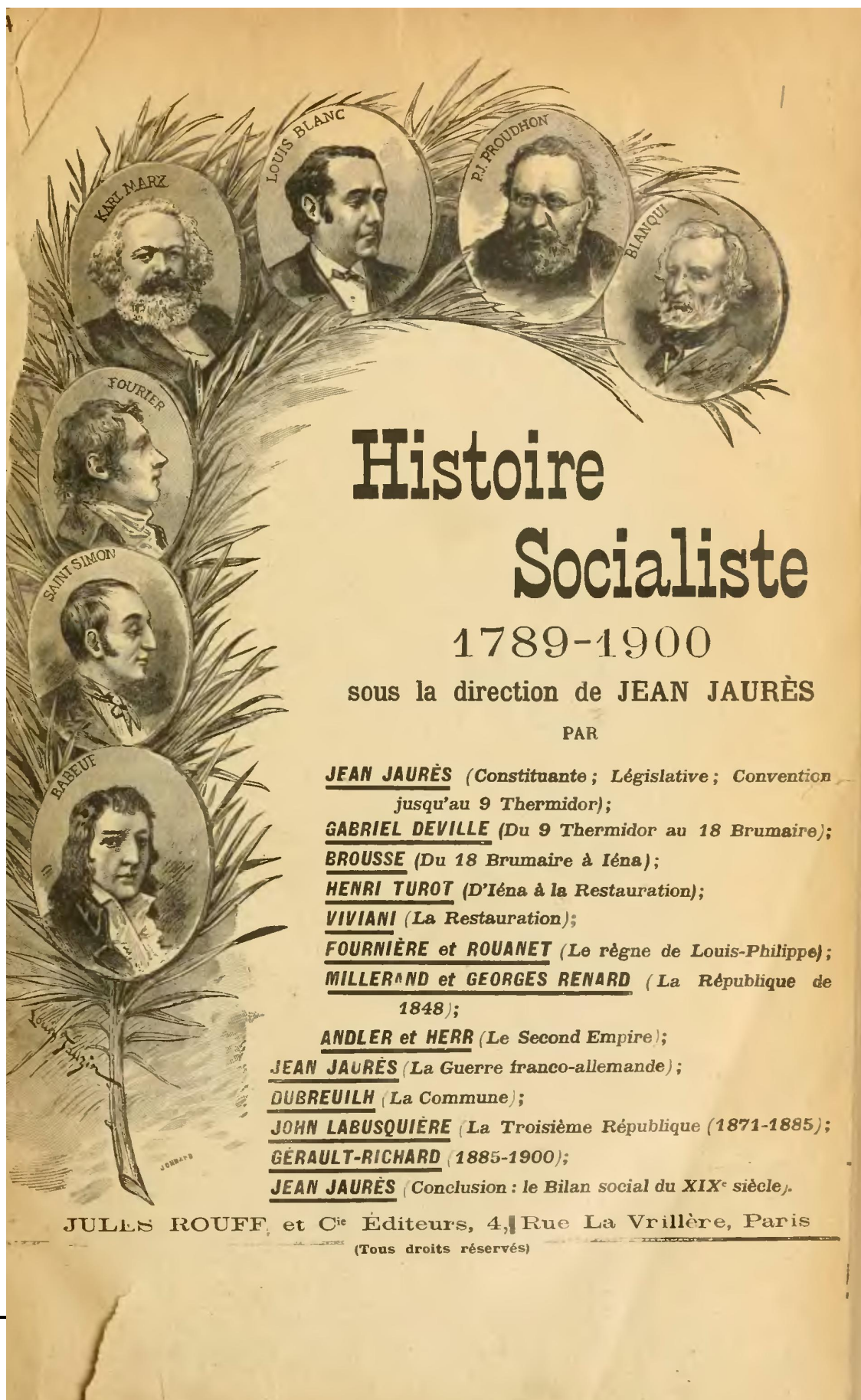




LA MORT DU ROI ET LA CHUTE DE LA GIRONDE

C'est le 10 août 1792 que Louis XVI avait été suspendu de ses fonctions de roi et enfermé au Temple. C'est le 21 janvier 1793 qu'il monta sur l'échafaud. Comment la Révolution mit-elle cinq mois et demi à le juger et à le frapper ? Elle avait un intérêt immense à aller vite. Si le roi avait été jugé et exécuté en octobre, dès la réunion de la Convention, le pays eût été encore sous l'impression de la journée du Dix-Août, et, tout ému de colère, il eût accepté plus aisément le coup audacieux qui était porté. Puisque la Révolution voulait, par un acte irréparable, décourager les royalistes et étonner l'Europe, c'est par là que la Convention aurait dû ouvrir ses travaux. Elle eût ainsi marqué toute son œuvre d'un sceau infrangible. De plus, à la fin de septembre et en octobre, l'Europe était dans la stupeur des victoires inattendues de la Révolution. La mort du roi eût aggravé cette stupeur en un complet désarroi : et il est possible que la coalition européenne se fût dissoute.

En tout cas, en septembre et octobre, l'Angleterre ne paraissait nullement décidée à la guerre : et sans doute le jugement du roi, rapide et terrible, n'eût pas suffi à l'y décider. Le monde aurait été comme surpris par la rapidité de l'événement, et immobilisé sous les éclats de la foudre.

Pourquoi la Convention traîna-t-elle ? C'était le mandat primordial qu'elle avait reçu. La Législative ne s'était séparée que pour que la nation elle-même prononçât sur le sort et de la royauté et du roi. La royauté fut abolie le 21 septembre. Il fallait d'urgence, et aussitôt après, fixer le sort du roi. La Convention, malgré son audace, éprouvait-elle un trouble secret ? Était-elle retenue, devant cet homme que l'infortune avait rapproché de l'humanité sans lui ôter tout à fait le prestige d'une royauté séculaire, par un reste de superstitieux respect et un commencement de pitié ? Elle s'embarrassa d'emblée dans des difficultés de forme et dans des scrupules juridiques.

« Louis XVI est-il jugeable pour les crimes qu'on lui impute d'avoir commis sur le trône constitutionnel ? Par qui doit-il être jugé ? Sera-t-il traduit devant les tribunaux ordinaires, comme tout autre citoyen accusé de crime d'État ? Déléguez-vous le droit de le juger à un tribunal formé par les assemblées électorales des 83 départements ? N'est-il pas plus naturel que la Convention nationale le juge elle-même ? Est-il nécessaire ou convenable de soumettre le jugement à la ratification de tous les membres de la République, réunis en assemblées de communes ou en assemblées primaires ? »

Voilà les questions que pose Maillié au début de son rapport préliminaire du 7 novembre et que le comité de législation avait « longuement et profondément agitées ». À vrai dire, ce long débat était

assez vain. Comment s'arrêter un moment à la thèse de l'inviolabilité royale ? Sans doute, la Constitution déclarait la personne du roi inviolable, et elle ne rendait responsables que les ministres. Ou bien, pour certains actes déterminés, elle constatait que le roi « était censé avoir abdiqué », et elle prononçait sa déchéance. Mais toute cette procédure constitutionnelle suppose que la Constitution elle-même n'est pas atteinte dans la racine. Si la faute du roi, si sa trahison même ne mettent pas la nation et la liberté en péril mortel, si la royauté peut survivre au roi, alors, oui, c'est selon la Constitution que le roi doit être jugé, puisque la Constitution demeure. Mais si le roi, par une longue conspiration, a ruiné la Constitution elle-même, si, par sa connivence avec l'étranger armé pour la détruire, il l'a presque frappée à mort, si la juste colère excitée par son crime a obligé le peuple exaspéré et défiant à une Révolution nouvelle, comment appliquer au roi une Constitution dont, par sa faute, il ne reste plus rien ?

En fait, depuis le Dix-Août, la France était, non à l'état constitutionnel, mais à l'état révolutionnaire. La suspension du roi et son internement au Temple étaient des actes révolutionnaires. La Convention elle-même était une assemblée révolutionnaire, puisqu'elle n'avait pas été convoquée en vertu de la Constitution de 1791, et puisqu'elle avait reçu du peuple des pouvoirs illimités comme la Révolution. C'était donc manifestement en assemblée révolutionnaire qu'elle devait juger, et il était assez étrange que l'on discutât là-dessus.

Elle était visiblement le seul tribunal révolutionnaire ayant qualité pour juger. Remettre le jugement à un jury formé de deux jurés par département, que les corps électoraux auraient choisis, eût été un dangereux enfantillage. C'eût été une parodie des formes ordinaires de la justice, car ce jury n'aurait pu, en une question où la vie même de la nation était engagée, échapper aux mouvements passionnés de l'opinion, et aux indications, aux suggestions impérieuses de la Convention elle-même. Cet acte de jugement était, par excellence, un acte de souveraineté, puisque tout le destin de la liberté et de la patrie y était attaché. C'était donc le souverain, c'est-à-dire la nation elle-même représentée à la Convention, qui devait juger. Il n'y avait plus de Constitution, puisque celle de 1791 avait été abolie et que la nouvelle n'était pas formulée encore.

Dans cet intervalle entre les Constitutions, il ne restait plus qu'un pouvoir : la nation, ou plutôt tous les pouvoirs revenaient à elle comme à leur source. C'est précisément parce que la Convention n'avait pas un mandat purement judiciaire, mais un mandat politique, un mandat total, qu'elle devait juger : car il était impossible de séparer le jugement de Louis XVI du jugement d'ensemble porté sur l'état politique et social de la France. C'eût été démembrer la souveraineté et la diviser mortellement contre

elle-même que de détacher, du pouvoir politique total qu'exerçait la Convention, le jugement du roi où la vie politique totale de la nation était enveloppée. Et qu'on n'objecte pas que la nation était à la fois juge et partie, et que cela est contraire à toute justice. Quand un roi a trahi une nation, où trouver, dans cette nation même, un citoyen qui ne soit pas à la fois juge et partie ?

« Faudra-t-il donc, s'écriait un Conventionnel, chercher des juges dans une autre planète ? »

Il serait étrange que la nation fût désarmée de son droit de juger par l'immensité même du crime qui, en blessant toute conscience et toute vie, retire à tout un peuple et à tous les individus de ce peuple la vulgaire impartialité du juge. En ce sens, ce n'est pas seulement à la Convention, c'est à la nation tout entière que de Sèze aurait pu dire : « Je cherche en vous des juges et je ne trouve que des accusateurs ». Mais ces paroles ne sont terribles que pour Louis XVI qui, en trahissant tout un peuple, obligeait tout un peuple à être à la fois accusateur et juge.

Mais, dès lors, n'y aurait-il pas eu plus de franchise à frapper et à ne pas juger ? C'est ce que disent à la fois, par une curieuse rencontre, Kant et Robespierre. Kant considère que la Révolution aurait eu le droit, par exemple au Dix-Août, de frapper le roi, comme on frappe un ennemi dans le combat, mais que prétendre le juger, en substituant un droit nouveau au droit ancien, c'était une dérision.

« Et moi, s'écria Saint-Just dans son discours du 13 novembre, je dis que le roi doit être jugé en ennemi ; que nous avons moins à le juger qu'à le combattre... Je dirai plus : c'est qu'une Constitution acceptée par un roi n'obligeait pas les citoyens ; ils avaient, même avant son crime, le droit de le proscrire et de le chasser. Juger un roi comme un citoyen, ce mot étonnera la postérité froide. Juger, c'est appliquer la loi. Une loi est un rapport de justice : quel rapport de justice y a-t-il donc entre l'humanité et un roi ?... Le procès doit être fait à un roi non point pour les crimes de son administration, mais pour celui d'avoir été roi, car rien au monde ne peut légitimer cette usurpation, et de quelques illusions, de quelques conventions que la royauté s'enveloppe, elle est un crime éternel contre lequel tout homme a le droit de s'élever et de s'armer. Elle est un de ces attentats que l'aveuglement même de tout un peuple ne saurait justifier. ...On ne peut point régner innocemment : la folie en est trop évidente. Tout roi est un rebelle et un usurpateur. »

C'est un sophisme. Car si Saint-Just ne fait pas abstraction de l'histoire il est obligé de reconnaître que l'institution de la royauté n'est pas l'œuvre de quelques hommes audacieux, elle a répondu à des nécessités historiques, et tout ce qu'il est permis de dire en 1792, c'est que ces nécessités ont pris fin, c'est que les nations maintenant peuvent se gouverner elles-mêmes. Et alors la question se pose : De

quel droit faire payer à l'individu qui fut roi une longue fatalité dont il n'est pas plus responsable que les autres hommes ? Ou si Saint-Just fait abstraction de l'histoire, s'il prolonge dans le passé l'heure présente, s'il croit et s'il dit qu'à chacun des moments des siècles écoulés les hommes auraient pu secouer le joug royal comme ils le secouent maintenant, c'est l'humanité toute entière qui est criminelle, et les peuples doivent se châtier eux-mêmes de leur long et lâche esclavage, comme ils doivent châtier les rois de leur longue et arrogante domination.

En vain Saint-Just allègue-t-il que l'aveuglement des peuples n'excuse pas l'usurpation des rois : il n'excuse pas non plus l'abjecte servilité des peuples. Et, ici encore, pourquoi concentrer, sur la seule tête de Louis XVI, un châtiment qui doit frapper le front humilié des peuples comme le front superbe des rois ? Ainsi, dire que Louis XVI doit être frappé, non à raison des crimes qu'il a commis dans l'exercice de sa fonction de roi, mais à raison de sa seule qualité de roi, c'est se montrer trop sévère pour un seul homme, trop indulgent pour l'humanité complice.

Aussi bien, il n'est pas vrai qu'entre le roi Louis et le peuple de France il n'y eût aucun de ces rapports de justice qui permettent en effet de juger. Depuis la Révolution de 1789, une transaction était intervenue entre la tradition historique et le droit nouveau, entre l'institution royale et la souveraineté populaire. Cette transaction aurait pu durer, si la royauté avait été honnête et fidèle à sa propre parole. C'est la Constitution même qui était, entre le roi et la nation, « le rapport de justice » nié par Saint-Just. Et même quand la Constitution fut tombée, la nation gardait le droit de demander compte à Louis XVI des trahisons qui avaient annulé le pacte de la royauté et du peuple. Le roi n'était pas libéré de sa félonie par la chute de la Constitution envers laquelle il avait été félon. Et c'est cette félonie que la nation avait le droit de juger.

Robespierre, dans son discours du 3 décembre, conclut dans le même sens que Saint-Just, mais pour des raisons autres. Comme lui, il veut qu'il n'y ait pas de jugement, il veut que le roi soit exécuté sans procès, comme un ennemi.

Mais ce n'est pas sa qualité de roi qu'il invoque : ce sont les crimes qu'il a commis contre la nation. « Les peuples ne jugent pas comme les cours judiciaires ; ils ne rendent point de sentences, ils lancent la foudre ; ils ne condamnent point les rois, ils les replongent dans le néant. »

Entre Louis XVI et la Révolution la lutte est engagée. Le Dix-Août est un premier coup : la mort sera le second. Au Dix-Août, le peuple n'a pas prétendu porter un jugement : il a frappé, pour se défendre. Il va frapper maintenant le coup décisif, pour se débarrasser à jamais du tyran. « Il faut que

le tyran meure, pour que la patrie vive. » Juger Louis XVI, c'est supposer qu'il peut être innocent : et si Louis XVI est innocent, c'est la France qui est rebelle, c'est la Révolution qui est un crime. Donc, pas de procès, pas d'acte d'accusation, pas d'avocat, pas de jugement, pas de lenteurs nouvelles, mais une mesure de salut public.

Ce qu'il y a de fort dans la thèse de Robespierre, c'est qu'il n'y a pas jugement là où la sentence s'impose d'avance au juge, quelle que soit la défense de l'accusé. Or, après le Dix-Août, il n'était pas possible à la Convention de proclamer l'innocence de Louis XVI sans déclencher la contre-révolution. Il était hardi, et, en un sens, il était noble de proclamer cette nécessité vitale de la Révolution et de ne pas embarrasser de formes judiciaires l'acte de salut de la liberté et de la patrie.

Mais c'était une pensée trop forte pour la conscience hésitante et troublée de la France Celle-ci n'avait pas l'audace de frapper ainsi sans jugement. Elle ne voulait pas se priver elle-même du bénéfice des crimes de Louis XVI, et ces crimes elle voulait qu'ils fussent constatés, pour la nation et pour le monde, selon les formes essentielles de la justice, par un débat public où l'accusé pourrait se faire entendre. Peut-être la haute et sommaire procédure de Saint-Just et de Robespierre eût-elle été possible au lendemain même du Dix-Août : alors le décret de mort porté sans jugement contre Louis XVI eût apparu comme la suite de la bataille. En décembre, il était trop tard ; Robespierre constatait lui-même le changement des esprits :

« A l'époque du mois d'août dernier, tous les partisans de la royauté se cachaient ; quiconque eût osé entreprendre l'apologie de Louis XVI eût été puni comme un traître. Aujourd'hui, ils relèvent impunément un front audacieux... » Et Robespierre conclut : « Hâtez-vous : ne perdez pas encore du temps en formalités hypocrites ou timides. »

Mais, sans doute, il n'était plus possible de prononcer aussi sommairement sans heurter le sentiment public. M. Ernest Hamel, dans son *Histoire de Robespierre*, écrit à ce propos :

« Est-il vrai qu'en ce moment Marat, se penchant vers Dubois-Crancé, lui ait dit : « Avec ces doctrines-là, on fera plus de mal à la République que tous « les tyrans ensemble » ? C'est du moins ce qu'a prétendu un historien très consciencieux (Villiaumé) ; mais nous n'en croyons pas un mot, pour trois raisons : D'abord, parce que de tels scrupules nous paraissent essentiellement contraires au génie et aux habitudes de Marat ; en second lieu, parce que Dubois-Crancé, personnage fort équivoque, ne mérite aucune créance ; enfin parce que l'on a complètement omis de nous donner la moindre preuve de l'authenticité d'une pareille allégation. »

Visiblement, M. Hamel est scandalisé à l'idée que Marat a pu trouver Robespierre excessif et impolitique. Et il se fait de Marat une idée assez fausse. Celui-ci était parfois très avisé et très prudent, attentif à ne pas surexciter les forces de contre-révolution. Précisément, en ce mois de décembre, il blâme Cambon d'avoir, par sa motion sur le budget des cultes, « soulevé les prêtres constitutionnels », et il insère une lettre de quelques-uns d'entre eux.

Sur le procès même de Louis XVI, il est certain qu'il condamne la méthode de Saint-Just et de Robespierre. On sait qu'il tenait Robespierre en très haute estime : c'est le seul homme qu'il n'ait jamais attaqué. De même, il avait été frappé par les premiers discours de Saint-Just, et il caractérise sa manière avec beaucoup de finesse :

« Le seul orateur, écrit-il le 1^{er} décembre, qui m'ait fait quelque plaisir à la tribune, c'est Saint-Just. Son discours sur les subsistances annonce du style, de la dialectique et des vues. Lorsqu'il sera mûri par la réflexion et qu'il renoncera au clinquant, il sera un homme : il est penseur. »

Mais, sur ce point, il se sépare de Saint-Just et de Robespierre. Je note qu'il ne loue pas le discours de Saint-Just sur Louis XVI. En fait, l'opinion très nette de Marat est que Louis XVI doit être jugé selon les formes. Il craint que si ses crimes les plus évidents ne sont pas rappelés au pays en un procès solennel, la sentence de mort rencontre des résistances. Il dit dans son opinion :

« Votre Comité de législation a fait voir, par une suite de raisons tirées du droit naturel, du droit des gens, du droit civil, que Louis Capet devait être amené en jugement. *Cette marche était nécessaire pour l'instruction du peuple : car il importe de conduire à la conviction, par des routes différentes et analogues à la trempe des esprits, tous les membres de la République.* »

Or, il est clair que le procédé sommaire de Robespierre ne lui paraît pas de nature à produire la conviction : il n'est pas « analogue à la trempe des esprits ». Et comme Marat a déposé son opinion écrite à la Convention le 3 décembre, précisément le jour même où parlait Robespierre, il est très vraisemblable qu'il a marqué quelque irritation des vues de celui-ci. La thèse intransigeante et tranchante de Robespierre pouvait donner à Marat, par contraste, une apparence de modérantisme. Si M. Hamel n'avait pas été absorbé et fasciné par la contemplation de Robespierre, s'il s'était reporté aux écrits de Marat, il aurait trouvé très plausible le propos que lui attribue Dubois-Crancé. Marat insiste sur son idée : Louis XVI doit être *jugé avec apparat* et sévérité. Et, dans le numéro du 13 décembre il se plaint, lui si pressé pourtant d'aboutir, d'impatiences irréfléchies qui risquent d'ôter au jugement de la Convention une part de son autorité :

« C'est avec douleur que j'ai vu les membres patriotes de cette assemblée donner à plein collier dans le piège qu'on leur tend. Comment ne sentent-ils qu'on cherche à les jeter dans de fausses mesures, en les poussant à juger Louis Capet avec précipitation ! Je les rappelle à la réflexion. C'est dans le plus grand calme et avec sagesse qu'ils doivent prononcer sur le sort de l'ex-monarque, moins pour leur propre honneur que pour ôter à ses suppôts le prétexte de les calomnier, en les accusant de l'avoir égorgé avec le glaive des lois. »

Marat songe évidemment ici à la séance du 12, où quelques membres de l'extrême-gauche proposèrent qu'un délai de quatre jours seulement fût accordé à Louis XVI pour examiner les pièces et présenter ou faire présenter sa défense. Marat était si préoccupé de ménager l'opinion publique, je dirais presque l'opinion moyenne, qu'un moment il fut accusé de tiédeur et qu'il dut s'expliquer dans son journal.

« En reportant Louis Capet sur le trône, après sa fuite vers l'ennemi, les représentants de la nation lui ont remis tous ses crimes antérieurs. Or, s'il convient de lui faire son procès d'après la Constitution, du moins pour fermer la bouche à ses suppôts, je pense qu'il faut se borner aux chefs d'accusation postérieurs à cette époque. De cette observation si simple, les amis ont conclu que je faisais beau jeu au tyran ; les ennemis, que je m'apitoyais sur son sort : ceux-ci ont cherché à cela du mystère ; ceux-là y ont vu une étourderie abominable. »

« ... Au reste, pour peu que la Convention s'aperçoive que les défenseurs de Louis Capet abusent des formes juridiques qu'elle a permises, *non pour sauver le tyran, mais pour mettre en évidence ses crimes et prouver à l'univers qu'en le condamnant, elle ne condamne pas à mort un innocent*, elle est toujours la maîtresse de rejeter ce mode vicieux, de faire justice d'un monarque conspirateur, et de le traiter en ennemi public pris les armes à la main. »

Ainsi, Marat ne se ralliera au point de vue de Robespierre et de Saint-Just que si l'autre méthode, le jugement selon les formes juridiques, suscite des difficultés et ne résout pas la crise ; mais, au fond, sa conception est directement contraire à la leur. Bien loin de ne voir dans le roi que sa qualité de roi, bien loin même de le traiter comme si toute la nation ne voyait en lui qu'un ennemi, il veut le juger sur ses crimes et selon la Constitution même. Il lui fait remise des crimes antérieurs à Varennes, parce que l'opinion a pu voir une amnistie dans son rétablissement sur le trône. Encore une fois, il est surprenant que M. Hamel se soit trompé à ce point sur la tactique de Marat.

Mais ce que je veux retenir, c'est que l'opinion de Saint-Just et de Robespierre était une opinion

isolée, qu'elle parut à presque toute la Convention un paradoxe, et qu'il n'y avait certes pas là une difficulté capable d'arrêter ou de ralentir le procès. Si la Convention s'était placée nettement, dès les premiers jours, en face du problème, elle aurait certainement décidé, dès la fin de septembre ou le commencement d'octobre, qu'il y avait bien à juger Louis, qu'il devait être jugé par la Convention, et que la garantie des formes juridiques devait lui être largement assurée.

Mais, visiblement, les Girondins qui étaient, en ces premiers mois, les maîtres de la Convention, traînaient les choses en longueur. La Gironde semble frappée d'une sorte de paralysie de la volonté. Elle n'a certes pas formé le ferme propos de sauver Louis XVI, et elle ne songe nullement, à cette date, à ménager et à flatter la contre-révolution. Mais elle hésite à porter un coup décisif, et elle cherche à gagner du temps. En acceptant le ministère des mains de Louis XVI, elle avait joué un rôle de transition ; et elle ne savait point se dégager de ce rôle. Elle avait, avant le Dix-Août, négocié, tergiversé : et elle avait l'impression obscure que si elle déchaînait les événements, c'est par d'autres qu'ils seraient conduits. La mort du roi allait passionner toutes les forces de l'univers, et ce sont les forces les plus brutales, les plus directes qui prévaudraient.

Que restait-il des habiles combinaisons de la politique, que restait-il de l'éloquence elle-même, quand le couteau de la guillotine tranchait les problèmes ? Il faudrait désormais des volontés nettes et coupantes comme lui ; et devant l'engin de mort, symbole d'une politique simple, grandiose et brutale, l'esprit compliqué et incertain de la Gironde se refusait à demi.

Et puis, je ne sais si une sorte de pitié mélancolique n'était pas éveillée en eux par les premières meurtrissures de la vie. Certes, ils ne craignaient point pour eux-mêmes : ils avaient un haut courage ; et d'ailleurs, si leur prestige commençait à être atteint, leur puissance n'était pas ruinée encore, et leur vie n'était point menacée. Mais ils avaient souffert, ils avaient éprouvé les dures vicissitudes de l'opinion ; un moment même, aux journées de septembre, quand Robespierre dénonçait Brissot et ses amis à la Commune, quand un mandat d'arrêt était préparé contre Roland, ils avaient vu luire sur eux l'éclair de la hache. Que toute chose humaine était fragile ! Que la popularité était courte ! Que la vie était précaire !

Ainsi parfois, en de rapides et secrètes mélancolies, le mystère tragique de leur destinée s'inclinait vers le mystère tragique de la destinée royale : leur pensée rencontrait, au seuil du néant, la royauté abolie et le roi menacé. Et, comme des ombres qui se touchent par les bords, le destin de la Gironde semblait parfois contigu au destin du roi. Les Girondins étaient-ils bien sûrs, en frappant, de ne pas se frapper eux-mêmes ? Ils allaient donner à la mort un signal ambigu qu'elle interpréterait peut-être

largement. Quelque trouble de conscience aussi était en eux. J'imagine que Brissot, qui était bon et humain, n'avait pas appris sans douleur que Delessart avait été massacré à Orléans. C'est lui qui l'avait envoyé à la Haute-Cour : c'est lui qui, sur des indices bien légers et pour hâter la déclaration de guerre, l'avait fait décréter de trahison. Était-il vraiment un traître ? Cette ombre sanglante devait sans doute importuner Brissot.

D'ailleurs, en exploitant contre Robespierre et Danton les massacres de septembre, la Gironde s'était condamnée elle-même à tenir le rôle de l'humanité et de la pitié. Elle était liée par sa propre manœuvre. A force de représenter ses adversaires comme des anarchistes altérés de sang, elle s'obligeait à témoigner de la répugnance pour toute œuvre de mort. Comme un jour, à la Convention, Jean Bon Saint-André invoquait les morts du Dix-Août pour hâter le jugement du roi : « Voilà, écrivait Brissot, des ombres transformées en bourreaux. »

Enfin, il se peut qu'en octobre et novembre la Gironde ait compté sur la force éblouissante de la victoire pour résoudre toutes les difficultés. Valmy, Jemmapes, Chambéry, Spire, Francfort, la Belgique, la Savoie, l'Allemagne... qui sait si l'Europe effrayée et fascinée ne demandera point la paix ? Est-il sage de rendre les négociations plus difficiles en jetant aux rois la tête d'un roi ? Et ne sera-t-il point glorieux à la liberté victorieuse de faire grâce de la vie au roi félon et parjure ? Ce sera effacer, pour le monde, la tache de sang que septembre a mise au front de la République. Ce sera ouvrir une ère d'humanité apaisée ; et la victoire de la Gironde sera complète : victoire sur la contre-révolution et sur le vieux monde, victoire sur « l'anarchisme meurtrier » et sur la barbarie.

Voilà les pensées qui flottaient dans l'esprit de la Gironde. Mais elle ne les formulait point en une politique courageuse et claire. La clémence envers le roi était liée à la paix avec le monde. Or, tantôt Brissot pressentait le péril de la guerre illimitée, tantôt il se laissait aller aux imprudentes effusions de la propagande révolutionnaire universelle. L'amnistie pour le roi supposait aussi l'amnistie pour les révolutionnaires. Il eût été monstrueux d'épargner le traître, et de frapper ceux qui avaient été conduits jusqu'au délire du meurtre par sa trahison. Or, la Gironde dénonçait sans cesse et menaçait les hommes de septembre, c'est-à-dire dans l'état de confusion où étaient restées les responsabilités, tout le peuple de Paris. En déchirant le voile qu'elle avait d'abord consenti à jeter sur les journées de septembre, la Gironde rendait impossible à la nation de jeter sur les crimes du roi un voile de dédaigneuse pitié. Ainsi, il n'y avait dans la politique de la Gironde qu'obscurité et contradiction ; et ne sachant pas précisément ce qu'elle voulait, elle n'était plus, malgré son agitation extérieure, qu'une force d'inertie, d'immobilité et d'ajournement.

Marat note que les chefs girondins se sont abstenus de prendre part au débat sur l'inviolabilité royale :

« On se rappelle, écrit-il le 6 décembre, le projet des meneurs de la clique rolandine (projet que j'ai dénoncé il y a quelque temps) de ne point parler à la tribune sur l'inviolabilité de Louis Capet pour ne pas déceler leur royalisme ; mais de faire plaider sa cause par les roquets auxquels ils devaient applaudir de toutes leurs forces pour exciter les applaudissements des spectateurs soudoyés. Ce projet est déjà mis à exécution. On n'a entendu à la tribune ni Guadet, ni Gensonné, ni Lacroix, ni Buzot, ni Brissot, ni Roland, ni Kersaint, mais leurs roquets, Morisson, Valazé et Fauchet plaider en lâches valets de la Cour la cause du tyran. »

Marat oublie que Pétion était intervenu et s'était prononcé avec force contre la thèse de l'inviolabilité. Au demeurant, les Girondins ne pouvaient y adhérer ; et leur plan n'était pas que Louis XVI ne fût point jugé. Mais il reste vrai qu'ils ne s'engagèrent pas à fond contre le roi. Ils voulaient rendre possible un acte final de clémence.

Ils usèrent surtout de deux moyens, pour prolonger les débats, et pour détourner la violence des colères qui menaçaient Louis XVI. D'abord, ils essayèrent de saisir du procès le peuple entier, ou du moins, quelques-uns d'entre eux l'essayèrent : car l'action des Girondins est très diverse et flottante, soit qu'ils fussent incapables de discipline, soit que cette incohérence même, en multipliant les projets, servît leur pensée fondamentale de temporisation. Toutes les fois que le procès semblait faire un pas, la Gironde imaginait une diversion.

Le 3 décembre, la Convention écartait la motion tranchante de Robespierre, qui exécutait Louis XVI sans jugement :

« Louis XVI, traître envers la nation, ennemi de l'humanité, sera puni de mort à la place où les défenseurs de la liberté ont péri le 10 août. »

Et elle adoptait la formule de Pétion :

« La Convention nationale déclare qu'elle jugera Louis XVI. »

Enfin, la marche juridique semblait réglée. Mais le même jour, un des girondins, Ducos, comme pour ouvrir une autre issue aux esprits, transportait le procès devant le peuple. « Les assemblées primaires seront convoquées, et chaque citoyen sera appelé :

« Il s'approchera du bureau, le président lui demandera à haute et intelligible voix : « Acceptez-vous et ratifiez-vous l'abolition de la royauté, et l'établissement de la République en France ?

« Votre vœu est-il que Louis XVI puisse être jugé ? »

« Votre vœu est-il que Louis XVI soit jugé sans appel, par la Convention nationale, ou par un tribunal d'attribution spéciale qui sera, à cet effet, commis par la Convention nationale ? »

« Ces trois questions seront faites séparément : le citoyen interrogé y répondra aussi séparément par *oui* ou par *non*, et à haute et intelligible voix. »

Quand je dis que Ducos portait le procès devant le peuple, je me trompe. Ce n'est pas le fond même du procès qu'il lui soumettait, mais seulement une question préalable de juridiction et de procédure. Je ne m'arrête pas à discuter cette opinion individuelle, mais il est clair que c'était un ajournement indéfini. Or, qu'un homme sympathique aux Girondins ait formulé cette proposition dilatoire, cela est un signe de l'état d'esprit de la Gironde.

Dans la proposition de Ducos, le peuple, avec ses innombrables assemblées primaires, commence à paraître. Et si un Girondin veut lui donner la puissance d'initiative, la Gironde presque toute entière se réserve évidemment de faire de lui, s'il est nécessaire, la puissance d'appel.

Mais Buzot recourut à une autre diversion, plus audacieuse à la fois et plus perfide. Il prit prétexte, le 4 décembre, des paroles de quelques pétitionnaires, pour faire soudain une motion d'ordre, évidemment préméditée :

« J'ai cru comprendre, par le discours du préopinant, qu'on voudrait insinuer dans l'opinion l'idée que des membres de cette assemblée désirent le rétablissement de la royauté en France. Eh bien ! pour écarter tout soupçon, je demande à la Convention de décréter que, quiconque proposera de rétablir en France les rois ou la royauté, *sous quelque dénomination que ce puisse être*, sera puni de mort. » Et le procès-verbal ajoute : « *De nombreux applaudissements éclatent dans toutes les parties de la salle. L'Assemblée, presque entière, se lève en signe d'adhésion à la proposition de Buzot.* »

C'était assez bien joué, si toutefois en ces jours terribles, où il fallait surtout de la loyauté et de la décision, le jeu le plus habile n'était pas maladroit. On reconnaît la tactique familière de Buzot. Tout en cherchant à écraser l'extrême-gauche, il tentait de paraître plus révolutionnaire qu'elle. C'est ainsi qu'il aggravait, dans le décret du 15 décembre, les dispositions contre les nobles de Belgique.

Mais, de plus, ici, il avait des arrière-pensées multiples. D'abord, sous couleur de frapper toute proposition royaliste, il donnait crédit aux accusations de dictature lancées par la Gironde contre Robespierre, Marat et Danton. Pourquoi la Convention aurait-elle porté la peine de mort contre quiconque proposerait de rétablir la royauté, si nul, en effet, ne songeait à la rétablir ? Ce décret

constatait officiellement des ambitions et des prétentions factieuses. Et ce n'est pas les purs royalistes qu'il visait. Ceux-là, s'ils avaient parlé, auraient demandé ouvertement le rétablissement de la royauté, sous son nom de royauté. Mais en ajoutant, *sous quelque dénomination que ce soit*, Buzot visait et frappait ceux que, tous les jours, la Gironde dénonçait comme des aspirants à la dictature et au triumvirat.

Il justifiait par là la tactique incertaine et expectante de la Gironde au sujet du roi. Qu'importait, après tout, que la tête du ci-devant roi tombât, si tout un parti songeait à restaurer la royauté ? Ce n'est pas la disparition d'un homme qui pouvait rassurer les patriotes. Qui sait même si ceux qui témoignaient tant de hâte de frapper Louis n'avaient pas formé le dessein d'élever au trône un autre homme plus populaire ou moins compromis ? Qui sait si, en se débarrassant de l'ancien roi, ils ne voulaient pas faire place nette à la royauté ? Voilà l'insinuation formidable cachée dans la motion de Buzot : en Buzot, concentré et haineux, le génie de la calomnie fut parfois aussi profond qu'en Robespierre. Le montagnard Merlin de Thionville, tombant dans le piège, eut la sottise de dire : « Je demande qu'il soit ajouté à la proposition de Buzot, ces mots : *à moins que ce ne soit dans les assemblées primaires*. » Oui, c'était une sottise et doublement, car le peuple n'a pas le droit de renier sa propre souveraineté, et Merlin faisait vraiment trop le jeu de Buzot. On devine le parti qu'en sut tirer Guadet. Merlin, selon lui, venait de donner la clef de toutes les agitations de l'extrême-gauche : elles tendaient à ramener le despotisme. Voilà donc tout le parti de Robespierre, de Danton, de Marat, transformé en parti royaliste. Admirable opération ! Dès lors, le procès le plus urgent n'était pas le procès du roi : c'était le procès des royalistes. Un Conventionnel s'étant écrié : « Prononçons la mort de Louis XVI ». Louvet lui répondit : « *Avant tout*, prononçons un décret de mort contre les royalistes. » À Marat, à Robespierre et à Danton, la Gironde réservait ainsi la priorité de l'échafaud : ils auraient le pas sur Louis XVI. L'insinuation se précise : Ils ne veulent perdre le roi que pour donner la couronne à un autre Bourbon. Et comme la Convention vient de décider que « chaque jour elle s'occupera depuis onze heures jusqu'à six, de l'affaire du roi, exclusivement à toute autre, jusqu'à ce qu'elle soit terminée », la Gironde fait élargir ce texte et la Convention adopte une motion additionnelle : « La Convention nationale discutera sans interruption et prononcera sur la famille des Bourbons. »

Vraiment, après ces manœuvres girondines, on ne sait plus au juste quel est le procès qui va se juger : Est-ce bien celui de Louis XVI ? ou est-ce celui des Montagnards accusés de complicité avec le duc d'Orléans aspirant à la royauté ? Mais quel sinistre enfantillage et quelle incohérence lugubre !

Supposons un instant que la tactique de la Gironde ait abouti. Supposons que la France et la Convention soient convaincues que l'extrême-gauche est vendue aux rois. Dès lors, c'est contre

Robespierre et son parti que porte tout l'effort révolutionnaire : Louis XVI est oublié au Temple, et le procès du roi a fait place au procès des démocrates. La Révolution est perdue, car elle s'est décimée elle-même et elle a épargné le roi. Ainsi la politique de la Gironde ne pouvait se développer jusqu'à ses conséquences logiques sans tuer la Révolution. Mais il était impossible qu'elle allât jusqu'au bout. Il y avait folie d'espérer qu'au procès du roi se substituerait le procès de Robespierre, et que la nation prendrait vraiment pour des royalistes les démocrates de la Convention. Les Girondins ne pouvaient donc pas détourner le cours des événements : ils ne pouvaient que fausser le problème, énerver le peuple par l'attente et exaspérer leurs adversaires. Et comment, dès lors, pouvaient-ils espérer pour le roi une politique de clémence ?

Pour que la Révolution, après avoir jugé le roi, lui fit grâce de la vie, il fallait que tous les partis réconciliés pussent opposer aux soupçons et aux haines une unanimité généreuse. Et les Girondins ne paraissaient ménager la tête du roi que pour faire tomber la tête de leurs adversaires. Robespierre, exaspéré, se répandait aux Jacobins en paroles implacables.

Cependant, à travers toutes ces intrigues, le procès du roi avançait lentement. L'acte énonciatif d'accusation était prêt enfin. Il était fondé sur les actes publics du roi depuis l'origine de la Révolution et sur les papiers trouvés aux Tuileries. À ceux qui avaient été trouvés dès le 10 août s'étaient joints ceux que Roland, sur les indications du serrurier Gamin, avait découverts le 20 novembre. Louis XVI avait fait pratiquer dans un mur, derrière un panneau, un trou fermé par une porte de fer ; et c'est dans cette « armoire de fer », qu'il cachait des lettres, mémoires et documents. Le serrurier qui avait fait l'armoire, épouvanté de son secret, s'était décidé, après trois mois d'hésitation et d'angoisse, à tout révéler au ministre de l'Intérieur. Roland, en procédant à la saisie des papiers, commit une faute terrible. Avec son habituel orgueil, et son impatience de tout contrôle, il opéra seul. Il ne se fit adjoindre aucun des membres de la Commission chargée de classer et d'étudier les papiers déjà trouvés. Il se réservait ainsi de faire devant la Convention un coup de théâtre. Mais aussitôt, un soupçon formidable s'éleva, et auquel il s'était mis lui-même dans l'impossibilité de répondre.

Qui sait s'il n'a pas fait un choix parmi ces papiers ? Qui sait s'il n'a pas éliminé ceux qui pouvaient compromettre ses amis ? Il les avait lus avant de les porter à la Convention, puisque lui-même déclara lourdement que « plusieurs membres de la Constituante et de la Législative paraissaient y être compromis ». Il avait donc pu faire un triage. Le bureaucrate vaniteux et sot ne pouvait opposer à ces soupçons terribles que « sa vertu ». À vrai dire, on peut tenir pour certain qu'il n'avait détourné aucun document. Mais quelle étourderie chez ce censeur implacable et chagrin, et comme il était temps qu'il

disparût ! M^{me} Roland reconnaît la faute commise :

« Il se conduisit en homme probe et sans défiance ; il n'agit point en politique qui prévoit tout et ménage les amours-propres. Roland n'a point de tort réel dans cette affaire ; mais il y a une faute de conduite et de précaution. »

Au fond, les papiers de l'armoire de fer ajoutèrent peu de chose aux charges qui pesaient sur Louis XVI. Son grand crime, c'est d'avoir trahi la Révolution et la France. C'est d'avoir manqué à la parole que bien des fois il avait donnée à la nation. Or ce crime était suffisamment démontré par toute la conduite de Louis XVI depuis 1789.

« Louis, le peuple français vous accuse d'avoir commis une multitude de crimes pour établir votre tyrannie en détruisant sa liberté. »

Et, sur ce thème, l'acte énonciatif rappelait le 17 juin, la marche des troupes royales au 14 juillet, la fuite à Varennes, le massacre du peuple au 10 août.

Ce que les papiers trouvés aux Tuileries établissaient, c'est que Louis XVI avait tenté, au moyen de la liste civile, de corrompre les hommes de la Révolution. Ce qui se mêla de tristement vénal à la politique de Mirabeau, « le grand homme dont on ne peut plus prononcer le nom », comme dit alors un Conventionnel, apparaissait au jour : et la Révolution faisait un crime à Louis XVI de toutes les trahisons ou de toutes les défaillances dont il avait été l'artisan.

Le document le plus grave, ou qui un moment parut tel, est l'état des pensions que Louis XVI continua à servir à sa garde licenciée, même à ceux des soldats qui avaient émigré. C'était la complicité flagrante avec l'émigration. Mais le défenseur de Louis XVI put établir que ces libéralités avaient cessé quand le roi eut appris qu'en effet les bénéficiaires avaient émigré. Louis XVI, d'ailleurs, tira parti de la maladresse de Roland : il dit qu'il n'avait pas été admis à assister à la saisie et au dépouillement des pièces et que peut-être des documents qui lui auraient fourni le moyen de répondre avaient disparu.

Les Montagnards, qui haïssaient Roland et qui étaient sûrs d'accabler Louis XVI sous d'autres charges, faisaient assez bon accueil à ce système de défense : ils affectaient de ne pas attacher grande importance à ces papiers dont Roland avait, suivant eux, affaibli la valeur probante. En général, d'ailleurs, les révolutionnaires se faisaient une idée inexacte des rapports de Louis XVI avec ses frères et avec les émigrés. Ils prêtaient au roi un plan de contre-révolution, un système de résistance et de trahison beaucoup trop suivi et lié. Ils ne savaient pas, comme nous le savons aujourd'hui par la

correspondance de la reine et de Fersen, à quel point l'émigration fut souvent importune à Louis XVI et à Marie-Antoinette, et combien ils la redoutèrent. La complicité du roi avec les puissances étrangères était démontrée ou plutôt rendue sensible à la Révolution par d'innombrables indices ; mais les preuves manquaient. Il n'y avait rien dans les papiers des Tuileries qui fût l'équivalent des charges terribles contenues dans la correspondance de Fersen. Si cette correspondance avait été saisie, la Révolution aurait dû instituer d'emblée un procès de trahison contre la reine aussi bien que contre le roi ; et c'est sans doute une sentence immédiate qui aurait été portée contre celui-ci. Ici encore, l'accusation, mal secondée par des documents incomplets, tâtonnait un peu. Les révolutionnaires ne se représentaient pas très exactement les rapports du roi et des souverains étrangers. Ils ne soupçonnaient pas les résistances opposées par les empereurs d'Autriche aux demandes d'intervention du roi et de la reine. Ils interprétaient mal le traité de Pilnitz, qui était, en réalité, une manœuvre savante pour éluder les instances de la Cour de France. Marat allait jusqu'à supposer qu'on avait fait disparaître des papiers des Tuileries un exemplaire du traité de Pilnitz portant la signature de Louis XVI. L'acte d'accusation ne frappait juste, en ce point, que lorsqu'il reprochait à Louis XVI de n'avoir pas communiqué le traité de Pilnitz aussitôt qu'il l'avait connu. Mais ici encore, la preuve faisait défaut. Louis XVI répondit qu'il l'avait communiqué tout de suite. C'était faux, puisqu'il résulte de la correspondance avec Fersen qu'il l'avait eu en mains dès septembre 1791. Mais on ne pouvait lui opposer aucune pièce décisive. Les papiers des Tuileries furent donc pour les révolutionnaires une déception, et comme ils se heurtaient déjà à des difficultés juridiques, comme il paraissait à beaucoup de Français qu'il était difficile de demander compte à Louis XVI des actes antérieurs à l'acceptation de la Constitution en septembre 1791 et à l'amnistie générale qui l'accompagna, il y eut dans l'accusation un peu de flottement. C'est à cette impression que cédait Marat lorsqu'il demandait qu'abandonnant tout ce qui était ou amnistié ou contestable, on concentrât l'accusation sur la journée du Dix-Août. Elle était, suivant lui, un assassinat du peuple par la fourberie royale, et cela devait suffire. Là il n'y avait pas à discuter, aucune chicane d'avocat n'était possible, et le jugement pouvait être porté en un jour.

La proposition de Marat était puérile, il était impossible d'isoler ainsi la journée du Dix-Août. Le roi ne pouvait être incriminé, pour ses actes de ce jour là, que parce que depuis des années il trahissait sourdement la Révolution. S'il avait été un roi vraiment constitutionnel et loyal, s'il avait été fidèle à son serment, à la liberté et à la nation, le soulèvement du peuple aurait été une révolte coupable, un acte factieux : le roi, en se défendant, aurait défendu la Constitution elle-même et la volonté de la nation, et ce sont les assaillants seuls qui auraient été responsables des accidents de la lutte. Le système arbitraire et impraticable imaginé par Marat témoigne de l'inquiétude et de l'hésitation des esprits.

C'est dans la matinée du 11 décembre que Louis XVI parut pour la première fois à la barre de la Convention pour entendre la lecture de l'acte d'accusation et répondre à l'interrogatoire. Barère présidait. L'habile et distingué député des Hautes-Pyrénées avait grandi vite en autorité depuis les conflits violents des Girondins et de la Montagne. Était-ce par calcul ou par sagesse de tempérament et naturel équilibre d'esprit ? Il avait su se garder des passions haineuses et étroites de l'un et de l'autre parti. Quand Louvet lança sa téméraire accusation contre Robespierre, Barère la fit écarter par l'ordre du jour ; mais en même temps il ne dissimula pas son mépris, ou tout au moins son dédain pour Robespierre, en qui il voyait un petit génie. Ainsi, dans l'équilibre où il se maintenait, il y avait quelque hauteur.

Barère, précisément parce qu'il ne s'engageait à fond dans aucune des passions étroites et partielles qui divisaient et amoindrissaient la Révolution, participait à la grandeur totale de celle-ci : il en démêlait toujours le mouvement d'ensemble, et il savait le rendre visible. Il ne portait pas la Révolution au centre de son être, comme Danton, mais il savait, par un calcul exact des forces, dégager la ligne générale, et il s'y accommodait. Ainsi il retrouvait en souplesse la largeur naturelle d'esprit et de volonté qui faisait de Danton l'égal de la Révolution. Et dans l'adresse de Barère, il y avait encore de la fierté.

La Convention, en l'élevant à la présidence durant ces jours tragiques, avait signifié qu'elle cherchait un point d'équilibre. Elle essayait d'échapper aux agitations furieuses de la Gironde sans tomber sous le sombre despotisme de Robespierre.

La séance du 11 décembre fut assez terne. Il y avait sans doute quelque chose de dramatique à voir le descendant de tant de rois absolus comparaître en accusé devant les représentants de la nation affranchie. C'était la souveraineté d'aujourd'hui jugeant la souveraineté d'hier.

Marat a traduit cette impression avec une assez grande force, non sans un mélange trouble d'orgueil et d'humanité.

« C'était un spectacle bien nouveau et bien sublime pour le penseur philanthrope que celui d'un despote, naguère environné de l'éclat de sa pompe et de l'appareil formidable de sa puissance, dépouillé de tous les signes imposants de sa grandeur passée, et traduit comme un criminel au pied d'un tribunal populaire, pour y subir son jugement et recevoir la peine de ses forfaits. Le règne des préjugés serviles est donc enfin passé ? Oui, il l'est sans retour, même pour les classes du peuple qui avaient été les plus avilies par le despotisme, et chez lesquelles la réflexion pouvait le moins faire éclore le sentiment de la dignité du moi humain, car les tribunes ont vu paraître l'ex-monarque sans donner le moindre signe

d'approbation ou d'improbation ; j'aurais dit avec la plus parfaite indifférence, si elles avaient pu être indifférentes au jugement d'un tyran.

« Que devait-il se passer dans l'âme de l'ancien despote des Français, traduit en criminel devant une assemblée de ces hommes, sur lesquels il dédaignait autrefois d'abaisser ses regards, de ces hommes qu'il appelait : mes sujets, de ces hommes qu'il laissait morfondre dans ses antichambres lorsqu'ils venaient demander quelque grâce, de ces hommes que d'insolents valets, couverts des couleurs de la servitude, repoussaient avec dureté, insultaient avec audace, et opprimaient impunément ? *À en juger par son air et son maintien, on le croirait insensible au changement de sa fortune et aux dangers de sa position. Hé quoi ! la perte d'un trône brillant et de tous les plaisirs d'une cour voluptueuse n'est donc rien à ses yeux ! On pourrait le croire d'après la manière dont il en jouissait lorsqu'ils étaient en sa possession. Combien de fois, cédant à un goût naturel, n'a-t-il pas quitté ces délices qui font l'objet des désirs de tous les cœurs ambitieux, pour vaquer aux pénibles travaux des arts les plus grossiers, comme si l'instinct, en dépit de l'orgueil, l'eût ramené à la place que lui avait destinée la nature !*

« On doit à la vérité de dire qu'il s'est présenté et comporté à la barre avec décence, quelque humiliante que fût sa position ; qu'il s'est entendu appeler cent fois *Louis Capet* sans marquer la moindre humeur, lui qui n'avait jamais entendu résonner à ses oreilles que les noms de Majesté ; qu'il n'a pas témoigné la plus légère impatience tout le temps qu'on l'a tenu debout, lui devant qui aucun homme n'avait le privilège de s'asseoir.

« Qu'il aurait été grand à mes yeux dans son humiliation, s'il avait été innocent et sensible, et si ce calme apathique fût venu de la résignation du sage aux dures lois de la nécessité ! »

Mais déjà, après le 10 août, après l'internement au Temple, les esprits commençaient à être blasés sur ce grand spectacle de l'histoire. Et rien, dans la séance du 11, ne renouvela l'émotion. L'acte d'accusation était d'une teinte un peu grise. Barère dirigea l'interrogatoire avec convenance et dignité. sans obséquiosité et sans insolence ; mais, pour éviter sans doute l'apparence d'un débat entre l'accusé et lui, il se bornait à poser les questions sans presser Louis XVI, sans essayer de lui arracher ou une explication ou un aveu. Louis XVI, d'autre part, faisait des réponses très brèves, oui ou non, ou bien il disait d'un mot que les faits qui lui étaient reprochés regardaient ses ministres responsables.

Il s'expliquait avec une sobriété prudente comme s'il eût craint de laisser échapper des propos compromettants, et il réduisait, pour ainsi dire, au minimum la surface offerte à l'ennemi. Pas une fois il ne se découvrit par un geste hardi et fier ; et cette rencontre du roi et de la Convention eut je ne sais quoi de médiocre et de placide. Au fond, chacun sentait que cet appareil judiciaire était un peu vain, et

que des raisons politiques, des raisons d'État décideraient la sentence, l'inclinant à la clémence ou à la sévérité. La Convention écoutait, dans un silence absolu.

« Souvenez-vous que vous êtes des juges. » Mais ce silence était, si je puis dire, un silence de parade. Ce n'était pas le recueillement de l'esprit inquiet : c'était une formalité toute extérieure et une sorte de convenance. N'arriva-t-il pas au Président de dire (c'est quand Louis XVI comparut de nouveau) : « Qu'aucun murmure ne s'élève ; *nous sommes ici à une cérémonie funèbre.* »

Ce n'était pas un vivant qu'on jugeait ; c'était, pour beaucoup de juges, le cadavre de la royauté et du roi qu'on exhibait avant de le clouer à jamais dans le cercueil. Le roi, par son effacement, semblait acquiescer à cette sorte de mort tacite. Ce n'est pas qu'il manquât de courage et de fermeté, il répondit avec une tranquillité de visage et d'accent qui attestait une sorte d'impassibilité d'âme ; et cette placidité un peu molle, en face de la mort, n'était pas tout à fait sans grandeur. Ce n'est pas non plus qu'il eût fait dès lors et sans réserve le sacrifice de sa vie. Il est difficile à l'instinct de conservation d'abdiquer tout à fait, et il est ingénieux à susciter l'espérance. D'ailleurs, les lenteurs mêmes du procès, les divisions des partis, les hésitations visibles de la Gironde pouvaient suggérer au roi l'idée que des chances de salut restaient encore. Et c'est peut-être pour les ménager qu'il se livrait le moins possible et s'abstenait de tout éclat. Au demeurant, il manquait d'audace. Il n'avait pas, quoiqu'il fût assez irritable, ces mouvements de passion profonds et soudains qui, tout à coup, font éclater les habitudes de réserve et de prudence, et jaillissent en un cri émouvant.

Peut-être aussi portait-il la peine d'avoir été roi. Le pouvoir absolu supplée, par l'appareil de terreur et de majesté dont il enveloppe le souverain, à l'effort de la personne. Faire un grand effort personnel c'eut été, pour Louis XVI, avouer qu'il n'était plus roi. Toujours, dans sa bonhomie discrète et un peu terne, il y avait eu l'orgueil de la royauté. Et il ne renonçait pas volontiers à cet orgueil indolent.

Enfin, il avait contracté depuis trois ans une sorte de duplicité. Il s'était donné l'air d'accepter la Constitution tout en la trahissant. Mais toujours, dans ce mensonge, il y avait eu quelque chose d'amorti et d'étouffé. Louis XVI avait cru, en ne poussant jamais à bout une seule de ses pensées contradictoires, s'absoudre lui-même du reproche de perfidie. Il avait vécu en une sorte d'ambiguïté blafarde, en un horizon fantastique, étrange et brouillé où la royauté qui se couchait à l'Occident et la souveraineté populaire qui se levait à l'Orient, avaient mêlé leurs rayons et leurs ombres. Et cette lueur double, voilée et équivoque, ce demi-jour un peu éteint, vacillant et faux, étaient restés dans sa pensée. Il n'était plus capable, même quand sa vie était en jeu, même devant ses sujets d'hier, devenus ses juges, d'un accès de sincérité violente et simple. Déjà le mensonge, cette mort anticipée, avait fait de lui presque une

ombre.

Les Girondins eurent l'impression que cette séance, si pâle qu'elle fût, avait créé de l'irréparable ; aucun incident n'avait surgi qui permit de suspendre, d'ajourner ou même de ralentir la marche du procès. Le roi n'avait excité qu'un intérêt très faible. La Montagne, résolue à le perdre et sachant qu'elle le tenait, le regardait sans colère. Marat, dans sa feuille, affectait, comme on l'a vu, de parler de lui sans violence. Il louait Malesherbes d'avoir courageusement accepté la défense.

Mais c'était là la sérénité abrupte et farouche d'un parti qui savait que la mort était à ses ordres, et qui ne prenait plus la peine de haïr. Les dénégations évidemment mensongères du roi, qui refusa presque toujours de reconnaître sa signature au bas des documents qu'on lui présentait, provoquèrent quelque mépris. Elles détruisirent l'impression favorable produite d'abord par son apparence de bonhomie tranquille et de calme dans le danger ; elles découvraient le fond stagnant et corrompu de mensonge permanent qui dormait sous cette apparente simplicité. Ainsi, le procès allait fonctionner irrésistiblement, et la terrible machine, que les Girondins eux-mêmes, tout en la redoutant, avaient dû mettre en action, ne s'arrêterait plus : d'un glissement doux et presque silencieux elle trancherait enfin la vie du roi. Grand triomphe pour la Montagne qui avait su vouloir, et qui bénéficiait de toute action réelle. Grande défaite pour la Gironde qui ne bénéficiait même plus des actes auxquels elle participait, parce qu'elle paraissait dominée et traînée par la force des événements.

Buzot tenta de réagir et de faire encore une diversion par une manœuvre latérale. Il demanda aussitôt que le duc d'Orléans fût banni. Maintenant qu'il était certain, déclara-t-il, que le roi disparaîtrait, c'est de la disparition de la royauté elle-même qu'il fallait s'assurer. Or, Louis XVI mort ou écarté, le duc d'Orléans devenait, nécessairement et quoi qu'il voulût, un prétendant au trône. Il avait dans les veines le sang des Bourbons, et il avait su en même temps caresser les partis populaires. Quoi de plus dangereux qu'un homme qui pourrait être porté au pouvoir suprême par la force de la popularité et par le prestige encore éclatant de la tradition monarchique ? Je ne sais si les appréhensions de Buzot étaient sincères : je ne le crois pas. Sans doute le duc d'Orléans avait joué depuis l'origine de la Révolution un rôle équivoque. On avait cru surprendre sa main et son or dans les agitations qui aboutirent aux journées des 5 et 6 octobre. Or, à ce moment, il n'y avait pas de républicains en France ; et en renversant Louis XVI, le duc révolutionnaire ne pouvait avoir d'autre but que de le remplacer. Depuis la proclamation de la République, il avait affecté de siéger et de voter avec l'extrême-gauche. Il avait donné à Marat, pour ses presses, une subvention que Roland lui avait refusée. Et peut-être Buzot voyait-il là le jeu éternel des princes démagogues qui, pour aller plus sûrement vers le pouvoir, suivent

les crêtes de la Révolution. Le fils du duc d'Orléans, le duc de Chartres, était aux armées, avec Dumouriez : on lui avait ménagé à Jemmapes un rôle éclatant, et par lui un rayon de la gloire révolutionnaire se réfléchissait sur toute la famille.

Buzot et ses amis pouvaient s'imaginer que les farouches démocrates de la Montagne considéraient le duc d'Orléans au moins comme un en-cas. Si la République ne s'acclimatait point en France, si le vieil instinct monarchique se soulevait, le duc d'Orléans serait le roi élu de la Révolution : il serait obligé, pour lutter contre les frères du roi, pour s'assurer contre eux un point d'appui, de conserver dans l'ordre politique et social les principales conquêtes révolutionnaires. Et en outre, il achèterait par de larges prébendes et de belles pensions le silence complaisant de ces Jacobins affamés qui connaissaient le secret de ses intrigues et qui pouvaient le perdre dans l'opinion du monde. Voilà peut-être ce que se disait Buzot, pour justifier et pour nourrir les craintes qu'il affectait. L'histoire, qui a vu aux pieds de Bonaparte tant de révolutionnaires assagis et chamarrés, et qui a ensuite conduit au trône des Bourbons, par le détour d'une Révolution, précisément le fils du duc d'Orléans, ne peut opposer à ces inquiétudes un démenti vigoureux. Pourtant, il est malaisé de croire qu'en ces premiers jours de 1793, quand la République toute neuve était rayonnante de victoire et d'espérance, quand elle faisait battre le cœur de la nation et des armées, les démocrates de la Convention aient pu se livrer aux calculs où s'humilia plus tard la Révolution lassée et exsangue. Buzot ne pouvait pas sérieusement se figurer que Robespierre et Danton et Saint-Just allaient livrer la République et oindre du sang de Louis XVI le front d'un prétendant vicieux, lâche et méprisé. C'était surtout manœuvre et tactique. Tactique redoutable et perfide et qui un moment embarrassa et exaspéra la Montagne. Repousser la motion de Buzot, c'était s'exposer à l'accusation calomnieuse de ménager, en la personne de l'un des Bourbons, l'espoir d'une restauration royale. Sacrifier le duc d'Orléans, c'était proclamer que Louis XVI n'était pas le seul ni peut-être le plus grand péril : c'était avouer que la mort de Louis XVI, si on n'y prenait garde, pouvait être un piège pour la République ; c'était proclamer aussi que les Girondins, qui prenaient l'initiative de la motion contre le duc d'Orléans, étaient les seuls amants, vigilants et jaloux, de la liberté républicaine. Il y avait dans cette manœuvre profonde je ne sais quoi de diabolique. Elle était flétriissante et perverse, et ne pouvait faite que du mal. Elle ôtait, à la mort même de Louis XVI, cette efficacité révolutionnaire, qui est une sorte de légitimité. À quoi servait en effet que Louis XVI pérît, si le couperet ne tranchait pas, pour toute la nation, la royauté elle-même ? Le supplice du roi n'était que la plus vaine, la plus lâche et la plus misérable cruauté s'il ne liait pas la France à la République indissolublement. Quand donc Buzot projetait sur l'échafaud où allait sans doute monter Louis XVI l'ombre d'une conspiration monarchiste, quand il montrait au peuple la royauté tapie sous

la lugubre estrade, quand il dénonçait les révolutionnaires les plus ardents, ceux qui réclamaient le plus impérieusement la tête de Louis XVI, comme les artisans surnois d'une intrigue de contre-révolution, quand il donnait à l'échafaud, dressé déjà dans l'imagination des hommes, la figure ambiguë d'un trône où s'élèverait peut-être un prétendant royal éclaboussé du sang du roi, Buzot enlevait à la mort de Louis XVI toute sa valeur révolutionnaire, et il glissait une goutte de poison mortel, une folie de doute et de soupçon, jusque dans l'acte tragique par lequel la conscience de la Révolution voulait s'affirmer à jamais, implacable et éternelle.

C'était un crime contre le génie révolutionnaire. Si Buzot, à cette minute, avait été sincère et grand, il aurait tenté d'arracher Louis XVI à la mort en démontrant au peuple que le supplice du roi rouvrirait la route à la royauté. Mais se résigner, comme il le faisait, à la mort du roi, et insinuer en même temps au peuple qu'elle serait funeste à la République, c'était donner à l'acte révolutionnaire qui allait s'accomplir une duplicité terrible : c'était pousser sous le même couteau Louis XVI et la République.

Les Montagnards furent d'abord surpris par la manœuvre de Buzot. Ils votèrent l'exclusion du duc d'Orléans ; mais dès le lendemain ils en eurent regret et comprirent que la Gironde les avait appelés dans un piège. Aux Jacobins, Robespierre, tout en exhalant contre la Gironde sa colère et sa haine, déclara qu'il était impossible de paraître se solidariser avec le duc d'Orléans. Mais Marat fut acclamé quand il s'écria qu'il ne fallait pas se prêter à ces manœuvres et à ces diversions. Un peu plus tard, quand il apparaîtra par la trahison de Dumouriez qu'une tentative de restauration royale avait pu en effet être conçue au profit de la maison d'Orléans, les Jacobins se prévaudront de l'attitude de Robespierre ; mais en décembre 1792, la pensée directe et hardie de Marat qui crie : « Ne nous laissons pas duper, ne laissons pas obscurcir par des combinaisons latérales le sens du grand acte révolutionnaire que nous allons accomplir », répond mieux à l'instinct de la Révolution. La mesure prise contre le duc d'Orléans fut rapportée.

Ainsi, c'est à travers une nuée d'intrigues et de querelles que se dessinait la silhouette encore un peu incertaine de l'échafaud royal.

Mais si la Gironde embarrassait sans cesse la marche du procès, elle ne l'arrêtait pas. Elle ne faisait que se compromettre elle-même dans une politique sans franchise. Elle n'avait d'autre but que de

communiquer aux événements sa propre incertitude, afin de diminuer, par la confusion des choses et des esprits, le triomphe de la Montagne qu'elle présentait.

C'est le 20 décembre, que pour la seconde et dernière fois Louis comparut devant la Convention. Il était accompagné de ses conseils Malesherbes et Tronchet, et du jeune avocat Desèze. Celui-ci lut, pendant deux heures, son plaidoyer. Il le lut sans doute avec une assez grande force d'accent et une assez grande véhémence de geste, car quand il finit il était tout en sueur et dut demander une chemise. « Donnez-la lui, dit Louis XVI avec une familiarité touchante et un peu vulgaire, car il a bien travaillé. »

Est-il sûr que Desèze ait en effet bien travaillé, et qu'il ait adopté le meilleur système de défense ? Il produisit une assez forte impression. Marat dit : « Desèze a porté la parole ou plutôt il a lu un long mémoire fait avec beaucoup d'art » et il parle des « moyens de défense du tyran » qui lui paraissent « aussi faux que captieux ». Le *Patriote Français* analyse le discours de Desèze avec une sorte de complaisance, et les *Révolutions de Paris* le réfutent longuement et violemment. Deux choses, je crois, dans le plaidoyer agirent sur la Convention et la troublèrent. C'est d'abord lorsque Desèze, avec une certaine adresse et une certaine force, insista sur le caractère extraordinaire du procès.

« Je parle de condamnation, mais prenez donc garde que si vous ôtiez à Louis l'inviolabilité de roi, vous lui devriez au moins les droits de citoyen, car vous ne pouvez pas faire que Louis cesse d'être roi quand vous déclarez vouloir le juger, et qu'il le redevienne au moment de ce jugement que vous voulez rendre.

« Or, si vous voulez juger Louis comme citoyen, je vous demanderai où sont les formes conservatrices que tout citoyen a le droit imprescriptible de réclamer ?

« Je vous demanderai où est cette séparation des pouvoirs sans laquelle il ne peut pas exister de Constitution et de liberté ?

« Je vous demanderai où sont ces jurés d'accusation et de jugement, espèces d'otages donnés par la loi aux citoyens pour la garantie de leur innocence ?

« Je vous demanderai où est cette faculté si nécessaire de récusation, qu'elle a placée elle-même au devant des haines ou des passions pour les écarter ?

« Je vous demanderai où est cette proportion de suffrages qu'elle a si sagement établie pour éloigner la condamnation ou pour l'adoucir ?

« Je vous demanderai où est ce scrutin silencieux qui provoque le juge à se recueillir avant qu'il

prononce, et qui enferme, pour ainsi dire, dans la même urne et son opinion et le témoignage de sa conscience ?

« En un mot, je vous demanderai où sont toutes ces précautions religieuses que la loi a prises pour que le citoyen même coupable ne fût jamais frappé que par elle ?

« Citoyens, je vous parlerai ici avec la franchise d'un homme libre ; je cherche parmi vous des juges et je n'y trouve que des accusateurs.

« Vous voulez prononcer sur le sort de Louis, et c'est vous-mêmes qui l'accusez ! Vous voulez prononcer sur le sort de Louis, et vous avez déjà émis votre vœu ! Vous voulez prononcer sur le sort de Louis, et vos opinions parcourent toute l'Europe !

« Louis sera donc le seul Français pour lequel il n'existera aucune loi ni aucune forme.

« Il n'aura ni les droits du citoyen, ni les prérogatives du roi.

« Il ne jouira ni de son ancienne condition ni de la nouvelle.

« Quelle étrange et inconcevable destinée ! »

C'était un sophisme ; car Louis XVI n'était en effet à ce moment ni un roi ni un citoyen : il était un souverain précipité du trône et répondant de ses crimes devant la nation. La forme du procès était donc appropriée à la « destinée » du roi : le procès de Louis XVI était révolutionnaire comme son destin. Mais plus d'un Conventionnel s'interrogeait parfois avec inquiétude ; et le contraste entre l'appareil des formes judiciaires et le fond tout révolutionnaire du procès troublait les consciences incertaines. Ce qui prouve que l'argument portait, c'est que Marat est obligé soudain, par le plaidoyer de Desèze, de renoncer à cette apparence de légalité dont il voulait envelopper le procès pour persuader les timides.

« Louis ne peut, selon son défenseur, être jugé comme ex-monarque ; mais à supposer qu'il le puisse, il réclame en sa faveur les droits de tout citoyen : inconséquence absurde puisque le *tyran ne doit être considéré que comme ennemi public pris les armes à la main*. » Oui, mais que signifie alors l'appareil judiciaire et donne-t-on un avocat à un ennemi public pris les armes à la main ? C'est revenir au premier système de Robespierre et de Saint-Just, que d'abord Marat désavoua.

Je crois aussi que les dernières paroles de Desèze évoquant ce qu'on peut appeler les années libérales de Louis XVI, le souvenir de sa collaboration avec Turgot, émurent la Convention. Elle put se demander si ces paroles n'auraient point d'écho dans le peuple. Trois ans de Révolution avaient creusé

un formidable abîme dans la conscience populaire : ces années étaient des siècles, et l'époque toute récente pourtant, où Louis XVI était considéré par tous comme un ami de son peuple, comme un réformateur et un libérateur, reculait dans un lointain infini. Qui sait si la pitié, émue par le plaidoyer de Desèze, n'allait pas un moment combler cet abîme, rapprocher des souvenirs qui semblaient perdus en un passé inaccessible et rendre, en quelque sorte, son rythme normal à la marche du temps ?

« Français, la Révolution qui vous régénère, a développé en vous de grandes vertus : mais craignez qu'elle n'ait affaibli dans vos âmes le sentiment de l'humanité, sans lequel il ne peut y en avoir que de fausses.

« Entendez d'avance l'histoire qui redira à la renommée : Louis était monté sur le trône à vingt ans : il donna sur le trône l'exemple des mœurs ; il n'y porta aucune faiblesse coupable ni aucune passion corruptrice : il y fut économe, juste, sévère, il s'y montra toujours l'ami constant du peuple. Le peuple désirait la destruction d'un impôt onéreux qui pesait sur lui, il le détruisit. Le peuple désirait l'abolition de la servitude, il commença par l'abolir lui-même dans ses domaines. Le peuple sollicitait des réformes dans la législation criminelle, pour l'adoucissement du sort des accusés : il fit ces réformes. Le peuple voulut que des milliers de Français, que la rigueur de nos usages avait privés jusqu'alors des droits qui appartiennent aux citoyens, acquièrent ces droits ou les recouvrent : il les en fit jouir par ses lois. Le peuple voulait la liberté, il la lui donna. Il vint même au devant de lui pour ces sacrifices, et cependant, c'est au nom de ce même peuple qu'on demande aujourd'hui... Citoyens, je n'achève pas... Je m'arrête devant l'histoire ; songez qu'elle jugera votre jugement et que le sien sera celui des siècles. »

Desèze a vraiment plaidé l'acquittement. Il a évité avec soin tout ce qui pouvait heurter les idées ou les passions de la Convention. Pas un moment il ne s'est dressé en accusateur ; pas un moment il n'a opposé à la Révolution elle-même ses incertitudes et ses déchirements ; il n'essaie pas de tirer parti des haines secrètes des factions rivales ; il essaie, au contraire, d'endormir toute violence et toute haine. J'observe qu'il n'a même pas effleuré la question de l'appel au peuple. Il n'a pas dit à la Convention que si elle voulait juger révolutionnairement le roi, il n'y avait qu'un juge révolutionnaire, la nation elle-même. Je ne sais comment, dans son célèbre discours du 4 janvier 1793, Barère a pu dire :

« *Le recours au peuple, qui était l'arme de l'accusé, est devenu l'arme de plusieurs juges.* »

En tout cas, si les royalistes désiraient et demandaient l'appel au peuple, ce n'est pas l'accusé lui-même qui le demandait : cela était hors du système de défense de Desèze. Au contraire, Dubois-Grancé, dans son discours du 31 décembre, a interprété un passage de la plaidoirie comme un désaveu de l'appel au peuple :

« En morale, dit-il, cet appel au peuple est si absurde que Louis Capet lui-même, que nous devons croire intéressé à le réclamer, l'a positivement refusé. Voici les expressions dont il s'est servi par l'organe de Desèze, son défenseur officieux, c'est lui qui parle :

« On a dit que s'il n'existait point de loi qu'on pût appliquer à la circonstance, on opposerait à Louis Capet la volonté du peuple. »

« Voici ma réponse, ajoute Desèze : je lis dans Jean-Jacques Rousseau ces paroles :

« Ni la loi qui condamne, ni le juge qui doit prononcer ne peuvent s'en rapporter à la volonté générale, parce que la volonté générale ne peut, comme volonté générale, prononcer ni sur un homme, ni sur un fait. »

« Ainsi parlait Louis à votre barre, ainsi parlait Rousseau instruisant les peuples à la liberté. »

Je crois que Dubois-Crancé force le sens des paroles de Desèze, et même qu'il le fausse. Lorsque l'avocat disait (Dubois-Crancé n'a pas reproduit textuellement les termes) : « On a dit encore que s'il n'existait pas de loi qu'on pût appliquer à Louis, c'était à la volonté du peuple à en tenir lieu », il ne songeait point à la procédure de l'appel au peuple et ce n'est pas elle qu'il voulait combattre. Il voulait démontrer bien plus : l'impossibilité absolue de juger Louis XVI. Il affirmait qu'il n'y avait point de loi applicable à Louis XVI et qu'à défaut de loi, la volonté du peuple, de quelque manière qu'elle s'exprimât, ne pouvait valoir. Il n'écartait pas la consultation des assemblées primaires ; il refusait à la Convention elle-même le droit de juger au nom de la volonté du peuple. Quant à la question même de l'appel au peuple, Desèze se gardait bien de l'aborder, soit pour le demander, soit pour le combattre.

Combattre l'appel au peuple, c'était peut-être fermer la seule porte de salut qui pouvait s'ouvrir devant Louis XVI ; c'était désarmer la royauté, vaincue mais obstinée à espérer encore, d'un moyen formidable d'agitation et peut-être de revanche. Demander l'appel au peuple, c'était reconnaître d'emblée que le roi pouvait être jugé, qu'il relevait de la conscience nationale. Or, s'il pouvait être jugé par le peuple, pourquoi ne serait-il pas jugé par la Convention, organe du peuple ?

Desèze le dira lui-même très nettement, un peu plus tard, quand il interjettera appel au peuple *après la condamnation du roi* :

« Si nous n'avons pas élevé nous-mêmes cette question dans la défense de Louis, c'est qu'il ne nous appartenait pas de prévoir que la Convention se déterminerait à le juger, ou qu'en le jugeant elle le condamnerait. »

De plus, Desèze et le roi qui n'ignoraient certes pas qu'un parti puissant dans la Convention inclinait au système de l'appel au peuple, ne voulaient point compromettre ce système en l'adoptant. Ils ne l'auraient fait que s'ils avaient été résolus à déchaîner les passions des partis pour tenter de se glisser entre eux et d'échapper à travers la tempête. Or, c'est au contraire à une défense bénigne et calmante que s'arrêtèrent les conseils du roi et le roi lui-même.

Louis XVI n'ajouta que quelques paroles d'une sentimentalité un peu tiède, au plaidoyer de Desèze :

« Mon cœur est déchiré de trouver dans l'acte d'accusation l'imputation d'avoir voulu faire répandre le sang du peuple et surtout que les malheurs du 10 août me soient attribués.

« J'avoue que les preuves multipliées que j'avais données dans tous les temps de mon amour pour le peuple, et la manière dont je m'étais toujours conduit, me paraissaient devoir prouver que je craignais peu de m'exposer pour épargner son sang, et éloigner à jamais de moi une pareille imputation. »

Ces paroles pouvaient éveiller quelque tendresse et quelque pitié dans les cœurs des royalistes fidèles ; elles pouvaient même émouvoir l'instinct d'une partie du peuple. Peu à peu la longue captivité de Louis, le tragique spectacle d'une infortune qui n'avait guère qu'un ou deux précédents dans l'histoire, les lenteurs et les incertitudes de la Révolution qui semblait douter de son droit et qui se déchirait au lieu d'agir, tout prédisposait les âmes inquiètes et dolentes à voir en Louis XVI une sorte de martyr : il se dépouillait, dans l'épreuve, de ses faiblesses et de ses fautes ; et comme il était frappé en même temps que l'Église, comme le fanatisme religieux soutirait en même temps que le fanatisme royaliste, le roi déchu, outragé, menacé, semblait porter la couronne d'épines et la croix du dieu supplicié.

C'est la *Passion* du roi qui avait commencé, et les paroles douceâtres qu'il prononçait à l'avant-dernière station de son calvaire avaient, pour des milliers de cœurs, un accent de résignation divine et de surnaturelle bonté.

Ce moyen de défense n'avait aucune prise sur la Convention. Sans doute, en cette crise suprême, il y avait peu de chances de sauver le roi. Mais ce n'est pas en avocat qu'aurait dû parler Louis XVI, c'est en homme d'État.

J'imagine que si Mirabeau avait vécu et s'il n'avait pas été englouti déjà par la tourmente, il aurait conseillé au roi de ne pas disputer sur le détail de l'accusation, et de ne pas émouvoir la pitié vulgaire, mais de parler aux révolutionnaires au nom de la Révolution elle-même. Il n'était pas impossible à un roi de s'élever au-dessus des préjugés de la royauté et de comprendre le mouvement de l'histoire. Louis XVI n'était pas un ignorant, mais son esprit manquait de franchise comme son caractère. Il avait à la

fois trop d'humilité et trop d'orgueil. Il était humble à l'excès devant la Convention lorsqu'il niait ou équivoquait, et s'interdisait à lui-même toute accusation. Il était trop orgueilleux aussi, car, malgré le caractère tragique des événements, il ne prenait au sérieux ni la Convention, ni la Révolution elle-même. Il ne prenait même pas au sérieux les concessions premières qu'il avait faites. Tout le drame où sa vie même était engagée lui apparaissait comme un accident, qui ne touchait pas au fond du droit royal et qui ne liait pas définitivement l'histoire. Le plus grand crime peut-être de Louis XVI, c'est de n'avoir pas compris Mirabeau, c'est de l'avoir méprisé, c'est de n'avoir vu dans les admirables consultations politiques où il essayait de lui faire comprendre la Révolution, que la besogne misérable d'un aventurier aux abois. Ce crime de l'esprit et du cœur, ce crime de médiocrité et de bassesse, Louis XVI le paye terriblement à cette heure. Parce qu'il s'est refusé à penser avec le grand homme qui tentait d'harmoniser la Révolution et la royauté renouvelée, Louis XVI paraît devant la Convention sans une idée.

Il n'a rien à dire aux événements et aux hommes ; et il ne recevra quelque grandeur que de la mort, c'est-à-dire de ses ennemis. Que de choses pourtant il aurait pu opposer à ses juges, s'il avait appliqué au procès la grande philosophie politique que Mirabeau lui avait léguée !

« Vous voulez me juger, et sans doute vous me frapperez demain. Je ne crains pas la mort, et je ne viens pas vous disputer ma tête. L'histoire m'a appris que la mort des rois apparaît aux peuples comme la solution des crises terribles.

« Je ne vous contesterai donc pas le droit de me juger. Vous êtes la force, comme j'étais la force ; vous êtes les maîtres aujourd'hui comme j'étais le maître hier ; et si le peuple que vous représentez avait le droit d'envahir les Tuileries au 20 juin et au 10 août, s'il avait le droit de suspendre mes fonctions de roi, d'abolir la royauté, de proclamer la République, et de m'enfermer au Temple, il a aussi le droit de m'arracher la vie et de donner à l'exécution capitale qu'il prépare une apparence de jugement. Mais pourquoi suis-je ici ? et d'où vient le conflit qui m'amène, moi le roi d'hier, devant les représentants révolutionnaires de la nation ? C'est moi, moi seul, que vous accusez. C'est à moi seul, c'est à ce que vous appelez mes trahisons, que vous imputez la responsabilité des agitations dont souffre la France. Et c'est sur la tête d'un seul homme que vous faites porter le poids d'événements immenses. Prenez garde, vous qui vous croyez républicains ! penser ainsi, c'est être encore monarchiste, car s'il est vrai qu'un seul homme détermine, en bien ou en mal, la marche de l'histoire, le droit de la royauté est fondé. La nation accusatrice d'un côté, et un individu accusé de l'autre : c'est la monarchie retournée, mais c'est encore la monarchie. Et moi qui devrais avoir de la puissance des rois une plus haute idée que

celle que vous en avez vous-mêmes, je vous dis qu'en résumant sur la tête d'un seul homme la responsabilité d'une crise aussi vaste et d'un conflit aussi profond, vous cédez, plus qu'il n'est raisonnable, au prestige séculaire de la royauté.

« Le passage de la monarchie absolue que je représentais à la démocratie extrême que vous voulez fonder ne va pas sans difficultés et sans périls. Ce n'est pas ma faute si depuis des siècles il n'y avait pas en France des institutions de liberté et si tout le pouvoir était concentré aux mains des rois. Ce n'est même pas la faute de mes ancêtres.

« Croyez- vous que c'est la volonté seule des rois qui, en France et en Angleterre, a pétri différemment les institutions ? Peut-être, en France, fallait-il cette concentration, cette centralisation du pouvoir royal pour abattre ces grands feudataires, ces despotes féodaux qui foulaient le peuple et morcelaient la nation. Vous croyez avoir abattu la féodalité ; mais il n'en restait plus que l'ombre : ce sont les rois qui lui avaient enlevé d'abord sa force et sa substance. Et si cet effort royal ne vous a pas légué une France libre et habituée à la liberté, il vous a légué, du moins, une France unifiée, et où la souveraineté de la nation peut se déployer plus largement qu'en aucun pays du monde. Peut-être le mouvement populaire qui me menace et qui va m'emporter aurait-il été ajourné d'un demi-siècle si moi-même je n'en avais pas donné le signal par la convocation des États généraux et par le doublement du Tiers.

« Que votre orgueil ne s'irrite pas si je vous dis que c'est moi qui ai mis dans vos mains l'instrument de la Révolution qui va me frapper. Je ne l'ai point fait par une sorte de complaisance généreuse : il n'y a guère d'exemples dans la vie déjà longue des sociétés humaines, d'un pouvoir qui sacrifie spontanément une part de ses prérogatives. J'avais besoin de la nation pour rétablir les finances, pour obtenir des ordres privilégiés des contributions devenues nécessaires à l'État et que leur égoïsme imprévoyant m'avait refusées. Tel est le mystérieux enchaînement des choses, que c'est peut-être pour avoir endetté la monarchie en soutenant l'indépendance de l'Amérique, que j'ai été obligé de faire appel en France aux États généraux et d'ouvrir la Révolution ! Mais j'avais bien le droit de penser que des précautions étaient d'autant plus nécessaires que le peuple de France n'avait pas été accoutumé à se gouverner lui-même. Une transition trop brusque pouvait tout perdre. C'est pourquoi j'ai surveillé, pour la contenir, la Révolution commençante, et là où vous avez cru voir intrigue et complot, il n'y avait que l'accomplissement de mon devoir de roi envers la royauté et envers la Révolution elle-même.

« La noblesse et le clergé, malgré leurs fautes, étaient les appuis séculaires de la monarchie. J'ai tenté, tout en limitant leurs privilèges, de les sauver, comme ordres, d'une destruction totale. Avez-vous le droit de m'en faire un crime ? Mais si c'est un crime d'avoir tenté d'arrêter la Révolution à tel ou tel

degré, pourquoi les révolutionnaires n'ont-ils pas demandé d'emblée l'abolition de la royauté ? Pourquoi ont-ils essayé de concilier la tradition royale et la souveraineté populaire ? C'est l'Assemblée constituante qui a inscrit la royauté dans la Constitution.

« Aujourd'hui, vous vous dites ou vous vous croyez tous républicains, et à vous entendre, on croirait que la monarchie est une sorte de monstre antique, dès longtemps enseveli, et dont le souffle même ne vous a pas effleurés.

« Or, il y a deux ans encore, il n'y avait peut-être pas un républicain parmi vous. Même quand j'eus quitté Paris pour aller chercher dans l'Est de la France un point d'appui contre les factions qui m'opprimaient, nul n'osa, dans l'Assemblée, demander nettement la fin de la monarchie. Ceux mêmes qui proposaient la suspension de l'inviolabilité et la mise en jugement semblaient penser à un autre roi ; et les pétitionnaires du Champ-de-Mars furent désavoués par tous les partis de la Révolution. J'avais laissé pourtant, dans la lettre qui fut lue à l'Assemblée, un témoignage décisif de ma vraie pensée ; et à ceux qui m'accusent de les avoir trompés, je réponds qu'ils ont tenu à se tromper eux-mêmes.

Ils avaient peur de la République, et tout en dénonçant ma perfidie, ils se plaisaient à me supposer plus révolutionnaire que je ne pouvais l'être, pour échapper à la nécessité redoutable ou de limiter la Révolution ou d'abolir la royauté. S'il y a eu mensonge, il est là ; s'il y a eu tromperie, elle est là. C'était se tromper soi-même et tromper la nation qu'imaginer qu'on pourrait pousser à l'extrême la démocratie sans abolir la royauté, et dépouiller l'arbre de toutes ses feuilles sans l'abattre. C'est moi qui pourrais me plaindre d'avoir été utilisé par l'instinct de ruse de la Révolution pour faciliter le passage de la monarchie à la République. On gardant un semblant de royauté pour rassurer les esprits simples, et c'est sous l'abri de la monarchie qu'on travaillait à la destruction de la monarchie.

« Et s'il n'y a pas eu là calcul, si la France a cru sincèrement à la nécessité de la monarchie dans l'ordre nouveau, comment peut-on faire un grief au roi d'y avoir cru, lui aussi, et d'avoir voulu maintenir les états sans lesquels, à mon sens, elle ne pouvait durer ? J'ai gémi de la lutte engagée par vous contre le clergé, et il est vrai que j'ai usé du droit de *veto* que me donnait la Constitution pour amortir les coups que vous lui portiez. C'est que la religion, en même temps qu'elle est la consolation et le besoin de mon cœur, est, selon moi, la garantie de l'ordre et la règle nécessaire des mœurs et de la liberté. Or, j'ai pensé que des attaques trop véhémentes et trop violentes contre le clergé ébranleraient la religion elle-même.

Me suis-je trompé ? Dans les premiers temps de la Révolution, il y avait chez les révolutionnaires eux-mêmes une sorte d'empressement pieux, et jamais on ne parla plus dévotement du Dieu de l'Évangile qu'à l'heure où on en dépouillait les ministres. Aujourd'hui encore, vous vous appliquez à ne pas découvrir au peuple la philosophie impie d'un grand nombre d'entre vous. Quand un imprudent, pour des raisons d'économie (car vous avez à votre tour des embarras financiers : ils vous perdront comme ils m'ont perdu), propose la suppression du traitement des prêtres, vous vous soulevez contre lui parce qu'il indispose les peuples. Mais qui aurait osé prévoir, il y a deux ans, que cette proposition serait faite ? Qui aurait osé prévoir qu'un jour, à votre tribune, un audacieux dirait : « Je suis athée », et serait applaudi par un grand nombre d'entre vous ? C'est donc bien la lutte contre le christianisme qui s'annonce, et si je l'ai pressentie, si j'ai voulu protéger le clergé contre des passions qui s'étendraient insensiblement à la religion elle-même, j'ai été prévoyant, et j'ai servi la Révolution qui périra le jour où il apparaîtra à tous qu'elle est incompatible avec le christianisme.

« Pour m'accuser de trahison, vous êtes obligés d'accuser aussi de trahison la plupart des hommes illustres qui ont servi la Révolution. Car tous, Lafayette, Mirabeau, Barnave, d'autres encore, ont cru que la Révolution devait s'arrêter et se fixer, qu'elle se perdait à dépasser la ligne qu'ils avaient marquée eux-mêmes. Vous pouvez les flétrir et les frapper. Mais vous flétrissez et vous frappez la Révolution elle-même, car le déshonneur de ceux qui l'ont servie se communique à elle. Croyez-vous, de bonne foi, que ces hommes ont cédé à des pensées basses, qu'ils furent à la merci d'une pièce d'or ? Non certes, ils crurent servir encore la Révolution et la liberté en s'opposant aux excès qui pouvaient les compromettre, en cherchant à organiser ou à raffermir la force nécessaire du pouvoir exécutif. Et si des hommes nés de la Révolution et qui n'avaient de force, de crédit, d'espérance que par elle, ont cru qu'il fallait la contrôler et la limiter, qui pourra faire un crime au roi lui-même, descendant des rois et gardien de la royauté par la Constitution comme par la tradition, d'avoir eu la même pensée ?

« Prenez garde ; en condamnant le roi sous prétexte de trahison envers la Révolution, vous allez vous menacer de mort les uns les autres ; car vous êtes voués désormais à dénoncer et à frapper comme des traîtres tous ceux qui n'entendront pas comme vous les intérêts de la Révolution et qui n'en porteront pas les limites au point arbitraire et vacillant marqué par les passions du jour.

« J'ai parlé de Mirabeau que vous frapperiez, s'il n'était mort, de Lafayette qui serait captif ici s'il ne l'était en Autriche, de Barnave qui languit dans son cachot, sous l'inculpation d'avoir donné des conseils politiques au roi constitutionnel. Là ne s'arrêteront pas les soupçons. Déjà, ceux-là mêmes qui de leur parole imprudente et éloquente ont animé le peuple contre les Tuileries sont traîtres et suspects, parce

qu'ils n'ont pas refusé un mémoire politique qui leur était demandé. Et déjà le général qui, dans les plaines de la Champagne, a arrêté la marche des armées prussienne et autrichienne, est accusé, par les plus véhéments et les plus populaires de vos journaux, d'avoir ménagé dans sa retraite l'armée prussienne et d'avoir combattu, comme on prétend que de Lessart négociait, dans l'intérêt de l'ennemi.

« Il est étrange, en vérité, qu'on me reproche comme un crime d'avoir songé aux conséquences que pouvait avoir une guerre illimitée, et d'avoir voulu les prévenir ! Vous qui m'accusez de n'avoir pas brusqué la rupture avec l'Autriche, et de n'avoir pas répondu partout par la guerre à la plus légère offense des cours étrangères, êtes-vous sûrs que la Révolution peut affronter sans péril la guerre avec le monde ? Êtes-vous sûrs que la France nouvelle ne laissera dans cette colossale entreprise ni ses finances, ni sa liberté ? Êtes-vous sûrs que les incertitudes de la lutte n'exaspéreront point la rivalité des factions au point de déchirer et d'épuiser la Révolution ? Et si je me suis préoccupé des contre-coups qu'aurait la guerre sur l'état des esprits et sur le destin de la royauté, qui donc m'en a donné l'exemple ? C'est vous. Ceux qui, au printemps de cette année, vous ont entraînés à la guerre ont dit partout qu'elle était nécessaire pour mettre la royauté à l'épreuve, et pour changer la Constitution. Ils ont fait de la guerre un moyen politique contre le roi ; de quel droit me reprochent-ils de m'être préoccupé, en effet, des conséquences politiques qu'elle pouvait produire, et d'avoir, par mes paroles, par mon attitude, cherché à atténuer le plus possible le conflit d'où l'on attendait un bouleversement intérieur et le renversement de la Constitution ? De quel droit me reprocher d'avoir ménagé jusqu'au bout les chances de paix quand vous donnez ouvertement à la guerre un caractère factieux ? Mais prenez garde, vous avez provoqué l'univers pour abattre la royauté. En cessant de ménager la royauté, vous avez cessé de ménager le monde. Je vous laisse, devant la postérité, la responsabilité des désastres qui peuvent suivre.

« Si je vous dis ces choses, ce n'est pas pour défendre ma tête : vous êtes trop divisés pour être justes. Déjà, vous épiez vos moindres gestes, vous commentez vos moindres paroles, afin d'y découvrir l'indice d'une complaisance pour celui que vous appelez le tyran. Il ne suffira pas d'avoir voulu ma mort ; il faudra l'avoir voulue au degré et en la forme marqués par la faction dominante. Vous êtes trop occupés à vous surveiller et à vous dénoncer les uns les autres pour avoir la force de vous élever à de hautes vues et pour faire le partage des responsabilités. Après m'avoir déchiré, vous vous déchirez à propos de moi. Jusqu'ici, c'est la témérité du peuple qui seule avait versé le sang. Maintenant, c'est la Révolution organisée qui fait œuvre de mort. Vous portez tout de suite la mort à ce sommet qui s'appelait hier la royauté ; elle en descendra aisément. L'échafaud que vous dressez pour moi s'élargira

jusqu'à occuper tout le forum. Si vous étiez plus unis, si vous n'aviez pas peur les uns des autres, vous auriez pu, tout en maintenant et affermissant votre République, mettre la personne du roi hors de cause, et réserver l'avenir.

« J'ai beaucoup lu et médité l'histoire de Charles I^{er}. J'étais depuis longtemps averti par un pressentiment, par l'inquiétude générale des esprits et des choses, que moi aussi, j'étais réservé à l'épreuve suprême. J'y suis préparé. Mais ne vous flattez pas que les événements de France se résoudreont comme les événements d'Angleterre. L'Angleterre est une île : ses agitations sont limitées, et Cromwell a pu les fixer. Vous êtes ouverts à toutes les forces de l'univers, et cette lutte formidable suscitera ici des passions et des événements tragiques. Vous n'êtes pas sûrs que la France épuisée ne soit pas tentée un jour de redemander un abri à la royauté. J'aurais voulu, si ce retour des choses doit se produire, que la monarchie ne fût pas rétablie en France par la pitié. La pitié est aveugle et violente ; et les rois qui seront ramenés par elle n'auront pas le sens des temps nouveaux. En faisant tomber ma tête, vous mettez en mouvement la force dangereuse de la pitié : il valait mieux réserver l'avenir à l'expérience et à la raison. »

Voilà ce que Louis XVI aurait pu opposer à la Convention. Voilà la défense politique qu'il aurait pu produire. Et ce qui le condamne le plus, c'est qu'il n'ait fait aucun effort pour entrer dans cet ordre de pensées ; c'est qu'il n'ait pu une minute parler dans le sens de la Révolution et discuter avec elle. Il en était empêché par la persistance du préjugé royal ; il en était empêché surtout par le poids secret de ses trahisons. Car il ne s'était pas efforcé seulement de modérer la Révolution : il avait appelé l'étranger pour la détruire. Et il était réduit aux habiletés subalternes d'un avocat ingénieux. La royauté française était décidément une chose morte ; elle reviendra un moment, mais comme un fantôme.

Le plaidoyer de Desèze acheva d'irriter, par son habileté même, les révolutionnaires : car la trahison évidente et certaine du roi devenait d'autant plus odieuse qu'il parvenait à en dérober la preuve matérielle. C'est ce mensonge continu, profond, que Saint-Just mit admirablement en lumière dans la forte réponse que, dès le lendemain 27 décembre, il fit au discours de Desèze :

« Au moins, Louis, vous n'étiez pas exempt d'être sincère... Je pardonnerais à l'habitude de régner, à l'incertitude, à la terreur des premiers orages, la dissimulation employée pour conserver des droits affreux, chers encore à une âme sans pitié. Mais ensuite, lorsque l'Assemblée nationale eut fait des réformes utiles, lorsqu'elle présenta les Droits de l'Homme à la sanction du roi, quelle défiance injuste ou plutôt quel motif, si ce n'est la soif de régner, si ce n'est l'horreur de la félicité publique, entrava les représentants du peuple ? Celui-là qui disait : « *Mon peuple, mes enfants* », celui-là qui disait ne respirer

que pour le bonheur de la nation, qui disait *n'être heureux que de son bonheur, malheureux que de ses maux*, celui-là lui refusait ses droits les plus sacrés. » Bonhomie menteuse, bonhomie traîtresse « qui fait de la douceur et de l'apparence de la bonté, un système de tyrannie...

« Il est facile de déguiser l'intelligence imputée à Louis avec l'empereur et le roi de Prusse dans le traité de Pilnitz : *la justice n'a point matériellement prise sur la dissimulation des grands crimes... On ne voit pas le crime, mais on en est frappé.* »

Le discours de Saint-Just prononcé le lendemain du plaidoyer de Desèze et sous l'impression directe de celui-ci révèle le malaise irrité où il avait jeté la Convention. Tous sentaient que la question était mal posée, et comme rabaissée avec une sorte de candeur cauteleuse où se continuait la tactique de dérision de la monarchie.

Il semblait qu'en cette suprême entrevue de la royauté et de la Révolution un choc violent dût se produire : toutes les consciences et tous les esprits attendaient obscurément une explication décisive d'où l'éclair jaillirait. Et la Révolution était aux prises avec des arguties de procédure, avec des dénégations trop faciles dont le mensonge évident ne pouvait être matériellement démontré. Saint-Just, d'un mouvement de colère, rompait ce filet irritant et médiocre :

« Ce jour va décider de la République : elle est morte, et c'en est fait, si le tyran reste impuni. »

Et c'est au moment où la Convention était énervée et troublée, c'est au moment où les royalistes multipliaient leurs manœuvres et tentaient d'affoler la pitié, c'est quand partout, dans les villes et les campagnes, les brochures, les almanachs, les images propageaient la légende du roi martyr, que la Gironde proposa à la Convention la formidable aventure de l'appel au peuple. Elle demanda que le jugement du roi fût soumis à la ratification des assemblées primaires. Oui, formidable aventure, car d'abord, c'était un aliment prodigieux qui allait être offert à la propagande et à la piété royalistes. Sous prétexte de statuer sur la peine à infliger au roi et de mesurer sa responsabilité, les contre-révolutionnaires allaient soumettre à la critique tous les événements accomplis depuis trois années. Ce ne serait plus le procès du roi, ce serait le procès de la Révolution. Couverts par leur rôle de juge, et participant, pendant un moment, à l'inviolabilité de la Convention elle-même qui leur confiait la décision souveraine, les factieux allaient demander compte du Dix-Août et des journées de septembre. Ils s'armeraient, contre la Révolution, des luttes fratricides des révolutionnaires, de leurs mutuelles accusations. Et dans toute cette poussière soulevée les crimes du roi disparaîtraient. Notez qu'à cette minute précise le premier élan de victoire et de gloire de la République est sinon brisé, au moins amorti.

En Allemagne, nos armées reculent ; en Belgique, elles hésitent et se dissolvent : la mauvaise organisation des services administratifs a fait périr des milliers d'hommes de froid et de dénûment.

La France, réunie en ses assemblées primaires, n'aurait donc pas cet irrésistible ressort de confiance et d'orgueil qui défie toutes les manœuvres. Et comme, de chaque commune, les plus vaillants patriotes, les révolutionnaires les plus ardents étaient partis pour aller à l'armée, c'est une nation privée de ses forces les plus pures qui prononcerait en cette question vitale. Que de surprises à redouter ! que d'intrigues !

Et aussi que de sujets de conflit entre les assemblées primaires et la Convention !

D'abord les assemblées primaires pouvaient dire : Puisque la Convention croit devoir nous soumettre le jugement qu'elle a porté sur la personne du roi, de quel droit s'est-elle abstenue jusqu'ici de nous soumettre le jugement bien plus grave qu'elle a porté sur la royauté même ? Et pourquoi la République n'a-t-elle pas été encore, malgré le décret qui le décide, soumise à la sanction du peuple ?

En ce qui concernait le procès même, la Convention avait beau ne proposer à la ratification du peuple que la peine ; comment empêcher le peuple de se saisir du fond même du procès et de décider non seulement quel châtiment subirait le roi, mais s'il subirait un châtiment, et si vraiment il était coupable ? Or il était impossible de mettre sous les regards de quarante mille assemblées primaires les pièces du procès ; qu'adviendrait-il si un grand nombre d'entre elles, cédant aux suggestions des royalistes ou à cette peur des responsabilités définitives dont la Convention même aurait donné l'exemple, se refusaient à statuer ? Toute la vie de la nation était suspendue dans le vide. Toute la Révolution portait à faux.

Et encore, si les assemblées primaires se prononçaient et si elles désavouaient la Convention, si, par exemple, elles annulaient la peine de mort portée par celle-ci, comme la situation des Conventionnels devenait périlleuse ! Ils étaient, en quelque sorte, répudiés par le pays. Ils étaient des régicides, puisqu'ils avaient voté la mort, mais un geste de la nation leur avait arraché la hache au moment où elle s'abattait sur la tête du roi. Ils étaient la violence vaine, le crime impuissant, et leur front était éclaboussé d'une tache sanglante, sans qu'en effet le sang eût coulé.

Le roi, quelle que fût la peine portée par le pays, si seulement elle était moindre que celle portée par la Convention, était désormais au-dessus de celle-ci : il recevait de la nation une inviolabilité de fait, et il pouvait railler la Convention. Les contre-révolutionnaires allaient s'écrier de toutes parts : Comment laisser la direction de la France à une Assemblée qui vient d'être désavouée par la France, et qui, dans

une question terrible, a montré à la fois qu'elle n'avait ni assez de courage pour prendre seule les responsabilités, ni assez de clairvoyance pour accorder sa décision provisoire au sentiment profond du pays ? Ils demanderaient la dissolution de la Convention et des élections nouvelles : la France révolutionnaire destituée de tout gouvernement, de toute force directrice, se disloquera dans l'anarchie juste à l'heure où les puissances coalisées redoublent d'effort contre elle. Et la Convention n'aura aucun moyen de se défendre, car quel est le factieux qui craindra pour sa tête quand la Convention n'aura pu faire tomber la tête du roi ?

Jamais la Révolution ne courut un plus grand danger. Le vote de l'appel au peuple, c'était la perte de la France révolutionnaire.

Comment les Girondins ne virent-ils pas ce danger effroyable et évident ? Ou comment passèrent-ils outre, et par quelles raisons cherchèrent-ils à s'étourdir ?

Ils alléguèrent d'abord la souveraineté de la nation. C'est Vergniaud qui donna à l'argument sa formule la plus forte. Les décisions des assemblées ne valent que parce qu'elles sont présumées être l'expression de la volonté générale. Donc, « tout acte émané des représentants du peuple est un attentat à sa souveraineté s'il n'est pas soumis à sa ratification formelle ou tacite. Et pour le jugement de Louis une ratification tacite ne suffit pas. La mort est irréparable, et si la nation improuvait la sentence de mort, il serait trop tard. D'ailleurs, c'est le peuple lui-même qui, par la Constitution de 1791, avait donné l'inviolabilité au roi : c'est le peuple seul qui peut lui retirer cette inviolabilité. »

Mais comment Vergniaud peut-il oublier que cette inviolabilité, le peuple l'avait donnée au roi en 1791 par l'intermédiaire de ses représentants ? Puisqu'ils avaient pu engager sa volonté, ils pouvaient la dégager. Comment Vergniaud peut-il oublier encore que bien d'autres actes irréparables et irrévocables avaient été accomplis sans que la sanction du peuple eût été demandée ? Il n'y a pas que la mort qui soit irrévocable : ce n'est point le fait physiologique de la mort qui importe, ce sont ses conséquences politiques. Or, la suspension de la royauté et la proclamation de la République ont des conséquences sur lesquelles il n'est pas possible de revenir. Et il était étrange que cette même Gironde qui, en déclarant la guerre à l'Autriche et à la Prusse, avait déchaîné, sans consulter le peuple, des événements où la Révolution était plus engagée que dans la vie ou la mort du roi, s'avisât soudain que la ratification formelle de la nation était indispensable. Et si le peuple seul pouvait retirer au roi l'inviolabilité donnée par lui, que devenait le Dix-Août ? Fallait-il le dénoncer comme une insurrection criminelle ? Ou, s'il était légitime, comment la Convention élue par la nation toute entière, avait-elle moins le droit d'attenter à l'inviolabilité constitutionnelle du roi que les sections parisiennes et

marseillaises soulevées au 10 août ? À vrai dire, l'inviolabilité royale, après le 10 août, n'était plus ; et la Convention recueillait un état de fait créé par la force directe et spontanée du peuple, en qui, Vergniaud, président de la Législative au 10 août, avait reconnu le droit.

C'est chose curieuse, d'ailleurs, de voir la Gironde faire appel à l'exercice direct de la souveraineté populaire. Elle n'y était pas unanime, et Ducos restait fidèle à la politique générale de son parti lorsqu'il disait repousser l'appel au peuple « comme contraire au système représentatif ». En principe, les Girondins aimaient peu l'intervention du peuple lui-même, des sections. Cette action directe et continue du peuple leur paraissait un moyen d'agitation et de tyrannie ; et ils comptaient davantage sur la sagesse des représentants, délibérant sous le prestige d'une parole éclatante. Lorsque Baudot, dans ses notes si profondes, dit :

« Les Girondins voulaient une ample exclusion dans la participation, ou au moins dans la délégation du pouvoir. Nous voulions, nous, comprendre toutes les existences dans la puissance sociale, » cela ne peut pas s'entendre de leur système électoral : ils admettaient le suffrage universel et l'éligibilité de tous les citoyens. Mais ils croyaient que les influences combinées du talent et de la fortune amèneraient, par la voie de la représentation, le gouvernement d'une élite ; et ils se souciaient peu que les prolétaires élevassent la voix.

Brissot ne traite-t-il pas de « cannibales » et d'« anthropophages » la plupart des pétitionnaires qui venaient presser la Convention de juger et d'exécuter le roi ? Lorsque Baudot cite encore le mot de Durand-Maillane, sur la nécessité des masses dans les révolutions :

« Quand on a tant fait dans une révolution que d'y faire entrer le peuple comme partie non seulement légale, mais nécessaire, peut-on le congédier brusquement et contre son gré ? Eh ! le devait-on après ses longs et importants services ? Car sans lui, disons-le, nos orateurs avec leurs belles phrases cadencées, qu'auraient-ils fait ? » C'est la conception girondine qu'il veut combattre avec le témoignage d'un modéré. Même après les efforts des Girondins en faveur de l'appel au peuple, Mallet du Pan note fort bien que leur politique est de tempérer la puissance populaire par le système de la représentation :

« La doctrine et le but des Brissotins consistent dans l'établissement et l'organisation de la République pure et simple, *de manière à limiter un peu la démocratie extrême par le régime représentatif*... La plupart ont opiné à renvoyer au peuple le jugement du roi, non par aucun sentiment de justice, d'humanité, de compassion pour ce prince infortuné, mais uniquement par politique, afin d'épargner à la Convention l'odieux d'un régicide aussi exécrable, et d'en prévenir l'effet au dedans et au dehors. »

Je ne sais si Mallet du Pan a bien démêlé les raisons qui portaient les Girondins à demander l'appel au peuple sur le jugement du roi. Mais la contradiction éclate entre leur préférence systématique pour le régime représentatif et leur motion d'appel au peuple. Celle-ci, visiblement, n'était et ne pouvait être, pour eux, qu'une manœuvre occasionnelle. J'ai déjà noté, il est vrai, dans l'étude sur la Constituante, que cette idée d'un appel au peuple avait été émise dès les premiers jours de la Révolution par un futur Girondin, par le même Salle qui la proposa pour le procès du roi. C'était à propos du *veto* suspensif. Salle l'acceptait à condition que le peuple consulté pût mettre, par l'expression directe de sa volonté, un terme au *veto* royal. Et déjà Robespierre qui combattait le *veto* suspensif aussi bien que le *veto* absolu, dénonçait dans le système de l'appel au peuple une trompeuse apparence de démocratie qui permettait d'accepter, en fait, des solutions contraires à la démocratie. Tandis que, pour les démocrates robespierristes, l'action du peuple devait servir à appuyer contre la Cour ou contre les ennemis de la Révolution les décisions les plus hardies des représentants révolutionnaires, elle devait servir, pour ceux qui s'appelèrent les Girondins, à éluder les problèmes les plus pressants, à dissiper dans la responsabilité vague du peuple lointain les responsabilités immédiates de ses délégués. Pour les uns, elle était un excitant, pour les autres un dissolvant ; et voilà pourquoi on ne peut attribuer qu'une valeur de circonstance à la thèse des orateurs girondins invoquant soudain à propos de Louis XVI la souveraineté directe de la nation. C'était, au fond, un moyen dilatoire. L'appel aux masses, contraire à leur tactique fondamentale, n'était guère qu'un procédé d'ajournement : le peuple, qui savait la défiance habituelle de la Gironde à son égard, ne pouvait voir un acte de foi en cette manœuvre désespérée.

Les Girondins invoquaient un autre argument et commettaient une autre inconséquence. C'étaient eux qui, pour mieux assurer la victoire intérieure de la Révolution, avaient déchaîné la guerre. C'étaient eux qui avaient lancé un défi au monde en annonçant la chute de tous les trônes et l'universel triomphe de la liberté. C'étaient eux qui avaient dit et répété à la France révolutionnaire que les germes de Révolution abondaient chez tous les peuples, que les esprits étaient mûrs pour un ordre nouveau, et qu'ils n'attendaient qu'un signal de la liberté française.

Or, voici que tous les orateurs girondins affirment maintenant que le monde est travaillé par l'esprit de contre-révolution, que les peuples sont réfractaires à la Révolution, ou même irrités et indignés contre elle, et que si la Convention, en assumant la responsabilité directe de la mort du roi, fournit un aliment ou un prétexte aux passions hostiles, toutes les forces de l'univers vont se combiner contre la République française. Voici Salle qui s'écrie :

« Oui, citoyens, je vous le dis, parce que je vous dois la vérité, oui. toutes les nations de l'Europe, quoi qu'on en dise, sont encore esclaves. Bien loin qu'elles songent à nous imiter, en secouant elles-mêmes le joug qui les flétrit, elles ont peine à recevoir le présent que nos armées leur portent.

« Nos principes sont un aliment de forte digestion, dont leurs organes sont en quelque sorte surchargés. Voyez ce qui s'est passé à Francfort ; voyez ce qui se passe dans l'évêché de Trêves, dont les paysans trahissent journellement nos soldats ; dans le Brabant, qui regrette ses prêtres, qui craint pour ses momeries monacales, et qui finira peut-être par nous traiter en ennemis de la divinité, parce que nous avons proscrit les turpitudes ultramontaines.

« Songez aux calomnies répandues contre nous chez l'étranger ; à cette étonnante prévention inspirée aux soldats ennemis qui craignent de se rendre dans nos camps, de peur que nous les traitions en cannibales ; songez aux moyens puissants que les despotes ont d'empêcher la circulation de nos principes, et demandez-vous froidement, et sans enthousiasme, si la révolution du genre humain est aussi prochaine qu'on nous l'annonce. Non, les peuples sont dominés encore par le despotisme sacerdotal, et par tous les préjugés qui les attachent à leurs tyrans. »

Oui, mais ces prophéties magnifiques et décevantes, qui donc les avait faites, sinon les Girondins eux-mêmes ? C'est contre les décrets enthousiastes et dangereux du 19 novembre et du 15 décembre que devaient être dites ces paroles de prudence et de vérité. Et quel crédit pouvaient avoir ceux qui, ayant d'abord voulu constituer « le pouvoir révolutionnaire universel », proclamaient maintenant, dans l'intérêt apparent du roi, la banqueroute de cette propagande universelle ?

Brissot lui-même insiste sur les dispositions hostiles que les tyrans ont réussi à créer contre la France de la Révolution :

« Je l'ai déjà dit, *dans nos débats, nous ne voyons pas assez l'Europe ; nous voyons trop ce qui nous entoure*. Pleins de confiance dans la pureté de nos motifs et dans la bonté de nos décrets, nous laissons au temps le soin de détruire les calomnies, de détromper les peuples sur tous les mensonges qu'on répand contre nous.

« C'est pourtant avec cette opinion mensongère, avec ces calomnies atroces que les rois parviennent à détacher les peuples de notre Révolution, à leur inspirer de l'horreur pour le gouvernement républicain, et même à les armer contre nous... Le ministère anglais nous a peints comme des cannibales ; il a tapissé les villes et les campagnes des tableaux les plus hideux, et malheureusement les plus ressemblants, des massacres des 2 et 5 septembre... Faire ici le tableau de la comédie jouée par

les machiavélistes qui dirigent l'Angleterre, c'est peindre les forfaits de presque toutes les puissances de l'Europe. »

Ah ! sans doute, il serait injuste d'enfermer Brissot, à jamais, dans la témérité de son premier enthousiasme. Il serait injuste et insensé de lui interdire toute prudence sous prétexte que c'est lui qui a, le premier, déchaîné la guerre et suscité en France de funestes illusions. Et s'il lui plaît, pour atténuer son erreur, d'alléguer que c'est l'impression des massacres de septembre qui a converti en hostilité la bienveillance première des peuples, pourquoi lui retirerions-nous une explication qui ménage son amour-propre ? Après tout, en une heure d'inertie révolutionnaire, en ce printemps somnolent et incertain de 1792 où il semblait que la force révolutionnaire ne parvenait point à percer la terre, il a osé : il a provoqué le destin. Il se peut que la foudre qu'il a lancée et qui devait emplir de son tumulte et de sa lumière tout l'horizon humain hésite maintenant et se replie. Si Brissot, après avoir obtenu de la guerre ce qu'elle pouvait donner, c'est-à-dire la fin de la royauté, s'aperçoit maintenant que cette guerre, en s'étendant, devient funeste, s'il a perdu, à la rencontre des résistances » du monde, quelques-unes des illusions sans lesquelles il n'aurait pas osé jouer son audacieuse partie de Révolution par la guerre, il a le droit de reconnaître la puissance de l'obstacle et de circonscrire la lutte et le péril.

Si les Girondins, qui ont poussé à la guerre pour renverser le roi, s'effrayent maintenant de l'agrandissement de la guerre et tentent de limiter en enlevant un prétexte trop commode à la contre-révolution européenne, c'est sans doute un acte de clairvoyance et de courage. Mais alors, pourquoi prendre ce détour de l'appel au peuple ? Pourquoi ne pas avertir nettement et directement la France qu'à prononcer la mort du roi elle suscitera contre elle, inutilement, une coalition funeste ?

S'il est vrai, comme ils le disent tous, que l'Angleterre, la Hollande, l'Espagne n'attendent que la mort de Louis XVI pour assaillir la France, et s'il y a quelque chance, en épargnant la vie du roi, d'éviter cet élargissement formidable du conflit, il faut le dire, sans réserve et sans peur. C'est sur le fond même de la question qu'il faut se prononcer devant le pays et devant le monde, et non pas combiner des habiletés de procédure. Ils alléguent (c'est l'argument principal de Salles et de Brissot) que toute décision de la Convention, quelle qu'elle fût, aurait les périls les plus graves et que ces périls disparaîtraient si le peuple était juge en dernier ressort. Si la Convention, par prudence ou par pitié, faisait grâce au roi de la vie et se bornait à prononcer contre lui la détention ou le bannissement, cette sentence généreuse serait dénaturée et empoisonnée par la calomnie, qui dénoncerait la manœuvre des intrigants sauvant le roi pour sauver la royauté. Si, au contraire, la Convention condamnait Louis à mort, tous les ennemis de la Révolution en France et hors de France accuseraient l'Assemblée ou d'avoir cédé à une atroce soif

de sang, ou d'avoir délibéré sous la menace des assassins. Et l'univers était ainsi soulevé contre la France.

Au contraire, que le peuple prononce : s'il fait acte de clémence, s'il sent son cœur assez libre de toute attache à la royauté pour laisser sans crainte la vie au roi, qui donc, dans le monde, pourra accuser de faiblesse et d'intrigue six millions d'hommes s'élevant au-dessus de leur juste colère ? Les traits des calomniateurs éternels s'émousseront contre cette vaste générosité de toute une nation, sauvée du soupçon par son immensité même. Et si le peuple condamne Louis à monter sur l'échafaud pour châtier, en la personne du traître suprême, la trahison elle-même, s'il veut donner à sa lutte contre le vieux monde quelque chose de solennel et d'irrévocable comme la mort, qui donc pourra prétendre qu'une frénésie de cannibalisme et qu'une ivresse de sang a envahi six millions de cœurs ? Quelle que soit la décision du peuple, elle aura la majesté et l'inviolabilité du peuple lui-même. Elle dépassera la calomnie comme il dépasse la calomnie.

Mais quel sophisme ! Comme si l'étranger, prêt à l'outrage et à l'affût des prétextes, serait désarmé contre la décision du peuple ! Indulgente, il l'interpréterait comme un désaveu de la Convention et de la Révolution. Terrible, il la dénoncerait comme l'effet de la passion meurtrière communiquée à tout un peuple par la contagion du délire révolutionnaire. Les rois et leurs ministres diraient que dans chacune des assemblées primaires le petit groupe des furieux a, ou fanatisé, ou terrorisé le reste, et c'est la nation toute entière, monstrueuse bête altérée de meurtre, qu'ils livreraient à la haine des nations. Ainsi la Convention, en se déchargeant sur le peuple de sa responsabilité, ne faisait, pour l'étranger, qu'agrandir le crime de la Révolution aux proportions du peuple lui-même.

Non, non : si les hommes d'État et les orateurs de la Gironde croient vraiment que la mort du roi aggravera d'un surcroît de haine et de péril la crise terrible de la France, s'ils croient vraiment que la politique et l'humanité s'accordent à sauver la vie du roi, il faut qu'ils prennent sur eux-mêmes la responsabilité glorieuse de la sauver, et qu'ils ne délèguent pas le salut de la Révolution au peuple innombrable et indécis dont ils n'invoquent la volonté éparse que pour cacher la détresse de leur propre pensée.

Au fond, ce fut bien l'inspiration maîtresse du discours de Vergniaud. Son grand et généreux esprit l'emporte vite au delà des combinaisons et des habiletés. Il semble qu'un moment il ait tout à fait oublié ce triste et pauvre détour de l'appel au peuple, et il recommande magnifiquement la clémence à la Convention, comme si elle, et elle seule, devait juger :

« J'aime trop la gloire de mon pays pour proposer à la Convention de se laisser influencer, dans une occasion aussi solennelle, par la considération de ce que feront ou ne feront pas les puissances étrangères. Cependant, à force d'entendre dire que nous agissions, dans ce jugement, comme pouvoir politique, j'ai pensé qu'il ne serait contraire ni à votre dignité, ni à la raison, de parler un instant politique.

« Il est probable qu'un des motifs pour lesquels l'Angleterre ne rompt pas encore ouvertement la neutralité, et qui déterminent l'Espagne à la promettre, c'est la crainte de hâter la perte de Louis par une accession à la ligue formée contre nous. Soit que Louis vive, soit qu'il meure, il est possible que les puissances se déclarent nos ennemies, *mais la condamnation donne une probabilité de plus à la déclaration ; et il est sûr que si la déclaration a lieu, la mort en sera le prétexte.*

« Vous vaincrez ces nouveaux ennemis, je le crois. Le courage de nos soldats et la justice de notre cause m'en sont garants. Cependant, résistons un peu à l'ivresse de nos premiers succès : ce sera un accroissement considérable à vos dépenses ; ce sera un nouveau recrutement à faire pour nos armées ; ce sera une armée navale à créer ; ce sera de nouveaux risques pour votre commerce qui a déjà tant souffert par le désastre des colonies ; ce sera de nouveaux dangers pour vos soldats, qui, pendant que vous disposez ici tranquillement de leurs destinées, affrontent les rigueurs de l'air, les intempéries des saisons, les fatigues, les maladies et la mort.

« Et si, la paix devenue plus difficile, la guerre, par un prolongement funeste, conduit vos finances à un épuisement complet auquel on ne peut songer sans frémir, si elle vous force à de nouvelles émissions d'assignats qui feront croître, dans une proportion effrayante, le prix des denrées de première nécessité, si elle augmente la misère publique par des atteintes nouvelles portées à votre commerce, si elle fait couler des flots de sang sur le continent et sur les mers, quels grands services vos calculs politiques auront-ils rendus à l'humanité ? Quelle reconnaissance vous devra la patrie pour avoir, en son nom et au mépris de sa souveraineté méconnue, commis un *acte de vengeance* devenu la cause ou seulement le prétexte d'événements si calamiteux ? Oseriez-vous lui vanter vos victoires ? Je ne parle pas de défaites et de revers, j'éloigne de ma pensée tous présages sinistres. Mais, par le cours naturel des événements même les plus prospères, elle sera entraînée à des efforts qui la consumeront. Sa population s'affaiblira par le nombre prodigieux d'hommes que la guerre dévore, il n'y aura pas une seule famille qui n'ait à pleurer son père ou son fils ; l'agriculture manquera bientôt de bras, les ateliers seront abandonnés ; vos trésors écoulés appelleront de nouveaux impôts ; le corps social, fatigué des assauts que lui livreront au dehors des ennemis puissants, des secousses convulsives que lui

imprimeront les factions intérieures, tombera dans une langueur mortelle. Craignez qu'au milieu de ces triomphes la France ne ressemble à ces monuments fameux qui, dans l'Égypte, ont vaincu le temps. L'étranger qui passe, s'étonne de leur grandeur ; s'il veut y pénétrer, qu'y trouve-t-il ? des cendres inanimées et le silence des tombeaux. »

C'est d'une puissance et d'une ampleur admirables ; mais aucune de ces paroles ne conclut à l'appel au peuple. Toutes crient à la Convention : « Jugez Louis XVI et épargnez sa vie. » C'est pour ne pas paraître oublier tout à fait sa thèse de l'appel au peuple, que Vergniaud a glissé dans ce développement si large et si beau, un mot qui la rappelle, un seul : « *et au mépris de sa souveraineté méconnue* ». Ce mot ne fait pas corps avec cette partie du discours ; il n'est là que par un artifice oratoire, pour que tout lien entre ce passage et l'objet même du discours ne soit pas trop visiblement rompu.

Mais il n'y a là qu'un raccord factice. Ce qui serait grave, dans la condamnation à mort de Louis, ce n'est pas qu'elle fût prononcée sans que la volonté de la nation intervienne : c'est qu'elle fût prononcée. Ce n'est plus de l'appel au peuple qu'il s'agit : c'est de l'appel à la clémence, et tout ce magnifique développement serait le même si Vergniaud, au lieu de parler pour persuader à la Convention de se dessaisir, avait parlé pour lui demander de retenir le jugement et d'y faire œuvre de pitié et de quelle parole audacieuse, presque flétrissante, il caractérise la condamnation à mort : *un acte de vengeance*. Mais cet acte de vengeance, pourquoi le déléguer à la nation ? Pourquoi du moins tenter le peuple ? Ce n'est pas seulement un acte de cruauté maladroite que Vergniaud expose le peuple à accomplir, c'est un acte de lâcheté.

« Il fallait du courage, le Dix-Août, pour renverser Louis encore puissant, quel courage faut-il pour envoyer au supplice Louis vaincu et désarmé ? Un soldat Cimbre entre dans la prison de Marius pour l'égorger ; effrayé à l'aspect de sa victime, il s'enfuit sans oser la frapper. Si ce soldat eût été membre d'un Sénat, doutez-vous qu'il eût hésité à voter pour la mort du tyran ? Quel courage trouvez-vous à faire un acte dont un lâche serait capable ? »

Oui, mais si ce soldat, au lieu d'être membre d'un Sénat, c'est-à-dire de la Convention, avait été membre d'une assemblée primaire, il aurait eu également l'abject courage de voter la mort. Et ici encore ce que dit Vergniaud ne porte pas contre le droit de juger en dernier ressort que s'arrogerait la Convention, ni contre la mort prononcée par elle, mais contre la mort prononcée par n'importe quelle puissance, nation ou Convention. Ce n'est que par un artifice de rhétorique que toute cette argumentation est comme accrochée à la thèse de l'appel au peuple ; elle en est au fond tout à fait indépendante. Mais l'idée, exprimée ou sous-entendue, de l'appel au peuple, affaiblit ce magnifique

plaidoyer de clémence : elle lui donne quelque chose de factice et de lointain, puisque ce n'est pas devant celui qui est à ses yeux le vrai juge que parle l'orateur. Chose curieuse ! Deux fois (et ce sont ses discours les plus émouvants tout ensemble et les plus éclatants), deux fois Vergniaud a mis Louis en cause : une fois à la Législative, pour l'accuser, et maintenant à la Convention, pour le sauver. Et chaque fois, il a donné à sa pensée, ou sévère ou clément, un tour hypothétique et suspensif. Qu'on se rappelle son terrible réquisitoire : en ses plus véhémentes menaces il restait encore conditionnel, et il s'arrêtait à cette limite extrême où le geste de menace va frapper. Et de même qu'alors il suspendait sa colère, aujourd'hui il suspend sa pitié, puisque, au moment même où il émeut ceux qui l'écoutent, le suprême effet de cette émotion doit être de renvoyer la cause à d'autres juges, qui, eux, n'auront pas entendu.

À peine l'éblouissement de cette splendide parole fut-il un peu dissipé, on se demanda : Mais que se propose donc Vergniaud ? S'il veut sauver le roi, pourquoi s'embarrasse-t-il de ce pesant et dangereux système de l'appel au peuple ? Ou si c'est vraiment l'appel au peuple qui l'intéresse, s'il se préoccupe de maintenir avant tout ce qu'il appelle le droit de la souveraineté populaire, pourquoi s'engage-t-il aussi à fond par des paroles de clémence ? Pourquoi semble-t-il présenter l'appel au peuple comme un moyen suprême d'humanité et de pardon, au risque d'en détourner ceux qui, séduits par l'apparente logique de ce système de souveraineté populaire, ne voudraient cependant pas qu'il tournât au salut du tyran ?

Ce qui ajoute à l'incertitude et à la confusion, c'est que, même parmi les Girondins qui soutenaient l'appel au peuple, il n'y avait pas unité de tactique, de pensée et d'accent. Salles voulait que la Convention se prononçât seulement sur la culpabilité, qu'elle s'abstînt de statuer sur la peine, et qu'elle laissât aux assemblées primaires le soin de décider seules si Louis serait puni de la détention, du bannissement ou de la mort. Buzot, au contraire, voulait que la Convention se prononçât aussi sur la peine, mais que celle-ci fût soumise à la ratification du peuple.

« Mon opinion diffère de celle de Salles en ce que je prononce la condamnation à mort contre Louis XVI, et que j'en renvoie la confirmation à la nation entière, tandis que Salles veut, au contraire, que nous nous bornions à décider si Louis XVI est coupable, et que nous renvoyions aux assemblées primaires l'application de la peine. Voici les raisons de cette différence : premièrement vous avez décrété que Louis serait jugé par la Convention, et vous en avez reçu les pouvoirs du peuple qui les confère tous. Y renoncer serait mettre une arme de plus entre les mains de nos ennemis, qui ne manqueraient pas de vous accuser de faiblesse et de vous croire retenus par la peur ; ils diraient que

vous n'avez pas su porter avec courage le fardeau que vous vous étiez imposé, que vous avez craint même d'en soulever le poids. Osez le faire, encourez avec franchise et fermeté la responsabilité qu'il appelle sur votre tête : vous ôterez à la calomnie un nouveau prétexte pour avilir la Convention. *Secondement, je pense que vous devez vous-mêmes diriger et fixer l'opinion ; le peuple, dans ses assemblées primaires, s'appuiera de votre exemple ; les faibles seront raffermis dans leur opinion chancelante par l'expression de la vôtre ; et les hommes de courage en auront plus de force pour lutter avec succès contre les partisans d'un modérantisme exagéré ; enfin la liberté des assemblées primaires reste entière, mais les dissentiments ne sont plus à craindre, et les opinions qui pourraient être timides et flottantes ont un centre de force et de lumière dans le prononcé de votre décret »*

Qui ne croirait, à entendre ces paroles, que Buzot, tout au contraire de Vergniaud, désire la mort de Louis XVI ? Il veut que la Convention prononce la peine : personnellement il votera la mort. La Convention doit, dans sa pensée, voter la mort, et comme la sentence rendue par elle servira très probablement de lumière et de règle aux assemblées primaires, le peuple suivra la Convention dans la sentence de mort ouverte par celle-ci. On dirait donc que Buzot recourt à l'appel au peuple, non pour diminuer les chances de mort de Louis XVI, mais pour donner au jugement de mort plus de poids et de majesté.

Et pourtant, lui-même, dans le même discours, parle de telle sorte des raisons qu'aura peut-être le peuple d'épargner la vie de Louis XVI qu'il est difficile de ne pas voir dans ses paroles une suggestion de clémence :

« Je suis loin de regarder les clameurs d'une portion des habitants d'une ville comme l'expression du vœu national ; je ne puis reconnaître celui-ci que par la majorité de la nation même. Les affections se modifient avec les localités. Paris, témoin des désordres de la Cour, doit éprouver plus vivement, peut-être, les sentiments d'indignation et de vengeance que ces désordres ont excités ; *mais la justice de ces sentiments ne suffit point à une dernière résolution* ; il faut juger comme la postérité, sans emportement et sans passion, comme on doit juger dans la généralité des départements, par les faits et non par les sensations ; il faut que la raison motive et détermine notre conduite ; c'est elle qui doit l'emporter à la longue, parce qu'elle est de tous les temps et ne connaît point d'exception. *Paris même, où les crimes du dernier règne semblent avoir fait des traces plus profondes, verrait peut-être, si l'opinion de tous pouvait être consultée paisiblement en liberté, une partie de ses habitants s'étonner et s'émouvoir du grand exemple d'infortune que présente*

Louis XVI. »

Ainsi Buzot, après avoir dit que la Convention devait donner au peuple, par la condamnation à mort, un exemple de fermeté et de juste sévérité, semble attendre du peuple lui-même un acte de clémence. Comment, dans cette confusion des idées, dans cette dispersion de l'effort, la Gironde aurait-elle pu agir sur les événements ? et quelle était au juste la pensée de Buzot ? Ce n'est pas sans stupeur que je lis dans ses Mémoires, écrits à la fin de 1793, et dont l'authenticité semble d'ailleurs indéniable :

« Pensez-vous que je fusse assez stupide pour imaginer jamais que Louis XVI eût l'intention de favoriser les institutions nouvelles ? Non, cela n'était pas naturel ; *j'excuse même, autant qu'il est en moi, les dispositions contraires. Mille autres à sa place auraient fait pis encore. Les scélérats qui ont inhumainement égorgé ce monarque infortuné auraient été, à sa place, et plus audacieusement criminels et plus heureux peut-être par de plus grands crimes.* En laissant Louis XVI sur le trône, les Constituants ont été seuls dans l'égarement ou coupables, ils ont trompé l'espoir de la nation ; ils ont créé tous ses malheurs. »

Je sais bien qu'à l'heure où Buzot écrivait ces paroles il était proscrit, sans cesse sous le coup de la mort. Je sais bien qu'il était poursuivi par les mêmes hommes qui avaient frappé le roi, et qu'il était entré, pour ainsi dire, dans l'ombre de l'échafaud royal. Il est étrange cependant qu'il ose flétrir « les scélérats qui ont inhumainement égorgé le monarque infortuné », comme si lui-même n'avait pas annoncé qu'il votait la mort, et ne l'avait point votée en effet. Sans doute, il se disait à lui-même que ses efforts en faveur de l'appel au peuple, et bientôt en faveur du sursis, avaient eu pour objet de sauver le roi. Et il devait se rendre ce témoignage que jamais, au fond de sa conscience, il n'avait voulu vraiment que le roi mourût. C'est par là sans doute qu'il se croyait autorisé à flétrir un vote de mort que, matériellement, il avait émis. Mais quelles complications ! Et comme la Gironde devait se perdre elle-même en toutes ces subtilités !

Il y a dans l'opinion de Pétion la même contradiction latente que dans celle de Buzot. Il se déclare obligé en conscience à voter la mort tout en faisant valoir les raisons qui doivent la faire rejeter.

« Je pense que chacun de nous doit dire son avis sur la peine qu'il croira juste et politique de faire subir à Louis et que cet avis doit être constaté par un appel nominal.

« Maintenant, quelle sera cette peine ? Il ne s'en présente que deux : la prison ou la mort.

« Le bannissement hors de la République a aussi été proposé ; cette mesure a de la grandeur, elle annonce le sentiment qu'une nation a de sa puissance ; elle frappe de mépris les despotes ; ce fut celle qu'employa Rome lorsqu'elle chassa de son sein les Tarquins. Mais ceux mêmes qui ont ouvert cette

opinion ont bien senti que Louis ne pouvait pas, sans danger, être expulsé en ce moment du territoire de la liberté ; ils ont bien senti qu'il fallait avant tout que nous fussions en paix avec nos ennemis. Louis, je le pense, ne redoublerait pas leur zèle sanguinaire, n'ajouterait rien à leur fureur et à leur horreur pour notre liberté ; mais il suffirait qu'on pût le croire ; il suffirait qu'on pût penser que Louis deviendrait un point de ralliement plus actif, pour ne pas commettre une semblable imprudence.

« La prison ou la mort, c'est entre ces deux peines qu'il faut choisir.

« La détention a ses dangers ; le plus grand de tous, c'est que cette peine n'est pas juste, qu'elle n'est pas proportionnée au délit. Celui qui a voulu assassiner tout un peuple, celui qui a voulu assassiner la liberté, celui qui a fait périr des milliers d'hommes est plus criminel, sans doute, que celui qui a arraché la vie à un individu. Si ce dernier tombe sous le glaive de la loi, comment soustraire le premier à sa vengeance ? La justice et la morale se soulèvent à cette pensée.

« Louis, au milieu de nous, pourrait devenir un foyer perpétuel de divisions et de discorde, le centre de tous les complots, de toutes les espérances criminelles et l'arme la plus terrible entre les mains des factieux.

« La mort a aussi ses dangers. Je ne dirai pas que la société n'a pas le droit d'arracher la vie à un individu ; que cette peine est aussi inutile que barbare. Elle existe encore dans notre Code, et jusqu'à ce que la raison et l'humanité l'aient effacée, j'obéis en gémissant à cette loi indigne d'un peuple libre.

« Mais cette expiation de la vie serait-elle plus salutaire que nuisible à notre liberté ? Pour abattre un tyran, abat-on la tyrannie ? La mort des rois ne peut-elle pas faire revivre la royauté ? L'histoire en offre des exemples mémorables. Ah ! si tous les tyrans n'avaient qu'une tête, ce serait alors qu'un homme libre réaliserait, pour le bonheur du monde, ce souhait qu'un empereur barbare, enivré du sang des hommes, faisait pour la destruction de l'humanité ; mais un tyran abattu, mille renaissent de ses cendres.

« Si le peuple français était jamais assez lâche pour reconnaître des maîtres, serait-ce la mort de Louis qui l'empêcherait d'en trouver ?

« Louis serait celui de tous qui lui ferait le plus d'horreur de la royauté, Louis est méprisé. Louis est avili ; le peuple aurait toujours devant ses yeux ses crimes. Qu'il meure, ils descendront avec lui dans le tombeau, où ils ne laisseront plus que des traces que le temps affaiblit et quelquefois efface. Bientôt, peut-être, Louis serait un objet de pitié ! Telle est la marche constante de l'esprit humain ; ne nous aveuglons pas, voyons-nous comme nous sommes.

« Ne doutons pas davantage que les puissances étrangères qui nous feront la guerre, quelque indifférentes qu'elles soient au sort de Louis, ne manqueront pas de publier que la cause principale de leurs hostilités est sa mort illégale et cruelle. Que nous ayons ensuite des revers, que des calamités nous

accablent, le peuple, dans son désespoir, ne peut-il pas voir dans la fin tragique de Louis la source de tous ses maux ?

« Qui sait alors si des hommes habiles et ambitieux ne s'empareraient pas de lui et n'iraient pas jusqu'à lui faire regretter son ancien esclavage ?

« N'y a-t-il pas plus de grandeur, de dignité et de vrai courage à laisser vivre Louis qu'à le faire périr, et sa mort serait-elle moins nuisible que sa vie ?

« Au milieu de ces difficultés, de ces conjectures, de ces chances diverses, de ce vague de l'avenir. Je trouve un point d'appui : c'est la justice. Louis a mérité la mort, mon devoir me prescrit de la prononcer. Les événements incertains peuvent rendre cette mort funeste à mon pays ; ils peuvent la rendre utile : je ne dois pas sacrifier le sentiment de ma conscience à des combinaisons qui peuvent varier à l'infini. »

Étrange politique, qui fait ou qui paraît faire de la mort de Louis un devoir de conscience et qui en même temps signale au pays les périls effroyables qui peuvent en résulter ! A ne consulter que la raison, Pétion ne peut décider si la détention ou la mort sont préférables : il hésite, quoique en vérité c'est surtout contre la mort qu'il dirige les objections les plus redoutables. Et s'il n'avait d'autres ressources que les calculs de l'esprit essayant de prévoir l'avenir, il ne pourrait pas prendre un parti. Mais pourquoi rejeter sur la nation, par l'appel au peuple, cette formidable incertitude ? Le peuple n'aura pas plus de lumières que la Convention sur la suite probable des événements, et pas plus qu'elle il ne pourra fixer des combinaisons qui varient à l'infini.

Et si c'est la conscience qui doit intervenir et résoudre le problème devant lequel la pensée se dérobe, si le devoir dit : la mort, là où la politique se trouble, pourquoi infliger à la nation ce terrible conflit de la conscience et de ta pensée ? Pourquoi la Convention n'assume-t-elle pas la responsabilité glorieuse de résoudre elle-même, au nom de la conscience qui lui apparaît ici comme l'arbitre suprême, la question insoluble où se débat l'esprit ? Pourquoi veut-elle que le peuple, un jour, si des événements funestes se produisent, s'accuse lui-même au lieu d'accuser la Convention ? Ce serait un désespoir national bien plus profond encore, une crise morale bien plus redoutable, parce qu'en atteignant la confiance de la nation en elle-même, elle atteindrait les racines mêmes de la vie nationale. Pétion aggrave le problème de toutes les incertitudes et de toutes les responsabilités avant de le rejeter sur le peuple.

Mais n'était-ce point parce que le fardeau pouvait devenir accablant que la Convention devait le

porter elle-même, au risque de plier un jour ? Aussi bien, le peuple, s'il était réduit à s'accuser lui-même, rejetterait à son tour la charge sur la Convention : C'est elle qui pouvant résoudre le problème nous l'a confié. C'est elle qui, pouvant réunir plus de lumières que nous, nous a jetés dans ces ténèbres. C'est elle qui, sous prétexte de respecter notre souveraineté, a commencé par la lier par ses conseils, mais par des conseils ambigus où, comme l'oracle, elle se réservait toujours de dire que le peuple avait mal compris.

Non, vraiment, il n'y avait aucune raison sérieuse de décider l'appel au peuple, et la Gironde essayait en vain de couvrir, par cet expédient suprême, l'incertitude et l'inconsistance de sa pensée. L'impression produite par les Girondins fut si équivoque que, tandis que bientôt la Montagne les accusera d'avoir voulu sauver le roi, tandis que Danton, provoqué par eux, leur lancera dans son discours du 1^{er} avril cette accusation terrible ; Fabre d'Églantine, dans une note trouvée dans les papiers de Robespierre et transcrite par Baudot, dit ceci :

« *Les Girondins désirent la mort du roi*, parce que sa vie est un obstacle à leur ambition, mais ils veulent conserver pour eux des apparences d'humanité, ils marchent ainsi d'une manière sourde à leurs desseins. Lanjuinais, du côté droit, ne voulait pas la mort du roi, et cependant les autres la voulaient, ils le disaient et ils applaudissaient Lanjuinais. »

Et le dantoniste Baudot, comme s'il acquiesçait à cette interprétation, ajoute : « Quoi de plus tortueux et de plus perfide ! »

Non, je ne crois pas qu'ils aient souhaité la mort du roi. J'ai dit comment et par quelle mélancolie mêlée déjà à leur fatuité subsistante, ils étaient émus d'humanité et de pitié. Il leur suffisait, pour ne pas désirer sans réserve la mort du roi, que la Montagne la demandât avec passion. Ce qu'ils se proposaient avant tout, je le crois, c'était d'affaiblir la Montagne, de lui fermer le pouvoir. Et pour cela, il fallait ou que les solutions voulues par la Montagne ne prévalussent pas ou qu'elles prévalussent par d'autres moyens. C'est par là que les Girondins furent conduits à imaginer l'appel au peuple. Comme des assiégés qui veulent « se donner de l'air », les Girondins qui commençaient à se sentir pressés par l'influence croissante de la Montagne et bloqués par la démocratie parisienne, cherchaient une issue vers les départements. Ils n'avaient pas réussi à appeler à Paris une garde départementale. Ils n'avaient pas réussi à faire adopter la proposition de Guadet qui, en permettant aux assemblées primaires, où les Girondins croyaient avoir encore la majorité, de révoquer les représentants, mettait à la merci de la Gironde ceux des Conventionnels des départements qui marchaient d'accord avec les Conventionnels de Paris.

Si tout à coup, dans une question vitale et où toute la Révolution était engagée, les assemblées primaires étaient chargées de décider, c'est la France départementale qui devenait la grande force. Les sections de Paris étaient dépouillées brusquement de l'influence particulière que leur donnait leur action centrale. Et alors, quelle que fût la décision des assemblées primaires, les Girondins triomphaient. Si la France faisait acte de clémence, si elle épargnait la vie du roi, c'était la défaite de la Montagne qui avait si implacablement demandé sa tête, c'était aussi le désaveu de ce que les Girondins appelaient la politique de sang, c'était la condamnation de ces massacres de septembre que maintenant, après les avoir comme amnistiés d'abord, ils s'obstinaient à dénoncer ; car si la France ne vengeait pas sur la tête du principal coupable, du chef de la trahison, les crimes commis par lui, si elle avait assez de cœur pour faire grâce de la vie au plus grand des criminels, quelle excuse restait à ceux qui, en septembre, prétendirent venger la nation et sauver la liberté par le massacre de prisonniers inoffensifs, ou dont tout au moins le crime n'était pas encore prouvé ? Et au contraire, si les assemblées primaires votaient la mort, les Girondins se retournaient vers la Montagne et lui disaient :

« Vous voyez bien que vous nous avez calomniés, vous et vos satellites, quand vous avez prétendu que notre appel au peuple des départements était un appel à la contre-révolution, ou tout au moins au modérantisme ; c'est par un arrêt terrible que la France vient de frapper le tyran, et cet arrêt rendu par tout le peuple donne à la Révolution un élan que la Convention seule ne pouvait lui donner. Notre vraie pensée éclate donc aux yeux de tous, et vous ne pourrez, quelle que soit votre scélératesse, l'obscurcir plus longtemps ; ce que nous voulons, ce n'est pas affaiblir le mouvement révolutionnaire, c'est en arracher la direction exclusive à ces fractions minimes du peuple qui prétendaient usurper la souveraineté et qui se laissaient dérober ensuite par quelques agitateurs habiles cette puissance illégale. En écrasant les factions et les factieux, le vote de la France a sauvé la Révolution, et la même sentence rendue par le peuple entier a fauché la tête de la tyrannie et la tête de l'anarchie. »

Ainsi, la Gironde était moins préoccupée de la sentence finale que des moyens politiques par lesquelles elle serait rendue. C'est Buzot, celui qui menait le plus âprement la lutte girondine contre Robespierre, et la bataille des départements contre Paris, qui témoigne dans son discours, à l'égard de la vie du roi, le plus d'indifférence et de sécheresse. Mais, pour tous, il s'agissait avant tout, et quelle que dût être la destinée du roi, de rétablir en son entier le prestige amoindri de leur parti puissant encore. Même en cet admirable discours de Vergniaud, qui est comme soulevé par une large palpitation humaine, et où il semble parfois que la politique s'évanouit dans la pitié, c'est contre la Montagne que se porte le principal effort, et le grand orateur semble moins préoccupé de sauver le roi que d'accabler

la faction de Robespierre.

« Assez et trop longtemps, dit Buzot, nos départements n'ont été que simples spectateurs des événements qui ont influé sur la destinée de la France entière. Le temps est arrivé enfin d'appeler l'attention de chacun d'eux sur ce qu'ils doivent être dans la balance politique. Le jugement de Louis XVI vous en fournit l'occasion ; vous seriez coupables de la laisser échapper... Si vous vouliez n'être plus opprimés par cette poignée d'hommes qui osent parfois vous commander votre volonté ; si vous voulez être à l'abri des ravages de la corruption et de la misère, des orages de l'ambition et de l'anarchie qui dévorent cette ville, pour y travailler, dans l'isolement de la paix et de la vertu, à cette Constitution qui doit faire le bonheur ou le malheur de 25 millions d'hommes ; enfin, si vous voulez conserver Paris, le moment est venu, sachez en profiter. Il faut enfin que tous les départements soient instantanément les organes de leur propre volonté ; il faut que cette volonté générale, hautement prononcée, étouffe toute volonté partielle, et présente ainsi l'espérance et le moyen d'une insurrection paisible et nationale contre les desseins de quelques ambitieux ou l'erreur même et la tyrannie des représentants, s'ils devenaient coupables. »

Voilà le vrai fond de la pensée girondine, voilà la vraie raison de la tactique de la Gironde. Aussi, chacun pouvait bien s'abandonner, en ce qui touche la mort du roi, ou aux inspirations de sa pitié, ou aux préoccupations de politique extérieure, et ils inclinaient certainement à une politique de clémence, mais ils évitaient de s'engager si à fond, dans tel ou tel sens, que le jugement des assemblées primaires pût être pour eux un désaveu. Ils avaient un peu l'attitude et l'état d'esprit de juges en première instance qui voudraient pouvoir dire, en toute hypothèse, que le jugement d'appel qui interviendra est, au fond, une confirmation de leur arrêt. En tous ces calculs, les Girondins n'oublient qu'une chose : c'est que jeter cette question redoutable dans des milliers d'assemblées primaires où intrigueraient les nobles et les prêtres, où s'opposeraient les diverses factions révolutionnaires qui, de Paris et de la Convention, commençaient à se dessiner à travers la France, c'était déchaîner la guerre civile et perdre la Révolution. Peut-être, pour les Girondins eux-mêmes, était-il déjà trop tard. Ils n'auraient pas été partout les maîtres des assemblées primaires ; en tout cas, dans les régions mêmes où ils croyaient dominer, il y aurait eu des chocs violents. Je ne puis oublier que dans le département même de Buzot, dans l'Eure, sa politique était très combattue : Buzot, Richou, Lemaréchal, Savary, Dubusc votèrent l'appel au peuple ; les deux Lindet, Duroy et Bouillerot votèrent contre. Barbaroux recevait de Marseille les plus sévères avertissements. Et je me demande si la Gironde ne se hâtait pas de provoquer, par l'appel au peuple, une manifestation des départements avant que son influence y ait été trop fortement minée.

Un moment, le génie de Vergniaud parut emporter les esprits au-dessus de tous les calculs et de toutes les combinaisons.

C'était le privilège de ce grand homme que même quand il servait ou paraissait servir un parti étroit, il donnait tant de noblesse à sa cause qu'elle semblait dominer tous les partis et se confondre avec l'intérêt le plus haut de la patrie et de l'humanité. Ah ! quel dramatique combat oratoire et politique entre Robespierre et lui ! Jamais leur génie, leur tempérament, leur méthode ne s'opposèrent plus fortement. Jamais aussi, comme si chacun d'eux avait voulu s'égaliser à la grandeur des événements et faire honneur à son parti de toute la puissance de son esprit et de sa parole, jamais ils ne furent plus éloquents.

Robespierre, dans son discours du 28 décembre, porta à la thèse de l'appel au peuple des coups formidables. Il démontra, par une analyse décisive et où l'âpreté de l'invective était, pour ainsi dire, l'amertume mêlée de la raison et de la haine, quel péril mortel cette procédure ferait courir à la Révolution. C'était « un moyen de ramener au despotisme par l'anarchie ». C'était une discussion éternelle, sans limite et sans fond, ouverte dans des assemblées dont on ne pouvait borner la compétence à la question de la peine. C'était la dérision de la souveraineté nationale, puisque les pauvres absorbés par le travail de chaque jour ne pouvaient être assidus à ces longs et interminables débats. Et pendant que la nation sera paralysée par cette délibération immense et éparse, pendant que ses énergies seront comme dévorées sur place par une discussion dont nul ne peut prévoir le terme, les ennemis envahiront le territoire :

« Ils trouveront la nation délibérant sur Louis XVI ; ils la trouveront occupée à décider s'il a mérité la mort, interrogeant le Code pénal, ou pesant les motifs de le traiter avec indulgence ou avec sévérité ; ils la surprendront agitée, épuisée, fatiguée par les scandaleuses discussions. Alors, si les intrépides amis de la liberté, aujourd'hui persécutés avec tant de fureur, ne sont point encore immolés, ils auront quelque chose de mieux à faire que de disputer sur un point de procédure : il faudra qu'ils volent à la défense de la patrie, il faudra qu'ils laissent les tribunes et le théâtre des assemblées, converties en arènes de chicaneurs, *aux riches, amis naturels de la monarchie*, aux égoïstes, aux hommes lâches et faibles, à tous les champions du feuillantisme et de l'aristocratie...

« Ainsi, tandis que tous les citoyens les plus courageux répandraient le reste de leur sang pour la patrie, la lie de la nation, les hommes les plus lâches et les plus corrompus, *tous les reptiles de la chicane*,

tous les bourgeois orgueilleux et aristocrates, tous les hommes nés pour ramper et pour opprimer sous un roi, maîtres des assemblées désertées par la vertu simple et indigente, détruiraient impunément l'ouvrage des héros de la liberté, livreraient et leurs femmes et leurs enfants à la servitude, et seuls décideraient insolemment des destinées de l'État. »

C'est toute la clientèle girondine, bourgeoisie de chicane ou bourgeoisie du haut négoce, dominante encore dans les municipalités, que Robespierre dessine ici d'un trait implacable. Le prétendu appel au peuple ne sera, en réalité, qu'un appel à la bourgeoisie contre le peuple. Voici que l'unité première de la Révolution se dissout et que la lutte engagée autour du procès du roi apparaît comme une lutte de classes dans la société de la Révolution. On dirait que Robespierre, redoutant l'influence éblouissante encore de la Gironde et de la grande bourgeoisie révolutionnaire, appelle à lui du fond de la terre toutes les forces inorganiques du prolétariat. Que les riches sauvent le roi, que les pauvres sauvent la Révolution. Vraiment, c'était bien un abîme de guerre civile qu'allait ouvrir l'appel au peuple : guerre civile, creusée bientôt en guerre sociale. C'est bien le salut du roi que l'on se propose : à mesure que les jours s'écoulent, l'impression des crimes de Louis s'atténue, et plus on s'éloigne du Dix-Août, plus les chances du coupable augmentent. L'appel au peuple, c'est encore une façon de gagner du temps pour le roi contre le peuple. Et la royauté sauvée rendra aux riches, par l'attiédissement général de la Révolution, ce qu'elle aura reçu d'eux.

Ainsi Robespierre approfondissait tout ensemble et envenimait le problème ; et comme d'habitude, avec une force de dialectique étonnamment pressante, il convertissait les suites probables ou possibles des choses en intentions formelles, en desseins délibérés et précis de l'ennemi :

« Voilà le but affreux que l'hypocrisie la plus profonde, disons le mot, que la friponnerie la plus déhontée cache sous le nom de la souveraineté du peuple qu'elle veut anéantir. »

Vérité et fiel : pointe acérée et jalouse qui, au fond même de la blessure qu'elle fouille et qu'elle guérit, laisse une goutte de venin. Quand je lis et relis ce discours et que je m'interroge, je démêle en moi une émotion irritée et une admiration qui n'est point toujours sans malaise. Je sais gré à Robespierre d'avoir vu si juste et d'avoir parlé si fortement ; je lui sais gré d'avoir évoqué, contre les influences funestes qui allaient égarer la Révolution, même les puissances de l'envie et de la haine, et d'avoir mis l'obscur révolte sociale au service de la liberté menacée. Mais je lui en veux de mêler un accent de personnelle rancune et un besoin de personnelles représailles à son âpre réquisitoire ; je lui en veux d'avoir contribué, par ses calomnies homicides de septembre, à fournir aux Girondins le prétexte dont leur conscience un peu vaine avait besoin.

Et pourtant, Robespierre, ici, avait si pleinement raison, il avait si bien le droit d'être irrité par la mensongère invocation de la souveraineté nationale et par l'intrigue de parti qui mettait la Révolution en péril, que l'on finit parfois par oublier que lui-même ne s'oublie point.

Ce qu'il y a de beau dans le discours de Vergniaud, qui lui répondit trois jours après, c'est l'inspiration de générosité qui harmonise les parties du discours les plus disparates, en apparence, et les plus contraires ; c'est la sérénité un peu triste, qui enveloppe et adoucit même les passages de colère. Certes, il ne ménage pas Robespierre et sa faction : il accuse avec l'abondance et la véhémence d'une âme longtemps contenue et qui éclate enfin ; et quand il rappelle à Robespierre qu'aux journées de péril il se cacha dans un souterrain, quand il demande à ceux qui vont déchaîner la guerre et peut être affamer le peuple, s'ils pourront le nourrir avec les lambeaux sanglants des victimes : « Voulez-vous du sang ? Prenez, en voici, du sang et des victimes », quand il élargit ainsi le charnier de septembre pour y ensevelir l'honneur même de ceux qu'il combat, ce sont ces terribles paroles ; et pourtant, on n'y sent aucune haine intérieure, sournoise et profonde : c'est la brusque expansion d'une âme noble et un peu indolente, qui se révolte un jour contre ce qui lui paraît injuste ou barbare, mais qui est émue de plus de pitié sur la folie mauvaise des hommes que de ressentiment individuel. Peut-être aussi la beauté même de la forme où ces colères se manifestaient les épurait dans l'âme de l'orateur comme elle les épure dans la nôtre.

L'inévitable et noble joie de l'artiste sincère qui ne cherche point la beauté des mots, mais qui ne peut qu'en elle satisfaire toute son âme, adoucit, élève, élargit même les passions les plus violentes. L'homme en qui les événements prennent soudain une sorte de splendeur se réconcilie à moitié même avec les forces hostiles ; il sait qu'elles ne peuvent lui ravir cette puissance d'émotion sacrée, qu'elles l'exaltent, au contraire. Il sait aussi qu'il a conquis, dans le souvenir des hommes, une part d'immortalité, et que sa vie est désormais au delà des haines. Vergniaud se souvenait qu'à certaines heures il avait été la splendeur de la Révolution, et qu'on ne pouvait pas plus le séparer d'elle qu'on ne peut séparer du jour la beauté de la lumière.

Pourquoi donc attendrais-je les dernières heures de la vie de Vergniaud pour citer le mot qu'il dit en se défendant devant le tribunal révolutionnaire et que Baudot nous a transmis ? Ce mot qu'il disait tout haut à ses juges pour dissiper les ombres de la mort prochaine, il l'a dit, sans doute, tout bas à lui-même, bien des fois, pour dissiper les ombres de la tristesse et du doute :

« Eh ! qui suis-je pour me plaindre, quand des milliers de Français meurent aux frontières pour la défense de la patrie ? On tuera mon corps, on ne tuera pas ma mémoire. »

Par delà les orages, par delà les calomnies, par delà toutes les haines, les haines de ses ennemis et les haines de son propre cœur, Vergniaud se reposait dans la gloire, et il répandait sur le présent la sérénité de l'avenir immortel, qui ne laissait sur la vie et sur les choses qu'un voile de mélancolie. Oui, c'est une rencontre passionnante que celle de ces deux âmes dissemblables, mais portées parfois par des forces diverses à une égale hauteur. C'était, sous les souffles contraires de la Révolution, le choc de des nuées : l'une sombre et sèche, exhalant en éclairs un peu courts, mais aigus, directs et meurtriers une âme de haine et de justice ; l'autre abondante et splendide, éblouissant l'horizon, plus qu'elle ne l'effrayait, de fulgurantes beautés, et roulant dans ses plis un peu incertains sa rumeur d'indignation et d'orage, avec plus de majesté que de fureur. Grandiose mêlée qui, de ses lueurs et de ses ombres, émouvait la face attentive et tragique de la terre.

Ce qui rend plus dramatique encore, à ce moment, la lutte des deux hommes, c'est que tous deux ont un même pressentiment de défaite et de mort. C'est alors que Robespierre prononça ces paroles :

« La vertu fut toujours en minorité sur la terre. Sans cela, la terre serait-elle peuplée de tyrans et d'esclaves ? Hamden et Sidney étaient de la minorité, car ils expirèrent sur l'échafaud. Les Curtius, les Anitus, les César, les Clodius étaient de la majorité, mais Socrate était de la minorité, car il avala la ciguë. Caton était de la minorité, car il déchira ses entrailles. Je connais ici beaucoup d'hommes qui serviront la liberté à la manière de Sidney ; et

n'y en eût-il que cinquante, cette seule pensée doit faire frémir tous les lâches intrigants qui veulent ici égarer ou corrompre la majorité. En attendant cette époque, *je demande au moins la priorité pour le tyran.* »

Hélas ! Robespierre devait demander la priorité pour bien d'autres. Il y aurait sans doute quelque pédantisme à discuter en elle-même, et comme si elle était une formule générale de philosophie de l'histoire, la parole de Robespierre, qui ne prend évidemment son vrai sens que du combat où il est engagé. Je ne cherche donc pas si ces expressions numériques et parlementaires de majorité et de minorité conviennent aux conflits de la force dans l'histoire humaine, à la lutte des institutions et des puissances établies contre les hardis novateurs.

On aurait, sans doute, étonné beaucoup César en lui demandant s'il était de la majorité ou de la minorité. Je ne sais aussi ce que peut signifier, au juste, la terrible parole : « La vertu fut toujours en

minorité sur la terre. » Toujours l'effort de progrès des minorités a fini, dans l'histoire, par conquérir les majorités. Mais, c'est en pleine Révolution populaire, en pleine Révolution de démocratie et de raison que le mot de Robespierre est dit ; et là il a un sens amer, désespéré et dictatorial. Étrange révélation d'une âme tourmentée à la fois par son idéal et par son orgueil ! Il semble que, malgré les épreuves, les hommes de la Révolution pouvaient, en ces derniers jours de 1792, s'abandonner à quelque optimisme, et témoigner de quelque foi dans la nature humaine, dans la force de l'idée, dans la puissance du progrès. En trois années une grande nation avait fait l'œuvre des siècles : elle s'était libérée, et maintenant elle jugeait son roi.

Jamais, aux heures tragiques, au 14 juillet, après la fuite à Varennes, au Dix-Août, le peuple ne s'était manqué à lui-même, et à l'initiative courageuse et clairvoyante des minorités avait répondu l'assentiment rapide des majorités ; il y avait eu même parfois des heures d'unanimité radieuse. Pourquoi douter, pourquoi désespérer à ce moment de la vertu révolutionnaire ? À coup sûr, bien des calculs, bien des ambitions, bien des convoitises et des intrigues se mêlaient au grand mouvement, le retardaient et risquaient de l'égarer. Mais, chose curieuse ! Robespierre semble rompre avec les majorités et se réfugier dans l'orgueil amer des minorités juste à la veille du jour où, sur la question même du jugement du roi, il va l'emporter et devenir lui-même majorité. Que faut-il donc à cet esprit concentré ? N'aura-t-il quelque sérénité et quelque joie que lorsque la diversité infinie des passions humaines se sera accommodée à son idéal rigide et un peu pauvre de la vie ? Ne s'abandonnera-t-il avec confiance à la Révolution que lorsqu'il la sentira tout entière en sa main, comme il croit la porter tout entière en son cœur ? Oui, parole amère et parole dictatoriale : car l'homme qui glorifie ainsi la minorité dont il est, qui ne voit la Révolution et la vertu que là où il est, ne se prêtera pas à ces transactions et conciliations humaines qui sont nécessaires même au salut des révolutions. Il ne pardonnera pas aux hommes qui ont imposé une trop longue attente au rêve absolu de son esprit, à l'impatience de son orgueil, et comme il ne faut pas que la vertu périsse, il assurera la victoire de ce qu'il se complait à appeler la minorité, par la mort et par la terreur. Lui-même, il sait bien que, dans cette âpre lutte, il risque sa vie : il évoque l'échafaud de Sidney pour y monter à son tour ; et ce qu'il y a de tragique, c'est qu'en effet il y montera, mais qu'il y fera monter d'abord ceux contre lesquels il se prévaut maintenant du sublime privilège de la mort. Vergniaud, que Robespierre essaie de dominer, en ce moment, du haut de l'échafaud de Sidney, y montera avant lui et par lui. Ah ! quel formidable débat de priorité va s'ouvrir !

« On nous accuse, s'écrie Vergniaud, on nous dénonce, comme on faisait le 2 septembre, au fer des

assassins ! Mais nous savons que Tibérius Gracchus périt par les mains d'un peuple égaré, qu'il avait constamment défendu. Son sort n'a rien qui nous épouvante : *notre sang est au peuple ; nous n'aurons qu'un regret, celui de n'en avoir pas davantage à lui offrir.* »

C'est comme une émulation de tous les partis de la Révolution, et de tous ses grands hommes, devant la mort. À tous, l'histoire offre de glorieux précédents dont ils s'emparent, de nobles analogies dont ils se réclament. Oui, il y a, dans l'histoire, promesse de mort pour tous, et envers tous la Révolution s'acquittera. Ils ont déjà le vertige du sacrifice, et la dangereuse ivresse de la mort est en eux. La mort est une solution commode qui dispense de chercher d'autres solutions. La Révolution menacée ne pouvait se sauver que par l'unité d'action des révolutionnaires. Cette unité d'action, ils n'auraient pu la réaliser qu'en renonçant aux prétentions exclusives et aux soupçons démesurés, et en affirmant ce qu'il y avait de commun et d'essentiel dans leurs tendances un peu diverses. Il leur fut plus facile de la réaliser par simplification, c'est-à-dire par extermination. La mort n'est pas le plus grand sacrifice : il est plus aisé de donner sa vie que d'humilier son orgueil et d'abandonner sa haine. Et le danger de la mort, c'est qu'en donnant à l'homme l'illusion du sacrifice total, elle le détourne et le dispense d'autres sacrifices plus profonds, elle ajoute un surcroît d'orgueil à l'orgueil qu'il eût fallu dompter, et elle donne je ne sais quoi de sacré aux passions que l'homme renonce à réduire.

Il me semble encore que chez Vergniaud l'ombre de la mort prolonge en mélancolie l'incertitude de la pensée. On sent, sous la magnificence oratoire, je ne sais quelle indécision. Il souffrait sans doute de ne pas avoir un conseil précis et immédiat, une politique ferme et claire à apporter au peuple tourmenté. Lorsque Périclès, après avoir conseillé à Athènes la guerre contre Sparte, éprouva, aux premiers revers, la colère du peuple, il fit front avec une admirable sérénité : il ne parla pas de la mort, parce qu'il avait des conseils précis à donner, un plan vigoureux et net à développer, et c'est la pure lumière de l'esprit qui apaisait les haines. Il y a dans la splendeur de parole de Vergniaud je ne sais quoi de trouble, la brume d'une pensée inconsistante. Il ne dit pas au peuple de la Révolution : Frappe le roi ; il ne lui dit pas : Sauve-le ; il lui dit : Délibère, et ordonne un chaos que nous-mêmes nous ne savons pas débrouiller... Il offre au peuple tout son sang, parce qu'il n'a pas autre chose à lui offrir. Et le mélancolique appel à la mort est, comme l'appel au peuple, un moyen suprême d'ajournement et d'évasion.

Mais quel drame que ce procès, où les deux hommes, les deux chefs de Révolution, se heurtant à propos de la mort du roi, invoquent sur eux-mêmes l'ombre de la mort ! Et l'on se demande tout bas : Mais qui donc est en jugement ?

C'est le discours de Barère qui fixa les tragiques incertitudes de la Convention. Il fut merveilleusement habile dans le détail de l'argument. Il résuma avec, force les crimes et les trahisons du roi, et il conclut à la mort, sans appel au peuple. C'est lui, je crois, qui détruisit le mieux le sophisme de l'inviolabilité royale. Oui, si le roi avait accepté loyalement et pratiqué la Constitution, et s'il avait ensuite commis une faute grave, il aurait été inviolable pour cette faute, car ayant créé entre la Constitution et lui un lien, il aurait été couvert par elle. Mais pas un moment il n'a voulu l'appliquer, pas un moment il n'a été lié à elle. Il ne peut l'invoquer maintenant contre le peuple. À la rigueur, il pouvait se servir de l'inviolabilité constitutionnelle pour résister aux pouvoirs constitués qui auraient voulu entreprendre sur lui. Il pouvait, par exemple, refuser de se laisser juger par la Législative qui, ayant été formée dans le cadre même de la Constitution, ne pouvait se substituer à elle, même pour la venger. Mais l'inviolabilité ne valait pas contre la Convention qui avait puisé son pouvoir à des sources beaucoup plus profondes que la Constitution désormais tarie, à la souveraineté populaire.

Et contre l'appel au peuple, Barère fit valoir, outre les raisons politiques déjà invoquées si fortement par Robespierre, un argument ingénieux et neuf. On peut soumettre à la ratification du peuple une loi, mais le procès du roi n'est pas une loi. On peut même lui soumettre un jugement, mais le procès du roi n'est pas un jugement, puisqu'aucune des formes judiciaires ne peut vraiment être observée. Le procès est en réalité « un acte de salut public, une mesure de sûreté générale ». Toutes les formes de discussion dont cet acte est enveloppé n'en modifient pas le caractère. Elles servent, au contraire, à lui donner toute son efficacité en ralliant le peuple, par la publicité des débats et la démonstration des crimes du roi, à la décision de salut national prise par la Convention. C'était concilier merveilleusement la thèse abrupte soutenue d'abord par Robespierre et Saint-Just avec l'ample procédure adoptée par la Convention. Mais un acte de salut public, une mesure de sûreté générale ne sont pas soumis à la ratification du peuple.

Dans tous les points du discours méthodique de Barère c'était même force, même clarté pénétrante. Mais ce qui lui donna son effet politique décisif, c'est qu'il soutenait la thèse de la Montagne en la dépouillant de toute passion, de toute agression contre la Gironde.

La Gironde s'était même appliquée jusque-là, sinon à le revendiquer (car elle-même ne formait pas une organisation bien définie), tout au moins à le tirer à elle, à interpréter dans son sens exclusif toutes

ses paroles. Tout récemment encore, le journal de Brissot dans son numéro du 25 décembre, applaudissait au discours prononcé la veille par Barère sur l'état de Paris et de la France.

« Barère a fait une peinture énergique de notre situation intérieure. Il en a conclu la nécessité pour la Convention de prendre l'attitude qui lui convient, et il a ajouté que jusqu'à présent elle n'avait cessé d'offrir l'image d'Hercule luttant, dans son berceau, contre des serpents. *La vérité de cette comparaison a frappé les bons citoyens et a fait frémir ceux sur lesquels elle tombait.*

« Ce n'est pas la seule vérité que l'orateur ait exprimé. Il a été vivement applaudi par les républicains lorsqu'il a dit que la Convention n'a plus rien à démolir, lorsqu'il a parlé du système d'avilissement dirigé contre elle, et qu'il a observé que tous les traîtres n'avaient pas été à Longwy, que plusieurs étaient restés à Paris ; lorsqu'il a observé que si la Convention avait eu jusqu'ici une marche plus ferme, si l'anarchie avait été réprimée, le terme de la guerre serait bientôt arrivé, et des alliés puissants auraient secondé nos travaux. »

Je le répète : la Gironde forçait dans son propre sens la flexible pensée de Barère. Quand il comparait la Convention commençante à « Hercule qui, dans son enfance, se débattait contre des serpents », il pensait surtout aux agitations « démagogiques » de Paris, aux prétentions de la Commune ; il pensait aussi un peu à la vaniteuse intrigue de la Gironde. Si celle-ci avait été attentive, si elle n'avait pas été infatuée, elle aurait noté que Barère, en prononçant le nom de Roland, n'y avait pas attaché un mot d'éloge.

« On a beaucoup parlé du ministre de l'intérieur, mais je crains bien qu'on n'ait attaqué que l'homme au lieu d'attaquer l'organisation de son immense ministère. »

Était-ce le défendre ou seulement l'excuser ? Visiblement, Barère ne s'associait pas plus aux déclamations et à l'esprit de coterie de la Gironde qu'aux prétentions de la Commune et aux violences de Marat. Mais lorsqu'il demandait, le 24 décembre, qu'un rapport général sur l'état de la France fût fait à la Convention par le conseil exécutif et par la municipalité de Paris, que les principaux comités de celle-ci se réunissent pour recevoir ce rapport, quand il proposait, dans un projet de décret *adopté à l'unanimité* : « Les Comités réunis (diplomatie, des finances, des sceaux publics, de la guerre, de la marine et des colonies, de correspondance, de sûreté générale, d'agriculture et de commerce) se concerteront avec le conseil exécutif provisoire pour présenter incessamment à la Convention toutes les mesures nécessaires au maintien de l'ordre et des lois, à la conservation de la liberté et à la défense de la République », que faisait Barère ? Il cherchait à fortifier la Convention en appelant à elle tous les

pouvoirs ; et pourquoi voulait-il fortifier la Convention ? Non pas pour se servir d'elle comme d'un instrument contre telle ou telle faction, mais pour dominer toutes les factions. Et s'il se préoccupait, en ces jours où se débattait le sort du roi, d'assurer l'ordre, ce n'était pas pour que la Convention pût impunément braver et heurter, en sauvant le roi, l'instinct de la démocratie parisienne ; c'était, au contraire, pour qu'elle pût frapper le roi sans être suspecte de céder à une pression extérieure et à des menaces démagogiques.

Barère était avant tout l'homme de la Convention, et c'est là ce qui assure, à travers les sinuosités de sa tactique, l'unité de son action révolutionnaire, l'honneur et la dignité, de sa vie. Elle était à ses yeux la force suprême et le moyen suprême de salut. Tout ce qui tendait à l'affaiblir, à la disperser, à la subordonner était également funeste. Maintenir et accroître le prestige de la Convention, c'était, pour Barère, sauver la Révolution elle-même. Il avait ce sentiment plus qu'aucun des hommes de ce temps.

Les Girondins s'étaient agités et ils avaient conquis la gloire avant la Convention. Ce n'est pas eux qui avaient eu l'idée de la convoquer, elle n'était pas l'expression même de leur âme, ils se flattaient de la mener de l'éblouir, mais ils ne voyaient en elle qu'une nouvelle carrière où pouvait se déployer leur génie. Dès qu'elle leur résistait, ils songeaient à la violenter ou à l'entamer. Ce sont eux qui, les premiers, eurent l'idée d'annuler les pouvoirs d'un certain nombre de représentants.

Robespierre avait du respect pour la Convention : il voyait en elle la force nationale et centrale ; c'est lui qui en avait demandé la convocation. Mais il n'oubliait pas que dans l'intervalle politique de la Législative à la Convention il avait puissamment agi par la Commune de Paris, et sans chercher à déchaîner les forces de la Révolution parisienne, il laissait ouvertes de ce côté les chances obscures de l'avenir. Surtout, il continuait à aller aux Jacobins, et c'est par là qu'il entendait dominer et régler le mouvement politique. Ils étaient à ses yeux une sorte de Convention nationale consultante, dont à la longue l'action sur la Convention délibérante devait être irrésistible.

Barère, lui, ne fréquentait pas plus les Jacobins que le salon des Roland. Je ne relève pas une seule fois sa présence aux Jacobins, où bientôt, en mars et avril 1793, il sera un moment accusé de « rolandisme ». Auprès de la Convention, qui avait reçu l'âme ardente et grande du peuple tout entier, tout lui paraissait mesquin ou anarchique. C'est en mesurant Robespierre sur cette grandeur de la Convention qu'il le déclara médiocre et petit.

Les vanités girondines et les fureurs maratistes doivent se perdre également dans la majesté de la Convention nationale, et celle-ci, pour se défendre, n'a pas besoin de menaces et d'outrages : elle n'a

qu'à concentrer son action et à renvoyer au peuple, en décision révolutionnaire, la force qu'elle en a reçue. Elle est le prodigieux miroir qui concentre tous les rayons, et qui, à son foyer, volatilise toute intrigue, toute ambition partielle. Et quand vient le procès du roi, c'est la Convention seule qui doit agir, assumer la responsabilité.

Que signifient les sommations de la Commune, les pétitions arrogantes des sections, les violences des feuilles de Paris ? Ce sont des portions minuscules du souverain qui veulent jouer au souverain, et qui, si la Convention a du sang-froid, si elle a conscience de sa propre force, seront châtiées par le ridicule et le mépris plus encore que par la loi. Mais que signifie l'appel au peuple ? Ce serait disperser de nouveau la souveraineté que le peuple même, pour son salut, a concentrée ; ce serait « détruire le point de ralliement des volontés du peuple, affaiblir le gage et le moyen qui seul établit l'unité de la République. »

Je reviens à l'image grande et forte sous laquelle Barère représentait la Convention. Lui-même, sans doute, dans ses conversations politiques comme dans ses discours, y revenait volontiers : « J'ai, dit-il, *comparé souvent* la Convention à Hercule qui, dans son enfance, se débattait contre des serpents. » Mais Hercule ne déléguait pas sa massue, pas plus qu'il ne permettait, quand il en était armé, que l'on dirigeât son bras. La Convention ne permettait pas à la Commune de Paris de diriger son action, et quand l'heure était venue d'abattre de sa massue herculéenne la royauté, elle ne se dessaisissait point, par l'appel au peuple, de sa force souveraine. Ainsi Barère installait la Convention au centre de l'action politique, et c'est de ce centre que devait se développer toute la force de la Révolution. C'est pour avoir compris cette grandeur impersonnelle de la Convention que Barère est un des hommes en qui la Révolution se reconnaît.

Baudot a écrit : « Barère, durant son exil à Bruxelles (après 1815), était très recherché des Anglais whigs ; *ils le regardaient comme un type de la Révolution*, tandis qu'ils ne s'occupaient nullement de Sieyès, de Thibaudeau, de Merlin et autres ; c'étaient pour eux des figures effacées par mille impressions différentes. »

Oui, et mieux qu'un type de la Révolution : il s'était en certaines journées, par son identité avec la Convention, identifié à la Révolution. Dans l'opinion calme et forte qu'il lui apporta le 4 janvier 1793, elle reconnut « le point de ralliement ». Il parla avec noblesse de Vergniaud, au moment même où il se séparait de lui.

« L'opinion soutenue avec tant d'éloquence par Vergniaud a un avantage naturel sur l'opinion

contraire, et cet avantage est dans l'âme de ceux qui nous écoutent. Vergniaud réunit en faveur de son opinion tout ce qu'il y a de penchants nobles et délicieux dans le cœur humain, la générosité, l'adoucissement des peines, le plus bel attribut de la souveraineté, la clémence, et l'hommage légitime que chaque citoyen se plaît à rendre à la souveraineté du peuple.

« Cet orateur a eu pour son opinion tout ce qu'il y a de favorable et de touchant, il ne reste à la mienne que ce qu'il y a de sévère et d'inflexible dans les lois. Il n'y a dans mon lot que l'austérité républicaine, la sévérité des principes, la fidélité aux mandants, et la terrible nécessité de faire disparaître le tyran pour ôter tout espoir à la tyrannie. »

Mais il avertit bien que si son opinion est conforme à celle des sections agitées de Paris et à celle de Marat, cette rencontre lui pèse, et il va jusqu'à indiquer qu'il est possible qu'il y ait une intrigue obscure nouée autour du duc d'Orléans, et où la mort du roi ne serait qu'une carte du jeu.

« Si quelque chose avait pu me faire changer, c'est de voir la même opinion partagée par un homme que je ne peux me résoudre à nommer, mais qui est connu par ses opinions sanguinaires ; c'est de voir mon opinion se rapprocher de celles de quelques sections de Paris, entre autres de cette section du Luxembourg, dont on aurait dû punir l'arrêté provocateur de la désobéissance aux lois, et coupable d'attentat à la liberté des opinions publiques. »

« Enfin, si quelque pensée avait pu arrêter ma plume, c'eût été de me dire que, si je repousse la ratification populaire pour extirper la royauté, en déracinant le trône, d'autres, avec la même opinion que moi, dans la République, ont peut-être l'arrière-pensée de substituer une idole à une autre, et de faire naître, des principes les plus purs des moyens d'agitation et de trouble. »

Sans doute (et c'est le côté faible de sa méthode qui peut aboutir parfois à une sorte de balancement systématique et à une fausse symétrie), je crois que Barère est trop complaisant pour cette hypothèse de Buzot. En fait, ni dans la Convention, ni à la Commune, il n'y avait un seul parti, un seul groupe qui songeât vraiment à installer sur le trône le duc d'Orléans.

Mais, par là encore, Barère rassurait ceux qui pouvaient craindre, en votant la mort sans appel au peuple, de donner trop de gages à la Montagne ; ils ne craignaient plus maintenant, après ce désaveu presque flétrissant de « l'écrivain sanguinaire », d'être confondus avec les maratistes.

Barère d'ailleurs persuadait d'autant mieux qu'il ne paraissait pas vouloir s'imposer. Sa modestie à la fois sincère et calculée contrastait avec ce qu'il y avait d'impérieux, dans la volonté de Robespierre, et parfois dans le génie même de Vergniaud.

« Je viens, disait-il, exposer ma pensée et ne veux influencer celle de personne. *Je n'ai jamais ambitionné*

que ma voix comptât pour plus d'une. »

Je crois démêler ici une nuance d'ambition fine, mesurée et discrète, qui attendait patiemment son heure et qui croit qu'elle est arrivée. Il parlait d'une façon pénétrante et douce, avec une aisance qui donnait un air de franchise à tout. Lacombe Saint-Michel dira, quelques semaines plus tard, en combattant une opinion de Barère :

« Opinion d'autant plus dangereuse que son éloquence, marquée au coin de la bonne foi et de la plus douce sensibilité, pouvait à la rigueur en égarer plusieurs par la franchise qu'il met dans tout ce qu'il dit. »

Et Baudot, bien des années après, quand ils eurent traversé ensemble bien des orages, disait de lui :

« Il était généralement aimé dans son département : tous les habitants, pauvres ou riches, voyaient en lui un grand homme, et ils n'étaient pas loin de la vérité ; ils voyaient surtout en lui un homme doux, facile, aimant, porté au bien et sans haine dans le cœur. »

Son intervention en janvier 1793 fut décisive. Garat l'a très bien et très finement noté dans ses *Mémoires*. Il raconte une conversation qu'il eut, au commencement de mars, avec Robespierre :

« C'est votre discours, lui disait-il, qui a fait incliner rapidement la balance de la justice nationale du côté de la mort, et c'est le discours de Barère qui, après avoir compté tous les poids, les a fixés du même côté. »

Peut-être même Barère a-t-il fait plus que fixer la balance. Après le discours de Vergniaud, qui avait pu renverser l'équilibre dans le sens de la clémence, Barère l'a ramenée tout ensemble et fixée.

Ce n'est qu'à la dernière heure, et quand déjà sans doute la décision de chacun était prise, que Danton put jouer un rôle. Il avait été retenu loin de Paris par sa mission en Belgique. Il ne rentra que le 15 janvier au soir, quand déjà la Convention avait statué par appel nominal sur les deux premières questions, la culpabilité de Louis et l'appel au peuple, et quand il ne lui restait plus à statuer que sur la peine. Lamartine ne paraît pas avoir soupçonné l'absence de Danton.

« Danton, dit-il, muet et observateur jusque-là, saisit dès le lendemain 16 (le lendemain des premiers votes), la première occasion d'accentuer énergiquement l'impatience du sang qu'il n'avait pas dans l'âme, mais qu'il feignait pour rester au niveau de lui-même. »

L'inconvénient de ces sortes d'erreurs, c'est qu'elles tendent à faire de Danton une sorte de sphinx, à donner à sa physionomie et à son rôle je ne sais quoi d'énigmatique. Danton n'avait été « ni muet ni

observateur », il avait été absent, retenu au loin par le mandat difficile et redoutable que lui avait donné la Convention. L'inadvertance commise par Michelet, et qu'ont signalée en partie Louis Blanc et Ernest Hamel, est plus singulière encore et plus grave. Michelet, dans les documents de cette époque, a lu Danton là où il y a Daunou.

C'est Daunou qui, le 14 janvier, au moment où la Convention cherche sous quelle forme et dans quel ordre seront posées les questions, propose une longue série de questions, qui, en effet, tendaient presque toutes à compliquer le procès et à ajourner la solution. Il ne tenait aucun compte du vote par lequel la Convention avait décidé qu'elle jugerait Louis, et se plaçant dans l'hypothèse où ce décret serait rapporté, il indiquait les questions suivantes : « 1° Y a-t-il lieu à accusation contre Louis Capet ? 2° Sera-t-il jugé par le tribunal criminel de Paris, ou par une cour nationale, ou encore par tous les départements ? »

C'était faire table rase de tout le travail, de tous les votes de la Convention. Et non seulement Daunou prévoyait dans ses questions l'appel au peuple, mais aussi que le vote sur l'appel au peuple pouvait être ajourné à la fin de la guerre « La question de la confirmation du jugement par la nation sera-t-elle ajournée à la fin de la guerre ou à l'époque de l'acceptation de la Constitution ? » Daunou indiqua, sans les motiver, toutes ces questions. Et ce travail étrange d'un juriste minutieux, qui semblait étranger aux événements, ne fut même pas discuté par la Convention.

Comment Michelet a-t-il pu voir dans cette assez pénible élaboration juridique, sans vigueur, sans éclat et sans effet possible, une puissante manœuvre de Danton pour sauver Louis XVI ? Si Danton avait voulu tenter une diversion en cette question redoutable, s'il avait voulu essayer de rompre en ce point le courant révolutionnaire, il aurait fait un effort de passion et d'éloquence. La méprise de Michelet est à peine concevable, et il y a bâti tout un système.

« Que Louis XVI fût jugé, condamné, cela était très utile, mais que la peine le frappât, c'était frapper tout un monde d'âmes religieuses et sensibles... Le moyen qu'employa Danton, le seul peut-être qu'il pût hasarder dans l'état violent des esprits, lui Danton, lui dont la Montagne attendait les plus violentes paroles, ce fut, sans préface ni explication, de présenter une liste de questions très nombreuses, habilement divisées, où revenait par deux fois, sous deux formes, la question capitale : La peine, quelle qu'elle soit, sera-t-elle ajournée après la guerre ? Danton, évidemment, mettait une planche sur l'abîme et tendait la main, invitant à passer dessus. On devait croire que la Gironde s'empresserait de passer la première, de donner l'exemple au centre. La Montagne resta muette d'étonnement. Un seul homme réclama, et un homme secondaire (c'était Garnier de Saintes). Robespierre n'eut garde de rien dire. Il

regarda froidement si Danton allait se perdre en avançant vers la Gironde. Mais Danton n'avança pas. »

A vrai dire, rien n'égale le trouble de la vue de Michelet sur Danton à cette période. Non seulement il croit que Danton a fait, le 14, cette suprême tentative pour sauver le roi. Non seulement il croit que si Danton, le 15 janvier, n'a pas pris part aux deux scrutins, c'est parce qu'il était découragé par son insuccès du 14 : « L'échec du 14 l'avait dégoûté, découragé ; c'est la seule explication de cette absence déplorable » ; mais je relève encore la même erreur, compliquée encore d'une légère erreur de date, pour la séance du 9 janvier. Un peu plus loin, Michelet, parlant de Cambacérès, « le jeune et doux Cambacérès », dit : « Il se rapprochait volontiers des hommes qui avaient au plus haut degré la qualité qui lui manquait à lui-même, je veux dire l'énergie virile... Seul dans toute la Convention, il appuya Danton, au 9 janvier, dans la proposition qui aurait sauvé Louis XVI, alors il vota pour la vie. »

Ici, la confusion est double. Michelet confond Danton avec Daunou, et, pour Daunou lui-même, il confond visiblement la séance du 14 avec la séance non pas du 9, mais du 7. Dans la séance du 14 comme dans la séance du 7, Cambacérès et Daunou avaient marché en effet parallèlement. Dans la séance du 14, Cambacérès proposa, lui aussi, un moyen d'ajournement, inédit celui-là et un peu imprévu. C'était un appel au peuple qui devait porter non plus sur la peine infligée à Louis, mais sur l'étendue du pouvoir de la Convention. Celle-ci devait demander à la nation : Me reconnaissez-vous le pouvoir de juger en dernier ressort ?

Et ici encore, ce doute sur soi-même et sur son propre droit révolutionnaire est à l'opposé de la pensée de Danton. Et dans la séance du 7, devenue, dans les notes évidemment hâtives et brouillées de Michelet, la séance du 9, laquelle d'ailleurs a l'air de faire double emploi avec la séance du 14, Daunou et Cambacérès remettent tous les deux à la Convention leur opinion écrite sur le procès du roi. Cambacérès conclut, comme il fera le 14, à une consultation nationale sur la compétence judiciaire de la Convention. Daunou concluait à bannir le roi après la guerre, à le détenir jusqu'à la paix, et il réservait en même temps à la Convention « *le droit d'accuser Louis et de le faire juger pour sa conspiration personnelle.* » Il n'y a pas de plus pitoyable chaos d'idées, et c'est dans ce guépier politico-juridique que Michelet a égaré un moment le grand Danton.

Si j'ai insisté sur cet imbroglio au risque de suspendre par une discussion critique la marche du drame, c'est que l'erreur de Michelet, analogue à celle de Lamartine, contribue à fausser la physionomie morale et historique de Danton. A coup sûr, il n'avait point de haine, et il était capable de soumettre à la raison les entraînements les plus passionnés de sa nature véhémence. Mais il était avec la Révolution, il marchait et pensait avec elle, et il faut se garder de lui prêter, surtout à cette date, un système de

sentimentalité et un parti pris de clémence qui le sépareraient des vives forces révolutionnaires. L'erreur de Michelet a des prolongements inquiétants. Cette attitude de Danton, qui contraste si nettement avec son attitude en septembre, et aussi avec l'attitude des dantonistes eux-mêmes, de Fabre d'Églantine, de David, de Basire, de Desmoulins pendant le procès du roi, il faut bien l'expliquer. Et c'est par le séjour de Danton à l'armée que Michelet l'explique :

« Danton apportait des pensées absolument différentes, celles de l'armée elle-même. Celle grande question de mort, que les politiques de club tranchaient si facilement, l'armée ne l'envisageait qu'avec une extrême réserve. Nulle insinuation ne put la décider à exprimer une opinion ou pour ou contre la mort du roi. Réserve pleine de bon sens. Elle n'avait nul élément pour résoudre une question si obscure. Elle croyait le roi coupable, mais elle voyait parfaitement qu'on n'avait aucune preuve. Elle ne désirait point la mort. »

Simple conjectures ; l'armée aurait-elle si vite, au commencement d'avril, abandonné le glorieux Dumouriez, cherchant à la détourner de la Convention, si elle avait été meurtrie dans sa conscience et dans son humanité par la mort du roi ? C'est une tactique qui a été trop souvent adoptée par les historiens d'opposer l'héroïsme calme et humain de l'armée aux fureurs aveugles des politiciens, aux cruautés des factions. L'armée avait le sentiment très net que son héroïsme égalait à peine l'héroïsme de ceux qui, au sein de la tempête, sans pouvoir connaître le repos de l'esprit et la joie du devoir certain, soutenaient sur leur pensée le poids accablant des événements. Mais le système de Michelet est grave, car il engage Danton bien avant dans la politique de Dumouriez.

Si c'est pour répondre aux sentiments de l'armée de Belgique, avec laquelle il venait de vivre, que Danton inclinait à sauver le roi, comme Dumouriez, en haine et par peur des Montagnards, semble avoir désiré dès lors qu'ils soient affaiblis par un échec dans le procès du roi, voilà la force révolutionnaire de Danton prisonnière de l'intrigue. Le voilà lié, avec la Gironde, à un système de modérantisme dont Dumouriez serait prêt à serrer le nœud.

Dumouriez, enivré par ses victoires, fatigué et irrité du contrôle que prétendaient exercer sur lui les Comités de la Convention, exaspéré par ses conflits avec Cambon au sujet des fournitures de l'armée, des modes d'achat et de paiement, effrayé aussi par les attaques de Marat, qui lui reprochait une discipline trop dure, et dénonçait déjà, au risque de la provoquer, sa trahison, Dumouriez cherchait à

jouer un jeu tout personnel et à s'assurer contre les chances de l'avenir : il pratiquait à l'égard des Belges une politique de ménagements, conservatrice, tout à fait contraire à l'esprit du décret révolutionnaire du 15 décembre. Et il songeait sans doute dès lors à intervenir dans la lutte des partis, avec le prestige de la victoire et la force de l'armée, si sa sécurité était menacée, ou si son ambition était arrêtée.

Mais il n'avait encore à coup sûr que des desseins très obscurs et très flottants. Et je crois bien qu'il n'en avait rien laissé paraître à Danton, et que celui-ci ne le soupçonnait nullement à cette date. Dumouriez, quittant son armée une seconde fois, était arrivé à Paris le 1^{er} janvier 1793. Il y resta jusqu'au 26, explorant le terrain, interrogeant les hommes et les choses, sollicité entre des intrigues diverses. Il raconte dans ses *Mémoires* qu'il essaya, par des combinaisons discrètes et de prudentes interventions, de sauver le roi. La véracité de ces *Mémoires* est plus que suspecte. Ils ont été écrits quand Dumouriez était passé à l'ennemi, quand, détesté et flétri par la France révolutionnaire, il n'avait plus d'autre ressource que de flatter les émigrés, les princes et les puissances étrangères en leur persuadant qu'il avait multiplié les efforts pour le salut de Louis XVI. Il met même une sorte de coquetterie un peu lourde et d'habileté maladroite à dire qu'il fut malade du 18 janvier au 22 : « Le 18, la santé du général Dumouriez, quoique très robuste, fut vaincue par le chagrin ; la fièvre le prit et il fut contraint de rester à la campagne d'où il n'est sorti que le 22. » C'est d'un charlatanisme un peu grossier.

Quelles propositions fit-il, ou quels conseils donna-t-il aux Girondins ? Il est certain qu'il vit plusieurs d'entre eux, et notamment Gensonné avec lequel il était lié depuis la fin de 1791. « Il avait toujours été lié avec Gensonné, député de la Gironde, il lui avait pardonné les démarches qu'il avait faites contre lui l'année précédente, lorsqu'il avait quitté le ministère. Il lui avait connu jusqu'alors de l'esprit, un jugement sain et un cœur sensible ; il avait renoué ses liaisons avec lui. Il lui déclara toutes ses craintes sur le sort du roi, toute l'horreur qu'il ressentait du crime dont on allait souiller la nation : il lui fit sentir que cet affreux triomphe des Jacobins achèverait d'écraser le parti des honnêtes gens, et de rendre incurable l'anarchie dont la France était affectée ; que celles des nations de l'Europe qui avaient vu avec indifférence, peut-être même avec plaisir, nos troubles intérieurs, notre guerre avec la Maison d'Autriche et le roi de Prusse, et peut-être nos succès contre ces deux puissances, ne pouvaient qu'être révoltées de la barbarie de l'assassinat de Louis XVI et seraient engagées par honneur à se joindre aux ennemis de la France ; que nous aurions tout l'univers contre nous et pas un allié. Ces réflexions avaient l'air de faire impression sur Gensonné ; mais, soit par la timidité, soit par la nonchalance de son caractère, il ne fit point de démarches, et il s'éloigna même depuis du général, qui eut *peu d'occasions* de le revoir. Il vit plusieurs autres députés, tant de ce parti que des indépendants, auxquels il représenta

que, la République existant, Louis ne devait plus être regardé que comme un particulier, etc... »

Assertions sans contrôle, et trop intéressées pour être accueillies de confiance. En fait, les rapports de Gensonné et de Dumouriez continuèrent, leur correspondance ne cessa qu'à la veille de la trahison du général, et il est probable que Gensonné, qui vota bien l'appel au peuple, mais qui vota ensuite la mort du roi sans condition, aurait rompu avec Dumouriez, si celui-ci avait laissé entrevoir des desseins factieux, qui pouvaient devenir si redoutables pour ses confidents. Il est probable qu'il se borna à exprimer ses craintes pour l'avenir en des termes qui ne dépassaient guère le langage habituel des Girondins eux-mêmes. Peut-être attendait-il que ceux-ci se découvrirent avec lui et lui demandassent un appui éventuel, qu'évidemment ils ne sollicitèrent pas. Je vois bien dans une lettre de Gouverneur Morris à Washington, du 10 janvier 1793 : « Vergniaud, Guadet, etc., sont en ce moment intimes avec Dumouriez, et l'on m'assure que l'administration actuelle doit être renversée, en commençant par Pache, le ministre de la Guerre. » Mais, outre que les informations de Morris sont souvent bien légères, cette liaison politique de Dumouriez et des Girondins n'implique pas que Dumouriez ait tenté auprès d'eux en faveur de Louis XVI un grand effort.

L'hostilité contre Pache suffisait à les rapprocher. Il me paraît d'ailleurs très probable que Dumouriez désirait que les Girondins parvinssent à sauver le roi. C'était là une défaite et une humiliation pour ceux qui commençaient à menacer Dumouriez lui-même ; et je crois bien aussi qu'il prévoyait qu'un jugement de clémence surexcitant les passions révolutionnaires et démagogiques de Paris fournirait à un général l'occasion d'intervenir d'une façon légale en apparence et constitutionnelle. Mais il n'avait pas en politique la tête très forte. Danton disait de lui familièrement : « Il est très habile à la guerre, mais en politique c'est une mazette », et sans doute il n'avait pas encore bien débrouillé ses vues. Il attendait et regardait de divers côtés, et je crois que Gouverneur Morris voyait juste lorsqu'il écrivait le 6 janvier à Jefferson : « Dumouriez est à Paris depuis quelques jours. Il reste chez lui sous prétexte de maladie, *mais en réalité pour recevoir et examiner les propositions des différents partis.* » Et il ajoute ceci, qui implique qu'il n'y avait aucunement partie liée entre la Gironde et Dumouriez et qu'ils n'avaient pas songé à organiser en commun la résistance : « Les Girondins sont maintenant désignés comme des victimes à immoler à la première occasion. Mon révélateur, qui en est un, déclare qu'il vendra cher sa vie, *mais il gémit sur la faiblesse de caractère de ses collègues, voués comme lui à la mort.* »

Au demeurant, il y a bien des choses étranges dans cette partie des *Mémoires* de Dumouriez. Il prétend qu'il a essayé d'agir auprès de Robespierre : « Le général fit parler à Robespierre par un de ses amis qui lui dit que c'était à lui à sauver Louis XVI, que par là il s'immortaliserait ; que, s'il prenait ce parti, les

généraux et les armées le regarderaient comme un grand homme ; que la dictature serait le prix de cette magnanimité ; que sinon il tomberait dans la même exécution que Marat, et serait toujours confondu avec lui, ce qu'il avouait lui déplaire beaucoup. » Ici l'imposture est évidente. Car si de semblables propositions avaient été faites, en ce mois de janvier, à Robespierre, il n'aurait pas manqué de les dénoncer : il aurait tiré argument, contre ceux qui voulaient sauver le roi, de la présence à Paris d'un général factieux, venu pour intriguer à l'occasion du procès du roi. Or jamais, même dans le discours violent qu'il prononça contre le sursis, même dans son discours si fielleux du 10 avril où il essaie d'engager à fond la Gironde dans la trahison de Dumouriez, *il ne fait aucune allusion à ce séjour de Dumouriez à Paris en janvier 1793.*

Dumouriez ajoute : « Le général avait pour courrier affidé un honnête et bonhomme nommé Drouet, frère du maître de poste de Sainte-Menehould, qui avait arrêté le roi à Varennes, et qui était un des députés de la Convention et Jacobin ; il le fit d'abord préparer par son frère le courrier, et ensuite il le fit venir ; il lui peignit avec tant d'énergie l'atrocité de ce crime, que Drouet, frappé d'horreur, promit de demander la suspension du procès à la Convention et aux Jacobins. Il ne fallait qu'un membre qui eût le courage d'en faire la proposition pour sauver le roi : personne n'osa. Drouet tomba malade, et n'opina pas au jugement. »

L'invention est romanesque ; et l'on comprend que Dumouriez mette quelque complaisance à raconter qu'il avait préparé le salut du roi précisément par celui qui l'avait perdu en l'arrêtant à Varennes. Mais Drouet, lui aussi, comment n'eût-il pas parlé ? Comment aurait-il gardé ce secret terrible ? Il fut malade, il est vrai, le 15 et ne prit pas part aux deux premiers votes. Mais le 16 il fit effort pour aller à la Convention, et vota la mort du roi sans condition, puis vota contre le sursis. Drouet, s'il avait été ainsi tenté par Dumouriez, n'aurait pas manqué de faire valoir son zèle, en dénonçant cette sorte de projet de fuite, en recommençant l'arrestation de Varennes. Il devait être très méfiant et avoir grand peur d'être soupçonné ; un jour, Marat ayant dit dans sa feuille (par un lapsus) : « Drouet, ce fourbe à trente-six carats », Drouet s'empessa de demander une rectification et un certificat de civisme !

Tous ces récits de Dumouriez ne prouvent qu'une chose, c'est qu'il n'avait pas encore, en janvier, pris un parti très net et qu'il cherchait à s'assurer en tout sens. Marat croit aussi (n° du 12 janvier), que Westermann « cet intrigant qui s'introduit partout pour capter les esprits en faveur de Dumouriez son patron » était allé chez Santerre, sachant l'y rencontrer, « pour le tâter et savoir ce qu'il pourrait tirer de lui ». Mais on ne supposera pas que Dumouriez se soit risqué à plaider pour Louis XVI auprès de

Marat. Il ne dit pas un mot des visites qu'il dut faire certainement au duc d'Orléans. Comment est-il possible de croire qu'ayant à son armée le fils de Philippe-Égalité il ne soit pas allé, sous ce prétexte très avouable, s'entretenir avec lui ? D'ailleurs, la maison d'Orléans devait tenir dès lors une grande place dans les combinaisons d'avenir de Dumouriez, et s'il se tait complètement là-dessus, c'est que voulant démontrer son zèle pour Louis XVI, il ne pouvait guère raconter ses démarches auprès de celui qui allait voter la mort de Louis XVI et qui ne pouvait arriver au trône ou y porter sa famille que par la mort de Louis. Dumouriez cherche donc visiblement à créer une impression fausse quand il donne le salut du roi comme objet principal de son séjour à Paris.

Ce qu'il dit de ses conférences avec les chefs Jacobins est curieux.

« Les Jacobins avaient détaché différents émissaires pour engager le général à paraître à leurs séances ; Anacharsis Clootz était venu plusieurs fois à la charge, et le général avait toujours éludé, en s'excusant sur ce qu'il ne pouvait pas paraître aux Jacobins avant d'avoir présenté ses hommages à la Convention. Le docteur Seypher, qui depuis est devenu un des généraux de l'anarchie, avait fait pareillement de vains efforts, ainsi que Proly, intrigant de Bruxelles, qui avait voulu, au moins, arranger une conférence avec un nommé Desfieux, fameux Jacobin, un des plus actifs voyageurs de la secte, qui arrivait de Bordeaux où il avait trouvé moyen de discréditer les membres de la Gironde, en excitant la populace de cette grande ville contre les honnêtes gens. Un nommé Jean Bon Saint-André, membre de la Convention, furieux Jacobin, quoiqu'avec la réputation d'honnête homme, pénétré d'estime pour le général, sans le connaître personnellement, insistait sur cette conférence, et voulait y assister. Le général ne voulait pas être conduit à ce rendez-vous par l'aventurier Proly, qu'il méprisait. Cependant, toute réflexion faite, il s'y décida ; le jour pris, le général se trouva avoir la fièvre et être obligé de rester au lit pour une sueur violente. Comme il ne voulait pas manquer de parole à Desfieux et à Saint-André qu'il ne connaissait pas du tout, il arrangea un autre rendez-vous avec eux chez Bonne-Carrère, ci-devant directeur des affaires étrangères, qui était fort lié avec eux.

« Là se passa l'entrevue. Desfieux parut au général une bête brute, un homme médiocre ; Jean Bon Saint-André lui parut un homme plus raisonnable ; on ne put convenir de rien, ni sur la manière dont le général se présenterait aux Jacobins, ni sur la conduite que ceux-ci tiendraient avec lui, étant gouvernés par l'affreux Marat ; il ne leur promit pas d'y aller, il n'assura pas qu'il n'irait pas. Au reste, il ne vit dans ces deux hommes sur l'affaire du roi, *dont il n'osa traiter que légèrement pour ne pas nuire par trop d'empressement*, qu'une rage grossière, digne des sauvages, qui s'exhalait en des termes les plus injurieux et les plus déplacés. Il reconnut alors qu'il n'avait rien à attendre d'eux. *Quant au ministre de la*

guerre Pache, et aux bureaux de ce département, le général vit qu'ils étaient soutenus avec acharnement ; que les Jacobins, dont Desfieux se disait et pouvait bien être l'organe, les voulaient conserver en place, et désiraient que le général Dumouriez, abandonnant ses accusations contre eux, se joignît à leur faction, pour renverser Lebrun, Garat, Clavière, et surtout Roland, qu'ils regardaient comme les agents de la faction.

« Dès ce moment, il prit le parti de rompre ces conférences, et il le dit à Bonne-Carrère. Mais il sentit en même temps tout le danger qui en résulterait pour lui-même. »

L'entrevue n'est pas douteuse. Desfieux lui-même en fait implicitement mention aux Jacobins, dans la séance du 27 janvier, lorsqu'il dit, d'après un procès-verbal très sommaire « que Dumouriez serait très flatté de venir à la Société, mais qu'il craint d'y rencontrer Marat. Dumouriez lui a déclaré qu'il ne concevait pas pourquoi la Société n'avait pas chassé Marat. » Aussi, après l'entrevue de Bonne-Carrère, il n'y eut pas rupture. Bonne-Carrère était dès longtemps l'ami de Dumouriez. C'est lui, comme Buzot le rappellera le 6 avril, qui profitant de ses relations avec Foulon et avec la cour, aida Dumouriez à arriver au ministère ; et depuis, il était resté son agent à Paris. Visiblement, il s'employa, dans l'intérêt de la fortune de Dumouriez, à résoudre le conflit entre lui et les démocrates.

Jean Bon Saint-André avait attaqué à la Convention les fournisseurs Malus, d'Espagnac, dont Dumouriez s'était servi. Il y avait intérêt à le réconcilier avec Dumouriez et à ramener à celui-ci les Jacobins. Ils étaient une force, et ils sentaient que Dumouriez, encore éclatant de la gloire de Valmy et de Jemmapes et adoré de son armée, était aussi une force. Ne serait-il pas possible de le mettre dans le jeu de la Montagne ? Et si les Girondins réalisaient leur projet d'une garde départementale, s'ils appelaient en grand nombre à Paris leurs fédérés, Dumouriez ne serait-il pas aux mains des démocrates l'épée révolutionnaire ? Des rumeurs assez significatives avaient couru à ce sujet. Je lis dans une lettre de Gouverneur Morris à Jefferson datée, qu'on le remarque bien, du 21 décembre 1792, huit jours avant l'arrivée de Dumouriez à Paris : « Il y a quelque temps, les Jacobins avaient dépêché Bonne-Carrère pour faire des ouvertures à Dumouriez, dont la querelle avec le Conseil (exécutif) venait d'éclater. Il était entendu que si Dumouriez donnait sa démission, son armée reviendrait aussitôt à Valenciennes et l'on aurait profité de cela pour faire un *coup de main* dont l'influence se serait étendue sur toute la France. »

Chose curieuse : c'est au profit de la Montagne le plan que Dumouriez adoptera contre elle quelques mois plus tard. Je ne crois pas que le projet de coup d'État montagnard, signalé ici par le représentant des États-Unis en France, ait jamais atteint ce point de maturité. Gouverneur Morris, très éveillé, donnait à des bruits de clubs qu'il recueillait par des échos de salon plus de consistance et de valeur

qu'il ne convenait. Mais il y a là tout au moins des rêves sinon des velléités. Dumouriez avait été en lutte, au sujet de l'invasion immédiate proposée par lui en Hollande, avec le ministre Lebrun et avec la majorité du Conseil exécutif. Que les Jacobins aient songé à exploiter ce mécontentement, c'est bien probable. Mais comment, en janvier encore, et quand se débattait le sort du roi, ces communications prolongées entre des Jacobins ou Montagnards et Dumouriez auraient-elles été possibles si Dumouriez avait donné l'impression qu'il voulait sauver Louis XVI ? Comment, le 27 janvier, au lendemain même du départ de Dumouriez, et quand des indices multiples auraient certainement trahi une campagne politique de vingt-six jours, comment Desfieux aurait-il pu, sans être accablé sous les huées, indiquer aux Jacobins à quelles conditions Dumouriez viendrait parmi eux et leur suggérer en quelque manière le sacrifice de Marat au profit du général ? Non : Dumouriez ne s'était pas découvert à fond ; lui-même sans aucun doute n'avait encore aucun plan arrêté, sinon celui de se sauver lui-même à tout prix et par tous les moyens.

Ainsi, ni le séjour prolongé fait par Danton à l'armée de Dumouriez, ni sa complaisance pour le génie vivant et rapide de celui-ci, n'avaient pu fausser ou gêner la pensée du grand révolutionnaire. Il y avait un point sur lequel il était d'accord avec Dumouriez : c'était sur la nécessité d'envahir sans délai la Hollande pour y organiser la Révolution. C'était pour Danton le moyen d'assurer la possession de la Belgique, c'était aussi le moyen de frapper dans ses intérêts commerciaux l'Angleterre dont il n'espérait plus empêcher les hostilités prochaines et qu'il aurait voulu prévenir par un coup hardi. Dumouriez, lui, avait un tout autre but. Il voulait renouveler, par des victoires en quelque sorte toutes fraîches, son prestige militaire, de façon à faire tourner ce prestige accru à l'intérêt de son ambition, ou tout au moins à sa sécurité. Il espérait aussi secouer le joug pesant des bureaux de la Guerre et des comités de la Convention qui, dans la période active de la guerre, laisseraient nécessairement plus d'initiative au général.

Mais, qu'importaient alors à Danton les arrière-pensées ambitieuses et vaniteuses de Dumouriez, que sans doute il démêlait en partie ? Il se croyait assez fort pour en avoir aisément raison ; et les incohérences politiques de Dumouriez le faisaient sourire. Ce grand enfant gâté qui s'imaginait qu'on peut toujours glisser de subtils desseins à travers les blocs heurtés des événements massifs, était opposé à la guerre avec l'Angleterre ; mais il croyait possible d'envahir la Hollande sans provoquer cette guerre. Danton n'avait point cet enfantillage. Il avait, à ce moment, pris son parti de la guerre avec l'Angleterre, et il voulait s'assurer par la possession des ports de la Hollande, par la main-mise sur ses forces navales, des moyens décisifs de combat. Il se servait donc de Dumouriez comme d'un instrument militaire très

brillant et très souple. Il se félicitait sans doute que l'invasion de la Hollande, en flattant l'esprit de Dumouriez, développât toutes les ressources de son génie. Mais il ne tenait aucun compte des vues politiques de celui-ci. En Belgique, il allait juste à contre-sens de la politique de Dumouriez. Celui-ci aurait voulu ménager les habitudes, les préjugés des Belges, et en faire un État indépendant gouverné par un régime transactionnel, par une sorte de feuillantisme. Danton avait, au contraire, conclu qu'il était impossible d'assurer la Révolution en Belgique, si on abandonnait le peuple belge à lui-même, et qu'il serait funeste de livrer la minorité révolutionnaire à un retour offensif des nobles et des prêtres. Il s'était donc décidé pour l'annexion, et il avait, pendant sa mission, travaillé les esprits en ce sens. Non seulement il allait par là contre toute la politique de Dumouriez, mais en préparant l'incorporation de la Belgique et même d'une partie de la Hollande jusqu'au Rhin, il achevait de rendre inévitable la rupture avec l'Angleterre. Or, seul, le dessein de ménager l'Angleterre et le souci de prévenir une extension de la guerre aurait pu l'incliner à un système de clémence envers Louis XVI. Son énergie révolutionnaire n'était donc gênée ni paralysée en rien.

Est-il vrai qu'il ait songé un moment, sans doute quand la question du procès du roi commença à se poser, à lui faire grâce de la vie ? Je ne retrouve pas l'origine du mot que lui prêtent quelques historiens et qu'il aurait dit aux Cordeliers : « Une nation se sauve, elle ne se venge pas. » Ce n'est point d'ailleurs un appel à la clémence, mais une protestation contre la grossièreté d'esprit et d'âme qui voyait dans le procès du roi un « acte de vengeance ». Si ce propos avait eu quelque consistance, les Girondins l'auraient reproché à Danton quand, exaspéré et acculé par eux, il les dénonce en avril « comme des lâches qui avaient voulu sauver le tyran ». Saint-Just y fait allusion dans l'acte monstrueux qu'il rédigea contre Danton : « C'est toi qui, le premier, dans un cercle de patriotes que tu voulais surprendre, proposas le bannissement de Capet ; proposition que tu n'osas plus soutenir à ton retour, parce qu'elle était abattue et qu'elle t'eût perdu. Cela est bien vague, et Saint-Just n'insiste guère. Danton n'avait certainement dit aucune parole qui le liât, et c'est avec sa force intacte de Révolution, c'est avec sa foi superbe en elle et en lui qu'il reparaisait le 16 janvier à la Convention, juste à temps pour presser de sa parole et pour assurer de son vote la mort du roi.

La Convention n'était pas arrivée sans peine à fixer l'ordre dans lequel seraient posées les questions. Elle n'y réussit, dans la séance du 14, qu'après cinq heures de tumulte et de débats violents. L'ordre qui prévalut enfin est celui qui fut proposé par Boyer-Fonfrède :

« 1° Louis est-il coupable de conspiration contre la liberté de la nation et d'attentat contre la sûreté générale de l'État ?

2° Le jugement, quel qu'il soit, sera-t-il envoyé à la sanction du peuple ?

3° Quelle peine lui sera-t-il infligée ? »

Cet ordre était logique, et il permettait vraiment à la pensée de tous de s'affirmer. L'historien conservateur, M. Dareste, préoccupé de démontrer, sous des formes discrètes, que le jugement du roi fut conduit par la violence et par la ruse, voit dans l'ordre adopté une habileté de procédure de la Montagne. Il dit, en parlant de l'appel au peuple :

« C'était encore une habileté de la Montagne d'avoir fait passer cette question avant celle de la peine ; beaucoup de votants pouvaient dès lors croire leur conscience en repos. Beaucoup de Girondins donnèrent dans le piège. »

Ô sage historien, si bienveillant pour la Révolution, comme vous avez mal lu le procès-verbal des débats ! L'ordre proposé par Boyer-Fonfrède, un Girondin, et qui fut adopté par la Convention, est le résultat d'une transaction entre deux tendances extrêmes. Les Girondins les plus exaltés, comme Louvet, demandaient que la question de l'appel au peuple fût posée la première. Guadet soutint fortement cette opinion, et Barère la combattit. Un moment il y eut doute. Les Girondins attachaient un grand prix à ce que la question fût posée d'abord. Si la Convention commençait à proclamer la culpabilité, elle faisait déjà acte de juge. Elle engageait directement sa responsabilité, et comme, à ce moment, nul ne saurait si l'appel au peuple serait adopté ou rejeté, cette responsabilité était engagée à fond. Dès lors, la Convention penserait-elle qu'il valait la peine de décider l'appel au peuple ? Au contraire, si la question de l'appel au peuple était posée la première, le droit de la « souveraineté nationale » apparaissait au premier plan. C'est pourquoi Barère, opposé à l'appel au peuple, proposait de ne l'inscrire qu'en seconde ligne dans l'ordre des questions. Finalement, la question de la culpabilité fut mise ensuite, et sur ce point, on pourrait dire qu'il y a eu échec de la Gironde, des *appelants*, et victoire de procédure de la Montagne.

Mais quant à l'ordre des deux dernières questions, où M. Dareste voit une habileté de la Montagne, c'est au contraire une défaite de la Montagne. Elle aurait voulu qu'après avoir statué sur la culpabilité, la Convention statuât immédiatement sur la peine et que l'appel au peuple fût rejeté à la fin. Elle obligeait ainsi la Convention à s'engager à fond sur la question de la peine, et elle rendait ainsi plus improbable l'adoption ultérieure de l'appel au peuple. Et elle ne perdait aucune chance de faire voter

la mort, car les hésitants pouvaient se dire : Je voterai la mort, mais j'atténuerai mon vote en votant ensuite l'appel au peuple. Au contraire, si l'appel au peuple avait été rejeté d'abord, ils pouvaient se refuser à une sentence de mort qui était alors, et certainement, définitive. En tout cas, quelles que fussent les spéculations, bien conjecturales d'ailleurs, sur les suites que pouvait avoir tel ou tel ordre, il est certain que c'est malgré la Montagne que le vote sur l'appel au peuple fut inscrit avant le vote sur la peine.

L'appel nominal (il se faisait par département) commença le mardi 15 janvier, vers midi. Chaque député avait le droit de motiver sommairement son vote. Il y avait 749 membres de la Convention. 671 déclarèrent Louis coupable purement et simplement. Aucun ne dit non. Mais il y avait des malades, des absents par commission, et 45 députés joignirent à leur vote des commentaires. Dans le second vote, celui sur l'appel au peuple, la majorité opposée à l'appel fut considérable. 286 députés votèrent oui, mais 423 votèrent non. En ce point la Gironde était vaincue. Elle allait être obligée de se prononcer à fond et en dernier ressort sur la mort du roi. Avait-elle espéré la victoire ? Vergniaud avait exprimé ses doutes :

« Un des préopinants a paru affecté de la crainte de voir prédominer dans cette assemblée l'opinion de consulter le vœu du peuple ; je suis bien plus tourmenté par le pressentiment de voir prédominer l'opinion contraire. »

Il est vrai que ce préopinant était Robespierre, et qu'ainsi les deux partis avaient paru douter également de la victoire. Condorcet, qui révélait parfois par la complication de sa noble pensée les incertitudes de sa volonté, avait repoussé l'appel au peuple immédiat, et fait entrevoir une sorte d'appel à terme :

« Quand l'Assemblée aura prononcé la peine de mort, je voudrais que l'exécution fût suspendue jusqu'à ce que la Constitution fût finie et publiée, et que le peuple eût alors prononcé dans ses assemblées primaires, suivant les formes que la Constitution aura réglées ; mais étant consulté aujourd'hui en vertu d'un décret, s'il doit, y avoir appel au peuple ou non, je dis non. »

Il avait dû flotter et hésiter beaucoup, car je lis dans son journal, *la Chronique de Paris*, dans le numéro du 15 janvier, qui contient un article signé de lui, la reproduction évidemment complaisante d'un long article du *Mercure*, intitulé : *Réponse d'un citoyen de Paris à la lettre d'un Anglais*, où il est dit :

« Je sens bien que sous une feinte sensibilité, votre cour et toutes les autres puissances trouveraient mieux leur profit dans la mort de Louis XVI ; mais la Convention nationale paraît résolue à consulter le vœu des

assemblées primaires. Si Louis est condamné, ce sera par la nation entière, et si c'est un crime aux yeux des despotes, ce sera le crime de tous les Français ; c'est vous dire assez que, quelle que soit l'issue de cet événement, la République n'en sera pas moins unie, et il est possible que, connaissant toute sa force, elle donne en même temps un exemple de sa générosité. C'est en réunissant toutes ces considérations que j'ai de la peine à croire que votre gouvernement se détermine sérieusement à la guerre. »

Cela paraissait dans le journal de Condorcet le jour même où Condorcet émettait son vote contre l'appel au peuple, dans les termes que j'ai cités.

Même parmi ceux qui étaient plus près que Condorcet de la Gironde, il y avait eu incertitude. Plusieurs étaient opposés à l'appel au peuple, et Vergniaud avait dû les ménager.

« Je sais d'ailleurs, avait-il dit, que l'opinion que je combats est celle de plusieurs patriotes, dont je respecte également le courage, les lumières et la probité. »

Après le discours de Barère, dont l'effet fut immense, ils ne devaient plus guère espérer le succès. Lorsque Philippeaux, en motivant son vote contre l'appel au peuple, expliqua par quelles incertitudes il était passé avant de se fixer, il dut, j'imagine, raconter l'état d'esprit de beaucoup de ses collègues. La plupart craignirent, et justement, de déclencher la guerre civile. Ils ne voulurent pas aussi écarter d'eux la responsabilité directe d'un vote contre le roi.

« On vous a souvent répété, dit Philippeaux, qu'il était extrêmement dangereux de se prononcer sur le sort de Louis Capet. Eh bien ! c'est cette raison même qui me fait repousser l'appel au peuple. S'il existe des chances périlleuses pour quiconque jugera le tyran, je dois avoir le courage de les fixer sur ma tête, sans faire à mes concitoyens ce présent funeste, qui ne me tirerait d'embarras que pour creuser leur abîme. »

Sans doute plus d'un parmi les Girondins regretta une solution qui leur permettait, sous le couvert de la souveraineté nationale, de faire clémence. Mais ils n'eurent pas de déception. Le mouvement des esprits contre l'appel au peuple était assez visible depuis plusieurs jours, et les plus généreux d'entre eux se consolèrent sans doute tout bas, en se disant qu'ils avaient fait, au prix de bien des outrages peut-être, et de bien des périls, un suprême effort d'humanité. Il y avait dans ce qu'on peut appeler l'âme de la Gironde plus de fougue que de persévérance, et, malgré la teinte plus sombre des choses, ils gardaient encore en la fertilité de leur génie une confiance qui leur permettait de se dégager assez vite d'une combinaison manquée, que d'autres combinaisons sans doute remplaceraient. Vergniaud, en quelques paroles d'apaisement et d'union, avait été, pour ainsi dire, au devant de l'échec de son

parti :

« Je déclare que, quel que puisse être le décret rendu par la Convention, je regarderai comme traître à la patrie celui qui ne s'y soumettrait pas. Les opinions sont libres jusqu'à la manifestation du vœu de la majorité, elles le sont même après, mais alors du moins l'obéissance est un devoir. »

Les Girondins ne songèrent pas un instant, en janvier, à provoquer eux-mêmes l'appel au peuple, s'il était repoussé par la Convention.

L'incertitude était bien plus grande, le lendemain, dans la Convention et dans les tribunes, sur l'issue du troisième vote. On avait l'impression que les forces contraires s'équilibreraient sensiblement. Y eut-il des manœuvres suspectes pour déterminer le vote dans le sens de la clémence ? Il semble bien que l'envoyé d'Espagne, Ocharitz, qui devait écrire le 17 à la Convention une lettre pour demander l'ajournement du procès, ne se soit pas borné à cette démarche publique. Le bruit courut que, par une négociation directe et secrète avec les Girondins, il avait obtenu que l'un d'eux, en se prononçant sur la peine, demanderait qu'il fût statué ensuite sur le sursis. C'est en effet la motion que fit Mailhe. Baudot écrit à ce sujet :

« On sait que M. Ocharitz, chargé des affaires d'Espagne, voulut traiter la plus grande affaire de la Convention par la voie des négociations.

« La discussion étant tout entière dans l'Assemblée, les ministres, n'étant pas autorisés, ne purent écouter ses propositions, M. Ocharitz s'adressa aux Girondins, comme étant plus connus à la tribune et devant avoir une influence décisive dans les délibérations, d'autant plus que les Girondins eux-mêmes se donnaient au dehors une importance exclusive. M. Ocharitz en obtint l'amendement de Mailhe... S'il avait été admis, c'était gagner du temps, et en révolution le temps suffit. Peut-être, en cela, M. Ocharitz eut-il tort de prendre la partie pour le tout.

« Je suis porté à croire que cette négociation se fit avec honneur ; il n'était pas question à cette époque de traiter les affaires en argent. On discutait dans l'importance du temps et en dehors des intérêts privés.

« Il est à remarquer que les Girondins prenaient partout l'initiative, soit dans le peu de diplomatie qui existait, soit dans la haute administration, à la tribune, sans s'occuper des autres députés qui n'étaient point dans leur système, quels que fussent leurs talents ; ce qui n'était pas Girondin était, à leurs yeux, comme nul et sans existence. La Montagne les laissait faire, sachant très bien qu'elle détruirait quand elle le voudrait les arguments, les négociations et les traités par un seul mouvement de paupières... le

quos ego de Jupiter !

Baudot ajoute en note :

« Quelques-uns ont prétendu que Mailhe eut trente mille francs en piastres pour son amendement, je suis assez porté à le croire. »

Robespierre en était convaincu : il écrit dans ses lettres à ses commettants que la proposition de Mailhe était « aussi bizarre qu'imprévue ». Il appelait Mailhe « le plus immoral des hommes ».

Cet affairement de la Gironde à se mêler de tout, à assumer sans mandat des négociations secrètes, était pour elle plein de périls. Elle s'exposait sans cesse étourdiment ou à la calomnie ou au soupçon. Déjà les révolutionnaires commençaient à être obsédés par l'idée que « l'or étranger » jouait un grand rôle dans la Révolution. Quand ce n'étaient pas les florins c'étaient les guinées, et quand ce n'étaient pas les guinées, c'étaient les piastres. Tous les partis se rejetaient l'accusation infâme. Tantôt l'étranger payait « les agitateurs », les « anarchistes », tantôt il payait « les modérés ». Précisément, à propos du procès du roi, et pour combattre l'appel au peuple, Camille Desmoulins avait prodigué les insinuations. Il cite une phrase de Pitt, du 21 décembre :

« La Chambre peut être convaincue que *tous les moyens imaginables* ont été employés pour détourner de dessus la tête de Louis XVI le sort affreux qui le menace ainsi que sa famille, et que *tous les honnêtes gens* doivent conjurer ; mais il y a dans l'Assemblée des *hommes cruels et inflexibles*, et ces moyens ont été sans fruit. »

Et il ajoute :

« Pitt ne pouvait pas être assez ennemi de ses amis pour dire en termes exprès : J'ai réussi à corrompre la Convention. Mais si nous traduisons en style familier ce langage ministériel et diplomatique, n'est-ce pas dire clairement : « Vous ne me demanderez pas, Messieurs, compte des dépenses secrètes... Dundas et moi n'y avons pas épargné nos guinées, et tout ce qu'il y a d'*honnêtes gens* dans la Convention en a rempli ses poches. On trouve ces messieurs, comme dit Sainte-Foy, tout autres dans le tête-à-tête que dans l'Assemblée, et s'ils sont trop avancés pour ne pas le condamner à mort, du moins voteront-ils pour l'appel au peuple, ce qui fait encore bien mieux nos affaires. »

Et Desmoulins enflait soudain ce flot de corruption, cette marée de l'or étranger jusqu'à submerger toute la France.

« Je frémis quand, venant à réfléchir à cette urgence pour les tyrans de bouleverser la République,

songeant à la corruption de nos mœurs et à notre égoïsme, je crois voir rôder tous ces tyrans et leurs agents de corruption dans nos villes maritimes, influencer dans les sociétés des Jacobins, dans nos armées, dans nos murs, et surtout dans la Convention, partout y acheter à tout prix tout ce qui n'est pas incorruptible, s'adresser tour à tour au royalisme, à la cupidité, à la peur, au fanatisme, à l'amour-propre, à la jalousie, à la haine, au patriotisme même qu'ils égarent, et liguier, coaliser tous ces intérêts, toutes ces passions contre notre patrie !

« Combien vous faut-il, vous, pour empêcher que tous les rois ne soient condamnés à l'échafaud et effigés dans un seul, pour faire des efforts pour le roi en attendant que vous puissiez faire des vœux pour la royauté ? Et vous, pour calomnier *la ville à un million d'yeux*, en face de qui il vous sera à jamais impossible de faire une Constitution aristocratique ?... Et vous, pour faire fleurir votre département et transférer la Convention à Bordeaux ?... et vous, juges pusillanimes qui avez devant les yeux la fin tragique des juges de Charles I^{er} combien voulez-vous pour vous guérir de la peur, pour vous décharger de la responsabilité par l'appel au peuple, et dans tous les cas, nous ménager une retraite à Londres, en secondant Pitt à obtenir cet appel ? *Et vous, hypocrites d'une philosophie à contre-temps et désorganisatrice, que voulez-vous pour mettre dans vos intérêts les hypocrites de religion en parlant de supprimer le traitement des prêtres constitutionnels, et en les poussant à agiter, non pas le peuple des villes, mais celui des campagnes, non pas le peuple des sections, mais celui des paroisses, et à ajouter à la fermentation, en lui disant que l'Assemblée nationale, qui n'a encore rien fait pour eux, puisqu'ils sont également grevés des impôts, veut leur ôter les espérances de la religion lorsqu'ils n'ont plus encore que ces espérances ?... Et vous enfin, dont la complicité avec le tyran ne peut manquer d'être révélée et a déjà transpiré de l'armoire de fer, malgré les précautions de Roland, etc... »*

Tout y passe, et Cambon, que Robespierre n'aimait pas, est atteint par ricochet, avec la Gironde. Tous sont suspects de faire, pour de l'or, le jeu de l'étranger. C'est une verve de calomnie énorme, joyeuse, étourdie et féroce. On ne peut plus dire que la cour, dispersée ou captive, corrompt les révolutionnaires ; on ne peut plus dire que le roi, prisonnier et dépouillé, se sert de la liste civile pour fomenter des intrigues et acheter les représentants. Mais la coalition des tyrans dispose d'une liste civile bien plus formidable, et c'est le budget universel de la contre-révolution qui travaille, pour les dissoudre, les consciences françaises. Le monde lutte contre la France de la Révolution, et il lutte par l'or comme par le fer. Voilà ce que Desmoulins insinue aujourd'hui, sans y croire toutefois peut-être, voilà ce que d'autres croiront demain : la calomnie devient colossale comme le combat. Ô ironie ! Au moment même où le député pamphlétaire enveloppe ainsi tous ses adversaires dans une accusation de

vénalité, au moment où il les submerge, c'est lui qui se plaint du déluge de la calomnie.

« Depuis quatre mois il a plu sans discontinuer des calomnies contre les plus zélés républicains : ce déluge de libelles inonde la France... la vérité, cette colombe de l'arche, n'a pas encore où reposer le pied. »

Je ne sais si cet océan d'or corrupteur, que déchaîne l'imagination de Desmoulin, poussa une de ses vagues jusqu'à la Convention et si Mailhe en fut éclaboussé. Mais vraiment la Convention, dans son ensemble, était au-dessus de ce soupçon misérable. Elle était au-dessus de la corruption et elle était aussi au-dessus de la peur. A en croire la légende contre-révolutionnaire à laquelle se sont trop prêtés les historiens comme Lamartine épris de couleur et de drame un peu grossier, la Convention, le 16 et le 17 janvier, dans cette séance de trente-six heures qui décida du sort de Louis XVI, vota sous les menaces et sous les poignards. Il paraît qu'à chaque député des hommes apostés à l'entrée de la salle disaient : « Sa tête ou la tienne » et sans doute à plus d'un Conventionnel le cœur faillit. C'est une invention grossière. Malgré ses déchirements et ses haines la Convention, à cette date, avait un grand orgueil collectif. Elle n'aurait pas souffert qu'on l'humiliât ainsi devant le pays et devant l'histoire. Quelques exclamations parties des tribunes, quelques propos de groupes minuscules ne pesaient pas et ne pouvaient pas peser dans cette lourde balance où des siècles d'histoire oscillaient. Les Montagnards surtout, qui voulaient la mort du roi, avaient intérêt à ce que le vote, espéré par eux, gardât sa majesté en gardant sa liberté. Si la Convention avait voulu que l'acte de salut public qu'elle accomplissait eût des formes judiciaires, si elle avait institué un débat public et accordé des défenseurs à Louis XVI, si elle avait donné la parole à l'accusé devant le pays et devant le monde, se livrant ainsi elle-même au hasard des paroles dramatiques et émouvantes qui pouvaient jaillir du cœur de cet homme, roi d'hier et pour beaucoup martyr de demain, si elle avait écouté Louis et ses conseils dans ce silence profond, si, sur la motion de Barère, elle avait mandé le conseil exécutif et la municipalité pour assurer autour de ses délibérations l'ordre, le calme et un silencieux respect, si Marat lui-même demandait passionnément que le jugement eût lieu avec appareil et avec une suffisante lenteur, ce n'était pas pour livrer à l'heure décisive la majesté du vote aux menaces de quelques forcenés.

S'il y avait eu vraiment, le 16 et le 17 janvier, une organisation de menaces, elle aurait été dénoncée d'emblée à la tribune même de la Convention, et par les plus grands hommes de tous les partis. Or il n'y a au procès-verbal qu'un mot de Lefranc :

« Charles Villette m'a prié d'instruire l'Assemblée d'un fait... A la porte même de cette salle on a dit à Charles Villette que, s'il ne votait pas la mort de Louis, il serait massacré. »

Charles Villette, un seul député ! Et s'il y avait eu vraiment un appareil de terreur destiné à agir sur toute l'Assemblée, y aurait-il eu besoin d'avertir celle-ci ? Legendre répondit :

« Je suis d'avis qu'on ne vienne pas nous rapporter ici les cris de quelques stipendiés, pour en prendre occasion de calomnier le peuple de Paris. »

Et ce fut tout. Quand on sait comment la Convention toute entière, un peu plus tard, au 25 février, au 10 mars, se souleva contre toute tentative de pression extérieure, quand on sait comment Marat dénonça et accabla les chefs des groupes « factieux », quand on songe que, pour que la Convention cédât, le 31 mai et le 2 juin, à la force du dehors, il fallut tout l'ébranlement de la trahison de Dumouriez, de la guerre de Vendée et des événements de Lyon, et un vaste mouvement de Paris, il apparaît bien que le 16 et le 17 janvier la Convention n'aurait pas toléré une minute la moindre entreprise sur sa liberté et sur sa dignité. Il n'y eut rien, rien qu'une lettre sénile et affolée, criminelle vraiment à force de délire, qu'envoya Roland. Le Comité de sûreté générale l'avait informé que des personnes effrayées quittaient Paris et que ce mouvement d'émigration pouvait semer la panique. Il répondit, le 16 janvier au matin, que ces frayeurs étaient bien naturelles dans une ville où des furieux parlaient sans cesse de meurtre, de pillage, d'incendie, où l'on vivait toujours dans « l'attente affreuse » du massacre.

« Je sais que la Commune et Santerre disent que tout est tranquille : je sais qu'ils l'assuraient aussi au 2 septembre. »

Voilà la lettre que Roland envoyait au Comité de la Convention le jour même où celle-ci prononçait sur le sort de Louis XVI. Voilà le tocsin d'épouvante et de fuite que sonnait ce malfaisant vieillard à l'heure même où la Convention, Paris et la France avaient le plus besoin de lucidité et de sang-froid. Le Comité avait décidé de garder cette lettre qui fut, par une indiscretion, communiquée le jour même à la Convention.

Quelques agités subalternes tentaient, non par peur, mais par politique de parti, de jeter le discrédit sur le vote que la Convention allait rendre. Mais les plus hauts esprits, dans la Gironde, eurent honte de cette manœuvre basse, de cette affectation de peur qui, si elle était prise au sérieux par la nation,

déshonorait l'Assemblée et la Révolution elle-même. La Convention ne se laissa ni émouvoir ni dégrader, elle s'assura que les barrières de Paris étaient ouvertes, et, pour l'honneur de la Gironde, ce fut un Girondin, Boyer-Fonfrède, qui protesta contre toute idée de donner, le jour même, une garde à la Convention :

« *Citoyens, ne calomniez pas vous-mêmes le jugement que vous allez rendre : reposez-vous de ce soin sur vos ennemis. Par une mesure aussi extraordinaire, ne jetez pas l'alarme dans cette cité que des scélérats voudraient peut-être agiter et qui sera calme si vous l'êtes vous-mêmes. L'Europe vous contemple ; vous devez m'entendre. »*

Mais comment Boyer-Fonfrède aurait-il tenu ce langage si une sorte de cannibalisme menaçait irrésistiblement l'Assemblée, hurlant dans les tribunes ou à la porte de l'Assemblée, demandant la tête des députés ou la tête du roi ? Insinuera-t-on que Boyer-Fonfrède, ayant voté contre l'appel au peuple et décidé à voter la mort sans condition et sans sursis, n'avait personnellement rien à craindre ? Mais c'eût été pour cet homme, qui mourut noblement avec ses amis, une raison de plus de protéger les Girondins, et il aurait dénoncé avec plus de véhémence un péril qui, sans le menacer lui-même, eût pesé sur ses frères d'armes. Vraiment, devant les misérables jérémiades de Roland, on arrive à comprendre presque le sardonique éclat de rire de Marat s'écriant ce jour-là même, à la Convention :

« Ils vous disent qu'ils votent sous les poignards, et il n'y en a pas un seul qui soit égratigné. »

C'est un fait bien remarquable que, depuis l'ouverture de la Révolution, aucun représentant, quel qu'il soit, ne fut frappé pour ses opinions « anti-populaires ». Il y aura des députés livrés au tribunal révolutionnaire et la Convention se décimera misérablement elle-même. Mais ni sur Maury, ni sur Cazalès, ni sur Mirabeau lorsqu'il heurta, violemment, dans le débat sur la paix ou la guerre, le sentiment du peuple de Paris, ni sur Barnave, ni sur aucun des Girondins il n'y eut jamais un seul acte de violence individuelle. Jamais la foule, jamais un individu surgi de la foule ne se risqua à les frapper. Tous ceux qui finirent par des attentats individuels et hors des formes légales, demain Lepelletier de Saint-Fargeau, après-demain Marat, appartiennent à l'extrême-gauche des partis populaires, et c'est par des contre-révolutionnaires qu'ils sont frappés.

On dirait que le peuple révolutionnaire, même dans ses groupes les plus forcenés, a l'instinct profond qu'il ne peut attenter à la vie ou même à la dignité d'un seul représentant de la nation sans attenter à la nation elle-même. Et c'est à la Convention que le peuple, aux journées de colère, demandera de frapper des membres de la Convention.

Ah ! qu'on m'entende bien : je ne dis pas qu'autour de la Convention et sur elle, il n'y avait, en ces jours sombres, ni péril ni menace. Tous les Conventionnels, en jugeant le roi et de quelque façon qu'ils dussent juger, assumaient des responsabilités redoutables. Laisaient-ils la vie au roi ? ils risquaient de tourner un jour contre eux la colère peut-être aveugle du peuple exaspéré. Livraient-ils le roi à l'échafaud ? ils s'offraient eux-mêmes aux haines profondes de la contre-révolution, aux poignards des royalistes fanatiques, aux terribles représailles de l'Église, à la fureur de tous les rois compliquée de l'indignation brutale des peuples trompés, aux poignards d'aujourd'hui, aux vengeances de demain, aux calomnies éternelles. Pour tous l'obscur avenir avait des menaces diverses mais égales. Et tous, ceux qui épargnaient, ceux qui frappaient, même s'ils n'avaient pas été élevés au-dessus de la peur par cette grandeur même des événements qui se communique aux consciences, tous ils auraient renoncé bien vite à lui demander conseil, car elle eût été une conseillère ambiguë et incertaine, soufflant à l'esprit ébranlé des desseins contradictoires.

Où était le plus grand péril ? Était-il dans le cynisme violent de quelques forcenés s'agitant en un coin des tribunes ? Était-il dans la haine sournoise et muette du royaliste caché ? Était-il dans les prochaines explosions populaires ? Était-il dans la lente revanche de la contre-révolution ? L'incertitude eût suffi à délivrer de la crainte et les effets de la peur se seraient détruits par leur contrariété même. La légende qui fait des séances du 16 et du 17 janvier le triomphe de la peur, de l'abjecte et immédiate peur physique, est aussi grossière qu'elle est menteuse.

Mais quoi ! les calomniateurs de la Convention oublient-ils par qui elle fut présidée, en cette séance permanente qui dura deux jours ? Barère, ancien président, et Vergniaud, président en exercice, se succédèrent au fauteuil. Or, ni Barère, dont toute la politique était d'assurer l'intégrité morale et la majesté de la Convention, ni Vergniaud qui avait besoin, plus que tout autre, pour la dignité même du vote de mort qu'il allait émettre, que la pleine liberté des décisions fût non seulement certaine, mais évidente et éclatante, ni Barère ni Vergniaud n'auraient accepté de présider à la sinistre entreprise du cannibalisme imposant à la peur blême des arrêts sanglants. Barère aurait protesté par une de ces paroles à la fois méprisantes et mesurées où il excellait et Vergniaud aurait fait éclater sa foudroyante parole. Ils n'eurent pas à dire un mot, et tous les Conventionnels qui votèrent contre la mort, ou qui la votèrent sous condition, purent expliquer longuement leur pensée sans être interrompus par un murmure. Ceux-là seuls provoquèrent des murmures, qui dans l'exposé de leur opinion, quelle qu'elle fût, polémiquaient trop âprement contre l'opinion adverse, comme le fit Desmoulins. Et cela même est un signe de la dignité et de la grandeur de la séance.

Danton marqua quelque impatience des discussions où d'abord, avant d'ouvrir le vote, semblait s'attarder la Convention. Comme on discutait à propos d'un arrêté de la Commune interdisant, pendant la durée du procès, la comédie de l'*Amis des Lois*, qui pouvait donner prétexte à des manifestations, il s'écria avec sa manière un peu ostentatoire :

« Je l'avouerai, citoyens, lorsque je suis rentré ce matin de la Belgique, je croyais qu'il était d'autres objets qui devaient nous occuper que la comédie... Il s'agit de la tragédie que vous devez donner aux nations. Il s'agit de faire tomber sous la hache des lois la tête du tyran. »

Puis, comme autour de la lettre folle de Roland le débat traînait, il demanda que la Convention statuât, « sans désespérer, sur le sort du ci-devant roi ». Mais comment statuer ? et quelle majorité serait nécessaire ? Plusieurs prétendaient que la Convention devait s'inspirer du Code pénal qui exigeait, pour l'application des peines, plus que la majorité absolue (les deux tiers ou les trois cinquièmes des jurés suivant les cas). Danton soutint que le jugement rendu pour Louis était un décret du souverain, et que la majorité absolue devait suffire comme pour tous les décrets :

« Je demande pourquoi, quand c'est par une simple majorité qu'on a prononcé sur le sort de la nation entière, quand on n'a pas même pensé à élever cette question lorsqu'il s'est agi d'abolir la royauté, on veut prononcer sur le sort d'un individu, d'un conspirateur, avec des formes plus sévères et plus solennelles. »

Et comme le rejet déjà prononcé de l'appel au peuple servait d'argument à ceux qui demandaient plus de garanties pour ce jugement désormais définitif, ce fut une occasion pour Danton de revenir sur la question décidée en son absence et de la marquer de son empreinte : « Nous prononçons, comme représentant par provision la souveraineté. Oui, par provision, car c'est dans le peuple seul qu'elle réside. Je demande, si quand une loi pénale est portée sur un individu quelconque, vous renvoyez au peuple, ou si vous avez quelque scrupule à lui donner une exécution immédiate. Je demande si vous n'avez pas voté à la majorité absolue seulement la République, la guerre : *et je demande si le sang qui coule au milieu des combats ne coule pas définitivement.* »

C'était un mot d'une logique terrible. A la majorité absolue, et sans appel au peuple, le sang de Louis peut bien couler aussi définitivement. Pourquoi Danton, peu prodigue d'habitude de manifestations, intervint-il trois fois dans cette séance, toujours dans le sens de la mort et comme pour appeler sur lui les décisives responsabilités révolutionnaires ?

Cédait-il, en se retrouvant dans la Convention après une assez longue absence, à l'exubérance

naturelle des hommes qui ont gardé un long silence ? Ou bien, quoiqu'il n'eût pas le goût d'être toujours en scène, et qu'il aimât au contraire, en pleine agitation, les intervalles d'obscurité, de repos et d'oubli, avait-il quelque regret de n'avoir pas été mêlé de plus près au drame le plus émouvant de la Révolution, et voulait-il graver son nom sur la cloche qui allait sonner à l'univers la mort tragique d'un roi ? Peut-être encore, selon sa tactique accoutumée, voulait-il reprendre contact avec l'énergie révolutionnaire, avec la simplicité un peu brutale de la conscience populaire, afin de conquérir par là la force et le droit de conseiller bientôt et d'imposer la modération. Il ne s'était pas lié à Dumouriez ; mais il s'était avancé dans la même voie, et il avait dès ce moment le dessein de le seconder en demandant que Pache fût écarté du ministère de la Guerre. Il renouvelait dans le procès du roi son crédit révolutionnaire pour pouvoir manier plus sûrement les affaires extérieures où tout l'avenir de la Révolution était engagé.

« Quelle peine Louis, ci-devant roi des Français, a-t-il encourue ? »

L'appel nominal commencé le mercredi, 16 janvier, à six heures du soir, continua sans interruption jusqu'au jeudi soir, 17 janvier, à sept heures.

« C'était, dit le Journal de Brissot qui, certes, n'eût pas manqué pourtant de dénoncer les désordres de l'« anarchisme », c'était le spectacle le plus imposant dont jamais les hommes aient été témoins, que de voir plus de sept cents citoyens choisis par vingt-cinq millions de leurs semblables pour exercer leurs pouvoirs, monter, tour à tour, à la tribune, et exprimer leur opinion sur le sort d'un homme qui réglait, il y a peu de temps, les destinées d'une grande nation. Le patriotisme et la probité du très grand nombre, les lumières de la plupart, les talents de plusieurs ajoutaient un nouvel intérêt à l'importance de la délibération. Oh ! que la nation entière ne pouvait-elle entendre ses représentants, juger leur opinion, peser leurs motifs et démêler leur intention ! » Ce témoignage spontané et immédiat du Journal de Brissot aurait dû suffire à écraser la légende.

Circonstance remarquable : c'est Mailhe qui donna le premier son opinion, l'appel nominal se faisait, comme on sait, par département, et par ordre alphabétique de département. Quand un département avait voté dans un appel nominal le premier, au scrutin suivant l'appel commençait par le département suivant. Ainsi, à un premier appel nominal on commençait par l'Ain ; à un second appel nominal on commençait par l'Allier et ainsi de suite. Au moment où s'ouvrit dans le procès de Louis XVI la série à jamais fameuse des quatre appels nominaux, on en était au commencement de la lettre G. au

département du Gard. Il aurait donc fallu commencer le premier appel par le Gard, le second par la Haute-Garonne, le troisième par le le Gers. etc. Avant l'ouverture du quatrième scrutin, le procès-verbal spécifie que le secrétaire, Osselin, « se conforme à l'usage observé par la Convention, qui est de suivre, pour chaque appel nominal, l'ordre alphabétique des départements, *afin que successivement chacun ait l'avantage d'opiner et de voter le premier* ».

Or, j'observe que dans les deux premiers scrutins cette règle ne fut pas suivie. On commença bien par le Gard le premier appel nominal, celui sur la culpabilité du roi, mais au second, sur l'appel au peuple, au lieu de passer au département immédiatement suivant et de commencer par la Haute-Garonne, on commença encore par le Gard. Ce fut très probablement pure inadvertance. Ou bien les secrétaires de la séance du 14 pensèrent-ils que, pour une même séance, le même ordre d'appel pouvait être maintenu ? Pensèrent-ils même qu'il devait être maintenu pour toute la série des votes relatifs à un même objet général, ici au jugement de Louis XVI ? Des esprits très soupçonneux et sans doute fort téméraires pourraient conjecturer aussi que si les secrétaires de la Convention, très dévoués à la Gironde, donnèrent deux fois de suite le premier tour au Gard, c'est afin que dans le troisième vote, celui sur la peine, la Haute-Garonne pût opiner la première, et que Mailhe pût agir sur toute la série des votes en posant d'emblée la question du sursis. En tout cas, il me paraît probable que, si au troisième vote, les secrétaires revinrent à la règle qu'ils paraissaient avoir oubliée et s'ils appelèrent d'abord la Haute-Garonne, ce fut sur l'intervention de ceux des Girondins qui étaient dans le secret de la combinaison Mailhe. On pressentait que les votes pour et contre la mort s'équilibreraient à peu près. Si donc à ceux qui rejetteraient la mort s'ajoutait un certain nombre de Conventionnels qui, tout en la votant, indiqueraient la nécessité d'un sursis, on pouvait mettre la mort en échec.

Mais pour cela, il ne fallait pas perdre une voix. Il fallait que l'exemple donné par Mailhe pût produire tout son effet sur tous les députés. Il fallait donc que Mailhe votât le premier, et c'est sans doute pourquoi les secrétaires, après avoir donné d'abord la parole au Gard dans les deux premiers scrutins, passèrent pour le troisième à la Haute-Garonne. Mais comment Mailhe formula-t-il sa motion ? Déclara-t-il que son vote pour la mort était subordonné au sursis ? ou bien que les deux questions étaient indépendantes ? D'après *les Archives parlementaires*, qui ont collationné leur texte sur la minute même du procès-verbal de la Convention, Mailhe aurait dit :

« Par une conséquence naturelle de l'opinion que j'ai déjà émise sur la première question, je vote pour la mort de Louis. Je ferai une seule observation. Si la mort a la majorité, je pense qu'il serait digne de la Convention nationale d'examiner s'il ne serait pas politique et utile de presser ou de retarder le

moment de l'exécution. *Cette proposition est indépendante de mon vote.* Je reviens à la première question et je vote pour la mort. »

Or, il est absolument impossible que Mailhe ait prononcé à ce moment, la phrase soulignée, et si elle figure en effet à la minute des procès-verbaux, ce ne peut être que l'effet d'une surcharge complaisante et d'un remaniement ultérieur. Il suffit, pour être sûr que Mailhe n'a pas prononcé cette phrase, de se reporter à l'incident qui se produisit, dans la même séance, entre Garrau, Cambon et Mailhe lui-même. C'est pendant qu'on dépouillait le scrutin. Le résultat du vote pouvait être complètement renversé selon que le vote de mort, rendu par Mailhe et plusieurs autres députés avec motion de sursis, était conditionnel ou absolu. Garrau interrogea Mailhe :

« Avant que le résultat de l'appel soit proclamé, je demande qu'on définisse d'une manière bien précise la nature et le terme des suffrages ; des membres viennent de demander à Mailhe si son vœu contenait une réserve, ou s'il avait donné un suffrage pur et simple ; il a répondu qu'il n'y avait mis aucune restriction. Je demande que Mailhe explique lui-même son vœu qui paraît avoir été suivi de plusieurs membres de cette assemblée, et dont il est important de connaître la nature. »

Évidemment, si Mailhe avait dit en formulant sa motion relative au sursis : « Cette proposition est indépendante de mon vote », il n'y aurait eu aucun doute. Au reste, Mailhe lui-même répond ceci : « Au point où en sont les choses, il ne m'est possible que de répéter le vœu que j'ai émis hier : *je le répéterai donc sans en changer non pas un mot, mais une seule lettre.* Je prie les citoyens, mes collègues, qui m'ont entendu d'attester si ce que je vais répéter est ce que j'ai prononcé hier. Voici sur mon honneur, ce que j'ai dit hier. » Et Mailhe reproduit littéralement le texte cité plus haut, *moins la phrase soulignée.*

Puis, il ajoute : « Je ne puis, ni ne veux donner aucune explication ». Je suis très tenté de croire qu'il avait laissé à dessein une forme ambiguë à son vote : il se réservait, selon le résultat de l'appel et l'état des esprits, de lui donner telle ou telle signification. C'est quand la majorité pour la mort fut acquise, même si on comptait Mailhe et ses amis comme opposants, qu'il se décida à préciser. Il se dit sans doute : A quoi bon se compromettre pour une cause qui, même ainsi, est perdue ? Mais il y a dans toute sa conduite quelque chose d'ambigu et de trouble qui semble bien confirmer les soupçons de Baudot. En tout cas, il y a là une intrigue. A en croire une note assez aigre du Journal de Brissot (numéro du mercredi 23 janvier), beaucoup de Conventionnels avaient compris que l'adoption du sursis était, pour Mailhe, la condition absolue de son vote pour la mort. Et c'est une preuve de plus que Mailhe n'avait pas déclaré que « la proposition était indépendante de son vote ».

« Mailhe (dit *le Patriote français*), dont on lira l'amendement au département de Haute-Garonne, a prétendu ensuite que cet amendement n'était pas indivisible ; mais toute la Convention en était si convaincue que, lorsque plusieurs membres ont conclu à la mort, en adoptant son sursis, il n'y a eu aucune réclamation, et lui-même n'a réclamé que trente heures après. Il ne m'appartient pas de penser qu'aucune considération ait pu influencer notre collègue ; mais j'ai dû dire pour la vérité du fait, que sa réclamation tardive n'a été faite à moi-même qu'à l'instant où le scrutin finissait d'être dépouillé. »

Quand, dans la séance du 18, il fut procédé à la vérification des votes, Mailhe, opportunément malade, se dispensa de fournir des explications personnelles et précises.

Plusieurs de ceux qui avaient voté l'amendement de Mailhe déclarèrent que leur vote était indivisible. D'autres, au contraire, expliquèrent que le vœu en faveur du sursis n'enlevait pas son caractère absolu et inconditionnel à leur vote pour la mort. « Mailhe, dit le procès-verbal, était absent pour maladie ; on observe que son vote, tel qu'il l'avait d'abord énoncé et qu'il le répéta hier, ne renferme aucune restriction, et que la demande qu'il a faite d'une discussion sur l'époque de l'exécution est indépendante de son vote pour la mort. » C'est sans doute cette interprétation donnée après coup qui a pris place abusivement dans l'énoncé premier du vote. Mais, pour prévenir toute contestation, la Convention ne compta pas, parmi ceux qui avaient voté la mort sans conditions, Mailhe et ses amis. C'est ainsi, par une intrigue girondine assez obscure et un peu inquiétante que s'ouvrit, avec Mailhe, le vote sur la peine. Pendant treize heures, les votes de mort, absolus ou conditionnels, les votes de détention ou de bannissement se succédèrent de telle sorte qu'il était impossible de savoir de quel côté serait la majorité.

Vergniaud vota pour la mort, mais avec le sursis de Mailhe. Ce n'était point en contradiction directe et brutale avec son discours, car il avait déjà affirmé souvent la culpabilité de Louis, et il avait dit que le peuple seul pouvait faire grâce. En demandant que la Convention délibérât sur l'idée du sursis, il réservait une suprême chance à la clémence. Pourtant, s'il n'y a pas opposition absolue et violente entre son discours et son vote, il y a néanmoins comme une dissonance qui laisse dans l'esprit quelque malaise. Sa magnifique parole sur « l'humanité sainte » se résout en un vote de mort, à peine tempéré d'une réserve incertaine et qui ne liera pas Vergniaud jusqu'au bout. L'irrésolution et l'inconsistance girondines apparaissent à fond. Le grand Condorcet semble heureux d'avoir trouvé, dans son opposition irréductible et de principe à la peine de mort, un point fixe, un recours contre son hésitation habituelle :

« Toute différence de peine pour les mêmes crimes est un attentat contre l'humanité. La peine contre les conspirateurs est la mort, mais cette peine est contre mes principes ; je ne la voterai jamais. Je ne puis voter la réclusion que nulle loi ne m'autorise à voter. Je vote pour la peine la plus grave dans le Code pénal et qui ne soit pas la mort. Je demande que la réflexion de Mailhe soit discutée, car elle le mérite. »

Mais Danton, si conciliant d'habitude, lui qui bientôt, attaqué à fond par la Gironde, ne se décidera qu'à la dernière extrémité à marcher sur elle, à quel mobile obéissait-il en faisant de l'énoncé de son opinion une sorte de bref réquisitoire contre les Girondins ?

« Je ne suis point de cette foule d'*hommes d'État* qui ignorent qu'on ne compose point avec les tyrans, qui ignorent qu'on ne frappe les rois qu'à la tête, qui ignorent qu'on ne doit rien attendre de ceux de l'Europe que par la force de nos armes. Je vote pour la mort du tyran. »

Il pensait sans doute que puisque la guerre générale était inévitable, il fallait y entrer avec audace, avec défi, et donner au jugement du roi toute sa valeur révolutionnaire. Il en voulait sans doute à la Gironde de ces combinaisons incertaines et impuissantes qui n'arrêtaient pas les événements, mais qui contrariaient l'élan de la Révolution.

Comme pour justifier ce ton dédaigneux et hautain de Danton, Brissot formule son opinion en un discours tout plein de découragement et de détresse. Cet honnête homme, simple de mœurs et affairé, d'un esprit assez étendu, mais inquiet, superficiel et léger, était débordé par son œuvre. Il avait déchaîné la guerre dans l'espérance candide qu'elle aurait, en quelques mois, résolu le problème de la Révolution : elle aurait démasqué le roi, « déroyalisé la Constitution » et groupé autour de la France libre les peuples aisément affranchis. Il avait pratiqué en Amérique les quakers, les hommes de paix, et c'est un peu avec des idées et des sentiments de quaker qu'il avait ouvert la guerre, comme le court et nécessaire prologue de la paix définitive dans l'universelle liberté. Dans cette idylle, nul doute que la nation, débarrassée de la trahison et de la tyrannie, ne fût grâce au moins de la vie au roi. Et voilà que le vent de guerre soufflait en tempête, voilà que le tourbillon de mort et de sang s'élargissait, voilà que les peuples, abusés par leurs tyrans ou effrayés par la violence libératrice de la Révolution, se détournaient de la France ; voilà que dans cet orage toutes les passions de colère et de haine, toutes les jalousies et tous les soupçons furieux se déchaînaient, et la grande mer apaisée et lumineuse qui devait aller de la France à l'Amérique, envelopper et baigner l'Angleterre, s'insinuer doucement dans toutes les déchirures de tous les rivages, était un océan aveugle et trouble, sombre comme la haine et sanglant comme la mort. Brissot, désespéré et effrayé, tentait maintenant de limiter son propre ouvrage, de contenir et de refouler la

guerre :

« La Convention a rejeté l'appel au peuple et, je le dis avec douleur, en protestant de mon respect pour la Convention, le mauvais génie qui a fait prévaloir cette décision a préparé des maux incalculables pour la France... Je vois dans la sentence de mort le signal d'une guerre terrible, guerre qui coûtera prodigieusement de sang et de trésors à ma patrie, *et ce n'est pas légèrement que j'avance ce fait* ; non pas que la France ait à redouter les tyrans et leurs satellites, mais les nations, égarées par des calomnies sur le jugement de la Convention, se joindront à eux. »

Évidemment, il était alors en correspondance directe et constante avec Fox et ses amis. Ce serait un grand trésor pour l'histoire si on retrouvait des traces de cette correspondance. Lord Lansdowne, à la Chambre des Lords, parla de Brissot, en ces jours tragiques, comme d'un homme très capable et très honnête, dont il s'honorait d'être l'ami.

Je trouve dans un article un peu postérieur de la *Chronique de Paris* (5 février), signé de Condorcet et de Delaunay d'Angers, la trace des espérances que bien des révolutionnaires français avaient mises un moment dans l'Angleterre :

« Il n'est pas inutile d'observer que si quelqu'un a contribué volontairement et par un système suivi de perfidie politique à la mort de Louis, c'est ce même George qui fait semblant de le pleurer. *Car celui qui pouvait séparer la Prusse de l'Autriche, exiger le dispersement des émigrés et empêcher la guerre ; celui qui pouvait, en reconnaissant la République française, en lui procurant à la fin de septembre une paix honorable et libre, lui donner la liberté de pouvoir, sans danger, n'écouter que sa clémence et qui ne l'a pas fait, n'a certainement regardé la chute et la mort de Louis que comme un événement favorable à ses desseins.* »

Ce que, en janvier, quelques Conventionnels optimistes n'espéraient plus du roi d'Angleterre, ils s'obstinaient à l'espérer encore d'un retour de l'opinion anglaise, et c'est pour ménager ce retour qu'ils demandaient à la Révolution de « n'écouter que sa clémence ».

Évidemment, le groupe des opposants anglais avait supplié Brissot de lutter jusqu'au bout pour prévenir la condamnation à mort du roi. A ce prix, ils espéraient encore pouvoir empêcher la déclaration de guerre, et c'est sur ces assurances que Brissot luttait obstinément, non sans probité d'esprit et sans courage. Il ne se rallia pas à l'amendement de Mailhe dont il se peut que les origines lui aient paru suspectes. Il proposa une combinaison qui tendait en somme à reproduire l'appel au peuple. C'était la mort, avec sursis jusqu'à ce que la Constitution eût été approuvée par le peuple. Il est bien clair que les assemblées primaires, réunies pour examiner la Constitution et sachant que leur vote allait

donner le signal de la mort du roi, auraient naturellement recherché s'il ne convenait pas de glorifier en quelque sorte, par un acte de générosité et de clémence, la Constitution nouvelle. C'est bien là d'ailleurs le sens que Brissot donnait à sa motion : « Cette suspension met votre jugement sous la sauvegarde nationale, elle imprime à votre jugement ce caractère imposant de désintéressement et de magnanimité dont je désirerais l'environner ; *enfin elle associe à votre jugement la nation entière.* »

Vaine combinaison qui reproduisait cet appel au peuple déjà écarté ! C'est chose remarquable comme ceux qui ne voulaient pas de la mort ne surent pas s'entendre pour adopter une formule et une résolution uniques. Sans doute ils auraient entraîné ainsi plus d'un hésitant, Brissot termine par un retour mélancolique et découragé sur lui-même :

« Mon opinion sera calomniée, c'était le sort réservé à mon opinion, quelle qu'elle fût. Je ne répondrai aux calomnies que par une vie irréprochable, car je défie ici mes adversaires de citer et de prouver un seul fait ; j'y répondrai par mon honorable pauvreté, que je veux léguer à mes enfants, et peut-être le moment n'est-il pas loin où ils recueilleront ce triste legs. »

Le pauvre Brissot, dont la famille logeait dans un modeste appartement d'une rue voisine du château de Saint-Cloud, était accusé de l'avoir installée dans le château, et cela l'assombrissait. Il avait une façon un peu geignante et puérile de repousser la calomnie, et le ressouvenir de ces polémiques misérables, à l'heure même où il juge un roi, a quelque chose d'un peu déplaisant. Mais, lui aussi, voyait venir l'ombre de la mort.

Gensonné lança un brûlot, mais qui devait bientôt se retourner contre la Gironde :

« Je demande que la Convention, afin de prouver qu'elle n'admet point de privilèges pour les scélérats, enjoigne au ministre de la Justice de poursuivre, par devant les tribunaux, les assassins et les brigands des 2 et 3 septembre. »

Thomas Paine, qui avait été envoyé par la ville de Calais à la Convention, dit que sa haine pour les rois était connue, et aussi sa compassion pour tous les infortunés, et que sachant que la condamnation à mort risquait d'aliéner à la France bien des âmes, il votait la détention jusqu'à la paix.

L'appel nominal avait duré jusqu'à jeudi soir sept heures, et avant que le résultat en soit proclamé, je veux joindre au témoignage que j'ai déjà donné du *Patriote français*, celui d'un autre journal dévoué aussi à Roland et à la Gironde, le *Moniteur universel*. Lui aussi atteste que c'est dans le plus grand calme, sans qu'aucune tentative de pression eût été faite sur un seul député, que la Convention rendit son jugement :

« Jamais, dit-il dans le numéro du 20 janvier, on ne vit moins de groupes, moins de motions et moins d'appareil pour les réprimer ou les contenir... Quelle délibération fut plus calme et aussi longue que le procès de Louis ? Quelle question tint plus directement aux opinions et aux passions opposées, aux affections et aux intérêts divers, enfin à toutes les causes naturelles d'agitation ? La force armée est à peu près inorganisée, et l'on circule sûrement, de nuit comme de jour, dans tous les réduits d'une ville immense. ... *Les tribunes ont cessé d'insulter à la nation entière, etc.* »

Mais c'est dans la Convention même, pendant que les secrétaires dépouillaient le scrutin, qu'il y eut une émotion violente et effervescente. Le bruit se répandit que les suffrages étaient également partagés, qu'une voix suffirait à sauver Louis. Duchastel, malade, et qui n'avait pas pris part au premier appel, arriva en robe de chambre et demanda à voter. On savait qu'il était contre la mort. Allait-on l'admettre ? La gauche cria que les secrétaires l'avaient fait mander, qu'ils avaient abusé de ce qu'ils pouvaient connaître le résultat avant la Convention pour tenter ce dernier effort et faire pencher en faveur de Louis la balance immobile. Qui sait s'ils n'avaient pas profité aussi de l'incertitude et de l'ambiguïté de certains votes pour manipuler les suffrages ? Voilà justement Manuel qui sort de la Convention en emportant une liste. Que signifie cela ? Quoi ! une intrigue du bureau sauverait le tyran ! Quoi ! tous ses crimes seraient impunis ! Quoi ! le sang de ses victimes ne serait pas vengé, et l'Europe se rirait d'une Révolution débile qui n'ose pas frapper la trahison et qui restaure, par une fausse pitié qui est encore de l'adoration, l'idole de la monarchie ! Non, non, nous sauverons la liberté ! nous sauverons la patrie !

Cet émoi de la Montagne était vain, car la Majorité avait condamné Louis à mort sans condition et sans sursis. Le président (c'était Vergniaud) proclama à dix heures du soir le résultat, légèrement rectifié depuis.

En fait, et vérification faite, voici comment les votes s'étaient répartis : sur les 719 députés : il y avait eu 15 absents par commission, 7 malades, 5 s'étaient volontairement abstenus. Il y avait eu donc 721 votants et la majorité absolue était de 361. 2 avaient voté pour les fers, 286 pour la détention, 2 le bannissement à la paix, ou pour le bannissement immédiat, ou pour la réclusion (quelques voix ayant ajouté : la peine de mort conditionnelle, si le territoire était envahi), 46 avaient voté pour la mort avec sursis, soit après l'expulsion des Bourbons, soit à la paix, soit à la ratification de la Constitution ; 361 avaient voté pour la mort ; et 26 avaient voté pour la mort, en demandant une discussion sur le point de savoir s'il conviendrait à l'intérêt public qu'elle fût ou non différée et en déclarant leur vote indépendant de cette demande.

Ainsi, au total, il y avait, pour la détention ou la mort conditionnelle 334 voix, et pour la mort sans condition, 387. Absents ou non votants, 28. Quel intérêt a donc M. Dareste, historien conservateur et consciencieux, à négliger dans son calcul les 26 qui, tout en demandant qu'il fût statué sur le sursis, votèrent la mort sans condition ? Lui est-il agréable de constater que la majorité pour la mort fut tout juste égale à la majorité absolue, à 361 ? Mais le Girondin Salle lui-même reconnut en séance, le 17 au soir, que la majorité était d'au moins 40 voix ; en fait, elle fut de 53 voix. Plus de la moitié des 749 Conventionnels vota la mort. Mais en vérité, est-ce que c'est par une évaluation numérique que se jugent ces grands et terribles événements ?

À ce point de la Révolution, Louis ne pouvait échapper à la mort. Même si la majorité de la Convention avait d'abord écarté la peine capitale, Louis n'aurait pas tardé à être frappé à mort. Il est visible, par l'attitude de la Montagne au moment où elle crut à un vote de clémence, que ni la Montagne, ni Paris n'auraient accepté ce vote. Presque tous les représentants de Paris, 20 sur 22 avaient voté la mort. Seuls, Dusaulx et Thomas avaient demandé la réclusion. Philippe-Égalité lui-même, ou par l'entraînement du rôle révolutionnaire auquel il s'était condamné, ou par peur, avait voté la mort. Entre Paris et les départements, il y aurait eu donc un déchirement. Sous quelle forme le peuple de Paris aurait-il manifesté sa volonté ? Aurait-il marché sur le Temple pour « faire justice » lui-même, puisque les représentants de la France se dérobaient ? Et les massacreurs de Septembre auraient-ils, cette fois encore, visité une prison ? Tous les partis, depuis des semaines, ou craignaient ou affectaient de craindre que des forcenés ou des stipendiés ne se portassent au Temple pour égorger le roi. Louvet, qui se plaisait aux hypothèses dramatiques, avait souvent évoqué celle-là. Gensonné, quand il vota et prononça la mort, recommanda expressément que l'on veillât à la sûreté des enfants du roi. La Gironde allait répétant que l'impunité laissée aux massacreurs de Septembre les encourageait à un attentat plus illustre encore ; et elle concluait que si la France, si la Révolution étaient déshonorées par l'assassinat du roi, enlevé à ses juges par le poignard des meurtriers, ce serait la faute de ceux qui protégeaient l'anarchie.

La Montagne sentait bien qu'un coup terrible serait aussi porté à la Révolution : Marat, Robespierre, les orateurs des Jacobins, prodiguaient les avertissements au peuple. Mais si l'on pouvait redouter un coup de violence dans la période même où le roi était jugé et où les plus passionnés pouvaient espérer sa condamnation, que serait-ce après un vote de clémence ? Gouverneur Morris écrivait, le 10 janvier, à Washington :

« Le sort du roi doit être décidé lundi prochain, 14. Cet infortuné a examiné, avec ses défenseurs et

sans sortir du plus grand calme, tous les chefs d'accusation dont on le charge, et il en a conclu que la majorité de la Convention voterait pour l'appel au peuple, *et que conséquemment il serait massacré*. Hélas ! au point où en sont les choses, il n'y a plus de moyen terme possible ; il faut qu'il remonte sur le trône ou qu'il périsse. »

Sans doute, si Louis XVI entrevit la mort par égorgement, il préféra la mort sur l'échafaud, suprême triomphe de la royauté martyre.

La Montagne, au lendemain d'un vote laissant la vie à Louis XVI, aurait sans doute continué ses efforts pour contenir la colère du peuple de Paris. Mais elle aurait cherché à peser sur la Convention pour lui arracher enfin, par mesure de salut public, un vote de mort. Peut-être l'obscur intrigue de Mailhe lui aurait fourni le prétexte nécessaire. Il eût été facile de l'accuser de connivence avec l'envoyé espagnol et, l'ayant décrété de trahison, la première sentence en faveur du roi était annulée. C'est sans doute de cette intrigue et de l'émotion du vote équivoque auquel il se prêta, que datent ces terreurs de Mailhe que Baudot a notées. Mais, en tout cas, quel que fût le mode adopté par la Montagne et Paris pour revenir sur le jugement, c'eût été la guerre civile entre les deux fractions de la Convention. Et, sans doute, la lutte qui éclatera en juin entre les départements, soulevés pour la défense des Girondins proscrits, et Paris, eût éclaté dès lors. La Gironde aurait eu, dans cette lutte, un malheur immense. Malgré elle, elle aurait apparu comme le parti du roi. L'humanité, la pitié, aurait été, sans qu'elle le voulût expressément, le point de ralliement de la contre-révolution.

Il est déjà significatif que les députés des quatre départements qui forment le cœur même et le dur noyau de la Bretagne : le Finistère, le Morbihan, les Côtes-du-Nord, l'Ille-et-Vilaine, aient presque tous voté contre la mort : 25 contre 9. Des treize députés du Calvados, qui jouera un si grand rôle bientôt dans la guerre girondine, *un seul*, Jouenne-Longchamp, vota la mort sans condition, et encore indiqua-t-il la possibilité d'un sursis. Les douze autres votèrent le bannissement. Dans la Mayenne, sur 8 députés, 2 seulement votèrent la mort sans condition, 4 votèrent le bannissement, et 3 votèrent la mort conditionnelle, expressément subordonnée à un sursis.

Chose curieuse ! En Vendée, au contraire, presque tous les représentants votèrent la mort, 7 contre 2. Mais dans les départements qui seront le refuge de la Gironde ou son point d'appui, dans cette partie de la Normandie qui est adossée à la Bretagne et dans la presqu'île bretonne, l'immense majorité des représentants est contre la mort. Pourquoi ? Ils n'étaient pas royalistes. Tous avaient déclaré, et en toute sincérité, Louis coupable. L'intrépide et obstiné Lanjuinais, quand il motive son vote, ne cherche pas à excuser le roi :

« Comme homme, je voterais la mort de Louis ; mais comme législateur, considérant uniquement le salut de l'État et l'intérêt de la liberté, je ne connais pas de meilleur moyen pour les conserver et les défendre contre la tyrannie, que l'existence du ci-devant roi. Au reste, j'ai entendu dire qu'il fallait que nous jugeassions cette affaire comme la jugerait le peuple lui-même. Or, le peuple n'a pas le droit d'égorger un prisonnier vaincu ; c'est donc d'après le vœu et les droits du peuple, et non d'après l'opinion que voudraient vous faire partager quelques uns d'entre nous, que je vote pour la réclusion jusqu'à la paix, et pour le bannissement ensuite, sous peine de mort au cas qu'il rentrât en France. »

Non, ils n'étaient pas royalistes. Mais sans doute dans l'Ouest, qu'ils représentaient et dont ils reflétaient la pensée, il se faisait dans les esprits un mélange confus de pitié, de résistance, de défiance. Ces hommes commençaient à dire : c'est assez. Ils avaient peur que la Révolution, en déracinant tout le passé, touchât à quelques fibres de leur cœur, à leur foi religieuse ; ils craignaient aussi que Paris absorbât un peu trop, dans sa fièvre, l'habitude plus lente de leur être et précipitât outre mesure le rythme de leur propre vie. La mort du roi était comme le symbole d'une politique d'anéantissement ; et ils voulaient retenir du passé tout ce qui n'était pas violemment inconciliable avec l'ordre nouveau.

Ainsi, à l'insu même des révolutionnaires de la Bretagne péninsulaire les mélancolies secrètes de leur cœur pouvaient se pénétrer de royalisme. Quand Marat appelait « royalistes », ceux qui ne voulaient pas la mort du roi, il les calomniait à coup sûr ; mais il pressentait aussi les rapprochements qui se produiraient un jour. Pour plusieurs, la pitié était un commencement de vertige, et une première tentation.

Déjà les cris de colère des Girondins contre la Montagne et contre Paris, leurs combinaisons pour sauver le roi, trouvaient dans l'Ouest un écho redoutable, et les royalistes entraient à coup sûr, sans avouer leur but suprême, dans ces confuses agitations. Marat publie un « extrait d'une lettre de Quimper, le 14 décembre » qui est inquiétante ; c'est comme un prodrome de guerre civile, et d'une guerre civile où, par la force des choses, les révolutionnaires modérés seraient soutenus, enveloppés, débordés peut-être par les royalistes déguisés :

« Il y a eu ici, avant-hier, une fermentation ; les députés de ce département qui sont d'enragés Rollandins, entre autres Kervelegan, Gomaire et Maret ont écrit une lettre alarmante ; voici la substance de leurs impostures :

« Le parti Marat et Robespierre ne demande la punition du roi que pour élever l'Égalité au Trône. La Convention ne délibère pas librement, elle n'est même pas en sûreté à Paris. Ils finissent par inviter le

département à tenir une force armée prête à se rendre à Paris au premier signal.

« En conséquence, le département a arrêté hier, dans une séance publique, qu'il serait levé dans son ressort un corps de 500 hommes, prêt à marcher le 25 de ce mois ; que copie de cet arrêté sera envoyée à tous les districts et municipalités. »

« Nous voilà donc menacés de la guerre civile par d'infâmes députés qui cherchent à armer tous les départements contre Paris, pour favoriser l'enlèvement du tyran ; par d'infâmes députés, peut-être tous complices de ses crimes, qui fomentent des divisions intestines. »

Comment les royalistes, auxquels les déclarations girondines fournissaient des arguments si aisés, n'auraient-ils pas songé à en tirer parti ? Et comment un jour les Girondins n'auraient-ils pas été inclinés à chercher un point d'appui dans ce fond de royalisme à demi inconscient qui subsistait en bien des cœurs, et que leurs véhémentes attaques contre la Révolution extrême avait flatté ? Mais ce n'étaient encore que d'obscurcs tendances, inaperçues de ceux mêmes en qui elles s'éveillaient.

Par le vote du 16 et du 17, le coup décisif était porté. La Convention repoussa aussitôt la requête des défenseurs de Louis, demandant l'appel au peuple, non pas comme une mesure politique, mais comme un appel judiciaire. Elle ne donna aucune suite à la lettre de l'envoyé espagnol, qui d'ailleurs n'avait fait aucune proposition ferme au nom de sa Cour, mais avait seulement demandé des délais pour qu'elle eût le loisir d'en faire, comme si elle avait été surprise par les événements !

Enfin, la Convention, en un quatrième appel nominal, rejeta le sursis demandé encore par Buzot et par Brissot. Buzot avait cherché à enlever toute autorité au vote de mort et à l'empoisonner :

« Il n'y a qu'une majorité de cinq voix. Ce que je crains, c'est d'Orléans, qui, né sur le trône, c'est-à-dire dans la boue, doit nécessairement vouloir la domination... Je ne veux pas être l'instrument de ce parti... Ce parti ne veut la mort de Louis XVI que pour y placer un autre roi. »

Et c'est toute la Montagne qu'il enveloppait de ce soupçon. Brissot insiste encore longuement, presque désespérément, au nom de la paix, oubliant qu'il était trop tard, que le parti de la guerre était dès lors le maître en Angleterre, et que lui, Brissot, ne pouvait, sur la foi de quelques correspondances privées, apporter à la Convention une certitude et une garantie.

Par 380 voix contre 310, elle signifia sa volonté d'en finir. Vergniaud vota contre le sursis. Il avait sans doute entrevu la guerre civile, prête à surgir d'un vote de clémence ; et il s'était épouvanté de voir

qu'en cette guerre civile la Gironde serait liée au roi. Ainsi la marche précipitée de la Révolution excluait les compromis éloquents, les vastes combinaisons un peu incertaines.

Baudot a dit : « Mirabeau a souvent entraîné, par son éloquence, l'Assemblée constituante. Je doute qu'il en eût été de même à la Convention. Les passions y étaient plus fortes que l'art oratoire. Vergniaud était grand orateur sur le char en course de la Révolution : voulait-il l'arrêter ou le faire rétrograder, il perdait tout son crédit. » Quand Vergniaud rejette le sursis, on dirait que, tombé en effet du char de la Révolution, il se met un moment à courir après lui. C'est en vain : il n'y remontera plus.

Le supplice fut fixé au lundi matin 21 janvier. Paris était tranquille. La municipalité avait ordonné que, la nuit, les maisons fussent éclairées afin de rendre la surveillance plus facile. La ville muette et dormante, avec ces innombrables lueurs immobiles et voilées, était comme le catafalque de la monarchie. Les royalistes songèrent-ils un moment à enlever le roi, à le délivrer pendant qu'il serait conduit du Temple à la mort ? C'est possible, car des appels à la clémence furent placardés çà et là. Mais ils y avaient sans doute renoncé dès le 20 janvier ; car, à ce moment, l'ancien garde du roi, Pâris, abordant dans un restaurant du Palais-Égalité le conventionnel Lepelletier de Saint-Fargeau, lui demandait : « Vous avez voté la mort ? » et le tuait. Si Pâris avait cru possible d'enlever le roi le lendemain, il se serait réservé pour cette entreprise, et il n'aurait pas éveillé les défiances par cet attentat. Il put s'échapper, mais il s'était exposé à être pris ; et il n'aurait pas couru cette chance si, le lendemain, un rendez-vous avait été donné, sur le passage du roi, aux royalistes les plus hardis. Ils ne purent sans doute, sous la surveillance active de la municipalité, se réunir et se concerter. A la nouvelle de l'assassinat de Lepelletier, un frisson de colère et de douleur, mais d'orgueil surtout, traversa le cœur des révolutionnaires, de ceux qui avaient voté la mort du roi. Qui osera dire maintenant que nous avons voté sous le coup de la menace et de la peur ? Le danger, il est pour les régicides. Et, en même temps, l'obscur réclamation de l'humanité se taisait en eux. Ils étaient délivrés d'un cauchemar. En donnant la mort au roi, ils s'exposaient à la recevoir. Ils allaient marcher désormais à travers la menace des poignards cachés. Et la veille même du jour où elle allait frapper le roi, la Révolution avait son martyr à elle. La mort avait réservé à la Révolution cette sublime priorité. Le 20 au soir, Louis fit ses adieux aux siens et recommanda qu'on ne les laissât point redescendre. Il voulait garder non seulement son courage, mais sa tranquillité d'âme, pour porter la mort sans défaillance. Il veilla avec son confesseur, un prêtre non assermenté, M. Edgeworth, jusqu'à deux heures du matin, puis s'endormit jusqu'à cinq heures.

« J'ai, dit-il, retrouvé mes forces ». Vers neuf heures, au moment de quitter le Temple, il remit à un

officier municipal un papier, qui était son testament. C'est la voiture du maire qui le porta du Temple à la place de la Révolution. Dans le trajet, il lut les prières des agonisants et les psaumes de David.

Paris était calme, un peu morne. L'affluence dans les rues était médiocre ; la circulation peu active. La grandeur tragique de l'événement semblait avoir refoulé la vie extérieure de la cité dans la profondeur des cœurs. L'échafaud était entouré par plusieurs bataillons de la garde nationale que Santerre commandait. Le peuple était au delà Louis, remis aux mains de l'exécuteur, ôta lui-même son habit et son col. Il ne voulait point d'abord se laisser attacher les mains ; il s'y résigna sur un mot dit à voix basse par son confesseur. Tout à coup, il s'avança sur le côté gauche de l'échafaud, le visage très rouge, et se mit à parler au peuple. Avait-il gardé quelque espoir d'être délivré par la foule ? Avait-il cru que des fidèles le sauveraient à la dernière heure, ou que peut-être le peuple, ému, lui ferait grâce ? Plusieurs l'ont cru à ce moment, et Santerre l'a dit à Mercier du Rocher : ils ont conjecturé que si Louis s'adressait à la foule, c'était en effet dans l'espérance de l'émouvoir. Vaines hypothèses qu'il est à jamais impossible de vérifier. Il y a toujours des replis de l'âme humaine où la clarté de l'histoire ne pénètre pas. Il est certain que Louis s'était préparé à la mort ; et c'est sans doute au-devant de la mort qu'il croyait aller.

« Je meurs innocent, dit-il d'une voix très haute et très distincte ; je pardonne à mes ennemis, et je désire que mon sang soit utile aux Français et qu'il apaise la colère de Dieu ».

Mais les tambours de la garde nationale, sur l'ordre du général Berruyer, roulèrent et couvrirent sa voix ; il semble qu'il eût voulu parler plus longtemps encore. Il poussa un cri de colère. Il ne lutta pas cependant. À dix heures dix minutes, sa tête tomba. Le canon du Pont-Neuf, qu'un moment on avait songé à tirer pour annoncer l'exécution, resta muet. Il ne fallait pas, selon un de ces mots éloquents et terribles qu'improvisait alors la passion révolutionnaire, que la tête d'un roi fit en tombant plus de bruit qu'une autre tête.

Le corps fut porté au cimetière de la Madeleine, et enseveli dans une couche de chaux vive, « entre ceux qui étaient morts le jour des fêtes du mariage de Louis et ceux qui avaient été tués le Dix-Août ». Un pieux et courageux royaliste de Sens l'avait demandé pour l'enfermer dans la tombe du Dauphin son père. La Convention voulait que les restes mêmes « du dernier des rois » se perdissent dans la banalité de la sépulture commune.

Tout ce jour, il y eut comme un malaise dans Paris. Ces déracinements profonds ne vont pas sans d'innombrables meurtrissures, et il y a toujours quelque fibre du passé qui souffre dans les cœurs même

les mieux renouvelés. Bien des femmes pleurèrent ; et une partie de la bourgeoisie avait peur. Qui sait à quelles audaces se porterait un peuple qui venait d'abattre la tête d'un roi ? Mais toutes les forces révolutionnaires avaient un trop grand intérêt à ce que cette journée restât solennelle et calme pour qu'aucun mouvement fût à craindre ; et les forces contre-révolutionnaires n'étaient ni assez grandes, ni assez organisées, ni assez audacieuses pour chercher à convertir en révolte l'émoi involontaire des cœurs.

La vie commune, à peine ralentie dans les premières heures du jour, reprit presque aussitôt son cours ordinaire. « Comme de coutume, disent les *Révolutions de Paris*, la laitière est venue vendre son lait, les maraîchers ont apporté leurs légumes et s'en sont retournés avec leur gaité ordinaire, chantant les couplets d'un roi guillotiné. Les riches magasins, les boutiques, les ateliers n'ont été qu'entr'ouverts toute la journée, comme jadis les jours de petite fête. La bourgeoisie commença un peu à se rassurer vers les midi, quand elle vit qu'il n'était question ni de meurtre ni de pillage. » Le peuple était comme soulagé du fardeau de sa propre haine et de sa propre vengeance. Il ne voulait pas que le roi vécût, et la Convention, en le frappant « du glaive de la loi », avait dispensé le peuple de tuer.

Les *Révolutions de Paris* ont noté cela avec profondeur.

« La chute d'une tête royale a semblé le décharger d'un lourd fardeau ; il était temps de l'en délivrer et de prévenir un supplément du 2 Septembre. »

Il était libéré d'une obsession sanglante. Mais malgré tout, il y a dans la conscience de la Révolution, ce jour-là, je ne sais quoi de tendu et d'un peu morne. Et la Convention elle-même, siégeant en ce jour du 21 janvier, semble chercher dans l'éclat un peu théâtral des fêtes funèbres qu'elle prépare pour Lepelletier, une sorte de diversion révolutionnaire. S'était-elle donc trompée en décidant la mort ?

La sentence était juste, non seulement du point de vue révolutionnaire, mais du point de vue de Louis XVI qui, en acceptant la Constitution où la souveraineté populaire était inscrite, avait reconnu le droit nouveau. Aussi, tandis que les tristes massacres de Septembre furent désavoués à un moment ou à un autre par tous leurs auteurs ou inspireurs, c'est avec un orgueil inflexible que les plus illustres régicides assumèrent devant les peuples et les siècles la responsabilité de leur verdict. Mais est-il vrai qu'en créant ainsi la légende, en surexcitant la pitié, les Conventionnels firent le jeu de la monarchie qu'ils voulaient abolir à jamais, et blessèrent la Révolution qu'ils voulaient sauver ? C'est l'opinion de Quinet comme de Louis Blanc, et quand Michelet dit que ces actes doivent être jugés « moins par leurs fruits que par la pensée courageuse qui les dicta », il avoue le doute qui se mêle en son esprit à son respect profond

pour ces grands révolutionnaires qui ne donnèrent la mort avec sécurité que parce qu'ils étaient au-dessus d'elle.

En bien des points sans aucun doute, leur espérance fut déçue. Ils pouvaient croire que la solidarité de cette terrible sentence créerait au moins entre tous les régicides une fraternité indissoluble ; ils vont se déchirer les uns les autres, et, comme s'ils ne reconnaissent pas le signe révolutionnaire dont les marqua tous au front le sang du roi, ils vont se calomnier et s'envoyer les uns les autres à l'échafaud où tous ensemble ils l'avaient porté.

Ils pouvaient croire aussi que, par la mort, ils créaient, entre la nation et la monarchie, de l'irrévocable, de l'irréparable ; que jamais la France et la royauté ne pourraient plus se regarder face à face ; des rois reviendront devant lesquels, au moins pour quelques jours, se prosterneront les foules.

Ils pouvaient croire que la mort, supplice suprême, donnerait la mesure du crime suprême commis par le roi, et que sa trahison apparaîtrait horrible, puisque l'échafaud seul en avait pu faire justice. Et voici que des cœurs se troublaient, et que les larmes silencieuses des femmes désavouaient la Révolution.

Il y a dans la mort une vertu puissante mais équivoque, une sorte de mysticité ambiguë qui exalte les forces contraires en des proportions que l'esprit de l'homme ne peut mesurer. Il y a des révolutionnaires qui donnaient à la mort de Louis je ne sais quel caractère sacrificiel et quel symbolisme auguste. Le journal de Prudhomme revêtait cette idée d'une forme un peu barbare : « La liberté ressemble à cette divinité des anciens, qu'on ne pouvait se rendre propice et favorable qu'en lui offrant en sacrifice la tête d'un grand coupable. Les Druides promettaient la victoire à nos ancêtres, partant pour une seconde campagne, quand ils rapportaient de la première une tête couronnée sur l'autel de l'Hercule gaulois. » Ainsi, par une contradiction inquiétante, la mort de Louis, signe d'un monde nouveau d'où seraient exclues la servitude et la douleur, semblait se rattacher dans le passé à la longue chaîne des superstitions sanglantes.

Fayau, le député de la Vendée, avait donné un sens plus noble à cette foi mystique en la vertu régénératrice de la mort :

« Il faut faire oublier le despote, il faut que nos neveux ignorent qu'il existe des rois ; *il faut enfin que tout ce qui respire, meure et renaisse au moment où la tête du tyran tombera.* C'est à vos soins qu'est confiée la génération d'un grand peuple. Oui, c'est par vous que le peuple français doit prendre un nouvel être, et qu'attendons-nous pour faire des heureux ? » C'est comme une transposition étrange de la croyance

chrétienne : il semble que toute la vieille humanité s'associe à la mort de celui qui fut roi ; il semble qu'elle meure en lui avec son ignorance, ses préjugés, ses servitudes ! C'est un être nouveau qui va surgir ; et la source de sang qui a jailli sur la place de la Révolution est bien la fontaine de régénération, *fons lavacri et regenerationis*. Dangereuse mysticité qui, en frappant Louis, le grandissait et résumait en lui tout un monde ! Mais quelle sublime attente d'une humanité nouvelle !

A cette même source, à cette même fontaine de sang et de régénération, les hommes du passé viennent puiser aussi. Le supplice du roi subi avec une résignation sainte a effacé les fautes et les souillures de la monarchie, et la pitié s'exalte en une sorte de religieuse ferveur.

Le coup pourtant demeure, que la Révolution porta ce jour-là à la monarchie et au passé : coup profond et décisif, et les émotions de la pitié, les passagers retours de contre-révolution ne prévaudront pas contre la force de cet acte souverain. Les rois pourront un moment revenir. Quoi qu'on fasse, ils ne seront plus désormais que des fantômes. La France, leur France est éternellement régicide. Ce n'est pas, comme en Angleterre, à la suite d'un conflit de droits partiels, de prérogatives et de privilèges, que la tête d'un roi est tombée ; c'est parce qu'entre l'ancien droit monarchique et le droit nouveau de la souveraineté populaire, l'opposition a été irréductible.

C'est donc la nation elle-même qui, avec la force de son principe nouveau, a frappé, et le coup porté par elle se prolonge à l'infini comme le principe même au nom duquel elle a frappé. Il y aura des heures étranges où il pourra sembler à des observateurs superficiels que toutes les institutions politiques de la Révolution, que tous ses souvenirs même sont abolis. Que signifie ou que paraît signifier en 1815 ou en 1816 le mot de République, de démocratie, de suffrage universel, de droit populaire ? Que signifient ou que paraissent signifier les survivants, maintenant dispersés, de la grande tourmente ? Et pourtant ils sont encore les hommes qui ont tué le roi, parce que le roi trahissait.

On dirait qu'un jour, au fond d'une obscure et lointaine forêt, ils ont participé à un mystère terrible. Mais, dans ce mystère, l'inviolabilité royale fut frappée à jamais. La royauté restaurée se meut, quoiqu'on fasse, dans l'ombre d'un échafaud ; et la terre même de France, qui n'a pas oublié ces choses et qui garde encore la tragique saveur du sang qu'elle a bu, ne prend pas tout à fait au sérieux les revenants de la monarchie. A l'heure même où la multitude frivole les acclame, elle sait qu'il fut un jour où, en la personne d'un roi jusque-là sacrée, elle les jugea tous. Le peuple a contracté avec la monarchie des habitudes de familiarité terrible et que rien n'effacera.

Même la légende pieuse qui enveloppa la mémoire du roi « martyr » a été, en un sens profond, funeste

à la monarchie française. Elle la haussa, si je puis dire, aux régions surnaturelles, mais elle la détacha de la réalité. Le roi, presque béatifié par une mort sainte, emporta aux cieux la royauté : « Je vais échanger, disait-il, une couronne mortelle pour une couronne immortelle. » Ce fut un échange à peu près définitif, et qui valut pour ses descendants comme pour lui. Maintenant, c'est surtout à « la couronne immortelle » qu'ils peuvent prétendre. Le testament de Louis XVI était un adieu à la terre et à l'histoire, pour toute sa race. Pas un moment il n'y parle en représentant de la royauté, en souverain vaincu par la Révolution, qui a ou des revanches à prendre sur elle ou des malentendus à dissiper avec elle. Pas un moment il ne se demande par quelle série de fautes ou d'erreurs ou de méprises il a été conduit à cette extrémité terrible. Pas un moment il n'interroge l'avenir de la France, pour savoir ce qu'elle attendrait de son fils et ce qu'elle aurait le droit d'en attendre. A quelles conditions se pouvait faire la réconciliation de la Révolution et de la monarchie ? Il n'y songe pas, il semble que n'ayant pu résoudre le problème pour lui-même, il évite même de le poser pour son fils. Contre les hésitations d'une volonté obstinée tout ensemble et débile, il ne trouve de refuge que dans la certitude de la mort.

C'est bien, au fond, une pensée d'absolutisme qu'il lègue à son fils, et « le bon maître » est resté son idéal. Mais il lui lègue cet idéal comme un fardeau dont il semble souhaiter que l'accablement soit désormais épargné à sa race.

« Je recommande à mon fils, *s'il avait le malheur de devenir roi*, de songer qu'il se doit tout entier au bonheur de ses concitoyens, qu'il doit oublier toute haine et tout ressentiment, et nommément tout ce qui a rapport aux malheurs et aux chagrins que j'éprouve ; qu'il ne peut faire le bonheur du peuple qu'en régnant suivant les lois ; mais en même temps qu'un roi ne peut les faire respecter et faire le bien qui est dans son cœur qu'autant qu'il a l'autorité nécessaire, et qu'autrement, étant lié dans ses opérations et n'inspirant point de respect, il est plus nuisible qu'utile. »

À ces regrets du pouvoir absolu d'autrefois (car des lois qui ne lient pas les opérations du roi ne sont pas des lois), se mêlent, comme on l'a vu, des pensées de détachement absolu. Il recommande encore à ses enfants de ne « regarder les grandeurs de ce monde, *s'ils sont condamnés à les éprouver*, que comme des biens dangereux et périssables ».

Décidément la monarchie française est finie. Entre la fange de Louis XV et le renoncement dévot et débile de Louis XVI elle n'a pas su trouver le large chemin de la vie moderne et de la démocratie. Louis XVI affirme surtout sa fidélité à l'Église, il s'accuse d'avoir sanctionné la Constitution civile du clergé. Et tout son testament est un acte de foi envers cette Église qui l'a perdu, un acte de pénitence pour le concours forcé qu'il a prêté contre elle à la Révolution. Mais quoi ! si, dans le testament même du roi,

la monarchie n'est presque rien et l'Église tout, c'est donc que la seule force historique du passé qui soit capable encore de résistance et de vie, c'est l'Église ; la royauté est bien morte, et ce testament, plus religieux que politique, et plus dévot que royal, est comme une croix sur la fosse de la monarchie.

La mort de Louis XVI fournit aux puissances européennes le prétexte qu'elles attendaient. Dès le 24 janvier, le ministère anglais ordonne au représentant de la France, Chauvelin, de quitter l'Angleterre. En Espagne, le roi remplace un ministre ami de la France, Aranda, par Godoy, amant de la Reine et soutien de la contre-révolution. En Italie, la reine de Naples, Caroline, sœur de Marie-Antoinette, décide le roi à entrer dans la coalition. La Convention répondit avec vigueur à ce soulèvement de l'Europe. Dès le 1^{er} février, sur un rapport de Brissot, elle déclare la guerre à l'Angleterre et à la Hollande, où un parti démocratique remuant appelait les armes françaises. Le 7 mars, sur un rapport de Barère, elle déclare la guerre à l'Espagne. Sa tactique était de paraître partout prendre l'offensive. Ainsi, au commencement de 1793, c'est contre une coalition de l'Autriche, de la Prusse, de l'Angleterre, de l'Espagne, de la Hollande, du Piémont, de l'État napolitain, que la France a à lutter ; coalition formidable, où le gros des peuples abusés secondera les efforts contre-révolutionnaires des gouvernements.

C'est la guerre qui devient dès maintenant la fonction suprême de la Révolution. La nation toute entière se hausse au suprême danger, et de même que le conventionnel David, grand et large peintre, n'a qu'à transporter en des sujets révolutionnaires l'héroïsme antique dont avant 1789 palpète son œuvre, de même tout le peuple de France semble s'élever en quelques jours aux plus hauts sommets de l'histoire, et retrouver le magnifique courage de la Grèce et de Rome en un combat bien plus vaste encore. La Convention, suivant un mot de Barère, dans ses *Mémoires*, est comme un canon énorme, dominant et foudroyant tout l'horizon. Mais de même que pour le service d'une pièce d'artillerie il faut une entente parfaite, une vigoureuse unité d'action, de même, au service de cette guerre colossale pour la liberté, il faudra que toutes les forces révolutionnaires se concentrent ; les partis hésitants ou critiques à l'excès, disputeurs et vains, disparaîtront, écrasés par les hommes de résolution et de combat. Dès maintenant, on peut dire : ou la Gironde renoncera à ses récriminations, à ses réserves, à ses hésitations et ses prétentions, ou elle périra.

Par une destinée étrange, elle semblait présider encore aux événements qu'elle aurait voulu empêcher. C'est Vergniaud qui, comme président, proclama d'une voix émue la sentence de mort contre le roi. C'est Brissot qui accepta de proposer à la Convention, comme rapporteur du Comité diplomatique, la guerre contre l'Angleterre, que plus qu'aucun représentant il aurait voulu empêcher. La Gironde

assumait ainsi, par besoin d'agitation et d'éclat, je dirai presque par goût du théâtre, des responsabilités décoratives qui se changent aisément en responsabilités effectives. Un jour prochain, ce pauvre Brissot sera accusé d'avoir provoqué la guerre entre l'Angleterre et la France.

Un moment cependant, dans la tragique émotion qui suivit la mort du roi, dans l'attente confiante et grave des grands événements européens qui allaient suivre, les partis parurent consentir une trêve. C'est au nom de toute la Convention, acceptant la responsabilité solidaire du fait accompli, qu'une adresse de Barère expliqua à la France la sentence de mort portée contre Louis.

Mais quelle politique la Convention allait-elle suivre à l'égard de la coalition ? Cette guerre universelle est comme un océan trouble, sans rivage et sans fond. La Révolution va-t-elle donc se livrer à une aventure indéfinie ? Luttera-t-elle, conformément à l'esprit du décret du 15 décembre, jusqu'à ce qu'elle ait renouvelé le monde, appelé à la liberté toutes les nations ? Ce serait une gageure de folie.

Mais déjà Condorcet faisait des réserves au sujet de ce décret du 15 décembre. Il disait que quelques-uns de ses termes pouvaient prêter à de dangereuses interprétations. Robespierre, dans une lettre à ses commettants publiée peu après la mort du roi, et au moment où il est visible que la Convention va être engagée dans une lutte formidable, formule, au sujet du décret du 15 décembre, des regrets. Il a peur qu'il entraîne la France à intervenir beaucoup trop dans la vie intérieure des peuples, dans leur évolution politique encore bien lente et bien incertaine.

« Elles sont séduisantes, elles sont magnifiques, sans doute, ces dispositions du célèbre décret du 15 décembre. Elles paraissent dictées par le génie de la liberté ; elles honorent celui qui, le premier, en a de bonne foi conçu ou adopté l'idée. *D'un côté, il est vrai, elles semblent entamer le principe sacré de la souveraineté des peuples ;* de l'autre, il est des circonstances impérieuses, où l'intérêt de l'humanité, comme celui d'un peuple en particulier, peuvent justifier quelques dérogations aux règles ordinaires. Mais c'est surtout dans ces occasions qu'il faut peser mûrement toutes les considérations politiques, et balancer l'empire des principes généraux avec celui de la nécessité. Je les ai examinés avec toute l'attention dont j'étais capable, et *j'avoue que cette question délicate me paraît mériter un examen beaucoup plus approfondi que celui qu'elle a obtenu.* Combattu entre mes propres réflexions et l'ascendant d'une opinion adoptée par enthousiasme, il m'est resté le vif désir de voir l'exécution de cette grande mesure préparée et dirigée par une profonde sagesse et par la connaissance exacte du pays auquel elle doit s'appliquer. J'en suis le premier partisan, si je la considère comme un moyen d'aider la majorité à exprimer ses vues en faveur de l'égalité, mais si elle contrariait l'opinion générale, si elle rencontrait assez d'obstacles dans les préjugés, quels qu'ils soient, pour avoir besoin de les surmonter par une longue violence et par un combat incertain, je ne pourrais

m'empêcher de la trouver impolitique et dangereuse ; je serais forcé de déplorer la précipitation avec laquelle elle aurait été adoptée. Je désire donc que vos commissaires commencent par sonder la disposition générale des esprits, et par calculer toutes les circonstances avec une sévère impartialité, pour éclairer votre sagesse sur les avantages et sur les inconvénients de cette disposition. Jusque-là, je désire qu'elle soit regardée plutôt comme invitatif que comme coactive ; que la persuasion et la vérité président à leur mission ; que la force et l'autorité ne puissent être déployées que contre les factieux qui s'opposeraient à la volonté générale, mais qu'elles respectent le vœu du peuple. Si le système contraire prévalait, qui pourrait calculer les suites funestes d'une guerre déclarée à un peuple puissant et courageux, exalté par le fanatisme, dans le temps où nous avons à dompter et ses propres tyrans et tous les tyrans de l'Europe ! *Ce n'est point le moment, si je ne me trompe, de recommencer avec les Belges cette lutte pénible et sanglante que nous avons eu à soutenir contre nos propres prêtres*, fût-il vrai que le nouveau combat ne dût pas être plus sérieux que le premier. Mais que l'on considère la différence du peuple français et du peuple brabançon, que l'on considère les causes particulières à la France qui avaient avancé parmi nous l'opinion sur les affaires religieuses et celles qui l'ont retardée dans la Belgique ; que l'on considère l'empire de leurs préjugés politiques appuyés par leurs préjugés religieux, et l'on sentira la nécessité de montrer, dans cette grande affaire, autant de prudence que d'énergie. À notre arrivée à Bruxelles, nous fûmes reçus avec des transports de joie par le peuple ; pourquoi ces dispositions ont-elles changé ? Il importe d'en approfondir la cause ; elle nous fournira peut-être une leçon utile pour régler notre conduite.

« Nous allons entrer en Hollande, il ne faut donc pas laisser derrière nous un peuple ennemi ou mécontent. Comment pourrions-nous déployer toutes nos forces contre le stathouder et ses alliés, s'il faut les employer à contenir la Belgique ?

« Il faut aussi prendre les mesures nécessaires pour nous concilier la bienveillance des Bataves. C'est ici qu'il faut réaliser la manière de faire la guerre au gouvernement, mais non au peuple. Or pour choisir ces moyens, il faut considérer la situation particulière des peuples de cette contrée. *Ici nous ne trouverons pas les obstacles que la superstition oppose, dans la Belgique, aux progrès de nos principes ; mais nous y rencontrerons l'aristocratie des richesses, le culte de l'or et l'esprit mercantile. Nous y trouverons un très grand parti, plus disposé à renverser le trône stathoudérien qu'à chérir d'abord les principes de l'égalité.* Il n'est même pas prouvé que les sans-culottes bataves soient aussi avancés dans la connaissance de leurs droits, et aussi jaloux de les exercer que ceux de Paris et de la France entière. On sait même que le peuple de la Haye a été un des plus fermes appuis de la puissance du stathouder. D'après ces données, la saine politique doit nous

conseiller, ce me semble, de commencer par renverser l'empire stathoudérien, de concert avec le parti qui lui est opposé, de publier nos principes de liberté, de fraternité universelle, et de laisser au surplus la nation batave maîtresse de délibérer sur la nouvelle Constitution qu'elle voudra se donner, en nous contentant de l'éclairer par nos instructions et par nos exemples, et de faire avec elle une alliance solide et utile aux deux peuples. »

Ainsi Robespierre reprenait le langage qu'il avait tenu au printemps de 1792. Il signalait l'insuffisante préparation des peuples à la Révolution, et il voulait que la France tînt le plus grand compte de leurs préjugés ou religieux ou mercantiles. À vrai dire, c'était sous des formes discrètes, le désaveu complet du décret du 15 décembre, dû à la dangereuse initiative de ce même Cambon qui avait proposé la suppression du budget des cultes, et qui, selon Robespierre, ameutait partout, en Belgique comme en France, les prêtres et les croyants contre la Révolution.

Robespierre, de septembre à janvier, a évidemment manqué de courage. Serré de près et menacé par la Gironde, il n'a pas voulu recommencer la difficile prédication de paix, de prudence, de modération qu'il avait risquée six mois plus tôt. Il n'a pas osé, dans l'éblouissement de Valmy, de Jemmapes, de la Savoie, reprendre le rôle de censeur morose. Et il a laissé, par ménagement de sa popularité et de son repos, des fautes irréparables peut-être s'accomplir.

Maintenant encore, sous l'apparente précision des derniers conseils relatifs à la Hollande, la pensée reste vague. Que veut-il, en somme, que l'on fasse en Belgique ? Là est le point délicat. On ménagera les préjugés catholiques du peuple, c'est entendu. On ne pèsera pas sur lui pour en faire une démocratie toute révolutionnaire et laïque. À la bonne heure. Mais va-t-on annoncer au monde que la France évacuera la Belgique aussitôt qu'elle ne sera plus contrainte de l'occuper par des nécessités d'ordre purement militaire ? La conclusion nette, logique, de la pensée de Robespierre serait de dire à la coalition, et en particulier à l'Autriche :

« Nous ne voulons pas plus révolutionner les Pays-Bas que nous ne voulons révolutionner le reste du monde. Nous sommes prêts à faire la paix, et à évacuer la Belgique même, à la seule condition que vous reconnaîtrez la République française et que vous n'interviendrez point par la force dans les délibérations du peuple belge rendu à lui-même, et se donnant librement un gouvernement de son choix et une Constitution à sa mesure. »

Oui, voilà l'application précise des principes de Robespierre. Mais pas plus qu'il n'osa combattre le décret du 15 décembre qui heurtait toutes ses conceptions, mais qui enivrait le génie révolutionnaire

de la France, il n'osa donner une conclusion nette aux prémisses posées par lui. Il n'était certes pas incapable, à certaines heures décisives, de sortir des formules vagues, et même bien souvent ces formules très générales servent chez lui à couvrir une politique précise. Mais souvent aussi il se réservait, il ne se compromettait pas à fond, et il gardait le droit de tirer parti des événements, quels qu'ils fussent, pour sa popularité et son influence.

Ce qu'il est curieux de noter, ce qui prouve que Robespierre, s'il eût été moins préoccupé de lui-même, et moins absorbé par sa lutte contre la Gironde, aurait pu, dans les premiers mois de 1792, donner à la politique extérieure de la Révolution, flottante, incertaine et téméraire depuis Valmy, une direction plus sage, c'est que Marat ne craignait pas de soutenir une politique de prudence. Pendant tout le mois de décembre, tout ce qu'il écrit sur les affaires extérieures de la France est contraire à l'entraînement révolutionnaire du décret du 15. Il écrit, le 27 décembre :

« La guerre dont l'Angleterre semble nous menacer... vient uniquement du tort que l'ouverture de l'Escaut fera au commerce de ces insulaires ; ainsi, chez eux comme chez nous, l'hypocrisie s'empresse de couvrir du manteau de l'humanité le désespoir de l'avarice... *Je crois être le seul député de la Convention qui n'ait pas voté, pour la réunion de la Savoie à la France ; non que je n'en fusse enchanté au fond, mais parce que le moment n'était pas encore venu ; je voyais la chose en politique, et je savais avec quelle adresse les ennemis de la Révolution s'en serviraient pour accuser les Français d'ambition, et soulever contre eux beaucoup de puissances qui n'auraient pris aucune part à leurs dissensions intestines. C'est ce prétexte qu'ont fait le plus valoir dans le Sénat britannique les ennemis de la liberté, pour exciter le Parlement à déclarer la guerre à la France.* »

Et pour les choses de Belgique, Marat allait beaucoup plus loin que Robespierre dans le sens conservateur. Il y avait en Belgique ce qu'on pourrait appeler le parti cléricale de l'indépendance. Ce parti détestait la domination étrangère, surtout parce que les souverains d'Autriche avaient troublé les habitudes, bouleversé les traditions, et notamment porté atteinte à l'influence traditionnelle du clergé. Ces conservateurs nationaux ne voulaient nullement fonder une société démocratique et laïque analogue à la société révolutionnaire française. Ils dénonçaient et calomniaient le petit groupe des démocrates, des vonckistes, qui voulaient introduire en Belgique le droit révolutionnaire. Or, pendant tout le mois de décembre, Marat accueille complaisamment les communications de ces réacteurs.

Chose curieuse, et qui prouve à quel point ces hommes étaient éloignés de la Révolution : Dumouriez, qui sera bientôt accusé par les révolutionnaires de France de trop ménager les préjugés et le fanatisme des Belges afin de se créer parmi eux une clientèle, est accusé par les cléricaux de Belgique de trop favoriser la Révolution et de violenter les esprits. Dans son numéro du 3 décembre, Marat dit :

« Ce n'est pas tout : Dumouriez s'est déclaré ouvertement contre les partisans de Vandernoot, les mortels ennemis de la maison d'Autriche, et pour les vonckistes, tous partisans des ordres privilégiés. »

C'est sous ce jour étrange que Marat voyait les partis. Dans son numéro du 18 décembre, trois jours après le vote du décret, il insère une lettre de Belgique, toute conservatrice :

« Voilà bien du grabuge dans la Belgique. D'où vient tout cela ? Du despotisme des généraux qui veulent donner des lois à un peuple, à qui ils ne devaient donner que la liberté ; les Flamands sont bons, mais on ne doit pas les heurter de front, et on ne doit pas croire qu'ils ont désiré l'expulsion des assassins autrichiens pour recevoir la loi d'un parti qu'ils ont chassé lors de la dernière révolution (les vonckistes démocrates), dont ils ne veulent plus, et qui ne s'y maintient que par la force des armées françaises. Est-ce donc là l'intention des Français ? Ont-ils envoyé leurs armées pour conquérir les Belges, ou pour chasser leurs tyrans ? Si, comme l'ont déclaré les représentants des Français, la France ne veut point faire de conquêtes, ni s'immiscer dans le gouvernement des peuples où ils iront porter la liberté, de quel droit leurs généraux prétendent-ils forcer les Belges à accepter des lois dont ils ne veulent pas, et qu'une poignée d'agitateurs veulent leur donner ? Ces agitateurs auraient-ils promis aux généraux, surtout à l'ambitieux Dumouriez, de le faire duc de Brabant s'il réussit à terrasser le véritable parti du peuple, que ces mêmes agitateurs traitent de fanatique ? Avouez que si les Belges sont libres, c'est le peuple qui est souverain, c'est lui qui peut conserver son antique Constitution ou la changer, sans y être contraint par la force des armes. Il est de l'intérêt des Français d'avoir les Belges pour amis et pour alliés, c'est un rempart pour la République française, et vos généraux emploient tous les moyens pour opérer le contraire. Gare la bombe ! si elle vient à crever dans la Belgique, ses éclats pourraient bien faire brèche en France. Veillez donc sur les généraux qui commandent, leurs vues ne sont pas pures. »

Ainsi le parti catholique belge menaçait la France révolutionnaire de défection, si on touchait aux privilèges des prêtres. Pour ouvrir à leurs doléances *l'Ami du Peuple*, ces cléricaux habiles flattaient la haine de Marat contre Dumouriez, sa défiance à l'égard des généraux, et l'instinct de prudence conservatrice qui se mêlait presque toujours en lui à l'exaspération révolutionnaire.

Mais quelle confusion d'idées, dans le parti révolutionnaire français, au sujet de la politique extérieure ! Au moment où la guerre va s'élargir, le décret du 15 décembre subsiste, il n'est pas révoqué et officiellement désavoué, mais il est discrédité par les réserves de Brissot, de Condorcet, de Robespierre, par la politique toute contraire de Marat. Que veut vraiment la Révolution, et comment de ce chaos débrouiller un plan de politique extérieure ? Ce plan, Danton l'apportait, très net et très

réaliste. Jamais il ne fut plus maître de sa pensée, jamais il n'eut plus de confiance en lui-même. Au dedans, il voulait réconcilier les partis de la Révolution. Il voulait obtenir des uns et des autres, dans l'intérêt de la liberté et de la patrie, les sacrifices nécessaires. Aux Girondins il demandait de se séparer de l'affolé Roland, qui semait la panique et la calomnie. Aux Montagnards, il demandait de remplacer au ministère de la guerre Pache, brouillé avec Dumouriez dont Danton croyait avoir besoin, et peut-être incapable de conduire une administration aussi vaste. Dès le 21 janvier, le jour même de la mort de Louis XVI, il faisait appel à la concorde, et donnait l'assurance que lui-même saurait soumettre à la raison l'énergie de son tempérament.

Il veut, lui aussi, être un homme d'État, non pas boudeur et timide, non pas à côté de la Révolution, mais en pleine action révolutionnaire. Voilà sa politique intérieure ; et au dehors il veut, après avoir fait sentir aux tyrans la force de la France, limiter l'expansion dangereuse et indéfinie de la propagande révolutionnaire. Pas de faiblesse ; pas de négociations prématurées. Les rois refusent de reconnaître la République française : elle leur répond par le plus terrible défi : « elle leur jette le gant, et ce gant c'est une tête de roi. » En Belgique, la situation est inextricable. Si l'on pèse sur le peuple belge pour lui imposer, en vertu du droit de conquête, une constitution démocratique dont son fanatisme s'alarme, il se soulèvera. Si l'on se retire, en laissant aux Belges le soin de choisir eux-mêmes leur Constitution et de fixer leurs destinées, ils élimineront les démocrates, et ils allumeront tout près de la France un foyer de fanatisme catholique dont le rayonnement pourra être dangereux. Il est impossible que la France laisse la Belgique à elle-même : il est impossible aussi qu'elle la gouverne du dehors. Il n'y a donc qu'une solution : c'est de l'annexer, c'est de l'incorporer à la France. Ainsi les complications de la politique de propagande armée aboutissaient à la politique de conquête. Il est vrai que Danton se flattait d'obtenir un vote favorable de la Belgique elle-même, des demandes d'annexion. Mais que valaient ces votes, rendus sous la pression de la Révolution armée ? C'était la rupture complète avec la politique de la Constituante, qui avait répudié toute conquête. Au demeurant, Danton ne cachait pas qu'il n'avait pas seulement en vue l'application vigoureuse de la Révolution à un peuple disputé entre des forces contraires, mais qu'il se proposait l'agrandissement de la France.

Il formulait la théorie des limites naturelles, théorie de droit national et non de droit révolutionnaire, ou plutôt il essayait de confondre le droit révolutionnaire et le droit national. Le 31 janvier, le jour même où la Convention « accepte le vœu librement émis par le peuple souverain du ci-devant comté de Nice réuni dans ses assemblées primaires et décrète, en conséquence, que le ci-devant comté de Nice fait partie intégrante de la République française », Danton demande que le vœu de réunion du

peuple de Liège soit accepté aussi. Il amorçait par là toute la question de la Belgique.

« N'avez- vous pas déjà préjugé cette réunion quand vous avez décidé que la Belgique serait constituée provisoirement suivant les lois françaises ? Où serait donc la politique d'un grand peuple si, donnant la liberté à un autre peuple et le constituant selon le mode de cette liberté, il l'abandonnait ensuite à lui-même ? Cette politique serait criminelle, elle serait meurtrière

« Je dis que c'est en vain qu'on veut faire craindre de donner trop d'étendue à la République. Ses limites sont marquées par la nature. Nous les atteindrons toutes des quatre points de l'horizon, du côté du Rhin, du côté de l'Océan, du côté des Alpes. Là doivent finir les bornes de notre République, et nulle puissance au monde ne pourra nous empêcher de les atteindre. »

Quelques semaines après, Carnot, dans son rapport du 11 février sur la réunion de la principauté de Monaco, et d'une partie du bailliage de Schambourg, adjacent au département de la Moselle, faisait écho aux paroles de Danton : « *Les limites anciennes et naturelles de la France sont le Rhin, les Alpes et les Pyrénées ; les parties qui en ont été démembrées ne l'ont été que par usurpation : il n'y aurait donc, suivant les règles ordinaires, nulle infraction à les reprendre : il n'y aurait nulle ambition à reconnaître pour frères ceux qui le furent jadis, et à établir des liens qui ne furent brisés que par l'ambition elle-même.* »

Il est vrai que Carnot ajoute aussitôt : « Mais, ces prétentions diplomatiques, fondées sur les possessions anciennes, sont nulles à, mes yeux comme à ceux de la raison. Le droit invariable de chaque nation est de vivre isolée, s'il lui plaît, ou de s'unir à d'autres si elles le veulent, pour l'intérêt commun. Nous Français, ne connaissant de souverains que les peuples eux-mêmes, notre système n'est point la domination mais la fraternité. » Comment, en cas de conflit, se concilierait la conception des limites naturelles avec le droit révolutionnaire de tous les groupements humains à rester indépendants ? Ni Carnot, ni Danton ne se le demandent, et, à vrai dire, le problème est insoluble. Mais il leur paraissait que, dans les limites naturelles indiquées par eux, il ne se poserait pas. Tous les peuples compris entre le Rhin, les Alpes et les Pyrénées demanderaient spontanément à faire corps avec la France. Danton savait que, si cet agrandissement territorial devait effrayer les puissances de l'Europe, en revanche il les rassurait contre l'expansion indéfinie de la propagande. La France révolutionnaire irait jusqu'à ce qu'elle appelait ses limites naturelles, c'est-à-dire, en fait, qu'après avoir incorporé la Savoie et Nice, elle incorporerait les pays allemands cis-rhénans, la Belgique et une partie de la Hollande. Mais au delà, son action cessait. Une agitation révolutionnaire illimitée se précisait et se fixait en un agrandissement révolutionnaire et national, mais défini et limité. Carnot, comme pour entrer dans toute la pensée de Danton, démontrait que la France avait le droit de refuser les demandes d'annexion qui se produiraient,

quand ces annexions auraient pour effet de déformer la France, de la pousser hors des barrières naturelles qui devaient la protéger. Et c'est au nom du droit national, c'est au nom de la souveraineté nationale que Carnot marquait des limites à l'entraînement et à la sollicitation révolutionnaires des peuples. Les peuples n'avaient pas de droit sur la France : ils n'avaient pas le droit de s'unir à elle malgré elle. Il n'y a pas une République universelle qui puisse, dans l'intérêt de l'universelle liberté, adjoindre à la France tel ou tel peuple ; il y a une République française qui a le droit de se protéger elle-même contre les agrandissements dangereux aussi bien que contre les démembrements.

« Dans le système de la République universelle, cette réunion pourrait paraître exister de droit ; mais, sans énoncer aucune opinion à ce sujet, j'observerai qu'en supposant démontrée la possibilité de cette République universelle, le moyen le plus simple d'y parvenir serait sans doute moins de nous étendre de toute part avec précipitation et sans assurer notre marche que d'établir dans le cercle que la nature nous a tracé, entre les fleuves et les chaînes de montagne, une prospérité dont le tableau pût fixer le désir des peuples circonvoisins et les entraîner à l'imitation par le charme de la félicité publique !

« Dire que la souveraineté réside dans l'universalité du genre humain, c'est dire que la France n'est qu'une portion du souverain, qu'elle n'a pas le droit, par conséquent, d'établir chez elle les lois qui lui conviennent, et nous avons pour principe, au contraire, que tout peuple, quelle que soit l'exigüité du pays qu'il habite, est absolument maître chez lui, qu'il est égal en droits au plus grand, et que nul ne peut légitimement attenter à son indépendance, à moins que la sienne propre se trouvât visiblement compromise.

« En nous faisant une loi d'admettre ainsi à réunion tous ceux qui le désireraient ou paraîtraient le désirer, nous nous exposerions à voir bientôt venir siéger parmi nous nos plus implacables ennemis ; car après avoir obtenu leur incorporation, et, par conséquent, le droit de représenter à la diète française, par les démonstrations d'une fraternité peut-être simulée, rien ne pourrait les empêcher d'apporter dans le sein du Corps législatif une masse d'opinions anti-populaires, qui replongeraient la République dans le chaos et la confusion des principes. »

Mais quel temps que celui où la France révolutionnaire croyait avoir à se défendre contre l'empressement excessif des peuples à se réunir à elle ! Elle faisait savoir à tous qu'au delà de ses limites naturelles elle n'accepterait pas même les demandes spontanées d'incorporation. Ainsi la théorie des

limites naturelles rendait possible la paix avec l'Europe. Avec la propagande révolutionnaire universelle, non seulement la paix était impossible, mais elle était inconcevable. Qu'aurait signifié en effet un contrat qui pouvait être bouleversé dès le lendemain par le mouvement d'une partie des peuples avec lesquels la France aurait négocié ? Au contraire, s'il était bien entendu qu'en aucun cas la France ne sortirait des limites une fois fixées, une base précise s'offrait aux négociations. L'idée de Danton devait agir aussi comme un calmant sur le monde : car les minorités révolutionnaires disséminées en Europe contiendraient leur impatience, et accorderaient leur marche avec l'évolution plus lente de l'ensemble, si elles savaient qu'en aucun cas la France révolutionnaire ne consentirait à les annexer. L'annexion était, en somme, la seule protection constante et certaine, comme Forster le répétait aux Mayençais. Ainsi le refus d'annexion était une invitation à la prudence.

Voici donc que, dans ce système, la France révolutionnaire se dresse, fière, inflexible, héroïque, jusqu'à ce qu'elle ait obtenu de tous la reconnaissance de son large droit au soleil et à la vie. Ce n'est pas dans une posture humble qu'elle sollicite les tyrans : elle ne veut pas avec eux d'un accommodement où une partie de sa liberté serait compromise : et c'est pourquoi elle est allée jusqu'au bout de son droit, en frappant son roi à mort.

Ainsi ce n'est pas une Révolution timide et embarrassée d'elle-même que l'Europe et le monde accepteront et comme il faut qu'elle donne aux peuples et aux souverains l'impression qu'elle a été grandie et non affaiblie par la crise révolutionnaire, elle s'étendra jusqu'à ses limites naturelles. Elle sera la nation libre, puissante, glorieuse, dont la grandeur mesurée, mais visible et sensible à tous, attestera que la Révolution est un principe de force : la grandeur nationale ainsi entendue sera encore un hommage à la Révolution.

Mais en même temps qu'elle marquera sa large place dans le monde, la France cessera d'être pour les autres peuples une menace ou une énigme. Elle ne prétendra pas bouleverser incessamment, au nom du droit révolutionnaire, les rapports intérieurs et extérieurs des nations. Elle entrera dans le système général de l'Europe, se liera par des traités, affermira la paix. Alors les luttes des partis, exaspérés maintenant en France par la violence de la crise, s'y atténueront, s'y convertiront en fécondes rivalités. Une démocratie généreuse et ouverte, toujours occupée à soutenir et à élever les humbles sans abattre les énergies altières et les entreprises hardies, développera dans le calme ses passions réglées et fortes. Voilà le grand rêve qui emplissait à cette heure le front de Danton.

Michelet se trompe lorsque, sous l'impression de l'erreur commise par lui à propos du procès du roi, il croit que Danton, à cette date, est découragé et inquiet : « Il se vit, lui Danton, avec sa force et son

génie, asservi à la médiocrité inquisitoriale et scolastique de la société jacobine, condamné à perpétuité à subir Robespierre comme maître, docteur et pédagogue, à porter l'insupportable poids de sa lente mâchoire, jusqu'à ce qu'il en fût dévoré. »

Non, certes : il n'eut jamais plus de confiance en lui-même et en l'avenir qu'en ces premiers jours de 93. Il croyait que, par le génie militaire de Dumouriez, la France allait être maîtresse de la Hollande, comme de la Belgique, et obliger à la paix l'Angleterre menacée dans son commerce. La paix avec l'Europe, il en dessinait déjà les conditions : il se voyait par la seule puissance de son génie, par la force de son vouloir et la précision de sa pensée, le chef de la Révolution belliqueuse, et bientôt le chef de la France pacifiée, l'organisateur et le guide d'une démocratie puissante et heureuse. Ce n'est point par découragement qu'il pèche à cette heure, mais par excès de confiance en lui-même.

Son plan était admirable de netteté : mais il y a deux choses qu'il n'avait point prévues : la défaite de Dumouriez, et l'impuissance de la Révolution à supporter, sans se déchirer elle-même, des revers passagers. Il était soulevé par un grand espoir. Ce qu'il dira quelques jours plus tard à Guadet qui l'attaquait : « Tu ne connais pas ma force », il le disait toujours en sa pensée aux événements et aux hommes. Sans doute, quoiqu'il vécut surtout de l'action immédiate et des joies présentes de la vie, il n'était pas insensible à la gloire de sauver tout ensemble et d'ordonner la Révolution. Et quand il levait les yeux, il voyait « le Panthéon de l'histoire ».

La démission de Roland, qui se retira le 31 janvier et fut remplacé par Garat, et celle de Pache, qui fut remplacé par Beurnonville, ami de Dumouriez, répondirent à la pensée de Danton. Roland s'en allait, usé, découragé, et la retraite du vieillard chagrin, vaniteux et funeste permettait d'espérer une réconciliation des partis. Pache, lui, n'était pas un homme fini. Il est malaisé de juger son œuvre au ministère de la guerre. Il l'avait reçu en pleine désorganisation. Les anciens commis, expérimentés, mais suspects de tendances contre-révolutionnaires, avaient été écartés, et tout un nouveau personnel, souvent dévoué, parfois tapageur et brouillon, avait pris possession des bureaux. Il avait fallu à Pache une patience infinie, un sens révolutionnaire familial et tenace, pour ne pas se rebuter et pour tirer de ce mécanisme irrégulier des effets en somme très grands. L'hostilité de Dumouriez, qui voulait être maître de tout dans son armée, avait encore rendu la tâche du ministre plus difficile. La démocratie parisienne avait le sentiment de tout cela, et bientôt elle élèvera Pache à la mairie. Mais, par le choix de Beurnonville, un gage de bon vouloir était donné à Dumouriez, et on pouvait se figurer que l'accord rétabli entre le ministère de la guerre et les généraux allait donner un nouvel élan à la victoire.

Mais la Révolution, en guerre avec l'Europe, avait tout de suite besoin de deux choses : de beaucoup

d'argent et de beaucoup d'hommes. Les ressources, c'est encore Cambon qui les procure par la création de 800 nouveaux millions d'assignats. Terrible surcharge !

Cambon avait beau assurer que le gage territorial des assignats était encore surabondant, l'inquiétude se répandait. Des patriotes vinrent proposer d'agrandir ce gage. Une section de Paris offrit ses propriétés immobilières comme hypothèque aux assignats. La même motion fut faite aux Jacobins et appuyée par l'ensemble des sections. Elle atteste l'admirable dévouement révolutionnaire. La nation semblait disposée à engager tout son actif dans la Révolution : c'était, contre l'étranger, la levée en masse des fortunes en attendant la levée en masse des hommes.

La proposition était d'aspect grandiose, mais elle était inacceptable. D'abord, elle changeait complètement le caractère de l'assignat. Celui-ci, au lieu d'être la représentation des biens appartenant aux puissances du passé, aurait été gagé sur les biens de la puissance nouvelle, de la démocratie bourgeoise et révolutionnaire. Tant que l'assignat ne reposait que sur les biens d'église nationalisés et sur les biens des émigrés, il n'entamait pas les ressources de l'avenir ; il opérait au contraire le transfert des domaines du passé aux hommes libres de demain. Mais à chaque assignat nouveau émis sur les propriétés individuelles, la Révolution se serait dévorée elle-même, et cette impression aurait appesanti le cours des assignats plus que l'agrandissement apparent du gage ne l'aurait soutenu.

Nul n'aurait pu savoir d'avance quelle charge, au jour de la liquidation finale, pèserait sur les propriétés individuelles ainsi hypothéquées ; et cette indétermination aurait paralysé toutes les transactions ; comment acheter et vendre, quand les biens immobiliers sont grevés d'une hypothèque aléatoire et que ni l'acheteur, ni le vendeur ne peuvent calculer ? C'eût été jeter dans l'agiotage toute la fortune immobilière de la France. Et quel embarras au jour du règlement ! Comme toutes les propriétés des patriotes seraient hypothéquées, et que ceux qui n'auraient pas de ressources disponibles pour couvrir la valeur des assignats à rembourser auraient été obligés, tous ensemble, de mettre leurs biens en hypothèques, la dépréciation de tout le domaine foncier aurait été formidable.

Enfin, à moins de faire de cette hypothèque générale une hypothèque légale et forcée s'imposant à tous les domaines en proportion de leur valeur, il n'y aurait eu que les biens des meilleurs patriotes qui auraient été hypothéqués ; et les contre-révolutionnaires ou les indifférents, ou les tièdes, n'auraient pas offert leurs biens en gage. Ainsi, c'est sur les défenseurs les plus dévoués de la Révolution, et sur eux seuls qu'aurait pesé toute la charge. Et l'opération aurait abouti, à quoi ? à l'expropriation des révolutionnaires.

Mais si la combinaison proposée était en effet inadmissible, elle marquait du moins que la France commençait à craindre d'être arrivée à l'extrême limite du crédit de l'assignat. Il faudra, pour soutenir celui-ci, chercher des ressources complémentaires. Et au lieu d'accepter le sacrifice exclusif des patriotes, il faudra imposer ce sacrifice à tous les riches. De là l'idée de l'emprunt forcé selon une règle progressive, idée qui apparaîtra bientôt et dont l'offre téméraire des patriotes est une sorte d'ébauche.

Les forces militaires dont pouvait disposer la Convention étaient bien diminuées ; partout, en Allemagne, en Belgique, par l'effet du froid, du dénûment, et aussi par la retraite des volontaires qui ne s'étaient engagés que pour une campagne, les armées avaient fondu de plus de moitié ; et pour reconstituer l'effectif nécessaire de cinq cent mille hommes, il fallait faire une nouvelle levée de trois cent mille. Le Comité militaire et son rapporteur Dubois-Grancé voulurent profiter de cette nécessité pour réorganiser l'armée. Elle était formée, on le sait de deux éléments. Il y avait des bataillons de troupes de ligne, et il y avait des bataillons de volontaires.

Il y avait environ deux bataillons de volontaires pour un bataillon de ligne. Ces deux éléments n'étaient pas soumis au même régime. La durée de service des troupes de ligne était fixe ; celle des volontaires était variable. La solde des volontaires était plus élevée que celle des troupes de ligne. Les officiers des troupes de ligne étaient nommés par le pouvoir exécutif ; les officiers de volontaires étaient élus par les soldats. La discipline, le Code pénal n'étaient pas les mêmes.

De plus, il y avait surabondance d'officiers de cadres dans les troupes de ligne, malgré la désertion, l'émigration ou la démission d'un grand nombre d'officiers aristocrates. Cela tenait à ce que le recrutement des soldats des troupes de ligne était arrêté depuis que la Révolution avait aboli la milice et constitué son armée par des appels de volontaires.

Les officiers et bas officiers restants auraient pu encadrer une armée plus nombreuse. Au contraire, les volontaires ne savaient parfois où trouver, parmi eux, des officiers capables de les commander. Enfin, l'esprit de tous les soldats, à quelque élément qu'ils appartenissent, était excellent. Les volontaires, peu habitués à une discipline exacte, étaient capables pourtant de se l'imposer à eux-mêmes, en face du danger et sous l'inspiration de chefs en qui ils avaient confiance ; et les soldats de ligne, plongés depuis des années dans la vie ardente de la Révolution, soutenus et encouragés par elle dès le début contre les officiers nobles et factieux, avaient au cœur l'amour de la liberté et le respect de la loi.

À Jemmapes comme à Valmy, il y avait eu une admirable coordination des efforts, une fusion complète des volontés et des courages. Pourtant, il n'était pas bon qu'un chef intrigant et habile pût

jouer, en quelque sorte, de la diversité des éléments qu'il avait en main, inoculer peu à peu aux soldats de ligne un esprit de corps, et faire d'eux les clients du chef plutôt que les serviteurs de la patrie.

C'est pour toutes ces raisons que Dubois-Crancé et le Comité militaire proposèrent, dans la séance du 7 février, ce qu'on appelle l'amalgame. Dans leur système, l'unité de régime devait être réalisée : deux bataillons de volontaires et un bataillon de ligne seraient groupés en une demi-brigade. L'uniforme, la solde, la discipline seraient les mêmes. Le mode de nomination des officiers serait le même. Le principe général était celui-ci : Dans tous les grades, sauf celui de chef de brigade et de caporal, l'avancement devait avoir lieu de deux manières, savoir : le tiers par ancienneté de grade roulant sur toute la demi-brigade, et les deux tiers au choix. Le choix devait être fait par chaque bataillon intéressé. Mais le bataillon pouvait désigner les candidats sur toute la demi-brigade. Ils devaient être pris dans le grade immédiatement au-dessous de celui qui devait être pourvu.

« Les électeurs seront, dans le bataillon où l'emploi sera à nommer, tous les membres subordonnés au grade qui sera vacant ; l'appel sera fait en présence du commandant par le sergent-major de chaque compagnie, et ils nommeront à haute voix par appel nominal de chaque compagnie. L'élection sera faite par les individus présents au drapeau ; ceux qui seront de service pourront envoyer leur élection signée d'eux ou de deux témoins. »

Les électeurs doivent, pour chaque grade, proposer trois candidats ; et le choix entre ces candidats est fait par les individus de grade égal à celui qui est vacant et de même bataillon.

Voici, par exemple, la première demi-brigade d'infanterie : elle est formée du 1^{er} bataillon du 1^{er} régiment d'infanterie et des deux bataillons de volontaires qui sont le plus à sa portée. Supposons qu'il faille pourvoir à trois vacances de lieutenant. Un des trois postes sera donné à l'ancienneté sur toute la demi-brigade ; c'est-à-dire que si les vacances sont dans un bataillon, ce n'est pas le sous-lieutenant le plus ancien de ce bataillon, c'est le sous-lieutenant le plus ancien de toute la demi-brigade qui sera nommé. Restent deux postes à pourvoir au choix. Ici, ce sont seulement les électeurs du bataillon intéressé qui interviennent : par exemple, s'il faut nommer un lieutenant dans le deuxième bataillon de volontaires, les propositions seront faites à haute voix et sur appel nominal, par tous les sous-lieutenants, sergents-majors, sergents, caporaux, fourriers, caporaux et soldats du bataillon. Mais ils pourront prendre leurs candidats parmi les sous-lieutenants de toute la demi-brigade. Et quand ces trois sous-lieutenants, candidats à la lieutenance, auront été ainsi désignés, le choix définitif sera fait sur cette liste par tous les lieutenants du bataillon.

On voit que ce système offrait aux officiers de ligne, dont la Convention voulait reconnaître la fidélité et le dévouement, des garanties très sérieuses. Ils étaient, en général, plus anciens dans leur grade que les officiers des volontaires, car ceux mêmes qui avaient été promus depuis la Révolution l'avaient été, pour la plupart, avant la fin de 1791, c'est-à-dire avant l'appel des premiers volontaires, l'émigration des officiers nobles ayant commencé bien plus tôt. Par conséquent, ils étaient assurés d'avoir d'abord à peu près le tiers des promotions réservé à l'ancienneté ; et comme l'ancienneté portait sur toute la demi-brigade, les emplois vacants même dans les deux bataillons de volontaires devaient dans une assez large mesure revenir aux officiers du bataillon de ligne. En outre, quand un officier d'un bataillon de ligne était connu par son mérite, par ses services, par son dévouement à la Révolution, les volontaires d'un bataillon voisin de la même demi-brigade étaient tout naturellement portés à l'appeler parmi eux, et à lui conférer même les grades au choix.

Observez, en outre, que dans ce système, très étudié, il y avait une combinaison très habile et un très ingénieux équilibre de l'élection par les subordonnés et de la cooptation par les égaux. Ce sont tous les subordonnés, des sous-lieutenants aux soldats, qui présentent une liste de trois noms pour un emploi de lieutenant ; et ce sont tous les lieutenants qui sur ces trois noms font un choix. Et le dernier mot, après une série déterminée d'épreuves, reste à la puissance élective, au suffrage du bataillon : en effet, quand un candidat a été présenté trois fois de suite, à une quatrième présentation il est nommé de droit. Ainsi les choix téméraires, ceux qui résulteraient de la vile complaisance de la troupe pour un chef corrupteur qui sèmerait l'argent ou flatterait l'instinct d'indiscipline, peuvent être ou écartés, ou longtemps ajournés, et cependant la volonté prolongée du soldat finit toujours par prévaloir.

Pour le grade tout à fait inférieur, celui de caporal, et pour les grades tout à fait supérieurs, le règlement est autre. Pour les caporaux (cela est tout naturel) aucune part n'est faite à l'ancienneté. Ils sont nommés à la majorité absolue parmi tous les soldats du bataillon et par tous les soldats de la compagnie. Ici le principe de l'élection joue seul. Au contraire, pour les grades et emplois supérieurs, l'élection intervient peu ou point. L'emploi du chef de brigade (celui qui s'appelait naguère colonel et qui est, en réalité, le commandant de la demi-brigade) doit être donné à celui des chefs de bataillon qui est le plus ancien par date de commission en cette qualité. Ainsi, en fait, le chef de la demi-brigade a bien été désigné en quelque mesure, puisque c'est un des bataillons de la demi-brigade qui, en le nommant chef de bataillon, lui a par là même ouvert éventuellement le commandement de la demi-brigade. Mais ce n'est pas l'élection directe, et la désignation, ainsi automatiquement faite par l'ancienneté entre des officiers recrutés d'ailleurs jusque-là selon la loi dominante du choix, ne permet

aucun intervalle, aucune hésitation et aucune intrigue entre la disparition du chef ancien et l'apparition du chef nouveau. Au-dessus du grade de chef de brigade, c'est-à-dire pour les généraux de brigade, pour les généraux divisionnaires et pour les généraux en chef, c'est le pouvoir exécutif, représentant l'ensemble de la République, qui intervient. Pour les généraux de brigade et les généraux divisionnaires, un tiers est donné à l'ancienneté, deux tiers au choix, par le ministre de la guerre pour les généraux de brigade, et par le Conseil exécutif pour les généraux de division. Les généraux en chef sont choisis par le Conseil exécutif parmi les généraux divisionnaires sous la ratification expresse de l'Assemblée nationale ; et c'est encore l'élection, mais par la nation toute entière concentrée en ses représentants.

Chose curieuse ! Aujourd'hui, au commencement du vingtième siècle, les réacteurs militaires, ceux qui veulent remplacer, par une armée hybride et semi-prétorienne où domineraient les rengagés et les stipendiés, l'armée nationale et démocratique évoluant lentement vers le système des milices, ceux-là osent faire appel, en faveur de leur thèse, aux conceptions de Dubois-Crancé, aux souvenirs de l'amalgame. C'est devenu maintenant la tactique de la contre-révolution d'invoquer les formules de la période révolutionnaire. Les réacteurs invoquent les Droits de l'homme, c'est-à-dire l'affirmation souveraine de la personne humaine, pour maintenir les institutions théocratiques qui en sont la négation. Ils évoquent les principes de la Révolution française pour sauver les congrégations, que la Révolution supprima, et pour leur livrer l'enseignement d'où elle les exclut. Et ils invoquent de même l'œuvre admirable des Conventionnels de 1793, nationalisant et démocratisant l'armée, pour instaurer une armée d'oligarchie et de métier qui serait pour la démocratie et pour la nation un péril mortel. Par quelle prodigieuse dénaturation et sophistication, il est à peine besoin de l'indiquer. Ils demandent qu'une masse de soldats rapidement instruits soit encadrée dans une armée plus stable de rengagés avec primes. Et ils disent : Qu'était-ce que l'amalgame, sinon une combinaison pour appuyer les volontaires, soldats de passage, à la solidité des troupes de ligne ?

Mais d'abord, il s'en faut de beaucoup que même pour les troupes de ligne, les hommes de la Révolution aient cru à la nécessité du service à long terme et d'un long encasernement. Toutes leurs lectures au contraire, toutes leurs habitudes d'esprit tendaient à détourner le moins possible le soldat de la vie civile. C'est cette inspiration civile qu'ils avaient reçue d'œuvres comme celle de Servan, « le soldat citoyen, » qui recommandait le service universel, mais à très court terme et sur place. C'est cette inspiration qui se dégageait pour eux de l'ancienne histoire de Rome si puissamment commentée par Montesquieu, de Rome qui demeura forte et libre tant que le soldat resta citoyen et ne s'éloigna de ses foyers que pour une campagne, qui perdit ses mœurs et sa liberté, quand la longueur des guerres créa

les armées professionnelles séparées de la nation.

Mais même les hommes de métier, les écrivains techniques de l'ancien régime avaient tourné les esprits dans le même sens. Je vois par exemple dans l'*Essai général de tactique*, de M. de Guibert (édition de Londres, chez les libraires associés, 1772), qui eut un si grand retentissement, de fortes pages qui recommandent surtout l'éducation militaire sur place. Il veut que l'exemple de l'éducation militaire, des exercices du corps, soit donné de haut, et se propageant ainsi peu à peu dans toutes les classes, aille jusque dans les plus pauvres villages former des soldats. « Le goût des armes et des exercices militaires ramené dans la noblesse, passera bientôt chez le peuple ; la bourgeoisie ne regardera plus l'état de soldat comme un opprobre ; la jeunesse des campagnes ne craindra plus de tomber à la milice ; elle s'assemblera, les dimanches et fêtes, pour disputer des prix de sauts, de course et d'adresse. Ces prix que le gouvernement fonderait dans chaque paroisse, vaudraient mille fois mieux que la stérile et coûteuse assemblée annuelle des milices ; car ayez des paysans vigoureux, lestes, déjà accoutumés au bruit des armes et à les manier ; ayez en même temps une bonne discipline et des officiers, vous formerez bientôt des soldats. Qu'on ne croie pas, au reste, qu'une révolution pareille dans les esprits et dans les mœurs fût funeste ni à l'agriculture, ni à la tranquillité du royaume. Une nation ainsi constituée n'en serait que plus portée et endurcie aux travaux. Ce sont les peuples laborieux qui sont les plus guerriers. *Qu'on se rappelle les Romains dans leurs beaux jours, qu'on voie les Suisses ! L'État y gagnerait la réforme d'une partie de ces années nombreuses qu'il entretient sur pied...*

« Si enfin l'on ne veut pas que le royaume entier devienne une école de travaux de la guerre, il faudrait du moins que lorsque les soldats sont enrôlés, les exercices du corps fissent une partie considérable de leur instruction. Il est étrange qu'uniquement dressés à manier un fusil et à garder pendant trois heures des attitudes pénibles et contraires au mécanisme du corps, *ils n'aient, quand la guerre arrive, aucune habitude des travaux qu'elle exige...*

« Si l'on me dit que les exercices actuels les occupent déjà assez, je répondrai que c'est parce que nos manœuvres sont compliquées, nos méthodes d'instruction mal entendues, notre prétention de précision et de perfection sur beaucoup de points minutieuse et ridicule. Je répondrai que la preuve que nos soldats ne sont pas assez occupés, c'est que pour remplir, dit-on, leur temps, on les surcharge de règles de discipline inquiétantes et odieuses. C'est qu'on a créé une tenue qui leur fait passer trois heures par jour à leur toilette, qui en fait des perruquiers, des polisseurs, des vernisseurs, tout, en un mot, hormis des gens de guerre. Et que résulte-t-il de cette vie fainéante et pourtant pénible, de ces travaux qui se font la plupart assis et à l'ombre ? C'est qu'un soldat qui a servi dix ans, ayant perdu

toute souplesse, toute aptitude aux travaux du corps, est contraint de se faire artiste, laquais ou mendiant. Qu'arriverait-il de l'échange de ces occupations frivoles en travaux durs et pénibles ? C'est qu'un laboureur serait plus propre à être soldat ; c'est qu'un soldat quittant ses travaux, reprendrait sans peine la bêche et la charrue. »

Quand déjà, sous l'ancienne monarchie, les écrivains militaires discréditaient à ce point le régime de la caserne, comment les révolutionnaires auraient-ils eu quelque goût pour lui ? J'ai déjà cité le rapport de Carnot à la Législative où il proposait une organisation analogue à celle des Suisses. C'était, avec l'accent démocratique et révolutionnaire, la reprise des idées de Guibert. Et que dit dans l'introduction à ses *Mémoires* le maréchal Gouvion Saint-Cyr qui, jeune, a pris part aux guerres de 1792 et de 1793 ? Comment caractérise-t-il les troupes de ligne et les volontaires ?

« Les régiments de ligne ne manquaient pas absolument d'instruction ; mais ils n'avaient que celle nécessaire à la parade et dans les évolutions de la paix ; ils étaient extrêmement faibles, ayant beaucoup perdu par la désertion. Le recrutement ne pouvait les compléter. Les jeunes gens préféraient d'entrer dans les bataillons de volontaires.

« En général, la troupe de ligne était favorable à la Révolution qui l'avait soustraite à la discipline allemande, introduite si impolitiquement sous le ministère de M. de Saint-Germain : cet esprit était soutenu par les sous-officiers devenus officiers ; cependant quelques corps, surtout ceux qui étaient composés d'étrangers, laissaient apercevoir des dispositions moins favorables, qui diminuaient la confiance qu'on aurait dû avoir sur l'ensemble. Cette troupe était d'un physique faible, comme le seront toujours celles qui auront longtemps habité les casernes. Le soldat n'y reçoit qu'une nourriture insuffisante ; les vices qu'il y contracte à la suite de l'oisiveté et les maladies graves qu'ils amènent, ont bientôt détruit la santé du plus robuste, et le mettent hors d'état de supporter les fatigues de la guerre. Il n'en était pas de même des deux cents bataillons de volontaires ; sous les rapports du complet, de la vigueur et de l'esprit patriotique, ils ne laissaient rien à désirer, et pouvaient être cités pour modèle. »

Ce n'est donc pas pour encadrer les volontaires dans les troupes de ligne que Dubois-Crancé proposait l'amalgame. Au demeurant, les bataillons ne se confondaient pas : ils étaient simplement rapprochés et coordonnés dans une même demi-brigade. La troupe de ligne ne fournissait pas ses cadres aux volontaires. Si ceux-ci élaient un officier de ligne, c'était par un libre choix ; et l'officier élu était par cela même pénétré d'un esprit nouveau, l'esprit de démocratie et de Révolution dont les volontaires étaient animés. Le but de la Révolution à ce moment était, au contraire, de faire entrer les troupes de ligne, sans blesser leur amour-propre et leurs intérêts, dans le système général des

volontaires. Ainsi (ce n'est qu'un détail, mais bien significatif), c'est l'uniforme des volontaires qui devenait l'uniforme commun de l'armée. Ainsi surtout, c'est par le principe de l'élection appliqué jusque-là pour les volontaires seuls, que devaient se faire désormais toutes les promotions. L'amalgame n'avait pas pour objet de créer une organisation militaire distincte de la nation où l'on verserait la cohue des forces improvisées. Il avait au contraire pour but d'assurer l'unité de l'armée dans un commun esprit de démocratie et de liberté, et de faire en réalité des bataillons de lignes de véritables bataillons de volontaires servant un peu plus longtemps. C'est pour cela que dans la demi-brigade deux bataillons sur trois sont de volontaires. Les paroles de Dubois-Grancé sont décisives :

« Hé ! bien ! a-t-on dit, égalisez les forces, égalisez les droits ; amalgamez un bataillon de volontaires avec un bataillon de ligne.

« Je réponds qu'en suivant ce système, au lieu de détruire, ainsi que se l'est proposé votre comité, tous les vestiges de l'ancien régime, on les fortifierait, on en doublerait l'action et les dangers. Si un bataillon de ligne est tellement dans la main de ses officiers qu'il soit susceptible du mouvement qu'ils commanderaient, nul doute que le bataillon de volontaires qui y serait amalgamé, ayant moins d'ensemble, moins d'esprit de corps, étant mélangé d'hommes qui n'ont pas toujours le patriotisme pur pour guide, ne fût complètement subjugué par l'esprit de la troupe de ligne. Ce ne serait donc plus des *volontaires* que vous feriez des *soldats de ligne* ; mais ce serait des *soldats de ligne* que vous feriez de nos *volontaires* ; personne n'en serait la dupe et dès lors plus de recrutement, ni pour les volontaires, ni pour la ligne.

« ...Si les deux lignes ne sont pas détruites, s'il existe un point de démarcation quelconque, *si la troupe de ligne n'est pas fondue dans les volontaires nationaux* (c'est Dubois-Grancé qui souligne), si enfin l'esprit différent, quant au régime intérieur de ces corps, marche de front sous quelque forme, sous quelque dénomination que ce soit, il ne reste aucun espoir pour le recrutement de la troupe de ligne, aucun moyen d'anéantir les préjugés, de rétablir les principes. Ce serait, dit-on, détruire la discipline. De quelle discipline parle-t-on ? Est-ce de cette obéissance aveugle que Lafayette commandait à ses sbires ? Il y a longtemps qu'on sait que je me suis élevé contre cette monstruosité. Ah ! si elle eût existé cette discipline, si elle n'eût pas été violée, que de sang eût coûté la Révolution ?

«...On craint l'ascendant des volontaires dans la nomination aux emplois : eh ! tant mieux, car il est

temps d'écarter jusqu'au soupçon d'aristocratie. Mais doute-t-on que ces volontaires feront alliance avec les soldats de ligne ? Que par le plus puissant des intérêts, ils ne donnent la préférence à ceux qui, aussi braves et plus instruits, seront les dépositaires de leur vie et de leur honneur devant l'ennemi ? Si un volontaire a du talent, sans doute il sera choisi, et c'est un acte de justice, mais si un sous-officier ou un soldat de ligne en montre davantage, nul doute qu'il aura la préférence. Parcourez nos bataillons et vous verrez que tous ceux qui avaient une teinture de l'art militaire, ont été choisis pour officiers ; vous verrez des commandants de bataillon, qui n'étaient que de simples soldats. Ce ne sont pas *des honneurs* que nos volontaires recherchent, c'est *l'honneur*. »

Et Saint-Just insistait sur la nécessité de l'élection, dans les limites marquées par Dubois-Crancé ; elle porterait jusque dans l'armée l'esprit démocratique sans compromettre le droit supérieur et central de la République.

« Je ne prétends pas dissimuler le danger des élections militaires si elles pouvaient s'étendre à l'état-major des armées et au généralat ; mais il faut poser les principes et les mettre à leur place. Les corps ont le droit d'élire leurs officiers parce qu'ils sont proprement des corporations. Une armée ne peut élire ses chefs, parce qu'elle n'a point d'éléments fixes, que tout y change et y varie à chaque instant ; une armée n'est point un corps : elle est l'agrégation de plusieurs corps qui n'ont de liaison entre eux que par les chefs que la République leur donne ; une armée qui élirait ses chefs serait donc une armée de rebelles... L'élection des chefs particuliers des corps est le droit de cité du soldat... L'élection des généraux est le droit de la cité entière. Une armée ne peut délibérer ni s'assembler. C'est au peuple même ou à ses légitimes représentants qu'appartient le choix de ceux desquels dépend le salut public. »

Et Saint-Just donne à la Convention un avertissement qui recevra bientôt de la trahison de Dumouriez une confirmation singulière. « Si vous éprouvez des revers, réfléchissez quels hommes, dans l'état actuel, doivent les premiers abandonner la République. Si vous êtes vainqueurs, l'orgueil militaire s'élève au-dessus de votre autorité ; *l'unité de la République exige l'unité dans l'armée ; la patrie n'a qu'un cœur, et vous ne voulez plus que ses enfants se le partagent avec l'épée.* »

En fait, comme nous le verrons, ce sont les bataillons de volontaires qui firent échouer le plan de trahison de Dumouriez, que les troupes de ligne fascinées auraient suivi jusqu'au bout, jusque dans le crime. C'est pour assurer la Révolution contre ces surprises de l'esprit de corps que la Révolution projetait l'amalgame et nationalisait l'armée.

C'est dans le même esprit que Jean Bon Saint-André proposait à la Convention, le 5 février, une

réorganisation démocratique de la marine. De larges emprunts devaient être faits à la marine marchande pour remplacer les officiers aristocrates démissionnaires ou émigrés. Et là aussi, le principe électif et populaire devait prévaloir. « C'est par des élections que le peuple exerce le droit qui lui appartient de nommer les représentants et les magistrats. Vous avez donné aux bataillons des gardes nationaux la faculté de nommer leurs officiers ; des militaires ont cru voir des inconvénients dans cette méthode, mais le principe n'en est pas moins bon. C'est aussi une élection que je vous propose. Elle n'aura pas le désavantage de celles des bataillons de volontaires ; elle ne sera pas faite par les équipages des vaisseaux que ces officiers devront commander, mais par les assemblées des marins de chaque département des classes réunis dans le chef-lieu de la classe. Ces assemblées n'auront que le droit de désigner le nombre des sujets qui leur seront demandés ; et le ministre de la marine décidera s'ils remplissent les conditions prescrites par la loi, et ne pourra leur délivrer de brevet qu'autant que ces conditions seront remplies. »

C'est le 24 février que la Convention adopta le projet de Dubois-Grancé sur l'amalgame et sur le mode de promotion. Les dispositions de la loi nouvelle vont se heurter, naturellement, pendant des mois encore, à bien des difficultés et à bien des résistances. Il n'est pas aisé de transformer en pleine guerre l'organisation d'armées immenses dispersées sur toutes les frontières, tiraillées entre la guerre extérieure et la guerre civile, et formées de recrues pour lesquelles il était difficile de trouver immédiatement les cadres nécessaires. Pendant sept ou huit mois il y aura du flottement.

Dans la grande et admirable instruction adressée en mai 1793 par le Comité de salut public aux représentants de la Convention en mission dans les départements, on voit tout ensemble la préoccupation du Comité d'organiser l'armée selon la loi du 24 février et les difficultés auxquelles il se heurte :

« Les armées se recrutent, elles seront bientôt au grand complet de guerre. Le citoyen Beurnonville a publié, lorsqu'il était ministre de la guerre, une instruction relativement au recrutement des quatre armées, à l'exécution de la loi du 24 février, et au renouvellement des volontaires destinés à compléter chaque armée. C'est dans les lieux de rassemblement indiqué par cette instruction que chaque armée doit trouver son complément. On ne peut trop accélérer l'incorporation des volontaires. Il faut s'empresse de compléter les cadres des armées.

« Il est nécessaire de faire disparaître les inconvénients trop sensibles d'une distribution inégale des forces des armées, de la difficulté de compléter tous les cadres dans quelques-unes et de l'insuffisance des cadres dans quelques autres. Le Comité de salut public a pensé que, dans les armées du Nord et de

l'Est, où se trouvent presque tous les cadres des armées, il convient de porter au plus grand complet le plus grand nombre de cadres que l'on pourra remplir.

« On pourvoira au complément des autres cadres, en les faisant passer dans les autres armées, ou en leur faisant passer les volontaires réunis dans les autres lieux de rassemblement. Ce mouvement sera déterminé par les circonstances et la nécessité d'augmenter ou de diminuer la force des armées. »

Si j'ai anticipé sur la marche des événements en citant, dès maintenant, une instruction du Comité de salut public qui n'existe pas encore, c'est pour marquer avec précision l'immensité de l'effort que supposait la loi d'organisation du 24 février. C'eût été peu de chose s'il avait suffi de grouper deux bataillons de volontaires constitués et encadrés avec un bataillon de soldats de ligne, et de soumettre, à l'intérieur de chaque brigade ainsi formée, l'avancement au mode fixé par la loi. Mais les éléments mêmes de ces brigades étaient très dispersés. Et la proportion des cadres à la force de chaque armée était si variable qu'il fallait d'abord transporter une partie des cadres d'une armée à une autre. Et encore ce transport n'était pas toujours possible parce que les armées n'étaient pas homogènes. Il y avait, par exemple, des volontaires spéciaux à destination de la Vendée et qui s'étaient engagés exclusivement pour cette guerre. Ceux-là ne pouvaient être versés dans la masse.

« L'armée de la Vendée sera composée de deux éléments que les circonstances ne permettront pas de confondre. Ils (les commissaires) feront effectuer l'incorporation des recrues levées en exécution du décret du 24 février, *mais ils maintiendront en bataillons séparés les citoyens qui ne se rendent à l'armée que pour terrasser le fanatisme et dissiper les rebelles, et ils permettront à ces bataillons de se retirer, lorsque la tranquillité publique sera complètement rétablie.* »

Comment ces bataillons spécialisés, qui ne pouvaient être appliqués à un autre objet, auraient-ils pu être incorporés dans une demi-brigade, et liés à des troupes, qui, elles, pouvaient être dirigées sur tous les points de la guerre ? Voici encore, à titre d'exemple, une difficulté de détail. Quand Mayence capitulera, les troupes françaises auront permission de sortir avec leurs armes, mais sous la promesse de ne plus combattre contre les alliés. Elles ne pouvaient donc plus être utilisées que contre les ennemis de l'intérieur, contre les factieux. Elles furent envoyées en Vendée, mais comment celles-là aussi, n'ayant qu'un champ d'action restreint, auraient-elles pu être associées dans une organisation permanente à des forces qui pouvaient être portées partout ? Mais la difficulté essentielle était l'inégale distribution des cadres selon les armées.

De plus, comme il était impossible de communiquer d'emblée un mouvement réglé et des habitudes

strictes de discipline à une masse recrutée d'hier, sans instruction militaire et sans cadres, comme les officiers ne pouvaient conquérir sur ces levées une autorité morale immédiate, plus d'un observateur fut d'abord tenté d'imputer au principe électif, qui semblait mettre les officiers dans la dépendance des soldats, les premiers désordres inévitables. Ainsi, à l'armée de l'Ouest, les commissaires de la Convention, Goupilleau de Fontenay, et Jard-Panvillier, frappés du surcroît de difficultés qui semblait provenir de l'indiscipline de soldat, ne craignent pas de demander à la Convention d'abolir le système électif (18 juin 1793).

« Lorsque la ville de Niort se trouva menacée, il s'y rendit un assez grand nombre de recrues des départements voisins. Si, au moment de leur arrivée, nous avions eu des cadres pour les y placer, la loi eût été exécutée sans difficulté, et déjà les volontaires encadrés pouvaient être d'un très grand service. Mais il n'en est pas ainsi. Des troupes sans chef arrivaient, ne connaissant aucune règle, aucune discipline. L'ennemi était à nos portes. Il fallait bien ordonner une organisation provisoire pour que les généraux sussent à qui ils devaient transmettre leurs ordres, et que chacun sût qui devait commander et qui devait obéir. Qu'eût-il arrivé ? C'est que cette organisation provisoire, que les circonstances commandaient impérieusement, a pris trop de consistance. Les uns ont pris l'habitude de commander, les autres ont déjà placé exclusivement leur confiance dans ceux qu'ils se sont choisis. Il en résulte qu'aujourd'hui que nous voulons, conformément à l'un de vos arrêtés approuvés par la Convention nationale, doubler les compagnies qui viennent de l'armée du Nord (c'est-à-dire doubler le nombre des soldats dans les compagnies qui avaient des cadres surabondants), nous éprouvons les plus grandes difficultés. Les officiers, jaloux de conserver une autorité qui leur échapperait si leur troupe était encadrée, ont travaillé l'esprit de leurs soldats. Ils ne leur ont pas dit que le seul désir de conserver leurs épaulettes et leurs appointements les animait. Mais ils leur ont fait entendre que, confondus avec les soldats de ligne, ils seraient vexés par eux et qu'ils éprouveraient toutes sortes de mauvais traitements. Les bons habitants des campagnes, dont l'intelligence malheureusement n'égale pas le patriotisme, les ont crus, et leur entêtement à ne pas vouloir être encadrés nous met dans la cruelle alternative d'user de sévérité ou de laisser la loi sans exécution. Ce matin, un ou deux bataillons étaient assemblés sur la place. On a donné des ordres pour qu'une partie se réunît à tel corps et le reste à tel autre. Ç'a été en vain. On a éprouvé la résistance la plus formelle, et l'adjudant-général Dufour a été forcé de faire mettre

en prison tous les officiers. Cette mesure qu'on croyait devoir produire quelque effet a été inutile. Enfin, il nous a fallu commander le régiment de hussards et la gendarmerie, et que nous nous rendissions sur la place... »

Et voici maintenant, à côté de cette insubordination spéciale des volontaires, l'insubordination générale des « trois classes », c'est-à-dire des anciens corps, des hommes de recrutement et des garnies nationales requises.

« On se plaint généralement, dans toute l'armée, de la plus grande insubordination, que rien ne peut justifier et qui, jusqu'à présent, il faut le dire, a causé nos défaites. Les commandants des corps n'obéissent qu'en apparence aux généraux, et les officiers ne trouvent pas de soldats soumis. Qu'arrive-t-il ? D'abord, c'est que, dans les marches, un bataillon occupe quelquefois deux ou trois lieues de terrain. Deux ou trois cents brigands se présentent et mettent en fuite mille ou douze cents hommes. Il en résulte encore qu'on se répand dans les villages, que les malheureux cultivateurs sont pillés, sans qu'on puisse reconnaître les coupables : ce qui est un grand malheur. Car déjà plus d'un habitant des campagnes a été autorisé à prendre pour des brigands ceux qui ne devaient venir que pour empêcher le brigandage. ...On aura de la peine à le croire. Un jour que les généraux étaient assemblés avec les représentants du peuple, nous avons vu le chef d'un corps venir déclarer que lui et ses camarades ne marcheraient pas contre quatre mille brigands, à moins qu'ils ne fussent six mille... Le mal est grand, nous en avons cherché la cause. Nous avons cru la trouver dans la longueur des formes qui doivent être observées pour punir les coupables et *dans la dépendance où la loi tient l'officier qui désire d'être choisi devant le soldat qui doit faire le choix. Ce qui se passe sous nos yeux est si funeste que si l'on ne trouve pas le moyen de rendre l'officier tout à fait indépendant des soldats, il faut que vous renonciez à avoir des armées.* Bientôt elles ne seraient plus qu'un ramassis confus d'hommes qui, ne reconnaissant pas d'autre loi que la force, jetteraient le plus grand trouble dans la République...

« L'insubordination entraîne après elle une foule d'abus. Le soldat qui ne remplit pas ses devoirs avec exactitude se trouve nécessairement désœuvré. Il ne sort d'un cabaret que pour entrer dans un autre, et en peu de temps il a dépensé sa solde. Une fois au dépourvu, il cherche des expédients, et le premier qui se présente à lui est la vente de ses effets. Il se trouve bientôt manquer de tout. Alors il vient faire des demandes et, comme il est indiscipliné, il vomit des imprécations quand on lui fait éprouver un refus ; heureux encore quand il ne se porte pas à d'autres excès... »

Les commissaires de Belgique signalent aussi cette indiscipline et ces excès. Je ne note qu'un passage entre bien d'autres :

« Il est un autre mal très grand que l'on aura beaucoup de peine à détruire, c'est le pillage et les excès auxquels les troupes se livrent. La discipline s'anéantit dans l'armée et les peuples s'indisposent contre les Français. »

Ainsi la Révolution ne s'aveuglait pas sur les vices de l'organisation militaire dans cette période de transition qui va de février 1793 à la fin de l'été de la même année. Elle n'ignorait pas les fâcheux effets que pouvait avoir, pour un temps, le principe de démocratie introduit par elle dans l'armée et qu'elle y voulait développer par l'assimilation presque complète du régime de la ligne au régime des volontaires. Mais elle eut assez de génie, assez de confiance en elle-même et en sa propre pensée pour ne pas se rebuter aux premiers obstacles et aux premiers mécomptes. Elle ne chercha pas le rétablissement de la discipline ébranlée dans le retour à une organisation oligarchique et autoritaire de l'armée. Elle comprit, au contraire, qu'elle devait y affermir l'esprit de démocratie, animer tous les officiers d'un civisme si évident, si ardent, qu'aucun soldat ne pût prétexter, pour excuser son insubordination, le mauvais vouloir ou les louches desseins des chefs.

« C'est du civisme des généraux et des officiers, dit l'instruction du Comité de salut public, qu'il faut attendre le rétablissement et le maintien de la discipline militaire. »

Il y a lâcheté d'esprit à abandonner un haut idéal parce qu'il ne se réalise d'abord que péniblement et convulsivement. Il y a illusion enfantine et meurtrière à s'imaginer qu'il suffit de proclamer cet idéal, de le mettre en formules. Plus il est haut, plus il exige, pour être vraiment réalisé, un immense effort de volonté bonne, une généreuse patience, une infatigable activité. Puisque l'armée est à la fois la sauvegarde et l'image de la République, puisqu'en elle la volonté nationale s'affirme par la souveraineté de la loi, et puisque les volontés individuelles s'y manifestent par la pratique du principe électif, il faut qu'il y ait de la République à l'armée une communication incessante d'ardeur, d'enthousiasme. Il faut que l'obéissance commune et joyeuse à la loi librement consentie, aux chefs élus et fortement contrôlés, soit le lien des citoyens et des soldats.

« L'un des devoirs les plus essentiels des représentants du peuple est de se concilier la confiance des généraux. Les moyens de se la concilier doivent être grands, élevés comme le caractère dont ils sont revêtus. Les généraux ne doivent pas apercevoir dans la surveillance des représentants du peuple des motifs de défiance et d'inquiétude ; ils ne doivent voir en eux que des citoyens investis de grands pouvoirs pour les seconder puissamment, pour les soutenir de leur influence et augmenter la confiance publique.

« Plus la surveillance doit avoir un grand caractère, plus elle doit être active. Les représentants du peuple doivent observer le caractère des généraux ; ils doivent étudier leurs principes, leur tactique, leurs mouvements, leur conduite. *L'âme d'un héros républicain s'ouvre à la confiance et dédaigne la dissimulation et la politique.*

« Il est nécessaire qu'un général soit investi d'une grande confiance, qu'il en ait le sentiment et la conviction ; il faut qu'il ait une grande liberté, une grande indépendance, si l'on veut qu'il conçoive de grands desseins et d'heureux plans.

« La conduite des représentants du peuple envers les généraux secondera la hardiesse et l'élévation de leurs desseins et de leurs entreprises ; ils observeront tout ce qui peut être grand, utile et soutenu, et ce qui ne serait qu'audacieux et téméraire.

« ...S'il se trouve encore parmi les officiers généraux et les officiers et sous-officiers de tout grade des Français indignes de porter ce nom, qui ne se dévouent pas sans réserve au maintien de l'égalité et de la République, ils les suspendront, ils les feront aussitôt remplacer *selon le mode prescrit par la loi du 24 février*, et, si les circonstances ne permettent pas de les remplacer suivant ce mode, ils commettront, pour quinze jours seulement, à l'exercice des fonctions, des militaires d'un grade inférieur connus pour leur civisme.

« Ils ordonneront la répression de tous les officiers suspects, et leur enjoindront de se retirer à vingt lieues des frontières et des armées.

« *Ils fraterniseront avec les soldats de la patrie ; ils les visiteront fréquemment ; ils enflammeront leur zèle ; ils leur feront sentir les avantages de la discipline, qui rend les armées invincibles, qui les rend redoutables aux ennemis, qui leur apprend à profiter des succès, qui leur enseigne à se rallier dans les revers, qui soutient le courage, qui lui fait connaître sa force et ses ressources et prévient les déroutes et les défaites ; ils les entendront ; ils recevront leurs plaintes ; ils les éclaireront ; ils s'informeront de leurs besoins. Ils leur diront avec quelle sollicitude la Convention s'occupe de tout ce qui concerne l'armée...*

« *Ils entretiendront les soldats des travaux de la Convention nationale, des sources qu'elle ouvre à l'industrie, à la prospérité publique. Ils les entretiendront dans les principes de l'égalité, du républicanisme et de la discipline militaire...*

« Ils donneront tous leurs soins aux hôpitaux, ils les visiteront ; ils iront consoler les honorables victimes de la liberté ; ils ne quitteront pas ces asiles sans avoir connu le régime, sans s'être assurés si le service se fait avec ce dévouement que l'humanité exige... Il est inutile d'observer que les lits, les matelas ne doivent plus manquer dans les hôpitaux, tant qu'il y en aura dans les maisons des citoyens. »

C'est par cet esprit d'humanité et de vaillance, de discipline et de liberté, communiqué sans cesse aux armées, que la Révolution réalisera, dans les institutions et dans les mœurs, les principes de la loi du 24 février. N'a-t-on pas, pour le dire en passant, reconnu dans la belle instruction dont j'ai cité quelques fragments, la manière noble et douce, grande et persuasive de Barère ? C'est le vivant commentaire moral de la loi d'organisation proposée en février par Dubois-Crancé. Dès le mois d'août 1793, cette loi sera entrée partout en application.

Mais, en février, il ne suffisait pas de régler l'organisation future de l'armée ; il fallait créer ou plutôt compléter cette armée. Une autre loi du même jour, 24, prescrivit la levée de 300,000 hommes. Ce n'était plus, comme sous la Législative et la Constituante, un simple appel à la volonté libre ; les volontaires, quel que fût l'élan du pays, n'auraient pas suffi à constituer les armées puissantes dont la patrie révolutionnaire avait besoin. Ce n'était pas non plus encore la conscription, l'universelle obligation du service militaire. Dubois-Crancé, Aubry, devançant un peu les nécessités prochaines, n'avaient pas craint d'émettre cette idée, effrayante d'abord pour la Révolution, que le service militaire était la première obligation légale de tous les citoyens.

La Convention s'arrêta à un système intermédiaire qui, à vrai dire, contenait en germe la conscription universelle. Le contingent de 300,000 hommes devait être réparti entre tous les départements au prorata de la population. Les directoires de département devaient répartir ensuite le contingent départemental entre les districts, et ceux-ci entre les communes. C'est donc finalement en chaque commune que devait se faire le recrutement. Il était tenu compte à chacune des volontaires déjà fournis par elle. Aussitôt que les officiers municipaux avaient reçu notification de l'état des hommes que leur commune devait fournir, ils devaient en donner connaissance aux citoyens qui étaient convoqués à cet effet. Pendant les trois premiers jours qui suivaient cette première notification, il était ouvert un registre sur lequel se faisaient inscrire volontairement ceux qui voulaient se consacrer à la défense de la patrie.

Dans le cas où l'inscription volontaire ne produisait pas le nombre d'hommes fixé pour chaque commune, les citoyens étaient tenus de le compléter sans désespérer, et pour cet effet ils adoptaient le mode qu'ils trouvaient le plus convenable, ou le sort ou le scrutin à la pluralité des voix. Quel que fût le mode adopté par les citoyens assemblés pour compléter leur contingent, le complément ne pouvait être pris que parmi les garçons et veufs sans enfants, depuis l'âge de 18 ans jusqu'à 40 ans accomplis.

Tout citoyen appelé à marcher à la défense de la patrie avait la faculté de se faire remplacer par un citoyen en état de porter les armes, âgé au moins de 18 ans, et accepté par le conseil général de la

commune. Ceux des citoyens qui se faisaient remplacer étaient tenus d'armer, d'équiper et d'habiller à leurs frais les citoyens qui les remplaçaient, et ils en étaient responsables jusqu'à ce qu'ils fussent reçus au corps qui leur était désigné.

C'est, comme on voit, une combinaison de l'engagement volontaire et du recrutement forcé. Au fond, sauf la faculté du remplacement, la conception était démocratique et égalitaire. Pourquoi la Convention admit-elle les citoyens à se faire remplacer ? Est-ce un reste de ménagement pour « l'aristocratie des richesses » ? une faveur à la bourgeoisie ? Ou bien pensa-t-elle que beaucoup de bourgeois, assez peu habitués à la vie difficile et dure de la guerre, seraient de moins bons soldats que les robustes gaillards qu'ils pouvaient se substituer à prix d'argent ? Le calcul fut en ce cas bien médiocre, car de pauvres hères, débilités et presque infirmes, se présentèrent au remplacement. Plusieurs mêmes, par fraude et pour cumuler plusieurs indemnités, s'offrirent dans plusieurs communes, ou, à Paris, dans plusieurs sections, et il y eut de ce chef un assez notable déchet. Très probablement, la Convention avait été séduite par la pensée de faire contribuer les riches aux frais de la guerre, puisqu'ils devaient équiper et armer ceux qui les remplaçaient. Mais ce système, discrédité par les fraudes et les abus, se heurtera bientôt à l'esprit d'égalité.

Il est assez curieux que la Convention ait permis à chaque commune de désigner, par la voie du scrutin, ceux qui devaient partir. Il se pouvait qu'un clan de village, abusant de sa supériorité numérique sur le clan adverse, désignât celui-ci. Il se pouvait encore que, dans une commune la majorité contre-révolutionnaire envoyât aux armées la minorité patriote ou réciproquement. Enfin (et un peu plus tard cela se serait certainement produit en plus d'un point si le système avait duré), il était possible que les pauvres, les prolétaires s'entendissent pour envoyer à l'armée les riches, les bourgeois, les possédants de la commune, dont les biens seraient ainsi livrés sans contrôle aux incursions des sans-propriété. Est-ce pour obvier à cette manœuvre que la Convention avait prévu le remplacement ?

Ce qui est curieux, c'est que, contrairement à ce qu'on aurait pu attendre, la bourgeoisie riche préféra, dans beaucoup de communes, le régime du scrutin au régime du sort. En bien des points l'influence de la fortune, de la propriété était encore dominante, et les riches pouvaient espérer que les pauvres n'oseraient pas les désigner. En tout cas, par une conséquence assez imprévue, ce fut la faculté du remplacement qui suggéra bientôt l'idée d'un emprunt forcé sur les riches. Puisqu'ils pouvaient ne pas partir, puisqu'il leur était permis de s'exempter par leur fortune du service militaire et de la défense personnelle de la patrie, ce n'était pas assez qu'ils y contribuassent par les frais d'armement et d'équipement de leur remplaçant. A défaut de leur personne, leur fortune devait le service à la patrie.

Comment la Convention espéra-t-elle entraîner le pays aux armées ? Par quels moyens stimula-t-elle le zèle des volontaires ? C'est d'abord par cette organisation démocratique et populaire de l'armée qui assurait aux soldats dans les camps les droits et les garanties des citoyens, et qui ouvrait aussi à tous l'accès vers les grades donnés par la volonté de tous. Puis la Convention offrait aux soldats des avantages positifs, d'ordre matériel, assez tentants. Elle leur assurait ou des pensions ou des gratifications, et leur permettait même, par une combinaison ingénieuse, de devenir acquéreurs de biens nationaux.

« Pas un officier, pas un soldat, dit Dubois-Crancé, ne craindra la réforme ; pas un ne craindra de vivre estropié ou misérable ; pas un ne mourra sans emporter la certitude que la nation essuiera les pleurs de sa famille. Le Comité propose davantage. Une pension est une récompense fugitive, qui meurt avec le titulaire, qui ne dispense pas de l'ennui d'une grande inaction, et que le caprice d'une Assemblée ou des besoins pressants de la nation peuvent suspendre ou détruire. *Il vous propose d'accorder aux pensionnaires la faculté d'acheter un bien national et de donner en paiement la pension qui lui appartiendrait sur le pied du rachat à 10 %. Il donne le même avantage aux veuves et aux enfants d'un soldat mort des coups de l'ennemi. Or il ne peut appartenir à un soldat estropié moins de 240 livres, c'est donc une propriété de 2.400 livres dont la nation le gratifie, s'il la préfère à une pension. Où est maintenant l'individu qui, ayant consacré sa vie au service de la nation, croira pouvoir encore conserver dans son cœur des sujets d'inquiétude ou de murmure ?* »

Ainsi la Révolution faisait coup double : elle aidait au recrutement en assurant l'avenir des soldats, et elle multipliait les points d'attache par lesquels la nation tenait à l'ordre nouveau. Les soldats emportaient aux camps la vision du champ, du pré, de la vigne qu'à leur retour ils recevraient de la patrie. Et les hommes de ce temps, nourris de souvenirs antiques, disaient : « C'est comme les vétérans romains qui recevaient un lot de terre. » C'était mieux que cela ; car ce lot de terre n'était pour le vétéran de Rome qu'une garantie de bien-être, mais c'est un fragment d'une terre libre, c'est un fragment de liberté que recevait le soldat de la Révolution.

La loi précisa qu'une somme de 400 millions serait réservée sur les biens nationaux à vendre, pour assurer le service des pensions aux soldats.

Mais c'est surtout par l'ardeur d'un souffle héroïque que la Révolution suscitait des armées. La Convention oublia un moment ses divisions et ses haines pour résumer en un magnifique appel toute l'âme de la patrie nouvelle. C'est Isnard qui, « dans un accès d'enthousiasme patriotique », écrivit cette page immortelle adoptée, acclamée par toute la Convention. Jamais la passion de l'universelle liberté et de la gloire impérissable ne vibra en paroles plus éclatantes et plus exaltées. En phrases courtes,

rapides, amples par la continuité du mouvement et comme entraînées d'un élan de victoire, Isnard anime au combat tous les citoyens de France. Oui, la coalition est formidable, oui « la France libre doit lutter seule contre l'Europe esclave. » Mais « la fortune sourit à l'audace et la victoire au courage. Nous en appelons à vous, vainqueurs de *Marathon*, de *Salamine* et de *Jemmapes*. »

Qui donc pourrait supporter la pensée que la liberté peut disparaître ? Qui donc pourrait tolérer le retour de l'ancien régime ? Non, non : « toute la France sera un camp, toute la nation sera une armée. Que l'artisan quitte son atelier, que le commerçant suspende ses spéculations ; il est plus pressant d'acquérir la liberté que la richesse. Que les campagnes ne retiennent que les bras qui leur sont nécessaires : avant d'améliorer un champ, il faut l'affranchir. »

Ce n'est pas pour elle seule que lutte la France : elle porte l'avenir et les destins du monde.

« Jamais cause pareille n'agita les hommes et ne fut portée au tribunal de la guerre. Il ne s'agit pas de l'intérêt d'un jour, mais de celui des siècles, de la liberté d'un peuple, mais de celle de tous. »

Quelle tristesse infinie, quelle chute de toute la race humaine si la Révolution libératrice est vaincue ! Et quelle honte pour la France si elle n'a pas su la sauver !

« Votre défaite couvre la terre de deuil et de larmes. La liberté fuit ces tristes contrées, *et avec elle s'évanouit l'espérance du genre humain...* Longtemps après que vous ne serez plus, des malheureux viendront agiter leurs chaînes sur vos tombeaux et insulter à votre cendre. Mais si vous êtes vainqueurs, c'en est fait des tyrans ; les peuples s'embrassent, et honteux de leur longue erreur, *ils éteignent à jamais le flambeau de la guerre.* »

Que la France proportionne donc son effort à l'immensité du devoir et de l'espérance ! Que toutes les divisions secondaires s'effacent pour que tout l'effort de la patrie sauve l'avenir :

« Quelles que soient vos opinions, votre cause est commune : nous sommes tous passagers sur le vaisseau de la Révolution ; il est lancé, il faut qu'il aborde ou qu'il se brise. Nul ne trouvera de planche dans le naufrage. Il n'est qu'un moyen de nous sauver tous. Il faut que la masse entière des citoyens forme un colosse puissant qui, debout devant les nations, saisisse d'un bras exterminateur le glaive national, et le promenant sur la terre et les mers, renverse les armées et les flottes. »

C'est une ivresse extraordinaire de guerre et de paix, de destruction sainte et de création sacrée, de

liberté et de force, de colère et de douceur. Le flambeau de la guerre, en une suprême et prodigieuse lueur, révèle au loin l'étendue des horizons pacifiques.

Un frisson souleva la France ; en bien des communes le nombre des volontaires dépassa le contingent fixé. Parfois les jeunes gens se disputèrent la gloire de partir. En une commune, ils plantèrent une lance dans un champ, et les quatorze qui l'atteignirent les premiers à la course, furent désignés pour aller représenter le village sous les drapeaux de la liberté.

Cet élan était soutenu par la force de la science et par d'admirables progrès techniques qu'accélérait l'enthousiasme. J'ai déjà dit de quelle artillerie puissante et habile la Révolution avait hérité. Gouverneur Morris, à la fin de décembre 1792, en avait constaté la force.

« Elle est, sans contredit, la meilleure qu'il y ait en Europe, *et ne cessera pas de l'être, pour deux motifs.* Premièrement, le Français est de nature meilleur artilleur qu'aucun autre, attendu qu'il est dans son caractère et, si je puis m'exprimer ainsi, dans son sang, d'agir spontanément et sans délibération. De là, il est très habile dans les choses qui doivent s'exécuter d'un seul regard et d'un seul coup... Deuxièmement, ces dispositions naturelles ont été cultivées. Les hommes habiles qui se sont trouvés autrefois à la tête des affaires militaires en France, ont eu le mérite de connaître le caractère qu'ils avaient à manier. Ils ont donc cherché la perfection là où les Français pouvaient l'atteindre. Ils ont renoncé à former ces colonnes imposantes d'infanterie, marchant avec la froide précision de la discipline allemande. Il en résulte que l'armée française actuelle diffère moins qu'on ne le supposerait de ce qu'étaient autrefois les armées françaises. Le même esprit d'enthousiasme, le même mépris du danger, la même impétuosité courageuse et la même impatience distinguent encore la nation qui habite ce qui fut autrefois l'ancienne Gaule. »

Or, en mai 1793, Barère dit aux représentants en mission :

« Ils observeront, ils encourageront les *étonnants* progrès de l'artillerie française. »

Ainsi, dans l'armée qui se formait au commencement de 1793 pour lutter contre l'Europe coalisée, la force de la Révolution, qui s'accordait merveilleusement avec l'impétuosité du génie national, était complétée par la force de la science. Non, les despotes n'auront pas raison de la liberté, et même si la Révolution doit s'épuiser enfin par l'effort prolongé de la lutte et par les déchirements intérieurs, elle aura assez vécu, assez combattu, assez créé, assez rayonné pour qu'on ne puisse plus désormais la séparer de la vie humaine.

Isnard disait dans sa sublime adresse aux Français :

« On vous dit que nous sommes divisés, gardez-vous de le croire. Si nos opinions diffèrent, nos sentiments sont les mêmes. En variant sur les moyens, nous tendons au même but. Nos délibérations sont bruyantes ; eh ! comment ne pas s'animer en discutant d'aussi grands intérêts ? C'est la passion du bien qui nous agite à ce point ; mais une fois le décret rendu, le bruit finit et la loi reste. »

C'était une magnifique illusion de concorde, car tout annonçait de grands et prochains déchirements. La mort de Louis XVI avait exalté la passion révolutionnaire. Elle avait fait goûter à la Révolution la saveur amère de la mort. Sous le coup des périls amoncelés par la guerre extérieure et les dissentiments intérieurs, quelques-uns commençaient à se dire que la guillotine était une solution, et qu'elle n'avait pas épuisé dans la mort du roi sa vertu pacifiante. C'est en février que les Jacobins entendent sans protestation la sinistre parole : « Il faut promener en France le rasoir national. » Pourtant la guillotine n'était pas encore à l'ordre du jour. Mais l'idée vague d'en finir avec la Gironde commençait à se préciser. Le procès du roi avait fourni contre les Girondins un argument terrible : « Ils avaient voulu sauver le tyran. »

Les groupements révolutionnaires qui avaient été si actifs de la fin de juillet à la fin de septembre 1792, pendant toute la période du Dix-Août, et qui avaient été amortis ensuite par l'autorité souveraine de la Convention se réunissaient de nouveau et s'agitaient. Ils se proposaient de peser sur la Convention, d'obtenir d'elle des mesures plus énergiques dans l'ordre économique et social comme dans l'ordre politique.

Avant le Dix-Août, la force révolutionnaire avait été formée par des délégués des sections et par des fédérés appelés à Paris. Cette force révolutionnaire dirigée surtout contre la royauté, contre les Tuileries, avait eu à l'égard de la Commune une attitude compliquée et habile. Elle l'avait tout ensemble dominée et utilisée. Elle s'était servie de la popularité subsistante de Pétion, sans se lier à sa faiblesse. Il y avait eu une sorte de Commune extra-légale, fonctionnant à côté de la Commune légale, et s'en servant avant de la remplacer. Un moment, la Commune révolutionnaire du Dix-Août avait été la maîtresse de Paris, et une des forces principales de la Révolution.

En décembre 1792 et janvier 1793, la Commune provisoire héritière de la Commune révolutionnaire du Dix-Août, avait gardé encore une action assez grande ; par son procureur Chaumette et son substitut Hébert, elle était en communication avec les éléments populaires. Elle n'avait plus pourtant assez de vigueur, assez d'audace pour se dresser contre la Convention et pour lui imposer une politique plus hardie. Elle était un peu gênée par le maire à tendance girondine, Chambon. Surtout, elle avait tourné peu à peu, comme tous les pouvoirs qui durent, à la légalité. Elle avait été prise dans le formidable

engrenage de la Convention. Appelée souvent à la barre pour rendre compte de l'état de Paris, un peu troublée par le souvenir des journées de septembre qui étaient désavouées de toutes parts, elle n'était plus capable d'un grand effort spontané de Révolution. Hébert, Chaumette pouvaient bien se livrer à un mouvement populaire, ils n'avaient ni assez de décision pour le susciter, ni assez d'esprit de suite pour l'organiser persévéramment. Si donc la portion la plus ardente et la plus impatiente du peuple de Paris voulait obtenir l'élimination des Girondins, la taxe sur les denrées et la guerre aux riches, si elle voulait pousser en ce sens et même violenter la Convention, elle ne pouvait pas compter sur l'action propre et directe de la Commune de Paris.

C'est ailleurs qu'était la force d'impulsion. Elle était dans les sections et dans les fédérés. Ceux-ci, quand ils étaient venus à Paris à la fin de juillet 1792, n'avaient eu qu'un but : sauver la liberté en combattant le roi. Ils n'avaient pas pris parti dans la querelle entre Robespierre et Brissot. Ils ne distinguaient pas entre Girondins et Montagnards. Leurs sympathies auraient été plutôt pour la Gironde parce qu'elle était alors au premier plan de la Révolution, et parce que les fédérés marseillais avaient beaucoup de sympathie pour Barbaroux. Mais ils ne firent aucune difficulté à aller loger tout près des Cordeliers, à se lier avec Danton ; et bientôt l'esprit de Paris, de plus en plus hostile à la Gironde, les pénétra. Barbaroux lui-même, dans une lettre adressée le 30 janvier à ses amis de Marseille, note avec chagrin, presque avec désespoir, le changement qui s'est fait dans les dispositions des fédérés...

« Alors le ministre Pache changea de système et voulut gagner par la flatterie et la séduction des militaires qu'il avait d'abord maltraités, et auxquels il avait refusé, pendant plus d'un mois, deux pièces de canon... Vous savez qu'il s'était formé une société de fédérés dans la caserne des Marseillais. On a dit que c'était mon ouvrage. J'atteste que je n'y ai jamais mis le pied que quinze jours après sa fondation, et que je fus enchanté de l'ordre et du bon esprit qui y régnaient ; vous en aurez jugé de même par les lettres qu'elle vous a écrites et les adresses qu'elle vous a transmises ; bientôt une foule de patriotes se réunirent à cette société, qui prenait ainsi des accroissements rapides. Les tentatives de séduction se firent dans la société même. Je crois vous avoir raconté dans le temps que nous avions trouvé dans une de ses séances la veuve Pache, la tante Pache, la demoiselle Pache, Hassenfratz, Meunier, Audoin, Lemaire et plusieurs autres commis de la guerre qui, dans un moment où les besoins de l'armée les demandaient dans leurs bureaux, à sept heures du soir, travaillaient nos Marseillais. Ceux-ci ne furent pas dupes de ces manœuvres, et c'est alors qu'on imagina d'autres moyens. Je n'en sais pas tous les détails ni ne veux savoir des choses qui font frémir ; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il y eut beaucoup

de dîners donnés à nos canonniers, c'est que le commandant même eut la faiblesse de se prêter à ces séductions, lui qui connaissait pourtant la trame ourdie contre la chose publique, puisqu'on lui avait proposé de tomber sur la Convention nationale. Le résultat de ces fêtes fut que nos Marseillais se trouvaient liés avec tous ceux qui les avaient maltraités. Je dis nos Marseillais, quoiqu'il y ait beaucoup d'exceptions à faire ; en même temps arrivèrent à Marseille une foule de lettres qui me calomniaient, et à Paris les adresses qui m'accusaient. Je courus des dangers ; je n'en parle pas, mais jugez quel a dû être au milieu de toutes ces agitations l'état du bataillon. »

Si, au moment où les compagnies de fédérés marseillais demandent à revenir à Marseille, il semble y avoir un rapprochement entre les Girondins et eux, ce n'est qu'une apparence. Naturellement les fédérés désiraient retourner dans leur ville de Marseille, et Barbaroux, leur député, appuyait leur demande devant la Convention. Il pouvait espérer ainsi se populariser de nouveau auprès d'eux. La Gironde n'avait plus d'ailleurs aucun intérêt à garder à Paris des hommes qui, sous l'influence de Paris, se détachaient d'elle. Les Montagnards, il est vrai, ne paraissent pas ménager ce bataillon marseillais qu'ils avaient pris tant de soin de gagner, puisqu'ils lui interdisent de rentrer à Marseille et le mettent à la disposition du ministre de la guerre qui l'enverra, s'il le veut, à la frontière. La Montagne craignait que de nouveaux appels fussent faits par la Gironde, et elle décourageait d'avance, en les liant au service militaire, les fédérés qui viendraient à Paris pour soutenir les Girondins. Mais, en fait, beaucoup de fédérés s'étaient laissé gagner par les partis extrêmes, et ils pouvaient devenir pour les groupes révolutionnaires des sections de Paris des alliés très précieux.

Par eux, en effet, Paris s'agrandissait de la France. Ce n'était plus seulement au nom de Paris, c'était au nom de tout le peuple révolutionnaire de France, représenté par les plus dévoués des patriotes, que les délégués des sections parlaient à la Convention. Unis aux fédérés, ils étaient toute la nation révolutionnaire, et ce serait admirable d'écraser la Gironde au moyen des fédérés qu'elle avait appelés à sa défense. La tactique des sections les plus animées fut donc de former une sorte de faisceau avec les délégués, d'entraîner peu à peu et de compromettre la Commune, et de forcer ainsi les résistances de la Convention.

Depuis décembre, dans les sections, la colère révolutionnaire s'exaltait. Quoi ! le peuple avait été assassiné par le roi au Dix-Août, et, cinq mois après, la Convention n'avait pas encore jugé l'assassin ! Elle hésitait, elle disputait. Quoi ! le monde entier, soulevé par les tyrans, s'arme pour venger la mort du tyran ! Il faut encore aller aux frontières, abandonner la boutique et l'atelier, et pendant ce temps, ceux qui par leur hésitation à frapper le roi ont encouragé tous les despotes continuent à gouverner, à

dominer la Convention ! Quoi ! le peuple donne son sang ! et tandis qu'il s'épuise à sauver la patrie, il est ruiné, affamé par la hausse constante du prix des denrées ! Et la loi ne frappe pas les agioteurs qui déprécient le papier-monnaie, les accapareurs, qui renchérissent le prix de la vie ! Que le peuple s'organise, qu'il agisse, et qu'il aide les démocrates de la Convention, trop timorés, trop enchaînés de légalité scrupuleuse, à chasser tous les traîtres, à frapper tous les spéculateurs ! Qu'il les aide et qu'il les contraigne !

Il y avait eu dès le 30 décembre une première ébauche d'organisation, un premier essai de pression révolutionnaire, lorsque les délégués de dix-huit sections, avec des blessés du Dix-Août, vinrent demander à la Convention de hâter la mort du roi.

L'organisation s'était précisée et affirmée le 17 janvier, dans une manifestation avec la Commune de Paris. Je lis dans le procès-verbal qu'en donne le *Moniteur* :

« *Du 17 janvier.* — Hier, une députation de fédérés se présenta au Conseil pour l'inviter à assister aujourd'hui à une cérémonie fraternelle qu'ils devaient célébrer à la place du Carrousel où ont péri leurs frères dans la journée du 10 août. Il fut arrêté que les membres du Conseil assisteraient en corps à cette cérémonie, et y prêteraient le serment fraternel *avec les fédérés des 84 départements, les Marseillais, et les 48 sections de Paris.*

« Ce matin, le conseil général a adopté en ces termes la forme du serment : « Nous jurons tous d'être fidèles à la nation française, à la loi ; de maintenir l'unité et l'indivisibilité de la République, de défendre jusqu'à la mort les droits sacrés de l'humanité, la liberté et l'égalité. Enfin, nous nous jurons mutuellement union indissoluble et fraternité. Nous jurons de même guerre éternelle à tous les tyrans, sous quelque dénomination qu'ils se présentent. »

« Le Conseil est parti à midi et demi pour se rendre au Carrousel, où se sont trouvés les fédérés de Marseille et des départements et les citoyens des sections. Tous se sont donné l'accolade civique et ont prêté ensemble le serment. Au retour, les membres de la Commune étaient mêlés avec les fédérés et sont entrés avec eux dans la salle du Conseil, qui ne fut jamais si remplie.

« Le procureur de la Commune (Chaumette) a requis que l'historique de cette journée soit gravé sur des pierres de la Bastille, dont une sera envoyée à chacun des 84 départements, et enfin qu'il soit planté sur la place du Carrousel un arbre vivant, ayant pour nom : Arbre de la fraternité.

« Ce réquisitoire a été adopté au milieu des plus vifs applaudissements.

« Plusieurs fédérés ont pris alternativement la parole, et ont juré, au nom des 84 départements, union

et fraternité à leurs frères les Parisiens.

« Les baisers fraternels ont été renouvelés. Enfin, tous les citoyens se sont retirés et ont, au son du tambour, dansé la *Carmagnole* sur la place de la Maison Commune. »

Ainsi les fédérés, gagnés d'abord eux-mêmes par les partis extrêmes de la Révolution, commençaient à envelopper la Commune : ils étaient une force d'action, et ils allaient peu à peu la pousser à l'action.

Mais c'est le 3 février que la nouvelle organisation fait en quelque sorte son apparition officielle à la Convention elle-même. Des « pétitionnaires fédérés », s'intitulant, dit le procès-verbal, « défenseurs de la République une et indivisible », prennent la parole pour défendre Pache. Et surtout, « une députation des 48 sections de Paris, du Conseil général et *des défenseurs réunis des 84 départements* » demande des lois contre l'agiotage sur le papier-monnaie. De même que, dans les premiers jours d'août, les sections révolutionnaires menaient le maire de Paris, Pétion, à leur tête pour se couvrir le plus possible des formes légales, et s'imposaient ainsi à la Législative, de même c'est le faible maire de Paris, Chambon, démissionnaire de la veille, qui présente la députation et qui parle en son nom. C'est sous le couvert de la loi que l'organisation nouvelle fait son entrée à la Convention.

Ce qui frappe d'emblée, dans les déclarations et manifestes de ces groupements révolutionnaires, c'est le souci dominant des questions économiques, c'est l'accent de revendication sociale. Même quand ils semblent se proposer un objet exclusivement politique, même quand ils demandent à la Convention de hâter la mort du tyran, ce n'est pas surtout pour des raisons d'ordre politique, ce n'est pas pour affermir la liberté, châtier les traîtres, épouvanter les despotes, ou du moins, ce n'est pas surtout pour cela. On dirait que Louis est pour eux le symbole d'un long régime d'iniquité et de misère dont ils veulent effacer jusqu'au souvenir, et il y a dans leur parole je ne sais quel accent de colère sociale, plus profond même que le conflit de la monarchie et de la république, de la liberté et de la tyrannie. La pitié pour le roi leur paraît un outrage à des souffrances plus poignantes, parce qu'elles sont imméritées, et une offense à l'humanité elle-même, qui attend enfin une réparation.

« Cette femme qui pleure aujourd'hui sur la destinée de Louis Capet, est allée voir, à une croisée, immoler un père de famille qui, révolté de la scélératesse d'un accapareur, a cru devoir alléger la taxe de sa subsistance.

« Nous, plus justes, nous ne plaiderons pas la cause du tyran, mais, contre le tyran, celle de l'humanité toute entière. Nous demandons la punition de Louis *au nom des êtres étouffés dans le germe sous un règne oppresseur, par les travaux forcés et la misère* ; nous la demandons au nom de tous ceux qui, depuis

l'avènement de Louis au trône, ont été sacrifiés au luxe et à la prodigalité de sa cour ; au nom des patriotes immolés dans les colonies sous le fer des contre-révolutionnaires stipendiés par Louis ; au nom des victimes englouties jusqu'en 1789 dans les prisons d'État ; au nom des innocents morts dans les tourments de la question jusqu'au moment où l'indignation publique le força de bannir de France cet odieux régime ; au nom des malheureux qui ont péri sur l'échafaud par l'ordre des juges ignorants ou iniques auxquels il avait vendu le droit de faire la justice ; *au nom de tous ceux qui sont morts dans les asiles de la misère et de la maladie*, par la négligence des préposés que les abus de son règne y avaient introduits ; *au nom de ces infortunés soldats qu'il retranscha dans son palais, le 9 août, et qu'il exposa, abrutis par une liqueur enivrante, à la fureur du peuple* ; au nom des frères de nos départements, morts dans la guerre contre la liberté, entreprise de concert avec lui par les tyrans de l'Europe pour rétablir son pouvoir absolu ; au nom des veuves et des orphelins que ses trahisons ont privés de leur appui. »

Oui, vraiment, s'ils évoquent les griefs de la période révolutionnaire, on dirait qu'ils sont, à leurs yeux, superficiels et accidentels ; c'est surtout de la permanente misère du peuple qu'ils font argument contre le roi. Ce qu'ils ne pardonnent pas à la royauté, c'est d'avoir créé, non par accident, mais d'une façon en quelque sorte normale, de la souffrance, de l'abaissement. Même quand ils font allusion aux crimes éclatants du roi, à ceux qui retentissent dans l'histoire, aux sanglantes journées comme celle du Dix-Août, c'est par un aspect nouveau et imprévu qu'ils les présentent. On dirait qu'il s'apitoient moins sur la mort des patriotes tombés en combattant pour la liberté que sur la dégradation des mercenaires de la tyrannie. Ces soldats suisses du Dix-Août, que le peuple traqua durant plusieurs jours, ils sont, par excellence, les victimes de la royauté oppressive, c'est elle qui les a abaissés, abrutis, et les délégués plaignent en eux le peuple tout entier que son ignorance, sa misère peuvent livrer aux tentations flétriissantes des despotes. Par une sorte d'évocation et d'insurrection humaine qui va amener, jusque dans le passé, les victimes de la tyrannie, ils ressuscitent du fond des bagnes où ils gémirent, ils ressuscitent des grabats de misère et d'ignominie tous ceux qui sont morts dans la détresse, ou le désespoir, ou la stupide résignation. C'est la royauté jugée du fond d'une salle d'hôpital, où le peuple misérable grelotte de fièvre, du fond des bouges, où le peuple en haillons, exténué de travail forcé et de faim, ne crée de nouvelles générations que pour continuer l'antique souffrance.

Ils ont, ces révolutionnaires, le sens des profondeurs sociales, des drames obscurs de la vie populaire. Et bien loin que leurs yeux soient fascinés par le spectacle des conflits superficiels, ils descendent dans les couches souterraines, et là ils assistent à une sorte de meurtre permanent, à l'étouffement silencieux et continu de germes innombrables. Oui, des semences sans nombre de vie, de joie, de force ont été

écrasées par l'excès de labeur, ou ont avorté misérablement sous une épaisseur de misère. C'est bien un accent nouveau, et tout à coup le cercle des juges formé autour de Louis XVI s'agrandit et s'approfondit étrangement. C'est la royauté vue des asiles de la misère, de la maladie, du travail forcé, de la faim.

La royauté, mais aussi la société. Cette menace va au delà du roi, ce réquisitoire va au delà du roi. Et demain, le roi disparu, il faudra que disparaisse toute misère, toute injustice, toute dégradation, ou bien c'est aux gouvernants nouveaux, c'est aux privilégiés nouveaux qu'il sera demandé compte de la misère qui dure, de l'iniquité qui continue, de l'écrasant labeur qui se prolonge, de la dégradation humaine qui se poursuit. Et je ne sais rien de tragique comme cet acte d'accusation qui, à travers la royauté déjà condamnée, frappe tout un monde et menace même le monde nouveau. Il me

semble que Marat, trop engagé désormais dans la lutte politique, dans les batailles de la Convention, dans les conflits et les combinaisons des partis, trop exclusivement préoccupé d'abattre la Gironde, les adversaires immédiats, que tous les jours il calomnie et qui le calomnient tous les jours, n'a plus cette profondeur d'accent. Et peut-être ne l'a-t-il jamais eue. Ainsi, dès ses débuts, c'est bien d'un esprit de revendication sociale qu'est animée l'organisation révolutionnaire des fédérés et des sections.

À vrai dire, et malgré la puissance effroyablement absorbante de la guerre extérieure, chaque grand événement révolutionnaire ouvre plus largement aux esprits la question sociale. J'ai déjà dit comment de l'ébranlement du Dix-Août, de la victoire du peuple et de la démocratie, tout un mouvement de pensée était sorti tendant à l'égalité sociale. Mouvement si vif que la Révolution crut la propriété menacée, et s'organisa un moment pour la résistance.

Mais quoi ! à mesure que l'égalité politique devenait un fait plus certain, c'est l'inégalité sociale qui heurtait le plus les esprits. La Révolution, par la mort du roi, par la guerre universelle, assumait devant l'humanité des responsabilités croissantes. Comment les porterait-elle si elle ne démontrait pas à tous les hommes qu'elle voulait vraiment le bien de tous les hommes, et que, sans niveler les conditions, elle voulait du moins assurer l'indépendance et le bien-être du peuple tout entier ? Plus elle était obligée de combattre et de tuer, plus elle devait démontrer qu'elle avait une pensée profonde de douceur et de paix.

C'est bien là, en ces jours tragiques de la fin de janvier, le noble souci de Condorcet et des généreuses intelligences dont il était l'inspirateur. Il aurait voulu que la France, par l'humanité de ses lois, ramenât à elle les nations que la calomnie en avait détournées. Abolissez, disait-il, en matière privée la peine de mort, adoucissez le sort des débiteurs en limitant les droits des créanciers ; faites disparaître le régime d'iniquité et d'exclusion dont souffrent les enfants naturels ; organisez les secours publics ; sauvez de l'extrême misère les infirmes et les estropiés. C'était comme la compensation humaine de la mort du roi : « Nous avons puni un roi, mais nous avons sauvé cent mille hommes. »

Son journal, la *Chronique de Paris*, cherchait comment, en répudiant tout système de loi agraire et de nivellement, on pouvait atténuer les inégalités sociales. Il ouvre une sorte de rubrique : *Égalité*, où le conventionnel Rabaut Saint-Etienne, alors président de la Convention, d'abord sous ses initiales, J.-P. R. (Jean-Paul Rabaut) et bientôt sous sa signature, exposa des vues assez hardies d'apparence, mais bien superficielles, sur la propriété (nos des 19, 21 et 27 janvier 1793) :

« L'égalité est l'âme de la vie publique ; rien ne caractérise mieux la démocratie que la tendance à l'égalité, et que les passions et même les violences pour l'opérer. Dans une nation qui naît, l'égalité existe, et l'on ne prend pas assez de précautions pour la maintenir ; dans une nation qui se reforme, l'égalité n'existe pas, et l'on prend des moyens trop violents pour l'établir. Le peuple imite souvent ce tyran qui couchait les hommes sur un lit de fer et les raccourcissait de tout ce qui dépassait cette mesure ; il n'égale pas, il mutile, il tue, ce n'est pas la démocratie, c'est l'ochlocratie.

« *L'égalité politique établie, les pauvres sentent bientôt qu'elle est affaiblie par l'inégalité des fortunes*, et comme égalité c'est indépendance, ils s'indignent et s'aigrissent contre les hommes dont ils dépendent par leurs besoins, ils demandent l'égalité des fortunes, mais il est rare que les riches se prêtent de bonne grâce à ce vœu. Alors il faut l'obtenir ou par la force ou par les lois.

« On ne peut pas l'obtenir par la force, car il ne peut résulter des violences faites par les pauvres qui, d'ailleurs, le sont inégalement, que des résultats inégaux, et des partages contraires au principe du partage ; on n'a pas obtenu l'égalité, mais l'inégalité ; c'est tout le contraire de ce qu'on demandait. Il faut donc tâcher de l'obtenir des lois, et les charger de deux choses : 1° de faire le partage le plus égal des fortunes ; 2° de créer des lois pour le maintenir et pour prévenir les inégalités futures.

« Pour faire ce partage égal, il faut considérer : 1° les diverses espèces de propriétés ; 2° les diverses espèces d'industrie ; 3° les, moyens de les répartir ; 4° l'étendue du pays ; et 5° la multitude d'hommes sur laquelle ils doivent être répartis. Ces combinaisons sont au-dessus des forces humaines, et chaque

heure du jour les faisant changer, cet ouvrage serait la toile de Pénélope. Je crois donc qu'il faut renoncer à faire, en tel jour fixé, un dépouillement de toutes les fortunes pour les distribuer à toutes les têtes et à tous les talents.

« Le législateur devra donc s'occuper de créer l'égalité des fortunes par d'autres moyens, et non pas pour tel quart d'heure indiqué, mais pour telle période ou pour telle génération.

« Il peut établir ou des institutions morales et des habitudes, ou des lois précises sur la quantité de richesses que les citoyens peuvent posséder, ou des lois qui en fixent et en règlent l'usage, de manière : 1° à rendre le superflu inutile à celui qui le possède ; 2° à le faire tourner à l'avantage de celui qui en manque ; 3° à le faire tourner au profit de la société.

« Les institutions morales ou les habitudes seront utiles qui, modelant tous les citoyens sur les mêmes formes déterminées, ne permettent pas les distinctions, soit dans les vêtements, soit dans les ameublements, soit dans les accessoires étrangers à un homme et qui cependant le distinguent des autres et les tiennent humiliés. Je ne fais aucun cas des lois somptuaires que le riche élude toujours, car il s'agit moins de défendre la vanité et l'orgueil que d'instituer la modération, la sobriété, la tempérance, la modestie dans les habits. Ce principe doit être appliqué à toutes les lois, qui doivent moins punir les vices qu'instituer et rendre honorable la vertu.

« Le législateur peut encore établir des lois précises sur le maximum de fortune qu'un homme peut posséder, et au delà duquel la société prend sa place et jouit de son droit. Ce point-ci est d'une extrême délicatesse, parce qu'il semble attenter à la propriété et mettre des bornes à l'ambition. Mais ce qui serait un vice sous un gouvernement despotique serait peut-être une vertu sous un gouvernement républicain, parce que dans celui-ci chacun et chaque chose sont à tous. J'indique moins ici les exemples que les principes, et ce que tels législateurs ont fait que ce que les nôtres peuvent faire. La fortune arrive aux hommes par un certain nombre de canaux ; la loi doit en ouvrir pour la faire écouler. Cette comparaison explique ma pensée.

« Le législateur peut encore régler l'usage que chacun doit faire de ses richesses. Pour cet effet, il peut rendre inutile le superflu ; il y en a plusieurs moyens.

« D'abord ces choses-là s'établissent d'elles-mêmes dans les républiques où les vertus sont honorées, je veux dire récompensées par les lois, car le désir de l'estime se dirigeant vers un légitime objet, il se détourne des objets vicieux. Quand la première place en public est destinée au plus homme de bien, ce n'est plus par un riche habit qu'elle est briguée. Aussi l'un des plus grands moyens d'établir les vertus

dans les républiques, c'est d'y mettre, le plus souvent qu'il se peut, tous les citoyens sous les yeux les uns des autres. J'ose recommander ce souvenir à nos législateurs ; j'ose même dire que je ne leur demande pas davantage.

« Les établissements publics peuvent devenir en même temps l'écoulement naturel du superflu des riches, soit qu'ils le donnent volontairement, soit que la loi le leur demande.

« Ils le donneront volontairement quand le don sera une gloire, quand l'établissement sera vertueux et utile, quand ils jouiront eux-mêmes de leur bienfait. Nous voyons, par le fanatisme des dons faits à l'Église aux ^{xi}^e et ^{xii}^e siècles, ce qu'on pourrait obtenir de l'enthousiasme des dons faits à la patrie.

« Les riches donneront encore leur superflu lorsque, le magistrat ayant une dépense extraordinaire à faire, la loi voudra qu'il puisse l'imposer sur ce superflu avec tout ce que la reconnaissance publique peut donner de récompense. Il est plusieurs de ces moyens ingénieux que l'amour du bien public inspirera.

« Enfin, le législateur peut trouver des moyens de faire écouler le superflu du riche dans le déficit du pauvre, non par ces pauvres établissements qu'on appelle hôpitaux, où l'on sème dans le sable, mais par les ateliers de travail, où l'on sème dans un terrain qui permet d'abondantes récoltes.

« Voilà tout ce que j'ai le temps de dire aujourd'hui ; je le livre aux penseurs, et j'y reviendrai une autre fois. Quant aux lois à faire sur les héritages, sur les testaments, sur les dots, sur les donations, je n'en parle point, tout le monde sait cela. »

Au fond, ce sont des vues assez médiocres. Rabaut ne paraît pas songer du tout au développement de la production. Il oublie que les capitaux accumulés doivent servir à rendre l'agriculture plus progressive, à susciter sans fin des formes nouvelles d'industrie, des sources nouvelles de richesse. Il ne paraît pas comprendre que toute l'ancienne clientèle fainéante des nobles et des moines doit être maintenant absorbée par le service de la production, sous peine d'entraîner de nouveau, par le seul poids de son inertie, la société à l'ancien régime. Il semble n'avoir aucun pressentiment de l'activité nouvelle que la destruction des corporations, la vente du domaine d'Église, les progrès déjà sensibles du machinisme, les hardiesses grandissantes de la science vont imprimer à la société issue de la Révolution. Le devoir de la démocratie révolutionnaire à ce moment était d'assurer à tous les citoyens, à tous les sans-propriété, des garanties contre l'oppression et l'exploitation des riches ; c'était, par exemple, d'organiser la vaste mutualité sociale esquissée par Condorcet ; ce n'était pas d'arrêter l'essor de la richesse créatrice. On dirait que Rabaut Saint-Étienne se figure les riches du monde moderne

comme des abbés laïques, qui ont hérité de la clientèle de l'Église et de ses devoirs d'assistance. Au demeurant, il semble hésiter à limiter par la loi la puissance de la fortune ; c'est surtout sur des moyens moraux qu'il compte, et dans une deuxième lettre, il préconise surtout la simplicité de mœurs des quakers, les habitudes de simplicité des juifs de l'ancienne loi, groupés autour du Temple, et il espère que des fêtes publiques qui rapprocheraient riches et pauvres aideraient beaucoup à l'égalité sociale.

Et pourtant, si anodines que soient les idées de Rabaut Saint-Étienne, si puériles et même parfois si rétrogrades, elles témoignent du travail des esprits. Des modérés prirent peur de ses théories sur la propriété. Rœderer lui représenta que si la société pouvait, au delà d'une certaine fortune, se substituer aux propriétaires individuels, ce serait la spoliation et l'anarchie. Dans sa réponse, Rabaut insiste sur la subordination nécessaire de la propriété au pouvoir social.

« Quand j'ai recherché si la société n'avait pas le droit de disposer du superflu de la fortune des citoyens pour le besoin de la chose publique, j'ai pensé qu'elle le pouvait, je n'ai autre chose à faire que d'exposer mes motifs.

« Je dois d'abord faire observer que, par la république, j'ai entendu le gouvernement démocratique, tous les autres qui portent le nom de république sont aristocratiques ou mixtes. Or, j'ai pensé que le gouvernement démocratique ne peut subsister longtemps avec l'immense inégalité des fortunes, parce qu'elle produit d'autres inégalités en nombre toujours croissant et dans une proportion indéfinie ; ensuite, que dans un temps plus ou moins éloigné, LA NATION SE TROUVE DIVISÉE EN DEUX CLASSES. Le peuple finit par n'être plus rien, si même il ne devient de la populace, de la canaille. Alors le gouvernement démocratique est détruit, la république n'existe plus : c'est de l'aristocratie.

« Cependant, comme on s'occupe dans l'époque actuelle à examiner s'il est possible d'établir un gouvernement démocratique en France, il est permis au spéculateur politique de rechercher les lois qui pouvaient le rendre durable. J'ai indiqué plusieurs de celles qui maintiendraient l'égalité, et j'ai dû rechercher, par conséquent, celles qui préviendraient l'inégalité, et qui se précautionneraient contre l'inégalité des richesses. Or, voici comment j'ai raisonné.

« L'homme apporte dans la société ses bras et sa personne pour les soumettre à la protection commune. Des propriétés particulières se compose la propriété générale, comme la force générale se compose des forces particulières ; c'est du concours de ces moyens réunis de forces et de biens que se compose enfin la puissance commune. Mais la société ne peut accorder sa protection qu'autant qu'elle peut disposer des forces et des biens de chacun, donc ces forces et ces biens sont à la disposition de la société.

« Ce qui existe dans le droit existe aussi dans le fait. C'est ainsi que, quoique notre force individuelle soit notre propriété, la société peut cependant en disposer au point de nous ordonner de la consacrer toute entière, de mourir, pour aider la chose commune, ou pour la sauver ; elle dispose aussi d'une partie de nos fortunes pour le maintien de la république. Comment oserait-on nier que la loi puisse disposer de ma fortune toute entière, puisqu'elle dispose de ma personne toute entière, propriété bien plus importante que celle de mes richesses ! Me prendre mon bien n'est donc pas plus un attentat à ma propriété que me prendre ma vie n'est un attentat à ma vie.

« Ce sont donc ici des contributions que la loi ordonne ; car soit qu'elle demande à ma commune cent hommes pour les faire tuer par l'ennemi, soit qu'elle lui demande cent mille francs pour équiper ces hommes, elle ne fait qu'user du droit de la société de disposer des hommes et des biens lorsque le salut public le demande.

« Après avoir ainsi posé le problème rigide, je ferai observer combien je l'adoucissais, quand je disais : « Le législateur peut encore établir des lois précises sur le maximum de fortune qu'un homme peut posséder, au delà duquel la société prend sa place, et jouit de son droit. » Or, je n'entendais pas qu'au delà de ce maximum la société pouvait saisir sur le surplus *pour en former un trésor ou un domaine*, mais seulement que ce serait là qu'elle irait demander les contributions extraordinaires dont elle aurait besoin ; je m'en expliquai plus bas.

« Vous ne trouverez là qu'une très grande justice. À Athènes, où le gouvernement était démocratique, on ne demandait rien à celui qui n'avait que tant de mines de revenu, c'était son nécessaire ; on commençait à ceux qui avaient du superflu, et l'on augmentait graduellement la taxe à proportion de l'augmentation des fortunes, en sorte que l'homme très riche payait beaucoup, l'homme moins riche moins, et l'homme à revenu modique ne payait rien. Ce système est proposé aujourd'hui, et très vraisemblablement il sera adopté. Mais il en résulte que, dans *les cas extraordinaires et imprévus, comme dans les incendies, les inondations, les grêles*, il conviendrait que l'on imposât le superflu des riches des cantons florissants pour verser des indemnités sur les pays dévastés. Tout cela pourrait être soumis à des lois régulières, par des additions de masse, ou tel autre moyen non arbitraire et précis.

« Je vous demande encore si, lorsqu'un village aura besoin d'une fontaine, d'un chemin, il ne sera pas juste qu'il soit fait une imposition sur les superflus qui dépassent le maximum. Un homme qui a cent mille livres de rente, dont vingt mille seraient à la disposition de la nation, ne sera pas détourné pour cela d'accroître encore son revenu ; car la nation ne lui prendrait pas ses vingt mille francs tous les ans, mais elle pourrait quelquefois lui en demander le tout ou partie pour des cas extraordinaires. Voilà ce

que j'ai voulu dire, et tout cela peut être soumis à des lois.

« Quant à l'observation qu'on ne pourrait modérer ainsi l'accroissement de la fortune immense des capitalistes, je réponds : 1° que cette difficulté a lieu pour les contributions quelconques, et qu'il faudrait bien s'y soumettre pour la contribution du superflu ; 2° que cela ne prouve autre chose, sinon qu'on n'a pas encore trouvé le moyen d'atteindre par la taxe les fortunes ou capitaux, et nullement que cela ne se puisse ; 3° que les grandes richesses sont un grand embarras à la liberté, puisque même elles échappent aux lois de l'État et à celles de la nécessité publique, or c'est ce dont je me plains ; 4° qu'il y a des moyens presque sûrs de connaître la fortune des capitalistes, moyens connus dans les corporations ci-devant existantes, que le régime ancien ne pouvait employer, mais qui pourraient l'être dans le nouveau. »

Il serait hors de propos de discuter la conception qu'a Rabaut de la propriété, elle est singulièrement factice : il semble voir dans la propriété un fait extérieur à la société elle-même, un *apport* que fait l'homme, et le droit de la société sur la propriété n'est déduit que de son devoir de protection. Rabaut élague tout ce qui ressemble à ce qu'aujourd'hui nous appelons socialisme et communisme, à tout ce qui aurait pu le mettre sur la voie de Babeuf. Les prélèvements que la société fait sur la richesse ne doivent pas constituer « un trésor ou un domaine », une propriété collective et sociale. Tout l'effort de la dialectique abstraite de Rabaut aboutit à justifier l'impôt progressif, et encore ne voit-il là qu'une ressource intermittente et extraordinaire pour parer à des catastrophes sociales ou naturelles. Mais, malgré tout, la propriété était comme ployée aux nécessités de la vie publique, et il n'est pas indifférent qu'à l'heure même où les Conventionnels se préoccupaient de donner une Constitution à la France, il soit apparu à plusieurs d'entre eux que la démocratie était inconciliable avec une trop grande disproportion des fortunes. Il leur semble que l'égalité politique suppose une certaine égalité sociale, et ils font effort pour la réaliser. C'est le même sentiment que, d'un point de vue tout opposé. Gouverneur Morris exprimait dans une lettre de novembre 1792, précisément au sujet des plans de Constitution qui commençaient à être élaborés.

L'homme est un être sensé, mais incessamment gouverné par ses impressions. Vous pouvez facilement lui faire sentir que, sous le rapport du droit, il est égal à tout autre homme. La vanité peut même lui dire à l'oreille qu'il l'est aussi en mérite. Mais plus il sent son égalité de mérite et de droit, plus il sent aussi son infériorité de possession. Lorsque cette possession manque tout à fait, il a des droits qu'il ne peut exercer, des talents qu'il ne peut employer, des désirs qu'il ne peut satisfaire, et, par suite, des ressentiments qu'il ne peut calmer.

« Or, la loi immuable de la propriété est que dans un pays bien réglé, le petit nombre doit bientôt tout posséder. Et la majorité, la grande majorité, rien. Entre cette économie politique qui constitue la tyrannie du riche, et cette misère qui enchaîne le pauvre, peu importe la forme du gouvernement, il y a une lutte continuelle qui crée des grands hommes. Et les grands hommes sont généralement ambitieux. Les riches sont autant esclaves de leurs plaisirs que les pauvres peuvent l'être de leurs besoins. Dans un état de choses où la Constitution n'est pas pondérée et soutenue par une base solide d'intérêts privés, il faut qu'elle soit renversée. Je cesse ces raisonnements pour vous dire que tout est ici dans l'incertitude. Le temps déroulera les événements en leur saison. Il y en aura de tristes comme la tombe. »

Ainsi, selon Gouverneur Morris, la démocratie pure ne peut durer parce qu'elle déchaîne sans contrepoids la lutte des pauvres et des riches, et parce que la propriété s'y développant sans mesure et s'y concentrant en un petit nombre de mains, rompt l'équilibre. Et il conclut à une sorte de gouvernement mixte, capable de faire contrepoids à l'égoïsme illimité des riches comme à la convoitise effrénée des pauvres. Au contraire, le souci des Conventionnels et leur espérance était de sauver la démocratie en limitant la disproportion des fortunes et, par conséquent l'antagonisme des classes. C'est chose caractéristique que le journal même de Brissot ait publié à peu près à la même date (le 28 décembre 1792) un article sur l'*Égalité de fait*. Le titre seul est très suggestif.

Dans toute démocratie, dit le *Patriote français*, les lois doivent détruire et prévenir la trop grande inégalité *de fait* entre les citoyens, sans cela l'égalité de *leurs droits* serait une chimère : l'indigent se vendrait au riche, et celui-ci dominerait.

« Mais ces institutions favorables à l'égalité doivent être introduites sans commotion, sans violence, sans manquer de respect au premier des droits sociaux, la *propriété* ; ce doit être, s'il se peut, d'une manière également utile au bonheur et à la vertu des citoyens.

« Le partage des terres proposé par des anarchistes ou des coblenciens, serait la plus funeste des mesures ; elle serait injuste, inutile et meurtrière ;

injuste en ce qu'elle dépouillerait de légitimes propriétaires ; inutile, parce que le lendemain du partage, la mollesse, le luxe de la plupart ramèneraient, par des ventes, l'inégalité des possessions ; meurtrière, en ce que les citoyens s'entrégorgeraient avant la fin de ce partage, en ce qu'encore toute

industrie serait éteinte, et que, dans peu, des milliers de citoyens périraient de faim et de misère.

« Il est d'autres mesures bien plus favorables à l'égalité et d'ailleurs bien plus utiles, bien moins dangereuses, sans parler de l'égalité de partage entre enfants, point sur lequel tous les esprits sont d'accord ; j'en indiquerai deux principales.

« La première *c'est d'abolir toute hérédité en ligne collatérale. Que la république hérite, et que ces héritages soient, tous les ans, distribués en lots dans chaque district, à des jeunes gens les plus laborieux, les plus honnêtes* ; cette mesure empêchera la réunion des propriétés, leur formation en grandes masses ; en divisant les possessions, elle portera l'aisance dans des familles pauvres, et inspirera à la jeunesse des deux sexes la sainte émulation du travail et de la vertu. Or cette mesure n'a rien d'injuste ; qu'un homme, pendant sa vie, use de son bien comme cela lui plaît, c'est dans l'ordre de la justice ; mais que ses droits s'étendent jusqu'après sa mort, qu'un homme qui n'existe plus dispose encore des biens de la terre, c'est ce que la société ne lui doit point, quoique jusqu'à ce jour elle l'ait permis. Les droits et les devoirs des hommes dérivent originairement des besoins de l'espèce humaine, un homme donc, après sa mort, n'ayant plus de besoins, ne peut avoir de droits ; *toutes les propriétés deviennent naturellement communes à tous les hommes* ; c'est donc de droit naturel que la République hérite.

« De ce principe, il est vrai, il suit que les enfants eux-mêmes ne sont les successeurs de leurs pères que par une concession de la société ; mais on ne doit pas craindre une rigoureuse application de ce principe, un abus de ce droit. La République en usera, sans doute, pour régler le mode des dispositions paternelles, et non pour ôter aux pères la faculté de transmettre leurs biens à leurs enfants ; l'intime relation entre le fils et le père, le besoin d'intéresser les pères à cultiver leurs biens, les immenses inconvénients qui résulteraient dans un grand empire de cette *communauté d'héritages*, assurent que nos lois ne l'établiront jamais, quand même elles aboliraient toute succession en ligne collatérale.

« La seconde mesure, favorable à l'égalité, c'est d'excepter de tout impôt le nécessaire physique de tout citoyen, de n'appeler revenu net que ce qui reste, toutes avances, toutes charges distraites, et même ce qui est absolument nécessaire à la subsistance de chaque famille. L'humanité, l'équité se récrient que les lois sur l'impôt plongent un citoyen dans l'indigence, dans la douleur, en exigeant une partie de son nécessaire ; tandis qu'elles laissent à d'autres la faculté de vivre au sein des superfluités. Et n'y a-t-il pas de l'injustice à taxer un citoyen pour la possession de ce sans quoi il souffrirait de la faim ou du froid ? Le sacrifice de son nécessaire, de sa vie, n'est un devoir pour le citoyen que lorsque le salut public en dépend ; hors de là, son premier droit est de vivre, son premier devoir est de se conserver. À Athènes, l'impôt portait beaucoup sur le superflu, moins sur l'utile, et pas du tout sur le nécessaire. À Rome,

outre les citoyens sans propriétés, la république en exemptait encore les pauvres propriétaires, elle n'exigeait pas qu'ils la servissent de leur bourse. La dénomination de *prolétaires* signifie clairement qu'ils servaient assez la république en créant et nourrissant de leur travail des citoyens robustes qui devaient être ses défenseurs.

« Que cette mesure soit adoptée, que le nécessaire physique ne soit plus imposé et toutes les taxes vont porter sur les riches, n'atteindre que le superflu, ne gêner que les besoins factices. Alors moins de malheureux par l'impôt, moins d'inégalité entre les citoyens, etc. »

Sous l'action des grands événements, la pensée sociale de la Révolution se précisait tous les jours davantage. Après le Dix-Août il y eut comme une haute vague de revendications sociales ; avec le procès du roi, en voici une seconde, plus haute et plus large, et qui semble soulever les modérés eux-mêmes. Mais, chez les Girondins et chez Condorcet lui-même, ce n'étaient encore que des tendances. En tout cas c'étaient des solutions à échéance assez lointaine, et c'est par l'action lente, continue, presque insensible des lois que devaient s'effacer peu à peu les inégalités trop redoutables. C'est vraiment sans un accent très marqué de passion et d'impatience que Condorcet, dans le projet de Constitution lu à la Convention le 15 février 1793, annonce la disparition de cette trop grande dépendance sociale qui rend illusoire le droit politique.

« La dépendance qui ne permet pas de croire qu'un individu obéisse à sa volonté propre pourrait sans doute être un motif légitime d'exclusion (du droit de vote), *mais nous n'avons pas cru qu'il fût possible de supposer l'existence d'une telle dépendance dans une Constitution vraiment libre, et chez un peuple où l'amour de l'égalité est le caractère distinctif de l'esprit public. Les relations sociales qui supposeraient une telle humiliation ne peuvent subsister parmi nous, et doivent prendre bientôt une autre forme.* »

Ici encore, c'est l'antinomie de la démocratie politique et de la trop grande inégalité sociale qui est affirmée, mais sans hâte et sans véhémence. Or, à la partie du peuple la plus ardente ou la plus souffrante, ces promesses un peu lointaines et molles ne suffisaient pas, et les groupements révolutionnaires qui avaient demandé la mort de Louis XVI comme une première revanche de la misère, sollicitaient de la Convention des actes immédiats, qui atténuent un peu les souffrances immédiates. Peut-être un jour la démocratie politique s'achèvera en démocratie sociale, l'égalité politique s'accomplira en égalité de fait. Mais en attendant il faut vivre, et le renchérissement des denrées, suite inévitable de la dépréciation des assignats et des manœuvres (réelles ou présumées) des accapareurs, rend la vie plus difficile. C'est à cela qu'il faut parer, et tout de suite.

Les groupements révolutionnaires ont un programme très pressant, et, en quelques points, très précis. Ils demandent qu'il soit mis un terme à la dépréciation des assignats et à l'agiotage sur les moyens d'échange par la prohibition de la monnaie de métal, et que les denrées soient taxées par une loi générale du maximum. Le 3 février, c'est la question de la monnaie que posent devant la Convention les délégués des 48 sections de Paris, du Conseil général et des défenseurs réunis des 84 départements :

« Citoyens, nous venons encore une fois réveiller votre attention sur le décret de l'Assemblée constituante qui déclare l'argent monnayé marchandise. Cette mesure anticivique, qui enfanta l'agiotage et la friponnerie, entraine parfaitement dans les calculs des ennemis de la chose publique.

« Ce décret est le principal moteur des machinations que les liberticides emploient pour renverser l'édifice sacré de nos droits.

« À cette époque une partie de l'Assemblée nationale avait juré notre perte en ouvrant une carrière à l'agiotage et à l'accaparement des denrées de première nécessité ; le commerce des assignats, avec l'argent dont l'intérêt devient toujours plus fort, est destructeur des principes de la République, et affaiblit, par conséquent, la confiance des citoyens ; aussi voyons-nous avec douleur que ce papier monnayé, quoique ayant une hypothèque certaine sur les biens nationaux, sera bientôt réduit à un état de nullité par le décroissement qu'il prend dans l'échange.

« ... C'est de ce décret immoral que naquirent les maux dont nous sommes à présent affligés, et qui déchirent le sein de notre corps social ; ils pèsent sur la classe la moins aisée du peuple, qui, pour subvenir à ses besoins, n'a que le signe qu'on cherche à lui discréditer et auquel la malveillance est parvenue à attirer une défaveur dont l'effet a porté le prix des subsistances à un si haut degré.

« L'orage gronde au loin, il est prêt à éclater sur nos têtes ; du courage ! législateurs, du courage ! Nous sommes debout ; parlez, et les tyrans rentreront dans le néant.

« ... Frappez sans pitié ces êtres indignes et méprisables qui se jouent avec autant d'audace que d'impudence de la fortune publique ; abattez-les, vous préviendrez des malheurs qui ne tarderaient pas à arriver. Abrogez cette loi, fruit de l'incapacité ou de l'impéritie, rendez un décret répressif ; prononcez la peine de mort contre tous ceux qui, en échangeant leurs pièces d'or d'argent, de cuivre, contre des assignats nationaux donneraient une valeur inférieure à celle qui leur est donnée par la loi.

« Les citoyens qui nous députent vers vous, attendent de votre sagesse une prompte décision sur cet objet important ; ils vous renouvellent, avec nous, le serment de mourir républicains. »

La nouvelle organisation révolutionnaire avait admirablement choisi, pour ses débuts devant la

Convention, la question à poser. D'abord, il n'y en avait pas qui répondît davantage à l'attente passionnée du peuple. Comme nous l'avons vu, c'est surtout par rapport à la monnaie métallique, à la monnaie d'or et d'argent, que le discrédit de l'assignat était grand ; il était moindre par rapport aux denrées, aussi le peuple pouvait se figurer que c'étaient les banquiers, les marchands de monnaie, qui précipitaient la chute de l'assignat, et comme c'est par rapport à la monnaie que cette chute de l'assignat était la plus forte, il s'imaginait que la hausse des denrées n'était qu'une conséquence de la hausse de la monnaie de métal. Proscrire celle-ci c'était donc, semblait-il, faire cesser la déchéance de l'assignat, humiliante pour la Révolution et ruineuse pour le peuple. Au moment où l'émission nouvelle de 800 millions d'assignats décrétée par la Convention en abaissait encore les cours et déterminait par contre-coup un nouveau relèvement du prix des denrées, la question paraissait avoir un intérêt vital. Quelle joie pour les groupes révolutionnaires des sections s'ils décidaient la Convention à prendre sur cet objet des mesures rigoureuses ! Et en même temps, l'organisation révolutionnaire savait qu'elle ne risquait pas de heurter trop violemment la Convention. J'ai déjà cité un passage de Condorcet, qui remonte à quelques mois à peine et où il indique que le meilleur moyen de mettre un terme à l'agio serait peut-être de n'avoir qu'une monnaie, celle de papier. Cambon commençait dès lors à prendre en haine le numéraire ; une des raisons principales qui l'avaient brouillé avec Dumouriez et avec les généraux était que ceux-ci, insistant pour payer en numéraire la solde de leurs soldats, contribuaient au discrédit de l'assignat. Cambon dut accueillir avec une satisfaction silencieuse les premières tentatives faites auprès de la Convention pour éliminer le numéraire. En fait, c'est bientôt, c'est dans le commencement d'avril que, sur la motion de Cambon lui-même, la Convention votera des mesures conformes à la pétition du 3 février. Ainsi les groupements des sections paraissaient marcher à l'avant-garde de la Révolution, et ils ne heurtaient pas trop brutalement la Convention nationale.

Mais quelques jours après ils s'enhardissent, et c'est d'un ton vraiment menaçant que le 12 février ils pressent, ils somment la Convention d'adopter cette taxation générale des denrées à laquelle elle avait violemment et presque unanimement résisté jusque-là.

« Citoyens législateurs, ce n'est pas assez d'avoir déclaré que nous sommes républicains français. Il faut encore que le peuple soit heureux ; il faut encore qu'il ait du pain, car là où il n'y a pas de pain, il n'y a plus de lois, plus de liberté, plus de République. Nous venons donc vous présenter de nouvelles vues sur les subsistances, approuvées par l'unanimité de nos commettants ; nous vous les apportons, pour que vous leur imprimiez, en les adoptant, un grand caractère. Nous venons, sans crainte de vous déplaire, *jeter la lumière* sur vos erreurs, et vous montrer la vérité. Un orateur vous a dit à cette tribune :

« Si vous décrêtez des entraves à la circulation des « subsistances, vous décrêtez la haine. » Mais mettre un frein aux abus, est-ce entraver les subsistances ?

« Vous vous êtes plaint des mouvements du peuple sur l'augmentation du prix des subsistances, plusieurs les ont attribués à l'agiotage infâme des monopoleurs ; ceux-là avaient raison ; cependant ils n'ont pas été écoutés ; d'autres ont indiqué comme remèdes à ces abus la surveillance des municipalités. *Eh ! comment voulez-vous que des municipalités marchandes se surveillent, se dénoncent elles-mêmes ?* Nous regrettons qu'un de vos membres, rangé du côté des prétendus philosophes, se soit écrié qu'il était affligeant pour la liberté de voir arracher le grain aux cultivateurs ; il a crié à la violation de la propriété, mais on n'arrache pas ce que l'on paie à un prix raisonnable. Ils ne voient donc pas, ces prétendus philosophes, ces amis de la liberté absolue du commerce des grains, qu'en enchérissant le pain du pauvre, ils n'enrichissent que d'avidés spéculateurs ? Ignorent-ils que dans le commerce des grains il existe des abus qu'il faut réprimer, si l'on ne veut pas que le peuple meure de faim ? Quelques-uns se sont bornés à proposer de faire des proclamations propres à éclairer le peuple, mais est-ce avec des proclamations qu'on peut apaiser ceux qui ont faim ?

« Citoyens législateurs, levez bien plutôt le voile, contemplez la misère affreuse d'une infinité de familles qui pleurent dans la solitude, et qui vous demandent d'essuyer leurs larmes. Vous avez décrété la libre circulation des grains ; mais la cessation des abus a échappé à votre sollicitude. On vous a dit qu'une bonne loi sur les subsistances est impossible. *C'est donc à dire qu'il est impossible de régir les États quand les tyrans sont abattus.* Citoyens, vous êtes ici constitués pour notre salut ou pour notre perte ; vous voudrez, *sans doute*, notre salut. Eh bien ! vous n'aurez rien fait pour notre salut tant que vous ne frapperez pas les économistes qui abusent des avantages de la loi pour s'enrichir aux dépens du pauvre. Ah ! qui doute de l'existence de la mort quand toutes les sources de la vie sont épuisées ? On vous a dit qu'une bonne loi sur les subsistances est impossible, c'est à dire qu'il faut désespérer de votre suprême sagesse.

« Nous, députés des 48 sections de Paris, nous qui vous parlons au nom du salut de 84 départements, nous sommes loin de perdre confiance dans vos lumières. Non, une bonne loi n'est pas impossible ; nous venons vous la proposer, et sans doute vous vous empresserez de la consacrer ! Encore une fois, vos principes sur les subsistances ont-ils atteint votre but ? Sommes-nous mieux après votre loi qu'auparavant, quand le peuple crie famine au milieu de l'abondance et qu'on ne lui présente aucune consolation ? Écoutez-nous, mais ne vous prévenez pas. Les mesures que nous venons vous proposer pour addition à la loi du 9 décembre sont celles-ci :

« 1° La peine de dix années de fer pour tout administrateur marchand ;

« 2° Une mesure uniforme pour les grains dans toutes les parties de la République, de manière que l'on n'y connaisse plus pour toute mesure que celle du quintal du poids de 100 livres ;

« 3° Que jamais, sous peine de six ans de fer pour la première fois, et de mort pour la seconde, il ne soit permis à aucun agriculteur ou marchand de vendre un sac de blé froment et du poids de 250 livres, plus de 25 livres le sac (*Murmures*) ;

« 4° Que la Convention ordonne que son décret du 2 de ce mois, qui charge les directoires des départements de surveiller les magasins de la République, soit notamment exécuté dans les pays limitrophes de la République où il sera permis aux ministres de faire leurs achats de grains. »

Je ne sais pas au juste ce que les pétitionnaires entendent par les « administrations marchandes ». Il semble que celles qui achetaient du blé pour le revendre ensuite aux boulangers à des prix modérés, et souvent à perte, comme à Rouen, à Lyon, à Paris même, auraient dû trouver grâce devant eux. Mais sans doute il leur paraissait que ces municipalités, par des achats dirigés à leur gré, pouvaient faire hausser le prix des grains et favoriser ainsi les spéculations de quelques-uns de leurs membres. Peut-être aussi voulaient-ils exclure des administrations tout citoyen faisant individuellement le commerce, comme semble l'indiquer l'article 1° de leur projet : c'eût été la proscription politique de la bourgeoisie. La Convention écouta la pétition avec impatience. Elle répugnait à réglementer le commerce, et le ton hautain des pétitionnaires l'offensait. Quel était ce pouvoir nouveau qui se levait et qui, au nom de la misère, parlait si haut ? Mais voici qu'un orateur de la députation, Claude Hendelet, ajoute ceci :

« Comme vice-président de la commission des subsistances, je suis chargé, *au nom de mes commettants, au nom de tous nos frères des départements...* » Du coup, la Convention se souleva. Quoi ! les pétitionnaires prétendaient représenter la France ! Qu'était donc la Convention elle-même ? « Qu'on chasse cet imposteur ! À l'Abbaye ! À l'Abbaye ! » Buzot, Carra, Lehardy dénoncent le péril, et Masuyer signale l'organisation révolutionnaire.

« Il existe à Paris une société qui ne ressemble point aux sociétés populaires, mais c'est une réunion de citoyens se disant défenseurs de la République, avec laquelle les sections de Paris communiquent officiellement, par délibérations et par commissaires, et qui se croient autorisés à stipuler les intérêts des départements. »

« Oui, insiste Doulcet de Pontécoulant, Masuyer a dit vrai quand il a dit qu'il existait à Paris deux Conventions nationales ; il est vrai qu'il existe en cette ville un simulacre de représentation nationale

composé d'hommes inconnus, qui se disent des départements et qui non sont pas ; car dans les départements il n'y a que des citoyens amis des lois, il n'y a pas de stipendiés de Coblenz. Je demande donc que vous portiez votre attention sur cette association monstrueuse. »

Nul dans la Convention ne défendit les pétitionnaires, et la Montagne semblait aussi irritée contre eux que la Gironde. Marat les attaqua avec une violence extrême :

« Les mesures qu'on vient de vous proposer à la barre pour rétablir l'abondance sont si excessives, si étranges, si subversives de tout bon ordre, elles tendent si évidemment à détruire la libre circulation des grains et à exciter des troubles dans la République, que je m'étonne qu'elles soient sorties de la bouche d'hommes qui se prétendent des êtres raisonnables, et des citoyens libres, amis de la justice et de la paix. Les pétitionnaires qui se présentent à votre barre se disent commissaires des 48 sections de Paris. Pour avoir un caractère légal, ils auraient dû avoir le maire de Paris à leur tête. Je demande d'abord qu'ils soient tenus de justifier de leurs pouvoirs. Un des pétitionnaires a parlé des départements ; je demande qu'il justifie de sa mission. Ne vous y trompez pas, citoyens, c'est là une basse intrigue. Je pourrais nommer ici des individus notés d'aristocratie, mais les mesures que je propose serviront à les faire connaître et à couvrir de honte les auteurs. Je demande que ceux qui en auront imposé à la Convention soient poursuivis comme perturbateurs du repos public. »

Et il cria encore de son banc : « Je sais qu'il y a parmi les pétitionnaires des aristocrates infâmes. »

Que signifie donc tout ceci, et quelle situation occupent entre les partis les groupements révolutionnaires ? Ils avaient reçu l'hospitalité dans le local des Jacobins. Je lis, en effet, dans le procès-verbal de la séance du 22 février, que, des citoyennes ayant demandé à se réunir aux Jacobins, Desfieux s'y oppose et observe que, la salle étant toutes les après-midi à la disposition des quatre-vingt quatre départements, défenseurs de la République, on ne peut la donner aux citoyens que le matin. Certes, il est permis de penser que si ce club avait été considéré, dès l'origine, comme un foyer d'intrigues contre-révolutionnaires, les Jacobins ne l'auraient pas accueilli. Mais il faut se garder aussi de croire qu'en les admettant dans leur local les Jacobins se solidarisaient avec ces groupements. La vérité est que, tout d'abord, les Jacobins aussi bien que les délégués des 84 départements, avaient cru les uns et les autres qu'il était de leur intérêt de se rapprocher.

Les Jacobins se considéraient comme la grande force régulatrice de la Révolution, et ils se réjouissaient de tenir le plus possible sous leur influence et, au besoin, sous leur discipline, les énergies incohérentes et tumultueuses. D'une part, ils les détournaient de la Gironde, et d'autre part, ils

pouvaient les empêcher de se jeter dans des aventures qui compromissent la Révolution. Les fédérés, eux, qui cherchaient à entraîner dans leur véhémence action révolutionnaire toutes les puissances constituées de la Révolution, ne demandaient pas mieux que d'être, en quelque mesure, confondus avec les Jacobins : ils pouvaient ainsi surveiller de près les événements, les crises de passion, et ils espéraient, saisissant une heure favorable, engager à fond les Jacobins avec eux et derrière eux.

Mais comme on voit, cette sorte de cohabitation s'explique surtout par des raisons de tactique. En fait, il n'y avait entre ces groupements nouveaux et les Jacobins qu'une médiocre sympathie. De même que bientôt les Jacobins entrèrent en lutte avec un autre groupement qui, sans occuper le même local qu'eux, se réunit dans le même immeuble, la « Société fraternelle de l'un et de l'autre sexe », ils ne tarderont pas aussi à prendre en défiance les « Défenseurs de la République ».

Il leur fut sans doute très désagréable que, lorsque les pétitionnaires qui venaient de soulever contre eux la Convention furent invités à remettre leurs pouvoirs, ils aient remis la pièce suivante : Extrait du procès-verbal de la Société fraternelle réunie à celle des Défenseurs de la République une et indivisible, séant aux Jacobins de Paris, rue Saint-Honoré, le 7 février ». C'était un voisinage fâcheux et une confusion compromettante. Les Jacobins ne tardèrent pas à voir que les nouveaux groupements révolutionnaires ne seraient pas en leurs mains un instrument commode. Ceux-ci en effet ne se bornaient pas à attaquer la Gironde plus violemment qu'à cette date les Jacobins eux-mêmes ne l'auraient voulu, ils attaquaient la Montagne elle-même : ils lui reprochaient sa tiédeur, sa mollesse, et aussi ils l'accusaient de négliger les questions économiques, de ne pas résoudre le plus urgent des problèmes sociaux, le problème des subsistances. Saint-Just qui avait combattu en somme, dans le grand discours que j'ai analysé, toute réglementation et toute taxation, était l'objet de véhémentes attaques. Le 12 février, les délégués des 48 sections distribuaient dans Paris et à la porte même de la Convention un placard où il était dit : « *Quand le peuple sait que dans les assemblées populaires les orateurs qui haranguent et débitent les plus beaux discours et les meilleures leçons, soupent bien tous les jours...* » et un peu plus bas ; « *de ce nombre est le citoyen Saint-Just ; levez haut le masque odieux dont il se couvre.* » Saint-Just plia son orgueil à parlementer avec eux : mais la blessure dut être cruelle : et les robespierristes sentirent qu'il y avait là une force neuve et peu maniable. Les attaques contre Saint-Just visaient indirectement Robespierre, dont il se proclamait le disciple. Les voilà bien, ces puritains qui parlent si bien de vertu et qui nourrissent le peuple de vérités austères ! Pendant qu'ils refusent de lui assurer du pain, eux ils

font des soupers fins. Et tout entiers à leurs combinaisons politiques, à leurs luttes d'influence et à leurs rivalités personnelles ils ont peur d'aborder la question des subsistances ! Les Jacobins en effet hésitaient à s'y engager. M. Gomel, dans les études aussi réactionnaires qu'inexactes qu'il a consacrées à l'*Histoire financière de la Législative et de la Convention*, écrit à propos de ce mouvement de février 1793 :

« Les Jacobins n'étaient pas partisans de la liberté du commerce des céréales. L'intervention de l'État en cette matière, des taxations établies d'office et des mesures de rigueur contre les marchands aussi bien que contre les cultivateurs qui ne se soumettraient pas à la loi, répondaient bien mieux à leurs instincts autoritaires. »

C'est, à ce moment, une erreur flagrante. Les Jacobins seront peu à peu conduits ou plutôt entraînés à cette politique. Mais dans les premiers mois de 1793 elle les effraie. Ne risque-t-on pas de s'aliéner toute la bourgeoisie marchande ? Et si les cultivateurs sont liés par des taxes réglementant les échanges, ne cesseront-ils pas de souhaiter et d'acheter les biens nationaux ? Dès lors les racines par lesquelles la Révolution plongeait tous les jours plus profondément dans la terre peuvent sécher. En outre, où finit le commerce légitime, où commence l'accaparement ? Soulever ces problèmes c'est jeter la Révolution dans l'inconnu : c'est diviser la grande armée révolutionnaire, au moment même où elle doit faire face à des ennemis sans nombre au dedans et au dehors. Le 22 février, aux Jacobins, Robespierre le jeune, qui était certainement l'écho de son frère, disait : « Les discussions trop répétées sur les subsistances alarment la République », et à sa demande la société passait à l'ordre du jour. Ceux qui appelaient surtout l'attention du peuple sur la question des subsistances, ceux qui l'inquiétaient et l'affolaient en exagérant le péril ou en envenimant de leurs propos les souffrances de la crise, étaient bien près d'être considérés par le gros des Jacobins comme des intrigants qui cherchaient à décourager le peuple, à le détourner du grand combat révolutionnaire. Et c'est là ce qui exaspérait contre eux Marat. Celui-ci, qu'on le remarque bien, était un tempérament violent au service d'une politique modérée. Il voulait supprimer par tous les moyens, même par le glaive, les hommes, les partis qui lui paraissaient dangereux pour la liberté, mais il voulait aussi éviter les complications inutiles, toutes les démarches téméraires qui ajoutaient aux embarras de la Révolution. Il n'aurait voulu ni de la suppression du régime corporatif, qui troublait des intérêts et des habitudes, ni de la suppression des titres de noblesse qui exaspérait sans profit les vanités ; il s'était opposé à la déclaration de guerre : il s'était emporté contre ceux qui proposaient la suppression du budget des cultes : il avait demandé qu'en Belgique on ménageât les préjugés catholiques et les prétentions cléricales. Il écartait ainsi de la Révolution les dangers et les pièges : et il conseillait une politique prudente servie par des moyens sanglants. Or voilà que tout à

coup des forcenés, ou des écervelés, ou des conspirateurs proposaient une taxation générale du blé qui allait ameuter contre la Révolution les marchands même honnêtes, les cultivateurs même patriotes ! Voici qu'au moment où il faut que la Révolution soit calme pour démentir les déclamations furieuses de la Gironde, des intrigants ou des stipendiés veulent imposer un système qui provoquera partout le soulèvement et le désordre ! Dans cette convulsion sociale la trahison des Girondins disparaîtrait ! Non ! non ! qu'on arrache le masque des pétitionnaires ! Il en est parmi eux qui sont des aristocrates infâmes, et les autres sont dupes ou complices !

Ainsi allait la pensée de Marat, et tout de suite, avec sa fougue de sincérité et de colère, et au risque de compromettre sa popularité terrible, il fonçait sur l'ennemi. Ce n'était pas un démagogue vulgaire, et M. Thiers, qui a dit de lui qu'il avait « toutes les vanités, même celle de la modération », n'a pas assez vu ce qu'il y avait de lié et de conséquent dans sa conduite.

Au demeurant, Marat se trompait plus qu'à moitié sur le sens de ce mouvement révolutionnaire à tendance sociale, qui semblait vouloir déborder tous les partis constitués de la Révolution. Il se peut en effet que les royalistes, les contre-révolutionnaires aient songé à l'exploiter. Après la mort du roi, il leur semble sans doute que toutes les armes étaient bonnes contre la Révolution : qui sait s'ils ne réussiraient point à la perdre en « l'exagérant », en inquiétant le commerce et la propriété ? Qui sait si le peuple dont ces convulsions aggraveraient la famine, ne regretterait pas le temps des rois ? Il y a dans le texte de la pétition lue par les délégués une phrase ambiguë et imprudente où l'esprit soupçonneux pourrait retrouver je ne sais quel accent des conspirateurs royalistes mêlés, dans les quartiers populaires, aux groupes des mécontents. « On nous a dit qu'une bonne loi sur les subsistances est impossible. *C'est donc à dire qu'il est impossible de régir les États quand les tyrans sont abattus.* » Elle peut avoir un sens très révolutionnaire et très républicain. Elle peut signifier et elle signifie sans doute que si la Convention renonçait à réglementer ce commerce des grains que réglementaient les rois, elle fournirait un argument contre la liberté et pour les tyrans. Elle peut être aussi le reflet un peu trouble de la propagande royaliste. Mais, dans l'ensemble, et quelle que fût l'intrigue des tenants de l'ancien régime, c'était bien un mouvement populaire et révolutionnaire.

Il tenait à deux causes. D'abord il y avait en effet dans le peuple, sinon souffrance, au moins malaise et inquiétude : il se croyait toujours menacé d'un renchérissement des denrées plus grave que celui dont il pâtissait déjà. Je sais bien que Paris semblait préservé de la cherté du pain. Il était taxé, et il ne devait pas se vendre plus de trois sous la livre. La Convention avait déjà, le 7 février, autorisé la Commune à lever un impôt de quatre millions pour faire face aux pertes résultant de ce bas prix. Et même Masuyer

déclara que c'étaient les riches qui, pour se soustraire à l'impôt progressif établi à cet effet, avaient machiné ce mouvement. Dans une taxation générale du blé, applicable à toute la France, les mesures particulières à Paris disparaîtraient en effet. Et c'est sans doute ce que voulait dire Barère quand il reprocha aux délégués d'être venus « présenter la pétition des riches avec la livrée des pauvres ». Mais, en fait, il y avait pour le peuple une incertitude énervante.

La question des subsistances était sans cesse à l'ordre du jour et l'on craignait que, même avec l'impôt, on ne pût maintenir le pain à trois sous. Dans la séance de la Commune du 4 février « le Conseil nomme quatre commissaires pour s'adjoindre aux administrateurs des subsistances, à l'effet d'accélérer le rapport sur l'approvisionnement de Paris. Il a ordonné l'exécution d'un précédent arrêté, portant que les boulangers seront tenus de mettre sur les pains qu'ils vendront une marque connue du commissaire de police de leur section afin de pouvoir constater et poursuivre les fraudes qui pouvaient se commettre sur le poids des pains...

« Enfin le Conseil, informé que depuis quelques jours les boulangers ont augmenté le prix du pain, a arrêté, après une mûre délibération, que le pain est taxé à 12 sous les 4 livres, sauf à accorder une indemnité aux boulangers s'il y a lieu.

« Ce dernier arrêté a été sur-le-champ imprimé, affiché, envoyé aux sections et proclamé par les commissaires des sections. »

Dans la séance du 7 février « les boulangers de Paris demandent le rapport de l'arrêté qui fixe à douze sous le prix du pain de quatre livres. Le Conseil passe à l'ordre du jour, et, adjoint un commissaire à ceux déjà nommés, à l'effet de solliciter de la Convention nationale une avance de 4 millions pour mettre la Commune de Paris en état de payer aux boulangers les indemnités qui peuvent leur être dues. »

Et quoique la Convention eût autorisé immédiatement cet impôt, selon un tarif progressif qui exemptait les revenus au-dessous de 900 livres, et qui s'élevait ensuite par degrés d'une cote et demie d'habitation à 15 cotes, la situation restait obscure. Les pauvres restaient à la merci d'une nouvelle baisse des assignats : et qui sait d'ailleurs si le système des indemnités aux boulangers pourrait fonctionner longtemps ? Les boulangers résistaient. Garat dit, dans son rapport du 13 à la Convention :

« Il y a quelques jours les boulangers ont voulu augmenter d'un sou le pain de 4 livres ; la Commune s'y est opposée, et se trouvant sans fonds elle n'a pu continuer ses sacrifices : voilà la véritable cause des craintes que l'on a fait paraître sur les subsistances. »

Le mouvement n'était donc pas factice, mais il est certain qu'il n'aurait eu ni la force ni la suite qu'il eut en février, s'il n'avait pas été organisé. Une sorte de parti social se formait qui voulait mettre au premier plan les problèmes économiques. Il voulait dénoncer et combattre à fond l'accaparement sous toutes ses formes. Deux hommes surtout semblent avoir, en février, suscité et discipliné le mouvement. C'est le jeune Varlet et le prêtre Jacques Roux. Varlet n'avait guère que vingt ans, mais il était dévoré par une inquiétude d'action et de vanité. N'étant pas encore éligible, il cherchait à agir hors des Assemblées et sur elles. Il avait pris part à toute l'agitation qui précéda le Dix-Août, puis il avait installé dans le jardin des Tuileries une tribune en plein vent d'où il haranguait le peuple. Il obsédait la Convention et la Commune de pétitions, il se multipliait dans les sections. La grande crise des prix qui, à la fin de 1792 et au commencement de 1793, remuait tant d'intérêts et de passions, était pour lui une occasion d'apparaître excellente. C'était en quelque sorte une plateforme neuve et où ni Robespierre ni Marat n'étaient montés. C'était pour les impatients une percée nouvelle à travers la Révolution. Avait-il une doctrine ? M. Aulard cite de lui une brochure intitulée : « *Déclaration solennelle des droits de l'homme dans l'état social* », où il définit le droit de propriété. Cette brochure ne porte pas de date, mais elle est de janvier ou de février 1793. « Le droit de possession territoriale a des limites dans la société ; sa latitude doit être telle que l'industrie commerçante ou agricole n'en reçoive aucune atteinte. Dans tous les États, les indigents forment la majorité, et comme leur liberté, leur sûreté, leur conservation individuelle sont des biens antérieurs à tous, leur volonté la plus naturelle, leur droit le plus constant est de se préserver de l'oppression des riches en limitant l'action d'acquérir et rompant par des moyens justes la disproportion énorme des fortunes. La propriété étant un droit inviolable, tout possesseur est maître de disposer à son gré de ses biens et revenus, *si l'usage qu'il en fait ne tend point à la destruction de la société. Les biens amassés aux dépens de la fortune publique, par le vol, l'agiotage, le monopole, l'accaparement, deviennent des propriétés nationales, à l'instant où la société acquiert par des faits constants la preuve de concussion.* »

Je trouve dans un « projet d'un mandat spécial et impératif aux mandataires du peuple », soumis le 9 décembre 1792 à la Convention par Jean Varlet, un exposé analogue :

« Vous cimenterez le pacte social par des institutions bienfaisantes : les signes certains auxquels nous voulons les reconnaître, sont l'extirpation de la mendicité, la disparition graduelle de la trop grande inégalité des fortunes, la régénération des mœurs, la propagation des lumières, le concours unanime des citoyens aux charges, aux avantages de la société... les moyens sûrs de répression contre les usurpateurs ou déprédateurs ; l'émulation, l'encouragement accordé aux talents dirigés vers l'utilité commune, les témoignages authentiques de reconnaissance et d'estime donnés aux citoyens qui se

livrent avec constance à la défense du droit du peuple, l'isolement, la honte, le mépris, la nullité aux égoïstes, aux insouciantes. Enfin quand vous dresserez les articles du Contrat social vous vous imaginerez organiser une communauté, où chacun ne doit recueillir qu'à proportion de la part qu'il y a mise. »

Et il ajoute en note, comme pour restreindre la portée de quelques-unes de ses paroles :

« On n'entend point parler ici de grandes propriétés acquises par de belles spéculations ou des entreprises hardies, ni gêner en rien nos regards commerciaux avec l'étranger, mais seulement empêcher que par l'agiotage, le monopole, l'accaparement, les fortunes particulières se grossissent aux dépens de la fortune publique. »

Ainsi ce n'était pas une attaque directe et fondamentale à la propriété, mais celle-ci devait être contrôlée en toutes ses opérations. Voilà les doctrines que Varlet propageait fiévreusement dans les sections. Voilà les doctrines dont l'abbé Jacques Roux avait imprégné la section des Gravilliers. L'action de Jacques Roux était bien plus pénétrante et profonde que celle de Varlet. Ce prêtre, âgé de quarante ans, venu à Paris après une vie assez trouble et incertaine, semblait cheminer obscurément vers un grand but d'ambition, et le problème économique, négligé, semblait-il, par les partis aux prises, lui avait paru un formidable levier. Il n'avait pas de journal à cette date, et il ne paraît pas qu'il parlât souvent aux tribunes des clubs. Il allait aux Cordeliers et à la section de l'Observatoire, mais c'est surtout une propagande de quartier qu'il poursuivait dans cette section populaire des Gravilliers où abondaient les ouvriers et les artisans, les petits industriels. Il s'était dit, sans doute, que lorsqu'il aurait pénétré cette section lentement, obscurément, de son influence et de sa pensée, il aurait, au cœur même de Paris, une force décisive. Il faisait partie de la municipalité parisienne provisoire comme délégué de la section des Gravilliers. Lorsque, le 30 décembre, les délégués des sections de Paris allèrent presser la Convention de voter la mort du roi, c'est un orateur des Gravilliers qui prononça le poignant discours que j'ai cité et il est difficile de n'y pas reconnaître, sinon la main, au moins l'inspiration de Jacques Roux. Celui-ci fut délégué le 21 janvier par la Commune de Paris pour assister à l'exécution de Louis XVI : il se vanta de lui avoir dit un mot atroce et, dans son rapport sur l'exécution, il s'ingénia à faire valoir comme un titre de noblesse civique sa dureté.

Le journal *les Révolutions de Paris* dit à ce sujet : « En général la Commune ne s'est point fait honneur pendant tout le temps de la surveillance des prisonniers du Temple, elle n'a pas su concilier ce qu'elle devait à l'humanité et à l'infortune avec les précautions qu'exigeait le dépôt qu'elle avait en garde. Jusqu'au dernier moment, elle a donné lieu au dévotieux Capet de se regarder comme un martyr

prédestiné et de se faire un mérite des mauvais procédés qu'on n'a cessé d'avoir pour lui dans tous les détails domestiques de sa détention, jusqu'à l'instant de son supplice, comme nous le verrons plus loin dans le rapport de Jacques Roux et de Claude Bernard, *tous deux prêtres, c'est-à-dire sans entrailles...* Lorsque Jacques Roux alla avec son collègue chercher le roi au Temple pour le mener à la mort, Capet ayant voulu lui remettre son testament, Jacques Roux le refusa en disant : *Je ne suis chargé que de vous conduire à l'échafaud.* À quoi Louis répondit : *C'est juste.* »

Et le journal ajoute que le prêtre « qui, dans sa mission auprès du ci-devant roi, lui parla plutôt en bourreau aide des hautes œuvres qu'en magistrat du peuple souverain », raconte avec complaisance que des citoyens trempèrent leur mouchoir dans le sang du roi. On dirait qu'il a vu, dans la mort de Louis XVI, comme une revanche de longues souffrances obscures et l'assouvissement de passions cruelles. De cette estrade où avait roulé la tête du roi Jacques Roux descendit avec une sorte de prestige sanglant : il colportait de maison en maison dans le sombre quartier, de la rue Saint-Denis à la rue du Temple, les détails tragiques, et il semblait, avec un art tout sacerdotal, irriter les plaies de misère par un âpre espoir de représailles. Un peu plus tard, en juin, une citoyenne, parlant de Jacques Roux aux Jacobins, marque bien les effets de cruauté profonde et presque sensuelle dont le prêtre pénétrait les âmes :

« Dans la section des Gravilliers, il nous parlait de la tête de Louis Capet ; il nous représentait cette tête roulant sur l'échafaud, et cette idée nous réjouissait. Depuis que la tête de Capet est tombée, Roux a toujours le mot d'accapareur à la bouche. »

Ainsi il allait, dans les rues où se pressait le peuple, dans les modestes boutiques où l'artisan attendait le client, il s'entretenait avec tous, avec les femmes comme avec les hommes, sachant, par son expérience d'Église, que la femme pouvait jouer un rôle décisif. Et on voit bien par quelle transition il passait du roi aux accapareurs : À quoi vous servira-t-il d'avoir coupé la tête au tyran et renversé la tyrannie si vous êtes tous les jours dévorés lentement par les agioteurs, par les monopoleurs ? Ils accumulent dans leurs vastes magasins les denrées et les matières premières, qu'ils revendent ensuite à des prix usuraires au peuple qui a faim, aux artisans qui ont besoin, pour leur industrie, de laine, de cuir, de savon, de fer. Contre eux aussi il faut se soulever. Et qu'importe qu'ils se disent patriotes ? Qu'importe qu'ils se soient prononcé pour la Révolution et qu'ils aient acquis des biens nationaux, si dans les vastes immeubles des couvents d'hier ils entassent la marchandise accaparée ?

Ces paroles entraînaient, et Jacques Roux, assuré déjà de fortes prises sur les Gravilliers, ne fut nullement découragé par l'accueil brutal fait aux pétitionnaires du 12 février par la Convention et par Marat lui-

même. Puisque la Convention le prenait de haut, il fallait lui faire peur. Puisqu'elle refusait des lois contre les accapareurs, il fallait déchaîner dans Paris un mouvement contre les accapareurs, contre toute cette haute bourgeoisie marchande, ancienne ou nouvelle, feuillantine ou jacobine, qui tenait sous sa loi le consommateur et le pauvre manufacturier. Il ne fallait pas limiter le mouvement à la question du pain, mais engager d'une façon générale la lutte contre l'accaparement. N'y avait-il pas de l'émotion et de l'inquiétude dans la plupart des métiers comme dans la plupart des ménages ?

Ainsi, le 6 février, à la barre de la Convention, les « compagnons ferblantiers » accusent « le citoyen Bois, entrepreneur pour le service des armées, d'avoir accaparé toutes les matières de manière que les autres entrepreneurs n'en ont pas et qu'ils ne peuvent, en conséquence, faire travailler les ouvriers. Ils demandent que ce citoyen soit tenu de les céder à d'autres entrepreneurs qui les feront travailler, ou de les faire travailler lui-même. »

Ainsi, le petit patronat s'ébranle en même temps que les ouvriers. Et voici que le haut prix du savon, de la chandelle, du sucre, exaspère les familles pauvres. Le 22 février, des femmes vont aux Jacobins et demandent un local pour délibérer sur la question des subsistances. Les Jacobins, alléguant qu'ils n'ont pas de place, le refusent.

Mais, pour la première fois, les tribunes protestent. Elles huent les Jacobins, elles leur crient qu'il y a parmi eux « des marchands, des accapareurs » qui s'enrichissent des malheurs publics. Le 24, c'est la Convention qui doit subir l'assaut de deux députations de femmes.

« Les blanchisseuses de Paris viennent, dans le sanctuaire sacré des lois et de la justice, déposer leur sollicitude. Non seulement toutes les denrées nécessaires à la vie sont d'un prix excessif ; mais encore les matières premières qui servent au blanchissage sont montées d'un tel degré que bientôt la classe du peuple la moins fortunée sera hors d'état de se procurer du linge blanc, dont elle ne peut absolument se passer. Ce n'est pas la denrée qui manque, elle est abondante : c'est l'accaparement et l'agiotage qui la font enchérir. Ainsi, le savon qui autrefois coûtait 14 sous la livre, revient aujourd'hui à 22 sous ; quelle différence !

« Législateurs, vous avez fait tomber sous le glaive des lois la tête du tyran ; que le glaive des lois s'appesantisse sur la tête de ces sangsues publiques, sur ces hommes qui se disent perpétuellement les amis du peuple et qui ne le caressent que pour mieux l'étouffer. Nous demandons la peine de mort contre les accapareurs et les agioteurs. »

C'est l'écho tout vif des prédications de Jacques Roux. Le même jour, des citoyennes de la Société

fraternelle, séant aux Jacobins, renouvellent les protestations contre le trafic de l'argent :

« Elles exposent que, dans le moment où elles ont le regret de voir partir leurs maris, leurs parents sur les frontières, elles sont effrayées des manœuvres des accapareurs. C'est pourquoi elles viennent demander le rapport du décret de l'Assemblée Constituante qui déclare l'argent marchandise. Elles pensent que c'est là le seul moyen de tarir tous leurs maux. »

C'était le prélude du mouvement du lendemain. Dans tout Paris, des citoyens et des citoyennes se portent aux boutiques et obligent les marchands à livrer la chandelle, le savon, le sucre à un prix réduit, fixé par les acheteurs eux-mêmes. Par une singulière coïncidence, qui a faussé pour beaucoup d'historiens le sens de cette journée, Marat fit paraître, le matin même du 25 février, un violent article qui semblait conseiller le pillage :

« Il est incontestable que les capitalistes, les agioteurs, les monopoleurs, les marchands de luxe, les suppôts de la chicane, les robins, les ex-nobles, etc., sont tous, à quelques-uns près, des suppôts de l'ancien régime, qui regrettent les abus dont ils profitaient pour s'enrichir des dépouilles publiques. Comment donc concourraient-ils de bonne foi à l'établissement du règne de la liberté et de l'égalité ? Dans l'impossibilité de changer leur cœur, vu la vanité des moyens employés jusqu'à ce jour pour les ramener au devoir, et désespérant de voir le législateur prendre de grandes mesures pour les y forcer, je ne vois que la destruction totale de cette engeance maudite qui puisse rendre la tranquillité à l'État, qu'ils ne cesseront point de travailler tant qu'ils seront sur pied. Aujourd'hui, ils redoublent de zèle pour désoler le peuple par la hausse exorbitante du prix des denrées de première nécessité et la crainte de la famine.

« En attendant que la nation, fatiguée de ces désordres révoltants, prenne elle-même le parti de purger cette terre de la liberté de cette race criminelle, que ses lâches mandataires encouragent au crime par l'impunité, on ne doit pas trouver étrange que le peuple, dans chaque ville, poussé au désespoir, se fasse justice à lui-même. Dans tout pays, où les droits du peuple ne sont pas de vains titres consignés fastueusement dans une simple déclaration, le pillage de quelques magasins à la porte desquels on pendrait les accapareurs mettrait bientôt fin à ces malversations qui réduisent vingt-cinq millions d'hommes au désespoir, et qui en font périr des milliers de misère. Les députés du peuple ne sauront-ils donc jamais que bavarder sur ses maux, sans en présenter jamais le remède ?

« Laissons là les mesures répressives des lois, il n'est que trop évident qu'elles ont toujours été et qu'elles seront toujours sans effet : les seules efficaces sont des mesures révolutionnaires. Or, je n'en

connais aucune autre qui puisse s'adapter à nos faibles conceptions, si ce n'est d'investir le comité actuel de sûreté générale, tout composé de bons patriotes, du pouvoir de rechercher les principaux accapareurs et de les livrer à un tribunal d'État, formé de cinq membres pris parmi les hommes connus, les plus intègres et les plus sévères, pour les juger comme des traîtres à la patrie.

« Je connais une autre mesure qui irait bien plus sûrement au but ; ce serait que les citoyens favorisés de la fortune s'associassent pour faire venir de l'étranger les denrées de première nécessité, les donner à prix coûtant, et faire tomber de la sorte celui auquel elles sont poussées aujourd'hui, jusqu'à ce qu'il fût ramené à une juste balance ; mais l'exécution de ce plan suppose des vertus introuvables dans un pays où les fripons dominant et ne jouent le civisme que pour mieux tromper les sots et dépouiller le peuple ! Au reste, ces désordres ne peuvent pas durer longtemps. Un peu de patience, et le peuple sentira enfin cette grande vérité, qu'il doit toujours se sauver lui-même. Les scélérats qui cherchent pour le remettre aux fers à le punir de s'être défait d'une poignée de traîtres les 2, 3 et 4 septembre, qu'ils tremblent de s'être mis eux-mêmes au nombre des membres pourris qu'il jugera nécessaire de retrancher du corps politique. »

C'était, semblait-il, la provocation à peu près directe au pillage et même au meurtre ; et cet article de Marat, commenté passionnément par ses adversaires, est resté comme une cocarde flamboyante sur la journée du 25 février. Pourtant, il est visible qu'un mouvement aussi vaste ne s'improvise pas. Or, le pillage commença dans plusieurs rues entre neuf et dix heures du matin, et à ce moment le journal de Marat se distribuait à peine. Michelet croit que l'article a paru la veille du jour du pillage. Il met l'article au 23 et le pillage au 24. C'est une erreur : l'article et le pillage sont du même jour, le 25. Et certainement le coup était préparé depuis près d'une semaine. Les femmes avaient, en somme, averti dès la veille la Convention. Le récit des *Révolutions de Paris* est décisif à cet égard.

« Dimanche, parmi les pétitionnaires, plusieurs crièrent : « *Du pain et du savon !* » Ces cris étaient appuyés hors de la salle par des groupes nombreux et très animés. La Convention écoute tout cela avec assez de froideur, et ajourne à mardi, pour y faire droit ; loin de calmer et de satisfaire, cette détermination aigrit encore davantage, et en quittant la barre, les femmes dans les couloirs de la salle disent tout haut à qui veut les entendre : « On nous ajourne à mardi, *mais nous, nous nous ajournons à lundi.* Quand nos enfants nous demandent du lait, nous ne les ajournons pas au surlendemain. »

Le mot d'ordre que Jacques Roux avait donné peut-être par l'intermédiaire de la Société fraternelle et par la section des Gravilliers était évidemment celui-ci :

« Vous irez à la Convention le dimanche 24, jour où elle reçoit les pétitionnaires ; et si elle ne vous donne pas satisfaction immédiate, vous vous en prendrez dès le lendemain lundi aux magasins. »

Ce n'est donc pas l'article de Marat qui a décidé le pillage. Et même, quand on le lit avec soin, il est visible qu'il ne le désirait point. Il savait (il le dira lui-même à la Convention), que depuis quelques jours il y avait une fermentation très grande dans Paris. Il craignait que le mouvement fût dirigé par les hommes que lui-même, le 12 février, avait dénoncés comme des intrigants et des conspirateurs. Surtout, il craignait que le peuple pesât sur la Convention pour obtenir une taxation générale des denrées dont il n'attendait, pour la Révolution, que catastrophes. Et il cherche à dériver toutes ces passions en écrivant que quelques exemples individuels sur les accapareurs suffiraient à tout faire rentrer dans l'ordre et à ramener la juste proportion des prix. L'article est absurde, et il est d'un désordre extrême. Que veut dire Marat quand il parle de l'anéantissement complet des capitalistes ? Cela n'a pas de sens : car il veut laisser subsister le commerce privé. Il va, en ses propos incohérents, des conseils de pendoison à la douce hypothèse d'une association de riches philanthropes instituant un commerce gratuit et vendant les denrées au prix de revient. Mais, au fond, c'est l'institution d'un tribunal révolutionnaire qu'il propose. Il veut appliquer aux difficultés de la question des subsistances la solution que Danton proposera bientôt, le 9 mars, pour toutes les difficultés où se débat la Révolution. Et tout le reste sert à faire passer un conseil relativement modéré ou que Marat jugeait tel. Au fond, il dut être très penaud que son article coïncidât avec les pillages : car il était destiné plutôt à les éviter. Marat était toujours convaincu que c'étaient les Girondins, les Brissotins qui cherchaient à exciter des désordres pour perdre la Révolution : et il se trouva sans doute assez ridicule d'avoir fourni lui-même à ses ennemis un thème vraiment trop facile d'accusation.

Le 26 février, dès le lendemain, il répond à Salle, devant la Convention :

« Les mouvements populaires qui se sont produits dans Paris sont l'ouvrage de cette faction criminelle et de leurs agents (*le côté droit*) ; ces mouvements sont fomentés depuis longtemps dans les sections par leurs émissaires. Vous avez vu à cette barre des citoyens égarés de Paris vous proposer des mesures révoltantes ; c'est leur ouvrage. Il y a cinq à six jours que la fermentation dans Paris est portée à son comble. Le peuple condamné à mourir de faim par les malversations des agents de la faction de Roland, a voulu apporter ses justes réclamations ; des émissaires de cette faction infernale se sont glissés parmi le peuple et ont excité les mouvements d'hier. »

Marat soutient la même thèse dans son journal. Il était de bonne foi. Il croyait que ces agitations feraient le jeu de la Gironde, et il concluait intrépidement que c'était elle qui les avait provoqués. Que

l'esprit de l'homme est misérable ! Mais comment Marat, hanté par cette idée, obstiné à ce système, aurait-il pu désirer et provoquer volontairement les désordres du 25 et du 26 ? Il fut victime, cette fois, de sa phraséologie meurtrière. Et l'opinion, le prenant au mot, lui attribua une journée qu'il déplorait, à coup sûr, plus que personne.

Non, ce ne fut pas la journée de Marat : ce fut la journée de Jacques Roux. C'est lui qui fut, tout le long du mois de février, du fond de son quartier obscur des Gravilliers, l'inspirateur et l'organisateur de cette sorte de révolution des subsistances, qui semblait annoncer et même amorcer un mouvement social, cette « troisième révolution » dont parlera bientôt le journal de Prudhomme.

Après le 14 juillet et le 4 août qui frappent les nobles, après le 10 août qui frappe le roi, voici une troisième révolution qui frappera les riches. L'article maladroit de Marat vint à point pour Jacques Roux. Celui-ci ne se méprit certainement pas sur le sens de l'article et sur l'intention de Marat. Il comprit bien qu'il voulait lui barrer la route et escamoter, pour ainsi dire, en une procédure criminelle assez restreinte, le vaste mouvement de revendication sociale que, lui, voulait déchaîner. Mais ce sera toujours une tactique chez Jacques Roux de se servir de Marat, de se couvrir de sa popularité, au moment même où Marat le combat et le diffame ; et, en cette journée du 25 février, ce prêtre calculateur et concentré dut éprouver une sorte de volupté à savourer l'article de Marat. Il pouvait maintenant, sans trop de scandale, se réclamer de lui, et donner brusquement à son œuvre patiente, obscure et sournoise, le terrible éclat de popularité de « l'ami du peuple ». Chose curieuse ! Louis Blanc ne fait que mentionner en passant, dans son récit du mouvement de février, Jacques Roux : il ne voit pas du tout le sens social de ces journées ; il croit qu'elles sont presque uniquement dues à l'intrigue de l'étranger, à l'or de Pitt qui avait besoin qu'il y eût des troubles à Paris. C'est un procédé de polémique à peine supportable chez des contemporains. Ce n'est pas un jugement d'histoire. Louis Blanc ne comprend pas l'instinct des foules, la spontanéité du peuple. Et quand des événements ne rentrent pas dans le cadre de révolution qu'il s'est tracé, quand ils lui paraissent contrarier le plan révolutionnaire, il y voit aisément une intrigue de l'ennemi.

M. Thiers a bien vu que l'action de Marat, en ces journées, n'avait été que superficielle. Mais il ne nomme même pas Jacques Roux dont il a parlé cependant à propos de la mort de Louis XVI.

Michelet a une admirable intuition des forces secrètes et profondes qui cheminent sous la Révolution. Il a, d'une façon générale, très bien démêlé le rôle de Jacques Roux. Il a bien vu « ce germe obscur d'une Révolution inconnue dont la révélation plus claire se marqua plus tard dans Babeuf ». Mais il n'a pas aperçu les premiers tressaillements de ce germe. Jacques Roux, dans Michelet, est tout à fait absent

de la journée du 25 février. Michelet s'étant figuré, à tort, que « la foule, docile à son apôtre » a suivi Marat le 25 février, il ne reste plus place ce jour-là pour Jacques Roux.

Et pourtant, Jacques Roux, en ce jour du 25 février, prit très haut ses responsabilités. Le procès-verbal de la séance de la Commune (*Moniteur universel* du 28 février) est décisif :

« Cuvillier, l'un des commissaires envoyés dans les sections, rend compte de sa mission, et annonce que dans la section des Gravilliers il a vu Jacques Roux, prêtre, et membre du Conseil, occupé à justifier la conduite de ceux qui s'étaient attroupés pour se faire délivrer les marchandises qu'ils avaient arbitrairement taxées.

« Jacques Roux qui venait d'arriver au Conseil, monte à la tribune et dit qu'il a toujours professé les vrais principes, et que, dût-il être appelé le *Marat du Conseil général*, il ne s'en départira jamais.

« Un membre demande que Jacques Roux soit tenu de signer la déclaration qu'il vient de faire.

« Un autre l'interpelle de déclarer pourquoi il n'était pas à son poste dans le moment du danger (*Il s'élève du tumulte*). Les circonstances ne permettant pas de s'occuper de personnalité, le Conseil général a passé à l'ordre du jour sur tout ce qui concernait Jacques Roux.

« La plupart des commissaires envoyés dans les sections rendent compte de leur mission. Partout, les résultats sont les mêmes ; *partout on demande une loi sévère contre les accapareurs.* »

D'après *les Révolutions de Paris*, il dit brutalement ce soir-là, au Conseil de la Commune :

« Je pense, au surplus, que les épiciers n'ont fait que restituer au peuple ce qu'ils lui faisaient payer beaucoup trop cher depuis longtemps. »

C'est sur lui que se portent les premières colères :

« Le Conseil général de la Commune (séance du 27 février), a ordonné l'insertion dans son procès-verbal d'un arrêté par lequel la section des Piques invite ses frères de la section des Gravilliers à censurer son représentant à la Commune, *Jacques Roux*, pour avoir, dans la journée du 25 de ce mois, prêché au Conseil général la dissolution de tous les principes, en légitimant les événements de cette journée. La section des Piques a, de plus, arrêté que Jacques Roux avait perdu sa confiance. »

Ayant contre lui la Convention, les Jacobins, Marat, Jacques Roux n'avait pas avec lui la Commune, le groupe d'Hébert. Sans doute, la Commune n'avait réprimé que très mollement l'émeute. Pache, maire depuis le 14 février, Hébert, Chaumette, ne pouvaient pas marcher à fond contre une partie du peuple, même « égaré ». Ils avaient d'abord laissé faire. Pache pourtant, personnellement, avait fait

effort pour arrêter les désordres, et le journal de Brissot lui rend témoignage d'avoir saisi lui-même, de ses mains, deux pillards. Santerre, commandant de la garde nationale, était allé ce jour-là de bonne heure à Versailles pour inspecter un bataillon, et comme si dès la veille on n'avait pu prévoir un soulèvement. Mais si la Commune de Paris ne pouvait réprimer violemment l'émeute, elle ne l'approuvait pas. Sa politique était toute autre. Elle essayait d'obtenir de la Convention les plus larges subventions possibles pour maintenir le pain à un prix assez bas ; et ces scènes de violence pillarde ne pouvaient qu'indisposer l'Assemblée contre Paris. La Commune d'ailleurs était liée à la Montagne, et elle démêlait bien que Roux voulait entrer en lutte non seulement contre les Girondins, mais contre la popularité montagnarde. À vrai dire, il ne semblait pas au premier abord qu'entre les conceptions d'Hébert et celles de Jacques Roux ou de Varlet il y eût une grande différence. Lui, aussi, nous l'avons vu, il frappait fort sur les monopoleurs, sur les accapareurs. Assez récemment encore, en décembre 1792, dans le numéro 198 du père Duchêne, il avait écrit :

« Je ne prêche pas ce que les beaux esprits appellent la loi agraire. Car, suivant le calcul d'un fameux arithméticien, si les terres étaient partagées, nous n'aurions tous chacun que quarante écus de rente, ce n'est pas le Pérou. Il n'est pas possible d'établir l'égalité parfaite de fortune : car, en supposant que chaque citoyen eût un champ, un pré, un jardin, une petite métairie, celui qui saurait le mieux cultiver sa terre, qui aurait plus de force ou d'industrie, serait bientôt plus riche que son voisin. Je ne demande donc pas le partage des terres, mais ce que je veux ! foutre, *c'est qu'on fasse regorger tous ces richards engraisés du sang du pauvre, qu'on fasse restituer aux financiers tout ce qu'ils ont volé à la nation, qu'on rogne les ongles à toutes ces sangsues du peuple, et on aura de quoi payer les frais de la guerre. Les accaparements cesseront, le numéraire ne sera plus vendu, le commerce ira sans tracas ; on n'amassera pas de quoi rouler voiture, mais cela n'est pas nécessaire : il ne faut à un homme sage qu'une poire pour la soif et un morceau de pain pour ses vieux jours.* »

Après tout, la journée du 25 février n'était-elle pas un premier « dégorgement » ? Mais Hébert n'avait garde de s'engager à fond. Il savait répondre aux émotions- diverses et confuses de sa vaste clientèle populaire. Il ne voulait pas s'avancer dans une voie étroite et se lier à un système exclusif. C'est de la lutte décisive contre la Gironde qu'il attendait un élargissement, d'influence ; et il trouvait très imprudent, sans doute, et bien sot le prêtre qui, du fond de son quartier obscur, semblait à ce moment lancer un défi aux Jacobins et à la Montagne. Hébert en sa barque dansante et bariolée de couleurs criardes, se laissait porter par le vaste flot ; Jacques Roux, au contraire, semblait isolé à ce moment sur un roc sombre, et de tous côtés battu par les vagues.

Entre les conceptions d'Hébert et celles de Jacques Roux il n'y avait qu'une analogie superficielle. Ce

n'est pas que Jacques Roux fût un penseur profond. On le diminuerait à coup sûr en réduisant sa politique à une politique de pillage. La journée du 25 février n'était, à ses yeux, qu'un avertissement pour obtenir des lois. Mais à prendre sa doctrine même, ce perpétuel anathème contre le monopole, l'accaparement, l'agiotage, comme elle est frivole et inconsistante ! Où finit le commerce licite ? Où commence l'accaparement ? Ou bien on frappera les marchands à l'aveugle, et ce sera la ruine générale. Ou bien on essaiera de contrôler leurs opérations. Mais si ce contrôle est léger, il sera inefficace. S'il est profond, continu, ce sera, en réalité, le contrôleur, l'État, la municipalité, qui dirigera les opérations commerciales ; et la propriété privée est absorbée, de fait, par la communauté. Quand donc Varlet et Jacques Roux assurent qu'ils veulent maintenir la propriété, même « la grande propriété », et quand ils demandent en même temps que l'accaparement et le monopole soient poursuivis à fond, ils se perdent dans l'incohérence. Michelet, dans le mot que j'ai cité, voit là un germe de babouvisme. Ni Jacques Roux, ni Varlet n'étaient personnellement sur le chemin du communisme : ils n'avaient pas l'ampleur d'esprit de Babeuf. Et si leur doctrine prépara le communisme, ce fut par sa contradiction même et par son impuissance.

Babeuf s'appuiera surtout sur les ouvriers des manufactures ; quand il fondera son club, ce sera au Panthéon, en un point d'où il dominait à la fois le quartier Saint-Marcel avec ses tanneries, le quartier Saint-Antoine avec ses nombreux et puissants ateliers. Les Gravilliers sont, au contraire, un centre d'artisans, de petits industriels ; et cette petite bourgeoisie obscure n'eût guère compris la grande idée de la propriété et de la production communes. Elle s'irritait, au contraire, contre le développement capitaliste qui la menaçait de toute part. La Révolution, qui suscitait les vastes entreprises, était pour elle une déception. Quoi ! on n'aura exproprié les couvents que pour y installer, ou des magasins immenses, ou de vastes manufactures qui font une concurrence ruineuse ou au boutiquier infime ou au modeste artisan !

Le journal les *Révolutions de Paris*, déduisant les funestes effets de la journée du 25 février, dit :

« Plusieurs maisons de commerce hollandaises, anglaises, américaines, se proposaient de transporter leurs pénates à Paris, pour y jouir de toutes les franchises et de toute la protection des États vraiment libres. La journée du 25 février fera replier leurs voiles : ils ne voudront plus habiter un pays où la propriété de l'honnête homme ne soit pas respectée. »

Mais c'est précisément tout ce puissant essor du grand commerce qui troublait en ses habitudes le centre de Paris. Une activité économique fébrile bouleversait les intérêts : « *On bâtit dans toutes les rues* » disent, en mai, les *Révolutions de Paris* (n° du 4 au 11 mai).

Et dans les maisons nouvelles, ce n'étaient pas seulement de somptueux appartements bourgeois qui étaient aménagés ; c'étaient de vastes manufactures et de vastes dépôts qui gênaient doublement les artisans par la concurrence du produit fabriqué, par l'absorption de la matière première. La plainte des « compagnons », c'est-à-dire, ici, des petits patrons ferblantiers, que j'ai citée, est tout à fait significative. C'est pour ceux-là, autant au moins que pour les ouvriers, que travaillait Jacques Roux. Et il ne faut pas que le pillage téméraire de quelques pauvres boutiques, par une foule déchaînée et mêlée de coquins, nous cache le vrai sens économique et social du parti nouveau. Jacques Roux défendait la petite bourgeoisie et l'artisanerie contre l'accaparement des matières et la concurrence des grands marchands, comme il défendait les prolétaires contre la hausse des denrées. Lorsque, un peu plus tard, le 25 juin, Jacques Roux dirait la Convention : « quel est le but de ces agioteurs qui s'emparent *des manufactures*, du commerce, des productions de la terre ? », il révélera bien les angoisses de toute cette fourmillante artisanerie des Gravilliers, qui redoutait une expropriation économique. Il y a loin, à coup sûr, de cette petite bourgeoisie ardemment révolutionnaire, qui voulait neutraliser les premiers effets économiques et capitalistes de la Révolution non en rétrogradant, mais en poussant plus avant, à la petite bourgeoisie racornie et réactionnaire qui est devenue dans plusieurs capitales de l'Europe la proie de l'antisémitisme, et qui répète des formules vaines contre « la finance, le monopole, l'accaparement ». Aujourd'hui, les voies socialistes et communistes sont ouvertes, et clairement tracées : et c'est par la plus rétrograde aberration que la petite bourgeoisie refuse d'y entrer. Au commencement de 1793, il n'y avait pas de claire formule socialiste : et c'est en tâtonnant à travers la Révolution que le peuple des artisans cherchait sa voie.

Quelles que fussent les insuffisances et les obscurités de la pensée de Jacques Roux, il y avait dans son action deux choses neuves et fortes, qui le distinguaient de tous les partis et l'opposaient à Hébert lui-même. D'abord, il faisait le principal, l'essentiel, de ce qui n'était pour les autres, même les plus hardis, qu'un accessoire, un à-côté. C'est la question de la propriété, de ses limites nécessaires, du contrôle auquel elle doit être soumise, qu'il pose obstinément au premier plan. Il ne se borne pas à déclamer au passage contre les accapareurs, c'est-à-dire contre l'abus du droit de propriété ; il veut que la lutte soit engagée systématiquement, constamment, et qu'elle soit la préoccupation dominante, l'œuvre maîtresse de la Révolution. En second lieu, et par une conséquence naturelle, il défend le peuple de toute superstition à l'égard des partis purement politiques, et si Saint-Just, Robespierre, Hébert, Chaumette, hésitent à entrer dans la bataille sociale, s'ils ne veulent pas s'y donner tout entiers,

c'est contre eux que l'on marchera. De là, dans la journée du 22 février, les huées des tribunes contre les Jacobins déconcertés et scandalisés. De là, dans la journée du 25, à la Commune même, contre Hébert et Chaumette qui mollissent, qui, loin de pactiser avec le mouvement, parlent de le réprimer et de faire battre la générale, des invectives et des huées. « Tant mieux ! Tant mieux ! » criaient les tribunes à chacun des actes de pillage dénoncés à la Commune. « Accapareurs ! accapareurs ! » criaient-elles à tous les membres de la municipalité qui manifestaient leur réprobation. Accapareur, voilà dans la lutte des partis, un mot de guerre nouveau à signification sociale. Jacques Roux ne l'a pas introduit dans le langage de la Révolution ; mais il lui a donné un sens plus plein et un plus vaste retentissement.

Effrayés et irrités, tous les partis, surtout les partis extrêmes, qui craignaient davantage d'être compromis et délaissés, se tournèrent violemment contre lui. Ils étaient d'autant plus irrités que la Gironde à la tribune et dans ses journaux disait : « Voilà bien l'effet des prédications anarchistes ! On n'a pas respecté les personnes en septembre : on ne respecte pas la propriété en février : c'est logique. » Les Jacobins s'empressèrent de désavouer le mouvement et de dégager leur responsabilité. Et il est vrai qu'ils n'y étaient pour rien, qu'il était même en partie dirigé contre eux. Leur tactique fut de le dénoncer comme une manœuvre des contre-révolutionnaires et comme une intrigue des Girondins eux-mêmes. Robespierre n'osa pas nier tout à fait le caractère populaire du mouvement, mais après l'avoir un moment reconnu, il insista longuement sur le complot de la contre-révolution. À vrai dire, la Révolution était perdue, si, sous prétexte de réprimer l'accaparement, elle laissait le peuple entrer dans la voie du pillage, ou si même elle laissait ébranler toute la propriété avant qu'un système nouveau fût préparé dans la société et dans les esprits.

« Comme j'ai toujours aimé l'humanité, dit Robespierre, et que je n'ai jamais cherché à flatter personne, je vais dire la vérité. Ceci est une trame ourdie contre les patriotes eux-mêmes. Ce sont les intrigants qui veulent perdre les patriotes. Il y a dans le cœur du peuple un sentiment juste d'indignation. J'ai soutenu au milieu des persécuteurs, et sans appui, que le peuple n'a jamais tort : j'ai osé proclamer cette vérité dans un temps où elle n'était pas encore reconnue : le cours de la Révolution l'a développée.

« Le peuple a entendu tant de fois invoquer la loi par ceux qui voulaient le mettre sous le joug qu'il se méfie de ce langage.

« Le peuple souffre ; il n'a pas encore recueilli le fruit de son travail ; il est encore persécuté par les riches, et les riches sont encore ce qu'ils furent toujours, c'est-à-dire durs et impitoyables (*Applaudissements*).

« Le peuple voit l'insolence de ceux qui l'ont trahi : il voit la fortune accumulée dans leurs mains, il sent sa misère, il ne sent pas la nécessité de prendre les moyens d'arriver au but, et lorsqu'on lui parle le langage de la raison, il n'écoute que son indignation contre les riches, et il se laisse entraîner dans de fausses mesures par ceux qui s'emparent de sa confiance pour le perdre.

« Il y a deux causes : la première, une disposition naturelle dans le peuple à chercher les moyens de soulager sa misère, disposition naturelle et légitime en elle-même ; le peuple croit qu'à défaut de loi protectrice il a le droit de veiller lui-même à ses propres besoins.

« Il y a une autre cause : cette cause, ce sont les desseins perfides des ennemis de la liberté, des ennemis du peuple, bien convaincus que le seul moyen de nous livrer aux puissances étrangères, c'est d'alarmer le peuple sur ses subsistances, et de le rendre victime des excès qui en résultent. J'ai été moi-même témoin des mouvements. À côté de citoyens honnêtes, nous avons vu des étrangers et des hommes opulents revêtus de l'habit respectable des sans-culottes. Nous en avons entendu dire : « On nous promettait l'abondance après la mort du roi, et nous sommes plus malheureux depuis que ce pauvre roi n'existe plus. » Nous en avons entendu déclamer non pas contre la portion intrigante et contre-révolutionnaire de la Convention qui siège où siégeaient les aristocrates de l'Assemblée Constituante, mais contre la Montagne, mais contre la population de Paris et *contre les Jacobins, qu'ils représentaient comme accapareurs*.

« Je ne vous dis pas que le peuple soit coupable ; je ne vous dis pas que ses mouvements soient un attentat : mais, quand le peuple se lève, ne doit-il pas avoir un but digne de lui ? Mais de chétives marchandises doivent-elles l'occuper ? Il n'en a pas profité, car les pains de sucre ont été recueillis par les valets de l'aristocratie et, en supposant qu'il en ait profité, en échange de ce modique avantage quels sont les inconvénients qui peuvent en résulter ? Nos adversaires veulent effrayer tout ce qui a quelque propriété ; ils veulent persuader que notre système de liberté et d'égalité est subversif de tout ordre, de toute sûreté. Le peuple doit se lever non pour recueillir du sucre, mais pour terrasser les brigands. »

L'embarras de Robespierre était manifeste : il ne voulait pas perdre contact avec l'énergie révolutionnaire du peuple, même dérégulée : il ne voulait pas non plus alarmer les possédants ; sur la question des subsistances il se déroba. Les Jacobins redoutèrent si fort les suites de la journée du 25 février, le parti que les Feuillants et les Girondins pouvaient en tirer dans toute la France contre les démocrates, qu'ils envoyèrent une adresse aux sociétés affiliées. Là aussi, plus nettement encore que ne l'avait fait Robespierre, ils dénoncèrent l'émeute comme une manœuvre des ennemis de la Révolution. La question des subsistances n'avait été que le prétexte. « Pour déterminer une explosion

on fit prononcer à la barre de la Convention nationale, par un orateur plus que suspect, une pétition dont le style et l'inspiration décelaient les véritables instigateurs de cette démarche. » C'étaient des émigrés rentrés en secret, des royalistes déguisés, des aristocrates, qui avaient suscité et dirigé le mouvement. « Nos alarmes ont redoublé lorsque, *pour la première fois*, nous entendîmes dans nos tribunes publiques des spectateurs trompés ou apostés répondre à nos conseils pacifiques en *nous appelant agitateurs et accapareurs*. » Dans les groupes on criait : vive Louis XVI, et les Jacobins vont jusqu'à dire « *que les gros magasins des accapareurs ont été respectés ; que les boutiques des patriotes ont obtenu la préférence*. » Ce n'est pas vrai : les *Révolutions de Paris* disent le contraire : « Ce qu'il y a de plus inouï, écrit ce journal, c'est que la plus petite boutique de détaillant fut traitée comme le plus gros magasin : on ne fit grâce à personne ou à presque personne. » Et il résulterait déjà de là que les gros magasins ne furent pas épargnés. Mais une note au bas de la page ajoute : « *Quelques épiciers jacobins furent respectés*. » C'est directement contraire à l'affirmation de l'adresse. Je ne crois pas qu'il y ait eu un parti pris de respecter les marchands jacobins pas plus qu'il n'y avait eu de parti pris de les attaquer spécialement. Chaque observateur, selon le hasard des faits dont il avait été témoin dans un mouvement étendu et confus, croyait démêler telle ou telle tendance : la vérité est que le mot d'ordre était : « Contre tous, qu'ils soient Jacobins ou Feuillants : ils sont tous des marchands. » C'est précisément cette indifférence politique à l'égard de la classe mercantile qui caractérise la pensée de Jacques Roux.

Les Jacobins voient plus juste, lorsqu'ils signalent que les quartiers les plus anciens ne bougèrent pas ; et ceci est une confirmation décisive de ce que j'ai dit plus haut sur le caractère *petit bourgeois* du mouvement de février et du parti nouveau :

« Une circonstance très remarquable, dit l'adresse, c'est que les quartiers où le civisme est le plus ardent, le peuple moins aisé et plus nombreux n'en ont pas ressenti les effets. Dans le faubourg Saint-Marceau aucun marchand n'a été inquiété : c'est en vain que des protestataires, à la tête de femmes venues des quartiers éloignés, se sont portés au faubourg Saint-Antoine : ils n'ont pu entraîner les bons et vigoureux citoyens qui l'habitent. Voilà le peuple de Paris. »

Mais les Jacobins tiraient cette conclusion qu'ailleurs, aux Gravilliers et dans les quartiers du contre, le mouvement était suscité contre la Révolution.

Hébert se fit en cette campagne l'allié des Jacobins : il servit leur tactique avec sa verve grossière et sa fantaisie impudente. Il poussa l'explication jacobine jusqu'à la caricature. À l'en croire, la journée du

25 février n'aurait été qu'une mascarade aristocratique, une émeute masquée où les émigrés étaient déguisés en sans-culottes (numéro 219). Ce sont d'ailleurs, comme de juste, les « brissotins » qui ont organisé tout le scénario. Ils ont d'abord « fait enlever le pain de chez les boulangers » pour créer la panique et prétexter les attroupements.

« Cette bande de mandrins ne s'est pas découragée et, avec un renfort de guinées, elle a monté un nouveau coup. Des ci-devant marquis habillés en charbonniers et perruquiers, des comtesses travesties en poissardes, les mêmes qui voulaient crier grâce le jour où Capet a perdu le goût du vin, se sont dispersés dans les faubourgs, dans les halles et les marchés, pour exciter le peuple à la révolte et au brigandage : « Faisons main basse sur les boutiquiers, ont-ils dit : forçons les épiciers à nous donner le sucre et le savon au prix que nous voudrions. Il y a trop longtemps que nous souffrons, nous payons tout au poids de l'or. Il est temps que cela finisse. »

« Les pauvres badauds ont été assez dupes pour se laisser prendre dans le piège comme la femme d'Adam ; ils ont cru le serpent et ils ont mordu à la pomme. Conduits par ces poissardes de nouvelle fabrique, ils ont foncé sur toutes les boutiques, ils se sont fait délivrer les marchandises aux prix qu'ils ont voulu.

« Badauds, badauds éternels, vous serez donc toujours dupes des fripons ? Tonnerre de Dieu ! ce n'est pas ma faute : Je vous avertis assez souvent de vous tenir sur vos gardes. Pauvres gens qui ne voyez pas plus loin que votre nez, vous n'avez pas compris, en vous livrant à ces excès, que vous crachiez en l'air et que ça retombait sur vos faces à gifles. *Quoi ! vous déclarez la guerre aux accapareurs, et c'est sur les pauvres détaillants, qui souffrent plus que vous des accaparements, que vous vous êtes vengés ! De quel droit avez-vous voulu mettre un prix à la marchandise de votre voisin ? Souffririez-vous que l'épicier du coin en mît un sur votre journée ? Que va-t-il advenir de votre belle équipée ? Que personne ne voudra vous approvisionner, et que dans peu de jours vous manquerez de tout.*

« Ce n'est pas par amour pour les boutiquiers que je parle ; je crois que, pour la plupart, ils sont mauvais citoyens et qu'ils méritent ce qui leur arrive : mais c'est pour vous mes amis les sans-culottes, que l'on égare : *on veut, foutre, vous diviser au moment où vous devez être tous frères.* On veut vous faire manger entre vous le blanc des yeux quand il faut marcher vers l'ennemi. Foutez d'abord le trac aux brigands couronnés et à leurs esclaves ; cette besogne faite, rentrez pour exterminer les traîtres et bientôt vous verrez renaître l'abondance. Que diriez-vous d'un *enragé* qui verrait brûler sa maison, et qui, au lieu d'aller éteindre le feu, s'amuserait à se chamailler et à se prendre aux crins avec le premier venu ? Parisiens, connaissez vos véritables ennemis ! Ceux qui vous font plus de mal que les accapareurs, ce

sont les Brissotins et les Rolandiers ; foutez-leur la danse, et je vous réponds que *ça ira* à la fin, foutre ! »

C'est la parodie grotesque et basse du tocsin sublime qu'aux heures de péril Danton sonnait contre l'ennemi, c'est aussi la tentative pour refaire le bloc des révolutionnaires de gauche, pour dériver contre la Gironde le mouvement d'impatience d'une partie du peuple et pour refouler à l'arrière-plan de la Révolution la question économique. Croyant Jacques Roux à terre, et ayant besoin d'ailleurs de l'accabler pour justifier la conduite du Conseil de la Commune qui, malgré tout, n'aida pas le mouvement, Hébert insiste dans le n° 220.

« Ce sont les mêmes Jean-foutres qui, pour empêcher qu'on ne songe à eux, font piller dans les boutiques des détaillants afin d'amener la disette et la guerre civile. »

Et plus longuement encore dans le numéro 221 :

« Tandis que nos armées engagées sur le territoire étranger étaient prêtes à être attaquées, tandis, foutre, que nos généraux les avaient abandonnées et qu'ils faisaient jabot dans les coulisses de l'Opéra, lorsque les colonnes autrichiennes allaient fondre sur elles, les fripons soudoyés par l'Angleterre ont fait piller les magasins dans Paris afin d'exciter le désordre dans le moment où on s'occupait du recrutement de l'armée. Braves sans-culottes, pouvez-vous douter maintenant que ce fût un coup monté pour vous perdre ? Regrettez d'avoir pu donner ainsi dans la bosse et jurez d'exterminer à l'avenir tous les Jean-foutres qui seraient assez malavisés pour vous tendre de pareils pièges. »

On pouvait croire que Jacques Roux, combattu par tous, désavoué par tous, était un homme fini, enseveli. Même les sections l'exécutèrent. En ce moment, la Commune provisoire qui avait succédé à la Commune révolutionnaire du Dix-Août faisait procéder, selon les termes de la loi municipale, à son institution définitive. Les délégués qui avaient été désignés par chaque section pour faire partie du Conseil général de la Commune et du corps municipal devaient être soumis ensuite au scrutin épuratoire de l'ensemble des sections, qui admettaient ou rejetaient par assis et levé les élus proposés. Il semble que la nomination du nouveau maire Pache, proclamé le 14 février, ait décidé les autorités constituées à accélérer un peu cette opération qui traînait.

« Depuis quelque temps, dit le procès-verbal de la Commune du 19 février, l'organisation de la municipalité définitive était retardée par diverses difficultés. Le directoire du département vient enfin de prononcer. En conséquence, le corps municipal arrête que les 48 sections se réuniront samedi prochain, 23 de ce mois, à 5 heures du soir, dans le lieu ordinaire de leurs séances, pour y procéder par assis et levé, conformément à la loi, à l'acceptation ou au refus de chacun des membres portés sur la

liste des citoyens élus pour composer la municipalité définitive ; que le lendemain dimanche 24, les délégués des sections apporteront à la maison commune le résultat de leur délibération ; et que la liste des citoyens élus sera imprimée, affichée et envoyée aux sections. »

Or, c'est seulement le 2 mars que le procès-verbal de la Commune mentionne le résultat du vote des sections. « Les procès-verbaux du scrutin des sections, pour l'admission ou le rejet des citoyens destinés à former le Conseil général de la Commune se sont trouvés au nombre de 45. Les sections du Mont-Blanc, du Panthéon Français et des Gardes Françaises ont refusé d'émettre leur vœu. *Quarante-six citoyens, entre autres le prêtre Roux, ont été rejetés.* » Le procès-verbal ne nomme que lui ; la Commune tenait à le rejeter avec quelque fracas. Qu'on observe bien que c'est la majorité des sections qui refusait de sanctionner en la personne de Jacques Roux le choix fait par la section des Gravilliers. Celle-ci ne l'abandonnait pas ou plutôt elle n'avait pas à se prononcer sur lui, car la loi municipale décidait (tout naturellement) « qu'une section individuelle ne soumettrait pas à l'épreuve (du scrutin épuratoire) les trois » d'abord désignés par elle. Mais une question se pose : l'élimination de Jacques Roux fut-elle prononcée par la majorité des sections avant le 25 février ou après ? Était-elle un désaveu général de sa politique ou un désaveu plus précis de la journée du 25 et du rôle qu'il y avait joué ? Aux termes rigoureux de l'arrêté du directoire, il semble que le scrutin épuratoire aurait dû être terminé le 23 au soir dans toutes les sections, puisque le résultat devait y être porté le lendemain dimanche 24 à l'Hôtel de Ville. Mais il y avait souvent du retard dans toutes ces opérations : un scrutin épuratoire, même sans débat, même par assis et levé, portant sur plus de cent quarante noms, c'est assez long : et il est fort possible que les sections n'aient pu terminer le samedi 23, qu'elles se soient réunies de nouveau les jours suivants. Si Jacques Roux avait été éliminé dès le 23 au soir, cela soulignerait l'importance de son rôle. Il serait démontré en effet que, même avant l'éclat du 25, sa propagande contre la classe mercantile inquiétait, dans l'ensemble de Paris, les citoyens des sections. Mais il me paraît infiniment plus probable que son exclusion fut une suite de l'émeute du sucre et du savon. Je ne crois pas en effet que sa propagande un peu sourde ait pu, avant le 25, porter assez loin pour le compromettre dans tout Paris. Au demeurant, le fait qu'il n'est question du vote des sections que dans la séance du 2 semble indiquer que ces sections ont continué jusqu'à cette date leurs votes de confirmation ou d'épuration. Enfin, la section des Piques n'aurait pas éprouvé le besoin de communiquer le 27 février, au Conseil de la Commune, ses vues contre Jacques Roux, si dès ce moment, dès le 23 au soir, il était éliminé par la majorité des sections. Il est infiniment probable au contraire que le vœu de la section des Piques, connu et manifesté le 27, acheva de précipiter dans les sections la déroute de Jacques Roux.

Celui-ci, ainsi traqué de tous côtés, dut se débattre dans le quartier des Gravilliers qui l'avait délégué d'abord, afin de garder, là du moins, un point d'appui : c'est de ces innombrables luttes obscures, à peine soupçonnées par « la grande histoire, » qu'est fait le mouvement des révolutions.

On lit dans le procès-verbal de la Commune, séance du 19 mars (*Moniteur* du 24) :

« Il résulte du dépouillement des scrutins des sections convoquées pour remplacer, par de nouveaux choix, les citoyens rejetés de la formation du Conseil général définitif, que sur les 30 sections qui devaient réélire, 28 seulement ont envoyé leurs procès-verbaux. Les sections du Mont-Blanc et du Panthéon français ont refusé de nommer de nouveaux membres, malgré le rejet fait par la majorité des sections de ceux qu'elles avaient précédemment élus. Celles des Champs-Élysées, des Gardes-Françaises, de Popincourt, des Quinze-Vingt et de l'Observatoire ont procédé à un nouveau scrutin, dont le résultat a présenté les mêmes sujets qui avaient été rejetés.

« Les sections du Temple et des Gravilliers n'ont pas encore envoyé leurs procès-verbaux, quoique invitées à trois reprises différentes. »

Ce sont les deux sections sur lesquelles Jacques Roux avait le plus de prise. Celle du Temple, voisine de celle des Gravilliers, se solidarisait avec elle, et sans doute les délégués du Temple exclus comme Jacques Roux pour les Gravilliers devaient être de ses partisans. La section des Gravilliers marquait-elle quelque hésitation, quelque crainte de se compromettre à fond avec Jacques Roux en ne le réélisant pas purement et simplement, comme plusieurs sections le firent pour leurs délégués ? Cette réélection était évidemment illégale puisque le scrutin opératoire de l'ensemble des sections n'était plus qu'une dérision si chaque section pouvait ensuite déléguer au Conseil de la Commune ceux que le scrutin général avait refusés. Mais ce n'est probablement pas ce scrupule de légalité qui retint la section des Gravilliers. Je suis porté à croire que l'attitude de ces deux sections, le Temple et les Gravilliers, répond à la politique discrète et profonde du prêtre : À quoi bon s'user dans un conflit sans dignité et sans issue avec la Commune ? Elle décidait précisément le 19 mars : « Le corps municipal a pensé que la réélection des membres rejetés par la majorité des sections était une lésion du droit de ces mêmes sections. » Il valait bien mieux marquer par une abstention prolongée que les sections du Temple et des Gravilliers, atteintes par le vote qui excluait Jacques Roux, se désintéressaient de la vie de la

Commune et formaient une force indépendante capable de se replier sur soi. C'est ce que firent d'abord ces sections ; puis, avec un accord qui marque bien l'inspiration d'une volonté unique, elles nommèrent de nouveaux commissaires.

L'orage de révolution et de guerre civile allait grondant toujours plus fort en mars et avril : qu'importait à Jacques Roux de n'être plus officiellement délégué à la Commune ? Les moyens d'action ne lui manqueraient pas. L'essentiel pour lui était d'avoir gardé la sympathie et la confiance des Gravilliers, et il apparaît bien qu'elle ne subit même pas une éclipse ; lorsque, en juin, Jacques Roux ira parler devant la Convention et y affirmer son programme, ce sera comme « orateur de la députation des Gravilliers » et de Bonne-Nouvelle. Ces sections centrales restent donc l'inébranlable forteresse de Jacques Roux et du parti nouveau que Hébert et Marat appellent déjà les *Enragés*.

En cette journée du 25 février, Jacques Roux était bien loin d'être un vaincu. Car, malgré le bruyant anathème de la plupart des forces révolutionnaires avancées, son idée avait réalisé soudain de grands progrès. Elle était dès lors inscrite à l'ordre du jour de la Révolution. De toute part, la pensée de régler les échanges par la loi et de faire équilibre, dans la Révolution et par elle, à la puissance économique de la richesse, s'affirmait. Je ne vois guère que le journal de Condorcet, la *Chronique de Paris*, qui continue à opposer nettement à toute cette agitation la thèse absolue de la liberté commerciale. Il dit qu'il n'y a aucun moyen factice pour empêcher la hausse des prix :

« Le savon se fabrique en grande partie à Marseille : il y entre de l'huile que l'on achète en Italie, et de la soude que l'on achète en Espagne. Les denrées que nous achetons aux étrangers nous reviennent fort cher à cause de la perte du change et de la perte de l'assignat contre l'or et l'argent. À mesure que nous payons ainsi toujours plus cher l'huile et la soude, il est inévitable que le savon n'augmente de prix.

« Maintenant, si vous avez fantaisie de demander qu'on le taxe et si la Convention a la faiblesse d'y consentir, il arrivera que le marchand n'osera plus en faire venir, et qu'au lieu de le payer cher vous n'en aurez plus du tout. »

Le remède lui paraît être dans une élévation correspondante et proportionnée de tous les prix, des prix des travaux comme des prix des matières :

« Voulez-vous m'en croire, citoyenne ? Ne demandez pas que l'on taxe le savon, mais augmentez le prix de votre blanchissage. Demandez-moi un sol, deux sols de plus par chemise, je serai bien obligé d'en passer par là, car j'ai autant besoin que ma chemise soit lavée que vous pouvez avoir besoin de la

laver. Moi, de mon côté, qui paye plus cher le blanchissage et bien d'autres choses, je me ferai payer plus cher le prix de ma journée. L'entrepreneur qui me paye et qui bâtit pour un marchand plumassier de la rue Saint-Denis se fera payer plus cher le bâtiment. Le marchand plumassier vendra un peu plus cher ses plumes aux femmes et aux soldats, et son duvet au tapissier. Le tapissier qui fournit un hôtel garni vendra plus cher les lits de plume. Le maître de l'hôtel garni fera payer un peu plus cher ses appartements au marchand de Rouen qui vient vendre des mouchoirs à Paris. Le marchand de Rouen vendra ses mouchoirs dix sols, vingt sols de plus, et ainsi de l'un à l'autre, tout le monde augmentera son prix et tout le monde vivra. Car il est bien agréable que les denrées soient à bon marché, mais il est encore plus nécessaire que tout le monde vive et que tout le monde travaille. Ce n'est pas quand les choses sont chères que l'on souffre, mais c'est quand il n'y en a pas à acheter ; car quand elles sont chères, on hausse le prix de la journée, mais quand il n'y en a point, l'on meurt... Et ne pensez pas que les gens plus riches que nous ne soient pas obligés d'augmenter le prix de nos journées, car ils ne peuvent se passer ni de vous, ni de moi, ni du serrurier, ni du menuisier, ni du cordonnier, ni de bas, ni de linge, ni de mouchoirs ; et puis ils en sont quittes pour se faire payer un peu plus cher eux-mêmes. Et cela tourne sans fin des uns aux autres, en sorte que tout le monde paye davantage, mais que tout le monde se fait mieux payer. Tout ce qu'on peut dire alors c'est que tout est plus cher qu'autrefois, mais non pas qu'il fait plus cher vivre. »

À la bonne heure, et cela glisse et tourne doucement, d'un mouvement aisé et silencieux. Mais l'économiste n'oublie qu'une chose : c'est que cette opération suppose à la fois de l'espace et du temps. Il faut de l'espace pour que la nation puisse appeler de partout, s'il est nécessaire, les denrées, les matières, les produits ; car s'il est une catégorie de produits trop limitée, ceux qui en disposent par monopole peuvent hausser leurs prix de telle sorte que jamais la société ne puisse hausser à un niveau correspondant l'ensemble des prix. Et il faut du temps, car ce n'est pas d'emblée, ce n'est pas par une sorte de réflexe instantané que le salaire de l'ouvrier s'accommode aux brusques variations des denrées.

Or, la Révolution ne disposait ni de l'espace, ni du temps. Par la guerre à peu près universelle et surtout par l'énorme discrédit des assignats au dehors, il lui devenait de plus en plus impossible d'acheter sur le marché étranger, et la France était, économiquement, sur le point d'être une nation assiégée. Dès lors, les matières et les denrées, limitées à ce que produisait le pays lui-même, pouvaient aisément être accaparées. Cela était d'autant plus facile qu'au moment où la matière achetable était circonscrite, les moyens d'achat dont disposaient les classes riches étaient multipliés et même surabondants. L'énorme quantité d'assignats émis en remboursement de la dette, des offices de tout

ordre, s'ajoutant au numéraire de la veille, mettait aux mains de la bourgeoisie capitaliste une puissance d'achat immédiate, exigeante, avide. En ce sens, la disposition légale, très démocratique d'ailleurs, qui permettait aux acquéreurs de biens nationaux de se libérer en douze annuités, laissait aux capitalistes une masse énorme de monnaie, monnaie métallique ou monnaie de papier. Saint-Just force les couleurs lorsqu'il écrit plus tard (avril 1794), en une sorte de revue rétrospective de la Révolution :

« Les annuités nombreuses laissèrent le temps aux acquéreurs d'agioter avec le prix de leur domaine sur les subsistances publiques ; et ce régime d'annuités qui, au premier coup d'œil, paraissait faciliter les ventes, était relativement mortel pour l'économie et la prospérité françaises. En effet, le possesseur d'une grande quantité de papier monnaie soldait une première annuité, et payait cinq pour cent pour les autres, et ses fonds employés à accaparer les denrées lui produisaient cent pour cent. L'État gagnait donc cinq pour cent sur les annuités, et le peuple perdait cent pour cent contre l'État par la scélératesse des factions. Cette facilité des douze annuités n'était pas pour les citoyens pauvres qui n'achetaient point le domaine : *elle était pour les riches, dans les mains desquels on laissait des fonds qui nourrissaient l'agiotage.* »

Encore une fois, Saint-Just exagère : il dénature les intentions de ceux qui adoptèrent ce régime, et il méconnaît le service immense rendu par là à de très nombreux petits acheteurs, mais il reste vrai que les moyens d'achat, ainsi accumulés et immobilisés aux mains des riches, devaient se porter avec une sorte de violence vers toutes les denrées et matières disponibles. De là un magnifique essor d'activité, mais désordonné et âpre. Avec cette puissance d'acquisition énorme, opérant sur un marché clos qui ne pouvait guère se renouveler par l'afflux des matières étrangères, la France était comme un bassin, où il n'arrive plus d'eau du dehors, et auquel s'appliquent des pompes aspirantes d'une prodigieuse puissance.

Sans doute, à la longue, l'équilibre se serait établi entre le prix surhaussé des produits et des matières et le prix du travail. À la longue aussi, les producteurs se seraient adaptés à l'état nouveau et n'auraient assumé que les entreprises pour lesquelles ils pouvaient s'approvisionner de matières premières, laissant aux grands monopoleurs marchands à devenir eux-mêmes de grands monopoleurs industriels. Mais la Révolution était une crise resserrée dans le temps comme dans, l'espace. Il fallait que d'ici deux ans, trois ans, elle eût vaincu ou qu'elle disparût. Or, dans ces deux ou trois années décisives, tragiques, qui portaient sur leur base étroite les destinées du monde, l'équilibre ne pouvait pas se faire.

Voici, par exemple, le 6 avril, les cordonniers qui vont à la barre de la Convention. Ils annoncent

qu'à cause de la hausse soudaine et démesurée des cuirs, accaparés d'ailleurs par quelques agioteurs, il leur sera impossible de fournir à l'armée les souliers pour lesquels ils ont soumissionné. Oui, avec le temps, il y aura une solution. Oui, les monopoleurs seront obligés de livrer la marchandise, ou les cordonniers ruinés céderont la place à d'autres plus prévoyants, ou plus heureux, ou plus capables de résister à une crise. Mais la guerre est là, guerre de vie ou de mort pour la liberté et pour la nation. Et presque toutes les entreprises, à cette date, même quand elles ne sont pas au service immédiat de la guerre, ont ce caractère passionné et pressant. La Révolution ne peut pas supporter qu'à toute la crise politique et sociale qu'elle soutient s'ajoute une crise fantastique des prix, déchaînant en mouvements convulsifs la misère et le chômage. Les ouvriers, appelés dans les sections, appelés à l'armée, enfiévrés d'un combat formidable contre l'univers conjuré, ne peuvent pas, à chaque jour, disputer avec l'entrepreneur, avec le propriétaire, pour ajuster leurs salaires à toutes les sautes des valeurs. Ils donnent à la Révolution leur âme, leur temps, leur pensée ; ils ont besoin d'une certaine sécurité économique. En tout cas, même s'ils obtenaient un relèvement de salaires au niveau des prix des denrées, ce ne serait peut-être qu'après des semaines ou des mois, et dans cet intervalle, c'est la bourgeoisie riche, marchande et capitaliste qui réaliserait le bénéfice énorme de la hausse. En sorte que dans la durée restreinte dont la Révolution disposait, la liberté commerciale absolue ne pouvait aboutir qu'à appauvrir la classe ouvrière au profit de la classe mercantile ; or la classe ouvrière était bien plus dévouée à la Révolution que la classe marchande et agioteuse. La Révolution devait intervenir dans le jeu économique si elle ne voulait pas laisser affaiblir les siens.

À cet instinct profond de conservation qui commençait à s'éveiller dans la conscience révolutionnaire, la journée du 25 février donna soudain plus de force. Il se fit jour sous des formes diverses, parfois confuses et médiocres, parfois vigoureuses et nobles. Dès le 25 février, à l'heure même où l'émeute battait son plein, et comme pour lui jeter une première satisfaction, Carra proposa un projet de loi sur lequel vivent aujourd'hui nos antisémites fougueux, et qui témoigne d'un sens révolutionnaire assez pauvre et bas. Il demanda que l'on reprît contre les financiers les traditions de l'ancien régime, et qu'une Chambre de justice examinât leurs comptes jusqu'en 1740 et leur fit rendre gorge.

« Tel financier présente une fortune de 50 millions qu'il se hâte peut-être en ce moment de convertir en portefeuille. Tel autre de 15 à 18 millions... Tel autre a laissé en mourant, à d'avidés héritiers, les plus beaux hôtels de la capitale et les plus belles possessions territoriales. Les fortunes de 3, 4, 5, 6 millions sont très communes parmi ces financiers de l'ancien régime qui restent au milieu de nous et

qui accaparent les denrées de première nécessité... »

En conséquence il proposait :

« Tous ces ci-devant trésoriers-généraux et particuliers des finances, régisseurs généraux des domaines et bois, ex-ministres ou contrôleurs des finances, fermiers généraux, intendants des finances, intendants de province et d'armée, maîtres des comptes, liquidateurs généraux, administrateurs généraux des postes, banquiers de cour, banquiers agioteurs, leurs participes, agents et commis, dont la fortune scandaleuse accuse complicité d'usure, de pécumat et de concussion, tout homme de finances, partisan, traitant, enfin leurs héritiers, successeurs en ligne droite ou collatérale, donataires ou ayants cause, sont assujettis, dès l'instant même, à des déclarations de leur fortune mobilière et immobilière. Ces déclarations partiront depuis l'année 1740 inclusivement jusqu'au jour du présent décret, etc. »

C'était tout l'état-major financier et administratif de l'ancien régime qui était, selon l'expression commune à Carra et à Hébert, appelé à « dégorger ». C'était minuscule et misérable ; car en quoi cette reprise d'un certain nombre de millions (à supposer qu'on y réussît) allait-elle modifier la situation économique générale et influencer sur les prix ? C'était suranné, car c'est toute une classe nouvelle, surgie de la Révolution même, qui déployait en tous sens cette activité merveilleuse et surabondante qui allait jusqu'à l'audace de l'accaparement et à la puissance du monopole. Carra ne voyait que l'ombre du passé projetée sur les jours présents, il ne voyait pas les immenses forces neuves dont il fallait régler le jeu téméraire.

C'était toutefois un signe des temps : « C'est la désorganisation de l'ordre social », cria Lecointe-Puyraveau, en demandant la question préalable. Mais la Convention, sans aborder la discussion du projet, en ordonna l'impression. Et telle était la force du mouvement commençant contre « les accapareurs », que le journal de Brissot lui-même, tout en laissant échapper son irritation contre Carra « l'inquisiteur des banquiers », n'ose pas combattre à fond la thèse, si médiocre d'ailleurs et si vieillotte avec ses airs menaçants.

Bien plus vivant, bien plus profond fut le discours de Chaumette devant la Convention, le 27 février. Il semble que le procureur de la Commune souffre de n'avoir eu, le 25 février, qu'une attitude négative ou même hostile à l'égard du peuple soulevé. Sans doute, lui aussi, comme Robespierre, comme les Jacobins, comme son substitut Hébert, il voit ou affecte de voir dans l'émeute une manœuvre.

« Si l'on en croit les hommes et les femmes qui se sont livrés à ces désordres, ils y ont été poussés par le désespoir. Ils disent : « Les portes des boulangers étaient assiégées, le pain était rare, nous avons

craint d'en manquer. Le sucre, le café, le savon, la soude, la chandelle sont montés à des prix exorbitants. » Nous ne dirons pas, citoyens, que ces plaintes n'ont aucun fondement ; nous trahirions la vérité, mais nous n'en avouerons pas moins qu'elles ne sont que le prétexte du mouvement. Sa véritable cause, c'est la haine de la Révolution, c'est la contre-révolution ; ses auteurs, ses moteurs, sont les malveillants de l'intérieur coalisés avec les agents des puissances étrangères, etc. »

Mais quand Chaumette a payé ce tribut de rigueur à la thèse jacobine et montagnarde, il s'empresse de traduire, et avec une large effusion du cœur, les souffrances, les droits, les espérances du peuple. Et tout de suite, il donne à la question une belle ampleur. Non, il ne s'agit pas précisément, au moins pour Paris, de la question du pain. La Convention, qui a déjà voté il y a quelques jours une avance de 4 millions, et qui, le 27 février même, venait de la porter à 7, a assuré pour toute l'année le pain à bon marché à Paris. Il ne dépassera pas 3 sous la livre. Et les procès-verbaux de la Commune montrent avec quelle sollicitude, avec quelle vigilance le Conseil empêchera les 662 boulangers de l'intérieur de Paris, entre lesquels il répartissait la subvention, de vendre plus cher le pain, et d'augmenter même d'un sou le pain de quatre livres. Non, il ne s'agit pas d'arracher le peuple à la faim. Mais il a droit à mieux que cela. Il ne suffit pas de l'élever au-dessus de la plus triste mendicité. Il a droit au bien-être, et, suivant l'expression de Chaumette, ce ne sont pas seulement les denrées de première nécessité, ce sont « les denrées de seconde nécessité » qui doivent être à sa portée. En ce seul mot tient toute la Révolution accomplie depuis l'ancien régime. Ce qu'on peut appeler l'ambition publique, officielle, du peuple a grandi. Son idée du droit à la vie s'est haussée. Mais que d'obstacles à vaincre encore !

« Il n'existe plus de juste proportion entre le prix des journées de la main-d'œuvre et le prix de ces denrées de seconde nécessité. Nous savons que les circonstances actuelles présentent plusieurs causes de ce subit enchérissement. La guerre avec la puissance maritime, les désastres arrivés dans nos colonies, la perte du change, et surtout une émission d'assignats qui n'est plus en équilibre avec le besoin des transactions commerciales, voilà quelques-unes des causes de cette hausse considérable dont nous gémissons, mais combien est grande leur action, combien est terrible et désastreux leur résultat, quand, à côté, il existe des malveillants, des accapareurs, quand la misère publique est la base des spéculations intéressées d'une infinité de capitalistes *qui ne savent que faire des fonds immenses produits par les liquidations* quand cette misère publique est soumise aux spéculations politiques de cet amas de brigands qui veulent la contre-révolution, qui la veulent par le désespoir du peuple.

« Ce résultat, citoyens, et ce résultat seul est aperçu, senti par le peuple. Il ne faut pas exiger de lui

qu'il puisse aujourd'hui remonter jusqu'aux causes, *et qu'il attende avec patience un temps, même peu éloigné, où l'abondance et la paix reviendront. Le pauvre a fait, comme le riche, et plus que le riche, la Révolution. Tout est changé autour du pauvre, lui seul est resté dans la même situation, et il n'a gagné à la Révolution que le droit de se plaindre de sa misère.*

« Citoyens, c'est à Paris surtout que le pauvre est trop pauvre ; c'est à Paris surtout que son désespoir s'aigrit de la désespérante proportion qui existe entre le riche et lui...

« Citoyens, le pauvre, le riche, tout être raisonnable ne change de situation, ne fait une révolution que pour être heureux. *La Révolution, en procurant au riche la liberté, lui a donné immensément ; elle a aussi donné au pauvre la liberté, l'égalité, mais pour vivre libre, il faut vivre, et s'il n'existe plus de proportion raisonnable entre le prix du travail du pauvre et le prix des denrées nécessaires à l'existence le pauvre ne peut plus vivre.*

« Rétablissez, citoyens, cette salutaire proportion. *Faites plus ; faites que cette proportion change le bienfait de la Révolution à l'avantage du pauvre ; c'est le seul moyen de lui faire aimer la Révolution, c'est le seul moyen de donner au pauvre l'espoir de devenir un jour propriétaire, et peut-être la Révolution ne sera-t-elle véritablement consolidée qu'à cette heureuse époque ; alors le pauvre cessera de se regarder comme* LOCATAIRE DANS SA PATRIE.

« C'est dans votre sagesse que vous trouverez ces moyens. Vous aborderez et vous trouverez une loi qui puisse atteindre enfin et frapper les accapareurs ; vous trouverez un moyen qui, ne laissant dans la circulation que le nombre d'assignats égal aux besoins du commerce, maintienne leur crédit et leur valeur, vous aurez de grands travaux qui, procurant du travail aux pauvres, offriront de grands avantages au commerce ; nos armées feront le reste. »

C'était en somme une demi-revanche pour Jacques Roux ; il pouvait dire : « Puisque tels sont les maux du pauvre, pourquoi prétendre que le mouvement du 25 février n'a pu être spontané ? Et, quant aux remèdes que vous demandez, ou ils seront lointains et vagues, ou ce sera l'abolition de la monnaie d'argent, la taxation générale des denrées, et des lois pénales contre les monopoleurs, c'est-à-dire mon programme. » Chaumette pourtant n'osa ni demander ni désavouer cette taxation des denrées qu'Hébert répudiait à ce moment même dans le *Père Duchêne*.

On glissait si bien vers cette idée de taxer les denrées, de réglementer le commerce, que même le journal de Prudhomme, qui condamne à fond l'émeute du 25 février et qui en développe toutes les funestes conséquences politiques et économiques, suggère un contrôle du commerce et de ses bénéfices qui, en période révolutionnaire, conduisait tout droit à la taxation. Aussi bien, il admet expressément cette taxe, mais limitée, semble-t-il, aux objets pour lesquels il y avait des réclamations

précises.

« Les autorités constituées auraient pu suppléer par l'activité de leurs opérations à l'inertie du corps législatif. Que ne s'abouchaient-elles avec le pouvoir exécutif à onze heures du matin, au lieu de se réunir à quatre heures après-midi, et de suite que n'allaient-elles trouver le comité de sûreté générale ? Là, combinant leurs démarches respectives, on eût pris une mesure, la seule peut-être convenable dans cette circonstance critique ; *nous voulons dire une visite faite par les magistrats du peuple dans les principaux magasins et dépôts, pour se procurer sur les lieux des renseignements matériels concernant le prix des denrées, telles que le savon, la chandelle, le sucre ; les livres de commerce et les factures eussent été confrontés avec la vente au détail de ces différents objets ; une taxe, justifiée assez par l'urgence du moment, eut satisfait le peuple, et mis les gros marchands et les détailliers, malheureusement enveloppés dans la même proscription, à l'abri des ressentiments de la multitude égarée par des meneurs de tout genre. Une proclamation, et surtout une baisse subite dans le prix des denrées le plus indispensables, nous eussent sauvé la journée du 25. »*

C'est la voie grande ouverte au maximum. Et Robespierre lui-même, toujours si enveloppé, si prudent dans les questions économiques, se croyait obligé d'écrire à ses commettants, dans sa lettre sur les troubles de Paris : « Faisons des lois bienfaisantes, qui tendent à rapprocher le prix des denrées de celui de l'industrie. » Lesquelles ? Mais surtout Jacques Roux dut se réjouir, et les *Enragés* durent espérer, au violent écho des événements de Lyon.

À Lyon la lutte politique était plus véhémente qu'ailleurs, et plus passionnée de lutte sociale. Les Girondins, les amis de Roland semblaient encore en décembre 1792 et janvier 1793 occuper des positions dominantes. Le rolandiste Nivière-Chol, procureur-syndic de la Commune, avait été nommé maire en novembre par 5 129 voix sur 9 012 votants. De même, le Conseil général et le directoire du département semblaient en majorité girondins. Mais ces forces girondines et rolandistes étaient minées de toute part. D'abord il y avait à Lyon un fond terrible et persistant de contre-révolution. La plupart des grands marchands, des riches, effrayés presque d'emblée de l'essor que la Révolution donnait aux revendications des ouvriers, des artisans, désiraient sourdement non seulement qu'elle s'arrêtât, mais qu'elle rétrogradât. Ils avaient gardé la direction politique de la ville jusqu'en 1792, mais débordés depuis, ils boudaient et attendaient en silence une réaction. Ils étaient feuillants et leur complaisance ou leur indulgence pour les royalistes allait grandissant à mesure que la Révolution s'exaspérait. J'ai noté, à propos des cahiers de Lyon, que l'aristocratie traditionnelle y était plus progressive, plus moderne et libérale qu'ailleurs, parce qu'elle s'était intéressée et mêlée aux grandes affaires de la cité ; mais en revanche les grands marchands aussi avaient moins de défiance à l'égard de cette aristocratie,

et devant le « péril social », ils étaient prêts à faire cause commune avec elle. En tout cas, ils ne la troublaient pas et ne la surveillaient guère dans ses tentatives secrètes d'organisation. Même des amis de Roland, comme Vitet, lui écrivaient en novembre :

« Nous devons le dire hautement, les classes les moins aisées sont seules dans le vrai sens de la Révolution. C'est là seulement que nous avons trouvé des républicains. Parmi les riches, l'esprit public est mauvais ».

Ils ajoutaient : « Les corps administratifs sont sans énergie et presque sans moyens. Les tribunaux n'ont pas la confiance du peuple. » Ils signalaient « la coupable indifférence des riches pour la chose publique. »

Sous ces administrations molles ou complaisantes, les éléments contre-révolutionnaires du Midi et du Centre avaient trouvé un abri à Lyon. Les hommes compromis dans les luttes d'Avignon, d'Arles, de l'Ardèche, de la Lozère, trouvaient, sous de faux noms, un refuge dans la grande cité : les conspirateurs du camp de Jalès ou d'ailleurs, qui avaient manqué leur coup, y venaient reprendre haleine en attendant des jours meilleurs. C'est Vitet lui-même qui parle à Roland de « la protection accordée à Lyon aux aristocrates d'Avignon, d'Arles, de Nîmes, de l'Ardèche et de la Lozère. » Roland lui-même, par ses perpétuelles déclamations ministérielles contre la Commune de Paris, contre « les anarchistes », contre toutes les mesures vigoureuses, perquisitions, certificats de civisme, etc., qui pouvaient atteindre les aristocrates, paralysait chez ses amis même les moins suspects de tendresse pour la royauté, l'action révolutionnaire.

De l'ardent et profond catholicisme de la sévère cité bien des traces subsistaient ; de même que les nobles, les prêtres réfractaires abondaient à Lyon. Les communautés religieuses, malgré le décret rendu en août par la Législative, ne s'étaient pas dissoutes ; le 6 janvier 1793, une pétition de la section du Change (citée par M. Charlety dans sa substantielle et pénétrante étude sur le 29 mai à Lyon) demande la dispersion des communautés de religieux et congrégations de lazaristes, jésuites, oratoriens. Les Conventionnels Lacombe Saint-Michel, Salicetti et Delcher allant en Corse, et de passage à Lyon, écrivent à la Convention, le 20 février :

« Lyon est un foyer de contre-révolution ; dans les tables d'hôte, il est dangereux de se montrer patriote ; il existe plus de six cents commis de boutique qui ne sont que des ci-devant officiers de troupes de ligne qui ont émigré et qui sont rentrés en qualité de commis de magasin. »

Peut-être la crainte exagérait-elle le péril. Mais cette inquiétude même des révolutionnaires atteste

qu'en effet il y avait à Lyon un sous-sol effrayant et obscur de contre-révolution.

Delcher et Salicetti ajoutent : « On nous a affirmé qu'il a été crié : Vive Louis XVII ! Le fait peut être contraire, mais l'esprit public, qui accueille avec indifférence une pareille profanation de la liberté, est fort remarquable. »

Pour surprendre et briser cette sorte de conspiration diffuse et expectante, mais singulièrement dangereuse, il eût fallu un pouvoir actif et énergique. Or, parmi les Girondins de Lyon, les meilleurs, ceux qui étaient le plus noblement enthousiastes de liberté, ceux qui rêvaient le plus généreusement, selon une tendance du génie lyonnais, de faire œuvre d'éducation populaire, d'exercer une sorte de patronage moral sur la classe ouvrière et de l'élever à la pratique du régime nouveau, étaient incapables d'action. Le contre-révolutionnaire Guillon, dans l'histoire prodigieusement partielle, mais très documentée, qu'il publia en 1797, parle avec colère et dédain d'une sorte d'institut populaire organisé par eux.

« Pour parvenir à son but, cette faction (les rolandistes) s'était emparée de l'instruction publique. Des discoureurs girondins de la société de *Pélata*, installés sous le titre de *professeurs* dans ce *grand collège*, autrefois illustré par ses maîtres et ses élèves, enseignaient aux gens du bas peuple à devenir des *hommes d'État* ou des *philosophes*. Le médecin Gilibert, le président Froissart y faisaient les plus ridicules cours de *politique* et de *morale* qu'il soit possible d'imaginer. Gilibert y professait, fort à propos, que la *souveraineté du peuple n'existait plus que dans ses représentants*, et Froissart le *moraliste* donnait des leçons d'amour conjugal. Nous ne dirons rien des autres professeurs qu'une imagination ardente, une ambition de philosophisme ou la plus famélique complaisance faisaient marcher sur la trace de ces deux principaux instituteurs des *sans-culottes*. »

Ces « instituteurs » adressaient parfois au peuple des appels qui n'étaient pas sans hardiesse. Ils répudiaient le feuillantisme et l'esprit d'aristocratie. Et Guillon parle avec irritation et ironie des « flagorneries » que Gilibert prodigua aux sans-culottes, le 3 février, dans un éloge de Michel Lepelletier.

« Qu'étaient nos ci-devant échevins ? s'écria Gilibert. Leur chaise curule était d'or massif et ils y dormaient. J'invite les ouvriers que l'orgueil de l'aristocratie avait jetés dans la poussière de l'obscurité et la léthargie de l'ignorance, à fréquenter nos sociétés populaires, à suivre assidûment notre cours de politique et de morale, et je réponds de leur rapide progrès dans la science du gouvernement. — Le peuple est bon, invariablement juste. Ses erreurs sont des éclairs, des bulles de savon. Il est perfectible et rien ne l'empêche d'aspirer aux grandes places. »

Mais tout cela, jeté dans la tourmente, n'était que pédantisme, et les révolutionnaires ardents, qui sentaient le danger, qui le voyaient, étaient exaspérés aussi bien contre l'impuissance et la mollesse girondines que contre la conspiration feuillantine et royaliste. Le chef de ces hommes était Chalier. Ah ! que de ténèbres sur lui ! Comme nous savons peu de choses du détail de son action, de sa vraie pensée ! Le modérantisme et la contre-révolution qui l'ont abattu ont obscurci ou déformé sa mémoire. Et pourtant, de toute cette ombre jaillissent encore de passionnantes clartés. C'était un Piémontais d'origine, mais né en France, et qui peu à peu, faisant du commerce à Lyon, voyageant en Europe et en Orient, était arrivé sinon à la richesse, au moins à l'aisance. Il s'était épris d'un grand amour pour la liberté, d'une grande pitié pour les pauvres ; il semble qu'il se soit imprégné de toute la misère lyonnaise, et qu'il ait converti en une exaltation révolutionnaire, à la fois violente et tendre, la mysticité un peu sombre de la grande cité.

Il était entouré d'un groupe d'hommes véhéments et qui ne le valaient pas tous : l'ancien prêtre Laussel (un homme suspect), Hidius, Achard, Granier, Fillion, Bertholon, Thonion, Ryard, Dodieu, Bertrand, Gaillard, Bultin : et il était soutenu par la fraction la plus avancée de la députation de Rhône-et-Loire, par Dubouchet, Noël Pointe, Jacques Cusset. Chalier avait marché avec Roland et la Gironde tant que Roland et la Gironde combattirent les modérés, les Feuillants. Mais depuis le Dix-Août, depuis que Roland, obsédé par sa haine de Robespierre, de Danton et de la Commune, contrariait l'action révolutionnaire, Chalier qui sentait qu'à Lyon les patriotes étaient à la merci d'un soulèvement prochain, était entré en lutte contre les rolandistes. En novembre il avait posé sa candidature à la mairie contre Nivière-Chol. Au premier tour, sur 5 787 votants. Chalier eut 2 601 suffrages et Nivière 2 041. Mais au second tour Nivière l'emporta par 5 129 voix sur 9 012 votants. J'imagine que les Feuillants et les royalistes avaient voulu faire sentir aux Girondins par leur abstention au premier tour, que sans eux ils ne pouvaient rien, et qu'ils décidèrent la victoire au second. Ils haïssaient et méprisaient la Gironde. Ils la considéraient comme un parti bâtard, égoïste, peureux et fourbe, qui avait déchaîné l'anarchie pour se pousser au pouvoir et qui ensuite, pris d'épouvante, se retournait contre elle. Mais ils savaient bien qu'ils ne pouvaient pas se découvrir sans se perdre : et c'est par l'intermédiaire du girondisme, c'est, suivant un mot de Guillon qui connaissait bien l'état des esprits et les calculs secrets de son parti, *sous le voile du girondisme*, que les royalistes voulaient peu à peu s'emparer de Lyon. Leur tactique ira se précisant à mesure que les événements se développent : les plus hardis d'entre eux, ceux qui interrogeaient le plus passionnément l'avenir, espéraient qu'un jour les Girondins, acculés, effrayés, comprendraient qu'il n'y avait de force solide de résistance que dans le modérantisme et le feuillantisme : ce jour-là les royalistes déchireraient le voile dont ils étaient couverts, passeraient au

premier plan du combat, incorporeraient à leur parti les Girondins destitués de la direction, et ouvertement, au nom du roi, prendraient possession de Lyon, l'opposeraient à Paris.

C'est cela que sentait Chalier, c'est ce qui l'exaspérait. À Lyon, la Révolution semblait endormie sur un abîme de trahison. Il n'avait pu enlever la mairie aux Rolandistes. Mais beaucoup d'amis de Chalier furent élus au corps municipal : Laussel fut nommé procureur général de la commune, et Chalier lui-même fut nommé président du district. Les Jacobins (comme on les appelait), avaient donc réussi dès novembre et décembre à conquérir une partie du pouvoir. Et Nivière-Chol, ainsi enveloppé par une municipalité hostile, flanqué d'un procureur général dévoué à Chalier, aurait pu se croire bien isolé, s'il n'avait pas démêlé la puissance des forces conservatrices de la cité. Dès le 5 décembre 1792, à la cérémonie d'installation de la nouvelle municipalité, l'antagonisme se marque. Nivière-Chol prononce des paroles conciliantes, mais amolissantes aussi et auxquelles manquait le sentiment du péril qu'à Lyon courait la Révolution.

« Sachons commander à nos passions et régner sur nous-mêmes. Aujourd'hui le triomphe de la raison et de la justice est complet. Hâtons-nous de sortir de cet état de fermentation universelle qui use tous les ressorts, qui est une fièvre violente pour le corps politique... Que riches et pauvres s'unissent pour le bien commun de la République ; que le riche sorte de sa coupable indifférence, que le pauvre cesse de contempler le riche avec envie et celui-ci ne sera plus obligé de vivre isolé, pour échapper aux jalousies et aux proscriptions. » (D'après l'analyse de M. Charlety).

Paroles banales qui ne répondaient pas à l'urgence des problèmes, et qui attestent seulement qu'à Lyon, dans la lutte politique, grondait la lutte sociale. Elle s'affirma menaçante, presque anarchique, dans le discours de Laussel, le nouveau procureur, répondant à Nivière. Il dit la nécessité « *d'amollir la dureté des riches, de leur inspirer quelquefois cette crainte salutaire qui remplace en eux les sentiments d'humanité.* » Il parla de la *tâche pénible* qui lui était imposée de « *veiller*, tandis que le sybarite repose mollement sur l'édredon, et que le pauvre est couché sur la dure, affaîssé par le travail, à *faire respecter et le coffre inutile de l'avare et le salaire sacré du manouvrier.* »

C'est d'après les procès-verbaux du Conseil général de la Commune que M. Charlety reproduit ce discours. Un magistrat municipal se plaignant d'être obligé par ses fonctions de faire respecter la propriété du riche, c'est un signe de l'outrance des passions qui animaient la cité lyonnaise. La lutte n'y était pas engagée seulement entre la Révolution et une contre-révolution à la fois obscure et audacieuse, profonde et conspiratrice : elle était engagée entre la « masse des ouvriers » et « la classe mercantile », entre le peuple, formé de prolétaires et d'artisans, et l'aristocratie industrielle et bourgeoise. Que la

contre-révolution, un moment servie par le doctrinarisme et la mollesse des rolandiens, mette la main sur la cité, et les grands industriels, les grands marchands, exerceront sur les artisans et les ouvriers ce despotisme que même sous l'ancien régime ils ne purent maintenir que par d'incessantes répressions. Que le parti de la Révolution l'emporte, que sa victoire soit définitive et totale, qu'elle refoule aussi bien les Feuillants, les grands bourgeois modérés que les royalistes, et les ouvriers, les artisans pourront défendre contre le patronat, avec la force du pouvoir politique enfin conquis, le salaire que même sous l'ancienne monarchie ils avaient le courage de protéger et de hausser par la révolte et par la grève.

J'ai dit au début de cette histoire que, déjà en 1789, la question sociale était posée à Lyon avec plus de netteté qu'en aucun autre point du pays : j'ai dit que les artisans et les prolétaires y avaient une conscience de classe étonnamment éveillée : j'ai marqué comment, aux élections pour la Convention, quelques-uns des choix de Rhône-et-Loire eurent un caractère particulièrement prolétaire, et j'ai donné tout de suite la parole à Noël Pointe « ouvrier armurier », pour que le sens de quelques-uns des choix faits par la région lyonnaise apparût d'emblée. Ce caractère prolétaire de quelques-uns des députés à la Convention de Rhône-et-Loire, de ceux qui sont maintenant les répondants de Chalier devant la Convention, Guillon l'a noté à sa manière, insultante et haineuse. Il prétend que c'est sous la brutale pression des ouvriers que les élections furent faites :

« L'assemblée électorale fut convoquée à Saint-Étienne-en-Forez, ville fameuse par sa manufacture d'armes et par une population d'ouvriers forgerons, non moins « brutale que nombreuse ».

« Le sang des gens de bien y avait déjà coulé plus d'une fois. Elle fut jugée propre à réunir en ses murs ceux qui devaient élire les députés à la Convention et à diriger les élections selon les vues des clubistes : les suffrages se portèrent d'abord sur ce vil et infâme Cusset, ouvrier en gazes, homme crapuleux, dont le patriotisme consistait à demander sans cesse qu'on promenât des têtes au bout des piques. » L'ouvrier en gazes Cusset, l'ouvrier armurier Pointe vibraient de la même passion que Chalier. Ainsi, sur les événements révolutionnaires de Lyon, c'est toujours la lutte sociale qui met son empreinte. Et comment le permanent antagonisme des maîtres et des ouvriers n'y aurait-il pas été aiguisé encore par la crise des prix ? Naturellement, la hausse des denrées, qui tenait à des causes générales, s'était produite à Lyon comme à Paris. Et à Lyon comme à Paris les pauvres se plaignaient de « l'accaparement ».

Ce n'était pas une légende et un vain mot. S'il est vrai que partout les capitalistes se servaient des moyens immenses d'achat que la Révolution avait mis en leurs mains pour absorber toutes les matières disponibles et monopoliser le commerce et l'industrie, cela devait être encore plus

vrai dans cette ville de Lyon habituée aux opérations de banque et de commandite les plus hardies, et où des fonds considérables rendus disponibles par le ralentissement de l'industrie locale de la soie, devaient chercher dans toutes les branches de l'industrie et du négoce des emplois nouveaux.

Lacombe Saint-Michel, Salicetti et Delcher écrivent en effet de Lyon (20 février) :

« Nous sommes arrivés à Lyon, et dans presque tous les départements que nous avons parcourus nous avons remarqué le peuple mécontent et affaîssé sous le poids du besoin. Il paye presque partout le pain six sols la livre. Tous les objets de première nécessité augmentent journellement à vue d'œil, et cet accroissement peut venir à tel point qu'il cause à lui seul une révolution. Ce n'est pas le manque de denrées qui cause la cherté, *c'est un système d'accaparement fait par tous les gens riches et auquel, par une fatalité immorale, tous les citoyens qui ont un peu d'argent coopèrent directement ou indirectement.* »

Et l'on comprend que si, sous l'ancien régime, les ouvriers, les artisans qui travaillaient pour le compte des grands marchands lyonnais demandaient à être protégés par un tarif des salaires, à plus forte raison demandèrent-ils sous la Révolution que ce tarif des salaires obtenu en 1789 fût mis en harmonie avec le prix des subsistances. Les ouvriers en soie, disent-ils dans une pétition signée de 4 000 noms le 28 janvier 1793 « ont été persuadés qu'une liberté indéfinie était nuisible, que la liberté devait avoir des bornes, *que la liberté ne devait pas permettre à une partie de la société d'égorger l'autre, en lui disant : tu ne mangeras qu'une telle quantité de pain. Ils ont observé que le traité de gré à gré et de prix débattu ne peut et ne doit avoir lieu qu'entre égaux ; et l'ouvrier travaillant à façon pour le compte d'autrui, étant sous la coulpe et dépendance du marchand qui le fait fabriquer pour son compte, ne peut être libre à traiter de gré à gré ; en conséquence, le tarif devient d'une nécessité absolue. Le tarif obtenu en 1789 a mis un frein à tant de maux, et maintenant les denrées sont montées à un prix auquel il ne peut plus suffire.* » Ils demandaient en conséquence qu'un nouveau tarif fût homologué par la municipalité et par les délégués de la fabrique, et que ce tarif fût renouvelé tous les ans en décembre. A ce vœu d'autres joignaient la demande d'un impôt progressif sur le capital (voir Charlety). C'est cet ensemble de revendications que servait Chalier en combattant contre le royalisme, le feuillantisme et le girondisme, suspect à ses yeux de faiblesse d'abord et bientôt de trahison. Quand, pour faire peur, pour répondre par une exhibition sinistre aux menaces sourdes de cette conspiration dont il était enveloppé, Chalier exposa la guillotine sur la place Bellecour d'abord, et ensuite sur la place des Terreaux, « *ici, dit-il, c'est pour effrayer les aristocrates de la noblesse, et là, pour faire trembler ceux du commerce.* » C'est, en un acte de fureur indivisible, le double combat politique et social. Lui et ses amis désirent passionnément la mort de Louis XVI, d'abord parce qu'il leur semble que cet exemple de sévérité

donné de si haut ira épouvanter dans leurs réduits tous les conspirateurs, et ensuite parce que la fin de cette sourde conjuration marquera la fin de la disette :

« Depuis trois mois, s'écriait-il en janvier, la Convention aurait dû débarrasser la terre d'un tel fardeau, Louis étant encore en vie est toujours à la tête de nos ennemis : pourquoi recourir à des juges ? Le tribunal qui doit le juger, c'est la foudre du peuple. Brutus ne s'arrêta point à faire le procès de César : il le frappa de vingt coups de poignards. Avec le perfide et dernier Louis, s'évanouiraient toutes les conspirations contre la souveraineté nationale. *Le peuple aura du pain, n'en doutons pas : le premier article de la loi que nos législateurs doivent faire sur les subsistances, c'est de prononcer la mort du tyran.* »

Des tables furent dressées sur les places et dans les rues de Lyon : et des signatures étaient recueillies sur une pétition qui condamnait l'appel au peuple, et exigeait la mort immédiate du roi. Le citoyen Lambert la porte à la Convention où il ne peut être admis, et de là, le 20 janvier, aux Jacobins. Elle était inutile, puisque tout était à la veille de s'accomplir : mais elle venait mêler à l'ardeur révolutionnaire de Paris le feu sombre de la révolution lyonnaise. Elle était dirigée expressément contre la Gironde autant que contre le roi.

« Les sans-culottes de Lyon se sont rassemblés : ils ont exprimé leur vœu. Nous nous réunirons demain aux Fédérés, dans cette salle, et nous nous féliciterons avec eux de la mort du tyran. *Il faut que les Brissot, les Buzot, les Barbaroux soient anéantis politiquement...* Les Roland et les Brissot n'ont aucune prépondérance dans leur département, et bientôt l'illusion cessera dans tous les coins de la France. »

C'était le désaveu de Roland par la cité de Roland, ou au moins par ses patriotes les plus ardents. J'observe qu'à la Convention, dans le vote sur la peine à infliger à Louis, les députés lyonnais amis de Chalier traduisirent cette impatience presque frénétique. À la file, Noël Pointe, Cusset, Javognes rendirent la même sentence. Noël Pointe dit : « Un républicain ne peut souffrir ni roi, ni images de la royauté. Je vote pour la mort ; *je la demande dans les 24 heures.* » Cusset dit : « Je ne crains pas de cumuler sur ma tête les fonctions de juge et de législateur. *Je demande la mort dans les 24 heures.* » Javognes dit : « Pour préserver les âmes pusillanimes de l'amour de la tyrannie, *je vote pour la mort dans les 24 heures.* »

Hors d'eux je ne vois que trois députés qui aient ainsi formulé leur vote : Poultier (du Nord), Billaud-Varennés et Marat. Tous les autres, même les robespierristes extrêmes, même les maratistes comme Sergent et Panis directement compromis dans les massacres de septembre, votent simplement la mort. Au fond, il allait de soi qu'à moins d'un vote ultérieur et formel de sursis, la sentence de mort serait immédiatement suivie de l'exécution, et dire : dans les 24 heures, n'ajoutait rien. Mais c'était, pour les

trois révolutionnaires lyonnais, l'écho des paroles de Chalier, de sa véhémence sanglante, le reflet de la pétition.

Mais quoi ! le tyran est mort et la conspiration ne cesse pas ! et la misère s'acharne encore sur le peuple ! Ah ! que d'ennemis subsistent encore ! Les contre-révolutionnaires masqués, les prêtres, les riches ! Et comme, en une frénésie d'impuissance, s'exaltent l'âme et la parole de Chalier !

« Le tyran des corps est brisé : maintenant, s'écrie-t-il en jetant à terre un crucifix, il faut briser le tyran des âmes. »

Mot profond, et où la conscience lyonnaise se révèle. C'est le seul mot, dans toute la Révolution, qui ait cet accent et cette portée. Partout, ou presque partout, c'est à l'Église seule, c'est au sacerdoce que s'en prennent les révolutionnaires. Ou bien ils opposent le Christ à l'Église, ou bien ils le négligent comme un pauvre être subalterne dont la fourberie des prêtres a fait un dieu pour exploiter les hommes. Chalier seul a compris l'action directe du Christ : seul, il a senti dans le mysticisme lyonnais le contact intérieur et profond de Jésus et des âmes : le supplicié les émeut et les attire, non par l'artifice des prêtres, mais par la pitié, par la tendresse égarée et folle. Tyran des âmes ! c'est un mot de reproche et de colère, où il y a encore comme une secrète adoration. Par quelle fatalité faut-il qu'il détourne les humbles du chemin de combat, qu'il les absorbe et même qu'il les console ? Qu'il laisse donc aux hommes toutes leurs douleurs pour leur laisser toute leur révolte. Il devient, par sa tendresse attirante et fascinante, le complice des égoïstes, des riches, des prêtres avides. Il éblouit le peuple de sa bonté, et il le livre, sans le vouloir, aux tyrans de la terre. Qu'il soit frappé, lui qui fut peut-être bon, pour que les méchants soient frappés. Le peuple a assez longtemps pleuré son dieu ; il faut enfin qu'il se pleure lui-même ; qu'il se pleure et qu'il se venge et qu'il se délivre.

Chalier convoque la foule, sur la place des Terreaux, le 28 janvier, et il lui fait jurer « d'exterminer tout ce qui existe sous le nom d'aristocrates, de feuillantins, de modérés, d'égoïstes, d'agioteurs, d'accapareurs, d'usuriers, ainsi que la caste sacerdotale fanatique. » Et toujours, toujours, c'est le double anathème politique et social qui retentit. Était-il cruel ? Non sans doute. Il avait une dangereuse inquiétude mystique, qui pouvait soudain se convertir en fureur. Parfois, au temps de son adolescence, quand il se destinait à la prêtrise, il avait confié à ses compagnons son agitation d'esprit. Il trouvait Dieu trop calme, il lui reprochait de laisser l'univers s'assoupir dans une sorte de routine ; lui, il aurait sans cesse bouleversé le monde pour le refaire, renouvelé les étoiles et le soleil. Appliqué au monde social, ce besoin de commotions sans but et sans règle pouvait aboutir à une sorte de délire pseudo-révolutionnaire. Il avait gardé le ton apocalyptique et prophétique et l'homme est tenté trop souvent

de se servir de cette mysticité comme d'un voile pour se cacher à lui-même la brutalité de ses actes et la cruauté de ses pensées. Dans les paroles de Chalier pourtant il y avait de soudaines pitiés qui démentaient les conseils sauvages. Tour à tour il excitait, rudoyait, calmait, avec une exaltation mêlée de bonhomie et de rhétorique vaguement meurtrière.

« Oui, ne nous y trompons pas : l'arbre de la liberté ne fleurira que sur les cadavres sanglants des despotes... — Écoutez, camarades, disait-il au club central, ne vous offensez pas, on vous proclame et vous vous proclamez bons républicains, c'est bien aisé à dire, mais, la main sur la conscience, l'êtes-vous ? L'espèce est fort rare, et une si grande production coûte à la nature des efforts étranges (12 février 1793). — Le folliculaire Foin m'accuse d'avoir voulu un tribunal de sang... Oui, je l'ai voulu... Du sang pour punir les monstres qui en boivent ! Misérable, que t'importe ? Tu ne crains pas qu'on verse le tien, tu n'as que de la boue et du virus dans les veines... Les modérés ont du jus de pavot ; les accapareurs, un or fluide ; les réfractaires, un extrait de ciguë. — Roland, Roland, ta tête branle ; Clavière aux doigts crochus, à bas ! à bas les vilains ongles !... Dumouriez, mon général, tu as l'air noble, la contenance un peu royale. Ah ! tremble, j'ai l'œil sur toi... Marche droit. Parlez, intrépides soldats de la phalange révolutionnaire ; allez droit à Dumouriez, regardez-le entre les deux yeux ; s'il est franc du collier, si son attitude est ferme, embrassez-le ; s'il pâlit, s'il tergiverse, point de grâce ; la justice du ciel est dans vos mains. — Jésus-Christ était un bon Dieu, un bon homme ; il prêchait la miséricorde, la modération. Fi ! fi ! mes camarades ! vous m'entendez, la vengeance est mon cri ! — La liberté, rien que la liberté, toute la liberté ; chacun la veut. Mais pour l'égalité qui donne des coliques, c'est autre chose... Aristocrate, le nez au vent, tu recules... Approche, coquin, je te tiens à la gorge, prends ce calice, bois-y de bonne grâce ou je t'étrangle. — Riches insouciantes qui ronflez sur l'ouate, réveillez-vous, secouez vos pavots ; la trompette guerrière sonne : Aux armes ! aux armes ! Point de paresse ! Point de poltronnerie ! Il s'agit de vous lever et de voler au combat ! Vous vous frottez les yeux ; vous bâillez, vous laissez tomber vos bras ; il vous en coûte de quitter cette couche parfumée, cet oreiller de roses... Dépêchez-vous ! Vite ! vite ! Tout plaisir est criminel quand les sans-culottes souffrent, quand la patrie est en danger. »

Et ces admonestations véhémentes, où perce une menace, sont mêlées de paroles humaines, pleines de pitié pour tous, pour les pauvres qui souffrent et qui n'ont pas toujours conscience de leur dignité, pour les aristocrates que le préjugé aveugle :

« La sans-culotterie remplace la royauté. *Mes va-nu-pieds, chers camarades, embrassons-nous, je vous chaufferai...* On boursille, on fait une somme mesquine pour vous acheter et vous envoyer aux

frontières... Plusieurs sourient. Vils mendiants, un assignat vous éblouit ! *Peut-il compenser une seule goutte de votre sang auguste ? Ne sentez-vous pas la souveraineté qui circule dans vos veines ?* Sachez, ah ! sachez que vous êtes des rois et plus que des rois. — Riches, mousquets sur l'épaule et flamberge au vent, galopez vers l'ennemi ! Vous tremblez ! Oh ! n'ayez pas peur... Vous n'irez pas seuls, vous aurez pour frères d'armes nos braves sans-culottes, qui n'étaient pas de la broderie sous le menton, mais qui ont du poil aux bras... Tenez, amis, vous n'êtes point aussi mauvais qu'on veut bien le dire. Oh ! vous en vaudriez cent fois mieux si nous nous étions un peu fréquentés. Les aristocrates ne sont incorrigibles que parce que nous les négligeons trop, il s'agirait de refaire leur éducation. *On parle de les pendre, de les guillotiner ; c'est bientôt fait, c'est une horreur ! Y a-t-il de l'humanité et du bon sens à jeter un malade par la fenêtre pour s'exempter de le guérir ?* »

Ainsi cet exalté conseillait parfois la modération ; cet homme qui se laissait emporter parfois à de frénétiques paroles voulait guérir ses ennemis, et non les frapper. De même, ce lyrique, si dénué de goût en son prophétisme révolutionnaire, rappelait les sections lyonnaises, qui se paraient puérilement de noms éclatants, à la modestie et au bon sens.

« Ô Français, légers comme les Athéniens, serez-vous toujours esclaves des hochets et éblouis par un clinquant ? Peuple que la Révolution a grandi et auquel il faut toujours des oripeaux et des grelots... Eh ! qu'est-il besoin d'une étiquette pour annoncer que vous êtes braves ! Grands enfants de dix coudées, que vous me semblez petits dans votre hauteur ! Eh ! dites-moi ce que signifient ces noms empruntés et retentissants de Brutus, de Guillaume Tell, de Jean Bart, de Scevola ? Avec vos mensongères et folles échasses, vous vous faites une taille gigantesque ; on n'aperçoit plus ce qui vous appartient. Tenez-vous-en à votre stature. Mettons ces beaux noms en réserve comme des prix d'attente. »

Ces alternances d'humanité et de colère émouvaient la mysticité lyonnaise. Chalier attachait à lui, d'un lien presque religieux, les âmes révolutionnaires les plus exaltées et les plus ferventes. Mais la cité, dans son ensemble, restait défiante et morne, troublée parfois par des effusions de paroles menaçantes dont les ennemis de Chalier aggravaient le sens. Mais Danton lui-même, avec son large et clair génie, aurait-il réussi à ramener à l'unité d'action la ville où tant de forces contre-révolutionnaires étaient accumulées, et où la Révolution s'exaltait dans le péril et dans la fièvre ? À la demande du club central, la municipalité ordonne, le 5 février, des visites domiciliaires, « pour purger la ville des scélérats qu'elle recelait ». Mais ces perquisitions, mal secondées par la population elle-même, ne donnèrent que des résultats insignifiants ; une sorte de complicité passive protégeait les contre-révolutionnaires, et la

puissance publique, tiraillée entre la municipalité favorable à Chalier, le maire et le directoire du département qui lui étaient hostiles, ne pouvait corriger, par la vigueur de son action, cette sorte de pesanteur de l'opinion. Les citoyens sentaient que les pouvoirs locaux étaient divisés, et ils se réservaient. Les visites domiciliaires irritèrent plus qu'elles n'effrayèrent, et le maire rolandiste, Nivière-Chol, crut que l'occasion était favorable pour frapper son adversaire Chalier.

Il alléguait qu'au Club central avait été ourdi un complot monstrueux. Lyon devait être septembrisé. La guillotine devait être installée sur le pont Morand : « Il n'y a qu'une ficelle à tirer, aurait dit Laussel, la guillotine va toute seule. » Le Président du tribunal de sang devait briser une baguette et dire au prévenu : « Il est aussi impossible que vous restiez sur la terre, comme il l'est que ces deux bouts se rejoignent. » Et quand il aurait dit : « Faites passer le pont à Monsieur, » la victime devait être livrée au bourreau et, en tronçons sanglants, jetée au Rhône.

Nivière-Chol, averti par un inconnu, fit semblant de croire à cette conspiration. Peut-être quelque énergumène avait-il tenu au Club central des propos sanglants. Mais tout démontre que le complot est une fable. Cette férocité répugne au caractère de Chalier. Nivière-Chol prétendit que les conjurés étaient allés s'emparer de la guillotine, en vérifier le fonctionnement. Or l'enquête démontra que les différentes pièces de la guillotine n'étaient même pas rassemblées. Nivière-Chol mit sur pied la force armée comme s'il y avait un péril immédiat ; il fit garder par plusieurs bataillons la maison commune. C'était le système de Roland : affoler l'opinion, semer la panique, au risque de livrer la Révolution elle-même à la coalition de toutes les peurs. La municipalité lyonnaise ne se laissa point troubler par cette manœuvre. Elle somma Nivière-Chol de produire des preuves : il ne put apporter que l'écho d'une vague dénonciation anonyme. Elle le blâma d'avoir mis en mouvement la force publique, sans avoir consulté le Conseil général de la Commune, et Nivière-Chol, tout déconcerté par cette résistance imprévue, se démit le 7 février de ses fonctions de maire. Mais le coup était porté : les contre-révolutionnaires étaient avertis qu'en affolant les esprits ils pourraient à Lyon ébranler la Révolution. Et de plus, le nom de Nivière-Chol devenait pour eux un centre commode de ralliement. Il était Girondin, et en le soutenant ils ne découvraient pas d'emblée leur pensée royaliste. Mais ils allaient l'envelopper, le compromettre, le faire leur. On pouvait croire que sa démission, qui semblait un acte de faiblesse, l'avait diminué. Mais toutes les forces conservatrices et rétrogrades firent bloc. Et le 18 février, ce fut une stupeur dans Lyon quand on apprit que sur 10 746 suffrages exprimés, 8 097 ramenaient à la mairie Nivière-Chol. Le nombre des votants avait été deux fois plus élevé que d'ordinaire : les royalistes avaient donné en masse pour la Gironde. La contre-révolution se crut

maîtresse de Lyon. Des bandes violentes de réacteurs, criant : vive Nivière ! A bas Chalier ! parfois même : vive Louis XVII ! se portèrent au Club central, le saccagèrent, traînèrent dans les rues la statue de Rousseau, la brisèrent et mirent le feu à l'arbre de la liberté. Les Girondins, débordés par la violence du mouvement royaliste et contre-révolutionnaire, opposaient en vain à cette fureur des conseils de modération : « Nous ne voulons pas la tête de Chalier : nous voulons respecter les personnes et les propriétés. » Mais ils étaient tout au bord d'un abîme de réaction.

Cette journée servit Chalier et la municipalité, car elle révéla à tous les forces de contre-révolution qui minaient la cité. Nivière-Chol comprit qu'élus des royalistes il serait leur prisonnier et leur instrument. Il se démit de nouveau. C'est encore un Girondin, le médecin Gilibert, qui fut élu. Mais la municipalité avait retrouvé toute son audace. Le procureur Laussel accusa le nouveau maire d'avoir pris part au mouvement factieux contre le Club central et le fit arrêter. Les révolutionnaires lyonnais multipliaient les appels aux Jacobins à la Convention, et ils y trouvaient des points d'appui. Tallien, dans son rapport du 25 février, était très favorable à la municipalité : il dénonçait la contre-révolution lyonnaise :

« Ci-devant nobles, financiers de hauts parages, prêtres réfractaires, mécontents du nouvel ordre de choses, tous se rassemblaient à Lyon. Ils y trouvaient ce que dans leur langage, ils appelaient la *bonne compagnie*. Les plaisirs, le luxe de Paris les y suivaient : ils se trouvaient là dans leur élément. »

La Convention décréta l'envoi à Lyon de trois commissaires, pris dans la Montagne, Rovère, Legendre et Basire. Les Girondins marquaient bien leur mauvaise humeur, mais timidement. Le journal de Brissot dit (numéro du 26 février) :

« On sait que des visites domiciliaires générales ont été faites dans la ville de Lyon par la volonté du Club central ; on sait qu'abreuvé de dégoût le maire avait été forcé de donner sa démission ; on sait que le parti cordelier triomphait, et que déjà il se promettait d'envoyer un renfort à ses bons amis de Paris pour *purger la Convention*. Il paraît qu'une réaction terrible a eu lieu. Nous n'en donnons encore aucun détail parce que nous ne pouvons en certifier aucun. Nous invitons les patriotes à suspendre leur jugement sur les récits qui paraissent en divers sens, et surtout sur le rapport que Tallien a fait aujourd'hui, au nom du Comité de sûreté générale.

« Tallien a parlé, non pas avec l'impartialité d'un rapporteur, mais avec la passion d'un correspondant du Club central de Lyon. Son rapport nous a semblé semé de contradictions, et l'auteur n'a lu à l'appui aucune pièce originale, il avait ses raisons ; car Chassé, qui les avait lues, a soutenu qu'elles étaient

contraires au rapport et demandé qu'elles fussent imprimées. Cependant il proposait d'approuver la conduite du Conseil général de la Commune de Lyon, conseil presque entièrement composé de membres du Club central, mais la Convention s'est contentée d'ordonner l'impression du rapport, et l'envoi de trois commissaires à Lyon.

« Il est facile de reconnaître aux trois noms qui ont été choisis l'esprit de parti qui anime maintenant le bureau : ce sont Rovère, Legendre et Basire. Avec cette partialité, on éternise les troubles, car on excite les passions au lieu de les calmer. »

La Chronique de Paris se borne à insérer, dans son numéro du 27 février, une lettre de Lyon qui gémit sur les fautes des deux partis. Elle glorifie Nivière-Chol qui fut « seul élu à la satisfaction et par le vœu libre de tous les citoyens. » Elle dénonce les exaltations de Chalier, les « motions virulentes et infamantes », les visites domiciliaires ; mais elle déplore que la foule se soit laissée entraîner par représailles à des violences contre le Club central, contre la statue de Jean-Jacques.

Et elle finit par un aveu de découragement et d'impuissance.

« Quel sera le terme de tous ces maux ? Quel en sera le remède ? Je l'ignore. Je vois les esprits s'échauffer..., les partis se menacent, se mesurent ; on s'espionne, on se craint, on se fuit. Vous voyez les torts de l'un et de l'autre parti. Je n'ai pas voulu les pallier et je veux encore moins les justifier. *Je me contente de gémir sur tant de désordre et d'en maudire les auteurs.* »

Ces faux sages, en effet, se bornaient à gémir, quand il eût fallu agir, sauver malgré tout la Révolution.

Aucun Girondin ne monta à la tribune. La participation évidente des royalistes aux troubles de Lyon les gênait. Mais ici encore, la Gironde, tirillée en des sens opposés, n'est plus qu'une force neutre et inerte. Grand péril pour la Révolution si cet état d'esprit prévalait ! Mais grand péril pour la Gironde elle-même ! Les trois commissaires, tout en contenant un peu le parti Jacobin, en assurèrent la victoire. Ils firent arrêter le procureur de la Commune Laussel, qui « s'était couvert du manteau du patriotisme, et affectait un faux zèle ; des patriotes clairvoyants le suspectaient avec raison ! On a reconnu qu'il ne sévissait contre les riches exploiters, que pour les mettre à contribution. » Mais, grâce à leur appui moral, les révolutionnaires furent de nouveau maîtres des sections où avaient dominé depuis des semaines Girondins, Feuillants et royalistes : et c'est un maire démocrate, Bertrand, ami personnel de Chalier, qui fut élu le 9 mars. Les commissaires, dans leur rapport du 17 mars à la Convention, marquent bien le sens social de la lutte engagée à Lyon : ils notent le groupement de toutes les forces

conservatrices et bourgeoises.

« Il fallait imprimer au patriotisme, dans cette importante et populeuse cité, ce caractère et ce dévouement héroïques qui peuvent seuls accélérer le terme de la Révolution et consolider à jamais la liberté. Nous avons tout tenté pour y parvenir, *et nous sommes loin de nous flatter de quelque succès*. Nous n'en accusons pas le génie du commerce qui n'est assurément pas incompatible avec les vertus civiques et qui sent vivement le besoin de la liberté. Nous n'en voyons d'autre cause que la multitude de ces journaux inciviques, de ces écrits calomnieux et mensongers dans lesquels on occupe beaucoup plus les citoyens des hommes que des choses, où l'on fait avec acharnement le procès au feu sacré du patriotisme et où l'on se plaît à semer des pavots sur un peuple qui devrait être debout ; où l'on aigrit le riche contre le pauvre en alarmant les propriétaires ; où l'on flatte le pédantisme de certaines gens en taxant d'ignorance le peuple dont le bon sens tue tous les sophismes et détruit tous les paradoxes ; où l'on sème d'avance les germes d'une constitution aristocratique et D'UN GOUVERNEMENT BOURGEOIS ; où l'on prend enfin à tâche de diviser tous les citoyens pour miner insensiblement le principe de l'unité et de l'indivisibilité de la République. »

Si je ne me trompe, c'est la première fois que le mot « gouvernement bourgeois » paraît dans le langage de la Révolution, et il est curieux qu'il ait été suggéré par la lutte de classes qui, à Lyon, dominait la lutte politique.

Les revendications économiques très nettes des démocrates lyonnais ajoutaient à la force du mouvement social qui se dessinait à Paris. Il n'y avait probablement aucun rapport direct entre Chalier et Jacques Roux. Sans doute Chalier ignorait jusqu'au nom du prêtre, qui n'avait pas grand éclat. Le jeune Lyonnais Leclerc ne va à Paris qu'en mai, et là c'est aux Jacobins, où Jacques Roux n'était pas aimé, qu'il s'adresse. Malgré tout, la conformité essentielle du programme lyonnais et du programme de Jacques Roux était pour celui-ci une grande joie. Le programme lyonnais était plus vaste, puis-qu'il comprenait une tarification des salaires que Jacques Roux, l'homme des petits ateliers autonomes, ne semble pas avoir demandée. Mais le Conseil de la Commune lyonnaise, en mars, demande, comme les sections inspirées par Roux, la taxation des grains, l'interdiction du commerce de l'argent ; il demande aussi que les assignats soient garantis par une hypothèque sur l'ensemble des propriétés foncières et mobilières de la République.

C'était intéresser toute la bourgeoisie possédante à soutenir la Révolution et le crédit de l'assignat : « Le propriétaire aristocrate, tremblant pour sa fortune, responsable du crédit national, sera peut-être converti à la Révolution, et alors le commerce retrouvera son antique lustre. »

Si le Conseil de la Commune se bornait alors à demander la taxation des grains, la pensée du peuple révolutionnaire de Lyon allait bien au delà : dès septembre, les citoyennes de Lyon avaient publié une affiche qui était un tableau général du maximum : c'est, je crois, la première application étendue qui en ait été faite, ou tout au moins le premier essai. Elles y taxaient le prix du riz, de l'orge, des pois, des haricots, des lentilles, des fèves, du vin nouveau, du vin vieux, du charbon de bois, du charbon de terre, de la charbonnaille, du bois de chêne, du bois de fayard, du bois de tremble, des fagots, des cottrets, de l'huile fine d'olive, de l'huile mi-fine d'olive, de l'huile d'olive à brûler, de l'huile de noix vierge, de l'huile dite commune, de l'huile de navets, des chandelles, du savon blanc frais, du savon gris sec, du fromage de Gruyère vieux, du nouveau, du fromage de Sassenage, de Gex bleu, du fromage ordinaire, du vermicelle, du fromage de chèvre, de vache, du fromage blanc, des bottes de raves, des pommes de terre rouges des pommes de terre blanches, des raisins, des pêches fines, des pêches communes, des belles poires Beurré et Bon-Chrétien, des poires et pommes communes, des belles pommes rainettes, des gros marrons, des châtaignes, du poivre, du sucre fin, du sucre commun, de la cassonade, du café moka, du café commun, des balais de jonc doubles, simples, du jambon ou petit salé, du lard ou de la graisse blanche, de la graisse à la daube, du vinaigre.

C'est la taxation générale des comestibles, et les citoyennes avertissaient les cultivateurs et les marchands qu'elles ne respecteraient la propriété, champs et boutiques, que de ceux qui se conformeraient à la taxe. Ainsi, sans qu'il y eût entente directe, la pensée de la démocratie révolutionnaire lyonnaise rejoignait celle de Jacques Roux, et celui-ci, malgré les résistances où il se heurtait, malgré les attaques et les désaveux qu'il subissait, prenait sans doute conscience de sa force.

La Révolution, devant ce mouvement, semble prise d'inquiétude ; elle paraît craindre pour la propriété. Aux Jacobins, les déclamations de Bentabole, le 25 février au soir, contre les riches, sont couvertes de murmures.

« L'homme qui a trois cent mille livres de rente doit être réduit à dix mille livres ; ce revenu sera très suffisant, et il aura l'avantage de contribuer au bonheur public. (*Applaudissements.*) Il faut intéresser au succès de la guerre ces membres pétris d'égoïsme, qui affichent ici un luxe insolent, qui promènent leur fastueuse indolence dans des chars élégants. (*Applaudissements. Grand tumulte.*) Après l'affermissement de la République, on rétablira les riches dans l'intégralité de leur fortune... Les riches augmentent par leur luxe le prix des fermages : le luxe est toujours au détriment du peuple. (*Murmures.*)

Et Bentabole irrité ajoute : « Je ne parle pas aux riches, je parle aux Jacobins. » Mais les Jacobins trouvaient qu'au moment où le peuple pillait les boutiques, ces véhémentes attaques à la richesse et au

luxes étaient au moins une imprudence.

À la Convention, le 26 février, Cambon s'effraie des suites que peut avoir pour le crédit des assignats et pour la vente des biens nationaux le mouvement naissant contre la propriété.

« Les comptes que nous nous sommes fait rendre, dit-il, nous ont prouvé que les agitations, les attaques perpétuelles qu'on veut porter à vos propriétés arrêtent totalement vos ventes. — (*Un grand nombre de membres* : C'est vrai !) — Avant que ce système destructeur ait été mis en pratique, les brûlements des assignats se portaient à 8, 9, 10 et 11 millions par semaine ; aujourd'hui, nous avons la douleur de voir arrêter les recettes, et nous ne brûlons plus qu'un million d'assignats par semaine. D'où vient cette différence ? Nous ne l'avons trouvée que dans la crainte, dans la défiance des propriétaires de ces biens. Dès lors, on ne paye plus, et votre assignat reste éternellement en circulation. C'est là la vraie cause du renchérissement des denrées.

«... *Les propriétés sont constamment menacées, les systèmes que l'on veut établir détruisent la confiance.* Les citoyens sur les frontières versent leur sang pour vous. Vous leur donnez des propriétés ; si on les attaque, ces propriétés, vous leur avez fait une promesse illusoire. Ce n'est pas la peine de les envoyer défendre la liberté, dans l'espoir de devenir un jour propriétaires, si dans le même moment, des hommes coupables attaquent cette même récompense que vous leur avez promise, s'ils la rendent nulle. Il vaut mieux leur dire : *Bats-toi et tu n'auras rien*, ou bien : *Ta propriété ne sera pas sacrée : elle ne t'appartiendra pas.*

« Confiance, confiance, voilà donc la base des finances, car sans elle un système de finances établi d'après les assignats ne peut pas résister. Sûreté pour les personnes, sûreté pour les propriétés, et je réponds du salut de la République. *Il serait peut-être important que l'Assemblée fit une loi de rigueur contre tous ceux qui veulent porter atteinte aux propriétés.* » (*Vifs applaudissements.*)

Mais si Cambon veut protéger, même par de terribles lois pénales, la propriété, s'il veut la mettre à l'abri non seulement de toute atteinte mais de toute menace, ce n'est pas à la mode des Feuillants qui disaient : Prenez garde, ne touchez qu'avec précaution aux biens de l'Église, et aux biens des nobles, car en détruisant ces formes de la propriété, vous ébranlez tout le système de la propriété. Au contraire, c'est pour mieux assurer le transfert d'une masse énorme de propriétés ecclésiastiques et de biens d'émigrés que Cambon veut protéger, aux mains des acquéreurs, des nouveaux possédants, la propriété.

Le même jour, dans le même discours, il demandait à la Convention d'organiser et de hâter la vente des biens des émigrés. La Révolution avait une confiance indomptable dans l'ordre nouveau qu'elle

fondait. Elle savait qu'il y avait une différence immense entre la propriété corporative d'Église et la propriété individuelle et qu'elle pouvait abolir celle-là sans inquiéter celle-ci. Elle savait aussi qu'en arrachant aux émigrés les biens dont ils pouvaient user contre la liberté et contre la France, elle faisait œuvre nécessaire de défense et de salut. Et si des téméraires prétendent abuser de cet énorme déplacement de propriété pour contester la propriété elle-même, s'ils prétendent tourner contre l'ordre nouveau les mesures adoptées pour le créer et pour le sauver, la Révolution ne s'arrêtera pas pour cela. Elle ne suspendra ni la vente des biens d'Église ni la vente des biens d'émigrés, mais elle veillera par des lois terribles à ce que nul n'enveloppe la propriété en son ensemble dans la proscription qui frappe la propriété d'Église et la propriété d'émigration.

Il semble que cette agitation sociale qui dépassait Marat pour aller à Jacques Roux, qui effrayait les Jacobins et la Montagne elle-même et qui, au témoignage de Cambon, compromettait jusqu'à la vente des biens nationaux, base économique et financière de la Révolution, devait servir la Gironde. Voilà bien, disait-elle, où conduit la complaisance pour l'anarchie. Voilà le châtiment de ceux qui flattent toujours les passions du peuple. Le journal de Brissot, en son numéro du 2 mars, reproduisait un article du *Journal français* qui montre bien le parti que la Gironde essayait de tirer des événements.

« C'est probablement cette canonisation du massacre (du 2 septembre) qui a donné l'idée aux auteurs du *Journal français*, de la Constitution laconique et énergique que ces messieurs nous préparent. Ces journalistes l'attribuent à Robespierre et à Collot d'Herbois ; ils se trompent, elle est trop spirituelle en doctrine anarchique, pour ne pas sortir de la plume de Marat, qui a prouvé sa supériorité sur ses protégés.

« ARTICLE PREMIER. — L'anarchie sera permanente en France.

« ART. 2. — *Au peuple (leur peuple) appartient le domaine national de France.*

« ART. 3. — *Les propriétaires actuels sont délégués provisoirement dans leurs possessions.*

« ART. 4. — *Les fruits appartiennent à tous.*

« ART. 5. — Le pouvoir municipal (monté à l'instar de Paris) sera la seule autorité en France. »

C'est l'appel à l'instinct conservateur de tous les possédants, des nouveaux comme des anciens. Mais la Gironde, par sa politique inconsistante et incohérente dans le procès du roi, s'était retiré à elle-même tout moyen d'utiliser même les événements qui lui semblaient le plus favorables. Ni elle n'avait donné, en sauvant le roi, un gage précis aux forces conservatrices, ni elle n'avait, par une vigoureuse offensive contre le roi, donné confiance au peuple révolutionnaire. Elle était comme perdue en un milieu terne

et trouble, et elle était exposée aux commentaires les plus malveillants, aux contrecoups les plus inattendus. Ainsi, après les journées de pillage des 25 et 26 février, ce fut la tactique des Jacobins de redoubler de violence contre la Gironde. Ce sont les ennemis de la Révolution qui ont, selon la thèse jacobine, suscité ces mouvements et égaré le peuple. Mais comment l'auraient-ils osé, comment auraient-ils eu l'audace de se mêler au peuple, de l'endoctriner, d'insulter aux Jacobins et à la Commune ses meilleurs amis, s'ils n'y avaient été encouragés par la lâche et scélérate complaisance de la Gironde pour le roi traître et parjure ? Parce que, par la faute des Girondins, il avait été si difficile d'abattre le roi, ou, suivant le mot attribué à Chalier, de le « décoller », les royalistes pouvaient hardiment pousser leur pointe, et entraîner la Révolution dans des sentiers d'aventure. C'est donc la Gironde qui était responsable, au fond, des journées si inquiétantes du 25 et du 26 février.

Aussi bien, les Jacobins qui craignaient d'être débordés par le mouvement de Jacques Roux et des Enragés, et par l'agitation sociale, trouvaient commode de dériver toute la passion du peuple dans une action purement politique. Dénoncer les Girondins et les abattre, c'était gagner du temps : c'était écarter (du moins on l'espérait) le problème des subsistances qui semblait s'élargir peu à peu en un vaste problème social. C'était effacer, par la violence des attaques contre la Gironde, l'impression de modérantisme qu'on avait pu donner à une partie du peuple dans la lutte contre Jacques Roux et le mouvement des Gravilliers. Ainsi, les Jacobins redeviendraient ce qu'ils avaient toujours rêvé d'être, la force d'avant-garde en même temps que la force régulatrice. Ainsi, le père Duchesne ramènerait à la cuisine politique de ses fourneaux le peuple détourné peut-être par l'odeur de pain chaud, d'épices et d'arôme, qu'exhalaient les propos de Jacques Roux.

De leur côté, et toujours par tactique, les Enragés se jetaient à fond, eux aussi, dans la lutte contre la Gironde. Ils n'avaient pas réussi d'emblée à entraîner la Convention et la Commune en proposant des revendications purement économiques. Ils allaient surexciter la crise politique, pousser les Montagnards aux suprêmes violences contre la Gironde. Ainsi, dans l'atmosphère surchauffée de passion révolutionnaire, les hardiesses sociales s'acclimateraient. Ah ! les Montagnards se détournent des questions économiques ! Ah ! Robespierre déclare dédaigneusement que le peuple ne doit pas « avoir pour but de chétives marchandises, et qu'il doit se lever non pour recueillir du sucre, mais pour terrasser les brigands. » Eh bien ! soit : on terrassera en effet les brigands mais c'est assez de paroles vagues et de gestes vains : ces brigands, c'est la Gironde ; ces brigands, c'est une partie de la Convention, il faut que les Girondins soient frappés, et comme ils sont le parti de la grande bourgeoisie, le parti des riches marchands, des spéculateurs et accapareurs, la victoire remportée sur eux sera une

victoire sur l'accaparement. Voyez, dans l'adresse lue aux Jacobins le 4 mars, au nom des défenseurs de la République une et « indivisible », c'est-à-dire au nom d'une partie des éléments sur lesquels les Enragés avaient prise, voyez comment la lutte politique contre la Gironde est confondue avec la lutte économique contre l'agiotage, le monopole et la richesse.

« Depuis trois ans, le procès de la liberté contre la tyrannie est pendant au tribunal de la raison. L'Assemblée Constituante nous a trahis ; la Législative nous a vendus ; la faction liberticide de la Convention voulait nous livrer. Citoyens, réfléchissez-y : la Convention s'est emparée de tous les pouvoirs. La faction qui est dans son sein en dispose.

« L'insurrection est le plus saint des devoirs quand la patrie est opprimée. Les députés infidèles doivent non seulement être rappelés, mais leur tête doit tomber sous le glaive de la loi, quand il sera prouvé que, sous le prétexte de la liberté des opinions, ils ont trahi les intérêts de la nation. L'inviolabilité de Louis Capet et des mandataires du peuple a perdu la République ; les hommes de bien sont seuls inviolables... Roland calomnia Paris aux yeux de toute l'Europe, parce qu'il pensait qu'en détruisant Paris il viendrait à bout de détruire la liberté.

« Nous arrivâmes à Paris très heureusement. Ce fut notre réunion avec les Jacobins, avec les Cordeliers, avec tous les patriotes, qui déjoua les complots et fit tomber la tête du tyran...

«... L'aristocratie de la fortune veut s'élever sur les ruines de l'aristocratie nobiliaire ; en général, les gros marchands, les financiers sont accapareurs... Aucun des brigands couronnés n'oserait nous attaquer s'ils n'étaient pas assurés d'un parti dans la Convention... La Constitution que l'on veut nous donner (le projet de Condorcet et de la Gironde) est un enfant qu'il faut étouffer dans son berceau ; *elle est toute en faveur du riche contre le pauvre*, elle n'a pas étonné les patriotes, ils s'y attendaient.

« Que les mêmes coups exterminent les ennemis du dehors et les ennemis du dedans. Chargez-vous des premiers, nous nous chargeons des autres. Aux armes ! aux armes ! »

C'était le tocsin de mort contre la Gironde, à un moment où Robespierre et Marat ne voulaient ni frapper à mort ni même rejeter violemment de la Convention les Girondins. Les exterminer ? C'est une hypothèse qu'à cette date Robespierre n'examinait même pas. Leur retirer leur mandat et convoquer les assemblées primaires pour leur nommer des remplaçants ? C'était entamer la Convention et c'était se remettre au hasard d'élections nouvelles, dont l'issue était incertaine. C'est ce que Robespierre disait dès lors, avec insistance, aux Jacobins. Son plan était de noyer lentement la Gironde dans une sorte de discrédit définitif, de lui enlever peu à peu tout ce qui lui restait de

popularité, de l'éliminer des Comités, et de la réduire à un état « de nullité politique », sans illégalité et sans violence.

Mais voici que de Belgique éclatent des nouvelles redoutables. Dumouriez avait quitté Paris le 26 janvier, pour rejoindre son armée. Il dit dans ses *Mémoires* qu'il était parti « le désespoir dans l'âme ». « Il n'avait pu empêcher un crime inutile, honteux et funeste ; il n'avait réussi ni à faire annuler le décret du 15 décembre, ou au moins à en faire excepter les Pays-Bas pour sauver l'armée française en cas de retraite, ni à faire établir une bonne administration pour les fournitures de l'armée, ni à obtenir les réparations, les remotes pour la cavalerie, les recrues et tout ce qui lui manquait pour se mettre en campagne, ni, ce qui l'affligeait le plus, ce qui le rendait honteux d'être Français, à sauver un roi dont il connaissait l'innocence et la bonté, l'ayant vu de très près pendant trois mois. Il allait se remettre à la tête d'une armée désorganisée, livrée à l'indiscipline et à la maraude, et commettant tous les excès dans les quartiers d'hiver, mal armés, sans habits, dispersés dans des villages ruinés, où elle manquait de tout, le long de la Meuse et de la Ruhr. »

Dumouriez, pour atténuer son échec prochain, exagère le délabrement de l'armée qui avait, il est vrai, beaucoup souffert. Et, pour faire sa cour à la contre-révolution, il exagère « son désespoir ». Il n'était point dans la nature de Dumouriez de désespérer si vite. La vérité est qu'il avait constaté à Paris qu'il n'était assuré d'aucun parti, et qu'il ne pourrait manier à son gré, comme il s'en était flatté d'abord, la force révolutionnaire. Le monstre ne se laissait pas apprivoiser aisément aux caresses de l'aventurier diplomate et soldat.

Dumouriez ne se dit pas à lui-même, une minute, qu'il devait, même au péril de sa propre vie, être le serviteur de la Révolution et de la patrie. Dût-il être méconnu, dût-il être dévoré, il n'avait qu'un devoir : regarder l'ennemi en face, et lutter jusqu'au bout, sans arrière-pensée.

Mais Dumouriez n'avait ni l'esprit assez grand, ni l'âme assez haute, et c'est seulement son jeu personnel qu'il voulait jouer. Quoi qu'il puisse dire, au commencement de février 1793, il espérait encore beaucoup de la fortune et de lui-même. Sa grande force, c'était précisément ce merveilleux ressort de confiance, et il avait encore un prestige immense. Le capital de gloire amassé à Valmy et à Jemmapes était entamé, il n'était pas détruit. Et il voulait, en éblouissant encore la Révolution, se donner le temps de la mater et de la domestiquer à son propre service.

Est-il vrai, comme il le dit, qu'il ait sérieusement espéré, dans les tout premiers jours de février,

assurer, par des négociations directes, la paix entre la France d'une part, l'Angleterre et la Hollande de l'autre ? Il avait la manie diplomatique, et c'était bien sa tactique d'agir pour son compte, de substituer son initiative personnelle à celle de la Révolution, pour attirer à lui, et à lui seul, le bénéfice des événements. Maulde, notre envoyé à la Haye, en témoigna aux Jacobins. Il est donc infiniment probable qu'il y eut des pourparlers, d'autant plus que l'Angleterre et la Hollande, par ces négociations occultes avec le général qui pouvait menacer en quelques jours de marche Rotterdam et Amsterdam, se flattaient tout au moins de gagner du temps. Si donc Dumouriez a pris ces conférences secrètes très au sérieux, il a commencé à jouer le rôle de dupe, qui se confond si souvent avec celui de traître. Mais où Dumouriez altère la vérité, c'est lorsqu'il ajoute qu'après le succès de ces négociations il aurait pris sa retraite.

« Il ne voulait pas trahir les intérêts de sa malheureuse patrie, il voulait au contraire la servir en diminuant le nombre de ses ennemis ; ainsi il voulait réussir à assurer la neutralité entre la France, la Hollande et l'Angleterre. Mais en même temps, il voulait, après avoir rendu ce dernier service à la France, se délivrer de l'apparence de partager le crime de ses compatriotes et cesser de combattre pour des tyrans absurdes, qu'il aurait voulu voir punir, bien loin d'appuyer leur absurde tyrannie. Il comptait donc ne pas revenir à la Haye, et de là lancer un manifeste pour expliquer son émigration. »

Évidemment, Dumouriez, au moment où il écrit ses *Mémoires*, a la préoccupation dominante de ne pas blesser les puissances étrangères et les émigrés, et il aggrave ses calculs dans le sens de la trahison. Il ne veut pas avouer que s'il avait réussi à assurer la paix avec la Hollande et l'Angleterre, il aurait essayé de faire la loi tout ensemble et aux Impériaux et à la Révolution. Il aurait offert la paix aux Impériaux aussi, en leur promettant de ramener la France à une Constitution modérée et de lui faire abandonner tout esprit de conquête et de propagande. Grand alors par le rétablissement général de la paix, comme il était grand déjà par ses victoires de Champagne et de Belgique, Dumouriez aurait sommé la Révolution de rétrograder, et si elle n'avait pas cédé, il aurait marché contre Paris. Si, au contraire, les Impériaux avaient refusé ses avances, il leur aurait livré bataille, il les aurait vaincus, leur aurait dicté la paix, et, avec le double prestige de la paix et de la victoire, se serait encore imposé à la Révolution.

C'est là assurément un des projets que roula alors dans son esprit l'aventurier à la tête fertile, qui croyait que tout lui était possible, et qu'il réussirait toujours ou à séduire les hommes ou à les effrayer, ou à ensorceler les événements ou à les enchaîner. Mais il ne pouvait révéler tout ce projet, puisque, dans une de ses alternatives, il supposait l'écrasement des Impériaux qu'après sa trahison il ménageait.

Il est impossible d'admettre qu'après avoir donné à la France le bienfait immense de la paix assurée avec la Hollande et surtout avec l'Angleterre, il allait se retirer, abandonner son armée, qui était son asile et sa force, et se convertir en un misérable émigré impuissant. Ou bien cette feinte retraite à la Haye, tout près de son armée et de la France, n'aurait eu d'autre objet que de provoquer un mouvement d'opinion en sa faveur. Il eût apparu, du moins il l'espérait, comme l'homme nécessaire, et il aurait marqué, dans son manifeste, quelles conditions il mettait à son concours. Comment aurait-il pu se dérober soudain, puisque la paix avec l'Angleterre aurait été conclue par lui avec des clauses définies par lui, et que lui seul aurait pu faire respecter ? La paix négociée et signée par lui ne valait que si lui-même restait une force, ou mieux, s'il devenait la force dominante en France. Et il se proposait sans doute de dire à la France : « Ou bien vous serez avec moi, et vous aurez la paix, ou bien vous serez contre moi, et vous aurez la guerre et la défaite. »

La déclaration de guerre de la France à l'Angleterre coupa court à ces combinaisons dès le début de février, et c'est vers une autre solution, que d'ailleurs il n'avait jamais entièrement perdue de vue, que se tourna Dumouriez. Il se proposa de conquérir, le plus rapidement possible, et presque au pas de course, la Hollande. Arrêta-t-il dès lors, dans son esprit, la conduite qu'il tiendrait après avoir en effet conquis la Hollande ? Il l'a prétendu dans ses *Mémoires*.

« En cas de réussite, Dumouriez avait le projet, dès qu'il serait maître de la Hollande, *de renvoyer dans les Pays-Bas tous les bataillons de volontaires nationaux, et de s'environner de troupes de ligne*, et de ses généraux les plus affidés ; de faire donner par les États Généraux (de Hollande) des ordres pour faire rendre toutes les places, de ne laisser faire dans le gouvernement que les changements les plus indispensables ; de dissoudre le comité révolutionnaire hollandais, à qui il annonça d'avance qu'en cas de réussite chacun d'eux, en supposant qu'il eût la confiance de ses concitoyens, entrerait dans les places d'administration de la province dont il était ; de préserver la république batave des commissaires de la Convention et du jacobinisme ; d'armer sur-le-champ à Rotterdam, en Zélande et dans le Texel, une flotte pour s'assurer des possessions (hollandaises) de l'Inde, et en renforcer les garnisons ; de placer dans le pays de Zutphen et dans la Gueldre hollandaise une armée d'observation de trente mille hommes ; de donner de l'argent et des armes, pour mettre sur pied trente mille hommes du pays d'Anvers, des deux Flandres et de la Campine, sur lesquels il pouvait compter ; de restreindre l'armée française dans le pays de Liège, d'annuler dans toute la Belgique le décret du 15 décembre, d'offrir aux peuples de s'assembler comme ils voudraient à Alost, à Anvers, ou Gand, pour se donner une forme solide de gouvernement, telle qu'elle leur conviendrait ; alors de rassembler un certain nombre de bataillons

belges, à huit cents hommes chacun, qu'il comptait porter à quarante mille hommes, d'y joindre de la cavalerie, de proposer aux Impériaux une suspension d'armes ; s'ils la refusaient, il comptait avec plus de cent cinquante mille hommes les chasser au delà du Rhin ; s'ils l'acceptaient, il avait plus de temps et de moyens pour exécuter le reste de son projet qui était, ou de former une république des dix-sept provinces, si cela convenait aux deux peuples, ou d'établir une alliance offensive et défensive entre les républiques belge et batave, si la réunion ne leur convenait pas ; de former entre elles deux une armée de quatre-vingt mille hommes jusqu'à la fin de la guerre ; de proposer à la France de s'allier avec elles, mais à condition qu'elle reprendrait la Constitution de 1789, pour faire cesser son anarchie, et en cas de refus, de marcher sur Paris avec les troupes de ligne françaises et quarante mille Belges et Bataves, pour dissoudre la Convention et anéantir le jacobinisme... Ce projet, s'il eût réussi, eût terminé la guerre et sauvé la France. »

Ici, Dumouriez ne trompe pas, c'était à coup sûr son plan, ou du moins c'était un de ses plans. Il n'était pas aussi chimérique qu'il peut sembler tout d'abord. Il est certain que la Belgique était, presque toute, lasse des commissaires envoyés par la Convention et par le pouvoir exécutif, et qui appliquaient le décret du 15 décembre avec une imprudence qui faisait trembler Robespierre. Sans doute, par l'abolition proclamée des impôts, des droits féodaux, ils essayaient d'amener à eux les paysans belges. Mais ceux-ci, très défiants, se demandaient si ces avantages étaient bien solides. Au premier revers des Français, l'ancien régime pouvait reparaitre, et tandis que la Révolution ne leur apportait que des bienfaits peut-être précaires qu'ils n'avaient pas su conquérir eux-mêmes et qu'ils n'étaient pas sûrs de garder, elle les blessait au vif en saisissant l'argenterie des églises, en enlevant les objets du culte, en remettant à la France, au moins comme dépôt, les biens d'Église sur lesquels vivait une énorme clientèle de mendiants et de pauvres. Ils redoutaient aussi d'être envahis par l'assignat discrédité. La Révolution, n'ayant pu procéder tout de suite en Belgique à la vente des biens d'Église, qui peut-être, dans la tourmente de la guerre et l'incertitude du lendemain, n'auraient pas trouvé d'acquéreurs, n'avait pu prendre racine. On ne vendait guère que le mobilier, et encore dans les pays de langue française. Aussi les Belges se détournaient de la Révolution et, comme en même temps, ils détestaient l'ancien régime autrichien qui avait porté atteinte à leurs franchises traditionnelles et qui avait déjà inquiété leur foi que menaçait maintenant la Révolution, il est fort possible qu'ils se fussent accommodés de former avec la Hollande ou à côté d'elle une république autonome et à tendances conservatrices, Dumouriez en eût été sans aucun doute le chef provisoire et l'organisateur ; et avec ce point d'appui, avec les forces militaires françaises qui lui fussent restées fidèles, il pouvait tenter sur Paris un coup de main. Il pouvait essayer une sorte de coup d'État feignant contre la Révolution jacobine, divisée contre elle-même par

la lutte de la Montagne et de la Gironde, et enveloppée, à l'Ouest, à Lyon, dans une partie du Midi, à Paris même, de forces hostiles à demi latentes encore, évoquées soudain et animées par l'audace du général victorieux. Ce que Lafayette avait manqué en juin 1792, parce qu'il était venu seul, parce qu'il n'avait pas sur son armée le prestige que donne la victoire, Dumouriez allait l'accomplir...

Et sans doute, quand il aurait donné à la France déchirée et surmenée la paix, la gloire, l'ordre, quand il aurait garanti la liberté en la mesurant, il recevrait de la reconnaissance publique une magnifique récompense. Ou bien Il serait le conseiller éclatant et obéi de la monarchie traditionnelle par lui restaurée sur des bases modernes. Ou peut-être même l'alliance rêvée par lui de la République belge et batave, dont il serait sans doute le chef, avec la France, prendrait la forme d'une sorte de protectorat de Dumouriez, s'étendant sur la fédération des Républiques belge, batave et française, gouvernées de haut par un général victorieux doublé d'un diplomate habile, et appuyé sur une armée puissante.

Voilà sans doute les éclairs d'espérance, incertains malgré tout et brisés, qui traversaient en zigzag l'esprit de Dumouriez, sur lequel peu à peu descendait la nuit de la trahison. Car il n'y avait pas seulement, en ce projet, insubordination et révolte, il y avait aussi félonie. Dumouriez, en effet, ne pouvait combattre la Révolution sans livrer la France à l'étranger qu'à la condition de réussir vite et de réussir partout. Il fallait qu'il fût capable tout ensemble de contenir les Impériaux accourus pour dépecer la France, et de renverser le pouvoir révolutionnaire. Il fallait qu'il fût assuré de dominer à la fois la France et le monde. S'il réussissait en Hollande, s'il arrêtait l'armée bigarrée de l'Autriche en marche sur le Rhin, mais s'il se brisait contre la Révolution, il n'avait plus de refuge qu'auprès de l'étranger naguère vaincu par lui ; s'il subissait, dans sa lutte contre l'étranger, quelque grave revers, mais s'il réussissait malgré tout dans son entreprise violente contre la Révolution, il n'était plus contre celle-ci que l'avant-garde de l'étranger. Ainsi, en toute hypothèse, un succès partiel faisait de lui un traître. Pour n'être qu'un révolté sans tomber dans la trahison, il était condamné à gagner la partie, toute la partie, et contre les forces ennemies qui menaçaient la France et contre les forces révolutionnaires qui la gouvernaient. Mais quand on s'expose soi-même à trahir son pays si on ne réussit pas pleinement la tentative la plus difficile, la plus compliquée et la plus hasardeuse, on est déjà un traître. Et il est effrayant que, parmi les risques qu'il prétendait courir et qu'il courait peut-être en effet, le risque de glisser à la trahison n'ait pas apparu à Dumouriez le plus terrible de tous.

Déjà, lui-même, il se croyait obligé de répudier et d'écarter les volontaires, et de remplacer le soldat citoyen venu de France par des soldats belges et bataves qui n'auraient été probablement que des mercenaires. Déjà, par le choix des villes où il se propose de convoquer les délégués du peuple belge,

Alost, Anvers, Gand, c'est-à-dire des villes où l'esprit de la France était le plus combattu, il avouait qu'il n'était même pas sûr de la Belgique toute entière. Je lis dans une lettre que, le 22 février, les commissaires de la Convention écrivent de Gand :

Les campagnes sont, en général, portées pour la réunion (à la France). *On ne craint des tentatives contre ce vœu que dans quelques petites villes telles que celle d'Alost.* »

Or, c'est précisément dans cette ville d'Alost, la plus réfractaire à l'esprit de la Révolution, et qui est aujourd'hui encore une des forteresses du cléricalisme le plus violent, que Dumouriez voulait convoquer les délégués du peuple belge. Il y avait, en plus d'une région de la Belgique, des forces révolutionnaires qu'il redoutait.

Le plan d'invasion en Hollande était téméraire : non qu'il fût malaisé à Dumouriez d'atteindre Rotterdam et Amsterdam. Lui-même devait marcher directement sur Rotterdam : son lieutenant Mirande, laissant au général Valence le soin de continuer le siège de Maëstricht, devait descendre la vallée de la Meuse : la jonction de Dumouriez et de Mirande se faisait à Nimègue, et tous deux, enlevaient Amsterdam. Mais que deviendraient pendant ce temps les Pays-Bas ? Si le prince de Cobourg, qui commandait sur le Rhin l'armée autrichienne, passait le fleuve, débloquent Maëstricht et envahissent la Belgique, qui lui résisterait ? La pointe de Dumouriez en Hollande était donc très hasardeuse. Elle ne pouvait réussir que par un miracle de célérité chez Dumouriez, par un miracle de lenteur chez l'ennemi. Dumouriez assure dans ses *Mémoires* qu'il avait vu le danger :

« Si la France eût été gouvernée par des hommes raisonnables, il aurait proposé d'abandonner les Pays-Bas qu'on ne pouvait plus défendre, et de retirer l'armée derrière les places du département du Nord, en gardant quelque temps les bords de l'Escaut et la citadelle de Namur ; mais une proposition aussi raisonnable aurait été regardée comme une lâcheté, ou une trahison, et elle aurait coûté la tête au général.

« Si d'ailleurs elle eût été acceptée, elle l'eût mis sous la puissance des tyrans féroces qu'il avait le projet d'opprimer pour sauver la France. S'il y rentrait avec son armée, suivi par l'ennemi et ayant l'air de fuir, il perdait auprès d'elle toute sa considération, qu'il ne pouvait conserver que par de grands succès ; elle eût été influencée par les Jacobins de Paris, que cette retraite eût renforcés de soixante à soixante-dix mille hommes. Il ne pouvait donc se tirer de la partie désespérée dans laquelle il se trouvait que par les projets les plus audacieux. »

Voilà l'aveu du crime. Dumouriez reconnaît qu'il eût été plus sage d'organiser fortement la défensive

sur la frontière du Nord en attendant que l'armée réorganisée pût prendre l'offensive. S'il ne soumit pas ce plan, c'est parce qu'il craignait, dit-il, d'être accusé de lâcheté et de trahison. Qu'importe ? son devoir était de faire connaître l'état des choses, et il n'avait pas le droit de risquer sur un coup de dé aussi aventureux la fortune de la France et la liberté. Qui sait d'ailleurs si la Révolution n'eût pas écouté ses conseils ? Il avait encore sur elle de très grandes prises. On peut dire qu'il l'avait comme ensorcelée. Elle attendit, pour se détacher de lui, avec regret, avec désespoir, l'évidence grossière de la trahison. Lui-même n'est pas sûr que son plan eût été rejeté : mais il avoue qu'il redoutait encore plus son adoption que son rejet. Il redevenait un général comme les autres, dépouillé du prestige de la victoire continue : il était obligé de compter avec les lois, avec la volonté du pays, et c'est cela qui lui était intolérable. À vrai dire, confiant en lui-même et en la destinée, il espérait, malgré tout, réussir en Hollande : et il croyait pouvoir revenir à temps, avec son armée victorieuse, pour couvrir les Pays-Bas.

Mais il y avait dans cette entreprise tant de chances contraires que, plus tard, quand Dumouriez eut décidément trahi la France, les coalisés supposèrent que la trahison remontait aux premiers jours de février et que Dumouriez avait conduit son armée en Hollande dans l'intention délibérée de découvrir les Pays-Bas et d'ouvrir les voies à l'armée impériale. C'est une hypothèse fausse : Dumouriez avait besoin de la victoire pour jouer auprès de tous auprès de la coalition comme auprès de la France, le rôle qu'il se réservait. Livrer son armée, c'était livrer son gage. Et toute défaite, en affaiblissant son prestige, nuirait à ses combinaisons. Mais ce qui est terrible pour lui, c'est que l'ennemi ait pu lui prêter un semblable dessein. Et bien que dans ses *Mémoires* Dumouriez développe un plan tout contraire, je me demande si, tout d'abord, en avril, quand il se fut rendu auprès de l'ennemi, il ne laissa pas s'accréditer, au moins par son silence, cette légende déshonorante pour lui. Le baron de Stetling, ambassadeur de Suède à la Cour de Saint-Petersbourg, écrit au duc de Sudermanie, régent de Suède, le 26 avril :

« L'impératrice (de Russie) a reçu, à la fin de la semaine dernière, le plan qui avait été concerté entre MM. Clairfayt (général autrichien) et Dumouriez, d'après lequel ce dernier a agi, depuis le commencement de cette campagne. *L'attaque de la Hollande, les dispositions des Français sur la Meuse et sur le Rhin : tout avait été concerté depuis longtemps.* Cependant la cour de Vienne n'en avait rien communiqué ni à celle de Saint-Petersbourg ni aux autres puissances coalisées : ce qui était très prudent, a beaucoup déplu ici. Toute cette intrigue avait été conduite par le comte de Mercy, et MM. Cobentzl et Spielman ont été éloignés des affaires pour n'avoir pas voulu y entrer. »

Encore une fois, ce n'est pas ainsi que Dumouriez a trahi. Ce sont là vanteries de diplomates

autrichiens qui veulent attribuer à leur habileté les événements heureux. Et sans doute, pour ne pas blesser leur amour-propre, Dumouriez laissait dire. Il semble même qu'il a encouragé la légende par quelques paroles vagues. Fersen, dans une lettre du 29 avril, écrite de Bruxelles au régent de Suède, raconte qu'il « a causé longuement » avec Dumouriez à Aix-la-Chapelle.

« Enfin, la conversation avec Dumouriez m'a persuadé, encore plus que je ne l'étais, qu'aucun bon mouvement n'a dicté sa conduite, et qu'elle ne l'a été que par l'impossibilité qu'il avait reconnue de résister plus longtemps, et le désir qu'il avait de se sauver de la chute générale et de faire oublier tous ses torts par un grand service. *Il y avait plus de trois mois qu'il avait pressenti cette nécessité et qu'il avait négocié pour cet objet.* »

Quand il parlera ainsi, Dumouriez se calomnierait lui-même : et il ne faut pas que les complaisances misérables, par lesquelles il exagérait et antidatait sa trahison, faussent pour nous le sens de sa campagne de Hollande. Il désirait et il voulait la victoire. Et il ne savait pas au juste, à ce moment, quel usage il en ferait. Peut-être, selon le plan exposé dans ses *Mémoires*, il se tournerait contre la Révolution, peut-être aussi essaierait-il, par l'éclat renouvelé et accru de son prestige, de la séduire, de l'entraîner à sa suite et de la gouverner. C'est sans doute dans cette vue qu'il lançait contre le stathouder une proclamation toute vibrante de l'accent révolutionnaire. Il allait ainsi, flottant entre des pensées incertaines, mais animé de cette infatigable espérance qui était comme le ressort de son être et l'excellence de sa nature.

D'un premier élan il s'empare de Bréda, où les soldats français dansent la *Carmagnole* sur le glacis de la citadelle, et de Gertruydenberg : et comme s'il fallait qu'une griserie d'orgueil et de conquête se mêlât aux victoires de la liberté, Condorcet et Delaunay, annonçant dans leur journal la prise de Gertruydenberg écrivent : « Ainsi l'armée des sans-culottes a vengé les injures de Louis XIV ». Mais comme il poussait sa route sur Rotterdam il apprit que le prince de Cobourg s'était porté sur la Ruhr, puis sur la Meuse, avait débloqué Maëstricht, enlevé Aix-la-Chapelle, refoulé les forces françaises surprises et désarmées, et occupé Liège. C'était un coup terrible. C'était la Révolution obligée soudain à la défensive. Mais dans cette crise, la Révolution ne désespère pas d'elle-même et elle ne désespère pas de Dumouriez. Il semble même que son autorité s'accroît de ces revers inattendus. C'est parce qu'il n'était pas là que l'armée de Belgique a été surprise. Lui parti, elle est comme sans âme.

De Liège, le 3 mars, les commissaires de la Convention, Gossuin, Delacroix, Merlin, écrivent au Comité de Défense générale :

« Le général Valence assure que, si Dumouriez n'arrive pas sur-le-champ, il ne peut répondre des événements. »

Et il semble bien en effet que si Cobourg avait pu passer la Ruhr et pénétrer ainsi du bassin du Rhin dans celui de la Meuse, c'est à la négligence des généraux que cet échec grave était dû : Danton, qui était revenu en Belgique pour préparer l'annexion et surveiller de près les événements, sentit l'immensité du péril. La Belgique reprise par l'ennemi, Dumouriez coupé de la France et perdu en Hollande, c'était tout son plan, à lui Danton, qui croulait, et lui-même pouvait être enveloppé dans le désastre. Il se hâta vers Paris, pour avertir la Convention, pour prévenir les paniques, secouer la torpeur et soulever de nouveau contre l'étranger, comme en août et septembre 1792, toute la force héroïque de la Révolution. Ces redoutables événements provoquèrent à Paris trois courants d'opinion bien distincts. D'abord, les Girondins qui avaient été partisans de la guerre, qui l'avaient déclarée, et qui, par le Comité de défense formé depuis le 1^{er} janvier et où ils dominaient, en avaient eu en somme la direction, sentirent que la responsabilité des défaites allait peser sur eux. Ils auraient pu la porter sans fléchir s'ils avaient renoncé à leurs récriminations éternelles, s'ils s'étaient rapprochés de Danton, engagé comme eux en quelque mesure, et s'ils s'étaient associés de plein cœur aux mesures de défense nationale. Ils aimèrent mieux d'abord se faire illusion à eux-mêmes et au pays, et réduire presque à rien, puérilement, les échecs et le danger. Il était évident, dès les premières nouvelles, que la situation était grave, que puisque l'ennemi avait surpris nos forces sur la Ruhr, et marchait sur la Meuse, la Belgique était menacée. Trois lettres écrites de Liège les 2 et 3 mars par les commissaires de Belgique au Comité de défense faisaient connaître la gravité de la situation, et notaient, pour ainsi dire d'heure en heure, la croissance du danger. La première, du 2, disait :

« Nous sommes arrivés à Liège à 6 heures du matin, et à l'instant nous avons appris que notre avant-garde avait été obligée d'évacuer cette nuit Aix-la-Chapelle et de se replier sur Hervé (où nous nous rendrons demain)... Cet échec, dont nous n'avons pas encore tous les détails, a fait tenir ici des propos qui, par leurs suites, pouvaient devenir très funestes. »

C'est la menace d'un soulèvement de la Belgique au premier échec de la France. Le 3 mars, à 9 heures du soir, ils écrivaient :

« Nous vous avons écrit ce matin, par un courrier extraordinaire, pour vous informer des mouvements de l'ennemi, de la retraite de nos cantonnements d'Aix-la-Chapelle, et de la cessation du

bombardement de Maëstricht. Depuis ce matin, le général Thouvenot, chef de l'état-major, est parvenu par une activité et un sang-froid au-dessus de tout éloge à rallier tous les bataillons qui s'étaient dispersés en désordre dans cette ville et à les faire retourner sur Hervé... Les généraux Valence et Thouvenot ont pris toutes les mesures nécessaires pour mettre les équipages et les approvisionnements à couvert des entreprises de l'ennemi, et de notre côté, nous avons aussi pourvu à la conservation du trésor public du pays de Liège... »

Ainsi, l'armée française était en retraite, et un moment presque en déroute, puisqu'il fallait la rallier : Aix-la-Chapelle était évacué, et les Français se préparaient à lever le siège de Maëstricht puisqu'ils avaient arrêté le bombardement. Liège était menacé. Le 3 mars, en une nouvelle lettre, les commissaires sonnent le tocsin d'alarme.

« Nous devons ajouter que tout est dans une position effrayante, que l'armée retirée d'Aix-la-Chapelle et des environs est presque entièrement débandée, que l'ennemi sera peut-être demain, peut-être même ce soir, à Liège, dans Liège où sont réunis tous nos approvisionnements et qui renferme des trésors immenses. Nous ne vous parlons ainsi que d'après ce que dit le général Valence lui-même... Nous travaillons à rallier les fuyards, nous employons tous nos moyens auprès de l'administration provisoire et des citoyens pour que le peuple de Liège nous seconde et supplée à la pénurie de notre armée. Les dangers résultant de cette pénurie sont d'autant plus imminents que l'ennemi est très fort en cavalerie et que nous n'en avons presque pas. »

C'était signé de Gossuin, de Delacroix et de Merlin (de Douai). Vraiment, c'était grave et c'était suffisamment précis. Pourtant le Comité de défense, où dominait l'inspiration girondine, cacha d'abord ces lettres à la Convention. Et voici à quelles proportions le journal de Brissot réduit les événements (numéro du jeudi 7 mars) :

« Une lettre très alarmante des commissaires dans la Belgique était parvenue au Comité de défense générale. Le Comité et le ministre de la guerre s'étant accordés *à y ajouter peu de foi*, on n'a pas cru devoir la communiquer à la Convention. Mais des membres de la Montagne en ont eu connaissance et ont exigé qu'elle fût lue. *Certes, il fallait être complice des Prussiens ou des parieurs à la Bourse pour en demander la lecture.* Boyer-Fonfrède a répondu que ce n'était pas parce que cette lettre annonçait un revers, *mais parce que le contenu en était peu vraisemblable*, que cette lettre n'avait pas été lue, que d'ailleurs le ministre devait faire un rapport contradictoire. Il a ajouté que les commissaires avaient écrit, dans une autre circonstance, que si on n'envoyait pas vingt bataillons à Bruxelles, cette ville allait être en feu ; que les bataillons n'ont pas été envoyés, et que la fâcheuse prophétie des commissaires ne s'est pas réalisée...

« Le ministre de la guerre discute cette lettre (des commissaires) ; il observe que le léger échec que nous avons essuyé sur la Ruhr ne portait pas un caractère aussi alarmant, et ne pouvait pas avoir les suites qu'annoncent les commissaires ; il ajoute qu'*il était impossible* que les ennemis se portassent sur Liège, puisque la Meuse est bordée de postes bien défendus, que d'ailleurs Miranda et Valence avaient des forces suffisantes pour repousser toute attaque ; qu'il leur avait ordonné de se réunir, et même de livrer bataille s'il le fallait. »

Et Manuel, ce même jour, a des effusions idylliques : « L'arbre de la liberté, c'est un olivier ». Même après la séance du 8 mars, où Delacroix, rentré de Belgique avec Danton, a mis la Convention en garde contre l'optimisme des généraux et du ministre, et exposé nettement la gravité de la situation, *le Patriote français*, gêné cependant par la précision plus grande des mauvaises nouvelles, continue à atténuer, à voiler les événements. Il n'a pas un seul cri véhément contre l'ennemi, mais d'éternelles déclamations contre « les anarchistes ».

« *Si nous avions essuyé une défaite*, je dirais que l'adversité est l'épreuve du républicanisme, je dirais que le sort de la liberté ne tient pas à l'issue d'un combat, je dirais que rien n'est perdu, puisque nous vivons encore et que nous sommes résolus à ne pas survivre à la liberté. Mais quelques postes mal gardés se sont laissés surprendre : une ville ouverte a été occupée par les ennemis ; ils ont gagné un terrain qu'aucune position forte ne pouvait défendre, et voilà l'alarme sonnée, et voilà des hommes qui comparent notre situation à celle du mois de septembre, et qui font grand étalage de courage républicain qu'on prendrait pour de la peur ! Sans doute, il faut agir comme si nous étions vaincus, parce que si nous étions vaincus, nous ne songerions qu'à nous venger ; sans doute il faut que les Français fassent un dernier effort dans cette campagne, mais si on veut les y porter en exagérant les dangers, c'est calomnier leur patriotisme et leur courage. »

Dumouriez, lui aussi, aurait voulu tout d'abord se cacher la gravité du péril. Il sentait bien que si on s'affolait ou même si on s'effrayait, on allait le rappeler en Belgique, et il lui était douloureux de renoncer à sa marche conquérante en Hollande, d'abandonner, pour ainsi dire, sa propre victoire pour se replier en Belgique et se débattre péniblement dans la défaite de ses lieutenants. Il essaya, tant qu'il le put, de maintenir son plan.

« Nous recevons en ce moment, écrit Merlin le 7 mars, une lettre du général Dumouriez, datée de Maëstricht, le 4 mars, par laquelle il nous annonce que ce jour-là même, à 4 heures et demie de l'après-midi, il est entré dans la ville de Gestruydenberg. Il ajoute que ce succès doit nous consoler des accidents qui nous sont arrivés, parce qu'il ouvre entièrement la Hollande. Gestruydenberg, c'est

encore lui qui parle, est presque aussi fort que Bréda, à cause de ses inondations et de ses ouvrages extérieurs qui le rendent inaccessible. *Il nous assure enfin que la continuation de son plan peut seule raviver la Belgique.* »

Il dit, dans ses *Mémoires*, combien il insista dans ce sens :

« L'armée était entièrement découragée ; elle s'en prenait à ses officiers généraux, surtout à Miranda, qui courut même des risques. Cependant le général Valence aidé du général Thouvenot parvint à remettre un peu d'ordre, mais la désertion fut énorme. Plus de dix mille hommes se retirèrent jusqu'en France. L'armée demandait à grands cris le général Dumouriez. Les commissaires de la Convention lui envoyaient courrier sur courrier pour le faire revenir. *Il mandait toujours qu'on pouvait tenir dans la position de Louvain, où on avait rassemblé l'armée, et qu'il n'y avait encore rien de perdu, si on lui laissait le temps d'exécuter son expédition.* »

Mais la situation était intenable. À vrai dire, il n'y avait plus en Belgique de commandement. Il n'y avait qu'une cohue de généraux en pleine discorde et en plein désarroi, attendant le retour de Dumouriez comme le salut, et immobilisés à Louvain par leur impuissance à adopter un plan commun. Les commissaires de Belgique, dans une lettre du 11 mars, constatent ce navrant état de choses :

« Les généraux ont exécuté le plan que nous avons dit de se retirer entièrement sur Louvain, en laissant seulement l'avant-garde vers Tillemont... Ils se croient, dans l'état où ils sont, à l'abri de toute surprise. *Ils n'ont voulu prendre entre eux aucun plan ultérieur, s'en rapportant entièrement à Dumouriez, qu'ils ont sollicité de venir... Vous voyez, dans la détermination que les généraux ont prise de tout suspendre jusqu'à ce que Dumouriez eût prononcé, un effet de la composition extraordinaire du corps de troupes qui est rassemblé sur Louvain. Il est formé des trois armées des Ardennes, du Nord, de la Belgique, ayant chacune leurs généraux, savoir : Valence, Miranda, Lanoue, chacune leur état-major. Les trois généraux, foncièrement égaux en pouvoir, ne sont pas d'un caractère qui s'allie facilement l'un avec l'autre. Les délibérations sont longues et difficiles à consommer. L'exécution éprouve les mêmes entraves de la part des trois états-majors qui doivent y concourir également, mais qui sont indépendants l'un de l'autre. Le défaut d'harmonie entre les généraux serait d'une conséquence funeste s'il subsistait. La présence de Dumouriez va le faire cesser, il donnera son plan que tous sont également disposés à suivre.* »

Mais quelle tentation pour Dumouriez ! Quel mélange, en son âme, de douleur et d'orgueil !

« Les commissaires de la Convention, écrit-il dans ses *Mémoires*, s'en allèrent précipitamment à Paris, y firent un rapport si alarmant, peignirent si vivement la consternation des soldats, qu'il fut décidé que le général Dumouriez pouvait seul remédier à des dangers aussi éminents et sauver l'armée, qu'on lui

envoya l'ordre le plus absolu d'abandonner l'expédition de Hollande, et d'aller sur-le-champ se mettre à la tête de la grande armée. Il reçut cet ordre le 8 au soir, et il partit le 9 au matin, le désespoir dans l'âme. »

Oui, c'était une tentation funeste, car le général déjà désespéré se disait en même temps qu'il était la seule ressource de la France, que sans lui elle ne pouvait rien. Ainsi se déposent peu à peu dans un cœur d'homme les éléments troubles dont se forme la trahison.

Mais quel contraste entre la gravité de la crise et les vagues propos du journal girondin ! Chose curieuse ! Il semble que Brissot, qui avait des amis pourtant au Conseil exécutif provisoire comme au Comité de défense générale, et qui se flatte toujours d'être bien renseigné, parle en ce moment dans le vide. *Le Patriote français* du 9 mars (qu'on remarque cette date) écrit :

« *À portée de savoir la vérité*, nous pouvons attester, d'après les hommes instruits des faits, que si Liège est évacué, Liège n'est pas pris (ou du moins on n'en sait rien), que si l'ennemi peut marcher sur Liège, il peut aussi, par cette marche, s'exposer à être battu et qu'ainsi l'on peut encore espérer pour cette ville. *Nous pouvons attester, d'après les gens de l'art, qu'il est impossible à l'ennemi de s'enfoncer dans la Belgique.* Nous pouvons attester enfin que l'ennemi n'est pas aussi nombreux qu'on dit, qu'il est inférieur à notre armée, que Dumouriez n'est point campé et *continue son expédition pour la Hollande.* »

Or, pendant que Brissot s'obstinait ainsi, le désastre de Liège, d'où les administrateurs patriotes avaient été obligés de fuir, était connu à Paris, commenté aux Jacobins, et c'est dans la journée du 8 que le Conseil exécutif provisoire, d'accord très probablement avec le Comité de défense générale, informé dans le détail par Delacroix et Danton, décidait de rappeler Dumouriez de Hollande. Décidément la Gironde perdait pied.

Même le grand Condorcet semblait à ce moment s'enfoncer dans sa haine contre Robespierre. Dans le débat qui avait eu lieu à la Convention, le 5 mars, sur les émigrés, Robespierre avait demandé qu'on examinât de près et qu'on renvoyât au Comité des propositions de clémence qui lui paraissaient dangereuses. Il s'agissait des enfants des émigrés ; à quel âge commencerait leur responsabilité ? Quelques-uns inclinaient à les regarder comme irresponsables jusqu'à dix-huit ans.

« Oui, s'écriait Robespierre, c'est une pensée d'apparente humanité, mais lorsque les fils, les filles des émigrés, âgés de seize ou de dix-sept ans, viendront, à l'abri de vos lois, fomenter la guerre civile, quand ils représenteront dans les régions fanatisées la famille absente, quel coup terrible à la Révolution ! Songez, s'écriait-il, que nous sommes en plein combat. »

Et les événements de la Vendée, où les jeunes fils des émigrés, où les jeunes filles même vont jouer un rôle décisif, donneront demain raison aux craintes de Robespierre. Or, c'est par l'outrage, c'est par des paroles méprisantes que Brissot, dans son journal, mais aussi Condorcet lui répondent. On dirait que Condorcet, depuis qu'il a proposé un plan de Constitution, depuis qu'il a entrevu la gloire d'être le législateur révolutionnaire de la démocratie, est tout entier obsédé par cette pensée ; il est à demi indifférent aux événements qui ne se rapportent point à cet objet, et s'il soupçonne en un homme la volonté d'ajourner ce débat, qui seul lui paraît essentiel, il le poursuit de sa haine. Il semble un moment, le 6 mars, qu'il invite les partis à se rallier, à s'unir sous le coup des dangers inattendus qui menacent la Révolution :

« Repousser les tyrans ligués contre nous, donner au peuple français une Constitution qu'il a sans doute bien droit d'attendre après quatre années de révolution, voilà les seuls intérêts de la nation, et les seuls devoirs de ses représentants sont de tout sacrifier à ces grands intérêts.

« Quoi ! l'Europe presque entière est conjurée contre nous, *et nous songerions à nos ennemis personnels ! L'édifice national ébranlé demande de tous côtés une main réparatrice, et de petites querelles de partis ou d'opinions nous agiteraient encore !* »

C'est admirable, mais de quel ton le lendemain, dans un article signé de Condorcet et de Delaunay, la *Chronique de Paris* parle-t-elle de Robespierre, à propos de son opinion sur les émigrés ?

« *Quand on ne se trouve jamais ni un sentiment dans le cœur, ni une idée dans la tête, quand aucune instruction ne supplée au défaut d'esprit, quand même on n'a pu, malgré ses efforts, s'élever au petit talent de combiner des mots, et que cependant on veut être grand homme, comment faire ? Il faut bien, à force d'actions extravagantes, mériter, non les suffrages du peuple (il commence à ouvrir les yeux), mais la protection des brigands.* »

Ainsi, dans la crise qui s'ouvrait, la Gironde ou affectait de ne pas voir le péril, ou s'enfermait dans le pédantisme de ses haines.

Mais, d'un bond, une partie des révolutionnaires s'était jetée à l'extrémité opposée. Les *Enragés*, puissants aux Cordeliers et dans quelques sections, grossissaient le danger, affirmaient nettement, comme désormais certaine, la trahison de Dumouriez, et demandaient que les Girondins, complices du traître, fussent chassés de la Convention et livrés à la justice des lois. Les nouvelles des défaites, qui n'arrivaient à la Gironde que d'un pied boiteux, semblaient avoir des ailes pour se hâter vers les violents. *Le Patriote français* se demande, le 8 mars :

« Est-ce par terreur panique, est-ce par une intention perfide que des malveillants se plaisent à

exagérer les mauvaises nouvelles ? On a répandu ce soir avec affectation dans les groupes, dans les sections, que Liège et Bruxelles étaient pris, que l'ennemi marchait sur la France, que Dumouriez était perdu... et ces nouvelles étaient suivies d'exhortations à se défaire des traîtres, à couper des têtes, etc. »

Ce n'était ni panique, ni calcul, mais accommodation naturelle des esprits violents aux événements violents. Et tout ce qu'ils disaient ou était vrai ou allait l'être. Varlet allait partout, soufflant le feu. C'était tout un plan de révolution nouvelle que proposaient quelques sections exaspérées. Il ne s'agissait pas seulement de mutiler la Convention, où des traîtres avaient pactisé avec Dumouriez le traître. Il s'agissait de mettre en tutelle toute la Convention incapable d'une action vigoureuse. C'est le département de Paris, dont les révolutionnaires les plus véhéments auraient disposé à leur gré, qui aurait désigné les députés suspects. La section des Quatre-Nations adressait un appel en ce sens aux autres sections :

« Républicains, voulez-vous être libres ? Voulez-vous sauver la patrie ? Écoutez-nous : nul doute que l'invasion de la Belgique ne soit l'œuvre de la faction impie qui paralyse la Convention nationale et déchire le sein de la République. On reconnaît le complaisant des rois, le héros du camp de la Lune, le traître Dumouriez, au succès de nos ennemis. Les défenseurs de la patrie se lèvent, mais ils jettent au dedans leurs premiers regards sur les chefs de la conspiration ; au moment où il faut agir, ils ne s'arrêteront point à vous peindre les menées odieuses des Roland, des Brissot, des Gensonné, des Guadet, des Pétion, des Barbaroux, des Louvet. Oui, que de tous les Français libres, ces traîtres soient plus que démasqués, car ils ont la conviction intime de leur trahison ; ils pensent que la nouvelle proposition faite ces jours-ci par des patriotes d'établir un nouveau tribunal révolutionnaire, et celle de la destitution des ministres sont des palliatifs insuffisants, de fausses mesures, puisqu'elles n'atteignent qu'indirectement les assassins de l'intérieur qui trouvent un point de ralliement au cœur même de la Convention. Ils demandent comme mesure suprême, et seule efficace, que le département de Paris, partie intégrante du souverain, exerce en ce moment la souveraineté qui lui appartient ; qu'à cet effet, toutes les sections et cantons soient convoqués pour autoriser l'assemblée électorale du département de Paris à révoquer et rappeler les mandataires infidèles et indignes d'être les représentants de la République. »

Varlet lisait aux Cordeliers une adresse dans le même sens, et les Cordeliers affirmaient la trahison de Dumouriez et la nécessité d'en finir avec les traîtres. Chose curieuse, et qui montre bien que Jacques Roux continuait son action souterraine et profonde. Sans doute il voyait avec complaisance une agitation qui, en tendant tous les ressorts de la Révolution, préparait l'avènement des partis extrêmes,

et il n'était pas fâché d'un mouvement qui, en débordant Robespierre et même Marat, les embarrassait. Mais, même au plus violent de la crise politique et nationale, il ne veut pas que le caractère économique des revendications populaires s'atténue. C'est le programme social qui doit être porté haut par les événements soulevés, et il faut que « le tonnerre » des lois contre les agioteurs et les monopoleurs domine tout le fracas de la bataille et tout le tumulte des partis. Jacques Roux laisse Varlet s'engager à fond dans la révolution politique. Mais lui, suscite sa section, la section des Gravilliers, pour que, le 9 mars, elle aille de nouveau à la Convention parler au nom de la misère :

« La section des Gravilliers n'a pas fait en vain le serment de défendre la République ; le sang même de nos frères d'armes, qui a rougi les plaines de Jemmapes, enflamme notre courage, en raison des dangers de la chose publique. Mais si la gloire nous appelle sur les frontières, notre devoir est d'assurer dans l'intérieur de la République la paix, la liberté et le bonheur. La nation ne vous a honorés de sa confiance que pour maintenir l'égalité par le règne des lois qui tournent à l'avantage non des gouvernants, mais des gouvernés ; non des riches, mais de la classe laborieuse et vertueuse de la société ; des lois enfin qui soient fondées sur les principes de la raison et de la justice éternelle.

« Depuis quatre ans que nous sommes en révolution, il faut vous le dire avec courage, la liberté n'a été qu'un vain fantôme ! Les intrigants, les hypocrites et les fripons nous ont opprimés, à l'ombre de la loi qu'enfantèrent l'orgueil et la corruption, et le décret qui déclare l'argent une marchandise a été la source des malheurs publics, la cause unique de l'agiotage qui dévore l'empire, la cause du brigandage, des accaparements, la cause de la cherté des comestibles de toute espèce.

« Mandataires du peuple, il est temps de sauver la République. Les ennemis les plus acharnés à sa perte sont ceux qui ruinent, affament et désespèrent le peuple ; ceux qui tolèrent le crime le partagent.

« Eh quoi ! pendant que nos bataillons déploient au dehors l'étendard de la vengeance nationale, souffrirez-vous plus longtemps que les femmes et les enfants de nos braves volontaires gémissent et expirent sous les coups de l'aristocratie de la fortune ? Seriez-vous encore sourds à la voix des citoyens de cette ville immense, que les amis du défunt roi, secondant la rage des émigrés et des conspirateurs, tentent de subjuguier par la famine et la misère pour se venger de leurs efforts contre sa tyrannie ? Cependant, réfléchissons-y bien, il n'y a pas de liberté sans bonnes lois ; il n'y a pas d'égalité lorsqu'une classe d'hommes affame et trahit l'autre impunément.

« Mandataires du peuple, voulez-vous donc que la France se lève toute entière ? Frappez de mort les

égoïstes qui, par le monopole, tuent les citoyens que l'âge et les infirmités retiennent dans leurs foyers ; faites enfin éclater le tonnerre de la puissance qui vous est déléguée sur ces tigres qui font des commerces qui nuisent aux trois quarts des hommes, qui entassent dans les greniers de l'avarice les denrées de première nécessité et les subsistances auxquelles les hommes ont un droit légal du moment qu'ils voient le jour...

« Mandataires du peuple, nous demandons donc, au nom du salut de la République française, le rapport du décret qui a déclaré l'argent marchandise...

« Nous vous demandons des lois répressives de l'agiotage et des accaparements.

« Nous vous demandons que vous établissiez une contribution appelée l'impôt de la guerre, de manière que celui qui a plus de quinze cents livres de rente paie le quart du surplus pour encourager le départ des volontaires et subvenir à l'entretien des femmes et des enfants... La patrie a le droit de disposer de nos bras. Mais les mandataires du peuple doivent ouvrir le trésor de la nation à ceux qui sont dans l'indigence, à celles qui souffrent de l'absence de leur époux. Ils doivent purger la République des traîtres qui, par leurs calculs usuraires, lui portent sans cesse le coup de la mort ; ils doivent enfin consulter les vœux du peuple, guérir ses maux, prévenir ses besoins et tout faire pour son bonheur, s'ils ne veulent pas vivre déshonorés et mourir, comme le dernier roi des Français, du supplice des traîtres. »

Ce n'est pas Jacques Roux, désavoué à ce moment de tout côté, qui affronte la Convention, mais c'est bien sa pensée, c'est bien cet esprit de système qui ramène à une idée fixe et centrale tous les événements. Dans la mort du roi, les Gravilliers avaient vu surtout la revanche de la misère ; dans la crise nationale et révolutionnaire de France, ils voient surtout l'occasion d'affirmer à nouveau leurs vues sur le monopole. C'est comme le manifeste social par lequel Jacques Roux cherche à lier d'avance la nouvelle révolution qui s'avance. Il met sa marque systématique sur l'agitation, brouillonne au demeurant, de Varlet et des Cordeliers. Ceux-ci ne pouvaient réussir à provoquer un soulèvement.

D'abord, si grave que fût la situation, elle ne semblait point désespérée. Or, pour que le peuple portât atteinte à la Convention, il aurait fallu un accès de désespoir. De plus, pour perdre les Girondins il fallait, en les solidarisant avec Dumouriez, démontrer que celui-ci trahissait. Mais, à ce moment, la trahison de Dumouriez n'était pas démontrable, parce qu'elle n'était pas encore. Il était tenté de trahir, mais aucun de ses actes n'était encore un acte de trahison. La marche sur la Hollande avait été désirée par tous les révolutionnaires ; l'échec d'une armée, où il n'était plus, ne pouvait lui être imputé avec

certitude. Dénoncer à ce moment Dumouriez, c'était tourner contre la Révolution une force inquiétante déjà et obscure, mais qui pouvait encore servir la Révolution. C'était, sans preuves précises, rejeter à l'ennemi le seul général qui inspirât confiance à l'armée. Et Dumouriez, tant qu'il restait debout, couvrait la Gironde. Car comment accuser les Girondins de trahison, quand on laissait à la tête de l'armée un homme qu'ils avaient choisi ?

Ainsi, ni l'optimisme frivole et intéressé de la Gironde, ni la violence forcenée et prématurée des *Enragés*, du groupe Varlet, des Cordeliers ne répondaient au large mouvement de la conscience révolutionnaire. Le peuple se levait d'un élan héroïque pour refouler l'étranger qui semblait menacer de nouveau, pour secourir les patriotes de Belgique, victimes de leur dévouement à la liberté. Il savait bien qu'il y avait à la Convention des hommes agités et débiles qui n'avaient pas voté la mort du roi, qui fatiguaient la nation de leurs chicanes et de leurs déclamations. Mais entamer la Convention, c'eût été entamer la patrie elle-même, c'eût été faire brèche dans la puissance nationale, dont il voulait précisément maintenir l'intégrité. Tous ceux qui s'enrôlaient et prenaient le fusil laissaient à la Convention le soin de démasquer elle-même et de réduire à l'impuissance les intrigants. Eux, ils voulaient combattre, et sur cette terre de Belgique vers laquelle ils se hâtaient brillait encore la gloire de Jemmapes. Ils n'avaient pas réussi encore, malgré les premiers soupçons et les premiers doutes, à arracher de leur cœur le nom de Dumouriez, qui s'y confondait avec les premières victoires de la liberté.

Robespierre, Danton, Marat, Chaumette, Hébert, toute la Montagne et toute la Commune de Paris, formaient à ce moment, entre la Gironde et les *Enragés*, le vrai centre ardent et agissant de la Révolution. À coup sûr, si on regarde de près, on démêle dans la pensée de tous bien des nuances, bien des différences secrètes. Mais ils sont unis pour montrer au peuple tout le péril que la Gironde lui cache, pour écarter les moyens violents que les *Enragés* proposent, et pour faire crédit à Dumouriez.

Robespierre, à son habitude, fait la part du soupçon. Il y a des traîtres : ce sont les généraux Lanoue, Stengel qui, par négligence sans doute volontaire, ont permis à l'ennemi de surprendre nos postes sur la Ruhr. Ces traîtres, il faudra les frapper. Il faudra purger l'armée du venin aristocratique. Mais, le premier, en homme qui a le sentiment profond des responsabilités, il s'applique, dans la séance du 8 mars, à prévenir la panique. La Révolution a traversé des périls bien plus graves. Qu'est la crise d'aujourd'hui auprès de celle du Dix-Août ? Sur Dumouriez, on dirait qu'il hésite. Il ne veut pas s'engager avec lui, mais par cela seul qu'il ne le charge pas, il le couvre. Avec sa prudence et sa profondeur de calcul accoutumées, il se ménageait des issues en tout sens ; il faisait allusion aux griefs que la Révolution croyait avoir contre Dumouriez, accusé par plusieurs de n'avoir pas poussé assez

vigoureusement les Prussiens après Valmy, mais il n'insistait pas, et il paraissait attribuer les facilités de fuite qui furent laissées à l'ennemi à l'heureuse fortune de celui-ci, non à la trahison du général.

Le plus célèbre des généraux du despotisme, celui dont le nom seul semblait un signal de destruction, *a fui devant un général à peine connu dans l'Europe*. Le peuple de Paris, le peuple des départements a foudroyé de son courage invincible les satellites des tyrans. Plusieurs départements étaient envahis par des armées nombreuses et formidables ; nous avons paru, et déjà elles n'étaient plus. Pourquoi tentent-elles aujourd'hui de nouvelles attaques ? *Pourquoi n'avez-vous gardé qu'un instant l'espoir de les voir, avec leur prince et la monarchie prussienne, ensevelis dans les plaines de la Lorraine et de la Champagne ? Grâce à leur heureuse destinée, elles ont échappé ; mais le peuple qui les a repoussées existe. »*

Il n'est pas jusqu'à cette sorte d'anonymat où il réduit d'abord Dumouriez, le confondant avec la nation même dont il fut le guide improvisé, qui ne protège Dumouriez. Mais le 10 mars, Robespierre se découvre davantage. Il a appris sans doute que Dumouriez a été rappelé de Hollande, qu'il va grouper les forces françaises en Belgique et tenter un retour offensif contre les Impériaux. Comment pourrait-on sans crime le discréditer à ce moment et l'affaiblir ? D'ailleurs, sa haine contre la Gironde trouve hautement son compte à cette apologie, prudente d'ailleurs, de Dumouriez. C'est le Conseil exécutif où dominant les Girondins qui a empêché Dumouriez (du moins Robespierre le croit) d'envahir la Hollande, il y a trois mois, avant que les Impériaux se fussent reformés.

« Le général Stengel est convaincu de trahison, et le décret d'accusation n'est pas encore porté contre lui. Quel est donc l'intrigant qui ne saisira pas l'occasion de trahir la nation française en jouant quelque temps le rôle de patriote et de républicain ?

« Quant à Dumouriez, j'ai confiance en lui, par cette raison qu'il y a trois mois il voulut entrer dans la Hollande, et que s'il eût exécuté ce plan, la révolution était faite en Angleterre, la nation serait sauvée et la liberté établie. (Quelle illusion ! mais il fallait accabler le Conseil exécutif girondin.)

« Dumouriez n'a eu jusqu'ici que des succès brillants, et qui ne me sont pas à moi une caution suffisante pour prononcer sur lui. Mais j'ai confiance en lui, parce que son intérêt personnel, l'intérêt de sa gloire même est attaché au succès de nos armes. Au surplus la République existe, et quelque puissant que puisse être un général, sa faute ne resterait pas impunie ; je ne crois pas que jamais il la pût trahir impunément ! »

Tout en se découvrant cette fois, par devoir patriotique et conscience révolutionnaire, comme Robespierre s'assure, à tout événement, une retraite ! C'est une tactique suspensive et habile, mais qui n'est permise qu'à ceux qui, comme Robespierre, conseillent, critiquent, moralisent, et ne s'engagent

jamais à fond dans l'action précise, qui toujours est compromettante. On a dit qu'il y avait en Robespierre quelque chose de félin. Je suis tenté de dire qu'il marche en effet au bord des responsabilités comme un chat au bord d'un toit. Il côtoie l'abîme, il ne s'y précipite jamais. C'est peut-être, en période de Révolution, le moyen de durer un peu plus que les autres. Mais que deviendrait la Révolution elle-même, si tous se réservaient ainsi, et s'il n'y avait pas des Danton ? Cette fois, malgré toutes ses réserves, Robespierre se livrait plus que de coutume.

Danton, hardiment, dès le 8 mars, déchire le voile de mensonge dont les généraux, le ministre, les Girondins couvraient le péril. Non, le danger est grand, mais plus grand encore, quand il est averti, est le courage de la nation :

« Il faut des dangers au caractère français pour trouver toute son énergie. Eh bien ! ce moment est arrivé. Oui, il faut dire à la France entière : « Si vous ne volez pas au secours de vos frères de la Belgique, si Dumouriez est enveloppé en Hollande, si son armée était obligée de mettre bas les armes, qui peut calculer les malheurs incalculables d'un pareil événement ? La fortune publique anéantie, la mort de 600 000 Français pourraient en être la suite. »

Ce n'est pas seulement une grande action de la France qui est nécessaire, c'est une action rapide, une action soudaine. Et Danton, ici encore, avertissant discrètement la Gironde de ses erreurs de tactique, montre que c'est le rôle admirable de Paris, d'être le ressort de la force française, le centre qui répond, par des vibrations puissantes et instantanées, au choc des événements. C'est la force de la France d'être ainsi ramassée en un grand cœur qui donne à la vie nationale plus diffuse le temps de se recueillir, de s'organiser. Donc, « il faut que Paris, cette cité célèbre et tant calomniée, il faut que cette cité qu'on aurait voulu renverser pour servir nos ennemis qui redoutent son brûlant civisme, contribue, par son exemple, à sauver la patrie. »

Mais il ne s'attarde pas à récriminer. Il veut seulement passionner les énergies, tourner une fois encore contre l'étranger les forces de la grande ville qui se consumerait elle-même de son propre feu. Et hardiment, comme s'il lui tendait la main sur le champ de bataille, il s'engage une fois de plus envers Dumouriez. Se méprenait-il tout à fait sur cet homme ? Était-il aveuglé ou seulement ébloui ? Je crois bien que de son regard perçant il avait démêlé son égoïsme, son ambition étourdie et frivole, son génie d'intrigue subalterne. Et cela apparaît ici même jusque dans le curieux éloge qu'il fait de lui :

« Dumouriez réunit au génie de général l'art d'échauffer et d'encourager le soldat. Nous avons entendu l'armée battue le réclamer à grands cris. *L'histoire jugera ses talents, ses passions et ses vices*, mais ce

qui est certain, c'est qu'il est intéressé à la splendeur de la République. S'il est secondé, si une armée lui tend la main, il saura faire repentir nos ennemis de leurs premiers succès. »

C'était sa maxime qu'il fallait utiliser les passions des hommes, et non point s'obstiner en vain à les arracher. Une âme pleine d'énergie, même trouble et équivoque, était une grande force. Et Danton se croyait capable, par la force plus grande encore de son tempérament et de son génie, de maîtriser ces consciences incertaines, de les jeter à la Révolution : la fournaise en nourrirait sa flamme et rejetterait les scories. Noble orgueil audacieux, que je préfère à l'orgueilleuse prudence de Robespierre ! Danton savait que pour tirer de Dumouriez et de son armée tout l'effet utile, il fallait qu'une parole de confiance ardente et pleine allât au général assailli peut-être de tentations obscures, aux soldats dont la foi ne devait pas chanceler. Et à ses risques et périls, Danton se portait caution.

Il alla même jusqu'à couvrir, en quelque mesure, les généraux surpris sur la Ruhr, comme s'il eût voulu limiter le plus possible le soupçon de trahison.

« J'ai donné, dit-il, ma déclaration sur Stengel. Je suis bien éloigné de le croire républicain. Je ne crois pas qu'il doive commander nos armées. Mais je pense qu'avant de le décréter d'accusation, il faut qu'il vous soit fait un rapport ou que vous l'entendiez lui-même à la barre. Il faut de la raison et de l'inflexibilité ; il faut que l'impunité, portée trop loin jusqu'à présent, cesse. Mais il ne faut pas porter le décret d'accusation au hasard. »

Et la Convention se rallia à son avis.

On pouvait croire que Marat, qui si souvent avait dénoncé Dumouriez, allait profiter de l'événement pour l'accabler. Mais Marat, au contraire, s'unit à Robespierre et à Danton pour prévenir la panique, et il déclara que dans la crise soudaine qui venait d'éclater, Dumouriez devait garder le commandement, qu'on ne pouvait le lui enlever sans désorganiser l'armée, que ce serait folie et trahison. Ce n'est pas qu'il eût interrompu ses attaques. Il les avait au contraire continuées en janvier et février. Il publia, à la date du 24 janvier, une lettre injurieuse à Dumouriez, envoyée de Liège :

« Ils sont passés ces jours où gonflé des succès des armées sous tes ordres, couronné sur tous les théâtres, et célébré par mille voix mercenaires, tu pouvais dicter des lois à la Convention nationale, mais aujourd'hui que l'ennemi, placé en deçà du Rhin, cache aux yeux des Français la toile où sont crayonnées tes victoires, crois-tu pouvoir lui dire avec quelque assurance : « Quand même ma santé ne m'aurait pas forcé de demander un congé, je me serais toujours rendu à Paris, pour y démêler la cause de la désorganisation de nos armées. »

« Et à qui donc faut-il la rapporter cette désorganisation ? À toi seul.

« Oui, un instant d'ambition t'a fait envahir le pays de Liège, et deux mois de vues particulières t'y ont arrêté. C'est du séjour que tu y as fait que vient cette désorganisation ; fier des succès qui ont couronné sa bravoure, le soldat voulait, pour ainsi dire malgré toi, placer le Rhin pour barrière entre la France et ses ennemis, et tu t'y es opposé. Attaché à un parti qui voulait par des escarmouches journalières détourner les vrais défenseurs de la patrie du centre commun des intérêts de la République, le tien était de les tenir toujours en haleine pour leur faire oublier que Louis le traître avait existé.

« Quoi ! tu es républicain, et tu te plains des dénonciations faites contre toi ; mais si ta conscience te rappelait un instant qu'elles ne peuvent qu'honorer l'homme qu'elles ne peuvent atteindre, tu n'en parlerais pas. Convaincu qu'elles ne sont que trop fondées, tu les cites pour parer les coups qu'elles peuvent te porter ; mais est-ce te dénoncer faussement lorsqu'on a dit que tu devais chasser les ennemis au delà du Rhin, et que tu ne l'as pas fait ? Est-ce te calomnier, quand c'est un fait qu'on met en avant ? Je sais bien que tu te rejettes sur le défaut de fourrage, sur le dénûment de munitions où se trouvait l'armée ; cette excuse semble te dénoncer elle-même ; car quelle différence fais-tu du soldat cantonné au soldat combattant ? Or, si, par les soucis des nouveaux administrateurs, il n'a manqué de rien au sein du repos, peux-tu dire que la subsistance lui eût manqué au milieu des combats ?

« Si je voulais tourner contre toi-même les armes dont tu te sers, je te dirais : ce dénûment dont tu te plains, à qui peut-on l'attribuer ? à Malus, de la tête duquel tu voulais détourner la responsabilité pour la placer sur la tienne ; car c'était lui qui, à l'époque de ton entrée dans le pays de Liège, avait la surveillance sur la régie des vivres et sur celle des fourrages.

« Quoi ! tu es républicain, et tu oses dire que de la honte ou de la gloire d'un individu dépend la gloire ou la ruine de la République ! Crois-tu donc que parce que tu es déshonoré en ne secondant pas l'ardeur des soldats, la République française en soit moins respectable ?

« Tu te plains des commis de la guerre. Est-ce parce qu'en rapprochant et les mesures que tu pouvais prendre, et tes opérations, ils mettent le public à portée de te juger ?

« Protecteur nouveau, tu veux indiquer à la Convention nationale les changements qui sont à faire dans les ministères comme dans les administrations ; mais penses-tu qu'en cédant à tes haines particulières elle mette un instant en balance ton intérêt personnel et celui de la République ?

« Enfin, à chaque instant, tu parles de tes succès, et tu sembles vouloir cacher derrière lui l'armée entière à qui tu les dois. Crois-moi, quand on n'a qu'une branche de laurier pour s'appuyer, elle peut

casser ; alors ses feuilles ne peuvent plus ombrager le front du vainqueur qui s'en paraît... »

Le 29 janvier, Marat revient à la charge en publiant une lettre à l'*Ami du Peuple* :

« Vous êtes certainement le premier qui ait ouvert les yeux sur le coquinisme de Dumouriez, sur ce vil intrigant qui n'a joué le patriote que pour soustraire ses vues ambitieuses, qui s'était fait pourvoyeur de nos armées pour assouvir sa cupidité, et qui voudrait, aujourd'hui qu'il est gorgé d'or (prix honteux de ses concussions et de ses brigandages), reprendre le commandement des armées de la République *pour s'ériger en petit souverain et se faire élire duc de Brabant.*

« Quoique vous nous l'ayez peint plusieurs fois d'après nature, je doute que vous connaissiez la dixième partie de ses perfidies, et à quel point il est exécré du soldat.

« Dès qu'il eut pris le commandement de l'armée de La Fayette, il eut l'audace de se déclarer l'ennemi des gardes nationaux, notamment des Parisiens, et il en exigeait une soumission aveugle aux chefs qui n'avaient pas la confiance du soldat. « S'il y a parmi vous, leur disait-il souvent, un seul coquin qui ait l'insolence de mal parler des chefs, des croix de Saint-Louis, ou de faire des motions, je le ferai raser et mettre au cachot jusqu'à ce qu'on le renvoie les fers aux pieds et aux mains. » Vous avez vu de quelle manière révoltante il a traité les bataillons, le Mauconseil et le républicain, pour les punir d'avoir détruit le traître lieutenant-colonel du régiment du Dauphiné, pris en flagrant délit. »

Le 3 février, c'est Marat lui-même, qui dans son journal recommence l'assaut. Il s'est rallié à l'idée de Danton, à l'idée d'annexer la Belgique, mais c'est surtout pour l'enlever au gouvernement des généraux.

« La Belgique sera une acquisition plus importante encore (que celle du comté de Nice), non seulement par ses fortes barrières, mais par les forces redoutables qu'elle ajoutera à celles de l'État, en affaiblissant d'autant la maison d'Autriche, son plus mortel ennemi ; car la Belgique faisait le plus beau fleuron de la couronne impériale. Son sol est excellent, sa population est considérable et ses richesses sont énormes. Sa réunion est surtout précieuse dans les circonstances actuelles, *car elle déjouera complètement les projets ambitieux conçus par quelques généraux dont les intelligences et les menées avec les ordres privilégiés belges tendaient à usurper la souveraineté de ces belles provinces ou à ménager à l'empereur le moyen de la reprendre, et dans les deux cas à ruiner les affaires de la république par la séduction et la défection des armées sous leurs ordres.*

« Il y a quatre mois que je ne cesse de démasquer les complots criminels de Dumouriez avec la noblesse et le clergé du Brabant, la preuve en a été donnée à la tribune par la lettre qu'a lue Cambon. Ainsi la voilà écrite de la main même du traître. *J'ose croire que l'engouement pour ce carabin, ancien valet de*

Cour, est totalement évanoui, et qu'en riant de la sottise de ses partisans, qui le représentent comme notre seul libérateur, passé, présent et futur, nous prouverons par le plan de défense que nous allons adopter, que la patrie peut très bien se passer de lui. »

Le 8 février, Marat s'élève contre le remplacement de Pache et il l'impute à Dumouriez :

« Enfin, la faction Roland, dite des royalistes, des hommes d'État, de l'appel au peuple, de la détention, ou des ennemis de la patrie, a tant intrigué, tant cabalé, tant machiné, elle a tant dénoncé le pauvre Pache, elle a tant crié que tout était perdu s'il restait plus longtemps en place, que les députés patriotes ne voulant pas courir le blâme des mauvaises opérations que les généraux ou ses pourvoyeurs n'auraient pas manqué de faire pour le perdre sans ressources, ont enfin consenti à ce qu'on lui donnât un successeur.

Ils ont bien repoussé le sieur Valence que voulait nommer la faction par l'organe de Brulard dit Sillery. Ah ! qui d'entre eux ne savait parfaitement que Valence, ancien valet de Cour, est l'âme damnée de Dumouriez, *le généralissime gallo-prussien, le duc avorté du Brabant, que nous avons la sottise de maintenir à la tête de nos armées ?* Peut-être auraient-ils dû s'unir pour nommer Bouchotte au département de la guerre : je dis peut-être, car je ne le connais pas assez pour garantir ses talents et son civisme ; mais à coup sûr, il vaut infiniment mieux que Beurnonville que je connais par plusieurs traits d'incivisme pendant son généralat, par ses ménagements pour les Autrichiens et par sa dureté pour les soldats de la patrie. »

Enfin, le 27 février, c'est-à-dire quatre ou cinq jours à peine avant qu'arrivent les terribles nouvelles de Belgique, Marat publie sous le titre : *Dumouriez tout entier*, un acte complet et méthodique d'accusation, signé de Philippe Thompson, membre de l'académie des belles lettres de Londres, Paris et Berlin. Tout le numéro de ce jour y est consacré. C'est un tissu d'allégations exactes, et de fantaisies extravagantes. Ainsi, selon ce libelle, la victoire de Jemmapes n'est qu'une pièce dans un système de trahison :

« Mais quelle fut la douleur de mon Dumouriez lorsqu'il apprit la chute de son idole Louis Capet ! Ô désespoir, tu ne fus jamais mieux qu'alors dans l'âme de Dumouriez ; il fallut chercher des moyens pour sauver Louis XVI ; une invasion dans la Belgique était nécessaire pour s'emparer de quelques caisses ecclésiastiques, parce que l'argent manquait depuis la mort de la liste civile, une entrevue avec l'adjudant du roi de Prusse Bischofswerden suffit pour arranger cette contrée, les ennemis se retirent de ce côté-là, et la ville de Liège assiégée et soutenue par nos Belges avec un courage héroïque, fut délaissée par les troupes impériales afin de se retirer sur Tournay et sur Mons. Dumouriez négocia avec

les chefs autrichiens à Jemmapes une convention dont voici les principaux articles (ce M. Tompson, membre de trois académies, ne manque vraiment pas d'audace, et Marat lui-même, malgré son goût pour l'étrange et l'occulte, devait éprouver quelque doute) :

« 1° Il importe au sort de Sa Majesté le roi de France, que les troupes impériales se retirent de la Belgique pour donner au général Dumouriez davantage d'influence et de considération en France, afin de former un parti considérable pour empêcher la mort de Louis XVI, sous le prétexte de bannissement ;

« 2° Avant de rendre le poste de Jemmapes, il sera fait une résistance très forte, mais si le courage venait à manquer aux Français, alors les troupes de Sa Majesté Impériale se retireront afin de rendre la Belgique, en tirant seulement quelques coups de canon pour la forme ;

« 3° Le général Dumouriez profitera de son entrée dans la Belgique pour mécontenter le plus possible le parti patriote, toutes les vexations seront employées contre eux, et l'on n'épargnera pas surtout les Belges qui ont été à Douai ;

« 4° En conséquence, tous les emplois, toutes les places seront résignés aux plus chauds partisans du parti vonckiste, comme des hommes sûrs dont les chefs sont dans le secret ;

« 5° Le général Dumouriez cessera les états et la Constitution, *et emploiera tous ses moyens pour supprimer les abbayes* ;

« 6° Sa Majesté le roi de France étant sauvée, alors le général Dumouriez évacuera les Pays-Bas sous quelque prétexte, et les troupes de Sa Majesté Impériale s'en empareront, pour entrer en France aussitôt que cela se pourra faire sans danger pour Sa Majesté le roi de France. »

Et le triple académicien Tompson ajoute :

« Toute la Belgique, toute la France savent si cette convention s'exécute : elle a coûté à la France onze mille patriotes égorgés à Jemmapes. »

Prodigieuse élucubration où se combinent contre Dumouriez les soupçons des révolutionnaires français et les haines des cléricaux belges qui lui reprochent de n'avoir pas d'emblée rétabli tout le despotisme catholique entamé par Joseph II ! Ce qu'il y a de curieux c'est que ce papier où l'invention va jusqu'à l'ineptie n'est qu'une variante et un spécimen poussé à la charge des nombreux projets de traité que les émigrés et les diplomates d'occasion commençaient à faire circuler dans les cours.

Comment Marat pouvait-il concilier l'accusation qu'il porte contre Dumouriez d'avoir fait le jeu des

prêtres en Belgique avec le reproche que lui fait le clérical Thompson d'avoir « supprimé les abbayes » ? Mais surtout comment, après de tels articles, après de telles dénonciations, Marat pourra-t-il résister, au commencement de mars, à ceux qui veulent immédiatement révoquer Dumouriez ? Et pourtant, il l'osa, au risque de retourner contre lui-même les colères qu'il ameutait depuis des mois contre le général. En fait, même quand il l'accusait avec le plus de véhémence, Marat n'avait jamais demandé que Dumouriez fût rappelé brusquement. Il semblait s'attacher surtout à guérir le peuple de son engouement pour le vainqueur de Valmy et de Jemmapes : il voulait préparer et rendre possible le rappel de Dumouriez. Il ne voulait pas s'exposer à désorganiser l'armée, en lui retirant en pleine bataille un chef en qui elle avait encore confiance. Mais surtout il s'était fait en Marat depuis deux mois une sorte de détente. S'il avait été un hypocrite, si les craintes parfois forcenées et folles qu'il exprimait sur la marche de la Révolution n'avaient pas été sincères, il aurait continué, après le 21 janvier, à déclamer ses fureurs. Mais il était de bonne foi, et il lui parut que la mort du tyran était, pour toute la contre-révolution, un coup mortel ; et que si l'intrigue pouvait atténuer encore les effets de ce grand événement, elle ne saurait les détruire. C'est sans aucun mélange de joie cruelle ou de férocité, c'est avec une sorte de gravité sereine qu'il déduit les conséquences de la mort du roi :

« La tête du tyran vient de tomber sous le glaive de la loi, le même coup a renversé les fondements de la monarchie parmi nous, *je crois enfin à la République.*

« Qu'elles étaient vaines les craintes que les suppôts du despote détrôné cherchaient à nous inspirer sur les suites de sa mort, dans la vue de l'arracher au supplice ! Les précautions prises pour maintenir la tranquillité étaient imposantes, sans doute, la prudence les avait dressées, mais elles se sont trouvées tout au moins superflues depuis le Temple jusqu'à l'échafaud, on pouvait s'en fier à l'indignation publique ; pas une voix qui ait crié grâce pendant le supplice ; pas une qui se soit levée en faveur de l'homme qui naguère faisait les destinées de la France ; un profond silence régnait tout autour de lui, et lorsque sa tête a été montrée au peuple, de toutes parts se sont élevés des cris de : *Vive la nation ! Vive la République !*

« Le reste de la journée a été parfaitement calme ; *pour la première fois depuis la fédération, le peuple paraissait animé d'une joie sereine ; on eût dit qu'il venait d'assister à une fête religieuse ;* délivrés du poids de l'oppression qui a si longtemps pesé sur eux, et pénétrés du sentiment de la fraternité, tous les cœurs se livraient à l'espoir d'un avenir plus heureux.

« Cette douce satisfaction n'a été troublée que par le chagrin qu'a causé l'horrible attentat commis sur la personne d'un représentant de la nation, assassiné la veille par un garde du corps, pour avoir

voté la mort du tyran.

« Le supplice de Louis XVI est un de ces événements mémorables qui font époque dans l'histoire des nations, il aura une influence prodigieuse sur le sort des despotes de l'Europe, et sur celui des peuples qui n'ont pas encore rompu leurs fers.

« En prononçant la mort du tyran des Français, la Convention nationale s'est montrée bien grande sans doute, mais c'était le vœu de la nation, et la manière dont le peuple a vu la punition de son ancien maître l'a élevé bien au-dessus de ses représentants ; car, n'en doutez pas, les mêmes sentiments qui ont animé les citoyens de Paris et les fédérés animent les citoyens de tous les départements.

« Le supplice de Louis XVI, loin de troubler la paix de l'État, ne servira qu'à l'affermir, non seulement en contenant par la terreur les ennemis du dedans, mais les ennemis du dehors. Il donnera aussi à la nation une énergie et une force nouvelle pour repousser les hordes féroces de satellites étrangers qui oseront porter les armes contre elle, car il n'y a plus moyen de reculer, et telle est la position où nous nous trouvons aujourd'hui, qu'il faut vaincre ou périr, vérité palpable que Cambon a rendue par une image sublime, lorsqu'il disait à la tribune, avant-hier matin : *« Nous venons enfin d'aborder dans l'île de la liberté, et nous avons brûlé le vaisseau qui nous y a conduits. »*

« Pour vaincre les légions innombrables de nos ennemis, *le premier point est d'être unis entre nous.* L'union eût infailliblement succédé dans le Sénat national aux discussions qui l'agitent encore, s'il eût été purgé des complices du tyran, des intrigants mêmes qui ont cherché tant de fois à raffermir son trône aux dépens de la liberté publique. Mais il avait été fanatisé, et persuadé que dénoncer ceux qui ont coopéré à ses attentats ne l'eût pas sauvé lui-même, il a gardé le silence, et il a voulu paraître comme un martyr. »

Ainsi, Marat, si resserré d'habitude en farouche défiance, s'ouvre à l'espérance. Il n'est plus comme isolé dans une cave obscure ; il est en communication avec le vaste peuple de la Révolution, sage et fort. L'horizon est plus ardent qu'au jour si lointain déjà de la Fédération ; mais il est aussi ample, et même, malgré les orages qui l'ont bouleversé, il paraît presque aussi serein : c'est l'expression même de Marat. Son vœu est pour l'union. Sans doute il reste encore tout frémissant de sa lutte contre la Gironde : il ne pardonne point aux hommes d'État d'avoir essayé de sauver le roi, et il regrette que Louis XVI, dont il suppose qu'ils ont été les complices actifs, ne les ait pas dénoncés avant de mourir. C'eût été fini : les intrigants auraient disparu avec le tyran et la Convention enfin unie eût fait face aux ennemis du dehors. Même avec les Girondins, Marat, à cette heure auguste et apaisée, semble espérer un rapprochement : et dans ce même numéro du 25 janvier, il conclut ainsi :

« Les coups sous lesquels tomba Pelletier ont déchiré le voile, et ces poignards que feignaient de redouter les factieux n'ont plus paru dirigés que contre le sein des amis de la patrie. Dans son sang ont été lavées les nombreuses calomnies si longtemps répandues contre les défenseurs de la liberté. Atterrés par sa chute, nos lâches détracteurs sont réduits au silence. *Puissent leurs diffamations, leurs cabales, leurs menées, n'être que l'effet de la prévention, que le fruit d'un égarement passager, et non d'un système réfléchi ou de combinaisons atroces ! Puissent sur son cercueil être déposées toutes les dissensions qui ont divisé ses collègues ! Puisse sa mort faire renaître dans leurs cœurs l'amour du bien public, et cimenter la liberté ! Ah ! s'il est vrai que l'homme ne meurt pas tout entier, et que la plus noble partie de lui-même, survivant au delà du tombeau, s'intéresse aux choses de la vie, ombre chère et sacrée, viens quelquefois planer au-dessus du Sénat de la nation que tu ornaïs de tes vertus, viens contempler ton ouvrage, viens voir tes frères unis concourant à l'envi au bonheur de la patrie, au bonheur de l'humanité. »*

Certes, Marat n'est pas à bout de ses forces de colère et de haine. Et à mesure que l'intrigue girondine, un moment accablée, s'agite de nouveau, il s'exaspère.

« Les députés amis de la paix, écrit-il le 28 janvier, s'étaient flattés que toutes les dissensions qui ont divisé jusqu'ici le Sénat de la nation se seraient éteintes sur la tombe de Pelletier. Vaine attente : le soir même de son enterrement, elles ont éclaté avec fureur au sujet de la nomination d'un nouveau président ; aucune des marques de mépris et de haine que les deux partis ont coutume de se prodiguer n'a été épargnée, de sorte que l'illusion du rétablissement de la concorde n'a duré qu'un instant.

« Vouloir que des hommes ennemis de la Révolution par sentiment, par principes, par intérêts, se sacrifient de bonne foi à la patrie, c'est vouloir une chose impossible ; car les hommes ne changent pas de cœur comme le serpent change de peau. Attendons-nous donc à les voir sans cesse lutter contre les amis du bien public, toutes les fois qu'ils n'auront pas à craindre d'être notés d'infamie. Il ne s'agit donc plus de vivre en paix avec eux, mais de leur déclarer une guerre éternelle, et de les contenir par la crainte de l'opprobre, et de les forcer au bien par le soin de leur propre salut. J'aurais fort désiré pouvoir déposer le fouet de la censure, mais il est plus de saison que jamais ; je renouvelle donc ici l'engagement sacré que j'ai pris à l'ouverture de la Convention de rester dans son sein non seulement pour vouer les traîtres à l'exécration publique, mais pour noter d'infamie les ennemis du bien commun, les faux amis de la liberté ».

Mais si, après une courte trêve, il se décide à l'éternel combat contre la Gironde, il ne veut pas avoir dans la Révolution d'autres ennemis. Je dirais presque qu'il n'a plus le courage d'agrandir ses haines. Il a tous les jours davantage besoin de sympathie et d'estime. Il se lasse de faire peur, de faire horreur ; et il veut rester uni aux patriotes de la Montagne, les rassurer, étendre peu à peu sur eux son influence.

« Quoique déterminé, dit-il dans ce même numéro du 28 janvier, à imprimer le cachet de l'opprobre sur le front de tout ennemi déclaré de la patrie, *je n'en suis pas moins jaloux de ramener sur mon compte mes collègues intègres qui pourraient encore avoir quelque prévention contre moi. Ayant besoin de leurs suffrages pour faire le bien, je me fais un devoir d'aller au devant d'eux, et de dissiper les impressions défavorables qu'on a cherché à leur donner en me peignant comme une tête exaltée, et un cœur féroce, pour avoir quelquefois conseillé d'immoler des coupables au salut public. S'ils prennent la peine d'examiner avec soin dans quelles circonstances ce conseil, que commandait le malheur des temps, est sorti de ma plume, ils reconnaîtraient que je suis le plus humain des hommes.* »

Il ne se désavoue pas ; il ne se renie pas ; il recommence même l'apologie des massacres de septembre qu'un moment il avait paru déplorer. Mais il veut dissiper le plus possible les craintes et les haines qui s'attachent à son nom. Les événements qui ont justifié plus d'une de ses prophéties, ont, en flattant son amour-propre, apaisé son cœur. Il raconte que ses collègues lui ont dit : « Tu es donc prophète, Marat ? » le jour où la correspondance de Mirabeau avec la cour fut découverte. Il espère peu à peu faire prévaloir ses idées, sa tactique ; et il croit que lui, l'homme d'expérience, âgé de plus de cinquante ans, il deviendra le conseiller des hommes beaucoup plus jeunes qui siègent à la Montagne. Il aspire à être le mentor tour à tour grondant et apaisé de la Révolution. Il veut, avant tout, être considéré comme un profond politique, et il triomphe de l'habileté avec laquelle il a éludé les fureurs de ses ennemis.

« Si j'avais à parler à des politiques profonds, je me servais du même exemple (les journées de septembre) pour démontrer que je suis la tête la plus froide de la République.

« ...Je dois observer ici comment les suppôts de la clique Roland se sont fourvoyés sur mon compte depuis l'ouverture de la Convention jusqu'à l'époque de la condamnation du tyran. Comme ils méjugeaient une tête fougueuse, qui leur donnerait à tout instant prise sur moi, et matière à me perdre, ils m'accordaient la parole avec une facilité qui avait lieu de surprendre les patriotes irréfléchis ; mais ayant bientôt reconnu que je ne disais que ce que je voulais dire, que j'étais toujours en mesure avec les événements du jour, et que je n'ouvrais guère la bouche sans les démasquer ou les écraser, ces messieurs prirent le parti de m'écarter de la tribune et de me condamner au silence. J'ai un trait plus saillant, mais moins connu. On sait avec quelle tartuferie les meneurs de la clique Roland avaient formé le complot de décrier la députation de Paris, et de diffamer ses membres les plus énergiques, auxquels ils prêtaient ridiculement des projets de dictature.

« On sait avec quelle constance ils en ont poursuivi l'exécution pendant plus de quatre mois. J'étais le principal objet de leurs calomnies quotidiennes.

« Qu'ai-je fait ? je les ai mis en fureur et les ai poussés hors des gonds, en les provoquant de temps en temps par de graves dénonciations. Ainsi cinquante plumes vénales étaient sans cesse occupées à vomir contre moi mille horreurs, à me peindre comme un scélérat couvert de tous les crimes, comme un monstre que la Convention n'expulserait pas simplement de son sein, mais qu'elle allait d'un instant à l'autre frapper d'un décret d'accusation et mettre sous le glaive des lois.

« Cependant ce décret d'accusation tant de fois annoncé ne venait pas, et l'homme représenté comme un malfaiteur restait fort tranquille au sein de la Convention à braver ses calomniateurs et à démasquer les ennemis du peuple. La conséquence nécessaire qui se présentait à tout homme d'un sens droit, c'est que le prétendu scélérat était un innocent calomnié, un zélé patriote, un intrépide défenseur de la patrie persécutée : *j'avais prévu cette conséquence et je l'avais préparée avec soin.* »

Et il ajoute, avec une abondante complaisance pour lui-même :

« Si l'on examine attentivement le rôle que j'ai joué dans les affaires publiques, depuis le premier jour de la Révolution, on verra que je me suis attaché à préparer les événements. *Je suis arrivé à la Révolution homme fait et bien versé dans la politique, de sorte que j'étais peut-être le seul en France qui pût aller au-devant des dangers dont la patrie était menacée*, qui pût démasquer les traîtres avant même qu'ils se fussent mis en vue, qui pût déjouer leurs complots, prévoir les événements, et présager les suites inévitables de toutes les machinations. Comme les vérités que je publiais n'étaient pas à la portée des lecteurs ordinaires, elles n'ont pas d'abord produit une vive impression sur le peuple ; ce n'est même le plus souvent qu'après que l'événement les avait justifiées, que le public me rendait justice, en me qualifiant de prophète.

« À l'égard des machinateurs, je me suis presque toujours contenté de préparer leur chute, en les démasquant à l'avance et en les travaillant sans relâche, de sorte qu'après que je les ai entraînés sur les bords de l'abîme, il n'a plus fallu qu'un coup de pied pour les y précipiter ; ce coup de pied, j'ai souvent dédaigné de le donner, n'aimant point à lutter contre des ennemis terrassés ; aussi a-t-on vu presque toujours les journalistes tomber à l'envi sur les traîtres, au moment où je cessai de m'en occuper. »

Dans sa joie orgueilleuse de prophète triomphant, Marat s'épanouit et s'adoucit. Même quand il avoue les journées de septembre, même quand il rappelle le conseil qu'il donna « de dresser huit cents potences pour les traîtres constituants », on sent que sa fureur est tombée et que sa méthode se transforme. Il a voulu faire peur aux ennemis de la Révolution tant que la Révolution était en péril. Maintenant elle est sauvée, et Marat semble heureux de reprendre contact avec la vie commune, de goûter ces joies de la sympathie qu'il avait comme oubliées dans l'âpre combat. Il a même, à ce moment,

dans son journal, des accès de gaieté joviale qui sont, je crois, sans précédent dans son œuvre. Avec une sorte d'humour qui n'est pas sans charme il se démet de ses fonctions de dictateur, il licencie les Montagnards groupés autour de lui, en leur rappelant, d'un ton d'ironie discrète et fine, combien peu ils l'ont soutenu dans les jours d'orage.

« Lundi dernier, jour à jamais mémorable dans les fastes de notre république naissante, toutes les têtes couronnées de la terre ont été dégradées par les Français en la personne de Louis XVI. Adieu donc l'éclat des trônes, le prestige des grandeurs mondaines, le talisman des puissances célestes, adieu tout respect humain pour les autorités constituées elles-mêmes, quand elles ne commandent pas par les vertus, quand elles déplaisent au peuple, quand elles affectent quelque tendance à s'élever au-dessus du commun niveau. Matière à réflexion pour les ambitieux !

« Après cela, le moyen de songer encore à retenir dans mes mains la place de dictateur à laquelle m'ont porté les habitants de la Montagne ; cette charge si imposante, qui ralliait autour de moi tous ces intrépides guerriers, qui leur faisait faire de si grands efforts pour me venger, quand j'étais attaqué par les factieux du côté droit, qui leur fit déployer un si grand caractère le jour où ces rebelles voulurent m'envoyer à la guillotine, qui leur fit faire tant d'instances pour m'obtenir la grâce de parler pour ma défense ou le salut public, toutes les fois que le président rolandin me faisait descendre de la tribune, après m'y avoir retenu des heures entières, qui leur fit appuyer de toutes leurs forces les motions que je faisais pour le rétablissement de l'ordre et les intérêts de l'État !

« Depuis le jugement de Louis XVI, tout a changé de face, tous les rangs sont confondus ; mes sujets de la Montagne ne sont pas seulement devenus indociles, mais incivils ; ils ne veulent plus entendre parler ni des devoirs de la subordination, ni des devoirs de la bienséance. Croira-t-on, que sans aucun égard pour mon rang et mes dignités, tous mes gardes du corps vinrent impoliment, mardi dernier, me tendre la main, pour me demander leur mois, en me menaçant de me faire assigner si dans les vingt-quatre heures ils n'étaient payés de leur solde ? Croira-t-on qu'après m'avoir parlé chapeau sur la tête, et m'avoir tenu debout près d'un quart d'heure, mon capitaine des gardes ne daigna pas se gêner le moins du monde pour me faire place à ses côtés, et je fus réduit à l'humiliation de courir de droite et de gauche pour chercher un bout de banc libre. Ô ciel ! tout est bouleversé dans mon empire ; il n'y a plus moyen d'y tenir, me voilà bien déterminé à donner ma démission dictatoriale, à moins que le commissaire de ma section, qui a reçu ma plainte, ne fasse droit à ma requête, en rétablissant mon autorité. »

C'est un vif éclair de gaieté sur ce visage si inquiet ; mais cet empressement familial et amical de la Montagne, Marat ne voudra plus y renoncer. Ces mains tendues de patriotes, il ne voudra plus qu'ils les retirent, et si des brouillons, des enragés entreprennent la lutte contre la Montagne elle-même, il les dénoncera furieusement. Son influence s'étend peu à peu sur la Montagne ; il dit, le 3 février :

« On ne peut que rendre justice à l'énergie civique qu'a déployée Cambon depuis quelque temps. « Le voilà *maratisé* » me disaient mes collègues de la Montagne. Tant mieux pour lui, le public témoin de ses efforts le comble déjà d'éloges, et croyez que le pilote *maratiste*, dont la faction Roland avait fait une injure, deviendra un titre d'honneur, car il est impossible, sans être maratiste, d'être un patriote à l'épreuve, un vrai défenseur du peuple, un martyr de la liberté. » Mais comment souffrirait-il que la Montagne fût attaquée au moment même où elle se « maratise » ?

Contre le mouvement des Enragés, Marat avait trois objections essentielles. D'abord il leur reprochait de substituer à l'action légale grandissante de la Montagne une agitation désordonnée qui permettait aux rolandins de parler de complots. Et il ne leur pardonnait pas d'injurier la Montagne, surtout la députation de Paris, quand celle-ci refusait de se solidariser avec eux. C'est pourquoi il avait combattu violemment les délégations révolutionnaires de février. « Son discours, dit-il, le 11 février, dans une adresse aux bons citoyens des sections de Paris, « avait pour but de détourner de dessus la Montagne, et surtout de dessus la députation de Paris l'imputation du complot dont les pétitionnaires des sections étaient l'aveugle instrument. »

Et il terminait son appel par ces mots :

« Ces recherches (sur la qualité et le civisme des délégués) regardent particulièrement les sections de Paris dont les pétitionnaires ont compromis l'honneur. J'aime à croire que les bons citoyens de toutes les sections de Paris, tous pénétrés des bons principes, de l'amour de l'ordre et du respect dû aux représentants du souverain, s'empresseront de désavouer des faussaires qui les faisaient parler en insensés et en factieux. »

Dans le numéro qui porte la date « du dimanche 25 février », mais qui est du dimanche 24, Marat attaque de nouveau les pétitionnaires :

« Plusieurs sections ont improuvé pareillement leurs commissaires de s'être laissés séduire par les intrigants qui ont rédigé la pétition insensée. À peine furent-ils éconduits de la Convention, que les plus intrigants se répandirent dans les cafés *pour déclamer* contre la députation de Paris. Le soir même, le sieur Plaisant de la Houssaye se rendit au club électoral dont il est membre, et il déclama avec fureur

contre l'*Ami du peuple*, qu'il accuse d'être l'ennemi de la patrie et le principal auteur de la réception qu'on avait faite aux pétitionnaires. Il avait aposté plusieurs aboyeurs et aboyeuses dans les tribunes, qui firent chorus avec lui. J'ai déjà peint cet intrigant qui faisait les fonctions de président de la députation. »

Tout ce qui était dirigé contre la Montagne, tout ce qui pouvait la diminuer ou la compromettre était donc, à cette date, suspect ou même odieux à Marat. Même quand, après l'imprudence de son article du 25 février, les « patriotes » le défendirent mollement contre la colère et les demandes de mise en accusation formulées par la Gironde, il le leur reprocha avec amertume, mais comme on reproche une défaillance à un ami, sans aucune pensée de rupture.

« Mes chers collègues, leur dit-il, dans son numéro du 1^{er} mars, ce n'est pas pour moi que je prends aujourd'hui la plume : c'est pour vous, pour votre honneur compromis par l'étrange discussion que vous avez laissé s'engager le 26 février sur mon compte, et l'indigne décret que vous avez permis à la faction criminelle de rendre contre moi.

« Depuis que la réunion des fédérés aux Parisiens a fait triompher le parti patriotique de la Convention et que les complots éternels des chefs de la faction criminelle ont ramené plusieurs honnêtes députés égarés, vous faites la majorité, et il dépend de vous d'arrêter toute mesure désastreuse, de prévenir tout injuste décret. Or, il n'est aucun de vous qui ne soit convaincu que les meneurs des hommes d'État se sont prévalus d'un passage du numéro 133 de ma feuille pour exciter le pillage de quelques boutiques d'épiciers, et m'accuser ensuite perfidement d'être l'auteur des désordres qu'avait préparés la rapacité des accapareurs, et qu'ont amenés les sourdes menées des émissaires de la faction criminelle, de concert avec les émigrés et les autres contre-révolutionnaires. Cependant, loin de vous élever contre cette perfidie, et de dévoiler cette trahison, vous avez souffert qu'un décret inique et infamant renvoyât la dénonciation aux tribunaux criminels ordinaires, et chargeât le ministre de la justice de poursuivre les instigateurs, les auteurs et les complices des désordres qui ont eu lieu le 25, comme si ces désordres pouvaient me regarder le moins du monde, comme si une réflexion politique, une simple opinion pouvaient être un délit.

« Je sais bien que le décret rendu à mon égard est nul et qu'il ne peut avoir aucune suite. Je sais bien aussi qu'il n'est déshonorant que pour ceux qui l'ont rendu : *mais les scélérats qui l'ont lancé ne manqueront pas de s'en prévaloir pour induire en erreur nos frères des départements, pour me calomnier de nouveau, pour vous dénigrer, pour se réhabiliter dans l'opinion publique, et perdre la patrie avec plus de facilité.* »

Comme on sent qu'il ne veut plus être aux yeux de la France le monstre, la bête sanglante ! et notez qu'il avertit dans une note que « ce n'est pas aux patriotes de la Montagne, mais à ceux du reste de la Convention » qu'il s'adresse. De ceux de la Montagne il ne doute pas, il sait qu'ils l'ont soutenu dans cette crise. Mais il espérait que l'esprit de la Montagne s'était répandu au delà, dans l'ensemble de la Convention, et il a une déception. De nouveau, il se livre à un accès de pessimisme, d'orgueil amer et de colère.

« Je le répète, l'atteinte portée, à mon sujet, à la liberté de la presse est alarmante. Quant à moi, je saurai bien m'élever au-dessus ; je ne suis point comme vous né d'hier à la liberté, j'en ai sucé l'amour avec le lait de ma nourrice, et j'étais libre depuis quarante ans que la France n'était encore peuplée que d'esclaves. Ma plume n'eut jamais d'autre frein que celui de la vérité ; en dépit de tous les décrets du monde, elle n'en connaîtra jamais d'autre, quand je devrais aujourd'hui rentrer dans mon souterrain : je vais donc en user au jour avec vous dans toute sa plénitude.

« Vous voyez tout en beau, je vois tout en noir, qui de vous ou de moi a raison ? Considérez l'état actuel de la France, la profonde misère où le peuple languit, les dilapidations énormes de la fortune publique, l'épuisement rapide de ses dernières ressources, l'oppression des amis de la liberté, l'insolence de ses ennemis, les machinations éternelles des meneurs qui occupent toutes les places d'autorité et qui dominent jusqu'au sein du Sénat national, les troubles qui agitent la République, les accaparements, les vols, les brigandages, les massacres, les désordres de toute espèce qui la désolent, les désastres qui la menacent au dedans, les dangers qui la menacent au dehors, et puis prononcez, si vous en avez le courage. »

Marat oublie un moment que lui aussi, il y a quelques semaines seulement, il avait « vu les choses en beau ». Mais en tout cas, même quand il a une rechute de désespoir, s'il entrevoit le salut et le remède, c'est dans l'action régulière et accrue de la vigoureuse Montagne, ce n'est pas dans l'agitation des Enragés qui, en discréditant la Montagne, compromettent la seule chance qui reste à la Révolution. Et bien loin de se laisser entraîner par le dépit à bouder à la Convention, Marat, qui au fond se rend bien compte que son malencontreux article du 25 a servi la cause de ses ennemis et des ennemis de la Montagne, va essayer d'en atténuer l'effet en se montrant, dans la crise de Belgique, un homme d'ordre, un homme de gouvernement.

Aussi bien, il ne reprochait pas seulement aux Enragés leur défiance à l'égard de toute la Convention, leur tendance hostile à la Montagne elle-même et à la députation de Paris. Sur le fond du problème économique, il était radicalement séparé d'eux. Eux, ils ne voulaient ni abandonner l'assignat ni le

restreindre. Ils proposaient au contraire de lui donner une sorte de royauté sociale en le débarrassant de la concurrence de l'or et de l'argent, et en lui soumettant en gage toutes les propriétés foncières. C'est par là qu'ils espéraient rétablir l'équilibre entre l'assignat révolutionnaire et les denrées. Au contraire, Marat, comme on s'en souvient, avait toujours combattu l'assignat. Il avait fait un crime à Mirabeau d'en avoir étendu et systématisé l'emploi. Et malgré son admiration de fraîche date pour Cambon, il voulait en réalité détruire l'assignat.

« Les fléaux qui nous désolent (1^{er} mars 1793) sont d'abord la misère qui ne fera qu'aller en augmentant. La cause en est dans cette masse énorme d'assignats dont la valeur diminue toujours avec leur multiplicité, autant que par leur contrefaction ; et leur diminution de valeur entraîne nécessairement l'augmentation du prix des denrées. Elles sont déjà parvenues à un prix exorbitant ; bientôt elles seront portées à un prix si haut qu'il sera impossible aux classes indigentes d'y atteindre ; ces classes sont les deux tiers de la nation ; attendez-vous donc à voir éclater les plus affreux désordres, et peut-être le renversement de tout gouvernement, car un peuple affamé ne connaît point de lois, la première de toutes est de chercher à vivre. *Il y a trois ans que j'ai prévu tous ces désordres, et que n'ai-je pas fait pour m'opposer au système des assignats et surtout des assignats de petite valeur ? Ce n'est point par de petits expédients qu'on parviendra à remédier aux malheureuses suites de ce système qui nous menacent, mais par une grande mesure, la seule efficace, celle que je proposai dans le temps, c'est d'anéantir la dette publique, en payant sans délai les créanciers de l'État, chacun avec un bon national, du montant de sa créance, et en le recevant en paiement des biens nationaux ; au lieu de mettre en émission une énorme quantité de papier-monnaie forcé, dont le moindre inconvénient est le discrédit qu'entraîne toujours le défaut de confiance qui en est inséparable. Cette mesure eût produit six grands biens à la fois : Par là on aurait diminué tout à coup la masse des impôts de toute celle des intérêts de la dette publique, et on eût soulagé d'autant le peuple. Par là, on aurait obvié à l'accaparement du numéraire, conséquemment à l'augmentation du prix des denrées, et on eût soulagé d'autant le peuple. Par là on aurait évité les frais énormes de fabrication et de gestion des assignats, et on eût soulagé d'autant le peuple. Par là on aurait empêché toutes les dilapidations des agents royaux, les spéculations des agioteurs du trésor national, et on eût soulagé d'autant le peuple. Par là on aurait prévu la contrefaction des assignats, et au dedans et au dehors, avec lesquels l'étranger nous enlève, en pure perte, toutes les productions de notre sol et de nos manufactures, ce qui écrase le commerce, l'industrie et le peuple. Par là enfin on aurait accéléré la vente des biens nationaux, attaché les nouveaux propriétaires à la patrie et cimenté la révolution. Mon plan pourrait s'exécuter encore en partie, et le bien qui en résulterait serait incalculable. Je l'aurais déjà proposé à la tribune de la Convention si je n'avais la certitude de le voir repoussé par les ennemis du peuple et les fripons intéressés au maintien*

des abus. Au demeurant, j'invite les amis du bien public à me représenter, et à le faire adopter s'ils le peuvent. »

Le plan de Marat était impraticable. Il l'avait été de tout temps. D'abord ces bons du montant de leur créance, remis à chacun des créanciers, auraient été immobilisés en leurs mains. Qui, en effet, sauf quelques banquiers ou spéculateurs, aurait voulu accepter une valeur parfois considérable et qui ne pouvait être employée qu'en achat de biens nationaux ? Mais les créanciers de l'État eux-mêmes n'auraient accepté qu'à contre-cœur une valeur immobile, inéchangeable, et qui était en réalité un ordre d'avoir à acheter des biens nationaux. C'était l'achat forcé. Il eût mieux valu alors payer directement en terres les créanciers de l'État en assignant d'office à chacun d'eux un domaine équivalent à leur créance. Mais cette opération eût été un acte de violence et une sorte de banqueroute. Il y aurait eu dès l'origine de la Révolution, c'est-à-dire à un moment où l'adhésion de la bourgeoisie créancière de l'État était le plus nécessaire, une véritable révolte des créanciers publics. En outre, ce n'était pas seulement pour payer les dettes de la France que la Révolution créait des assignats, c'était encore pour faire face au déficit résultant de la suppression des ressources anciennes et de la lente réalisation des ressources nouvelles, et pour fournir aux dépenses extraordinaires de la guerre. Comment Marat y eût-il pourvu dans son système ? Enfin, sans assignats, et sans assignats de petite coupure, il était impossible aux innombrables petits acheteurs mis en appétit par la Révolution d'acheter ces modestes lots, ces humbles parcelles de biens nationaux, qui par centaines de mille passèrent à la démocratie. Le numéraire trop rare n'aurait pas suffi à ces soudaines et formidables transactions.

D'ailleurs, il est malaisé de comprendre comment, à l'heure où écrivait Marat, il était encore possible de tenter, même à demi, cette sorte de consolidation territoriale de la dette. C'eût été précipiter encore le discrédit des assignats en accordant un droit de priorité pour l'achat des biens nationaux aux bons territoriaux créés à la dernière extrémité. C'eût été ajouter, contre les assignats, à la concurrence de la monnaie de métal la concurrence des bons territoriaux.

Mais plus le système de Marat est vain, plus il témoigne de l'effort fait par lui pour échapper à la suppression de la monnaie de métal, à la taxation des denrées, c'est-à-dire à tout le système économique et social de Jacques Roux et des Enragés. Et si, à la Montagne, Cambon, ami passionné de l'assignat, inclinait à la politique sociale et financière des Enragés, s'il était en ce sens non plus « maratiste », mais ultra-maratiste, Marat savait que ses vues sociales étaient conformes à celles qu'avait exprimées Saint-Just et qu'approuvait Robespierre. Le discours suprême trouvé dans les papiers de Robespierre et qui est son testament politique contient une protestation contre le système de finances fondé sur l'assignat

et contre le système économique fondé sur la taxation. Marat était donc plus à son aise parmi les patriotes de la Montagne qu'avec les Enragés.

Enfin, comment des hommes légers, selon lui, et inexpérimentés, osaient-ils substituer leur initiative à la sienne dans l'application des grandes mesures réclamées par lui ? Oui, il avait dénoncé Dumouriez. Oui, il avait écrit le 29 janvier : « Si nous voulons ne pas être éternellement victimes des trahisons des chefs de nos armées, ouvrons donc enfin les yeux et comprenons une fois que c'est le comble de la folie de mettre à la tête des soldats de la liberté les ennemis de la liberté, et de faire commander des troupes révolutionnaires par les ennemis implacables de la Révolution. Aussi, renvoyons sans ménagements et généraux et officiers connus pour être des créatures du despote supplicié, des suppôts de l'ancien régime ». Oui, il avait dit plus récemment, le 12 février, que Dumouriez était « évidemment vendu au roi de Prusse ». Et hier encore il dénonçait ses intrigues et ses trahisons. Mais de quel droit des écoliers malavisés ou de fourbes interprètes compromettent-ils son système par l'application la plus maladroite, et demandent-ils la révocation de Dumouriez, juste à la minute où cette révocation serait un pire désastre que toutes les trahisons possibles du général ?

Ainsi, en ces premiers jours de mars, Marat était uni de pensée et de cœur à Robespierre et à Danton, et ces trois hommes étaient assez puissants par leur accord pour préserver la Révolution des terreurs folles et des emportements. Tous trois, ils déclaraient criminel et détestable de toucher à Dumouriez en pleine crise militaire. Tous trois, ils voulaient autant que possible ajourner les querelles intérieures, et même détourner de la Gironde les haines violentes et meurtrières qui commençaient à gronder, pour concentrer dans un suprême effort de défense nationale toutes les forces de la Révolution. Tous trois, ils étaient d'accord pour exciter le patriotisme révolutionnaire par une action plus directe de la Convention. C'est Danton qui propose d'abord d'envoyer des commissaires dans toutes les sections de Paris, et la proposition est étendue aussitôt à tous les départements, dans la séance du 9 mars. Sur un bref et vigoureux rapport de Carnot qui appelle au danger toute la jeunesse républicaine, la Convention décide :

« Des commissaires tirés du sein de la Convention nationale se rendront sans délai dans les divers départements de la République, à l'effet d'instruire leurs concitoyens des nouveaux dangers qui menacent la patrie, et de rassembler des forces suffisantes pour dissiper les ennemis.

« Les commissaires seront au nombre de quatre-vingt-dix, lesquels se diviseront en quarante-et-une sections. »

C'était une prodigieuse force qui allait jaillir. Marat, Robespierre et Danton étaient unanimes aussi à armer la colère du peuple de moyens rapides de répression, pour épouvanter les contre-révolutionnaires, et pour arracher le peuple à la tentation du meurtre désordonné. C'est dans cette double pensée de répression terrible et de légalité révolutionnaire que la Convention, par des décrets rapides du 9 et du 10 mars, crée le « tribunal criminel extraordinaire », qui s'appellera dans l'histoire le tribunal révolutionnaire. Ce tribunal sera établi à Paris ; « il connaîtra de toute entreprise contre-révolutionnaire, de tout attentat contre la liberté, l'égalité, l'unité, l'indivisibilité de la République, la sûreté intérieure et extérieure de l'État, et de tous les complots tendant à rétablir la royauté ou à établir toute autre autorité attentatoire à la liberté, à l'égalité et à la souveraineté du peuple, soit que les accusés soient fonctionnaires civils ou militaires, ou simples citoyens.

« Le tribunal sera composé d'un jury et de cinq juges.

« Les juges seront nommés par la Convention nationale à la pluralité relative des suffrages qui ne pourra néanmoins être inférieure au quart des voix.

« Il y aura auprès du tribunal un accusateur public et deux adjoints ou substituts qui seront nommés par la Convention nationale.

« Il sera nommé par la Convention nationale douze citoyens du département de Paris et des quatre départements qui l'environnent, qui rempliront les fonctions de jurés, et quatre suppléants du même département, qui remplaceront les jurés en cas d'absence, de récusation ou de maladie.

« Les jurés rempliront leurs fonctions jusqu'au 1^{er} mai prochain, et il sera pourvu par la Convention nationale à leur remplacement, et à la formation d'un jury pris entre les citoyens de tous les départements.

« Les accusés qui voudront récuser un ou plusieurs jurés seront tenus de proposer les causes de récusation par un seul et même acte ; et le tribunal en jugera la validité dans les vingt-quatre heures.

« Les jurés voteront et formeront leur déclaration publiquement, à haute voix, à la pluralité absolue des suffrages.

« Les jugements seront exécutés sans recours au tribunal de cassation.

« Les juges du tribunal extraordinaire prononceront les peines portées par le Code pénal et les lois postérieures contre les accusés convaincus : et lorsque les délits qui demeureront constants seront dans la classe de ceux qui doivent être punis des peines de la police correctionnelle, le tribunal prononcera

ces peines sans renvoyer les accusés aux tribunaux de police.

« Les biens de ceux qui seront condamnés à la peine de mort seront acquis à la République, et il sera pourvu à la subsistance des veuves et des enfants, s'ils n'ont pas de biens d'ailleurs.

« Ceux qui, étant convaincus de crimes ou de délits qui n'auraient pas été prévus par le Code pénal et les lois postérieures ou dont la punition ne serait pas déterminée par les lois, et dont l'incivisme et la résidence sur le territoire de la République auraient été un sujet de trouble public et d'agitation, seront condamnés à la peine de déportation. »

Terrible machine dont tous les rouages sont meurtriers. La Révolution savait que l'étranger avait des complicités secrètes dans le cœur de tous les contre-révolutionnaires. Danton était averti par Morillon des sourdes conjurations de Bretagne.

Lyon remuait. De partout, si les armées françaises se repliaient vaincues vers nos frontières, allaient surgir les trahisons. Que les félons soient frappés d'épouvante et qu'une procédure terrible, rapide, sans appel, sans pitié, sèche en un instant, comme la dévorante ardeur d'un ciel implacable, tous les germes de trahison.

Ce n'est pas Danton qui avait pris l'initiative de cette grande et formidable mesure. À vrai dire, elle avait été suggérée d'emblée aux révolutionnaires par l'instinct de conservation, j'entends cette conservation collective qui se confond avec la victoire de l'idée.

Desfieux, aux Jacobins, dès le 3 mars, avait demandé la création d'un « tribunal révolutionnaire ».

Et Jean Bon Saint-André, qui avait été délégué comme commissaire à la section du Louvre, annonça dès le début de la séance du 9 mars le vœu de cette section : elle voulait qu'un tribunal spécialement établi veillât au-dedans pour punir les traîtres, les conspirateurs et les perturbateurs. Au reste, la section du Louvre expliqua elle-même son vœu que Carrier convertit en motion. Carrier employa le mot « tribunal révolutionnaire ».

Dès cette journée du 9, Robespierre, non seulement adhérait à l'idée d'un tribunal révolutionnaire, mais il se préoccupait des moyens de le composer de patriotes ardents. Desfieux dit aux Jacobins, dans la soirée du 9 :

« Je viens de rencontrer Robespierre qui m'a chargé d'inviter tous les députés de la Convention à se rendre à leur poste pour achever l'ouvrage qu'ils ont ébauché ce matin... Il faut organiser sur-le-champ

le tribunal révolutionnaire afin que les conspirateurs soient jugés promptement, pour donner satisfaction au peuple »

Mais c'est Danton qui, le 10 mars au soir, comme la Convention allait se séparer sans avoir encore conclu, la somma d'aboutir et attira ainsi sur sa tête la responsabilité historique de cette nécessaire et terrible création : « Je somme tous les bons citoyens de ne pas quitter leur poste. Quoi ! citoyens, au moment où notre position est telle que si Miranda était battu par Clairfait, et cela n'est pas impossible, Dumouriez enveloppé serait obligé de mettre bas les armes, vous pourriez vous séparer sans prendre les grandes mesures qu'exige le salut de la chose publique ! Je sens à quel point il est important de prendre des mesures judiciaires qui punissent les contre-révolutionnaires ; car c'est pour eux que ce tribunal est nécessaire ; *c'est pour eux que ce tribunal doit suppléer au tribunal suprême de la vengeance du peuple.* Les ennemis de la liberté lèvent un front audacieux. En voyant le citoyen honnête occupé dans ses foyers, l'artisan occupé dans ses ateliers, *ils ont la stupidité de se croire en majorité. Eh bien ! arrachez-les vous-mêmes à la vengeance populaire, l'humanité vous l'ordonne.*

« Rien n'est plus difficile que de définir un crime politique. Mais si un homme du peuple, pour un crime particulier, en reçoit à l'instant le châtiment, et s'il est si difficile d'atteindre un crime politique, n'est-il pas nécessaire que des lois extraordinaires prises hors du Code social, épouvantent les rebelles et atteignent les coupables ? Ici le salut du peuple exige de grands moyens et des mesures terribles. *Je ne vois pas de milieu entre les formes ordinaires et un tribunal révolutionnaire,* et puisqu'on a osé, dans cette assemblée, rappeler ces journées sanglantes sur lesquelles tout bon citoyen a gémi, je dirai, moi, que si un tribunal eût alors existé, le peuple auquel on a si souvent, si cruellement reproché ces journées, ne les aurait pas ensanglantées ; je dirai, et j'aurai l'assentiment de tous ceux qui ont été les témoins de ces événements, que nulle puissance humaine n'était dans le cas d'arrêter le débordement de la vengeance nationale. Profitons des fautes de nos prédécesseurs.

« Faisons ce que n'a pas fait l'Assemblée législative. *Soyons terribles pour dispenser le peuple de l'être :* organisons un tribunal non pas bien, cela est impossible, mais le moins mal qu'il se pourra, afin que le glaive de la loi pèse sur la tête de tous ses ennemis. »

Est-ce, comme on l'a dit, la glorification des œuvres de sang ? Est-ce l'apologie des journées de septembre ? Barère, dans ses *Mémoires* écrits d'ailleurs plus de trente ans après, raconte ceci :

« Un jour dans le premier Comité de Constitution, les Girondins reprochant à Danton les meurtres des 2 et 3 septembre dans les prisons, Danton, impatienté des ces récriminations perpétuelles, se leva

et d'un air furieux leur répondit : « *Le 10 août, la Révolution est accouchée de la liberté républicaine, le 2 septembre elle a déposé l'arrière-faix.* » J'assistai à la séance et j'ai entendu les paroles de Danton qui réduisirent ses accusateurs au plus profond silence. Mais ceux qui vantent l'éloquence tribunitienne de Danton sans l'avoir ni jamais vu ni entendu, doivent convenir que c'est là un langage dont nos halles seraient jalouses. »

Vraiment, j'admire la délicatesse littéraire de Barère. S'il avait le sens de la grandeur impersonnelle de la Révolution, de la dignité collective de la Convention, il avait à l'égard des hauts individus une tendance dénigrante, et comme il avait exprimé son dédain pour « le petit génie » de Robespierre, il affectait de blâmer la grossièreté de Danton. Mais au fond, il n'ose pas contredire cette brutale physiologie révolutionnaire des journées de septembre. Et les réserves qu'il fait sur la création du tribunal révolutionnaire attestent surtout ses propres indécisions. Après coup et à distance, il exagère beaucoup l'opposition qu'il y fit :

« Je m'y opposai, écrit-il, ainsi que l'atteste le *Moniteur* de ce temps-là. Je portai même l'esprit d'opposition contre l'établissement de ce tribunal odieux jusqu'à paraître à la tribune avec le livre de Salluste sur la guerre de *Catilina*, livre où ce vertueux historien peint avec force le danger de semblables tribunaux qui commencent par attaquer et punir quelques coupables, et finissent par perdre les meilleurs citoyens. »

Oui, mais si l'on se reporte au texte du *Moniteur* avoué et invoqué par Barère lui-même, on y voit que, devant les murmures de l'extrême-gauche, sa protestation tourna court, et qu'il se borna à demander que les jurés fussent pris dans tous les départements. Et il constata, au demeurant, son accord complet avec la Montagne. Danton n'équivoquait pas ainsi. Il avait plus de franchise et de courage.

Mais pourquoi, au moment même où il semblait comme obsédé du danger de la patrie et où il s'appliquait tout ensemble à soulever et à organiser la Révolution, Danton s'avisa-t-il de demander la mise en liberté des prisonniers pour dettes ? On démêle assez mal quel rapport cette mesure, si humaine et si équitable qu'elle fût, avait avec les grands et poignants intérêts de la patrie en danger. Or, Danton a presque l'air, dès le début de la séance du 9, d'en faire la préface nécessaire et solennelle des grandes mesures de salut national.

« Avant de vous entretenir de ces grands objets, je viens vous demander la déclaration d'un principe trop longtemps méconnu, l'abolition d'une erreur funeste, la destruction de la tyrannie de la richesse sur la misère. Si la mesure que je propose est adoptée, bientôt ce Pitt, le Breteuil de la diplomatie

anglaise, et ce Burke, l'abbé Maury du Parlement britannique, qui donnent aujourd'hui au peuple anglais une impulsion si contraire à la liberté, seront anéantis.

« Que demandez-vous ? Vous voulez que tous les Français s'arment pour la défense commune. Eh bien ! il est une classe d'hommes qu'aucun crime n'a souillée, qui a des bras, mais qui n'a pas la liberté, c'est celle des malheureux détenus pour dettes ; c'est une honte pour l'humanité, pour la philosophie, qu'un homme, en recevant de l'argent, puisse hypothéquer sa personne et sa sûreté. » (*Vifs applaudissements.*)

À la bonne heure, et le décret par lequel la Convention abolit sur l'heure la contrainte par corps est excellent. La proposition eut un grand écho. Robespierre, qui semble, dans toute cette crise, le lieutenant de Danton, s'empresse à demander que les prisonniers de Paris soient élargis immédiatement. Thirion célèbre le soir aux Jacobins le décret :

« Danton toujours grand, toujours lui-même, a fait triompher le principe de l'éternelle justice, en obtenant l'abolition de la contrainte par corps : la cause du malheureux devient de plus en plus sacrée. »

Mais Danton, quoiqu'il fût humain, n'était point sentimental ; et je reste surpris qu'à l'heure où tant de soucis devaient étreindre sa pensée, l'abolition de la contrainte par corps ait pris soudain tant de place dans son esprit. Se figurait-il vraiment que cette mesure humaine allait avoir d'emblée un tel retentissement européen que les tyrans, leurs orateurs et leurs ministres seraient comme foudroyés par l'exemple de l'humanité française ?

Dans la phrase où il annonce que Pitt et Burke seront par là mortellement frappés, il y aurait vraiment trop de naïveté si elle n'était pas une simple parade oratoire. Danton avait-il été frappé par la pensée de Condorcet, déclarant, à propos de la mort du roi, que plus la Révolution était obligée de frapper des coups terribles pour se défendre, plus elle devait, par de larges lois d'équité et de générosité sociales, attester au monde le fond persistant d'humanité que recouvraient un moment les nécessités brutales du combat ? Avant d'appeler sur sa tête et sur son nom la formidable responsabilité du tribunal révolutionnaire, voulait-il se couvrir devant l'histoire par une loi de clémence ? Ou encore, se sentant ébranlé déjà par l'effondrement de ces opérations de Belgique et de Hollande dont il avait été l'inspirateur, cherchait-il à grouper autour de lui les sympathies de toute cette bourgeoisie pauvre, meurtrie et ardente, qu'il allait libérer de chaînes ignominieuses ou du cauchemar de la prison ? Se disait-il aussi qu'en apaisant un peu toutes ces colères, on atténuerait les ferments de révolution sociale qui commençaient à, travailler le peuple, sous l'action des Enragés ?

« Respectez la misère, s'écriait-il, et la misère respectera l'opulence : ne soyons jamais coupables envers le malheureux et le malheureux qui a plus d'âme que le riche ne sera jamais coupable. »

Il songeait sans doute à tous ces artisans menacés de la faillite, et dont Jacques Roux et Varlet exagéraient les rancunes et les craintes, à toute cette petite bourgeoisie excitée et souffrante, plus redoutable pour la stabilité de l'ordre révolutionnaire, que le prolétariat moins cohérent et moins aigri. Enfin, oserai-je le dire ? Je ne puis défendre entièrement mon esprit d'une sinistre hypothèse. Peut-être, tout au fond de lui-même, Danton s'est-il dit que le fonctionnement rapide du tribunal révolutionnaire peuplerait trop vite les prisons et qu'il fallait faire de la place. Mais plus probablement, Danton, hanté par le souvenir de septembre dont il parle ce jour même, redoute que, malgré l'institution du tribunal révolutionnaire, le peuple, sous le coup d'un désastre et en une heure d'affolement meurtrier, se porte aux prisons et recommence les massacres. Sans doute les prisonniers pour dettes, qu'un ordre de la Commune avait sauvés tout juste en septembre, faisaient-ils parvenir aux chefs révolutionnaires des appels pleins d'épouvante. Les laisserait-on, en un jour de confusion sanglante, égorger pêle-mêle avec les suspects de contre-révolution ? Et Danton limitait d'avance le désastre possible.

Mais il ne suffisait pas à Marat, à Robespierre, à Danton, qui formèrent vraiment ces jours-là, par leur entente, une sorte de triumvirat momentané, d'avoir fait jaillir des cœurs la flamme du patriotisme et d'avoir organisé la terrible répression révolutionnaire. Ils voulaient encore concentrer les forces de la Révolution, mettre un terme à l'anarchie affaiblissante des pouvoirs. Par qui était conduite l'action révolutionnaire au dedans et au dehors ? Par un conseil exécutif provisoire de ministres sans grande autorité, qui n'avaient ni assez de force légale ni assez de prestige pour diriger la Convention, et qui n'étaient pas non plus de simples instruments entre ses mains. Ils avaient trop ou trop peu de pouvoir.

D'autre part, le Comité de défense générale, qui était formé de trois membres élus par chacun des sept comités de la Convention, et qui siégeait depuis le 4 janvier, avait deux défauts aux yeux des trois grands révolutionnaires. D'abord il était dominé par les Girondins, qui avaient d'emblée affirmé leur primauté par la nomination de Kersaint comme président, de Brissot comme vice-président, de Guyton-Morveau et de Fonfrède comme secrétaires. Tout récemment, le 4 mars, c'est Pétion, de plus en plus lié à la Gironde, qui avait été nommé président. Mais surtout ce Comité avait fait preuve d'une incohérence, d'une incapacité de vouloir déplorable. Il avait flotté sans cesse entre des politiques contradictoires.

Le Comité de défense fut-il paralysé, en janvier et février par la lutte de Danton et de la Gironde ?

C'est ce que Barère indique dans un passage de ses *Mémoires*, mais où abondent les inexactitudes. Ses souvenirs étaient étrangement flottants et vagues. Il écrivait, il est vrai, à plus de trente ans de distance ; mais il semble, puisqu'il se réfère lui-même souvent au *Moniteur*, qu'il aurait pu le consulter. Il accumule les erreurs. Il dit dans une note sur le Comité de défense générale :

« Les événements se pressaient dans la guerre de Belgique ; nos généraux faisaient ressembler cette guerre à une simple promenade militaire, surtout depuis la bataille de Jemmapes, où la bravoure des volontaires nationaux et de ceux de Paris principalement emporta de vive force des redoutes formidables. Pendant ce temps, les séances du *Comité de défense générale*, qui se tenaient au couvent des Feuillants, occupaient l'attention des principaux députés. Ce Comité, dont on a trop peu parlé, avait cependant rendu de grands services, d'abord avant le Dix-Août, et ensuite dans les mois de novembre et décembre 1792, jusqu'à la formation du premier Comité de salut public, le 5 avril 1793. Le Comité de défense générale s'occupait de préserver nos frontières méridionales des attaques des Espagnols, et il régularisait, autant qu'il était possible, la marche des armées et des contributions de guerre en Belgique.

« Si ce Comité ne s'était occupé que de ces deux objets, il aurait fait plus de bien ; mais, au mois de décembre, il appela tous les généraux à Paris et laissa tout stagnant dans les armées ; enfin il prépara mollement les armements et les approvisionnements pour la grande guerre qui nous menaçait au printemps de 1793. Ce qui annula encore davantage ses opérations, c'est une discussion très passionnée et inextricable au sujet des correspondances établies par les généraux avec le Comité, et surtout au sujet des intelligences secrètes que l'on prétendait avoir été entretenues depuis plusieurs mois avec le général Dumouriez, qui avait les principales forces à sa disposition.

« Alors on vit s'engager, dans le Comité de défense générale, la discussion la plus étendue et la plus animée entre deux partis de la Convention qui furent forcés de se dévoiler en s'accusant mutuellement, et qui nous firent sentir le besoin de les éloigner de la conduite générale des affaires.

« Ces deux partis se montrèrent ainsi : Danton et Lacroix étaient les chefs de l'un et correspondaient avec Dumouriez, ou plutôt cherchaient à le diriger dans ses mouvements militaires ; l'autre parti était plus nombreux, avait plus de talent oratoire, mais moins de finesse et d'intrigue politique, Gensonné et Brissot étaient à la tête de tous les Girondins et de tous leurs partisans. Ils étaient pour ainsi dire les héritiers des vues et des moyens de ce Comité, tandis que Danton et Lacroix y étaient des nouveaux venus.

« Plusieurs membres de la Convention, instruits de ces divisions dans le Comité défensif, en craignirent les résultats, et demandèrent d'y introduire de nouveaux députés pour neutraliser l'influence dangereuse des deux partis. On nomma six nouveaux membres pour entendre toutes les inculpations relatives aux correspondances de Gensonné et de Danton avec le général Dumouriez. Guyton-Morveau et moi furent au nombre de ces nouveaux membres du Comité. J'avoue que l'on employa jusqu'à vingt séances bien inutilement pour se convaincre que Danton et Lacroix voulaient exploiter seuls tous les profits et avantages de la conquête subite des Pays-Bas ; tandis que Gensonné et son parti cherchaient de leur côté à mettre de leur bord, et sous leur unique influence, le vainqueur de Jemmapes...

« Dans la dernière séance de février, au *Comité de défense générale*, Gensonné se vit forcé de montrer sa correspondance aussi volumineuse qu'obscur et énigmatique. Elle était écrite de manière à être entendue de celui à qui elle était adressée, non de ceux entre les mains de qui elle pouvait tomber. On y voyait le désir de dominer, d'intriguer, de diriger, de s'assurer une armée et un général pour des événements possibles de la part de l'entreprenante Commune de Paris. Mais tout cela était si précoce, si personnel, si fort limité aux Girondins, que l'opinion se tourna contre eux, et que ce Comité fut dès lors décrié, impuissant pour la défense publique, et exposé à tous les soupçons d'une assemblée naturellement défiante et toujours divisée. »

C'est comme une réalité lointaine vue à travers un milieu trouble qui déforme toutes les images et fausse tous les rapports. Barère semble faire du Comité de défense générale de la Convention la suite immédiate du Comité de défense de la Législative. Or, c'est seulement le 1^{er} janvier que la Convention décréta la création de son Comité de défense. Barère dit, et assurément il s' imagine, qu'il n'est entré qu'après coup dans ce Comité, avec Guyton de Morveau, et pour jouer un rôle de conciliation entre les deux partis qui le déchiraient. Or, Barère est entré au Comité de défense générale le premier jour ; il a assisté à la première séance, celle du 4 janvier, comme représentant du Comité de Constitution, et Guyton de Morveau y est entré en même temps que lui, comme représentant du Comité diplomatique. (Voir Aulard, *Recueil des actes du Comité de salut public*, etc., vol. 1, page 389.) Il n'a donc pu être désigné pour apaiser des querelles qui n'avaient pu se produire encore. Ce qui est vrai, c'est que le 25 mars le Comité de défense générale fut renouvelé, et qu'au lieu de le composer presque exclusivement de Girondins, la Convention le forma alors, à peu près par moitié, de Montagnards et de Girondins. Le Comité ainsi renouvelé nomma Guyton de Morveau président, et Barère vice-président. De là vient, dans les souvenirs de Barère, cette confusion. Il a cru être entré au Comité le jour où il en est devenu

vice-président et où son influence y a été plus grande. Comme il faut se défier des *Mémoires* ainsi rédigés à distance des événements ! Barère désigne Danton et Lacroix comme les chefs d'un des deux partis qui se disputaient le Comité de défense générale. Or Danton n'y entra que le 25 mars, et Lacroix n'en fit jamais partie. Barère dit que la correspondance de Gensonné avec Dumouriez fut vivement discutée à la fin de février au Comité de défense générale. Or, il est certain que nul ne connaissait cette correspondance avant le mois d'avril. Cela résulte avec certitude de l'interruption adressée par Gensonné à Danton, dans la fameuse séance du 1^{er} avril :

« Danton, j'interpelle votre bonne foi. Vous avez dit avoir vu la minute de mes lettres, dites ce qu'elles contenaient. »

Ce langage serait inexplicable si le texte des lettres avait été, comme l'indique Barère, soumis dès la fin de février au Comité de défense générale. La vérité est que le Comité de défense ne commença à se préoccuper des responsabilités diverses qui pouvaient se rattacher à l'action de Dumouriez que lorsque celui-ci eut écrit le 12 mars une lettre menaçante pour la Convention.

Est-ce à dire que, pour la première période de la vie du Comité de défense générale, les souvenirs de Barère sont absolument inexacts ? Il n'y avait pas conflit déclaré au sujet de Dumouriez, mais il y avait lutte sourde d'influences. Les Girondins, par Gensonné, cherchaient à mettre la main sur lui, à en faire décidément leur homme, tandis que Danton qui, en sa qualité de commissaire auprès des armées de Belgique, avait parfois l'occasion d'entretenir le Comité de défense, voulait se servir de lui pour l'accomplissement de ses desseins. Et pendant que les partis se disputaient ainsi Dumouriez, ils l'immobilisaient ; le Comité de défense générale se perdait en des discussions vastes et vagues ; il traçait le plan de la guerre universelle, continentale, maritime, coloniale, qui se préparait, et il ne négligeait qu'une chose : donner à l'action armée de la France en Belgique, qui aurait pu être décisive à ce moment, une impulsion vigoureuse et une direction nette. Ainsi cet organe d'exécution apparaissait aussi débile, aussi insuffisant que le Conseil exécutif provisoire lui-même. Aussi Danton, Robespierre et Marat étaient-ils d'accord pour donner à la Révolution, dispersée et incohérente, des moyens d'action plus concertés et plus précis.

Cette concentration des pouvoirs répondait pleinement aux théories de Marat : déjà la constitution d'un tribunal révolutionnaire entraînait à fond dans son système : et il voulait la même énergie dans l'exécutif que dans le judiciaire. Récemment encore, dans son numéro du 8 février, il rappelait la

nécessité d'une action ramassée, rapide et secrète.

« C'est, disait-il, un des plus grands vices du gouvernement démocratique, que la lenteur et la publicité de toutes ses opérations : lenteur et publicité qui compromettent toujours le salut public, lorsqu'ils sont en guerre avec des États despotiques, dont la célérité et le secret des opérations est le caractère distinctif. Ces vices tiennent à l'essence même de cette forme de gouvernement. Dans une démocratie, tous les hommes étant égaux et jouissant des mêmes droits politiques, sont nécessairement jaloux les uns des autres ; or, le jeu de cette petite passion dans le Sénat national empêche le législateur de confier à aucun citoyen des pouvoirs illimités, surtout pour des opérations secrètes : quelques précautions d'ailleurs que l'on puisse prendre pour empêcher les abus d'autorité, et quelque peine qu'on puisse décerner pour les punir.

« C'est cette basse passion, autant que les trames des membres antipatriotes, qui a empêché de former dans la Convention un comité secret de trois membres avec plein pouvoir de prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer des machinations des ennemis publics, et saisir leurs papiers. C'est cette basse passion autant que l'intrigue, qui a empêché la Convention de charger deux de ses membres les plus instruits de faire un plan de constitution : ouvrage qui ne peut même être bien fait qu'autant qu'il est fondu d'un seul jet dans la même tête. C'est cette basse passion qui a porté la Convention à former des comités si nombreux pour n'en faire rien, et qui a multiplié si ridiculement les membres des corps administratifs ; car tous les intrigants de l'État ont été en l'air pour briguer les emplois et devenir fonctionnaires publics, c'est-à-dire pour devenir oppresseurs et vampires du peuple. Cette épidémie politique, qui a de si grands inconvénients chez les peuples qui ont des mœurs, doit en avoir de cruels chez une nation corrompue par treize siècles de despotisme, en proie à tous les vices et remplie d'intrigants, d'hypocrites, de fourbes, d'escrocs, de fripons, de traîtres et de machinateurs, couverts d'un faux masque de civisme. Nous ne voyons encore que les premières ronces de ces funestes semences ; mais bientôt elles couvriront le champ de la liberté, et elles étoufferont avant leur maturité les heureux fruits que nous pouvons attendre, si une main hardie ne s'empresse de les arracher. »

Avec cette conception presque dictatoriale de tout le pouvoir révolutionnaire, Marat abondait dans la politique de concentration des forces que préconisait Danton dans la crise de mars.

Ce que Danton demande à la Convention, c'est d'abolir la dualité du pouvoir délibérant et du pouvoir exécutif : c'est de prendre elle-même le pouvoir et d'exercer le ministère. Il avait vu à quelle perte de forces et de temps aboutissaient les perpétuels conflits du conseil exécutif provisoire et des comités de la Convention. Il semblait qu'entre le Conseil exécutif provisoire et le Comité de défense générale, il

dût y avoir harmonie, puisque l'influence girondine dominait l'un et l'autre. Et pourtant, tandis qu'au Comité de défense générale quelques girondins semblaient seconder les plans de Dumouriez, sans agir toutefois de façon efficace, la diplomatie du Conseil exécutif, au contraire, le contenait, le refoulait, interdisait ou ajournait l'expédition en Hollande.

Qu'on en finisse avec le jeu compliqué et lent de ces rouages discordants. Il est temps, pour sauver la patrie, « d'organiser le ministère, le pouvoir exécutif ».

Le 10 mars, en même temps qu'il demande le tribunal révolutionnaire, il insinue son idée.

« Il faut sauver la France des convulsions de l'anarchie ; il faut établir et consolider la République. Prenez-y garde, citoyens, la pusillanimité tue, l'audace sauve. Soyons prodiges d'hommes et d'argent, déployons tous les moyens de la puissance nationale, mais ne mettons la direction de ces moyens qu'entre les mains d'hommes *dont le contact nécessaire et habituel avec vous vous assure l'ensemble et l'exécution des mesures que vous avez combinées pour le salut public. Vous n'êtes pas un corps constitué, car vous pouvez tout constituer vous-mêmes.* »

Le 11, il se risque et s'engage à fond. Rompant avec la tradition défiante de la Constituante et de la Législative, reprenant avec audace, pour le salut de la Révolution menacée, ce que Mirabeau avait proposé pour le salut de la monarchie constitutionnelle, il demande que la Convention prenne les ministres dans son sein, c'est-à-dire que le Conseil des ministres soit, en réalité, le Comité suprême : et il sent si bien ce que sa motion a de hardi, qu'il écarte d'abord de lui-même, avec une prudence qui ne me paraît pas répondre à toute l'énergie de son caractère, tout soupçon d'ambition personnelle.

« S'il est dans mon opinion que la nature des choses et les circonstances exigent que la Convention se réserve la faculté de prendre partout *et même dans son sein* des ministres, je déclare en même temps, et je le jure par la patrie, que moi je n'accepterai jamais une place dans le ministère tant que j'aurai l'honneur d'être membre de la Convention nationale. »

« — Ni aucun de nous », s'écrient en grand nombre les députés.

Ô enfantillage ! et quelle puissance d'égarement ont donc les mots ! Tout à l'heure ils accepteront d'entrer dans un Comité de salut public qui sera le plus puissant des ministères. Danton, comprenant que cette sorte de récusation générale anéantirait en fait son système, s'empresse d'ajouter :

« Je le déclare sans fausse modestie ; car, je l'avoue, je crois valoir un autre citoyen français. Je le déclare avec le désir ardent que mon opinion individuelle ne devienne pas celle de tous mes collègues ; car je tiens pour incontestable que vous ferez une chose funeste à la chose publique si vous ne vous

réservez pas cette faculté. Après un tel aveu, je vous somme tous, citoyens, de descendre dans vos consciences. Quel est celui d'entre vous qui ne sent pas la nécessité d'une plus grande cohésion, de rapports plus directs, d'un rapprochement plus immédiat, plus quotidien entre les agents du pouvoir exécutif révolutionnaire, chargé de défendre la liberté contre toute l'Europe, et vous qui êtes chargés de la direction suprême de la législation civile et de la défense extérieure de la République ? Vous avez la nation à votre disposition, vous êtes une Convention nationale, vous n'êtes pas un corps constitué, mais un corps chargé de constituer tous les pouvoirs, de fonder tous les principes de notre République ; vous n'en violerez donc aucun, rien ne sera renversé si, exerçant toute la latitude de vos pouvoirs, vous prenez le talent où il existe, pour le placer partout où il peut être utile. Si je me récuse dans le choix que vous pourrez faire, c'est que dans mon poste, *je me crois encore utile à pousser, à faire marcher la révolution*, c'est que je me réserve encore de dénoncer les ministres qui, par malveillance ou par impéritie, trahiraient notre confiance. Aussi mettons-nous bien dans la tête que presque tous, que tous nous voulons le salut public. (*Vifs applaudissements.*) Que les défiances particulières ne nous arrêtent pas dans notre marche, puisque nous avons un but commun. Quant à moi, je ne calomnierai jamais personne, *je suis sans fiel, non par vertu, mais par tempérament. La haine est étrangère à mon caractère. Je n'en ai pas besoin.* Ainsi, je ne puis être suspect même à ceux qui ont fait profession de me haïr. *Je vous rappelle à l'infinité de nos devoirs.* Je n'entends pas désorganiser le ministère. Je ne parle pas de la nécessité de prendre des ministres dans votre sein, mais de la nécessité de vous en réserver la faculté. »

C'était un magnifique appel à la concorde et à l'action. C'était promettre à la Gironde que si elle voulait abdiquer l'esprit de secte et d'exclusion, elle aurait sa part dans le ministère nouveau, dans le ministère de salut public que formerait la Convention. Comment Robespierre accueillit-il l'initiative hardie de Danton ? Il se garda bien de formuler sa pensée avec la même netteté que Danton : il n'avait pas ce courage de clarté. Mais au fond, il marcha dans le même sens. Lui aussi sentait la nécessité croissante, pour la Révolution, d'avoir un gouvernement, de devenir un gouvernement. Dès le 10, et avant même que Danton eût esquissé sa motion, Robespierre met en contraste la forte organisation du pouvoir exécutif chez les ennemis de la Révolution et la dispersion du pouvoir révolutionnaire.

« Chez nous le Conseil exécutif presque isolé communique avec vous, non seulement par les moyens des comités, mais par celui de tel ou tel individu plus ou moins intimement lié à telle ou telle partie du ministère. Les comités se saisissent d'une affaire. Sur leur rapport, vous prenez des décisions précipitées. Ainsi vous avez déclaré la guerre tantôt à un peuple, tantôt à un autre, sans avoir consulté quels étaient vos moyens de soutenir vos résolutions ; ainsi la Convention marche sans se rendre

compte de ce qu'elle a fait et de ce qu'elle a à faire.

« Et c'est ici, citoyens, que j'appelle voire attention. Ne conviendrez-vous pas que placés par votre organisation même au centre de l'Europe politique, au centre de tous les peuples qui veulent être libres, vous devez donc assurer les moyens de communiquer avec eux et d'exciter ces mouvements que le despotisme a su employer si habilement ? »

Ainsi c'est d'abord pour assurer à la France une diplomatie plus secrète, plus agissante et plus directement pénétrée de l'esprit révolutionnaire, que Robespierre demande une réorganisation du pouvoir exécutif. Mais comment l'esprit révolutionnaire dont la Convention est le foyer se propagera-t-il, par l'intermédiaire du pouvoir ministériel, jusque dans les autres pays, si le pouvoir ministériel lui-même n'est pas plus immédiatement soumis aux influences, aux inspirations de la Convention ? Et le lendemain 11, quand Larevellière-Lépeaux, répondant à Danton, a ameuté les défiances et les jalousies de la Convention, quand il a déclaré que « la Convention sera dissoute si elle fait choix pour le ministère d'hommes d'une grande ambition et d'une grande audace », Robespierre se découvre plus hardiment, je crois, qu'il ne l'avait fait encore en aucun débat. Il ne se prononce pas à fond sur le système adopté ; mais il semble aller au delà de Danton et se déclarer prêt, pour sa part, à accepter la responsabilité personnelle du pouvoir. Il résiste à la Convention qui veut écarter, par l'ordre du jour, la téméraire motion de Danton.

« Une grande question s'est agitée dans le sein de la Convention nationale ; elle a paru tenir aux circonstances et au salut public. L'Assemblée a décidé de la discuter après l'organisation du tribunal révolutionnaire. C'est l'exécution de ce décret que je réclame. À peine la discussion a-t-elle été ouverte qu'on demande qu'elle soit fermée ; à peine a-t-on entendu une objection, qu'on demande à n'en plus entendre. Eh bien ! je demande, moi, qu'une question si importante aux yeux de tout homme capable de réfléchir, mise à l'ordre du jour par un décret, ne puisse pas en être écartée si facilement : je demande qu'en exécution de votre décret, et au nom du salut public, la discussion s'ouvre sur la réorganisation du ministère. Je pourrais faire aussi ma profession de foi, si j'en avais besoin. Je le déclare : *je ne trouve aucun mérite à ne point accepter les places dangereuses et difficiles du ministère. Je pense qu'en les refusant on peut bien plutôt consulter son goût et son intérêt, que les principes.* Je demande que nous discussions cette grande question. »

Certes, Robespierre ne se préoccupait pas seulement de mieux organiser l'action révolutionnaire au dedans et au dehors. Il savait qu'un renouvellement général de l'organisme du ministère et des comités permettrait ou d'éliminer ou de subordonner l'influence girondine. Il haïssait la Gironde d'une double

haine, haine personnelle, haine révolutionnaire. Elle l'avait calomnié et humilié : et elle était une entrave à la grande action de la France nouvelle. Il pressentait les orages prochains qui allaient éclater sur elle, et il aurait voulu supprimer l'influence girondine à la Convention sans toucher à la personne et même au mandat des Girondins eux-mêmes ; quelle plus favorable occasion que la crise qui obligeait à fortifier et à renouveler tous les pouvoirs ? Ce qui s'était passé quelques semaines avant pour le Comité de sûreté générale était de bon augure. Ce comité qui avait une si grande puissance, puisqu'il avait pour mission de faire arrêter quiconque était suspect de complicité avec les royalistes et avec les ennemis de la Révolution, était d'abord, en octobre, aux mains des Montagnards. La Gironde, au commencement de janvier, y était entrée en force et y avait conquis la majorité. Mais sous le coup de l'émotion produite par l'assassinat de Lepelletier, les Montagnards en étaient redevenus les maîtres. Étendre au Comité de défense générale et au ministère la victoire de la Montagne au Comité de sûreté générale, était à ce moment la tactique essentielle de Robespierre : et la motion de Danton avait au moins à ses yeux cet avantage de poser avec éclat le problème d'une réorganisation générale. Au demeurant, et c'est l'honneur de Robespierre, il semble bien qu'en ces premiers jours de mars, devant l'étendue du péril qui se révélait, il ait subi la forte action de Danton : et quoique celui-ci, par quelques-uns de ses mots, semblât se distinguer de Robespierre :

« Je n'ai point de haine, non par vertu, mais par tempérament » ; quoique Danton fût déjà ébranlé par les événements de Belgique, Robespierre collabora loyalement avec lui. J'observe même que dans les notes abominables que Robespierre rédigea plus tard pour Saint-Just, et où il calomnie criminellement tous les actes, toutes les paroles, toutes les pensées de Danton, Robespierre a respecté ces premières journées de mars : il n'a pas tenté de les empoisonner par des interprétations scélérates. Ah ! qu'il est difficile à l'homme de juger l'homme et de marquer le niveau des âmes tourmentées, mouvant chaos de sommets et d'abîmes ! En ce point, l'effort combiné de Danton, de Robespierre et de Marat échouera devant la résistance de la Gironde et du centre. Mais le germe du Comité de salut public et du gouvernement révolutionnaire était semé, et l'action commune des trois hommes qui forment vraiment à cette heure, sans entente préalable, un triumvirat de défense nationale et de Révolution fut assez puissante pour conduire un moment les événements. Contre leur union se brisèrent aussi bien les tentatives anarchiques des forces tumultueuses que les combinaisons de la Gironde. La Commune, avec Hébert, avec Chaumette, soutint à fond les trois chefs de la Montagne. Et, comme eux, avec eux, elle s'efforçait tout ensemble, par des appels véhéments et sages, d'enflammer et de régler le patriotisme. Paris se levait de nouveau et en un élan admirable, plus beau et plus pur qu'en septembre, parce qu'il ne portait pas en lui un cauchemar de terreur meurtrière. Tout

son cœur se tournait contre l'ennemi du dehors et les grandes mesures légales que, sur l'initiative de Danton, prenait ou annonçait la Convention délivraient le peuple de toute obsession sanglante.

Il y eut cependant des groupes révolutionnaires qui essayèrent une action violente. Ils avaient comme démêlé la sourde pensée de trahison de Dumouriez, et ils voulaient en finir avec la Gironde dénoncée par eux comme complice du traître. C'est la section du faubourg Poissonnière qui donna le signal. Mortimer-Terneaux a retrouvé aux archives du Comité de sûreté générale le manifeste qu'elle lança le 9 mars au matin :

« Les membres composant le comité de surveillance des défenseurs de la République une et indivisible des départements, vivement affectés des dangers qui menacent la chose publique, et notamment la ville de Paris, étant en état de permanence, ont pris un arrêté qu'ils ont cru devoir vous communiquer. Cet arrêté porte que toutes les sections de Paris, qu'ils ont crues composées de sans-culottes, sont invitées à se joindre aux défenseurs de la patrie *pour opérer une insurrection*, de laquelle doit résulter un bien général pour la République. Le point de ralliement est fixé aux Jacobins Saint-Honoré. Ils vous préviennent que le tocsin sonnera à cinq heures très précises du matin ; ils vous invitent à suivre leur exemple afin de rassembler un assez grand nombre de sans-culottes, *pour qu'ils puissent en imposer aux factieux qui siègent dans la Convention, et pour se transporter dans toutes les maisons où s'impriment les journaux de Brissot, Gorsas, et autres de même nature*. Le salut de la République nous impose cette tâche ; seconde-les en bons frères ; tous les intrigants et malveillants capitalistes frémiront en voyant notre réunion et la patrie sera sauvée.

« Aux ci-devant Jacobins de la rue Saint-Honoré, à deux heures du matin, le 9 mars 1793, an II^e de la République, Champagnat, *président* ; André Gadet fils, *secrétaire*. »

Ici encore c'est un manifeste à la fois politique et social. Il est dirigé contre les traîtres et contre les capitalistes. Le tocsin ne sonna pas. À peine sur les 45 sections qui s'étaient réunies le 8 au soir pour entendre les commissaires de la Convention, trois ou quatre étaient-elles décidées à un mouvement insurrectionnel. Les autres restaient fidèles à la Convention, à toute la Convention. Mais durant toute la séance du 9, des groupes animés, véhéments, menaçants, se pressèrent autour de l'Assemblée. Et le soir, entre 5 et 7 heures, quand la séance fut levée, ils forcèrent les ateliers de quelques journaux et détruisirent les presses du journal de Gorsas et du journal de Condorcet, *la Chronique de Paris*. Au *Patriote français* et au journal de Prudhomme ils se heurtèrent à la résistance des ouvriers. Ce n'était pas une insurrection, ce n'était plus qu'une émeute. Le mouvement n'était ni vaste ni dirigé par une force centrale. Pourtant l'agitation ne tomba pas tout de suite. Aux Cordeliers, les Enragés étaient puissants.

Varlet, dans la nuit du 9 au 10, y fit adopter un appel à l'insurrection. Cette adresse disait :

« L'évacuation de la Belgique est l'œuvre de la faction impie qui paralyse la Convention nationale et déchire le sein de la République ; les succès des ennemis de la France sont dûs au traître Dumouriez et aux menées odieuses des Roland, des Brissot et de leurs amis, il faut donc s'en débarrasser à tout prix. »

Les sections de Mauconseil, des Lombards, du Théâtre-Français et des Quatre-Nations adhérèrent seules à l'adresse. Le mouvement n'aurait eu quelque chance de s'élargir et d'aboutir que s'il avait été approuvé par les Jacobins et par la Commune. Aux Jacobins, des fédérés, quelques militaires essayèrent en vain d'entraîner l'assemblée, elle se sépara dans le tumulte et la confusion. Varlet se rendit la nuit au conseil de la Commune. Il affirma que les Cordeliers avaient décidé les sections, que les Jacobins n'attendaient qu'un signal du pouvoir légal. Ni Pache, ni Chaumette, ni Hébert ne cédèrent à ses instances. Le coup révolutionnaire était manqué. Les forces insurrectionnelles tentèrent cependant un retour offensif. N'ayant pu dominer la Convention et l'effrayer par le soulèvement du peuple, elles se résolurent à agir directement sur elle, et dans la séance du 12 mars, les délégués de la section Poissonnière, paraissant à la barre de l'Assemblée, commencèrent à lire le discours que le président de la section avait, le 8 mars au soir, adressé aux commissaires de la Convention. Mais à peine avaient-ils dit qu'il fallait arrêter Dumouriez, qu'ils furent interrompus par une protestation violente et unanime.

« Ce sont des calomniateurs, des intrigants et des traîtres. Ils veulent perdre la patrie, ils sont les agents de l'étranger. »

Par fâcheuse aventure, les pétitionnaires, dans le désordre d'un mouvement improvisé, avaient pris un drapeau sur lequel, dans un angle, étaient brodées des fleurs de lis. Scandale et indignation. Jamais l'éloquence d'Isnard ne fut plus acerbe, et Marat, bondissant à la tribune, exécute les pétitionnaires. « Il s'abandonne, dit Mortimer-Terneaux, à l'entraînement général. » Non, c'était la suite de toute la politique prudente et profonde que j'ai caractérisée.

« Quelles qu'aient été, dit-il, les liaisons politiques de Dumouriez, quelles qu'aient été ses relations avec la cour, je le crois lié au salut public depuis le 10 août, *et particulièrement depuis que la tête du tyran est tombée sous le glaive de la loi*. Il y est lié par le succès de ses armes. Le décréter aujourd'hui d'accusation, ce serait ouvrir aux ennemis les portes de la République. Mais j'ai à vous dévoiler un complot horrible. Il y a déjà plusieurs jours que des suppôts de l'ancienne police, aux ordres, sans doute, des agents ministériels et des députés contre-révolutionnaires, *excitent le peuple à l'assassinat*. Qu'on lise la pétition de la section Poissonnière, vous y verrez qu'on y demande la tête de Gensonné, de Vergniaud, de

Guadet. *Ce serait un crime atroce qui ne tendrait à rien moins qu'à la dissolution de l'Assemblée.* Moi-même je me suis élevé dans les groupes contre les assassins. Je me suis transporté à la Société populaire des Cordeliers, j'y ai prêché la paix et j'ai confondu ces orateurs soudoyés par l'aristocratie.

Comme l'âme de tous les complots contre-révolutionnaires qui ont eu lieu depuis quelques jours, je vous dénonce un nommé Fournier. C'est lui qui, à l'affaire du Champ-de-Mars, a porté un pistolet sur la poitrine de Lafayette, et qui est resté impuni, tandis que des patriotes étaient assassinés ou gémissaient en prison. »

Le soir, aux Jacobins, Varlet, comme un étourneau, voulut reproduire l'appel à l'insurrection qu'il avait lu le 10 aux Cordeliers. Il semblait ne pas se rendre compte de la coalition de la Montagne et de la Commune contre lui. Il fut soutenu d'abord par une partie des tribunes. Mais l'immense majorité des Jacobins le hua : « Nous ne sommes pas ici aux Cordeliers », et il dut descendre de la tribune. Billaud-Varennes y vint protester contre les exagérés et les intrigants. « Marat, dit-il, est un feuillant à côté de Fournier l'Américain. » et lui aussi insista sur l'imprudence qu'il y aurait à frapper Dumouriez. Ah ! quel beau rôle aurait pu alors jouer la Gironde ! Comme il lui était facile de se relever, de reconquérir autorité et prestige, et de sauver la Révolution en s'associant largement sans arrière pensée et sans chicane aux mesures de salut public décrétées alors par la Convention ! Elle portait en ce moment un poids très lourd. Ses efforts pour sauver la vie du roi étaient restés sur elle comme un fardeau, et la motion de Gensonné, demandant des poursuites contre les massacreurs de septembre, avait tourné de façon tout à fait imprévue contre les Girondins. À peine commencée, l'enquête avait révélé en effet que beaucoup de ceux qui étaient désignés comme des massacreurs étaient maintenant, où ? aux armées où ils combattaient pour la patrie. Ce n'étaient donc pas des brigands, de féroces malfaiteurs : c'étaient des exaltés qui après avoir tué donnaient leur propre vie à la Révolution. Il fallut limiter les poursuites aux « instigateurs des massacres ». Mais c'étaient les Girondins qui apparaissaient comme des furieux, et leur discrédit allait croissant. Oui, il n'était que temps pour eux de rentrer, pour ainsi dire, dans la Révolution. Ils le pouvaient à l'heure où les chefs de la Montagne faisaient acte de clairvoyance, de courage et de sagesse. Mais la Gironde laisse échapper cette occasion suprême. Elle continue sa politique insensée de défiance vaine, de vaines polémiques et de chicane. Au moment où Marat, Robespierre, Danton s'entendaient pour couvrir Dumouriez, il était de son intérêt de prendre acte de ces sages paroles :

« Oui, vous avez raison ; oui, vous faites une bonne et grande chose en sacrifiant au salut de la patrie

vos préventions contre un homme que vous avez souvent attaqué et soupçonné. Vous reconnaissez donc que, devant les pressantes nécessités de l'action, il faut prendre des responsabilités redoutables et paraître solidaires d'actes que l'on ne peut diriger, et d'hommes dont on n'a pas toujours le secret. C'est ce que nous, qui formions la majorité au moins à la Législative, nous avons dû accepter. Maintenant que votre pouvoir grandit, vous subissez à votre tour cette loi. Cessons donc de nous suspecter, de nous dénoncer les uns les autres, et si un jour un des généraux auxquels nous conservons encore notre confiance vient à nous trahir, frappons-le tous ensemble, mais ne nous déchirons pas, ne déchirons pas la Révolution. »

Au contraire, *le Patriote français* se scandalise des avances faites à Dumouriez par Danton, Robespierre et Marat. Quoi ! ces massacreurs, ces anarchistes auraient la prétention de mettre la main sur le héros victorieux qui a sauvé la patrie !

« Robespierre et Danton ont comblé d'éloges Dumouriez, Dumouriez que leur ami Marat ne cesse de peindre comme un traître, Dumouriez que les Jacobins ne cessent de poursuivre, Dumouriez dont chaque succès est représenté comme une perfidie. Quel est le but de cette nouvelle mascarade ? Le voici ; Dumouriez est trop élevé par son courage, par son génie, par ses victoires au-dessus de la faction anarchiste pour qu'elle espère le renverser. Elle croit, par d'indignes flagorneries, mettre dans son parti un homme qu'elle craint : elle le flatte parce que les héros du 2 septembre n'osent pas se mesurer avec le héros du 20 septembre ; mais leur espérance est folle : *Dumouriez ne mêlera pas ses lauriers avec leurs cyprès*. Dumouriez aime la gloire, il ne voudra pas partager leur infamie, Dumouriez aime la patrie, il la sauvera avec les républicains, il ne voudra pas la perdre avec les anarchistes. »

Détestables paroles qui retentirent douloureusement au cœur de Danton.

C'est donc chose convenue : Dumouriez ne peut être qu'à la Gironde. Réclamez-le bien, ô insensés ! Gardez-le tout pour vous, afin que demain sa trahison ne soit qu'à vous !

De même, qu'oppose la Gironde, dans son ensemble, au tribunal révolutionnaire ? Rien, aucune objection de principe.

Il y a bien quelques arguties sur le détail de la procédure.

Mais la Gironde ne dit pas, elle ne peut pas dire que la Révolution menacée de toute part, n'aura pas de moyen légal de se défendre, qu'elle sera réduite ou à tolérer toutes les intrigues contre la liberté et la patrie, ou à en abandonner la répression à la justice aveugle et sanglante de la rue. Elle ne peut pas dire cela : et elle avoue même qu'elle ne combat pas le principe du tribunal révolutionnaire ; mais elle

se donne, par des chicanes multipliées, l'apparence d'avoir voulu désarmer la Révolution.

Et puis, tout à coup, avec sa légèreté accoutumée, elle se résigne, ou même se réjouit. Pourquoi ? Parce qu'elle a fait entrer dans le tribunal révolutionnaire un certain nombre d'hommes qu'elle croit à elle (*Patriote Français*, numéro du 14 mars) :

« Ce tribunal extraordinaire qui, dans les vues de ses inventeurs, devait être un instrument de despotisme, *servira à consolider* la liberté, en la défendant, et contre les anarchistes qui la souillent et contre les aristocrates qui s'efforcent de la détruire. La composition de ce tribunal est telle qu'aucun patriote n'a à craindre les vices de son organisation. »

Voilà la Gironde réconciliée avec le tribunal révolutionnaire parce qu'elle espère s'en servir contre les Montagnards ! Et quels sont les noms qui la rassurent ainsi ? Ô ironie ! l'homme désigné comme substitut de l'accusateur public s'appelle Fouquier-Tinville. Il est de ceux que *le Patriote Français* cite complaisamment.

De même, dans l'effort de Danton pour concentrer la force révolutionnaire, pour organiser le pouvoir exécutif, elle affecte de ne voir qu'une manœuvre de prétendant à la dictature. Le gouvernement nouveau, s'écrie-t-elle, était tout préparé.

Le Patriote français dit, le 13 mars, à propos de la séance du 11 :

« *Ils ont cru qu'il ne s'agissait plus que de monter au trône* ; déjà ils s'étaient partagé les branches du pouvoir, leurs complices colportaient complaisamment la liste du nouveau Conseil exécutif. Danton était ministre des affaires étrangères ; Dubois-Crancé, de la guerre ; Jean Bon Saint-André, de la marine ; Thiriot ou Cambacérès, de la justice ; Fabre d'Églantine, de l'intérieur, et Collot d'Herbois des contributions. À la vérité il leur fallait encore un décret : mais ils allaient l'exiger, ils le croyaient rendu. Danton monte à la tribune, sûr de son succès ; il demande que la Convention se réserve le droit de choisir les ministres dans son sein. Nous y voilà, s'écrièrent quelques membres ! Personne ne doutait que Danton ne voulût être le premier de ces ministres ; on en douta bien moins encore, lorsqu'on l'entendit jurer *par la patrie*, que jamais il n'accepterait une place dans le ministère. Danton, jurer par la patrie ! la patrie d'un ambitieux ! Il m'a semblé entendre un athée jurer par l'Être suprême. »

Ainsi les Girondins dénaturaient les plus nobles efforts de Danton pour arracher la Révolution au chaos et à l'impuissance. Ainsi, ils accusaient de prétendre à la dictature et même au trône quiconque, hors d'eux, voulait organiser contre les ennemis du dedans et du dehors la force révolutionnaire tiraillée et dispersée.

Hélas ! c'est par là que la Gironde se perdit. Si le peuple, un jour prochain, se décide à lever la main sur elle, à l'exclure de la Convention, c'est parce qu'elle lui apparaît comme une force toute critique et négative, anarchique au sens profond du mot, et paralysante. De même que l'action vigoureuse d'un tribunal révolutionnaire pouvait seule arrêter la justice spontanée du peuple, de même l'action vigoureuse et concentrée d'un pouvoir révolutionnaire homogène pouvait seule épargner à la Révolution la politique de désespoir qui, tout à l'heure, réalisera l'unité par extermination.

Mais voici où éclate l'étroitesse de cœur et la légèreté d'esprit de la Gironde. La Convention a décidé l'envoi dans les départements de 82 commissaires. Ces commissaires auront une terrible tâche et une terrible responsabilité. Ils devront partout hâter la levée des trois cent mille nouveaux soldats dont la France a besoin. Ils devront aussi braver tous les mécontentements et violenter tous les égoïsmes. Il faudra qu'ils enflamment le patriotisme sans lui communiquer ce degré de fièvre où commence le délire. Il faudra qu'ils pourvoient à l'approvisionnement du peuple et des armées, qu'ils surveillent les fournisseurs, qu'ils hâtent la fabrication des canons, des fusils, des vêtements, des chaussures, et qu'ils empêchent la hausse des denrées de s'aggraver jusqu'à la famine.

Que de soucis ! que de décisions à prendre, soudaines, totales, dont on ne pourra partager avec la Convention trop lointaine la responsabilité ! Et comment contenir l'égoïsme des riches sans déclencher les fureurs jalouses et les représailles forcenées des pauvres ?

C'était un redoutable fardeau qu'allaient assumer ces hommes. Mais aussi, comme le pouvoir se mesure à l'audace, quelle puissance, et quel contact intime, ardent, avec l'âme même de la Révolution, avec ses plus nobles passions et ses espérances ! La Gironde, accusée de n'être qu'une coterie brillante de discoureurs impuissants, aurait dû revendiquer sa part d'action, de péril et de gloire virile. Elle se déroba, elle laissa à la Montagne presque seule l'honneur de déléguer des commissaires. Pourquoi ? Elle a eu sans doute le sentiment qu'elle n'était plus faite pour la grande action, qu'à force de signaler les excès du peuple et d'attédir le feu de la Révolution, elle était devenue incapable de susciter la flamme. Et je vois dans sa défaillance l'aveu secret et involontaire d'une désharmonie entre elle et la rude tâche des jours difficiles. Mais il y eut aussi un calcul plus explicite et plus sordide. Le Montagnard modéré Choudieu dit à ce propos :

« M. Dulaure prétend que l'envoi des commissaires envoyés par la Convention dans les départements fut une intrigue de la minorité qui fit nommer ses partisans pour se rendre maîtresse de l'opinion. Il ignore ou feint d'ignorer que ce fut, au contraire, une manœuvre très adroite du parti girondin qui se débarrassa ainsi de plus de quatre-vingts Montagnards, ceux-ci ayant accepté avec dévouement ces

missions difficiles sans s'apercevoir du piège qu'on leur tendait. Les Girondins espéraient ainsi ne plus trouver d'opposition dans l'Assemblée, ou du moins, n'avoir plus à combattre que quelques Montagnards restés à leur poste.

« Le recrutement de 300 000 hommes servit de prétexte à ces missions, qui ne pouvaient être que désagréables pour ceux qui les acceptaient, puisqu'il s'agissait d'enlever à leurs familles 300 000 jeunes hommes, et qui même ne furent pas sans danger dans quelques départements, notamment dans ceux de la Vendée et dans les départements voisins, mais le parti de la Gironde ne sollicitait point les missions dangereuses, car jamais on ne vit un seul de ses membres prendre part à la lutte glorieuse de nos armées.

« Et M. Dulaure appelle cela une manœuvre de la Montagne ! Il faut avoir besoin de calomnier pour qualifier ainsi le dévouement d'un grand nombre de Montagnards qui surent exciter une réelle émulation parmi nos jeunes citoyens et les diriger vers la frontière pour combattre l'ennemi commun. »

Non, ce n'était pas, de la part de la Gironde, une manœuvre adroite, mais la plus malhabile au contraire, puisqu'elle coupait elle-même ses communications avec le pays.

Mais Choudieu aurait pu invoquer l'aveu du journal de Brissot. Il dit, dans le numéro du 14 mars :

« Nos Catilina nous laissent assez en repos depuis trois jours. Mais il est aisé de voir que ce calme n'est que l'intervalle d'une tempête à une autre. Cependant, en pilotes habiles, les républicains doivent profiter de ce calme pour se préparer à lutter contre l'orage. Il faut qu'ils se rallient partout, dans la Convention nationale, à la Commune, dans les sections, même dans les clubs. *Dans la Convention nationale l'absence des têtes les plus effervescentes permet de délibérer avec plus de tranquillité*, et par conséquent avec plus de vigueur. »

Ainsi la Gironde se croyait fortifiée par le départ des commissaires montagnards. Quel enfantillage ! Elle ne s'apercevait point qu'en leur abandonnant ces hautes et périlleuses missions, elle allait défaire en quelques jours l'œuvre de calomnie menée depuis des mois contre la Montagne par d'innombrables libelles. Ces hommes qu'elle avait représentés aux départements comme des monstres, allaient entrer, pour ainsi dire, au cœur du pays, qui les verrait à l'œuvre, qui les jugerait et bientôt les aimerait.

Mais ce qu'il y a de plus triste, c'est qu'à peine la Gironde eût-elle laissé aux Montagnards le redoutable privilège des missions, elle prit peur et s'appliqua à les calomnier. Des lettres furent envoyées, notamment par Salle, pour dénoncer à leur département les commissaires.

Ainsi, en cette crise prodigieuse de la liberté et de la nation, la Gironde ne se bornait point à ne pas

agir : elle essayait de frapper toute action de discrédit et d'impuissance ; elle devenait ainsi un danger national, et c'est l'instinct de conservation de la nation révolutionnaire qui, dans quelques semaines, l'éliminera.

Si vraiment Sieyès était le conseiller occulte de la Gironde, il a usurpé sa renommée de penseur. Robespierre, pour caractériser son action souterraine et silencieuse, l'a appelé, au témoignage de Barère : « la taupe de la Révolution ». Et le mot serait plus vrai encore si la taupe était aveugle. Qu'était cet obscur cheminement d'intrigue minuscule dans la vaste convulsion qui secouait et soulevait le sol ?

Vergniaud aussi, dont l'éloquence était plus ample que la pensée, fit preuve d'une étrange médiocrité de sens politique lorsque, le 15 mars, dans un discours très éclatant et très préparé, il vint reprendre les événements du 9 et du 10 et dénoncer tout un plan d'insurrection. Oui, il y avait à Paris des groupements révolutionnaires qui voulaient attenter à l'intégrité de la Convention et frapper la Gironde. Mais à quoi servait-il de signaler un fait évident, éclatant ? Et à quoi servait-il aussi de demander qu'on instituât des poursuites ? La Convention avait bien donné au ministre Garat l'ordre de rechercher « le comité d'insurrection », et je crois bien que si Garat vint dire à la Convention qu'il n'avait rien vu ou presque rien, c'est qu'il avait fermé les yeux. Il assura qu'il n'avait découvert qu'une réunion un peu inquiétante : celle du café Corazza, où quelques Jacobins, à la sortie des séances du club, se rencontraient « pour boire de la bière ». Ou comprend que les Girondins, qui avaient été outragés et menacés, n'aient pas pardonné au philosophe distrait et subtil ce trait savant d'innocence.

En fait, le café Corazza était comme la réplique ou la parodie de ce café du *Soleil d'or* où, avant le 10 août, des révolutionnaires se donnaient rendez-vous. Chabot qui, avant le Dix-Août, servait d'intermédiaire officieux entre les éléments les plus révolutionnaires de la Législative et les fédérés prêts à livrer l'assaut aux Tuileries, était aussi de la réunion du café Corazza. Sans doute il pressentait des commotions prochaines, et il se proposait de servir de lien, à l'occasion, entre les Défenseurs de la République une et indivisible et la Montagne. Bientôt il prononcera, à propos des divers projets de Constitution, des paroles où retentira toute la pensée de Jacques Roux. Il rêvait évidemment d'être l'agent de conciliation de toutes les forces d'avant-garde de la Révolution. Il n'osa pas, étant vil, se lever en mars contre Marat, Robespierre, Danton et la Commune. Il n'eut pas le courage de leur dire qu'ils avaient tort de désavouer des énergies impatientes, désordonnées, mais dont un jour prochain, pour une action décisive, la Révolution aurait besoin.

Il n'en avait pas moins à ce moment une politique « ultra-maratiste », si toutefois les intrigues démagogiques du méprisable capucin peuvent s'appeler une politique. Et en tout cas, la réunion du

café Corazza, si largement arrosée de bière qu'elle pût être, révélait un commencement d'organisation révolutionnaire. Elle était comme un premier moyen d'approche par lequel le véritable comité insurrectionnel tentait de faire pénétrer son action jusqu'aux Jacobins.

Ce comité, que Garat s'appliqua à ne point voir, c'était évidemment cette Société des défenseurs de la République qui s'appuyait sur les Cordeliers et sur quelques sections remuantes, et qui mêlait la revendication sociale et la revendication politique. C'était cette force émeutière et révolutionnaire qui s'était manifestée déjà par des pétitions menaçantes à la Convention, par des déclarations de guerre véhémement aux capitalistes, par l'émeute des subsistances en février, par le manifeste de la section des Poissonnières et le coup de main de Varlet en mars. Mais ce qui explique la cécité volontaire de Garat, c'est que les frontières de ce comité insurrectionnel étaient très difficiles à déterminer. Sans doute il paraissait avoir contre lui presque toutes les renommées constituées, et, si je puis dire, toutes les forces classiques de la Révolution, les trois chefs de la Montagne, la Commune, les Jacobins. Après le 10 mars, comme après le 25 février, le *Père Duchesne* le désavoue lourdement (n° 222, probablement du 17 mars).

« Sans-culottes, mes amis, je ne cesse de vous dire que l'on vous fout dedans, que l'on cherche à allumer la guerre civile, et malgré mes bons avis, vous tombez comme des buses dans les panneaux qu'on vous tend. Songez que vous êtes environnés de traîtres qui prennent toutes sortes de masques pour vous tromper. Ce n'est pas pour des prunes, foutre, que quinze mille émigrés sont rentrés dans Paris ; s'ils n'avaient été certains de vous y faire plus de mal qu'en restant à Coblenz, ils n'auraient pas bravé la guillotine pour venir ici brouiller les cartes.

« Ce sont eux, foutre, qui en entendant gémir le peuple sur la cherté des subsistances, ont pris des habits d'ouvriers et se sont répandus dans les faubourgs et dans les marchés pour conseiller aux sans-culottes de piller les magasins et les boutiques ; le pillage s'est fait, et mes jean-foutres ont disparu pour aller chercher d'autres costumes. Celui qui à la place Maubert était déguisé en charbonnier a paru ensuite au ci-devant Palais-Royal en habit noir, coiffé d'une perruque de financier, la canne à bec de corbin à la main ; c'est là qu'il est allé de café en café vilipender les sans-culottes, et reprocher à la municipalité de ne pas protéger les personnes et les propriétés.

« Avec cette manœuvre infernale, cinq ou six cents jean foutres répandus dans les différents quartiers ont mis Paris sens dessus dessous ; les rolandins et les brissotins qui conduisaient cette marche ont saisi la balle au bond « Voyez, ont-ils dit, comme on conduit le peuple de Paris ; voyez si la Convention est en sûreté au milieu de ces anarchistes, de ces désorganiseurs. Les départements souffriront-ils que leurs représentants restent dans une ville où règnent de pareils désordres ? »

« Le peuple heureusement a reconnu son erreur, et il a démenti les brissotins, en rentrant dans l'ordre. »

Ainsi, pour Hébert, les agitations de mars ne sont que le prolongement de celles de février. Il insiste dans le n° 223 :

« Je frémis, foutre, quand je songe que les vingt mille jean-foutres qui ont signé la pétition de Lafayette sont encore dans Paris, que les émigrés y arrivent par milliers, que des meutes de mouchards soudoyés par l'Angleterre brouillent les cartes et remuent ciel et terre pour exciter la guerre civile. N'accusons que cette foutue canaille de tous les troubles qui nous tourmentent. Oui, foutre, quand on nous dit : pilliez, égorgez, suivons les gredins qui font de pareilles motions et nous découvrirons que ce sont ou *des calotins* ou de ci-devant nobles, ou des galopins de ci-devant procureurs, ou des laquais, ou des goujats ci-devant rats-de-cave. Voilà nos véritables ennemis, je ne redoute que ceux qui pourront nous diviser. »

Les *calotins*, est-ce pour l'abbé Jacques Roux ? En tout cas, en mars comme en février, Hébert continue la guerre aux Enragés. Et les Jacobins aussi, après le 10 mars comme après le 25 février, envoient aux sociétés affiliées une adresse solennelle où ils écartent d'eux toute solidarité avec les agitateurs, et où ils se déclarent « imperturbables dans les orages ».

Mais, au fond, toutes ces forces orgueilleuses commençaient à être entamées par l'action croissante des groupements révolutionnaires et obligées de compter avec eux. Quand Marat a dénoncé les pétitionnaires de la section Poissonnière et quand Isnard, le prenant au mot, demande qu'ils soient livrés au tribunal révolutionnaire, il se retourne furieusement et dénonce les rolandistes.

Danton n'aurait pas consenti à exterminer de la Révolution les forces téméraires et ardentes, et comment eût-il pu laisser frapper les Cordeliers, où il avait grandi, et qui venaient de donner leur adhésion à l'adresse insurrectionnelle de Varlet ? Bientôt, aux Jacobins, Robespierre, soucieux d'étendre sa popularité jusqu'aux limites extrêmes du mouvement révolutionnaire, tentera de renouer avec les groupes les plus ardents ; il s'emportera contre ceux qui refusent la parole aux Enragés, et à la mort de Luzowsky, un de ceux qui prirent part à la tentative insurrectionnelle des 9 et 10 mars, il le glorifiera.

Ainsi, on n'aurait pu frapper « le comité insurrectionnel », sans atteindre en même temps toutes les forces de révolution auxquelles il était comme entremêlé, et Louvet et Salle avaient raison en quelque

manière lorsqu'ils disaient à Garat : « Le comité insurrectionnel, c'est le club des Jacobins ». Mais combattre les Jacobins et avec eux la Montagne et la Commune, les envelopper dans la responsabilité directe d'un complot qu'ils avaient désavoué et refoulé, c'eût été une politique monstrueuse, la perte de la Révolution et de la France ; c'eût été la trahison de Dumouriez commencée du dedans, et en quelque sorte, par l'autre bout. Et c'est encore là un indice du déséquilibre d'esprit de la Gironde. Vergniaud n'allait pas jusque-là, et il se contentait de se répandre en tristesses éloquentes. Or il ne fallait ni gémir ni accuser. Il fallait se recueillir en un suprême effort de pensée et de conscience, et se demander pourquoi, peu à peu, la Gironde avait perdu la direction de la Révolution, pourquoi elle avait animé et coalisé contre elle tant d'énergies et comment elle pourrait refaire l'unité de la Révolution. Elle n'y songea pas, et l'égoïste frivolité alla croissant en elle à mesure que de toute part s'élargissaient les abîmes.

Brusquement, en effet, les périls de la Révolution s'aggravent, au dedans et au dehors. En Vendée, le fanatisme religieux, qui couvait depuis deux ans, éclate. Dans ces pays de petites métairies et de petites fermes, où les villes étaient rares, où les bourgs même étaient clairsemés, le prêtre était à cette époque le seul lien social. Sans doute, les paysans s'étaient réjouis de la suppression des dîmes, et ils avaient pris, aux enchères publiques, leur part des biens d'Église, des couvents et abbayes. Mais il leur déplaisait que le prêtre qui vivait avec eux depuis des années et qui leur parlait à la fois de très près et de très haut, puisque dans la familiarité de la vie commune il leur parlait au nom de Dieu, fût remplacé brusquement pour avoir refusé le serment à la Constitution civile, par un inconnu, qui n'avait peut-être pas reçu la véritable investiture divine.

Plus d'une fois déjà, des symptômes inquiétants avaient révélé une sourde colère, un malaise profond.

D'égoïsme étroit et d'horizon borné, les hommes de ces régions acceptaient les bienfaits de la Révolution et en répudiaient les charges. Les difficultés inévitables qui accompagnent les grands changements sociaux même les plus favorables les blessaient.

Les fermiers des biens des émigrés avaient dû, en plusieurs districts, payer la totalité de l'impôt, celui qui était dû par l'émigré comme celui qui était dû par le fermier lui-même. Les acquéreurs de biens nationaux n'entraient pas immédiatement en jouissance, parce que les administrations de la régie nationale prélevaient encore sur le revenu du domaine certaines redevances qui y étaient attachées, et qui n'avaient pas été vendues avec lui. Tous ces griefs, emportés ailleurs par le grand mouvement de la Révolution et par une audacieuse espérance, fermentaient dans la vie immobile et stagnante de l'Ouest et achevaient l'exaspération du fanatisme blessé.

Quand le roi fut condamné à mort, il y eut en ces régions une émotion d'égoïsme plus encore que de pitié. L'Europe allait se soulever sans doute et il faudrait partir : il faudrait que les jeunes hommes quittent leurs fiancées, abandonnent le champ paternel. Pourquoi ? parce que des révolutionnaires dénoncés par d'autres révolutionnaires comme des meurtriers, comme des cannibales, avaient eu soif du sang d'un roi. Le procureur syndic du district des Sables-d'Olonne a très bien traduit, dans une lettre du 24 janvier aux administrateurs du département de la Vendée, ce mélange confus et redoutable de griefs :

« Quant au moral, je crois que la très grande partie du peuple, que le sot orgueil de l'aristocratie appelait paysans, est entièrement corrompue par le fanatisme et par les efforts des ennemis intérieurs. J'ai souvent eu des exemples que le parjure n'était pas même un frein pour cette classe d'hommes égarés et simples ; j'en ai souvent eu encore de son injustice *et de sa cruauté* ; ces hommes d'ailleurs sont continuellement inquiets, irrésolus et beaucoup d'entre eux ne prendront sûrement d'autre parti que celui du plus fort.

« Quant au politique, les mêmes individus sont également incapables d'en raisonner comme d'y rien concevoir. La Révolution est pour eux une longue suite d'injustices dont ils se plaignent sans savoir pourquoi. Ils regrettent leurs anciens privilèges, tandis que ces hommes ambitieux les écrasaient de leur morgue et de leur tyrannie ; ils regrettent les prêtres déportés, tandis que ces hypocrites les trompaient en volant leur argent. Ils croient la religion perdue par un serment qui n'a eu pour but que d'assurer l'exécution d'une loi civile ; ils haïssent les prêtres fidèles à la loi parce que, moins dissimulés ou moins fourbes que les prêtres réfractaires, ils parlent le langage de la liberté et de la nature. Ils redoutent les autorités constituées, comme ils s'en défient, tandis qu'elles ne sont créées que pour faire leur bonheur...

« ...La régie nationale est le fléau le plus meurtrier. Tous les colons, fermiers, régisseurs de biens d'émigrés, qui ont payé l'imposition entière de 1791, ne peuvent obtenir le remboursement de la portion due par les propriétaires, les receveurs refusent impitoyablement de payer, et l'on appelle ces refus des vexations...

« ...Les fermiers des droits casuels et des droits fixes en argent n'ont rien perçu ; les fermiers des droits incorporels en nature ont éprouvé des réductions considérables ; cependant la régie décerne impitoyablement des contraintes contre ces fermiers pour la totalité de leurs prix de ferme...

« Les acquéreurs des biens nationaux ont sans doute acquis pour jouir : eh bien ! ils ne jouissent pas,

ni peut-être ne jouiront de longtemps. Les receveurs de l'enregistrement, qui tous ont connaissance des ventes nationales, qui les enregistrent, ont très certainement connaissance de toutes les aliénations qui ont été faites ; mais parce que la presque totalité des biens vendus s'est trouvée affermée avec des biens incorporels, ils ont *délicatement* reçu les prix de ferme entiers, et les acquéreurs ont eu une recette bien faible...

« Je finis, citoyens, par une dernière réflexion que les circonstances du moment produisent. *Depuis que le procès de Louis Capet est commencé, le peuple des campagnes murmure plus vivement. On lui a parlé de la création de nouveaux bataillons...* Hier soir, la nouvelle du jugement de Louis Capet fut mal reçue. Au club des Amis de la liberté, de certains personnages osèrent traiter de brigands et de scélérats les législateurs qui avaient condamné Louis à la mort. Ce matin, on a remarqué sur tous les visages un air sombre et consterné. »

Mais c'est quand la Révolution, en lutte avec l'Europe, fut obligée, en effet, de faire appel à de nouveaux soldats et de recruter de vastes armées, que l'égoïsme des paysans dans la Loire-Inférieure, dans le Maine-et-Loire, dans les Deux-Sèvres, dans la Vendée, se souleva jusqu'à la fureur. Dès les premiers jours de mars, les administrateurs de la Vendée, craignant un débarquement des Anglais et des émigrés, tentent de réorganiser les gardes nationales et se heurtent, dans un grand nombre de paroisses, à une résistance très vive. Le tocsin sonne : les paysans se rassemblent par bandes et vont courant les villages pour exciter partout les colères. Les détachements des gardes nationaux patriotes sont enveloppés, et les troubles de Beaulieu, les émeutes du district de Challans annoncent la « grande insurrection ». Les paysans ne veulent pas de « conscription », ils ne veulent pas de « tirage au sort ».

« Pas de tirement ! — Malheur à qui annoncera la milice ! »

Tous les villages étaient debout : et de métairie en métairie couraient les propagateurs de guerre civile. Tout d'abord la tactique des nobles fut de se réserver, d'attendre. Certes, ils n'étaient pas restés inactifs : tous ceux qui, depuis le Dix-Août, étaient revenus dans leur gentilhommière avaient travaillé les esprits contre la Révolution. Ils avaient envenimé la jalousie des paysans contre les bourgeois révolutionnaires des villes :

« Nous, du moins, nous vivons parmi vous et c'est parmi vous que nous dépensons le revenu de nos terres. Eux, ils ont acheté des biens nationaux où ils ne résident pas, et tout le fermage, toute la substance de la terre s'en va à la ville et ne revient pas. Et maintenant, ces beaux messieurs, sous prétexte qu'ils sont administrateurs du département ou du district, ils n'iront pas à la guerre. Ils

resteront dans leurs confortables maisons ; ils surveilleront la croissance de leurs arbres dans leurs jardins ; et vous, paysans, bonnes âmes, vous irez vous faire tuer au loin pour une Révolution qui vous a pris vos curés, qui les a déportés par milliers, et qui enrichit des dépouilles de tous des citadins avides. »

Ainsi allaient les propos des nobles, ainsi la contre-révolution féodale se faisait démagogique, et les hobereaux dénonçaient les bourgeois. Les nobles, machiavéliques, attendaient que les paysans, une fois engagés à fond dans l'aventure, leur en remissent la direction. Eux-mêmes, avertis par l'échec de la conspiration de la Rouerie en Bretagne, ne prenaient pas d'emblée l'initiative du mouvement. Une conspiration qui tient en quelque sorte dans quelques têtes peut tomber en un jour avec ces têtes mêmes. Mieux valait, pour déconcerter la Révolution, un soulèvement vaste et diffus qui peu à peu s'ordonnerait sous la main des hommes d'ancien régime. Ce soulèvement, les nobles qui avaient été les confidents de la Rouerie auraient voulu qu'il n'éclatât qu'à la fin de mars, mais qu'il s'étendît alors soudainement à tout l'Ouest, à la Bretagne, à la Normandie, au Maine, à l'Anjou, au Poitou. D'Elbée, Bonchamps, Lescure, Sapinaud, Vaugiraud, espéraient qu'en quelques semaines la loi du recrutement aurait produit partout tout son effet de révolte ; dès lors, à la fin de mars ou au commencement d'avril, le mouvement serait si vaste qu'il épouvanterait la Révolution et qu'il obligerait aussi les bandes paysannes à se grouper, à s'ordonner sous la conduite des gentilhommes royalistes, plus experts aux grandes combinaisons militaires. Peut-être encore étaient-ils informés des espérances que, dès le début de mars, les puissances coalisées avaient conçues de la trahison pressentie de Dumouriez.

Quel coup admirable si l'on pouvait faire coïncider avec les effets décisifs de cette trahison le mouvement soudain de tout l'Ouest ! Mais les hauts gentilhommes furent débordés par l'impatience fanatique et par l'astuce paysanne. Les esprits, surchauffés de messages divins, ne se contenaient plus. Les prêtres insermentés, traqués de retraite en retraite, craignaient d'être pris si l'on ne brusquait le mouvement, et les plébéiens endoctrinés par le clergé se hâtaient aussi pour prendre, en quelque sorte, possession officielle de leur commandement avant l'intervention des nobles. Ils voulaient rester les chefs des bandes levées par eux ; et les prêtres qui se rappelaient l'incroyance des nobles à peine convertis d'hier par l'égoïsme et la peur, comptaient davantage sur les fanatiques de la plèbe.

L'ancien receveur des gabelles, Souchon de Machecoul, le perruquier Gaston de Saint-Christophe-du-Ligneron, le garde-chasse au service de Maulévrier, Stofflet, le colporteur exalté et dévot du Pin-en-Mauge, Gathelineau, étaient les hommes du clergé, et ils ne se souciaient pas de se livrer à discrétion aux nobles : ils ne marchèrent d'abord qu'avec cette petite noblesse « de peu de fortune et de peu de

race » qui ne leur portait pas ombrage.

Baudry d'Asson, notamment, sortit du souterrain où il se tenait caché, près de la Forêt-sur-Sèvre, depuis l'affaire de Bressuire, et se mit en campagne avec les plébéiens.

Mais les cléricaux se moquent quand ils représentent le mouvement vendéen comme « radicalement populaire », et les documents recueillis par M. Chassin font la lumière décisive. Oui, les prêtres faisaient directement appel aux paysans, oui, ils ne voulaient ni abandonner toute la direction aux nobles ni produire ceux-ci trop tôt. Mais le clergé savait bien que l'insurrection ne pouvait aboutir qu'à la restauration du régime ancien où le privilège de la noblesse aurait sa place. Il savait bien que la noblesse, avilie et matée par la Révolution, comprendrait désormais la nécessité de faire cause commune avec les prêtres. Et il se rendait compte que le mouvement, à mesure qu'il s'étendrait et s'organiserait, passerait aux mains des nobles. En fait, le clergé servait d'intermédiaire tout puissant entre la noblesse encore masquée et le peuple. Dans l'apparente spontanéité du mouvement il y a d'emblée une organisation, un plan, et quoique la colère des paysans ait devancé le signal, quoique la vaste et soudaine insurrection préparée par les chefs secrets de l'Ouest, par le clan des confidents de la Rouerie, ait éclaté de façon un peu hâtive et incohérente, les traces d'une pensée directrice s'y retrouvent dès le début. Mercier du Rocher l'a noté avec beaucoup de précision et de force.

« Il ne faut que rapprocher les dates des combats pour se convaincre que le plan des rebelles était combiné. Ils attaquaient sur plusieurs points à la fois. Ils étaient, le 10, à Coueron, à Mauves, à Saint-Philbert, à Clisson ; ils y furent battus le 12 par les Nantais, tandis qu'ils attaquaient nos troupes à Saint-Hilaire-la-Forêt, à Machecoul, à Challans, à Montaigu, à Saint-Fulgent. Le 14, ils s'emparent de Cholet, repoussent les patriotes à Chantonay et aux Herbiers. Les 12, 13, 14, 15, 16, les Nantais faisaient des sorties sur eux par les routes de Rennes et de Paris ; tandis que le 15 les Brigands, s'étant ralliés après leur défaite de Clisson, tombaient sur les gardes nationales, et les harcelaient pendant cinq lieues. Le 17, l'armée de Nantes fit une sortie générale et repoussa les rebelles, leur tua beaucoup de monde au pont du Cens, ce qui rouvrit la communication avec Rennes. Le même jour, les Brigands se montrèrent sur les hauteurs de Chantonay, d'où le général Marcé les débusqua. Les patriotes *se trouvèrent donc assaillis sur tous les points en même temps.*

« (Les insurgés) enlevaient des armes, quelques munitions, s'emparaient des canons des châteaux et de ceux qui bordaient les côtes de la mer, et de plusieurs milliers de poudre et de boulets, que le lieutenant-général Verteuil avait laissés à leur disposition. Le tocsin sonnait dans toutes les communes. Les prêtres réfractaires étaient sortis de leurs repaires, les valets des nobles et des émigrés couraient à

toutes brides dans les campagnes avec des chapelets. Ils annonçaient le retour *de leurs maîtres qui descendaient sur la côte avec les Anglais*. Les prêtres rassemblaient les cultivateurs égarés ; ils les exhortaient à mourir pour le rétablissement de la religion de leurs pères ; ils leur montraient la couronne du ciel pour récompense de cette sainte croisade ; ils bénissaient leurs armes en leur chantant des cantiques, en leur expliquant des passages de l'Écriture sainte qui, disaient-ils, avait prédit tout ce qui se passait. « Toute la France est debout, leur criaient-ils ; Paris même a vengé sur l'Assemblée nationale le martyr de notre roi. Courage, mes amis ! Il faut rétablir son fils sur son trône. Le bras du Seigneur nous soutiendra. Qui pourrait abandonner une si belle cause ? La victoire nous attend. Marchons ! Le Dieu des armées marche avec nous ! Que peuvent les impies contre lui ? »

« Les nobles n'avaient osé se déclarer d'abord. Ils attendaient que les choses eussent pris une certaine consistance. Ils se contentaient de porter le cœur de Jésus à leur boutonnière, avec le chapelet, et d'assister aux cérémonies religieuses vêtus en paysans. Ils se firent presser par eux de les commander ; mais ils ne le firent que lorsqu'ils crurent avoir avec eux des hommes déterminés à bien combattre. Ils eurent l'hypocrisie de se laisser faire violence avant d'accepter le commandement, ils le laissaient de préférence aux bourgeois de leur parti qui avaient servi dans les troupes de ligne. Les chefs qui dirigeaient les premiers mouvements furent des gardes-chasses ou des vieux soldats. Tels étaient Joly et Savin, dans le district des Sables... Mais quand les nobles virent que les révoltés se battaient avec une intrépidité dont le fanatisme pouvait seul les rendre capables, qu'ils se précipitaient sur les canons des républicains, qu'ils les mettaient en déroute et leur enlevaient des munitions et des armes, ils ne balancèrent plus à se rendre aux invitations des paysans, ils se mirent à leur tête ; Royrand, Sapinaud, La Rochejaquelein, Bonchamps, d'Elbée se joignirent à Saint-Pol, à Chouppes, à Verteuil ; ces trois derniers qui étaient, en quelque sorte, le rebut de la noblesse, s'étaient jetés parmi les attroupés, dès le commencement. Un très grand nombre de nobles qui n'avaient pas émigré ne tardèrent pas à les imiter. »

Ainsi les nobles avaient beau se faire modestes et presque humbles. Ils avaient beau se confondre par l'habit avec les paysans et adopter en signe de ralliement le cœur de Jésus, comme pour immoler à l'Église leur impiété d'hier ; ils n'attendaient qu'une occasion de prendre le commandement. C'est pure légende que de prétendre, comme l'ont fait quelques écrivains catholiques, que les paysans durent faire violence aux nobles. Ils l'avaient dit surtout du jeune La Rochejaquelein. Or voici ce que raconte le royaliste de la Boutelière :

« Près de Bressuire se cachait comme suspect, chez le marquis de Lescure, son cousin, un jeune homme, Henri de La Rochejaquelein, dont le nom allait en quelques mois passer glorieux à la postérité. Âgé de vingt ans, bouillant et plein d'ardeur, dès qu'il apprit la victoire du 19 mars, il accourut au camp de l'Oie pour se joindre aux insurgés, et s'adressa au chevalier de la Vérie, auquel il demanda de le

prendre pour aide de camp. Sapinaud devina le héros sous cette figure d'enfant, et après quelques instants d'entretien, il refusa l'offre du jeune homme, en lui disant : « Vous êtes fait pour commander et non pas pour être commandé ». Puis il l'engagea à user de l'influence que son nom lui donnait aux environs du château de la Barbelière, domaine de sa famille, pour se mettre à la tête des paysans des environs de Châtillon, évidemment dévoués à la révolte, bien que, sous le coup de la répression terrible de 1792, ils n'eussent pas encore bougé.

« La Rochejaquelein fut vite convaincu, Sapinaud lui donna un peu de poudre, et il partit vers Châtillon, avec le jeune Baudry d'Asson. Comme ils arrivaient, l'ordre d'effectuer le recrutement était venu de Niort. Quétineau, avec une colonne, approchait. Monsieur Henri, que tous les paysans connaissaient, se déclara prêt à marcher à leur tête. C'était plus qu'il n'en fallait. Dans la nuit du 12 au 13 avril, le tocsin sonne dans toutes les paroisses voisines de la Barbelière, et le lendemain matin, le nouveau général adressait à 4 ou 5 000 paysans cette harangue si connue, chef-d'œuvre d'éloquence militaire : « Mes amis, si mon père était ici, vous auriez confiance en lui ; pour moi, je ne suis qu'un enfant, mais, par mon courage, je me montrerai digne de vous commander. Si j'avance, suivez-moi ; si je recule, tuez-moi ; si je meurs, vengez-moi. »

Ainsi ce qu'il y avait de « populaire » à l'origine du mouvement, était capté aussitôt par les forces sociales d'ancien régime.

Les *Mémoires* de Larevellière-Lépeaux, publiés en 1895 par son arrière-petit-fils, confirment en ce point, de la manière la plus nette, les déclarations de Mercier du Rocher.

« L'argument tiré de ce que les paysans sont allés chercher les nobles dans leurs châteaux et les en ont pour ainsi dire arrachés de force pour les mettre à leur tête, lorsque ceux-ci pensaient à rien moins qu'à entreprendre la guerre civile, cet argument, dis-je, est de nulle valeur. À qui fera-t-on croire cette ridicule assertion ? Est-ce que la population d'une ou plusieurs provinces peut se lever dans un même jour sans qu'il y ait des meneurs et un plan concerté ? Mais ces mêmes meneurs qui étaient et ne pouvaient être que les prêtres et les nobles devaient-ils agir ostensiblement avant que la partie fût tellement engagée qu'ils n'eussent point à craindre de se perdre, en se montrant avant d'être soutenus ? »

Larevellière, qui est né à Montaigu, dans le Bas-Poitou, connaissait très bien les choses de Vendée.

Au demeurant, la contre-révolution de l'Ouest savait bien qu'elle ne pourrait triompher qu'avec

l'appui de l'étranger.

Or c'étaient les princes et les émigrés qui étaient auprès des souverains, et ce n'était pas pour restaurer le culte catholique, c'était pour rétablir dans l'ordre civil le principe d'autorité que les rois intervenaient. Ce qu'il y avait de spontanéité plébéienne et de fanatisme paysan dans les premiers soulèvements du Poitou et de l'Anjou allait donc être absorbé rapidement par l'idée monarchique et féodale. En Vendée, l'armée du Centre prend d'emblée le nom d'armée « catholique royale », et peu à peu ce nom s'étendra à toutes les armées de l'Ouest. La religion ne réclame donc pas sa part de liberté dans l'ordre nouveau. Elle réclame sa part de privilège dans l'ordre ancien.

Ce n'est pas que tout d'abord le mouvement soit discipliné et centralisé. Chaque région avait son armée distincte, qui entendait garder son autonomie. Dans un même département, il y avait plusieurs armées indépendantes : celle de la Basse-Vendée, puis celle de Centre. D'un autre côté se formait l'armée d'Anjou. Enfin, dans la région nantaise il y avait un autre centre d'insurrection. Charette et Joly, ces deux rivaux implacables, étaient en Vendée, chacun avec sa bande. Stofflet opérait dans l'Anjou. Chacun des chefs essayait de mettre un peu d'ordre dans l'anarchie du mouvement paysan. Ainsi, en Vendée, les chefs de l'armée du Centre, unis « aux commissaires des 21 paroisses » établissent un rudiment d'organisation.

« Il sera fait en chaque paroisse un conseil de trois à neuf membres, suivant la population. — Tous ceux dont les sentiments et la conduite ont été reconnus mauvais, pendant la malheureuse révolution qui a désolé la France, ne seront point élus aux conseils ; tous les autres seront nommés par acclamation, et non au scrutin. — Nul homme ne peut prendre le titre de général ou commandant d'armée, ni être déclaré chef d'armée ou de troupes s'il n'a des pouvoirs émanés de généraux avoués et reconnus en cette qualité. — Quiconque s'arrogerait le titre de général, de commandant ou de chef de troupe, serait arrêté par la force armée. »

« C'est au Carrefour de l'Oie que fut délibéré ce règlement. Il servit de base à l'institution des conseils de paroisse substitués dans les communes insurgées aux anciennes municipalités, mais bientôt le conseil supérieur de Châtillon abolit ce système, « considérant que, dans plusieurs endroits, *les conseils s'étaient formés par des élections populaires incompatibles avec les vrais principes du gouvernement monarchique.* » Mais ce n'est qu'en tâtonnant et à travers de terribles rivalités de personnes que les forces vendéennes arrivaient à un commencement d'organisation et d'unité. Dans cette confusion pourtant une tactique se dégage. Elle consiste d'abord à semer l'épouvante, à terroriser les patriotes par d'abominables cruautés. Certes, il y eut un prodigieux déchaînement des instincts de meurtre chez ces paysans égoïstes

et fanatisés. Tuer était pour eux une âpre joie, une volupté farouche. Le docteur Guépin, de Nantes, a raconté ceci à M. Élie Sorin (*Histoire de la République française*) :

« Un jour, on lui amena un paysan vendéen. Ce vieillard était aveugle, et il venait prier le praticien de lui rendre la vue. Quand il fut en présence de M. Guépin, il fut pris d'une sorte de délire :

« Ah ! vous ne voudrez pas me guérir... Vous connaissez ce que j'ai fait. Mais si vous saviez comme le sang saoule... Quand on tue, on veut tuer toujours... Nous leur arrachions le cœur ! »

Ce n'était pas seulement cette ivresse de sang qui s'empare des foules. À Paris aussi, aux massacres de septembre, le peuple avait été saisi de ce vertige affreux. Mais dans les grandes cités où les individus ne se connaissent pas les uns les autres, ces grandes et terribles ivresses des foules ne sont pas aggravées et exagérées par des ressentiments individuels.

Au contraire, le paysan de Vendée savait qui il tuait : c'était le bourgeois révolutionnaire qu'il avait souvent rencontré aux champs de foire : c'était le « monsieur », qu'il avait appris à haïr. C'était le patriote qui allait à la messe de l'assermenté, à la messe du diable. Et comme l'impie sortait de l'église profanée par lui, le paysan l'avait traversé plus d'une fois d'un regard de haine. Qu'on l'abatte maintenant, qu'on le déchire, qu'on le mutile. Mais souvent ces atrocités auraient pu être évitées sans la complaisance des chefs et sans les excitations des prêtres. Les chefs voulaient ou écraser dans le sang ou aplatir dans la terreur tous les groupements de patriotes. Ces petites villes de bourgeois audacieux et animés de l'esprit nouveau, c'étaient comme des épines de révolution et d'impiété enfoncées dans l'Ouest. Il fallait s'en débarrasser à tout prix pour que l'Ouest tout entier fût au roi. Et les prêtres réfractaires, exaspérés par la souffrance et le danger, s'assouvissaient en croyant ne venger que Dieu. Ils liaient les paysans par le crime irréparable. Ils donnaient au meurtre je ne sais quoi de sacré : ils nouaient entre Dieu et l'homme un horrible pacte sanglant.

Écoutez l'aveu qu'un prêtre réfractaire, François Chevalier, fait de ces abominables violences ; écoutez surtout comment il les justifie :

« C'est à Machecoul que commencèrent et se perpétuèrent ces horreurs, un carnage que l'on aurait peine à imaginer. Dans le premier jour, c'est-à-dire le lundi 11 mars, on ne se fut pas plus tôt saisi des patriotes qu'on les conduisit en prison, l'un après l'autre ; mais, chemin faisant, plusieurs furent assommés à coups de bâton, d'autres furent fusillés. Il est vrai que la gendarmerie et la garde nationale avaient eu l'imprudence de faire feu les premières, et quoiqu'elles n'eussent tué ni blessé personne, au moins grièvement, cette décharge fut le signal de la guerre. On leur riposta sur-le-champ avec un peu

plus d'effet, et de là suivirent *des massacres, des vols, des pillages et des violences sans nombre*.

« La même chose à peu près se passa en même temps dans les autres petites villes de district, tant de la Loire-Inférieure que de la Vendée, comme Legé, Rochecervière, Montaigu et autres semblables. Mais il n'y en eut point qui, comme la capitale du pays de Retz, aient été si longtemps le théâtre des cruautés et des vengeances.

« L'insurrection fut générale dans les environs de cette ville et, *par un changement qui parut un effet de la Providence*, ceux qui, depuis deux ans, se faisaient un jeu d'incarcérer, de persécuter et d'inquiéter tous les citoyens, éprouvèrent, en ce moment, la peine du talion. Le pillage qu'ils avaient désigné pour le 12 de ce mois fut tourné contre eux-mêmes. Il ne faut pas s'étonner si ces machinateurs de guerres intestines, de schismes et de révolutions furent traités sans miséricorde ; *ils n'avaient fait grâce à personne et comptaient encore moins en faire par la suite*.

« Ce n'est pas qu'on veuille ici excuser les traits d'inhumanité et d'illégalité des proscriptions auxquelles le peuple se porta dans ces événements tragiques : mais on ne peut s'empêcher d'apercevoir la *vengeance de Dieu sur la France*, en général et sur toutes ses parties...

« On trouva, le jour du sac de Machecoul, sur l'autel de l'église des religieuses du Calvaire, une peau de veau bourrée de paille, se tenant debout et représentant cet animal vivant. En parallèle, de l'autre côté, était un cheval de bois, nouvellement enlevé d'une paroisse voisine, à qui il servait d'instrument pour une espèce de *quintaine*. On sut après que c'est en présence de ces deux idoles que se jouaient les pièces de théâtre et les bacchanales mystérieuses et nocturnes des habitants de l'un et l'autre sexe de cette malheureuse ville ; quelques-uns disent que c'étaient les pastorales ou exercices innocents de l'enfance sur la naissance du Messie, ce qui est plus probable, mais n'excuse rien, l'autel ne pouvant servir de théâtre à un exercice profane. Il semblait qu'on eût abjuré partout, et il n'est point d'impiétés auxquelles les écrivains et les libertins ne se livrassent, soit dans les lieux publics, soit dans les maisons particulières. On peut dire que cette malheureuse Révolution est l'époque de l'infâme substitution du paganisme aux principes catholiques... *Est-il donc étonnant que Dieu ait enfin vengé sa cause et livré des scélérats qui ne connaissaient plus de frein au bras vengeur de toute une population effrénée ?* »

Notez que cette apologie abominable est aggravée par le mensonge et par l'hypocrisie. Il est faux que les patriotes eussent annoncé et organisé le moindre pillage. Il est faux qu'une seule exécution ait eut lieu en Vendée avant les massacres de Machecoul. Et comment qualifier le prêtre qui fait un crime à toute une ville de ces habitudes de culte populaires et un peu enfantines que le clergé lui-même avait

propagées, et qui voit là une excuse à une tuerie de vingt jours ?

« Chaque jour, ajoute le bon prêtre, était marqué par des expéditions sanglantes, qui ne peuvent que faire horreur à toute âme honnête, et ne paraissent soutenables qu'aux yeux de la philosophie. Il faut cependant convenir qu'on ne fit point, à beaucoup près, autant d'horreurs qu'au 2 septembre, à Paris ; on n'y fit même rien d'approchant. Cependant, les choses en étaient à un point que l'on disait hautement *qu'il était indispensable et essentiel à la paix de ne laisser aucun patriote en France*. Telle était la fureur populaire *qu'il suffisait d'avoir été à la messe des intrus*, pour être emprisonné d'abord, *et ensuite assommé ou fusillé*, sous prétexte que les prisons étaient pleines comme au 2 septembre. »

Et, quand les prêtres, tout en affectant de blâmer ces excès de barbarie, y voient une juste vengeance de Dieu sur la France impie, qui arrêtera les paysans fanatisés, instruments de cette vengeance divine ? M. Germain Bethuis, fils d'un des massacrés de Machecoul, a très bien noté les deux traits de la tactique vendéenne : la démagogie rétrograde qui ameutait toutes les passions jalouses contre la bourgeoisie, classe révolutionnaire, et la systématique extermination des patriotes.

« Machecoul, petite ville alors remarquable par son commerce de grains et de farines, était située sur les confins des Marches poitevines. Elle réunissait une population de 1500 à 2000 habitants. Elle avait cessé d'être capitale du duché de Retz pour devenir chef-lieu de district. La bourgeoisie, quoique nombreuse, était dominée par le bas peuple qu'elle employait et faisait vivre. C'était dans le faubourg de Sainte-Croix qu'habitait cette populace envieuse, méchante et prête à se ruer sur les bourgeois, qu'elle croyait devoir remplacer dans leurs biens. Car on n'avait pas oublié d'exciter chez elle le sentiment de la cupidité. »

Que nous importe le ton de bourgeois censitaire de M. Bethuis, avocat, avoué et fonctionnaire sous Louis-Philippe ? Il a vu juste au fond et il dit vrai. C'est le procédé habituel de la contre-révolution féodale et cléricale, pour avoir raison de la bourgeoisie, d'exciter contre elle la colère jalouse des pauvres. Les socialistes, ni dans l'histoire d'hier, ni dans l'histoire d'aujourd'hui, ne sont dupes de cette manœuvre. Il ne suffit pas pour qu'un mouvement soit populaire, que le peuple y soit mêlé ; il ne suffit pas, pour qu'une agitation soit prolétarienne, que des prolétaires y participent. Il faut que ce mouvement et cette agitation aient pour but l'affranchissement du peuple et du prolétariat. Combattre la bourgeoisie au profit de l'avenir est révolutionnaire. La combattre au profit du passé est réactionnaire. Les ouvriers massacreurs de Machecoul, enrôlés par le fanatisme clérical et l'insolence féodale, n'étaient pas du peuple, historiquement. Ils étaient des agents de contre-révolution, comme les paysans superstitieux, égoïstes et barbares. Il y avait en ces exécutions un plan politique sinistre.

« On peut attribuer à l'effervescence du moment ou à l'instinct cruel qui sommeille dans le cœur de l'homme, les assassinats qui eurent lieu dans les premiers jours, mais, dans les jours suivants, une pensée toute politique dirigea les bourreaux, car le calme était revenu dans les esprits. Ils obéissaient à une impulsion étrangère. Ce n'était pas une foule désordonnée qui frappait. c'étaient des hommes choisis, qui étaient appelés à remplir l'horrible office de bourreaux et de sbires...

«...En considérant l'ensemble des meurtres, il s'y manifeste *une pensée* : celle de frapper *la classe intermédiaire des bourgeois, comme partisans de la Révolution, laquelle est dominée par une pensée plus horrible encore : c'est que l'on a voulu compromettre tellement les paysans qu'ils eussent tout à redouter et ne puissent reculer dans la voie d'extermination...* »

Le rapport officiel écrit par le Conventionnel Villers et contresigné par son collègue Fouché, en même temps qu'il retrace le détail d'atrocités presque surhumaines, marque très fortement la responsabilité des chefs.

« Les plus cruels étaient les vieillards, les femmes et les enfants ; les femmes criaient : « Tue ! tue ! », les vieillards assommaient, et les enfants chantaient victoire. Un de ces monstres courait les rues avec un cor de chasse ; quand passait un citoyen, il sonnait *la vue*, c'était le signal d'assommer ; puis, il revenait sur la place sonner l'*ballali* ; des enfants le suivaient en criant : « Victoire ! Vive le Roi ! »

« Le curé constitutionnel, Le Tort, fut saisi. Les barbares ne l'assommèrent pas ; il le firent périr à coups de baïonnettes dans le visage. Son supplice dura environ dix minutes. Un des monstres qui l'avaient assassiné disait encore en s'en allant : « Ce bougre de prêtre n'a cependant pas vécu longtemps. »

« On arrête le citoyen Pinot avec son fils âgé de dix-sept ans. « Renonce à la Nation, lui disent les brigands, et nous ne te ferons point de mal. — Non, je mourrai fidèle à ma patrie : Vive la Nation ! » Et on l'assomme. Les bourreaux se retournent vers son fils : « Tu vois le sort de ton père ? Sois des nôtres. Crie : Vive le Roi ! vivent les aristocrates ! Nous ne te ferons point de mal. — Mon père est mort fidèle à sa patrie ; je mourrai de même : Vive la Nation ! » et on l'assomme.

« Le citoyen Paynot, juge de paix, mourut aussi en criant : « Vive la Nation ! »

« Dans les journées des 11 et 12 mars, il fut assassiné 44 patriotes dans les rues, et à peu près autant furent mis en prison.

« Une femme (M^{me} Saurin) dont on venait d'assassiner le mari, le frère et un des ouvriers, fut forcée par ces barbares de prendre un bout de la civière sur laquelle était le cadavre de son mari, pour le porter

en terre.

« On ne fit aucun mal aux prisonniers jusqu'à l'arrivée de Charette, commandant général des brigands. Il arriva à Machecoul le 14, et se rendit aussitôt sur la place où il harangua sa troupe, en lui parlant surtout des dangers que courait la religion catholique. On finit par crier : « Vivent le roi, la noblesse, et les aristocrates ! »

« Dès le soir, tous les serruriers furent occupés à forger des menottes, tranchantes au point qu'en remuant les bras les malheureux prisonniers se coupaient les poignets.

« Parmi les paysans, et habillés comme eux, étaient des ci-devant nobles des deux sexes (selon une lettre au *Moniteur*, parmi les « furies de Machecoul » il y avait trois filles de La Rochefoucauld habillées en paysannes), beaucoup de prêtres réfractaires, entre autres un ancien vicaire de Machecoul nommé Drion (je le nomme parce qu'il faut que les monstres soient connus comme les héros). On l'invita à dire la messe dans l'église. « Non, dit-il, elle n'a pas été purifiée depuis que le curé constitutionnel en est sorti. » Mais que fait-il ? Il fait dresser un autel dans l'endroit même où l'on avait massacré presque tous les citoyens ; il y dit la messe les pieds dans le sang qui coulait encore ; le bas de son aube était sanglant, et il finit par le *Domine salvum fac regem*.

« Depuis le vendredi 15 mars jusqu'au lundi 23 avril, à peine se passa-t-il un jour qui ne fût marqué par des assassinats. Pour les légitimer en quelque sorte aux yeux de ceux qui commençaient à s'en lasser, Charette écrivait des lettres qu'il s'adressait à lui-même ; tantôt c'était de Nantes, tantôt c'était de Paris. La veille de Pâques, il lut en public une de ces lettres prétendues, dans laquelle on lui marquait que tous les prêtres sexagénaires, détenus dans la ville de Nantes, venaient d'être saignés à la gorge. Dès le lendemain, cette ruse barbare eut l'effet qu'il en attendait. On se porte aux prisons ; 24 de nos malheureux frères sont assassinés le matin et 56 le soir, et ces anthropophages disaient en soupant : « Nous nous sommes bien décarémés aujourd'hui ! »

« Ils n'assommaient plus, mais ils attachaient les prisonniers à une longue corde qu'on leur passait au bras (les brigands appelaient cela leur *chapelet*) ; puis on les menait dans une vaste prairie où on les faisait mettre à genoux devant un grand fossé. Ils étaient fusillés ; ensuite des piquiers et des assommeurs se jetaient sur ceux qui n'avaient pas reçu de coups mortels.

« Le citoyen Joubert, président du district, eut les poignets sciés avant d'être assassiné ; il le fut à coup de fourches et de baïonnettes.

« Ces barbares ont enterré des hommes vivants. Un jeune homme de dix-sept ans, nommé Gigault,

s'est soulevé de dessous les cadavres enterrés avant lui ; mais, n'ayant pas assez de force pour aller loin, il fut bientôt repris et assommé. On voyait encore, le 23 avril, dans cette prairie qui a servi de tombeau à tant de braves et malheureux citoyens, un bras hors de terre, dont la main, encore accrochée à une poignée d'herbe, semblait celle d'un homme qui avait voulu sortir de la tombe.

« Ces monstres avaient assommé dans Machecoul 542 citoyens, et tant de victimes ne suffisaient pas encore à leur fureur, ils voulaient détruire les femmes, et, pour y parvenir, Charette s'écrivit encore une lettre de Nantes, où on lui mande que sa femme vient d'être massacrée dans cette ville. Aussitôt toutes les femmes citoyennes sont conduites en prison ; mais le moment n'étant pas venu, on les fit sortir.

« Ces scélérats se partageaient déjà les propriétés des citoyens. L'un d'eux disait un jour à sa femme : « Tu te plaignais de faire ta métairie à moitié, hé bien ! je te la donne ; je viens de tuer le propriétaire. »

« Ils disaient qu'ils combattaient pour la foi, et les prêtres, pour les encourager, leur persuadaient qu'ils iraient droit en paradis, s'ils mouraient en combattant, et en enfer si c'était en se sauvant ; et que, d'ailleurs, s'ils avaient de la foi, les balles ne les atteindraient pas.

« Charette et l'ancien vicaire de Machecoul, sachant que l'armée de Beysser était en chemin, craignaient que cette nouvelle ne jetât l'alarme parmi leur troupe ; ils imaginèrent un moyen pour arrêter la désertion. Le prêtre crie au miracle ; il s'associe un vieillard sur lequel il avait fait tirer quinze coups de fusil à poudre, et ces deux scélérats courent de rue en rue, en disant qu'une prieure de la communauté, morte depuis plusieurs années, leur a parlé. On les questionne ; le prêtre dit que la sainte a recommandé qu'on ne tuât plus personne qu'au combat, et qu'elle a assuré au vieillard, au-devant duquel elle s'est placée lorsqu'on le fusillait, que tous les Bleus mourraient dans la journée du 22. Le commandant Charette fait allumer des cierges autour de la tombe de la prétendue sainte ; on se met à genoux, le prêtre pose la main sur la pierre tombale, et il s'écrie *qu'il la sent se soulever*. Aussitôt on crie au miracle, on fait des prières, et cette fanatique cérémonie finit par une invitation à revenir le lendemain chercher les paroles de la sainte, écrites derrière une petite Vierge nichée au mur. Quelles étaient les paroles de la sainte ? La liste de toutes les femmes patriotes qu'on devait assassiner avec leurs enfants dans la nuit du 22... »

C'est, depuis l'origine, la même supercherie criminelle attisant le fanatisme et la cruauté. Les missionnaires de Saint-Laurent, on s'en souvient, faisaient promener sur les murs des chapelles des ombres magiques. Et bientôt les chefs vendéens, désirant avoir avec eux un évêque pour donner plus d'élan aux paysans crédules, permettent à un aventurier, Guillot de Folleville, de se dire évêque d'Agra.

Il est désavoué par un bref du pape. Les chefs vendéens cachent au peuple cette lettre, et Guillot de Folleville continue à parader avec sa crosse dorée. Quel mépris pour les simples ! Et quel mélange monstrueux de mensonge et de férocité !

Dès les premiers jours de l'insurrection, et par un mouvement à la fois dispersé et concerté, les insurgés s'emparent du district de Challans, en Vendée, de Cholet, dans l'Anjou, et ils occupent si fortement les abords de Nantes que toutes les communications sont coupées entre la grande ville révolutionnaire et l'Ouest. Leur plan était d'occuper solidement les villes, et de s'emparer de celles de la côte, pour assurer le débarquement des Anglais. Ils n'attendent pas, pour appeler l'étranger, d'être ou acculés ou affolés par une longue lutte. C'est tout de suite qu'ils comptent sur lui. C'est vers lui qu'est tournée leur tactique.

Les royalistes angevins, vers le milieu de mars, se disaient les uns aux autres :

« Nous avons commencé la contre-révolution quinze jours trop tôt ; nous attendions des Anglais et des émigrés qui devaient débarquer aux Sables-d'Olonne. »

C'est dans l'espoir d'ouvrir la France aux Anglais que Joly, avec ses bandes, livra à la vaillante petite ville des Sables-d'Olonne, si héroïquement dévouée à la Révolution, des assauts répétés. Après l'échec de ces premières tentatives, aux premiers jours d'avril « les commandants des armées catholiques royales des Bas-Anjou et Poitou députaient vers Messieurs du comité de Noirmoutier, René-Augustin Guerry, président du comité de Tiflanges », afin de se procurer « d'Espagne ou d'Angleterre la poudre qui leur manquait, si Messieurs de Noirmoutier ne pouvaient leur en procurer suffisamment ». Et M. Chassin ajoute :

« À cette commission, datée de Saint-Fulgent, le 6 avril 1793, les commandants d'Elbée, Berrard et Sapinaud joignirent, le 8, deux billets à remettre aux chefs militaires de l'un des ports d'Angleterre et d'Espagne où leur émissaire aborderait « les priant de leur procurer, dans le plus court délai, *des munitions de guerre et des troupes de ligne*, pour parvenir aux fins qu'ils se proposaient. »

Il est vrai que l'Angleterre ne se rendit pas compte d'abord de l'importance du mouvement et de l'aide qu'elle y pouvait trouver. Pendant plusieurs mois, les puissances étrangères ne connaissent que le nom d'un des chefs bretons, le perruquier Gaston. Les princes aussi, le comte de Provence et le comte d'Artois, méconnaissent d'abord le mouvement de Vendée. Pressé de rejoindre ceux qui

combattaient pour lui, le comte d'Artois se dérobe. Catherine de Russie a beau lui dire : « Vous êtes un des plus grands princes de l'Europe, mais il faut oublier cela et être un bon et valeureux partisan. » Elle a beau lui offrir, en présence de toute sa cour, une épée portant sur la lame cette inscription : « Donnée par Dieu pour le roi », le comte d'Artois hésite à se jeter dans les aventures. Il évita la Vendée.

De quels égoïsmes monstrueux les paysans étaient enveloppés ! On les avait si bien affolés de fanatisme, de pieuses supercheries et de mensonges, qu'on les jetait à la plus terrible lutte dans l'intérêt de prétendants qui, eux, se ménageaient, et qu'on ne craignait pas de leur proposer comme but la restauration de tout l'ancien régime et des privilèges mêmes dont ils avaient le plus souffert. C'était le rétablissement de la dîme. C'était la reconstitution du domaine d'Église repris sur les paysans aussi bien que sur les bourgeois. Le conseil supérieur de Châtillon-sur-Sèvre ne tardera pas, en effet, à « annuler les ventes des biens ecclésiastiques, domaniaux et autres, dits biens nationaux, faites en vertu des décrets des soi-disant assemblées nationales », ainsi que « les cessions et reventes desdits biens consenties par les premiers acquéreurs. » Il déclarera « qu'il n'appartient qu'au Roi, à l'Église et aux ordres de l'État réunis de prononcer sur la dîme ». Les abonnements de dîmes et autres redevances, qui se payaient en nature, devaient « continuer à être payés de la même manière qu'en 1790 ». Sans doute, les fermiers et propriétaires jouissant par eux-mêmes, étaient autorisés à « lever tous les fruits de leur récolte, sans en laisser aucune partie sur les champs sujets aux droits et redevances ». Mais il leur était enjoint « de faire déclaration sincère et exacte des fruits qu'ils auraient dû laisser sur les terres pour l'acquit des dîmes », afin de rendre compte de ces fruits « dans le cas où le Roi, l'Église et les ordres de l'État le jugeraient à propos, si mieux n'aimaient se libérer tout de suite, en payant sur quittance. » Les dîmes perçues et les revenus des anciens biens ecclésiastiques étaient affectés « aux frais du culte catholique, apostolique et romain, et au traitement de ses membres. » (Voir Chassin.)

Ainsi, ce n'était pas seulement le rétablissement éventuel des dîmes : elles étaient rétablies en fait, puisque les cultivateurs en étaient, même pendant cette période de crise, comptables à l'Église et au roi, et qu'un terrible passif s'accumulait sur eux d'année en année. Selon le code des pays insurgés « les titulaires de bénéfices résidant dans le pays conquis étaient maintenus dans la jouissance desdits bénéfices, nonobstant toute vente ou aliénation faite en vertu des décrets de l'Assemblée nationale. Ils ne pouvaient cependant résilier les baux et expulser les fermiers.

« Les acquéreurs des biens nationaux n'étaient maintenus dans la jouissance desdits biens que d'une manière provisoire, et comme fermiers ou régisseurs comptables envers les titulaires résidant dans le pays conquis. Les baux étaient maintenus jusqu'à leur échéance. Les fermages des biens nationaux,

dont les titulaires ou anciens propriétaires ne résidaient pas dans le pays, étaient payés au trésorier de l'armée. »

À vrai dire, quand les paysans connurent ces dispositions, quand ils commencèrent à comprendre que, sous prétexte de défendre la religion, la noblesse la plus égoïste et le clergé le plus avide voulaient les dépouiller à nouveau, il y eut des murmures, et au témoignage de Mercier du Rocher, ils allaient disant : « Nous ne sommes pas mieux traités d'un côté que de l'autre ». Mais ce n'est qu'au bout de quelques mois que les chefs, prêtres et nobles, se risquèrent à faire connaître tout leur plan de contre-révolution. Et tout d'abord, les paysans, stupides de fanatisme grossier et exaspérés contre le recrutement, marchaient sans hésitation au combat.

Ah ! de quel péril les cités patriotes et révolutionnaires de l'Ouest sauvèrent la patrie et la liberté ! Si les bourgeois de Fontenay, de Nantes, des Sables-d'Olonne avaient fléchi, s'ils n'avaient pas gardé « la contenance de fermes républicains », si les bandes vendéennes avaient pu saisir d'emblée le grand port de la Loire, Nantes, et le port sur l'Océan, les Sables-d'Olonne, l'attention des émigrés et des Anglais aurait été appelée aussitôt sur le soulèvement de l'Ouest, et l'Anglais aurait abordé les côtes de France à l'heure même où l'Autrichien menaçait ses frontières du Nord. Mais, en Vendée, ces petites villes au grand cœur s'obstinèrent dans la résistance. Les patriotes sablais surtout, en gardant à la Révolution le port de l'Ouest vendéen, rendirent un service immense. Et la lutte de ce que M. Ghassin a si bien nommé « la Vendée patriote », le sang-froid de ces groupes comme perdus en un pays hostile étaient d'autant plus héroïques que, tout d'abord, il ne fut pas aisé aux révolutionnaires vendéens de faire comprendre à Paris, à la Convention, l'étendue du péril.

L'Assemblée sut, par le directeur des postes, le 17 mars, que les courriers de Nantes étaient interceptés. Elle apprit aussi que la révolte avait éclaté aux environs de Redon. Elle porta le 19 une loi terrible, qui condamnait à mort tous ceux qui seraient « prévenus d'avoir pris part aux révoltes ou émeutes contre-révolutionnaires qui éclataient ou éclateraient à propos du recrutement, tous ceux qui auraient pris ou garderaient la cocarde blanche ». S'ils étaient pris ou arrêtés les armes à la main, ils devaient être dans les vingt-quatre heures livrés à l'exécution des jugements criminels. Un procès-verbal de deux signatures suffisait à rendre le fait constant : la confiscation des biens suivait la peine de mort.

Toute la Convention vota cette loi. Même c'est Lanjuinais qui y fit introduire les dispositions les plus terribles. C'est lui qui avait demandé que la peine de mort frappât ceux qui « porteraient la cocarde blanche ». Et Marat s'était révolté contre cet excès :

« La mesure proposée par Lanjuinais est la plus insensée, la plus indigne d'un être pensant et bien intentionné pour la République. Elle ne tend à rien moins qu'à faire égorger les vrais patriotes. Ce ne sont pas les hommes égarés contre lesquels il faut sévir, ce sont les chefs. »

Lanjuinais était un homme intrépide et d'esprit inflexible. Il ne faisait pas corps avec les Girondins : il n'aimait ni leur inconsistance un peu bruyante ni leur « impiété », il était janséniste et chrétien fervent. Il avait le sens de la liberté et de la loi, mais son esprit étroit ne comprenait pas les grands mouvements populaires, les nécessités de la Révolution, et toujours, pour combattre l'anarchie et la démagogie, il s'opposait aux actes de vigueur nécessaires. Cette fois, s'il fut terrible, c'est parce que les insurgés de l'Ouest outrageaient la loi, et que Lanjuinais voulait défendre la loi contre tous. J'observe cependant que dans l'opuscule qu'il a écrit pour sa défense en 1793, et qui a été publié par son petit-fils, sous le titre : *Examen de la conduite de Lanjuinais, député proscrit*, il néglige une occasion très naturelle de rappeler sa motion.

« Camille Desmoulins, écrit-il, dans une adresse du 7 juin dernier, au nom des Jacobins de Paris, m'a accusé d'avoir été *le pape de la Vendée*. Je n'examinerai point si c'est une faute ou un crime... Je ne lui dirai point qu'il est le pape des calomniateurs ; je laisse là les figures dont il fait un si ridicule emploi. J'affirme simplement que je n'ai jamais eu aucune sorte de relations avec les rebelles de la Vendée, que je n'ai jamais été dans ce pays, que je n'y connais personne et que je n'y ai jamais eu de correspondance. C'est à lui de prouver le contraire ou d'avouer sa turpitude. »

Oui, mais pourquoi Lanjuinais ne répond-il pas que c'est lui qui a proposé contre tous les rebelles de l'Ouest la loi la plus redoutable ? C'eût été une réplique très forte. Mais sans doute, ses impressions à ce sujet s'étaient modifiées un peu, et il laissait volontiers dans l'ombre cette terrible motion.

La Gironde, dans l'ensemble, accueillit assez froidement les communications et les appels de la Vendée patriote. Elle ne prit pas très au sérieux le péril vendéen. Mercier du Rocher l'affirme très nettement. Pervinquière et lui, délégués auprès de la Convention, allèrent, le 23 mars, au Comité de défense générale (et non de sûreté générale, comme l'imprime par erreur M. Chassin à la page 517) :

« Pétion, présidant ce comité, et la plupart des membres qui le composaient étaient du parti qu'on appelait girondin. J'y vis Barbaroux, Vergniaud et Gensonné. On discuta longtemps sur les moyens de ramener la tranquillité dans les départements révoltés. Lamarque proposa de charger le pouvoir exécutif de cet objet. Je répondis que cette disposition était insuffisante ; je représentai la guerre civile et toutes ses horreurs répandues sur le territoire de la Vendée qui serait peut-être bientôt à la merci des

Anglais. *On me dit qu'il ne fallait pas m'exprimer aussi énergiquement* ; mais je répliquai que je n'étais pas là pour cacher la vérité et qu'il fallait bien connaître le mal pour y appliquer le remède. Gensonné dit au comité que le département de la Vendée était entièrement fanatisé, et que, sur vingt citoyens de ce pays, à peine rencontrait-on un patriote. « Gensonné, répondis-je, il y a encore des patriotes dans la Vendée ; mais pourquoi n'as-tu pas dit au Corps législatif la vérité dans le rapport que tu lui en as fait dans la mission sur notre territoire ? Pourquoi lui as-tu caché la disposition où étaient les esprits dans ces contrées ? Pourquoi ne démasquas-tu pas l'incivisme de Péchard, qui était l'âme de l'administration ? Elle était bien coupable, elle a favorisé les prêtres réfractaires et les nobles. »

« Gensonné se tut. On continua la délibération. Santerre, commandant de la garde de Paris, était présent. « D'après ce que vient d'exprimer ce citoyen, dit-il en me montrant, il n'y a pas un instant à perdre. Il faut faire partir pour la Vendée vingt mille hommes de la garde nationale de cette ville dans toutes les voitures qu'on pourra se procurer. Ils seront rendus dans huit jours en présence des brigands, qui rentreront bien vite dans le devoir. Nous saisissons les prêtres, les nobles et les scélérats qui les excitent. Les bons cultivateurs reconnaîtront leurs erreurs ; nous leur parlerons le langage de la raison et de la fraternité, et le calme sera rétabli. » *Cette proposition fut appuyée par Marat*, mais elle ne fut pas mise aux voix.

« On ne s'inquiétait même pas de recueillir des renseignements sur l'objet dont on s'occupait. Je tombai par hasard sur un carton qui renfermait les pièces que nous avions fait passer au conseil. J'y retrouvai les lettres que nous avions écrites le 4 et 14, et les copies des correspondances que nous avions trouvées sur les chefs des brigands. Tous ces écrits étaient propres à éclairer la discussion. Ils ne furent pas même consultés en cette circonstance. On eût dit que la malveillance dirigeait les opérations du comité. Barère, qui était vice-président, était d'une froideur qui ne peut s'exprimer ; il se tenait serré auprès de Pétion ; on eût dit qu'il attendait l'issue de la lutte entre la Gironde et la Montagne pour se déclarer... Cependant il paraissait plus disposé à se ranger du côté de Guadet que du côté de Marat.

« Ce dernier dit au Comité « que le salut public était la suprême loi, que les ennemis de la patrie levaient un front audacieux, qu'il fallait armer les bons citoyens et leur distribuer des poignards. » En disant ces paroles, il en tira un qu'il avait sous la nappe et l'étendit sur la table. « Voilà le modèle de l'arme que je vous propose, ajouta-t-il ; examinez bien cette arme, comme elle est aigüe ! Comme elle est tranchante ! Que chacun de vous essaie comme moi de percer le sein des ennemis de la République ! »

« Barère répondit que « le Comité n'était point assemblé pour s'occuper de la forme des poignards. — De quel parti es-tu ? lui demanda fièrement Marat. — Du parti de la République, répondit Barère ; quant à moi, je ne sais si Marat en est bien. — Toi, répliqua ce dernier, un républicain ! Barère un républicain ! c'est impossible ! » On fit cesser le débat qui devenait très chaud. »

C'est une des séances violentes dont parle Barère dans ses *Mémoires* :

« Dans ces temps de crise et de trahison, le comité de défense crut devoir transporter ses séances dans les appartements des Tuileries, et il prit la résolution de délibérer tous les soirs, sous les yeux mêmes de tous les membres de la Convention qui voudraient se rendre dans son sein. Les séances (fin de mars) étaient extrêmement nombreuses et duraient fort avant dans la nuit. Chacun y portait le tribut de ses lumières ; quelques-uns y portèrent le tribut plus dangereux de leurs passions. Tel fut Marat et quelques autres députés irascibles et délirants. »

Mais entre l'exaltation souvent clairvoyante, parfois puérile de Marat et l'esprit d'inaction et d'indifférence de la Gironde, le comité ne décidait rien. Les Girondins, de même qu'ils avaient essayé, au commencement de mars, de cacher à eux-mêmes et aux autres la portée des événements de Belgique, essayaient maintenant de jeter ou de laisser un voile sur les redoutables événements de l'Ouest. Justement, en cette fin de mars, les sections de Marseille, prenant parti contre Barbaroux et ses amis, avaient demandé par une pétition à la Convention qu'ils fussent rappelés. Et Barbaroux, pour relever le défi, avait proposé la convocation des assemblées primaires et l'appel aux électeurs.

L'appel aux départements était, pour la Gironde, la suprême ressource ou tout au moins la suprême tactique. Elle sentait que du côté de la Belgique et de Dumouriez des nouvelles terribles allaient venir. Elle prévoyait un soulèvement de Paris, et elle s'appropriait à refouler les forces insurrectionnelles parisiennes en s'appuyant sur des forces départementales. Mais comment invoquer les départements contre Paris au nom de la liberté, de la patrie et de la Révolution, si déjà les départements de l'Ouest trahissaient au profit des émigrés, du roi et de l'étranger, la Révolution et la patrie ? Avouer la gravité de l'insurrection de l'Ouest, c'était ou bien reconnaître avec la Montagne que Paris était le centre de salut, la sauvegarde nécessaire, le foyer inviolable et sacré, ou bien se condamner soi-même par un pacte public avec la contre-révolution. D'ailleurs, la thèse de la Gironde, c'était que tous les désordres, tous les malheurs, toutes les défaites étaient la conséquence de l'action des anarchistes travaillant pour le compte de l'étranger. Dès lors, pourquoi s'épuiser à combattre telle ou telle manifestation du mal ? Il fallait en tarir la source, et supprimer l'anarchie. Ainsi, par une logique d'aberration, la Gironde concluait que détruire la Montagne était le vrai moyen de combattre et Pitt et les Vendéens révoltés.

Qu'on lise, à cette date, *le Patriote français*, et l'on verra à quel point l'esprit de la Gironde, faussé par tous les paradoxes de l'orgueil et de la rancune, était devenu incapable de percevoir le vrai et de sauver la Révolution menacée. Il y avait selon les Girondins une *triple conspiration* : conspiration des anarchistes, conspiration des contre-révolutionnaires, conspiration de l'étranger, et de cette triple conspiration, la branche essentielle et maîtresse, c'était la branche anarchiste. C'est sur celle-là d'abord qu'il fallait porter la hache.

« Nous avons, dit le numéro du 19 mars, découvert ces jours derniers des traces de la *triple conspiration* tramée à la fois dans toutes les parties de la France, mais ce n'étaient que de faibles étincelles qui annonçaient un terrible incendie. Il résulte, de dépêches communiquées aujourd'hui à la Convention nationale, que les départements de l'Ille-et-Vilaine, de Mayenne et Loire, de la Vendée, des Deux Sèvres et de plusieurs autres des ci-devant provinces de Bretagne et de Normandie, sont en proie aux horreurs de la guerre civile. Des brigands et une multitude égarée, commandés par des émissaires des anarchistes, portent partout le fer et la flamme. Cholet est incendié ; les rebelles, maîtres des chefs-lieux de district, sont réunis en corps d'armée, ils ont des armes, du canon, ils livrent des combats, cependant les corps administratifs et les patriotes témoignent le plus grand courage. Déjà les révoltés ont été complètement battus dans le district de Montaigu, et ont laissé 500 de leurs complices sur la place.

« *Il est aisé de voir ici le doigt de Pitt.* Ce ministre astucieux croit ne pouvoir mieux seconder les armées des despotes que par une puissante diversion à l'intérieur ; il espère sans doute ainsi s'ouvrir par ces manœuvres nos côtes maritimes. Habile à tirer parti de la crise où nous sommes, *il envenime nos divisions intestines ; il alimente cette guerre de libelles, que l'intrigue et le crime fait au patriotisme et à la vertu ;* en un mot, il se dispose à recueillir les fruits de ces germes de dissolution que nos anarchistes ont semés. C'est pour Pitt qu'on a avili la représentation nationale, et qu'on a dirigé contre elle la plus cruelle défiance. C'est pour Pitt qu'on a brisé tous les ressorts des lois ; c'est pour Pitt qu'on a laissé Paris sans force publique et qu'on le livre en proie à une poignée de scélérats couverts de boue et de sang ; c'est pour Pitt qu'on a rompu le frein sacré de la morale publique, et qu'on a, pour ainsi dire, popularisé le crime ; c'est pour Pitt qu'on a attenté à la Liberté de la presse, ce palladium de toutes les autres libertés. Aussi marchons-nous avec une effrayante rapidité vers la désorganisation universelle, vers ce renouvellement de la société, but avoué de nos anarchistes, et nous y touchons si une ligue fraternelle, si une contre-conjuration de tous les patriotes ne se hâtent de sauver la République et le genre humain. »

Est-ce que vraiment les Girondins croyaient alors que ceux qu'ils appelaient les anarchistes, c'est-à-

dire les plus influents des Montagnards, étaient les agents de l'étranger ? Oui, plusieurs parmi eux avaient fini par le croire. Il leur semblait si monstrueux de n'être plus les chefs de la Révolution qu'ils ne pouvaient expliquer que par l'intrigue et l'or de l'Angleterre et de la Prusse ce renversement de toute raison. Louvet, Salle étaient comme hallucinés. Ce que dit Salle à Garat, en mars 1793, est du délire :

« Je vais tout vous dire, car j'ai tout deviné ; j'ai deviné toutes les trames. Tous les complots, tous les crimes de la Montagne ont commencé avec la Révolution ; c'est d'Orléans qui est le chef de cette bande de brigands, et c'est l'auteur du roman infernal des *Liaisons dangereuses*, qui a dressé le plan de tous les forfaits qu'ils commettent depuis cinq ans. Le traître La Fayette était leur complice, et c'est lui qui, en faisant semblant de déjouer le complot dans son origine, *envoya d'Orléans en Angleterre pour tout arranger avec Pitt, le prince de Galles et le cabinet de Saint-James*, Mirabeau était aussi là-dedans ; il recevait de l'argent du roi pour cacher ses liaisons avec d'Orléans, mais il en recevait plus encore de d'Orléans pour le servir. La grande affaire pour le parti d'Orléans, c'était de faire entrer les Jacobins dans ses desseins. Ils n'ont pas osé l'entreprendre directement : c'est d'abord aux Cordeliers qu'ils se sont adressés : dans les Cordeliers, à l'instant, tout leur a été vendu et dévoué. Observez bien que les Cordeliers ont toujours été moins nombreux que les Jacobins, ont toujours fait moins de bruit ; c'est qu'ils veulent bien que tout le monde soit leur instrument, mais qu'ils ne veulent pas que tout le monde soit dans leur secret. Les Cordeliers ont toujours été la pépinière des conspirateurs : c'est là que le plus dangereux de tous, Danton, les forme et les élève au meurtre et au massacre ; c'est là qu'ils s'exercent au rôle qu'ils doivent jouer ensuite dans les Jacobins, et les Jacobins qui ont l'air de mener la France, sont menés eux-mêmes, sans s'en douter, par les Cordeliers. *Les Cordeliers, qui ont l'air d'être cachés dans un trou de Paris, négocient avec l'Europe, et ont des envoyés dans toutes les Cours qui ont juré la ruine de notre liberté ; le fait est certain, j'en ai la preuve.*

« Enfin, ce sont les Cordeliers qui, après avoir englouti un trône dans des flots de sang, se préparent à verser de nouveaux flots de sang pour en faire sortir un nouveau trône. Ils savent bien que le côté droit où sont toutes les vertus, est aussi le côté où sont les vrais républicains ; et s'ils nous accusent de royalisme, c'est parce qu'il leur faut ce prétexte pour déchaîner sur nous les fureurs de la multitude, c'est parce que des poignards sont plus faciles à trouver que des raisons. *Dans une seule conspiration, il y en a trois ou quatre.*

« Quand le côté droit tout entier sera égorgé, le duc d'York arrivera pour s'asseoir sur le trône ; et d'Orléans qui le leur a promis, l'assassinera. D'Orléans sera assassiné lui-même par Marat, Danton et Robespierre, qui lui ont fait la même promesse ; et les triumvirs se partageront la France couverte de cendres et de sang, jusqu'à ce que le plus habile de tous, et ce sera Danton, assassine les deux autres, et règne seul, d'abord sous le titre de dictateur, ensuite, sans déguisement, sous celui de roi. Voilà leur plan, n'en doutez pas ; à force d'y rêver, je l'ai trouvé ; tout le prouve et le rend évident. Voyez comme toutes les circonstances se lient et se tiennent ! Il n'y a pas un fait dans la Révolution qui ne soit une partie et une preuve de ces horribles complots. Vous êtes étonnés, je le vois ; serez-vous encore incrédule ?

« — Je suis étonné, en effet. Mais, dites-moi, y en a-t-il beaucoup parmi vous, c'est-à-dire de votre côté, qui pensent comme vous sur tout cela ?

« — Tous, *presque tous*. Condorcet m'a fait une fois quelques objections ; Sieyès communique peu avec nous ; Roland, lui, a un autre plan, qui quelquefois se rapproche et quelquefois s'éloigne du mien ; mais tous les autres n'ont pas plus de doute que moi sur ce que je viens de vous dire ; tous sentent la nécessité d'agir promptement, *de mettre promptement les fers au feu* pour prévenir tant de crimes et de malheurs, pour ne pas perdre tout le fruit d'une révolution qui nous a tant coûté. »

Notez que lorsque *le Patriote français* parle, en soulignant les mots, de *la triple conspiration* (et il en parle sans cesse à cette date), il fait écho aux propos de Salle. Les Girondins donnaient une sorte de tour cabalistique et de formule mystérieuse aux combinaisons incroyables qu'imaginait leur esprit surexcité. *La triple conspiration* devenait la hantise du parti, le mot de passe que les initiés prononcent en public, mais en lui donnant un sens secret plus profond, une signification ésotérique.

Comment des hommes aussi hallucinés auraient-ils pu voir la marche de la contre-révolution dans l'Ouest ? Comment auraient-ils pu la combattre ? Barère le prudent, ou, comme disait Desmoulins, Barère le dogmatique, se laissa gagner, sans doute, par cette contagion de soupçon et de folie. Je sais bien qu'il ne faut accorder qu'un médiocre crédit à ses Mémoires, où en s'imaginant se défendre, il s'est rapetissé lui-même comme à plaisir. Il n'était plus, quand il les écrivait, soutenu par le grand souffle de la Révolution ; il n'était plus comme agrandi lui-même par la grandeur des événements, et il ne lui reste bien souvent que ses impressions les plus mesquines et les plus misérables sur les hommes. On dirait qu'ayant survécu il s'en excuse, en rabaisant ceux qui furent frappés.

Pourtant, s'il a, dans ses *Mémoires*, précisé bien des pensées qui, sans doute, furent flottantes, et

aggravé bien des jugements qui furent moins sévères quand Barère était en contact direct avec les événements et les hommes, il a puisé, sans doute, dans le fond de ses impressions et de ses souvenirs ce qu'il dit de Marat et de Danton :

« Marat fut l'agent secret de Pitt et du comte de Provence pendant la crise révolutionnaire ; il avait été indiqué au ministre anglais et au prince de l'émigration par M. de Galonné, qui avait connu Marat à Paris pendant les premières assemblées des notables, et qui dirigea la plume de cet écrivain. C'est de Marat que M. de Calonne dit au jour au libraire du faubourg Saint-Germain qui le lui avait fait connaître :

« — Ah ! les notables veulent des révolutions, je leur en ferai ; votre homme me sera très utile ». Marat alla à Londres pendant la première année de la Révolution et prit les instructions de William Pitt et de M. de Galonné réfugié en Angleterre. A son retour, il publia les premiers numéros de l'Ami du peuple, où il propagea les exagérations démagogiques. »

Et voici ce que Barère dit de Danton, précisément à propos de la Vendée :

« Il obséda le comité, relativement à la guerre de Vendée, jusqu'à ce qu'il eût obtenu, par ses importunités et ses nouvelles, qu'on délibérât sur la nécessité de faire partir des bataillons volontaires de Paris, et de donner le commandement général de cette armée à Santerre, instrument docile entre les mains de Danton. Celui-ci agissait-il ainsi dans l'intérêt de la Commune, par les insinuations d'un parti puissant qui se tenait au fond de l'Allemagne et ensuite à Londres ?... »

Et il termine par ces paroles où le sous-entendu éclate :

« C'est à l'histoire inexorable et surtout investigatrice de la vérité, qu'il appartiendra plus particulièrement de signaler les causes secrètes, les agents coupables ou intéressés de cette exécrable guerre civile ; alors on sera bien étonné, sans doute, de voir quelles mains ont déchiré le sein de la patrie, quels profonds hypocrites ont entretenu au cœur de la France cette contagion politique et ce fantôme furieux, qui devait empêcher la liberté politique de s'établir et le droit du peuple de s'organiser, protégé par une Constitution et des lois sages. »

Je sais que ces insinuations de Barère s'appliquent à une période ultérieure de la guerre de Vendée ; et je n'oublie pas non plus que quand il écrivait ces lignes, Barère éprouvait, sans doute, le besoin de se justifier devant la postérité d'avoir ou immolé ou laissé immoler Danton et Robespierre. Mais, encore une fois, ces hypothèses plus que suspectes ont dû traverser son esprit en cette fin de mars où il se tenait, suivant l'expression de Mercier du Rocher, « serré contre Pétion » et en communication assez étroite avec la Gironde.

L'idée de Barère et des Girondins était que les défaites, les crises, les convulsions servaient la politique

d'action véhémente, enthousiaste, brutale de Danton, de Robespierre, de Marat et de la Commune de Paris ; et ils concluaient avec la logique délirante des partis :

« Puisque la violence des événements sert la tactique de nos adversaires, ce sont eux qui provoquent cette violence des événements. »

De là, le roman extravagant de Salle. De là, l'audacieuse affirmation du journal girondin, que les troubles de Vendée sont fomentés « par des émissaires anarchistes ». Certes, les Montagnards aussi avaient leurs hypothèses insensées et leur logique folle. Quand Robespierre, sur la foi d'un propos étourdi de Carra, accusait tout le parti de la Gironde de vouloir instaurer sur le trône le duc d'York ; quand les Montagnards, constatant que la politique de résistance de la Gironde les conduirait peu à peu à faire cause commune avec les royalistes, concluaient que les Girondins servaient de parti pris les royalistes, c'était le même égarement de passion, le même sophisme énorme. Mais ces hypothèses passionnées et fausses ne cachaient pas aux Montagnards le péril présent et pressant. Elles l'aggravaient, au contraire, à leurs yeux, puisque, selon eux, la contre-révolution royaliste était comme doublée d'une intrigue girondine.

Aussi leur action contre les forces de réaction restait directe, sincère, totale. Ils criaient d'abord : Contre l'ennemi ! Sus à l'envahisseur ! Sus aux conspirateurs et aux traîtres ! Et si un éclat de la foudre lancée par eux rejaillissait sur la Gironde, c'était tant pis selon Danton, qui aurait voulu ménager encore et concilier tous les éléments révolutionnaires ; c'était tant mieux selon Robespierre, Marat, Hébert et la Commune. Mais c'est l'étranger, c'est l'insurgé, c'est l'Autrichien, le Prussien, le Vendéen que la foudre de la Montagne frappait d'abord. Leurs erreurs mêmes passionnaient les Montagnards à l'action ; et, au contraire, les Girondins étaient comme hébétés et paralysés par leurs hallucinations politiques. Ce n'était plus, en mars, qu'un parti incapable d'action, un parti infirme. La fièvre des Montagnards se tournait en énergie de combat ; celle des Girondins se perdait en illusions délirantes, en rêves agités tout ensemble et immobiles.

Après n'avoir vu dans la révolte funeste de l'Ouest qu'une manœuvre des anarchistes parisiens envoyés en secret par la Commune, *le Patriote français* prodigue, de numéro en numéro, les notes optimistes. Ce n'est rien ou presque rien.

Numéro du 22 mars :

« Dans le département de la Mayenne, les révoltés, quoique rassemblés au nombre de plusieurs mille, n'ont pas eu de succès. Ils ont été repoussés de Laval et de plusieurs autres villes ; et on leur a fait des

prisonniers. »

Numéro du 25 mars :

« Des nouvelles consolantes sont arrivées des départements du Nord-Ouest. Nantes, qui avait été entièrement bloquée par les rebelles, est maintenant dégagée. Cette ville dut son salut à l'intrépidité des corps administratifs et au courage infatigable de sa brave garde nationale... »

Numéro du 26 mars :

« Les nouvelles des départements en proie à la guerre civile sont très satisfaisantes. »

Ainsi, la Gironde endormait, dans un optimisme systématique, la vigilance de la Révolution menacée. Et quand Mercier du Rocher vint dire la réalité, l'immensité du péril, on lui fit bien voir, par un accueil glacial, qu'il n'était qu'un importun.

Or, en même temps qu'elle révélait, en face de la guerre civile commençante, ce trouble presque délirant de la pensée et cette incapacité d'action, la Gironde s'égarait en manœuvres haineuses et funestes devant la trahison maintenant flagrante de Dumouriez. A peine la Convention toute entière, de l'extrémité de la droite au sommet de la Montagne, avait-elle affirmé sa foi dans le patriotisme révolutionnaire de Dumouriez, qu'elle recevait de celui-ci, le 14 mars, la lettre la plus inquiétante.

De retour en Belgique, et exaspéré par l'échec de son expédition en Hollande, il se posait en juge de la Révolution. Il assurait que l'anarchie des services administratifs, l'influence croissante des partis violents, l'application inconsidérée à la Belgique du décret du 15 décembre avaient tout ensemble désorganisé l'armée et exaspéré le peuple belge. Il annonçait que, d'autorité, sans tenir compte des volontés de la Convention et de ses commissaires, il allait en Belgique changer le système politique, ménager les croyances et les intérêts follement violentés. C'était la première sommation d'un général factieux. Le président Bréard jugea la lettre si grave qu'il la transmit au comité de défense générale sans la lire à la Convention. Le Comité décida de la tenir secrète, jusqu'à ce qu'une démarche ait été faite auprès de Dumouriez et qu'il ait été mis en demeure de s'expliquer.

Danton et les Girondins avaient, à ce moment, un égal intérêt à contenir Dumouriez, à le ramener, à prévenir tout éclat et tout scandale. Les Girondins venaient de le revendiquer comme étant à eux et rien qu'à eux. Danton l'avait soutenu, encouragé : il avait cru en lui, s'était compromis avec lui. Les Girondins comprirent que lui seul était de taille à agir sur Dumouriez, et c'est sans doute à ce moment-là que quelques-uns parurent se rapprocher de lui, adopter à son égard un langage plus conciliant. C'est probablement aux conversations de ces jours-là que songe Danton, lorsqu'il dit à la Convention, le 1^{er}

avril, pour protester contre la soudaine et criminelle agression de la Gironde : « Quand, *tout en semblant me caresser*, vous me couvrez de calomnies, quand beaucoup d'hommes, *qui me rendent justice individuellement*, me présentent à la France entière, dans leur correspondance, comme voulant ruiner la liberté de notre pays... »

Danton partit pour la Belgique. Il restait une suprême espérance : c'est que Dumouriez, dans la bataille décisive qui se préparait entre lui et les alliés, remportât la victoire. Peut-être, consolé dans son orgueil militaire, protégé par cette victoire nouvelle contre les sévérités prévues de la Convention, reviendrait-il à l'obéissance. Ou je le persuaderai, avait dit Danton, ou je le ramènerai.

Mais Dumouriez fut vaincu le 18 mars à Nerwinde : après des assauts répétés, dont Dumouriez conduisit en personne le quatrième, l'armée française dut abandonner le champ de bataille. Elle se replia, maintenue encore en assez bon ordre par le général vaincu qui prodiguait son activité et son courage comme s'il n'était pas déjà résolu à la trahison. Ah ! quelle dut être la douleur de Danton, à ce coup qui semblait remettre en question toute la partie qu'on pouvait croire gagnée ! Mais il n'y a en ce grand cœur ni défaillance, ni amertume, et il garde assez de force d'âme pour admirer tout haut ce qui se mêlait d'intrépidité et d'élan à la félonie de Dumouriez. Il ne craint pas de dire à la Convention, le 1^{er} avril :

« Il faut que vous sachiez que ce même homme, en manifestant son opinion contre la Convention et contre le peuple français, ce même homme, dis-je, par une singularité étrange, par un reste de vanité militaire, était constamment, nuit et jour, à cheval, et que jamais, tant que nous avons été dans la Belgique, il n'y a eu deux lieues de retraite qu'il n'y ait eu un combat. »

Dumouriez se répand en propos offensants et menaçants. Il déclare que la Convention est un ramassis d'imbéciles conduits par des scélérats. Il déclare qu'il faut en finir avec l'anarchie et rétablir l'ancienne Constitution, celle de 1791, c'est-à-dire la monarchie tempérée.

Mais pour pouvoir marcher sur Paris, il faut qu'il ne soit pas inquiété par l'armée ennemie. Le 25 mars, il retient à déjeuner le colonel Mack, envoyé par le général autrichien, le prince de Cobourg, pour négocier au sujet des blessés. Il s'ouvre à lui de ses desseins et obtient la promesse que le prince de Cobourg annoncera, dans une proclamation, qu'il suspend les opérations de son armée pour permettre au général français de rétablir l'ordre et les lois. Grande fut la colère du souverain autrichien quand il apprit que Cobourg était entré dans la voie des négociations et avait paru garantir l'intégrité territoriale de la France à la condition que l'autorité légitime y serait rétablie. Les appétits de l'étranger étaient

éveillés par ses premiers succès ; et il ne lui suffisait pas de royaliser de nouveau la France, il voulait la démembrer. « Déjà, s'écriait l'empereur d'Allemagne, roi de Bohême et de Hongrie, déjà Dumouriez a joué les alliés par des négociations perfides lors de la campagne de l'Argonne. Il ne nous dupera plus. » Mais il fut aisé au prince de Cobourg de déchirer son engagement, car Dumouriez ne put réaliser son plan et marcher sur Paris.

Il jeta bien le gant à la Convention en arrêtant les commissaires qu'elle avait envoyés vers lui pour le sommer de paraître à sa barre. Il saisit Camus, Lamarque, Quinette, Bancal et le ministre de la guerre Beurnonville, son lieutenant d'hier, et il les livra aux Autrichiens, sous prétexte d'avoir des otages qui répondent de la vie de la reine pendant qu'il marcherait sur Paris. Mais il eut beau aller dans les camps haranguer lui-même les soldats, envoyer quelques-uns de ses officiers pour prendre possession, en son nom, de Lille, de Valenciennes, les soldats étaient troublés, hésitants. La Convention, par ses commissaires de la frontière du Nord, fit répandre, dans l'armée de Dumouriez, des proclamations rappelant les soldats patriotes au respect de la loi, à la défense de la Révolution et de la patrie. Les volontaires que Dumouriez n'avait pas eu le temps de séparer des troupes de ligne, entraînaient celles-ci vers le devoir ; et Dumouriez, sentant que son armée chancelante se livrerait à la Convention, alla d'un galop se livrer aux Autrichiens. La trahison était consommée.

Que la France ne s'affole pas : la fidélité même de cette jeune armée soumise à une si redoutable épreuve, et dont les yeux, encore éblouis de Valmy et de Jemmapes, s'ouvrent cependant à la vérité, est un réconfort et une espérance. Mais surtout que la Révolution ne se divise pas et que, dans cette commune épreuve, elle refasse l'unité des cœurs !

Mais voici que gronde l'orage des querelles civiles. Contre les Girondins, le mouvement, à peine dessiné au commencement de mars, se déchaîne. Les Enragés, ceux qui avaient dénoncé la trahison de Dumouriez à une heure où Danton, Robespierre, Marat lui-même, le défendaient, triomphent. Ils agissent aux Cordeliers, aux Jacobins. Assez d'hésitation ! assez de faiblesse ! Il ne suffit pas de frapper le traître. Il faut frapper cette Gironde qui a fomenté et protégé la trahison. Marat se jette de nouveau à l'avant-garde du mouvement révolutionnaire. Il dit aux Jacobins, le 27 mars :

« Que toutes les sections de Paris s'assemblent pour demander à la Convention si elle a des moyens de sauver la patrie, et qu'elles déclarent que, si elle n'en a pas, le peuple est disposé à se sauver lui-même. »

Robespierre résiste encore à tous les courants de violence. Il veut qu'on en finisse avec la Gironde,

mais par des moyens légaux. Il ne veut pas qu'on touche à la Convention, qu'on la violente ou qu'on la mutile. Mais il croit l'heure venue de réduire à l'impuissance politique absolue les Girondins.

« La Convention doit se lever aussi. Elle doit donner au peuple le signal de se lever contre les ennemis intérieurs. *Elle s'endort au bruit des voix enchanteresses de quelques intrigants.* Ils veulent dégrader la Convention, la mettre dans l'impuissance de faire le bien, pour la dissoudre. Il faut que le peuple sauve la Convention, et la Convention sauvera le peuple à son tour.

Quand je propose des mesures fermes et vigoureuses, *je ne propose pas ces convulsions qui donnent la mort au corps politique.* Je demande que toutes les sections veillent et s'assurent des mauvais citoyens, *sans porter atteinte à l'inviolabilité des députés. Je ne veux pas qu'on touche à ces fragments de la représentation nationale ; mais je veux qu'on les démasque, qu'on les mette hors d'état de nuire.*

« Il faut présenter à la Convention, non pas de vaines formules, que les ennemis de la patrie attendent, parce qu'elles secondent leurs projets ; mais il faut lui présenter le tableau énergique des malheurs publics, des trahisons de tout genre qui compromettent les succès de nos armes. Quelles sont ces mesures ? Les voici : il est impossible que nous puissions dompter nos ennemis extérieurs si nos ennemis intérieurs peuvent impunément lever la tête au sein de la France.

« Il faut donner la chasse à tous les aristocrates ; il faut que les départements fidèles tombent sur les départements gangrenés ou corrompus ; il faut que les défenseurs de la patrie marchent sous des chefs patriotes ; et pour cet effet, il faut destituer tous les généraux suspects et tous les citoyens qui ont souscrit à des actes d'incivisme...

« ...Il faut en un mot, que la nation se lève, et qu'elle extermine ses ennemis, *en respectant seulement la représentation nationale.* »

Le lundi 1^{er} avril, aux Jacobins, il insiste :

« Il faut trouver le salut de la patrie dans le génie du peuple et dans la vertu de la Convention.

« — Dans la force du peuple, s'écrie un membre.

« — Je ne parle pas par interprète, je ne dis que ce que je veux dire. La République ne peut être sauvée par une boutade, par un mouvement partiel et inconsidéré. Il existe encore, dans ce moment, une ressource à la liberté, c'est la lumière, c'est la véritable connaissance des moyens de salut, *et je vous dis, dans la vérité de mon cœur, que la plus fatale de toutes les mesures serait de violer la représentation nationale.* »

Ainsi épurer les armées, organiser sérieusement dans les sections la surveillance des menées contre-

révolutionnaires, inviter les départements patriotes à envoyer des forces dans l'Ouest, profiter de la crise pour discréditer la Gironde et lui arracher tout pouvoir politique, toute influence dans les comités, sans l'exclure toutefois de la Convention et sans faire brèche à la représentation nationale : voilà la politique de Robespierre : et *le Patriote français* qui dénonce l'appel aux départements patriotes comme un signal d'assassinat, oublie que les patriotes vendéens demandaient, en effet, des secours à tous les révolutionnaires des régions voisines. Au fond, Robespierre avait, dans la nouvelle crise, la même tactique qu'avant le Dix-Août. Alors aussi, il déconseillait la violence : il pensait que l'union, l'action légale et concertée des patriotes obligerait la Législative à faire tout son devoir, à convoquer une Convention nationale qui, sans émeute, sans assaut aux Tuileries, avec toute la force du peuple et de la loi, résoudrait le conflit de la Révolution et de la royauté.

Alors comme aujourd'hui, il déconseillait les « mouvements partiels », c'est-à-dire, au fond, l'insurrection, car il n'y a jamais d'insurrection totale. Mais il se résigna enfin à la « boutade » du 10 août comme il va se résigner bientôt à la « boutade » du 31 mai et du 2 juin. Mais, que ce fût par la force légale ou par la force insurrectionnelle, les Jacobins voulaient en finir avec la Gironde. Danton pouvait être tenté, dès son retour à Paris, de donner, lui aussi, à fond contre les Girondins. C'était pour lui la diversion décisive. Il comprenait bien que la défaite et la trahison de Dumouriez l'avaient ébranlé, compromis. Il pouvait se dégager, et retrouver toute sa popularité révolutionnaire, en concentrant sur la Gironde, haïe du peuple, toutes les responsabilités. Bien des inimitiés, bien des jalousies le guettaient.

Certes, il serait plus que téméraire d'aller chercher la vraie pensée de Barère dans ce « compte rendu à ses commettants » rédigé par lui en 1795 dans la citadelle d'Oléron et où, pour se défendre, pour désarmer un peu la réaction triomphante, il a consenti, hélas ! à calomnier le grand révolutionnaire.

Eût-il osé, pourtant, même alors, écrire ce qu'il a écrit des rapports de Dumouriez et de Danton, si son esprit n'eût, dès 1793, accueilli quelques impressions défavorables ? Or, voici ce qu'il dit :

« Exaspérés par les affaires de Belgique, les amis de la patrie ne virent pas, sans concevoir de graves soupçons, Danton faisant l'éloge de Dumouriez, promettant de l'amener devant l'Assemblée s'il trahissait, mais s'opposant avec obstination à ce que le Comité fit lecture d'une fameuse lettre écrite par Dumouriez à la Convention, sous la date du 12 mars. Lue à propos, cette lettre aurait sans doute permis de prévenir une partie des maux que nous fit ce général royaliste. Le système de Danton était,

en effet, de provoquer, à quelque prix que ce fût, un mouvement tumultueux dans Paris, de frapper la Convention, de la dissoudre en tout ou en partie : *son but était de fournir à Dumouriez un prétexte de diriger son armée sur Paris en la faisant précéder d'une proclamation aux départements sur la nécessité de réparer le mal causé par la violation de la représentation nationale...* Un pareil système était d'autant plus perfide que les trois orateurs de ce parti ne cessaient de parler de la coalition du côté droit avec Dumouriez.

« Cependant, ce général agissait pour d'Orléans ; d'Orléans était le député du corps électoral robespierriste ; d'Orléans n'était pas étranger aux intrigues de Danton, et moins encore à celles de Marat. D'un autre côté, il y avait des rapports intimes de correspondance entre Dumouriez et Gensonné. Tout cela me donnait à penser, et je ne savais en moi-même que me défier de tous ces chefs des deux partis contraires. »

C'est, en ce qui touche Danton, un roman presque aussi absurde que celui de Salle ; mais c'est l'indice des défiances qu'il inspirait, c'est le signe de l'efficacité des calomnies amoncelées contre lui. Barère, dans ses *Mémoires*, revient sur ce sujet :

« D'un côté, la Belgique était le premier objet de la convoitise de Danton et de Lacroix pour acquérir des richesses et se rendre maîtres de la Révolution à Paris ; de l'autre, le principal objet du parti Gensonné et Brissot était d'avoir à sa disposition un général et une armée pour ensuite organiser la France en fédération comme les États-Unis, et neutraliser ainsi la force gigantesque et corrompue de la capitale.

« En effet, à toutes les époques depuis 1791, nous avons eu une caste plus dangereuse que celle des prêtres et des nobles, c'est la caste moderne des *profiteurs de Révolution* : ambitieux qui n'ont jamais changé d'esprit et de principes de conduite, qui ont toujours cherché à se placer derrière des généraux célèbres, heureux et entreprenants, afin que, avec le secours de ces *militaires*, transformés en mannequins du pouvoir, ils pussent s'emparer du trésor public, de la puissance et des divers emplois honorifiques et lucratifs. »

Ici, l'explication est encore rabaissante pour Danton. Il est injuste de dire qu'il ait cherché en Belgique richesse et pouvoir. Et j'ai dit déjà quel était son vaste et noble dessein. Mais, du moins, Barère ne l'accuse plus d'avoir été le complice de Dumouriez, et d'avoir suscité des troubles à Paris pour donner au général factieux un prétexte à intervenir. Évidemment, comme il en convient, c'est la Gironde qui comptait, pour mater au besoin les anarchistes de Paris, sur le prestige et sur l'épée du général victorieux. Il était pour elle, avec ses soldats venus de toute la France, le chef de ces forces

départementales qu'elle n'avait pu, à son gré, appeler et maintenir à Paris. Et Barère, résumant sa double accusation, dit :

« J'avoue que l'on employa quinze ou vingt séances bien inutilement pour se convaincre que Danton et Lacroix voulaient exploiter seuls tous les profits et avantages de la conquête rapide des Pays-Bas ; tandis que Gensonné et son parti cherchaient, de leur côté, à mettre de leur bord, et sous leur unique influence, le vainqueur de Jemmapes. »

A travers toutes ces contradictions et variations de Barère, il apparaît du moins avec certitude qu'à la fin de mars 1793 il était tout disposé à accueillir les accusations portées contre Danton aussi bien que celles portées contre la Gironde. L'esprit conciliant de Barère avait deux faces, une face bienveillante et une face hostile. Tantôt il conciliait deux forces opposées en reconnaissant les services de l'une et de l'autre. Tantôt il les conciliait en imputant des méfaits également à l'une et à l'autre, et selon les événements, c'est l'une ou l'autre face de son esprit « conciliant » qui apparaissait. Danton, en mars 1793, avait lieu de redouter la face hostile. Je ne sais s'il pouvait compter à fond sur Robespierre. Sans doute, celui-ci, le soir du 1^{er} avril et quand déjà Danton a gagné devant la Convention une grande bataille, parle avec éloge du patriote, mais je ne vois pas qu'avant cette épreuve décisive il ait dit un mot pour encourager Danton et pour le défendre. Robespierre trouvait sans doute que c'était déjà trop pour lui de s'être compromis un peu dans son discours du 12 mars, par un témoignage de confiance, si réservé fût-il, à Dumouriez, et, dans le secret de son âme profonde et un peu trouble, où des jalousies inavouées se mêlaient aux pensées les plus nobles, il n'était point fâché sans doute de ces imprudences qui, sans perdre encore Danton, le diminuaient. J'observe que, quelques jours après, dans son discours du 10 avril, Robespierre produit ses griefs contre la Gironde, à propos de Dumouriez, sous une telle forme que Danton en est atteint :

« J'ai entendu, comme beaucoup de membres de cette assemblée l'ont pu faire, Vergniaud prétendre que l'opinion politique de Dumouriez était indifférente (*Murmures*), qu'il était nécessaire à la cause de la République. (*Murmures prolongés.*)

« Vergniaud. — Je vous donne un démenti formel.

« Un membre. — *Et Danton ? Que nous a donc dit Danton ?*

« — Il n'y a rien d'étonnant à ce qu'un commissaire à l'armée ait pu être trompé un moment sur les desseins de Dumouriez, qu'il ne voyait que dans ses fonctions, au milieu de ses troupes ; mais ce qui doit étonner, c'est que ceux qui étaient en relations habituelles avec lui, c'est que ceux qui ont marché

à ses côtés dans la carrière de la Révolution n'aient point trouvé de quoi faire leur opinion sur le compte de ce général. »

Ainsi présentée, la défense de Danton est très faible. Il connaissait au moins autant Dumouriez que la plupart des Girondins. Et je me demande si déjà Robespierre n'avait point recueilli, dans un obscur repli de ses haines à effet lointain, le germe des monstrueuses accusations qui s'épanouirent horriblement, un peu plus tard, dans le réquisitoire de Saint-Just :

« Tu consentis à ce qu'on ne fit point part à la Convention de l'indépendance et de la trahison de Dumouriez... tu provoquas une insurrection dans Paris, elle était concertée avec Dumouriez ; tu annonças même que s'il fallait de l'argent pour la faire, tu avais la main dans les caisses de la Belgique. Dumouriez voulait une révolte dans Paris pour avoir un prétexte de marcher contre cette ville de la liberté, sous un titre moins défavorable que celui de rebelle et de royaliste. »

Je m'arrête, nous retrouverons bientôt ces tristes choses. Saint-Just reprend contre Danton, pour le frapper à mort, les inventions délirantes du girondin Salle, et Barère, dans son compte rendu à ses commettants, reprend le rapport de Saint-Just. Il est vrai qu'il reproduira aussi contre Robespierre les calomnies des thermidoriens, impartial comme le panier de la guillotine qui recevait toutes les têtes. Ô Barère, si grand à certaines heures quand l'esprit de la Révolution entre en lui, si petit et si misérable quand il est abandonné à ses peurs et à ses jalousies !

Mais quoi ! si Robespierre est secrètement soupçonneux, si Barère, un de ceux pourtant qui ont voté la mort du roi et rejeté l'appel au peuple, est prêt aux plus infamantes hypothèses, quel rude assaut va soutenir Danton ! La Gironde va sans doute, pour se dégager, rejeter sur lui tout le fardeau, et est-il sûr qu'il sera ménagé par le centre et soutenu par la Montagne ? De retour à Paris, après la défaite de Dumouriez à Nerwinde et la retraite sur Louvain, Danton employa sans doute quelques jours à explorer le terrain et à s'orienter, avant d'adopter un système définitif de défense ou d'attaque. À quel moment précis rentra-t-il à Paris ? Mortimer-Ternaux dit dans une note :

« Danton était le 21 à Bruxelles. Il dut en partir le soir même ou au plus tard, le 22 au matin. Il était donc de retour à Paris le 24. Mais, pendant deux ou trois jours, il se tint caché et ne parut à la Convention que le 27 mars. Dans quel but le célèbre tribun s'éclipsa-t-il pendant plus de quarante-huit heures, lorsqu'il apportait des nouvelles aussi graves ? Nul ne peut le dire, mais quant au fait matériel, il nous semble hors de toute contestation. Nous n'avons besoin pour le prouver que d'invoquer : 1° le rapport adressé à la Convention à la date du 22 mars, et inséré au Moniteur, n° 86 ; 2° les deux lettres

que Lacroix écrivait à Danton les 25 et 28 mars. »

Tout d'abord, pour bien poser la question, il faut se débarrasser de l'erreur commise par le *Moniteur*, dans l'analyse du discours de Danton du 1^{er} avril.

« Que vous a-t-il dit (Lasource) ? Qu'à mon retour de la Belgique je ne me suis pas présenté au Comité de défense générale ; il en a menti ; plusieurs de mes collègues m'ont cru arrivé vingt-quatre heures avant mon retour effectif, pensant que j'étais parti le jour même de l'arrêté de la Commission : je ne suis arrivé que le vendredi 29, à huit heures du soir. »

Il est impossible que Danton ait dit cela, puisqu'il avait pris la parole le 27 à la Convention, où il prononça un grand discours. Mais nous ne savons plus au juste à quel moment Danton est arrivé à Paris. C'est dans la nuit du 20 au 21 que Delacroix et lui avaient eu une entrevue avec Dumouriez. Ils n'en avaient emporté que de vagues et inquiétantes paroles. Ils étaient revenus à Bruxelles le 21 pour rendre compte à leurs collègues du résultat de cette entrevue, et la Commission décida que Danton rentrerait à Paris. Elle prit sans doute cet arrêté dans la journée même du 21. Les commissaires Treilhard et Robert écrivent de Tournay, le 24 mars, à la Convention :

« Danton vous a déjà instruit de notre situation au moment où il est parti pour Paris d'après un arrêté de la Commission. »

Et nous savons par là, avec certitude, que cet arrêté est antérieur au 24. Mais nous n'en avons pas la date précise. Le rapport publié au n° 86 du *Moniteur* et dont parle Mortimer-Ternaux est une lettre de Delacroix à la Convention. Elle est datée de Gand le 22 mars. Or, il est visible qu'elle a été écrite après la séparation de Danton et de Delacroix et après l'arrêté de la Commission qui envoyait Danton à Paris. Il dit en effet :

« Nous avons eu la franchise, Danton et moi, de vous dévoiler tout ce qui nous faisait craindre pour le sort de notre armée et de la Belgique. Les nouvelles qui *me* parviennent dans cet instant, etc... »

Il n'est donc plus avec Danton. Il ajoute :

« Je vous dénonce un abus que nous avons découvert en parcourant l'armée et qui pouvait (je crois qu'il faut lire *pourrait*) échapper à mon collègue Danton. »

Il est clair que Delacroix complète, par un détail qui aurait pu échapper à Danton, le rapport que celui-ci va faire à Paris. Enfin, le doute n'est plus possible quand on compare la lettre adressée par Delacroix à Danton et la lettre de Delacroix à la Convention. Delacroix écrit à Danton, à la date du

25 :

« Je n'ai pu me rendre à l'armée, mon cher ami, comme nous en étions convenus. Un accident arrivé à ma voiture m'a retenu à Gand. »

Et la lettre, datée de Gand, que Delacroix écrit, le 22, à la Convention, commence ainsi : « Un accident de voiture m'a obligé à retarder de quelques instants mon retour à l'armée. » C'est donc avant le 22 que Delacroix avait promis à Danton, en le quittant, de le renseigner sur l'état de l'armée. C'est donc bien le 21 que Danton a reçu mandat des autres commissaires d'aller à Paris. Or, on allait de Bruxelles à Paris en moins de deux jours. La lettre envoyée par Delacroix à la Convention et datée de Gand, le 22, porte la mention « reçu le 23 ». Camus, qui quitta la Belgique un peu avant Danton, dit à la Convention, le 22 mars : « J'ai quitté la ville de Bruxelles avant-hier ». Si donc Danton était parti de Bruxelles tout de suite, c'est-à-dire le 21, il aurait été à Paris le 23 au plus tard. Il semble indiquer, dans son discours du 1^{er} avril, qu'il a perdu un jour au départ. En admettant donc qu'il ne soit parti que le 22, il aurait dû arriver au plus tard le 24. Ceci coïnciderait de façon remarquable avec les paroles prononcées par Marat, à la Convention, le 29 mars, et qui paraissent avoir échappé à Mortimer-Ternaux :

« Les nouvelles désastreuses venues de la Belgique ont fait craindre à beaucoup de patriotes que, si l'on ne prenait à l'instant les mesures les plus grandes pour empêcher que nos soldats ne soient égorgés dans la Belgique, le sang de nos frères ne coulât. Je demande que Danton, *qui est ici depuis cinq jours*, et qui, à mon grand étonnement, n'est pas encore venu vous dénoncer cette malheureuse situation, soit entendu sur-le-champ. »

Cinq jours, cela nous reporte précisément au 24. Une fois arrivé, Danton tarda-t-il à se présenter au Comité de défense générale ? Nous ne pouvons nous autoriser de ce qu'il a dit le 1^{er} avril pour affirmer qu'il y alla dès le lendemain. Car ce passage de son discours est trop grossièrement altéré pour qu'on en puisse rien conclure. Toute la tendance générale de son raisonnement est pourtant de dire qu'il est allé, aussitôt revenu et reposé, au Comité de défense générale. Il rappelle ce qu'il y a dit :

« Dès le lendemain (?) je suis allé au Comité, et quand on vous a dit que je n'y ai donné que de faibles détails on a encore menti. J'adjure tous mes collègues qui étaient présents à cette séance : j'ai dit que Dumouriez regardait la Convention comme un ramassis de 400 hommes stupides et de 300 scélérats. Que peut faire pour la République, ai-je ajouté, un homme dont l'imagination est frappée de pareilles idées ? Arrachons-le à son armée. N'est-ce pas cela que j'ai dit ?

« Plusieurs membres de la Montagne. — Oui, oui.

« Il y a plus. Camus, qu'on ne soupçonnera pas d'être mon partisan individuel, a fait un récit qui a confirmé le mien, et ici j'adjure encore mes collègues. Il a fait un rapport dont les détails se sont trouvés presque identiques avec le mien.

« — Cela est vrai. »

C'est évidemment à cette séance que se rapporte le récit du conventionnel de la Sarthe, René Levasseur. Écrits en exil, trente-six ans après les événements et par un octogénaire, les *Mémoires* de Levasseur sont admirables de netteté, de précision, d'élan et de force.

« Quoique je ne fusse pas membre de ce Comité (de défense générale), j'assistai à ses séances ainsi qu'un grand nombre de mes collègues, avides de recevoir des nouvelles des armées aussitôt qu'elles parvenaient à Paris. Plusieurs Montagnards et moi-même nous attaquâmes vigoureusement Dumouriez, contre lequel nous aurions voulu voir lancer un décret d'accusation. Robespierre était de la même opinion. *Danton et Camus, qui venaient de l'armée, sans avoir d'avis*, nous peignirent la situation véritable des affaires et l'esprit qui animait Dumouriez. J'emprunte au représentant Thibaudeau, qui s'est assez montré notre ennemi pour qu'on ne puisse pas l'accuser de partialité en faveur de Danton, le récit qui fit ce dernier dans cette circonstance : « Dumouriez, a de grands talents militaires et la confiance des soldats ; il est, surtout dans cet instant, très nécessaire à l'armée. Il a eu des torts très graves dans la Belgique ; le décret de réunion a contrarié ses idées. Il manifeste des principes politiques souvent contraires à ceux de la Convention. Il s'était persuadé qu'il appartenait à lui seul de diriger les révolutions de la Belgique et de la Hollande, qu'il voulait *élever comme ses enfants*, et à sa manière. Il aime à être caressé. Il a été entouré de flatteurs et d'intrigants, surtout d'anciens révolutionnaires du Brabant, qui lui ont fait faire beaucoup de sottises. Lors de son retour à Bruxelles, dans ce mois même, il a réintégré dans leurs fonctions les administrateurs provisoires destitués en vertu d'un arrêt des représentants du peuple en mission. Il a fait à Anvers un emprunt en son propre nom. Il n'a ni pour les commissaires de la Convention, ni pour la Convention elle-même, le respect qui leur est dû. Il a dit qu'elle était composée moitié d'ignorants, moitié de scélérats. À l'exemple de leur chef, les autres généraux se permettent des plaisanteries amères sur toutes les opérations du gouvernement. Cette conduite répréhensible a une influence funeste sur l'opinion de l'armée. En présence du représentant Gossuin, auquel on ne faisait nulle attention, les soldats s'écriaient : Voilà Dumouriez, notre père ! Nous irons partout où il voudra... » Ils se pressaient autour de lui, baisaient ses mains, ses bottes et son cheval. »

Or, il est évident que c'est la séance du 26. Le Comité de défense générale, renouvelé le 23, comptait

parmi ses membres Danton et Camus. Il tint sa seconde séance (la première effective) le 26 à midi. Or dans le procès-verbal de cette séance je lis :

« Le ministre de la guerre communique une lettre du général Dumouriez relative à la situation de l'armée de la Belgique... — Le Comité, après avoir délibéré sur cet objet, arrête que le Conseil exécutif se retirera pour délibérer de suite sur les moyens les plus prompts et les plus efficaces pour porter secours à l'armée de Belgique, et que les *deux commissaires de la Belgique assisteront à la délibération du Comité exécutif* pour l'aider des renseignements qu'ils sont à portée de lui donner. »

Ces deux commissaires, ce sont évidemment Danton et Camus ; d'ailleurs le procès-verbal de la séance tenue le 20 mars, c'est-à-dire le soir du même jour, par le Conseil exécutif, commence ainsi :

« Tous les membres présents, le Conseil exécutif provisoire délibérant sur la situation des armées françaises dans la Belgique, *en présence des citoyens Camus et Danton*, membres du Comité de salut public de la Convention nationale, il a été arrêté, etc... »

Ainsi, quand Mortimer-Ternaux, abondant dans l'accusation girondine, prétend que Danton ne s'est montré que le 27, il se trompe au moins d'un jour, car dès le 26, il était présent à la séance de l'après-midi du Comité de défense générale (qui s'appelait assez souvent, depuis le renouvellement du Comité de salut public). Il paraît donc certain qu'il arriva à Paris le 25 au soir. Il n'avait aucun intérêt à dissimuler, et à tricher d'un jour, puisque le 25, le Comité de défense renouvelé ne faisait que se constituer. Ce qui est vrai, c'est que, même le 26, il évite de s'engager à fond contre Dumouriez, et d'annoncer la trahison comme certaine. Il l'ignorait encore. Même s'il avait reçu, à ce moment de la journée du 26, la lettre que Delacroix lui écrivait le 25, elle n'était pas décisive encore : « Dumouriez fait précisément tout ce qu'il faut pour accréditer les soupçons que sa conduite et sa légèreté ont fait naître. On assure qu'avant la retraite de l'armée, il est venu à Bruxelles et que, pendant la nuit, il y a eu une conférence avec les représentants provisoires de cette ville. »

C'est seulement dans la séance du 28 mars que le Comité de défense générale reçut communication de la lettre de Dumouriez, si agressive que le Comité se décida à déchirer le voile et à mander Dumouriez à sa barre. Mais dans les premiers jours de son retour à Paris, Danton attendait encore les événements. A la Convention, le 27, il éclate en paroles révolutionnaires, mais il ne fait qu'une allusion rapide aux événements de Belgique. Il se borne à préparer sa défense contre une première attaque, indirecte encore et voilée, de la Gironde. On dirait qu'il cherche un abri dans le cœur ardent de la Révolution.

Ducos demande que le ministre de la guerre fasse connaître toutes les promotions faites par lui. Et il rappelle le décret qui interdit aux représentants d'intervenir par des sollicitations pour la distribution des emplois. C'était viser Danton, qui souvent depuis le 10 août avait dicté les choix du ministère de la guerre. Et si maintenant l'armée, mal dirigée ou peut-être trahie, subissait des désastres, la faute n'en serait-elle point aux présomptueux qui avaient prétendu lui donner des chefs ? C'était une première mine sourde et profonde, l'annonce de l'assaut.

« Je déclare, s'écria Danton de sa place, avoir recommandé aux ministres d'excellents patriotes, d'excellents révolutionnaires. Et il n'y a aucune loi qui puisse ôter à un représentant du peuple sa pensée. La loi ancienne qu'on veut rappeler était absurde, elle a été révoquée par la Révolution. »

Et s'animant soudain, il bondit à la tribune et rappelle la Convention à l'énergie, au combat, à l'action véhémement et indomptable. D'avance il la mettait debout contre les funestes surprises du lendemain.

« Je dois vous dire la vérité, je vous la dirai sans mélange ; que m'importent toutes les chimères qu'on veut répandre contre moi, pourvu que je puisse servir la patrie ! Oui, citoyens, vous ne faites pas votre devoir ; vous dites que le peuple est égaré, mais pourquoi vous éloignez-vous de ce peuple ? Rapprochez-vous de lui, il entendra la raison. La Révolution ne peut marcher, ne peut être consolidée qu'avec le peuple. Ce peuple en est l'instrument, c'est à vous de vous en servir. En vain dites-vous que les sociétés populaires fourmillent de dénonciateurs absurdes, de dénonciateurs atroces. Eh bien ! que n'y allez-vous pour les rappeler de leur égarement ? Croyez-vous le faire en peignant un patriote exaspéré comme un fou ? Les révolutions animent toutes les passions. Une nation en révolution est comme l'airain qui bout et se régénère dans le creuset. La statue de la liberté n'est pas fondue. Le métal bouillonne ; si vous n'en surveillez la fournaise, vous en serez tous brûlés. »

Et il demande une pique pour chaque citoyen, un grand mouvement de forces contre les rebelles de l'Ouest, l'énergique fonctionnement du tribunal révolutionnaire : « Montrez-vous révolutionnaires ; montrez-vous peuple. » Et à la Gironde qui le guette, il montre au passage, par un trait, qu'il est armé pour se défendre.

« Je ne veux pas rappeler de fâcheux débats, je ne veux pas faire l'historique des persécutions qu'on a fait souffrir aux patriotes, car, s'il était dans mon caractère d'entrer dans les détails, je vous dirais, moi, qu'un général qu'on a tant loué a été ensuite entraîné vers sa ruine, et on lui a fait perdre sa

popularité en l'excitant contre le peuple lui-même.

« Je ne vous citerai qu'un fait, *et après je vous prie de l'oublier*. Roland écrivait à Dumouriez (et c'est ce général qui a montré la lettre à Delacroix et à moi) : « Il faut vous liguier avec nous pour écraser ce parti de Paris, et « surtout ce Danton (*Vifs murmures*). » Jugez si une imagination frappée au point de tracer de pareils tableaux a dû avoir une grande influence sur la République. Mais tirons le rideau sur le passé, il faut nous réunir... Citoyens, communiquons-nous nos lumières, ne nous haïssons pas. »

Le coup était porté et l'avertissement était net. Danton signifiait à la Gironde : Ne m'attaquez pas, ou je saurai me défendre. Mais c'est l'union qu'il eût voulue. Il se sentait atteint cependant, et déjà diminué malgré son audace. Il était réduit à prendre des précautions et à ruser, à lancer un trait empoisonné au moment où il faisait appel à la concorde et à l'oubli. Et sa parole, parfois boursouflée d'énergie excessive, était ce jour-là plus emphatique que de coutume. On y sent l'effort vers la grandeur.

« Marseille s'est déclarée la Montagne de la République. *Elle se gonflera, cette montagne, elle roulera les rochers de la liberté*, et les ennemis de la liberté seront écrasés. »

Si je note ces images sans avoir la garantie d'un texte authentique, c'est qu'elles ne sent pas seulement au *Moniteur*, elles sont citées, le lendemain même, par *le Patriote français*. Il y a dans cette déclamation un peu de fatigue et d'embarras.

Et le 30 mars, Danton, se sentant enveloppé de soupçons et de menaces, reprend l'offensive. Maintenant la trahison de Dumouriez est à peu près certaine. Maintenant, on sait par Proly, Dubuisson et Pereira les propos factieux qu'il a tenus. La crise approche et Danton va au-devant des accusateurs.

« Je prends à cette tribune l'engagement de tout dire, de répondre à tout... Je demande que la séance de demain soit consacrée à un débat particulier ; car il y aura beaucoup de personnes à entendre, beaucoup de chefs à interroger... On saura, par exemple, que si nous avions donné à cette fameuse lettre (celle du 12 mars), qui a été lue partout excepté dans cette enceinte, les suites que nous aurions pu lui donner, dès qu'elle nous a été connue, si nous n'avions pas, dans cette circonstance, mis dans notre conduite toute la prudence que nous dictaient les événements, l'armée, dénuée de chefs, se serait repliée sur nos frontières avec un tel désordre que l'ennemi serait entré avec elle dans nos places fortes. Je ne demande ni grâce ni indulgence. J'ai fait mon devoir dans un moment de nouvelle révolution, comme je l'ai fait au Dix-Août. Et à cet égard, comme je viens d'entendre des hommes qui, sans doute, sans connaître les faits, mettant en avant des opinions dictées par la prévention, me disent que je rende mes comptes, je déclare que j'ai rendu les miens, que je suis prêt à les rendre encore. Je demande que

le Conseil exécutif soit consulté sur toutes les parties de ma conduite ministérielle. Qu'on me mette en opposition avec ce ci-devant ministre (Roland) qui, par des réticences, a voulu jeter des soupçons contre moi.

« J'ai fait quelques instants le sacrifice de ma réputation pour mieux payer mon propre contingent à la République, en ne m'occupant que de la servir. Mais j'appelle aujourd'hui sur moi toutes les explications, tous les genres d'accusation, car je suis résolu à tout dire. »

« Ainsi préparez-vous à être aussi francs que moi, soyez Français jusque dans vos haines et francs dans vos passions ; car je les attends. »

C'est un débat sur toute sa vie que Danton appelle, et déjà, dans ses paroles, passent les visions tragiques, mais corrigées par des traits d'ironie et superbe confiance :

« Citoyens, nous n'avons pas un instant à perdre. L'Europe entière presse fortement la conjuration. Vous voyez que ceux-là même qui ont prêché le plus persévéramment la nécessité du recrutement qui s'opère enfin pour le salut de la République, que ceux qui ont demandé le tribunal révolutionnaire, que ceux qui ont provoqué l'envoi de commissaires dans les départements pour y souffler l'esprit public, sont présentés presque comme des conspirateurs. On se plaint de misérables détails. Et des corps administratifs ont demandé ma tête ! Ma tête ! Elle est encore là, elle y restera. Que chacun emploie celle qu'il a reçue de la nature, non pour servir de petites passions, mais pour servir la République ! »

Les Montagnards sentaient approcher le choc. Ils voyaient la manœuvre de la Gironde, cherchant à envelopper Danton dans la honte de Dumouriez. Et ils soutenaient de leurs acclamations le grand révolutionnaire, comme pour communiquer à cet homme, dont la force individuelle n'avait pas encore fléchi, la force impersonnelle et immense de la Révolution. La source répondit qu'avant que Danton s'expliquât, il fallait attendre que Dumouriez parût à la barre. La Convention acquiesça. C'était d'une perfidie savante. Dumouriez ne tarderait pas à être transformé en accusé, et ceux qu'on impliquait comme lui, à côté de lui, Danton surtout, seraient dans l'ombre de sa trahison. C'était la lutte à mort. Il n'y avait plus qu'à l'accepter toute entière. Le lion blessé mesurait à la profondeur de sa blessure la puissance du destin, mais il sentait encore dans sa poitrine la force supérieure et la victoire de son cœur.

Danton alla aux Jacobins le soir du 31 mars, pour y lancer sa déclaration de guerre à la Gironde, surtout pour renouer le lien entre la grande force régulatrice de la Révolution et lui. Il se dit responsable devant eux, leur expliqua tous ses rapports avec Dumouriez, et il ajouta, allant plus loin que Robespierre :

« Pas de dissolution de la Convention, mais que les sociétés populaires disent au peuple : « On ne peut représenter la nation française que lorsqu'on a eu le courage de dire : Il faut tuer un roi. » Ici nous ne voulons rien qu'en vertu de la raison et de la loi. Si les départements nous secondent, si les adresses arrivent de toutes parts, nous nous serrerons dans la Convention, et, forts de l'opinion publique, qui nous bloquera de toutes parts, nous emporterons ce décret qui nous délivrera des hommes qui n'ont pas su défendre le peuple.

« La Convention est infectée d'anciens Constituants et d'aristocrates ; tâchons qu'elle se purge sans déchirements. La France entière fera justice, quand nous aurons épuisé tous les moyens de l'opinion publique. »

Comme s'il craignait que Danton ne retombât dans son système de conciliation et de temporisation, Marat essaya, aux Jacobins, de le lier à la politique de combat.

« Loin de moi la pensée indigne de jeter de la défaveur sur un patriote, dont j'estime le courage et les principes. Danton, ce n'est point ton patriotisme que j'ai voulu attaquer, mais ton imprévoyance. Si tu avais prévu, par une mesure sévère, la trahison de Dumouriez, ta juste sévérité n'eût pas donné le temps à nos ennemis de renouer leurs trames et de creuser l'abîme sous nos pas.

« Dumouriez est la créature de cette faction scélérate qui a provoqué la déclaration de guerre. De protégé il est devenu protecteur, mais ils ont toujours été conjurés ensemble. Ils ont prévu l'explosion de l'indignation générale qui les eût anéantis. Ils retiennent encore cette explosion. Je ne me contente pas de parler, il me faut des faits, et je ne serai jamais satisfait que lorsque la tête des traîtres roulera sur l'échafaud. (*Applaudissements.*)

« Danton, je te somme de monter à la tribune et de déchirer le voile.

« Danton. — J'en ai pris l'engagement et je le remplirai.

« — Acquitte sur-le-champ ta parole. (*Applaudissements.*) Acquitte ta parole avec le noble abandon d'un cœur qui ne connaît que le salut de la patrie. »

Marat avait, si je puis dire, un élan de sincérité prodigieux. Il était, à cette heure, libre de tout fardeau. Il ne portait pas, comme Danton, le poids d'une longue complaisance pour Dumouriez. Il ne portait pas dans son cœur, comme Robespierre, le poids de jalousies secrètes. Il avait une haine absolue, implacable, la haine de la Gironde. Mais envers les autres grands révolutionnaires il n'avait aucune tentation d'envie. Peut-être se jugeait-il supérieur à tous. S'il adjurait Danton, à cette heure, de s'expliquer, de se défendre, de déchirer le réseau d'accusations et de soupçons dont il était enveloppé,

ce n'était pas seulement pour écraser plus sûrement la Gironde sous cette force révolutionnaire enfin libérée, c'était aussi pour garder ou pour rendre à la Révolution Danton tout entier ; c'était pour le sauver des pièges, et pour déchaîner de nouveau l'impétuosité de cette vigoureuse nature contre tous les ennemis de la liberté. Par là Marat a eu des heures de grandeur, et son cœur, ulcéré pourtant et déchiré, connu aux heures de crise des émotions irrésistibles et entières dont l'âme, sincère aussi, mais toujours calculatrice de Robespierre ne fut jamais bouleversée.

Est-il vrai, comme on l'a dit, que les Girondins furent décidés au suprême assaut contre Danton par la mesure que prit, le 31 mars, le Comité de sûreté générale ? En même temps qu'il lançait des mandats d'arrêt contre les généraux et officiers suspects de complicité avec Dumouriez, il arrêta que les scellés seraient apposés sur les papiers de Roland. C'était sans doute la suite du récit fait à la tribune, le 27, par Danton. Mais le Comité de défense mandait en même temps Danton pour qu'il eût à s'expliquer, et le bruit qu'il allait être arrêté courut. L'incident des papiers de Roland n'ajouta que peu de chose à l'animosité des Girondins contre Danton, et depuis plusieurs jours la lutte était décidée. La Gironde voulait se sauver en le perdant.

C'est Lasource, le venimeux Lasource, toujours prêt aux insinuations et combinaisons calomnieuses, aussi bien contre ses collègues de la Gironde que contre ses adversaires de la Montagne (il avait récemment colporté une invention scélérate contre Brissot), c'est donc cet esprit fielleux de prêtre, qui tenta, le 1^{er} avril, devant la Convention, d'accabler Danton. C'est Danton qui a prôné Dumouriez. C'est Danton qui, après la lettre du 12 mars, a rassuré le Comité de défense générale, l'a empêché d'agir vigoureusement contre Dumouriez. C'est Danton qui, le 25 mars, revenu de Belgique à Paris, néglige d'aller d'emblée au Comité, comme pour laisser à Dumouriez le temps de consommer sa trahison sans résistance. Enfin (et le plan général d'interprétation que la Gironde appliquait à tout, reparait ici) c'est Danton qui, en avilissant la Convention, en la poussant aux violences, en couvrant l'anarchie et le meurtre, a fait le jeu de Dumouriez, lui a fourni les prétextes de rébellion dont il avait besoin.

« Pour faire réussir la conspiration de Dumouriez, que fallait-il faire ? Il fallait faire perdre à la Convention la confiance publique. Que fait Danton ? Danton paraît deux fois à la tribune. Il reproche à l'Assemblée d'être au-dessous de ses devoirs. Il annonce une nouvelle insurrection. Il dit que le peuple est prêt à se lever (ce sont les expressions de Danton), et cependant le peuple était tranquille. »

Ainsi l'énergie de son patriotisme révolutionnaire, ainsi l'appel fait par lui à l'héroïsme du peuple contre l'étranger et contre l'émigré sont invoqués comme une preuve de complicité avec le traître, comme un signe de félonie. Et par qui ? Par cette Gironde qui avait d'abord suscité Dumouriez, qui,

au témoignage même de M^{me} Roland, l'avait fait entrer dans le ministère girondin, qui s'était un moment brouillée avec lui quand il disloqua le ministère, mais qui s'était hâtée de se rapprocher de lui pour appeler sur elle toute la gloire des armes, comme elle avait déjà l'éclat de la parole et le prestige du pouvoir ; par cette Gironde qui, il y a vingt jours à peine, n'admettait point au partage de Dumouriez ceux-là qu'elle accuse aujourd'hui d'avoir été ses confidents, ses agents, ses complices. Il y a eu rarement, dans l'histoire des partis, une manœuvre aussi vile. Abuser contre le grand révolutionnaire de la confiance qu'il avait eue en un génie intrépide et lumineux, abuser contre lui des suprêmes délais qu'il avait donnés au cœur inconstant du général et à la fortune même de la Révolution avant de prononcer l'irréparable rupture et d'enlever à l'armée un chef qu'elle aimait, c'était une lâcheté sans précédent. Et c'était en même temps la plus terrible imprudence. Car Danton, ainsi assailli, ainsi calomnié, ainsi acculé ou à une chute ignominieuse ou à une défense désespérée, allait se retourner avec toute son énergie révolutionnaire, avec toute son audace virile, contre la Gironde traîtresse.

« Je n'oublierai jamais, écrit Levasseur trente ans après, l'instant où, dans la séance du 5 avril (c'est le 1^{er} et non le 5), Lasource commença son inconcevable accusation contre Danton. Lorsqu'à l'aide de rapprochements captieux il essayait de transformer ce redoutable Montagnard en un partisan secret de Dumouriez ; lorsqu'il rassemblait des inductions forcées pour former un fantôme de corps de délit, et qu'il coordonnait tous les éléments de cet échafaudage misérable sans cacher une sorte de complaisance et de contentement secret ; Danton, immobile sur son banc, relevait sa lèvre avec une expression de mépris qui lui était propre et qui inspirait une sorte d'effroi ; son regard annonçait en même temps la colère et le dédain ; son attitude contrastait avec les mouvements de son visage, et l'on voyait dans ce mélange bizarre de calme et d'agitation qu'il n'interrompait pas son adversaire parce qu'il lui serait facile de lui répondre, et qu'il était certain de l'écraser. Mais lorsque Lasource eut terminé sa diatribe, et qu'en passant devant nos bancs pour s'élancer à la tribune, Danton dit à voix basse, en montrant le côté droit : « Les scélérats, ils voudraient rejeter leurs crimes sur moi », il fut facile de comprendre que son impétueuse éloquence longtemps contenue allait rompre enfin toutes les digues, et que nos ennemis devaient trembler.

« En effet, son discours fut une déclaration de guerre plus encore qu'une justification. Sa voix de stentor retentit au milieu de l'Assemblée, comme le canon d'alarme qui appelle les soldats sur la brèche. Il avait enfin renoncé aux ménagements qu'il avait crus utiles à la chose publique, et certain désormais de ne voir jamais les Girondins se réunir à lui pour sauver la liberté, il annonçait hautement que cette liberté chérie pouvait être sauvée sans eux. Assez souvent il avait refusé de relever le gant qu'on lui

j'était presque à chaque séance. Le gage du combat était enfin accepté, et en paraissant pour la première fois dans l'arène armé de toutes pièces, il dut prouver au côté droit que l'on ne pourrait pas sans peine renverser un athlète tel que lui. »

Le terrible plaidoyer fut en effet un terrible réquisitoire. Qu'y avait-il de commun entre Dumouriez et lui ? Oui, il l'avait ménagé pour sauver l'armée. Mais sa politique était l'opposé des actes du général félon. Dumouriez était opposé à la réunion de la Belgique. Lui, il avait voulu et proposé la réunion. Dumouriez avait compté *sur la partie saine de la Convention*, et c'étaient tous ses ennemis à lui. Dumouriez s'était détourné du peuple, et lui, c'est avec le peuple qu'il avait combattu. Dumouriez prétendait venger la mort du roi, et lui il avait fait tomber la tête du roi. Ah ! que les Montagnards avaient eu raison de lui dire qu'avec la Gironde la conciliation n'était pas possible. « Oui, citoyens, c'est moi qui me trompais. J'ai trop longtemps ajourné la bataille. Mais maintenant c'est la guerre, la guerre implacable contre les lâches qui n'ont pas osé frapper le tyran. » Et, pendant deux heures, sa parole se répandit comme la lave. La Montagne, à cette explosion longtemps contenue de ses espérances et de ses colères, était comme soulevée d'une force volcanique : Danton en était devenu le cratère. Toutes les émotions bouillonnaient à la fois dans les âmes des Montagnards. Ils aimaient Danton pour sa générosité, pour son audace, et ils saluaient sa victoire sur ceux qui avaient espéré l'accabler. Ils se sentaient solidaires de lui, de ses fautes généreuses, de ses nobles imprudences, et à mesure qu'il se justifiait, ils se sentaient eux-mêmes justifiés devant l'histoire. Ils étaient excédés par les calomnies des girondins, épouvantés de tout le mal que leur inertie bavarde faisait à la Révolution et à la patrie ; et ils souffraient depuis longtemps déjà de la tactique de ménagements gardée par Danton. Et le voici qui, enfin, lui-même, était à bout. Le voici qui criait sa colère, et qui soulageait de leur longue attente toutes ces âmes passionnées. Il les flattait aussi, en leur apportant les sublimes excuses d'un grand génie révolutionnaire trop longtemps attardé à la clémence. Tous les cœurs battaient, et ce n'étaient plus des applaudissements, c'étaient des acclamations de combat et de victoire qui répondaient à toutes les paroles de Danton, à tous ses gestes montrant l'ennemi.

Marat, comme transporté, répétait en écho les paroles de Danton. Écoutez, criait Danton. Écoutez, redisait Marat. Ce fut bien, un moment, la fusion de tous ces cœurs ardents, une magnifique coulée de passions confondues. Et l'on aurait pu reprendre la grande image : « L'airain bout dans la fournaise ». La Gironde allait en être brûlée.

Comme on l'a vu, Levasseur avait, après trente-six ans, et quand ces souvenirs lointains semblaient n'être plus que de la cendre, gardé l'impression toute chaude de ce jour :

« Pour juger tout l'effet que produisit sur nous cette éloquente improvisation, il faut se rappeler que Danton avait jusqu'alors cherché à amener une réconciliation entre les deux côtés de l'assemblée. Il faut se rappeler que, bien qu'assis au sommet de la Montagne, il était en quelque sorte le chef du *Marais*. Il faut se rappeler, enfin, qu'il avait souvent blâmé notre fougue, combattu les défiances de Robespierre, et soutenu qu'au lieu de guerroyer contre les Girondins, il fallait les contraindre à nous seconder pour sauver de concert la chose publique.

« Peu de jours même avant la malencontreuse levée de boucliers de Lasource et l'accablante réplique que je viens de rapporter, Danton avait eu une conférence avec les principaux chefs du côté droit, conférence dans laquelle on était convenu de marcher d'accord, et de ne plus songer à autre chose qu'à battre l'étranger et à confondre l'aristocratie. Nous aimions tous Danton, mais la plupart d'entre nous pensaient qu'il jugeait mal l'état des choses quand il espérait rétablir l'union entre les Girondins et la Montagne. La plupart d'entre nous, il est vrai, avaient consenti à marcher avec lui vers la fusion sur laquelle il paraissait fonder tant d'espérances ; mais c'était plutôt pour tenter un essai auquel on croyait peu, que dans la conviction de la réussite que Danton nous promettait. Aussi, lorsque ce chaleureux orateur, maladroitement provoqué par l'un des éclaireurs du parti adverse, répondit avec tant de force à d'imprudentes attaques, lorsqu'il déclara si hautement la guerre à des hommes avec lesquels nous avions vu, depuis longtemps, qu'il n'y avait point de paix possible, lorsqu'il brûla, en quelque sorte, ses vaisseaux pour enlever toute possibilité de retour, *nous fûmes tous transportés d'une espèce d'enthousiasme électrique* ; nous regardâmes la résolution inopinée de Danton comme le signal d'une victoire certaine. Quand il descendit de la tribune, un grand nombre de députés coururent l'embrasser. »

Marat traduisit, dans son numéro du 3 avril, ce qu'il y avait de plus noble dans sa joie :

« Les tribunes partagent mon indignation, et l'opinion publique, plus forte que tous les décrets du monde, rappelle Danton à la tribune malgré les efforts des hommes d'État pour l'en écarter ; il obtient la parole, il reconnaît enfin que les ménagements que lui avaient dictés le désir de la conciliation et l'amour de la paix sont une fausse mesure ; il fait, avec un noble abandon, amende honorable de sa circonspection déplacée ; il déclare la guerre à la faction infernale des hommes d'État, il confond leurs impostures, il les accable de ridicule, et il sort triomphant de cette lutte, au bruit des acclamations publiques.

« Je regrette de n'avoir pas le temps de rapporter ici son discours ; j'observerai qu'il est de main de maître, et d'autant plus précieux qu'il contient l'engagement formel qu'a pris Danton, de combattre désormais avec un courage indomptable. Or, *on doit beaucoup attendre des moyens de ce patriote célèbre, le peuple*

a les yeux sur lui, et l'attend dans le champ de l'honneur. »

C'était la fin. Il fallait que l'un des deux partis succombât. Danton le comprit bien : il donna une suite immédiate à son discours, et le 2 avril, il dit aux Jacobins : « il faut éclairer les départements afin de pouvoir chasser de la Convention tous les intrigants. » Il propose d'écrire, à ce sujet, aux sociétés affiliées.

C'est l'investissement révolutionnaire de la Gironde qui commençait. Dans cette lutte, c'est la Montagne qui devait l'emporter, non seulement parce qu'elle avait avec elle la force présente et remuante de Paris, mais parce que seule, elle agit avec vigueur dans le sens de la Révolution et de la patrie.

C'est sur la proposition de l'inconstant Isnard, interprète du Comité de défense générale, mais c'est sous l'influence et par l'action de la Montagne, malgré l'opposition de Buzot, de Birotteau, de Dufriche-Valazé, de presque tous les Girondins, qu'est constitué, le 6 avril, le Comité de salut public, formé de neuf membres et délibérant en secret. Ce sont les Montagnards qui donnent à la Révolution menacée l'organe de décision et d'exécution rapide sans lequel elle périssait. C'est sous l'action de la Montagne que la Convention, passant de la théorie à la pratique, décrète en mai l'emprunt forcé et progressif sur les riches, allégeant ainsi le crédit des assignats et sauvant de la débâcle les finances révolutionnaires.

C'est sous l'action de la Montagne et malgré la Gironde que la Convention avait assuré du pain au peuple en décrétant, le 3 et le 4 mai, le maximum des grains. C'est la Commune, alliée de la Montagne, qui avait organisé les forces parisiennes qui allaient en Vendée combattre la contre-révolution. C'est la Montagne unie à la Commune qui pressait le recrutement. Et, au contraire, les classes moyennes qui formaient la clientèle politique de la Gironde, commençaient à résister au recrutement révolutionnaire. Les commis de magasin, à Paris comme à Lyon, manifestaient des tendances rétrogrades : des bandes bourgeoises parcouraient les Champs-Élysées au cri de : « À bas les Jacobins ! » mêlé peut-être du cri de : « Vive le roi ! »

La Gironde éloignait ou attiédissait partout l'ardeur révolutionnaire : elle cherchait des excuses même à la contre-révolution de l'Ouest.

Je lis, à la date du 21 mai, dans *la Chronique de Paris*, rédigée alors par les deux girondins Ducos et Rabaut Saint-Étienne, ces paroles extraordinaires et qui montrent la sorte de solidarité funeste qui commençait à se nouer entre la Gironde et la contre-révolution par un esprit commun de négation et

de résistance :

« Robespierre le jeune a entrepris de justifier cette conduite des tribunes en récriminant contre ceux qui s'en plaignaient avec le plus d'amertume. Il a accusé nominativement quelques-uns de ses collègues de tenir, à la tribune, le même langage que les révoltés de la Vendée.

« Ces révoltés, dans ce cas, viendront bientôt à résipiscence, puisqu'ils demandent, comme les membres inculpés, que la Convention nationale soit respectée, et qu'une constitution républicaine succède à l'anarchie qui nous dévore ; il ne peut y avoir entre eux et les patriotes que des malentendus. »

Malgré ce qui se mêle d'ironie à ces phrases, il y a une avance évidente à la Vendée, la tentative déjà avouée de former un grand parti de conservation et de modération. Abandonnée à la direction girondine, la Révolution se serait dissoute. La situation était si grave, les ennemis de la France avaient conçu de telles espérances de la trahison de Dumouriez et du soulèvement de l'Ouest, que Fersen écrivait à Marie-Antoinette comme si elle allait être, dans quelques jours, régente de France. Du Temple, où elle était enfermée, elle correspondait avec le dehors par l'intermédiaire d'un des deux commissaires de la Commune, Touland, qui avait été touché de son malheur et de sa triste beauté.

Ainsi, en mars ou avril, M. de Jarjayes a pu envoyer à Fersen copie d'un billet qu'il a reçu de la « reine » :

« Adieu, je crois que si vous êtes bien décidé à partir, il vaut mieux que ce soit promptement ! Mon Dieu ! que je plains votre pauvre femme. T... (Touland) vous dira l'engagement formel que je prends de vous la rendre, si cela m'est possible. Que je serais heureuse si nous pouvions être bientôt tous réunis ! Jamais je ne pourrai assez reconnaître tout ce que vous avez fait pour nous. *Adieu ! ce mot est cruel !* »

Et Fersen, par la même voie, lui faisait tenir cette lettre datée du 8 avril et qui est tout un plan prochain de régence et de restauration :

« La position où vous allez vous trouver va être très embarrassante, vous aurez de grandes obligations à un gueux (Dumouriez) qui, dans le fait, n'a cédé qu'à la nécessité : il n'a voulu bien se conduire que lorsqu'il voyait l'impossibilité de résister plus longtemps. Voilà tout son mérite envers vous ; mais cet homme est utile, il faut s'en servir et oublier le passé ; avoir même l'air de croire ce qu'il dira de ses bonnes intentions ; agir même franchement avec lui, pour les choses que vous pouvez désirer, et le rétablissement de la monarchie dans son entier, et telle que vous la voulez et que les circonstances la permettent. Vis-à-vis de Dumouriez, vous ne risquez rien ; son intérêt est en ce moment intimement

lié au vôtre et au rétablissement de votre autorité comme régente. *Il doit craindre celle de Monsieur et l'influence des princes et des émigrés* ; mais il faudrait tâcher de ne pas trop vous engager avec lui, et surtout écarter le plus possible tous les autres intrigants qu'il voudra placer et recommander ; ses gens vous seront incommodes, et il sera facile de lui prouver qu'ils le seront même pour lui, et pourraient affaiblir les obligations que vous lui avez, et diminuer les récompenses qu'il doit attendre, en gênant ce que vous seriez tentée de faire pour lui. C'est un homme vain et avide, il sentira la force de ce raisonnement, et votre esprit vous suggérera mieux que moi les choses à lui dire là-dessus.

« Votre volonté sur le rétablissement de la monarchie sera encore gênée par l'influence des puissances coalisées. *Il n'y a plus de doute que le démembrement partiel du royaume ne soit décidé* ; leur intérêt, j'en excepte la Prusse, la Russie et l'Espagne, est de donner à la France un gouvernement qui la tienne dans un état de faiblesse.

« M. de Mercy ne peut et ne doit vous donner des conseils que d'après cette base. Il faut donc vous défier un peu de ce qu'il vous dira là-dessus et mettre en opposition les avis de gens sages, intéressés, comme vous, au rétablissement de la monarchie et de votre autorité ; de cette opposition peut naître un résultat moins défavorable pour vous.

« Vous ne pouvez être régente sans le chancelier et l'enregistrement des parlements, et il est intéressant d'insister là-dessus ; c'est même une raison pour faire le moins de choses possibles jusqu'à cette époque. Il vous faut un conseil de régence, il faudrait le convoquer, avant de rien faire. Il ne faut pas hésiter à y appeler les princes, même le prince de Condé ; c'est un moyen de le rendre nul. Il faut tâcher d'empêcher Dumouriez d'en être président ou membre, et lui parler franchement là-dessus s'il en témoigne le moindre désir. En tout, jusqu'au moment où vous serez reconnue régente, et où vous aurez formé votre Conseil, il faut faire le moins possible et payer tout le monde en politesses...

« L'évêque, avec qui j'ai beaucoup causé et à qui j'ai dit mes idées, vous les expliquera mieux que je ne le pourrais par écrit. Vous serez contente de lui et de sa sagesse. Il vous instruira de tout, et je l'ai trouvé très raisonnable et sentant la nécessité de se prêter aux circonstances. S'il était nécessaire que Dumouriez fût chef du Conseil de régence, ou même si vous y placez Monsieur, il serait bon d'y appeler le baron (de Breteuil), si vous ne voulez pas faire de lui le chef de ce conseil.

« Mon zèle m'a seul dicté ces aperçus. Les circonstances peuvent les faire varier à l'infini, et ils ne sont bons que pour les méditer. Il faudrait écrire à l'empereur, au roi de Prusse et d'Angleterre, ils ont été parfaits pour vous, surtout le roi de Prusse. Il faudrait écrire aussi à l'impératrice ; mais une lettre

simple et digne, car je ne suis pas content de sa conduite ; elle n'a jamais répondu à votre lettre. »

Est-il besoin de marquer ce qu'il y a de pitoyable et de tragique dans les précautions que prend Fersen en vue du rétablissement presque immédiat de la monarchie, contre l'influence excessive et contre les prétentions des émigrés, du comte d'Artois et de Dumouriez ? Je sais bien que Fersen ne tardera pas à perdre ses illusions et qu'il constate quelques semaines après « le peu d'utilité de la trahison de Dumouriez ». Mais les ennemis de la Révolution avaient cru un moment qu'elle était à leur merci. De Stockholm, le duc de Sudermann écrit à Fersen, le 16 avril :

« Il est donc arrivé ce moment que le délire et les succès tragiques et sanguinaires de la France vont cesser, qu'elle sera enfin soumise à ses légitimes maîtres, et que la malheureuse famille de Bourbon, notre ancienne et véritable amie, entrera dans ses anciens droits ; qu'enfin rétabli sur le trône de son père, on verra Louis XVII, guidé par une mère tendre et respectable, recevoir en même temps l'hommage d'un peuple coupable, mais trompé, et punir d'une main terrible les meurtriers de son père, ramener la tranquillité en Europe et la royauté outragée, en écrasant cette secte impie dont les principes exécrables menaçaient d'infecter le monde d'un barbarisme universel. »

Et malgré la déception qui suivit l'échec de la tentative de Dumouriez, abandonné par son armée, la coalition pensait bien que la Révolution était à bout. Le baron de Stedinck écrit de Saint-Pétersbourg, le 26 avril :

« Le plan de mettre le comte d'Artois à la tête des mécontents de Bretagne est convenu entre l'Espagne, l'Angleterre et la Russie. » Dampierre essayant d'arrêter l'invasion sur la frontière de Belgique était refoulé, et, le 9 mai, frappé à mort ; les places fortes du nord étaient menacées d'investissement.

Contre tous ces dangers, contre toutes ces menaces il fallait une force impétueuse, directe, sans hésitation ni complication, et la Gironde, par son esprit critique, dénigrant et négatif, par ses préoccupations de coterie et ses jalousies de sectes était pour la Révolution un poids mort dont elle devait se débarrasser.

Mais cette élimination ne pouvait se faire par les voies pacifiques et légales. Il était impossible d'espérer que la Convention retirerait leur mandat aux Girondins les plus compromis, ou même qu'elle anéantirait complètement leur influence dans les Comités et les réduirait, selon le plan de Robespierre, à la nullité politique. La Gironde avait la majorité à la Convention. En mars, avril et mai, elle s'applique à affirmer sa force numérique et sa volonté de ne pas abdiquer par le choix de présidents à elle : le 7

mars. Gensonné ; le 21 mars, Jean de Bry ; le 4 avril, Delmas ; le 18 avril, Lasource (après la perfide attaque contre Danton) ; le 2 mai, Boyer-Fonfrède, et le 16 mai, le furieux Isnard. (Voir la liste des présidents de la Convention dressée par Aulard.)

Sans doute, la majorité échappait à la Gironde quand il fallait prendre des mesures vigoureuses pour le salut de la Révolution. Alors les hommes du centre, avec Barère, se portaient à l'extrême gauche, et pour la mort du roi, contre l'appel au peuple, pour l'emprunt forcé ; ils faisaient une majorité avec la Montagne. Mais ils se retournaient contre celle-ci toutes les fois que s'alliant à la Commune elle paraissait vouloir peser sur la Convention. Le centre, parti d'équilibre, voulait maintenir les deux forces extrêmes entre lesquelles il évoluait et il se rejetait vers la Gironde quand celle-ci semblait menacée. Levasseur a expliqué avec une grande netteté et une grande force ce jeu des partis de la Convention.

« Le *maximum* fut adopté, en dépit des discours de quelques Girondins. Une partie du côté droit vota avec nous dans cette question. Dira-t-on encore que la majorité fut opprimée par les violences du dehors ? Un seul mot répond à cette assertion. *Les Girondins avaient toujours la majorité quand il s'agissait de querelles de parti*, et c'étaient cependant là les questions les plus irritantes, celles qui pouvaient exciter des mouvements populaires, celles enfin au sujet desquelles on pouvait chercher à intimider les faibles. Pourquoi emportions-nous toutes les mesures d'utilité générale ? Quand on délibéra sur l'accusation de Marat, sur les troubles de mars, sur les pétitions des sections, sur la commission des douze, la Gironde eut la majorité. Pourquoi la force nous resta-t-elle quand on soumit au vote de la Convention le *maximum*, les moyens de recrutement révolutionnaire, le tribunal extraordinaire, l'emprunt forcé, etc. ? C'est évidemment parce que nos adversaires réunissaient leur ban et leur arrière-ban pour les débats de parti et que nous songions aux affaires de la France. C'est qu'ennemis par position de la Montagne, la droite et le Marais se coalisaient pour nous faire une guerre acharnée, tandis que tout ce qu'il y avait sur leurs bancs de sincères amis de la Révolution volaient avec nous dans tout ce qui intéressait le salut public. La Gironde trouvait au reste un certain intérêt à nous laisser ainsi la direction des affaires tout en nous opprimant. On pouvait ainsi nous faire passer pour les oppresseurs ; en même temps tout l'honneur des mesures qui réussissaient, telle que la puissance imposante donnée à nos quatorze armées, restait de droit et de fait à la majorité, tandis qu'on rejetait sur nous seuls les maux attachés aux mesures acerbes, mais transitoirement nécessaires, telles que le maximum et le tribunal révolutionnaire. »

Ainsi on ne pouvait attendre un dénouement légal de la crise, et seule la force pouvait la résoudre. Les Jacobins, suivant le conseil de Danton, adressèrent à leurs sociétés affiliées un véhément appel

demandant la révolution du mandat des Girondins.

« Amis, nous sommes trahis ! Aux armes ! aux armes ! Voici l'heure terrible où les défenseurs de la patrie doivent vaincre ou s'ensevelir sous les décombres sanglants de la République... Mais ce ne sont pas là tous vos dangers ! Il faut vous convaincre d'une vérité bien douloureuse ! Vos plus grands ennemis sont au milieu de vous, ils dirigent vos opérations ; ô vengeance ! ils conduisent vos moyens de défense !

« Oui, frères et amis, c'est dans le Sénat que de parricides mains déchirent vos entrailles ! Oui, la contre-révolution est dans le gouvernement, dans la Convention nationale ; c'est là, c'est au centre de votre sûreté et de vos espérances, que de criminels délégués tiennent les fils de la trame qu'ils ont ourdie avec la horde des despotes qui viennent nous égorger ! C'est là qu'une cabale sacrilège dirigée par la cour d'Angleterre et autres... »

« Que les départements, les districts, les municipalités, que toutes les sociétés populaires s'unissent et s'accordent à réclamer auprès de la Convention, à y envoyer, à y faire pleuvoir des pétitions qui manifestent le vœu formel du rappel instant de tous les membres infidèles qui ont trahi leurs devoirs, en ne voulant pas la mort du tyran, et surtout contre ceux qui ont égaré un si grand nombre de leurs collègues. De tels délégués sont des traîtres, des royalistes ou des hommes ineptes. »

C'était le 5 avril que les Jacobins lançaient cette adresse enflammée. Marat, qui présidait ce jour-là la séance, la signa le premier en cette qualité. Elle répondait à la colère véhémence de Danton. Elle allait au delà de la prudente pensée de Robespierre, qui, lui, ne voulait pas briser le mandat de la Gironde, mais l'atténuer jusqu'à rien. Mais qu'on remarque l'évolution qui s'accomplit dans le plan de ceux qui veulent en finir avec le côté droit. Tout d'abord, Danton, irrité, exaspéré, demande le rappel de tous ceux qui n'avaient pas voté la mort du roi. A la réflexion, les Jacobins, les révolutionnaires de gauche comprirent que cette politique avait pour eux un double danger. D'abord, exclusion de la Convention tous les appelants (ils avaient été 296) c'était la mutiler de plus d'un tiers de ses membres ; c'était en réalité la dissoudre. Car quelle autorité resterait à une assemblée aussi amoindrie ? Il faudrait donc remplacer les membres exclus, mais les suppléants valaient-ils mieux ? Il serait donc nécessaire de convoquer à nouveau les assemblées primaires. Or, les convoquer dans les départements qui avaient été jusque-là représentés par des Girondins, et rien que dans ceux-là, c'était ne donner la parole qu'à la partie de la France où la Montagne avait le moins de prise ; c'était s'exposer à faire désavouer par ce vote partiel la décision révolutionnaire de la Convention. C'était surtout, par le plus étrange paradoxe, recourir à l'appel au peuple pour châtier les appelants, et consacrer la méthode girondine jusque dans les moyens employés pour ruiner la Gironde. Aussi les révolutionnaires songèrent-ils bientôt à limiter

l'exclusion aux chefs, à ceux, comme dit l'adresse jacobine, « qui ont égaré un grand nombre de leurs collègues ».

Oui, mais si on ne rejetait que vingt ou trente députés, qui donc ferait le choix ? Qui dresserait la liste de proscription ? Ce ne pourrait être la Convention elle-même ; car si on comprend à la rigueur qu'elle eût pu appliquer un critérium précis tout ensemble et impersonnel et renvoyer devant les assemblées primaires tous les députés coupables de n'avoir pas voté la mort du tyran, comment supposer qu'elle ferait un triage parmi ceux là ? C'est là un acte de violence souveraine et directe que nul ne pouvait attendre de la Convention. Et limiter à vingt ou trente le nombre des exclus, c'était bien empêcher la dissolution de la Convention, éviter le dangereux recours aux assemblées primaires, mais c'était aussi s'en remettre à la force insurrectionnelle et à elle seule du soin de décider.

La Gironde releva le défi, et elle demanda que Marat, coupable d'avoir provoqué à la violation de la représentation nationale, fût traduit devant le tribunal révolutionnaire.

Il y fut envoyé, en effet, par un décret rendu le 15 avril, à la majorité de 226 voix contre 93. Le chiffre des abstentions fut énorme. 374 députés étaient en mission, en congé ou absents : parmi ceux-ci Cambon et Barère. Vaine tentative ! Marat qui avait annoncé la corruption de Mirabeau, qui avait prédit la trahison de Dumouriez, était porté par la force de la Révolution. Entouré, aussitôt après le décret de mise en jugement, de patriotes de la Montagne et des tribunes, il refusa de se rendre à l'Abbaye.

« On dira, sans doute, écrivit-il le lendemain, que j'ai désobéi à la loi, je déclare que je ne reconnais pas pour loi des arrêtés pris par la faction des hommes d'État contre les patriotes de la Montagne : des arrêtés pris dans le tumulte des passions et au milieu du vacarme ; les lois doivent se faire dans le silence et avec dignité. Si la nation avait sous les yeux les scènes scandaleuses de la Convention, elle en expulserait bientôt une partie de ses mandataires, comme indignes de sa confiance, comme des échappés de petites maisons, comme des traîtres. Voilà les prétendus législateurs de la France qui pensent me faire un crime de la résistance à l'oppression. »

Mais, en vérité, que signifie à cette date le mot de loi ? La légalité suppose que, jusque dans leurs luttes les plus violentes, les partis gardent, les uns pour les autres, quelque respect. Elle suppose que, malgré la contrariété des principes et l'opposition des intérêts, il y a entre eux un patrimoine commun qui peut être défendu, aux heures de péril, par des moyens communs. Or, entre la Gironde et la Montagne, il y avait bien, malgré les calomnies abominables qui déformaient chaque parti aux yeux de l'autre, le commun et glorieux patrimoine de la Révolution. Mais, au point d'exaspération où ils étaient

tous, ils ne le croyaient plus.

Ils étaient arrivés à la conviction funeste que leurs adversaires trahissaient, soit au profit des royalistes, soit au profit du duc d'Orléans. En tout cas, ils ne s'entendaient plus du tout sur les moyens de défendre la Révolution menacée. Il n'y avait donc plus entre eux ce lien nécessaire sans lequel la légalité n'est plus qu'un mot.

Si Marat se dérobait à la prison, il était bien résolu à se présenter devant le tribunal révolutionnaire. Déjà atteint du mal dont il allait mourir, quand Charlotte Corday le frappa de son poignard, il se ménageait pour vivre quelques mois encore, pour continuer le combat.

« Je n'attends, pour me présenter au tribunal révolutionnaire, que la signification qu'il doit me faire de l'acte d'accusation. J'ai pleine confiance dans l'équité de mes juges ; il me sera facile de confondre mes délateurs, de faire triompher mon innocence, de recouvrer ma liberté, et de me consacrer de nouveau à la défense de la patrie. Ma présence est plus nécessaire que jamais à la tribune de la Convention, aujourd'hui que le salut public est menacé de toutes parts ; aussi, brûlai-je d'impatience de couler au fond cette affaire, et de mettre un terme aux atrocités de mes ennemis. Si j'ai refusé de me constituer prisonnier, c'est par sagesse ; *depuis deux mois, attaqué d'une maladie inflammatoire qui exige des soins, et qui me dispose à la violence*, je ne veux pas m'exposer dans un séjour ténébreux, au milieu de la crasse et de la vermine, à des réflexions douloureuses sur le sort de la vertu dans ce monde, aux mouvements d'indignation qui s'élèvent dans une âme généreuse à la vue de la tyrannie, à l'exagération de caractère qui en est l'effet nécessaire, et aux malheurs qui pourraient être la suite d'un fatal emportement. »

Chose curieuse ! C'est dans la période où Marat était déjà atteint de cette maladie inflammatoire qu'il a écrit ses articles les plus mesurés. Il se surveillait certainement, et il s'appliquait à garder, malgré son tempérament exacerbé, quelque sérénité et quelque modération.

L'acte d'accusation parvint au ministère de la justice le 22, et le soir même, Marat se constitua prisonnier.

« J'étais accompagné de plusieurs de mes collègues à la Convention, d'un colonel national, d'un capitaine de frégate, qui ne m'avaient pas quitté. A peine étais-je entré dans la prison, que plusieurs officiers municipaux et administrateurs s'y présentèrent pour veiller à ma sûreté. Ils passèrent la nuit avec moi, dans une chambre qu'ils avaient fait préparer ; un bon lit y avait été porté, un souper qu'ils avaient fait préparer au dehors y fut servi : ils avaient poussé leurs soins conservateurs jusqu'à

accompagner les plats, *et faire apporter des carafes d'eau bien cachetées.*

« Dès la veille, plusieurs sections de Paris, entre autres celle des Quatre-Nations et la section des Quinze-Vingts, avaient nommé chacune quatre commissaires pour m'accompagner au tribunal, et y veiller à ma sûreté. Toutes les sociétés patriotiques avaient pris les mêmes mesures : une multitude de bons patriotes remplissaient déjà la salle du tribunal. »

Marat répondit aux questions avec fermeté et habileté. Il s'expliqua de nouveau sur l'article du 25 février, affirma qu'il n'avait jamais voulu avilir la Convention, qu'il n'était d'ailleurs au pouvoir de personne de calomnier une grande assemblée, et que celle-ci ne pouvait être avilie que par elle-même, si elle trahissait son devoir. Le malaise pour lui était de réclamer l'inviolabilité due aux représentants, sans couvrir d'avance la Gironde de cette inviolabilité. Il n'esquiva pas la difficulté.

« L'acte d'accusation, avait-il déclaré dans un mémoire écrit, est donc nul et de nul effet, en ce qu'il est diamétralement opposé à une loi fondamentale qui n'a pas été révoquée, et qui ne peut point l'être ; il est nul et de nul effet en ce qu'il attaque le plus sacré des droits d'un représentant du peuple. *Ce droit n'emporte pas celui de machiner contre l'État, de faire une entreprise contre les intérêts de la liberté..., etc.* »

Le tribunal révolutionnaire, composé des hommes en qui *le Patriote français* exprimait récemment son entière confiance, déclara à l'unanimité qu'il n'était pas constant que l'accusé ait provoqué dans les écrits dénoncés, le meurtre et le pillage, le rétablissement d'un chef de l'État, l'avilissement et la dissolution de la Convention. »

Marat fut porté en triomphe à la Convention par le peuple : le cortège obtint la permission de défiler ; et Marat, embrassé par les patriotes de la Montagne, acclamé par les tribunes, sembla un moment le roi de Paris.

Aussi bien, les sections de Paris n'avaient pas attendu le jugement pour porter un coup droit aux chefs girondins. Dans une salle voisine de l'Hôtel-de-Ville, à l'Évêché, les forces révolutionnaires, les délégués des sections se réunissaient. Ils rédigèrent une adresse qui était un acte d'accusation direct contre les chefs de la Gironde. Elle fut lue à la Convention par Rousselin, le 15 avril :

« Les Parisiens ont commencé les premiers la Révolution, en renversant la Bastille... Ils ne viennent pas faire acte exclusif de souveraineté, comme on les en accuse tous les jours ; ils viennent émettre un vœu auquel la majorité de leurs frères des départements donnera force de loi ; leur position seule leur donne l'initiative du cri de la vengeance.

« Nous reconnaissons ici solennellement que la majorité de la Convention est pure, car elle a frappé

le tyran. Ce n'est donc point la dissolution effrayante de la Convention, ce n'est point la suspension de la machine politique que nous demandons ; loin de nous cette idée vraiment anarchique imaginée par les traîtres, qui, pour se consoler du rappel qui les chassera de cette enceinte, voudraient au moins jouir de la confusion et du trouble de la France. Nous venons, armés de la portion d'opinion publique de la Commune de Paris provoquer le cri de vengeance que va répéter la France entière : nous allons lui indiquer les attentats et les noms de ces perfides mandataires. »

Et après un réquisitoire étendu, où Guadet, Vergniaud, Brissot et Pétion, surtout ces deux derniers, étaient particulièrement mis en cause, ils concluaient :

« Nous demandons que cette adresse, qui est l'expression formelle des sentiments unanimes, réfléchis et constants des sections composant la Commune de Paris, soit communiquée à tous les départements par des courriers extraordinaires, et qu'il y soit annexé la liste ci-jointe de la plupart des mandataires coupables du crime de félonie envers le peuple souverain, afin qu'aussitôt que la majorité des départements aura manifesté son adhésion, ils se retirent de cette enceinte.

« L'assemblée générale des sections de Paris, après avoir mûrement discuté la conduite publique des députés de la Convention, a arrêté que ceux énoncés ci-après avaient, selon son opinion la plus réfléchie, ouvertement violé la foi de leurs commettants ;

« Brissot, Guadet, Vergniaud, Gensonné, Grangeneuve, Buzot, Barbaroux, Salle, Biroteau, Pontécoulant, Pétion, Lanjuinais, Valazé, Hardy, Jean-Baptiste Louvet, Gorsas, Fauchet, Lanthenas, Lasource, Valadié, Chambon. »

C'est en vain que les délégués des sections s'ingéniaient à retenir un reste ou un semblant de légalité. Oui, la Commune de Paris n'exerçait que sa portion de souveraineté. Oui, elle s'appliquait à rassurer les départements contre toute crainte d'usurpation et de dictature parisienne. Mais elle prenait une initiative singulièrement audacieuse et qui l'obligeait à aller jusqu'au bout. Car pourquoi ne pas attendre que les commettants directs des députés accusés aient formulé eux-mêmes l'acte d'accusation ?

S'il est vrai qu'ils ont « violé la foi de leur mandants », c'est d'abord à leurs mandants à le dire. Et si la Commune de Paris répond qu'elle est mieux placée pour voir l'intrigue, elle sera mieux placée aussi pour la réprimer, et l'initiative dans l'accusation conduit nécessairement à l'initiative dans l'insurrection. Cette initiative est d'autant plus grave que ce n'est pas en vertu d'une règle, par l'application d'un critérium fixe, que la Commune dénonce vingt-deux députés. Non seulement elle ne traduit pas devant les assemblées primaires tous les « appelants ». Mais parmi les vingt-deux députés qu'elle veut chasser

de la Convention, il en est huit qui ont voté la mort du roi. C'est donc bien un choix souverain, sinon arbitraire, fait par les délégués des sections. Et ils ont beau demander que les départements soient consultés. Ils ont tracé d'avance les limites et le sens de cette consultation.

Aussi bien, ils seront obligés d'exécuter eux-mêmes et de rendre définitive la sentence provisoire qu'ils ont portée. Car, leur respect pour la formule de la souveraineté nationale cédera bientôt aux nécessités révolutionnaires. Ils font vraiment trop le jeu de la Gironde, ils risquent trop de désorganiser les forces de la Révolution et de morceler la France en faisant appel aux départements. Tout de suite, Lasource et Boyer-Fonfrède ont vu la faute que les délégués des sections commettent par timidité révolutionnaire, par scrupule de légalité. Tout de suite, ils demandent que la pétition des sections soit convertie en motion et adoptée. Ils demandent surtout qu'elle soit élargie. Si les délégués des sections de Paris ont le droit de soumettre au peuple des listes d'exclusion, les citoyens des départements ont le même droit. Il y a donc une procédure bien plus simple et bien plus large : que tous les députés de la Convention soient soumis au jugement politique du peuple tout entier, ce ne sera plus une sentence locale et partielle, mais un jugement universel devant lequel s'inclineront toutes les factions.

En fait, c'était la guerre civile ; car chaque région se serait prononcée pour certaines catégories de députés, pour certains partis, et la lutte des factions se serait traduite par un déchirement de la France. Vergniaud le sentit et il décida Lasource et Boyer-Fonfrède à retirer leur motion, à dire qu'ils ne l'avaient formulée que pour faire apparaître les conséquences logiques de la pétition des sections parisiennes. La Convention toute entière passa à l'ordre du jour. La Montagne avait vu le danger comme la Gironde.

Quand Lasource, en cette séance du 16 avril, accusa Robespierre d'avoir été un des rédacteurs de l'adresse des Jacobins qui invitait les départements à retirer leurs mandats aux appelants, Robespierre s'écria : « Ce n'est pas vrai ; c'est une imposture ». Robespierre avait le droit de protester, car sa signature n'était pas en effet au bas du document, et cette adresse était tout à fait contraire à sa politique. Ce qui est vrai, c'est qu'il était débordé ; c'est que les Jacobins s'engageaient de plus en plus dans la voie que Danton avait ouverte par son discours du 1^{er} avril. Ils allaient même au delà. Et de plus en plus ils songeaient à substituer l'initiative de Paris à l'action de la France pour l'épuration de la Convention. Quand, le 20 avril, les Jacobins écrivent aux sociétés affiliées pour protester contre la saisie de leur première circulaire, opérée dans quelques départements, ils disent ceci :

« Citoyens des départements, vous êtes plus ou moins éloignés du lieu de la scène des révolutions et des projets de contre-révolution ; rapportez-vous-en aux bons citoyens de Paris sur la connaissance des hommes d'État, des hommes à

prétentions dictatoriales et fédéralistes, comme ces citoyens s'en rapportent tous les jours à vous sur les personnages importants de vos départements, relativement à ce qui s'y passe. »

La comparaison n'est pas exacte, car la Convention n'était pas un directoire de département, elle était une force nationale qui ne devait, en principe, relever que de la volonté nationale toute entière. Mais le mouvement révolutionnaire se précisait et Paris évoquait le jugement suprême des hommes et des choses. Tout d'abord, on invitait les départements à dire s'il n'y avait pas lieu de briser le mandat des appelants ; c'est la première consultation, encore légale, des Jacobins ; puis les sections de Paris se risquent à désigner elles-mêmes les députés sur lesquels devra porter particulièrement l'examen de leurs mandants, et voici que dans la circulaire du 20 avril Paris commence à faire entrevoir aux départements qu'il a seul qualité et compétence pour juger. C'est, si l'on peut dire, le corps à corps de Paris et de la Gironde qui s'annonce.

Danton, après son foudroyant réquisitoire du 1^{er} avril, semble repris d'hésitation. Il continue à menacer la Gironde ; c'est lui qui a décidé les Jacobins à demander la révocation des appelants, et sans doute il n'est pas étranger à la démarche des sections de Paris ; Lasource l'accusa (ou à peu près) d'avoir dressé la liste des 22 :

« Je sais pourquoi mon nom se trouve sur la liste des proscrits. Il n'y eût pas été il y a quinze jours. J'ai parlé d'un homme, c'est assez, j'ai été dénoncé. J'ai témoigné de la méfiance contre un homme sur le compte duquel on ne voulait pas permettre même, le soupçon. Dès lors, il a bien fallu me proscrire, puisque j'ai eu la témérité de m'élever contre l'idole du jour. »

Et il est probable, en effet, que sa déplorable agression contre Danton avait signalé Lasource à la colère des sections. Mais ce qui est plus significatif, c'est que, au témoignage de Levasseur, l'orateur des sections de Paris, « le jeune Rousselin, qui signalait son adolescence par une grande énergie révolutionnaire et quelques talents », était « un ami de Danton ». Et pourtant, il apparaît à bien des indices que Danton n'était pas encore résolu à aller jusqu'au bout. Il avait été obligé de se défendre contre la Gironde, et il voulait lui faire peur, non seulement par des propos violents, mais par une organisation des forces révolutionnaires qui pût l'écraser enfin si elle ne renonçait pas à ses polémiques insensées, à son détestable esprit de coterie et de division. Mais il espérait encore qu'intimidée et matée la Gironde se rallierait au grand mouvement de la Révolution, et qu'il serait inutile d'entamer la Convention. En ce sens, Danton avait une double politique, politique de menace toute prête à un coup de force, et politique de conciliation ; et c'est sans doute ce que veut dire Barère quand il parle de son « talent d'*imbroglio révolutionnaire* ». C'est ainsi que le 8 avril, quand une première pétition de la section

de la Halle aux Blés, menaçant le côté droit, fut lue à la Convention, Danton défendit les pétitionnaires contre les violentes protestations de la Gironde, mais en des termes tels qu'il semblait désavouer toute violence et appeler la réconciliation :

« Que devez-vous répondre au peuple quand il dit des vérités sévères ? Vous devez lui répondre en sauvant la république. Eh ! depuis quand vous doit-on des éloges ? êtes-vous à la fin de votre mission ? On parle de calomniateurs ? La calomnie, dans un État vraiment libre, n'est rien pour l'homme qui a la conscience intime de son devoir... Oui, je le déclare, vous seriez indignes de votre mission, si vous n'aviez pas constamment devant les yeux ces grands objets : vaincre les ennemis, rétablir l'ordre dans l'intérieur et faire une bonne Constitution ; *nous la voulons tous*, la France la veut ; elle sera d'autant plus belle qu'elle sera née au milieu des orages de la liberté ; ainsi un peuple de l'antiquité construisait ses murs en tenant d'une main la truelle et de l'autre l'épée pour repousser les ennemis. *N'allons pas nous faire la guerre, animer les sections, les mettre en délibération sur des objets particuliers*, tandis que nous devons concentrer leur énergie pour la diriger contre les Autrichiens... Si Paris montre une espèce d'indignation, il a bien le droit de reporter la guerre à ceux qui l'ont calomnié après les services qu'il a rendus. »

Était-ce la guerre avec la Gironde ou la paix ? Parfois Danton semblait tendre la main aux hommes du côté droit, comme lorsque le 19 avril il dit, en répondant à Vergniaud, à propos de la Déclaration des droits de l'homme :

« Rien ne doit plus nous faire présager le salut de la patrie que la disposition actuelle. Dans l'importante question qui nous agite, nous avons jusqu'ici paru divisés, mais ce n'était que sur des mots, *car aussitôt que nous nous occupons du bonheur des hommes, nous sommes tous d'accord. (Vifs applaudissements.)* Vergniaud vient de vous dire de bien grandes et d'éternelles vérités. »

Même le 16 avril, même quand les sections de Paris demandent par la voix d'un jeune ami de Danton, la proscription de vingt-deux Girondins, il essayait, par Philippeaux, ce qu'on peut appeler une contre-manœuvre de conciliation. En un langage assez souvent emphatique et bizarre, mais qui n'était pas dépourvu de grandeur, Philippeaux supplia tous les partis d'abjurer leurs haines et de rendre aux délibérations de la Convention nationale leur majesté. Il demanda qu'au besoin, par un libre ostracisme, les « douze athlètes » qui s'étaient déchirés depuis des mois emportassent avec eux l'esprit de faction, et il proposa le décret suivant :

« La Convention nationale déclare qu'elle veut sauver la République ou s'ensevelir sous ses ruines, et

qu'en conséquence elle regardera comme mauvais citoyen celui de ses membres qui lui proposera de se dissoudre, même en partie, avant d'avoir donné au peuple une Constitution démocratique qui garantisse d'une manière stable l'égalité et la liberté. La pétition lue à la barre, dans la séance d'hier, par les commissaires de plusieurs sections de Paris est formellement improuvée et liberticide. — Pour n'être plus distraite des devoirs sacrés qu'elle doit remplir, elle défend à tous ses membres de se permettre jamais, dans ses séances, aucune injure ni déclamation, ni dénonciation personnelle, à peine d'être censuré au procès-verbal, et proclamé aux départements comme ennemi de la patrie. — Si un membre découvre une conspiration et qu'il veuille dénoncer un de ses collègues, il sera tenu de faire sa dénonciation au Comité de salut public, qui en fera son rapport à l'Assemblée. »

Cela est bien anodin et bien enfantin. Comment apaiser par des dispositions réglementaires les fureurs des partis, quand ces fureurs répondent à l'antagonisme profond des conceptions et des méthodes ? Peut-être est-il téméraire d'attribuer à Danton l'idée un peu puérile de ce baiser Lamourette. Mais ce qui est à noter, c'est que son attitude a suggéré ou permis cette hypothèse. Levasseur, caractérisant l'action de Danton depuis le 1^{er} avril, constate cette pensée persistante d'union jusque dans les plus terribles éclats de colère :

« Cependant, malgré sa généreuse colère, Danton fit encore plusieurs tentatives de retour vers la paix, mais son langage était entièrement changé, et il lançait à chaque occasion importante, contre le côté droit, les traits véhéments qu'il avait jusque-là réservés aux ennemis publics. »

Et parlant du discours de Philippeaux, il ajoute (en commettant d'ailleurs quelques erreurs de fait) :

« Les applaudissements qui accueillirent ce discours, l'empressement avec lequel le décret de Philippeaux fut adopté prouvèrent qu'il y avait encore dans le sein de la Convention une majorité bien intentionnée. En effet, le Marais commençait à se lasser de la domination des beaux diseurs de la droite, et à s'apercevoir que ce parti était aussi stérile en ses moyens de gouvernement, aussi incapable en pratique que fécond en belles phrases et en inutiles théories. Aussi, quoiqu'une improbation formelle frappât les pétitionnaires, les Girondins regardèrent avec raison cette décision spontanée comme une défaite. *Le bruit courut alors que la démarche de Philippeaux lui avait été suggérée par Danton, trop au-dessus des animosités personnelles pour ne pas protéger encore ses ennemis, mais qui ne voulait pas prendre la parole en leur faveur après la violente sortie à laquelle ils l'avaient poussé presque malgré lui ;* quoi qu'il en soit, le décret de Philippeaux peut encore être regardé comme une trêve, mais ce fut la dernière. »

Ici Levasseur, dont les souvenirs sont si nets et si exacts d'habitude, se trompe. Le décret de

Philippeaux ne fut point adopté. Grangeneuve lui cria : « Prêchez d'exemple aux Jacobins ». Gensonné ajouta : « Le projet du préopinant me paraît encore plus calomnieux que la pétition, et c'est pourquoi je m'oppose à l'impression ». Et la Convention, comme je l'ai dit, passa à l'ordre du jour. Je l'avoue, au point où en était la bataille et après le coup de foudre du 1^{er} avril, les hésitations et les ménagements de Danton me paraissent une faute. Il trouvait sans doute dangereux et cruel de mutiler la Convention, de réduire, au moins en apparence, la base sur laquelle portait la Révolution. Il sentait bien qu'après l'élimination de la Gironde il ne pourrait plus pratiquer cette large politique où il excellait, et qu'il serait enfermé avec Robespierre dans le cercle un peu étroit du jacobinisme sectaire. Surtout, il lui en coûtait de ne sauver la Révolution que par le sacrifice d'une partie de la Révolution. Mais il était funeste de prolonger cette lutte qui ressemblait à une agonie. Et il était urgent d'en finir. Aussi bien la Gironde elle-même ne répondait plus que par des railleries ou des cris de colère et de mépris aux suprêmes tentatives de réconciliation équivoque. Elle aussi voulait le combat décisif et à fond.

« Philippeaux, dit *le Patriote français*, n'a trouvé d'autre moyen de salut public qu'une embrassade des deux partis, sauf à se déchirer le lendemain. Bien plus, il voulait que les membres inculpés par Robespierre embrassassent leur dénonciateur. Tout cela est très évangélique, mais n'est ni politique, ni républicain... Cette homélie de Philippeaux a fait passablement bâiller son auditoire. »

Toutes les fois, depuis mars, que Barère prononce un de ces discours symétriques où il se complaisait, la Gironde proteste :

« Barère a prononcé un discours où régnait cet esprit de conciliation qui ne concilie pas, parce que le crime ne peut s'allier avec la vertu, ni la loi avec le brigandage, ni l'ordre avec l'anarchie, parce qu'il ne s'agit pas d'opinions, mais de faits ; parce que ce n'est pas rapprocher les extrêmes que de les nier. »

Voilà ce que disait *le Patriote français* du 22 mars, et c'est ce qu'il répétera le jour même du 31 mai, au plus aigu de la crise, dans son antépénultième numéro.

« C'est dans le tableau de l'intérieur que Barère a déployé son caractère ordinaire ; il y a, suivant son usage, déchiré et caressé les anarchistes et les républicains amis de l'ordre. C'est un sûr moyen pour recevoir des applaudissements des deux côtés... Combien sont criminels les hommes qui travestissent et rendent odieuses les intentions des meilleurs républicains ! Barère a peint sous des couleurs adoucies l'anarchie, sous des couleurs fausses le vrai républicanisme ; *mais il a oublié de peindre ces hommes qui, pour jouer un rôle, affichent la neutralité*, caressent tous les partis, afin d'être portés par tous aux honneurs et aux places ; ces hommes qui, n'osant attaquer le mal dans la racine, emploient sans cesse les palliatifs, et

par les palliatifs aggravent la plaie ; ces hommes qui, sans courage comme sans moyens, aspirent à tout et n'achèvent rien. Voilà les hommes qui, dans toutes les révolutions, ont perdu la liberté, en amollissant les passions, en efféminant les caractères. »

Non, non, pas de tiers parti, pas de conciliation ambiguë ; la pleine bataille est voulue par tous, et on souffre un peu de voir Danton attardé dans des ménagements où il y a peut-être un commencement de lassitude, la hautaine et faible pitié d'un homme que déjà les événements ont meurtri. C'est de ces jours d'incertitude, où le peuple a eu l'instinct que Danton tout ensemble lançait et retenait les forces de la Révolution, que date le premier discrédit, imperceptible encore, du grand révolutionnaire.

Robespierre ne s'était pas d'abord risqué aussi loin que le fit Danton au 1^{er} avril devant la Convention, et le 5 avril devant les Jacobins. Sa démarche était plus mesurée, mais elle était plus égale, et pas un moment il ne donna l'impression qu'il ménageait ceux que la Révolution voulait perdre. Hébert, en se jetant de toute sa verve dans la lutte contre la Gironde, commence à amasser cette force de popularité grossière qui le rendra bientôt redoutable à Danton et à Robespierre lui-même.

Les Girondins, attaqués de front le 15 avril par les délégués des sections de Paris, comprirent enfin qu'il ne leur suffisait pas de combattre ou même de vaincre dans la Convention. Ils se résolurent à porter la guerre dans les sections mêmes. Après tout, pourquoi les « anarchistes », pourquoi les amis de la Montagne et de la Commune y dominaient-ils ? Parce que les modérés, les « amis de l'ordre », les bourgeois à tendance girondine ou même feuillantine, restaient chez eux paresseusement. Mais qu'ils s'animent un peu, qu'ils sortent le soir de leur confortable et paisible maison pour aller dans les réunions des sections ; qu'ils y amènent leur clientèle sociale, leurs fournisseurs, leurs employés, et ils formeront une armée conservatrice qui mettra à la raison les forcenés.

Précisément, des délégués de la ville de Lyon étaient venus déclarer à la Convention, le 15 avril, que la ville gémissait sous la tyrannie d'une municipalité jacobine, qui ne cessait d'attenter aux propriétés, de menacer les citoyens connus « par l'étendue de leur commerce ». Ils avaient dit que, pour protester contre cette tyrannie, des sections se formaient en réunions permanentes, et qu'il suffirait de rendre la liberté à ces réunions, arbitrairement dissoutes par la municipalité, pour rétablir à Lyon l'ordre légal. Le député girondin de Lyon. Chasset avait introduit les pétitionnaires lyonnais juste le jour où les délégués des sections de Paris demandaient la proscription des vingt-deux. C'était opposer les sections lyonnaises aux sections parisiennes. C'était surtout avertir la bourgeoisie de Paris qu'elle pouvait se défendre comme la bourgeoisie de Lyon, et s'emparer, elle aussi, des sections. Pétion, à la fin d'avril, dans une « *Lettre aux Parisiens* », appela nettement à la bataille les propriétaires : quel chemin parcouru

depuis sa lettre à Buzot ! Alors Pétion essayait de reconstituer l'unité du Tiers État en rassurant la bourgeoisie, maintenant il tente de l'affoler.

« Braves habitants de Paris, songez-y bien : vous n'avez pas un instant à perdre pour arrêter les progrès des méchants. Vous avez dans la Convention un dépôt national à conserver, les départements vous en demanderont compte. Sans cesse la liberté est souillée par des excès ; des agitations perpétuelles menacent de tout détruire ; *on vous accusera de n'avoir pas réprimé ces désordres. Vos propriétés sont menacées, et vous fermez les yeux sur ce danger. On excite la guerre entre ceux qui ont et ceux qui n'ont pas, et vous ne faites rien pour la prévenir. Quelques intrigants, une poignée de factieux vous font la loi, vous entraînent dans des mesures violentes et inconsidérées, et vous n'avez pas le courage de résister ; vous n'osez pas vous présenter dans vos sections pour lutter contre eux. Vous voyez tous les hommes riches et paisibles quitter Paris, vous voyez Paris s'anéantir, et vous demeurez tranquilles. On exerce sur vous des inquisitions de toutes manières, et vous les souffrez avec patience. Ce sont cinq à six cents hommes, les uns en délire, les autres couverts de crimes, la plupart sans aucune existence connue, qui, se répandant partout, aboyant dans les groupes, vociférant dans les sections, menaçant, ne parlant que de meurtre et de pillage, dictent impérieusement la loi et exercent le plus odieux despotisme sur six cent mille citoyens...*

La postérité ne voudra jamais le croire.

« Parisiens, sortez enfin de votre léthargie, et faites rentrer ces insectes vénénéux dans leur repaire. »

Cabet a marqué en traits un peu lourds le sens social de la politique girondine dans la rapide esquisse qu'il a tracée de ce temps de crise :

« Le *peuple*, chez lequel aucune considération de dangers personnels ne vient paralyser l'instinct belliqueux et la fierté nationale, veut, avant tout, repousser l'étranger.

« Les *bourgeois* redoutent l'ascendant populaire et craignent pour leur fortune.

« Les *marchands*, continuellement circonvenus par les royalistes qui les menacent de leur retirer leur clientèle, et qui ne négligent rien pour les effrayer par la crainte du trouble et du pillage, les marchands, dont la fortune est exposée à plus de chances encore, montrent peu d'ardeur et beaucoup d'hésitation.

« ...Les Girondins, occupant la droite de l'Assemblée, *doctrinaires et juste-milieu* de cette époque, hommes de parole et de négociation, éloquents mais présomptueux, ayant l'ambition de *mener* et gouverner, s'appuient sur les bourgeois, sur les marchands. »

Doctrinaires, juste milieu, cela n'est qu'à peu près vrai. C'est surtout la nécessité politique qui conduisait la Gironde à chercher dans les « classes moyennes » un point d'appui contre les forces

d'action et de révolution qui la débordaient. Mais c'était un dangereux appel que celui qui était adressé par elle aux riches bourgeois, aux marchands apeurés, car dans ce mouvement de conservation et de réaction sociale les éléments royalistes allaient s'unir aux éléments girondins, et si, à Paris comme à Lyon, les modérés l'avaient emporté dans les sections, Paris aurait été livré bientôt à toute la contre-révolution. Danton demandait aux pétitionnaires lyonnais : « Êtes-vous sûrs que vos illustres négociants sont devenus patriotes ? » À la même question, les grands négociants et les bourgeois timorés de Paris n'auraient pu répondre que par l'équivoque. C'est donc le sort du monde nouveau qui se jouait à cette heure dans les sections parisiennes, où les forces du modérantisme et du royalisme inavoué affluaient pour neutraliser les forces populaires et révolutionnaires.

Le journal de Prud'homme, *les Révolutions de Paris*, ambigu à son ordinaire, pédantesque et blafard, essaie de dissimuler d'abord ce profond conflit politique et social des deux classes, puis, quand il est obligé de l'avouer, il le noie en quelque sorte sous un flot de sentences et de doctorales admonestations ; et, sous une apparence de fausse impartialité qui lui permet de ménager l'avenir, il tente de discréditer la force de la Révolution. Il faut que la lutte du peuple et de la bourgeoisie, se disputant la direction du mouvement révolutionnaire, ait été bien aiguë alors, pour qu'on en sente encore percer la pointe sous les phrases filandreuses et hypocrites de l'entrepreneur de publicité. Il dit dans le numéro du 4 au 11 mai, comme si le vote de l'emprunt forcé progressif avait aboli tous les antagonismes :

« Paris est toujours dans les meilleures dispositions. La très grande majorité des citoyens veut la république, malgré les sacrifices que son établissement doit coûter, et soutient la Convention, malgré tous les reproches qu'il y a à lui faire. *Les riches sont tout prêts à tendre à leurs frères une main secourable.* D'abord ils ont fait de nécessité vertu, ils finiront par sentir que c'est aussi une jouissance de convertir son superflu en offrandes à la patrie. Le citoyen pauvre les voit maintenant avec moins d'humeur. C'est l'opulence qui riva nos fers ; *c'est elle aujourd'hui qui nous aide à les briser tout à fait. Encore un peu de temps, et nous arriverons, moitié de gré, moitié de force, à cette égalité de biens, et à cette uniformité de mœurs, base solide d'une république vraiment libre. Oui, nous arriverons, toutes les classes de la société se rapprochent, se confondent et fraternisent réellement.* Rome dans tout son éclat, dans toute sa puissance, n'offrit jamais le phénomène que la France donne aujourd'hui en spectacle au monde.

« Des législateurs divisés d'opinions et au-dessous de leur caractère auguste. Des magistrats d'une inconséquence ! Des juges prononçant des arrêts plus sanguinaires que les lois de Dracon. Les prêtres rongant leur frein dans le silence et n'osant franchir le seuil de leurs chapelles ; *les riches allant au-devant du partage de leurs biens.* L'artisan épuisé, et pouvant à peine travailler assez pour vivre. Des charlatans

politiques occupant les tribunes de toutes les sections ; 200 000 révoltés déchirant le sein de leur patrie. Point de marine, à la veille d'être assailli par les premières nations maritimes du globe. Quatre années de révolution. Deux ans de guerre. Et cependant la France, faisant face à tout, travaille à une Constitution la plus parfaite qui ait jamais été ; cependant Paris, un peu moins peuplé peut-être, mais jouissant du calme, prend parti pour tel ou tel et va rire à la représentation du triomphe de Marat (pièce donnée sur le théâtre de l'Estrapade). Dans d'autres temps, en pareille circonstance, Paris nagerait dans le sang et ne serait bientôt plus. On bâtit dans toutes les rues. L'officier municipal suffit à peine à la quantité des mariages. Les femmes n'ont jamais mis plus de goût et plus de fraîcheur dans leur parure. Toutes les salles de théâtre sont pleines. A-t-on jamais vu contraste plus parfait en apparence ? Que penser de ce tableau ? C'est que le peuple français, et celui de Paris, principalement, est devenu plus sage que tous ceux qui se disent ses meneurs. La raison du peuple, pour peu qu'il ait la connaissance de sa force, est au-dessus de tout. Paris, Lyon, Bordeaux et Marseille donnent des leçons au reste de la république. »

Qui devinerait à ce tableau incohérent, où de fades et vaines hardiesses sont mêlées à des déclamations réactionnaires, qui discernerait sous cette idylle douceâtre et aigre les violents conflits de forces que constate et qu'annonce la lettre de Pétion ? Le journal de Prudhomme n'a pas l'air de se douter que, sur le navire secoué par la tempête, l'équipage se bat autour du gouvernail.

Il n'a pas l'air de se douter que les riches, qui jusque-là, en effet, fréquentaient surtout les salles de théâtre et qui continuent à les fréquenter, commencent à aller aussi dans les sections pour y saisir la Révolution, pour l'arracher à la main brutale et puissante du peuple. Il est vrai qu'il résout la difficulté en demandant une sorte d'élimination douceuse qui porterait sur le prêtre girondin Fauchet comme sur le prêtre montagnard Chasles, et sur Marat comme sur Clavière. Inapte équilibre, fausse et meurtrière impartialité à une heure où la Révolution avait besoin de se concentrer pour ne pas périr et de faire décidément un choix entre les forces ennemies qui se disputaient la conduite des événements. Cette impartialité prétendue de Prudhomme n'est que de l'incertitude. Il ne sait pas encore pour quel parti se prononcera le sort des combats.

Il se décide enfin quand la force girondine et bourgeoise lui paraît en progrès. Et voyez avec quelle longue et filandreuse hypocrisie il attaque les Montagnards, sous prétexte de défendre Paris contre d'injustes reproches de la Gironde. Quel plaidoyer fielleux et fourbe, qui se tourne en réquisitoire, et quelle manœuvre perfide pour couvrir le mouvement de contre-révolution propriétaire !

« Depuis longtemps, écrit-il dans le numéro du 11 au 18 mai, il existe dans le sein même de la

Convention et ailleurs un système de diffamation contre Paris. On voudrait à tout prix isoler cette ville, la réduire à ses propres forces, à ses seules ressources, ou la mettre en butte à la jalousie et au ressentiment des autres sections de la république. À propos d'une adresse prononcée à la barre au nom de 120 000 citoyens de Bordeaux, n'a-t-on pas entendu Guadet dire en propres mots à la tribune : « Les Bordelais ont fait marcher 4 000 hommes dans la Vendée qui n'ont pas eu besoin de remplir leurs poches d'assignats pour aller délivrer leurs frères ». Le député auteur de ces paroles incendiaires et malveillantes avait en vue le recrutement de Paris, *qui s'effectue, il est vrai, avec quelque lenteur et à prix d'argent*, mais il faut être d'une mauvaise foi insigne pour hasarder indirectement ce reproche amer contre une cité qui n'a conservé sa supériorité d'opinion que par la grandeur et la multiplicité de ses sacrifices. Oui, Paris, cette fois, n'a point manifesté aveuglément cette ardeur civique qui jusqu'à ce jour n'avait mis à découvert que le citoyen pauvre, et avait laissé le riche végéter paisiblement, assis sur son or. Oui, le règne de l'égalité commence véritablement, et le salut public est devenu enfin la cause commune, grâce aux sans-culottes éclairés qui n'ont pas voulu se lever seuls et ont exigé que tous ceux qui profitent du bénéfice de la liberté en supportent aussi les charges. N'est-il pas juste et équitable d'exiger de ceux qui prétendent à la protection de la société, qu'ils lui prêtent secours et la défendent chacun selon ses forces ou suivant ses moyens ?

« Ce mode, auquel tout le monde n'était pas préparé, n'a pu s'exécuter aussi vite qu'il eût été à désirer, mais enfin le recrutement est rempli, et au delà, malgré les tentatives de tout genre pour le contrarier, *malgré les menaces inconsidérément, prématurément faites à différentes corporations de jeunes citoyens. La preuve que ceux-ci n'étaient pas d'aussi mauvaise volonté qu'on chercha à le persuader pour exciter une rumeur, c'est que dans leur rassemblement aux Champs-Élysées il se trouva beaucoup de canonniers*, et personne, que nous sachions, n'a encore élevé un doute sur le patriotisme ardent et soutenu de ces volontaires infatigables à qui la Révolution doit tout. Or les canonniers ne se seraient pas compromis au point d'aller grossir un attroupement illégal d'individus malintentionnés.

« On n'oublia rien pour mettre la division parmi les citoyens, et comme s'il n'y avait pas encore assez de partis, on imagina mille prétextes pour multiplier les factions. Pour augmenter le nombre des mécontents, *on confondit les modérés avec les gens suspects, deux classes pourtant bien distinctes*, et à qui le même traitement et les mêmes peines ne doivent convenir. Sans doute, celui-là aurait bien mérité de la patrie dans ces jours d'orage qui pourrait fournir la liste exacte de quinze à vingt mille salariés de Pitt, de Cobourg et de Brunswick fourmillant dans Paris surtout, et s'impatronisant en tous lieux, depuis la Convention jusque dans le plus petit club : voilà la véritable armée des puissances ennemies, leurs

autres troupes ne sont qu'ostensibles, et ne nous feront jamais le mal que celle-ci nous a déjà causé et nous prépare encore.

« Quant aux modérés, espèce d'hommes dangereux sans doute, il en est et beaucoup, *mais à qui faut-il s'en prendre ? N'est-ce pas à tous ces soi-disant patriotes qui journellement vont de tribune en tribune proposer les mesures les plus violentes, les plus exagérées ? Ah ! si on eût pris le soin de faire aimer la Révolution, si ceux qui s'en sont rendus les meneurs étaient plus estimables, si on eût étudié mieux le cœur humain, il n'y aurait point de modérés. Pourquoi la religion chrétienne, qui exige tant de privations, fit-elle des enthousiastes ? Ses premiers apôtres convertissaient jusqu'à leurs bourreaux. C'est que les premiers chrétiens furent sages, montrèrent des vertus et pratiquèrent exactement ce qu'ils prêchaient.*

« *Mais quelle confiance avoir dans les gens qui ne prêchent l'égalité que pour se faire nommer aux premières places, qui ne crient contre les riches que pour s'enrichir de leurs dépouilles, qui vont sans cesse rappelant la frugalité des Spartiates, l'antique simplicité des Romains, et qui ont l'inconséquence ou l'impudeur d'afficher tous les genres de luxe, celui de la table, celui des habits, celui des ameublements ? Ces travers, sans compter les excès de toute espèce et les abus les plus criants, ont attiédi le zèle de quantité de bons citoyens, d'ailleurs victimes déjà des malheureuses circonstances. Beaucoup se disent aujourd'hui : Mais ce n'est pas là ce qu'on nous avait promis. Jusqu'à présent tout ce qu'on a exigé de nous, nous nous sommes empressés d'y souscrire de grand cœur, mais cela n'a porté profit qu'à quelques intrigants. Nous nous sommes ruinés pour la patrie, et la patrie n'en est pas plus à son aise. On a pressé l'éponge, et maintenant qu'elle commence à s'épuiser, on menace de la jeter de côté.*

« *Mais, en outre, on remarque si peu de suite dans les plans de ceux qui mènent la machine politique, jamais on n'a tant parlé principes et jamais on ne les a si souvent, si audacieusement violés ; à la plus petite bourrasque, nos meilleurs pilotes perdent la tramontane, et les forbans de la Révolution spéculent sur le naufrage et se divisent d'avance les trésors qu'ils retireront du vaisseau quand ils l'auront fait échouer.*

« *À la première nouvelle un peu fâcheuse des frontières ou de la Vendée, plus de passeports ni de barrières ouvertes, plus de spectacles, plus de journaux, vite il faut se déclarer en révolution, établir des comités révolutionnaires, des tribunaux révolutionnaires, lever une armée révolutionnaire, prendre des mesures révolutionnaires, c'est à-dire mettre la guillotine en permanence, faire main basse sur la bourse des riches et la personne des gens suspects, remplir les cachots et le trésor public ; vite une nouvelle émission d'assignats, le partage des terres d'émigrés, des révoltés ; vite il faut que Paris se dessaisisse du peu de fusils qui lui restent ; puis le canon d'alarme et sans doute, un moment après, le tocsin et ses suites.*

« *Et c'est ainsi qu'on épuise les plus précieuses, les dernières ressources, sans en laisser aucune en réserve pour l'avenir. Ce n'est pas assez de tenir le citoyen dans une terreur habituelle. Ce n'est pas assez de le torturer par mille formalités,*

comme pour faire prendre en dégoût la Révolution et le régime républicain ; on l'abreuve de sarcasmes et de reproches. Au lieu de rapprocher ceux qui ont quelque chose de ceux qui n'ont rien, on les excite l'un contre l'autre. On dit au sans-culotte : Cours sus contre les culottes étroites ; partage avec le riche ou pille-le ; le riche est sans entrailles comme sans patrie ; sous prétexte de faire vivre les indigents en leur fournissant du travail, il leur met le pied sur la gorge, l'indépendance ne sera que précaire tant qu'une partie des citoyens sera salariée par l'autre ; pour se conserver libre, il faut ou que tout le monde soit riche ou que tout le monde soit pauvre.

« On dit aux riches : Vous êtes des modérés, des insoucians, des gens suspects, l'or a fait un calus sur vos cœurs ; pourvu qu'on vous laisse dormir en paix dans vos alcôves tapissées, que vous importe le joug de George, de Guillaume ou de Louis ? Vous appelez tout bas la contre-révolution et de quelque côté qu'elle arrive, elle sera toujours la bienvenue ; lâches bourgeois, lâches boutiquiers, à qui il ne manque qu'un peu de courage pour vous révolter à Paris comme on le fait dans la Vendée ! Hé bien, nous vous forcerons à ouvrir vos bourses, ce sera plus aisé que d'échauffer vos cœurs, et si vous murmurez, la réclusion nous assurera de vous pendant que nous irons combattre.

« Ces reproches amers ne sont pas sans fondement, et nos capitalistes n'ont que trop provoqué le réquisitoire du procureur de la Commune : « La cause de nos maux, dit-il. Je la vois dans l'égoïsme du riche qui, mollement couché dans une alcôve tapissée, regrette les anciens abus ; je la vois dans les coupables spéculations de l'agiotage, dans la conduite criminelle de ces thésauriseurs qui, pour tripler leurs capitaux, déclament contre la Révolution. Qu'ont-ils fait pour le pauvre ? Rien. »

« Mais quelque chose de moins impolitique que de les menacer du rasoir national, de la faux de l'égalité, de la bouche du canon, etc., c'était de leur dire avec une franchise toute républicaine : Mes amis, mes frères, il n'y a plus à reculer, nous sommes trop avancés pour reculer ; la liberté est une île dont on ne peut plus sortir que mort, une fois qu'on y est entré. Mais vous savez calculer, eh bien ! si vous avez pu croire un moment à la chimère d'une contre-révolution, pensez donc que, se rétablit-elle, vous n'en seriez pas meilleurs marchands ; vous voilà entre deux feux, de façon ou d'autre on laissera tranquilles ceux qui n'ont rien ; c'est toujours à ceux qui ont quelque chose qu'on s'adressera. Le rétablissement de la monarchie vous coûterait tout autant que l'affermissement de la république ; exécutez-vous de bonne grâce ; n'attendez pas qu'on l'exige de vous ; faites-vous un mérite d'offrir de vous-mêmes aux besoins de la patrie le quart, le tiers, même la moitié de vos biens, s'il le faut. Vous y gagnerez encore ; car par ce procédé civique vous conserverez le reste de votre fortune, et à ce prix est-ce acheter trop cher l'indépendance et le calme ? N'imites pas les nobles et les prêtres, ne soyez pas aussi récalcitrants qu'eux ; rappelez-vous ce qu'il leur en a coûté pour s'être fait tirer l'oreille. Le peuple s'est fâché, et il a mis sa main sur tous leurs biens et leurs privilèges ; car ne vous y trompez pas, la liberté a besoin encore d'une troisième révolution. Vous avez applaudi à celle des nobles et à celle des prêtres : à présent

c'est le tour des riches. Citoyens de cette dernière caste, vous serez traités comme ceux des deux autres, si vous n'êtes point devenus plus sages à leurs dépens. Les droits de l'homme ont été respectés en eux ; on n'a châtié que les émigrés conspirateurs et les réfractaires fanatiques. On respectera de même les droits de la propriété ; mais les propriétaires égoïstes ne seront point oubliés par les sans-culottes. La Révolution est pour l'avantage de tout le monde ; tout le monde doit en payer les frais, les braves par l'effusion de leur sang, les riches par l'offrande de leurs trésors.

« Puisque cela est ainsi, répondront les riches, il faut bien se résigner ; mais du moins qu'on nous rassure sur l'emploi de la taxe qu'on nous impose ; que le tarif de cette taxe ne soit point livré à l'arbitraire des comités révolutionnaires composés de bons sans-culottes bien intentionnés, mais dirigés par deux ou trois mauvaises têtes ; car il ne serait pas plus de l'intérêt de la République que du nôtre de laisser couper l'arbre par le pied pour en avoir le fruit. »

« Les vrais patriotes sont bien de cet avis ; ils ne veulent pas convertir à la Révolution par le fer de la guillotine ou des taxes arbitraires. *Ce sont les vrais Parisiens qui ont renversé la Bastille : ce ne sont pas eux qui en ont construit une dans chaque section*, pour y enfermer tous ceux qui parlent avec courage ou qui écrivent avec impartialité. Les vrais Parisiens ont demandé le supplice du despote ; ce ne sont pas eux qui veulent et demandent la dissolution de toute l'assemblée conventionnelle, parce que plusieurs de ses membres ont perdu la confiance du peuple.

« Généreux citoyens de Marseille, de Lyon, de Verdun, d'Avignon, de Nantes, de Bordeaux, dans vos adresses énergiques aux représentants du peuple, vous semblez inquiets de la sûreté de leurs personnes et de la liberté de leurs délibérations... Rassurez-vous, il est de l'intérêt et de la gloire de Paris de vous en répondre... les dangers qui menacent Paris ne nécessitent pas le secours de la force armée départementale ; une vigilance active, un patriotisme éclairé suffirait pour nous défendre contre les nombreux émissaires lâchés au milieu de nous pour nous porter aux derniers excès. Depuis trois mois, que n'a-t-on pas fait pour exciter une commotion dans Paris ? Rien n'a pu réussir, et rien ne réussira, *si, à la première alarme, chaque compagnie de section, debout à son poste, offre dans tous les points de la ville une force suffisante pour étouffer la première étincelle de l'embrasement prémédité, et pour conjurer l'orage à sa naissance. Cette mesure toute naturelle déconcertera ceux qui, chaque matin, s'éveillent avec un nouveau plan de guerre civile. Au premier coup de la générale, ou du canon, ou du tocsin, que chaque citoyen, riche ou pauvre, saute à son fusil ou à sa pique, si nos fusils nous sont enlevés, et garde ses foyers, sa maison, sa rue, sa section, sans prendre parti, sans divaguer, et Paris, la Convention et la République est sauvée.* »

Oui. c'est une diatribe venimeuse, réactionnaire et fourbe. Le journal de Prudhomme a beau donner le change en attaquant d'abord Guadet et en affectant de défendre Paris. Il a beau citer des propos à allure socialiste et révolutionnaire de Chaumette. Il a beau parler d'une *troisième révolution* nécessaire à la liberté et qui serait dirigée contre les riches égoïstes. Au fond, il calomnie le mouvement révolutionnaire par lequel Paris défendait le monde nouveau contre les conséquences de la trahison de Dumouriez, contre l'invasion de l'ennemi, contre le soulèvement de la Vendée. Que signifient ces accusations meurtrières et vagues contre les hommes les plus ardents de la Révolution ? Est-ce Marat, ou Danton, ou Robespierre qui voulaient s'enrichir des dépouilles des citoyens ? et comment le journal de Prudhomme ne voit-il pas qu'en diffamant les clubs, les orateurs des sections, les comités révolutionnaires, il brise tous les outils de défense et de révolution ?

Sans doute il se glissait quelque arbitraire dans les réquisitions de ces comités appelant les citoyens à l'armée et taxant les riches par l'impôt de guerre. Mais il n'y avait pas, dans la tempête tous les jours accrue, une force régulière d'administration, de perception qui permit de concentrer les trésors et les hommes par des procédés légaux et indiscutables. Le journal de Prudhomme, tout en se donnant l'air d'être très hardi, fomenta tous les sophismes de contre-révolution qui paralysaient, en ces jours de crise suprême, l'action nécessaire de la France et de la liberté. Et il termine, par quoi ? par un appel aux armes qui semble adressé à la fois au pauvre et au riche, mais qui tend surtout à concentrer dans les sections et à mobiliser contre la Montagne et la Commune toutes les forces bourgeoises et modérées. L'apologie du modérantisme est significative. Encore une fois, le louche entrepreneur de publicité ne se serait pas risqué à ce point, même sous le couvert de paroles pseudo-socialistes, il ne se serait pas enhardi jusqu'à défendre ces rassemblements des Champs-Élysées où les égoïstes commis de boutique et la jeunesse riche se mêlèrent aux royalistes et aux émigrés, si l'appel de Pétion à la bourgeoisie et aux propriétaires n'avait pas trouvé de l'écho. Mais les portes des maisons cossues et jusque-là silencieuses s'étaient ouvertes avec fracas pour laisser passer toute une armée de contre-révolution, toute une clientèle de fournisseurs, d'employés, de domestiques, conduits par des fils de bourgeois et des agents de finances. Ainsi, pour la première fois depuis l'origine de la Révolution, la lutte, sourde jusque-là, des deux fractions du Tiers État, se déclarait ouvertement et violemment. Ce n'était plus un de ces mouvements tumultueux d'émeute où, au nom du droit à la vie, les pauvres pillaient quelques magasins et quelques boutiques. Ce n'était plus un débat de tribune entre le parti qui s'appuyait surtout sur la bourgeoisie et le parti qui faisait appel à l'énergie révolutionnaire et à la force musculaire du peuple. C'était, au cœur même de chaque section, la rencontre et le conflit des deux classes. C'était, chaque soir, une sorte de corps à corps, une mêlée souvent violente des sans-culottes et de ceux qu'on appelle

déjà « les culottes dorées » ou « les belles cuisses ». Les *belles cuisses* ? Le mot est de Chaumette, comme en témoigne un rapport que le policier Dutard (ou plus noblement : « observateur de l'esprit public ») adressé à Garat, le lundi 20 mai. Les *culottes dorées* ? Le mot est de Robespierre, parlant aux Jacobins.

Robespierre voyait bien que le conflit politique prenait forme de conflit social. Et certes, devant la mobilisation contre-révolutionnaire des forces bourgeoises, il se félicitait de la mobilisation révolutionnaire des forces prolétariennes. Il n'aurait pas voulu cependant que la Révolution aboutît à une lutte systématique contre la richesse et détournât d'elle cette portion de la riche bourgeoisie qui, par prudence, ne prenait point parti ou par générosité et largeur de vues restait fidèle au mouvement révolutionnaire.

Le Pelletier de Saint-Fargeau, dont on venait de célébrer magnifiquement les funérailles, n'avait-il pas été tout ensemble un des plus riches propriétaires de France et un des Montagnards les plus ardents ? C'est cette double préoccupation de combat et de prudence, qui se marque dans le bref résumé du discours prononcé par Robespierre aux Jacobins dans la séance du mercredi 8 mai. C'est seulement quand elle se traduit par un luxe arrogant, et par des prétentions provocatrices, que la richesse doit être suspecte :

« Celui-là est un insensé, s'écrie-t-il, qui se persuade que les lâches partisans de Dumouriez et de Cobourg aient sérieusement l'intention de repousser les brigands de la Vendée. Il n'y a plus que deux partis en France : le peuple et ses ennemis. Il faut exterminer tous ces êtres vils et scélérats qui conspireront éternellement contre les Droits de l'Homme et contre le bonheur de tous les peuples. Voilà l'état où nous sommes.

« Celui qui n'est pas pour le peuple, celui qui a des culottes dorées est l'ennemi né de tous les sans-culottes. Il n'existe que deux partis, celui des hommes corrompus et celui des hommes vertueux. Ne distinguez pas les hommes par leur fortune et par leur état, mais par leur caractère. Il n'est que deux classes d'hommes, les amis de la liberté et de l'égalité, les défenseurs des opprimés, les amis de l'indigence et les fauteurs de l'opulence injuste et de l'aristocratie tyrannique. Voilà la division qui existe en France. Eh bien ! ces deux classes d'hommes doivent être séparées si l'on veut éviter la guerre civile.

« Les sans-culottes, toujours dirigés par l'amour de l'humanité, ont suivi pour règle les véritables principes de l'ordre social, n'ont jamais prétendu à une égalité de fortune, mais à une égalité de droit et de bonheur. Une partie des défenseurs du peuple s'est laissée corrompre ; moi aussi, j'aurais pu troquer mon âme contre l'opulence ; mais je regarde l'opulence, non seulement comme le prix du crime, mais encore comme la punition du crime et je veux être pauvre pour n'être point

malheureux. » (Applaudi.)

Ainsi, tout en animant les sans-culottes contre les culottes dorées, Robespierre prend bien garde que la lutte sociale n'aboutisse pas à une lutte des classes systématiquement fondée sur l'opposition de la pauvreté et de la richesse.

Et ce n'est pas pour dépouiller les riches, c'est pour assurer la victoire de la démocratie et le salut de la liberté, qu'il demande, en cette crise, la primauté révolutionnaire des pauvres :

« Vous avez dans les lois tout ce qu'il faut pour exterminer légalement nos ennemis. Vous avez des aristocrates dans les sections : chassez-les. Vous avez la liberté à sauver : proclamez les droits de la liberté, et déployez toute votre énergie. Vous avez un peuple immense de sans-culottes, bien purs, bien vigoureux ; ils ne peuvent pas quitter leurs travaux, faites-les payer par les riches. Vous avez une Convention nationale : il est très possible que les membres de cette Convention ne soient pas tous également amis de la liberté et de l'égalité ; mais le plus grand nombre est décidé à soutenir les droits du peuple et à sauver la République. La portion gangrenée de la Convention n'empêchera pas le peuple de combattre les aristocrates. Croyez-vous donc que la Montagne de la Convention n'aura pas assez de force pour contenir tous les partisans de Dumouriez, des d'Orléans, de Cobourg ? En vérité, vous ne pouvez pas le penser.

« Si la liberté succombe, ce sera moins la faute des mandataires que du souverain. Parisiens, n'oubliez pas que votre destinée est dans vos mains ; vous devez sauver Paris et l'humanité ; si vous ne le faites pas, vous êtes coupables.

« La Montagne a besoin du peuple : le peuple est appuyé sur la Montagne. On cherche à nous effrayer de toutes les manières ; on veut nous faire croire que les départements méridionaux sont les ennemis des Jacobins. Je vous déclare que Marseille est l'amie éternelle de la Montagne ; qu'à Lyon les patriotes ont remporté une victoire complète.

« Je me résume et je demande : que les sections lèvent une armée suffisante pour former le noyau d'une armée révolutionnaire qui entraîne tous les sans-culottes des départements pour exterminer les rebelles ;

« Qu'on lève à Paris une armée de sans-culottes pour contenir l'aristocratie ;

« Que tous les brigands dangereux, que tous les aristocrates soient mis en état d'arrestation ; que les sans-culottes soient payés aux dépens du trésor public, qui sera alimenté par les riches et que cette mesure s'étende dans toute la République.

« Je demande qu'il soit établi des forges sur toutes les places publiques.

« Je demande que la Commune de Paris alimente de tout son pouvoir le zèle révolutionnaire du peuple de Paris.

« Je demande que le Tribunal révolutionnaire fasse son devoir, qu'il punisse ceux qui, dans ces derniers jours, ont blasphémé contre la République.

« Je demande que ce tribunal ne tarde pas à faire subir une punition exemplaire à certains généraux, pris en flagrant délit, et qui devraient déjà être jugés.

« Je demande que les sections de Paris se réunissent à la Commune de Paris et qu'elles balancent par leur influence les écrits perfides de journalistes alimentés par les puissances étrangères.

« En prenant toutes ces mesures *sans fournir aucun prétexte de dire que vous avez violé les lois*, vous donnerez l'impulsion aux départements qui s'uniront à vous pour sauver la liberté » (*Applaudissements*).

Ainsi, de même que Robespierre, tout en excitant les sans-culottes, voulait les empêcher de déclarer une guerre fondamentale à la bourgeoisie et à la propriété, il voulait tendre tous les ressorts de l'action révolutionnaire, mais sans briser la légalité. Visiblement, il a encore le désir passionné de ne pas entamer la Convention. Le peuple, avec ses comités de surveillance institués par la loi depuis le 21 mars et chargés de veiller au recrutement d'abord, puis à la levée des taxes de guerre, avec le tribunal révolutionnaire, avec les armées révolutionnaires, avec l'appui de la majorité de la Convention, pourra annihiler l'influence politique de la Gironde sans violer la représentation nationale ; seulement, pour cela, il faut qu'il use, avec une vigueur extrême, de toutes les forces qu'il a en main : il faut qu'il ne permette pas à la contre-révolution d'envahir les sections, de fausser l'outil, par excellence, de l'action révolutionnaire.

« Il y a des aristocrates dans les sections, chassez-les. »

Ainsi, tous les partis s'accordaient, de Pétion à Robespierre, à faire des sections le champ et le centre du combat. Et quel bouillonnement, quels remous, quelle ardente écume au choc des forces contraires qui s'y pressaient ! C'est Hébert, c'est le père Duchesne qui fut, en ces jours de combat direct, grossier et physique, l'interprète de la rude passion du peuple. Sa grossièreté prit un sens en s'opposant à la recherche et aux élégances de la bourgeoisie modérée dont l'insolence se déchaînait dans les sections. Il fut comme le vaste écho des propos de faubourgs qui répondaient dans les sections aux violences musquées des salons ou aux provocations d'antichambre. Il s'indigne de l'invasion des aristocrates dans les sections ; et tout en s'appliquant toujours, comme Robespierre, à rassurer la propriété, il appelle les

prolétaires à une action vigoureuse contre les égoïstes bourgeois qui voudraient « leur faire manger le plâtre des murailles ».

« Les braves sans-culottes du département de l'Hérault, dit-il dans son numéro 234, voulant sauver la République, ont pris un arrêté pour faire marcher contre les rebelles tous les citoyens en état de porter les armes et pour faire payer aux riches les frais de la campagne. Presque toutes les sections ont applaudi à cet arrêté quand elles l'ont connu, et toutes l'auraient adopté si des jean-foutres n'étaient pas venus jeter le désordre. Déjà l'armée parisienne serait en présence des rebelles et les hommes du 14 juillet et du 10 août auraient écrasé les scélérats échappés à leur vengeance ; mais, foutre, tous les *honnêtes gens de Lafayette ont profité des bons avis de Jérôme Pétion et comme il le leur avait recommandé dans sa lettre aux sections, ils n'ont pas manqué de se rendre aux assemblées pour en chasser les sans-culottes. Des visages inconnus, des faces à gifles, des marguilliers, des banquiers, des marchands de sucre, des bandes de foutriquets aux culottes serrées, des godelureaux frisés et parfumés, ont inondé toutes les sections. On ne s'y est plus reconnu ; chaque assemblée est devenue une véritable cohue, on n'y a plus entendu parler que de meurtre et de pillage. Égorger la Montagne, les Jacobins, le maire, le procureur, tous les magistrats, brûler les faubourgs, tels sont les complots de cette bougre de canaille.*

« Des bandes de courtauds de boutique, des saute-ruisseaux d'avoués et de notaires, des garçons épiciers et limonadiers se sont rassemblés au Luxembourg avec des poignards et des pistolets, pour commencer la guerre civile. Les patriotes ont été insultés, maltraités par cette foutue canaille... *Ces scélérats ont eu l'audace de s'emparer des registres, de se faire présidents et secrétaires.* »

Est-ce que les patriotes se laisseront ainsi fouler ? Est-ce qu'ils tarderont à répondre à ces insolents et à reprendre l'offensive ? Est-ce qu'ils ne sauront pas faire comprendre à ces riches bourgeois, tout en les châtiant comme il convient, que leur intérêt même est de ne pas ouvrir la France aux hordes pillardes et dévastatrices vomies par l'Europe des rois ?

« Millions de tonnerres, crie le père Duchesne en son numéro 235, où en sommes-nous ? Je ne me reconnais plus dans Paris. Où sont donc les hommes du 14 juillet et du 10 août ? Je ne vois que des bougres indifférents ; je ne rencontre que des jean-foutres qui pissent le verglas dans la canicule. »

Et il ajoute, interpellant tour à tour toutes les catégories sociales, rudoyant les propriétaires et ménageant la propriété :

« Vous qui ne voulez rien faire pour la République, et qui regrettez tant l'ancien régime, riches maltôtiers, et vous, gros boutiquiers qui riez sous cape des dangers de la patrie, répondez-moi, foutre :

quelle est votre espérance ? Que deviendraient vos propriétés, vos riches ameublements, vos magasins, si l'ennemi s'emparait de Paris ? Est-ce au faubourg Saint-Antoine qu'il s'amuserait à grapiller, tandis que chez vous autres il pourrait faire ample moisson ? Gare les beaux hôtels du faubourg Saint-Germain, gare les belles boutiques de la rue Saint-Honoré... Vils égoïstes, songez que la contre-révolution serait votre coup définitif. Si vous n'avez pas assez de cœur pour sauver la patrie avec vos bras, payez du moins les violons qui vont faire danser ses ennemis.

« Et vous, braves sans-culottes, prenez encore une fois le mors aux dents.

« Et vous, femmes du 6 octobre, montrez-vous. Savez-vous, foutre, ce que vos commères du département de la Nièvre ont fait pour avoir la paix tandis que leurs maris combattaient les révoltés ? Elles ont pris par le chignon toutes les femmes des ci-devant et happé au collet tous les freluquets de l'ancien régime, les calotins, les feuillants, tous les faux patriotes, tous les modérés. Cette foutue canaille est maintenant enfermée dans des couvents. »

Que les patriotes se réveillent s'ils ne veulent pas être égorgés. Le numéro 237 les avertit qu'« une nouvelle Saint-Barthélémy se prépare ».

« Les victimes sont désignées, la bande girondine recrute et rallie les chevaliers du poignard... Venez avec moi dans les spectacles et les cafés, qu'y rencontrez-vous ? Un tas de blancs-becs, qui jappent comme des roquets contre la République, qui se réjouissent des progrès des brigands et qui ont l'audace de dire qu'avant un mois la France sera prise par les Prussiens... Allez chez les ci-devant financiers, chez les gens de robe, chez les gros boutiquiers, quels propos y entendez-vous ? Tout ce monde de valets, toute cette foutue canaille soupire après la royauté, calomnie, menace les patriotes. »

Et d'où vient que « chez les notaires et les avoués, tous ces clerks et saute-ruisseaux qui sous l'ancien régime ne se nourrissaient que de haricots et de pommes de terre », d'où vient qu'ils fassent maintenant chère de chanoine, et qu'on ne distingue plus le clerk du procureur ? « Qu'on ne croie pas que ce soit l'égalité qui a opéré ce changement, car « ces fidèles de l'ancien régime conservent leurs mêmes inclinations, ils sont toujours prêts à voler et gruger les plaideurs ». D'où vient donc que ces clerks font si bonne chère ? C'est que « ces clériaux musqués et attifés sont pour la plupart des émigrés ; ces bougres-là sont lassés du carême de Coblenz, et ils aiment mieux rentrer en France ». Et c'est cette tourbe mêlée de gentilshommes, de financiers et de robins, de nobles déguisés et de bourgeois égoïstes, qui essaie de s'emparer des sections, de dominer Paris, pour livrer la France « au petit que la louve autrichienne prétend être de la fabrique de Louis le raccourci ». Mais voici que Paris se réveille. Voici

que les sans-culottes aux poings solides se portent de nouveau vers les sections infestées d'aristocrates et balaient toute cette engeance. Voici que la Révolution redevient maîtresse de Paris. Que Paris agisse donc, qu'il désarme la défiance des départements et qu'il assume, au nom de la France, l'initiative souveraine des mesures décisives :

« Sans-culottes des départements, clame en son numéro 238 *le Père Duchesne*, haussé soudain au style noble et tirant de sa pipe de plus larges bouffées, voilà ce que nous voyons et ce que vous devez connaître. *Le temple de la liberté est à Paris* ; c'est nous, foutre, qui en avons posé la première pierre. Vous nous en avez confié la garde ; si nous ne le défendions pas, vous auriez raison de nous accuser. Quand l'ivrogne Capet le minait petit à petit, nous ne cessons d'arracher de ses mains la hache avec laquelle il en brisait les colonnes. Alors, comme aujourd'hui, on nous calomniait auprès de vous, on vous disait que Capet était le grand prêtre de ce temple, que nous outragions, que nous avilissions la divinité elle-même. Pour réparer l'édifice, vous nous avez envoyé des ouvriers, mais *malheureusement vous avez mal choisi*. » Paris qui les surveille et les voit de près, va donc chasser ces mauvais ouvriers.

Et que les patriotes ne craignent pas d'être désavoués par les départements. Ah ! s'ils ne font qu'un effort médiocre, s'ils ne réussissent pas, ils seront flétris et menacés. Mais le *Père Duchesne* sait que la bienfaisante dictature révolutionnaire de Paris sera absoute par son succès même, et en son n° 239 il encourage les Parisiens à l'action décisive : « Soyez victorieux et tous les départements vous approuveront, vous suivront ; battez le fer tant qu'il est chaud. »

Or sur toutes ces forces qui se heurtaient et s'enflammaient dans les sections, la Vendée versait presque tous les jours des nouvelles irritantes ou affolantes. Ce qui domine dans les premiers mois de la guerre de l'Ouest, c'est la stupeur des patriotes, des révolutionnaires. Ils ne comprennent ni les mobiles du soulèvement ni la tactique des révoltés. Et ils attribuent à la trahison des généraux les échecs qui résultent du défaut de préparation et d'adaptation. Quoi ! les patriotes qui ont vaincu les vieilles armées de Frédéric et les troupes impériales à Valmy et à Jemmapes, qui n'ont été vaincus en Belgique que par la félonie de leur chef, ces hommes sont vaincus par des paysans grossiers ! Quoi ! les misérables stratagèmes des prêtres, qui promettent à ces paysans imbéciles l'immunité devant les balles ou la résurrection, suffisent à les animer d'un mouvement héroïque ! Leur faux évêque d'Agra leur dit qu'ils traverseraient indemnes le feu de l'ennemi, et les voilà qui se jettent presque sans armes sur les patriotes puissamment armés. Les curés leur montrent trois vieillards auxquels pendant trois jours on a serré le cou avec un fil : c'est la trace du couperet de la guillotine, Dieu a recollé leur tête sur les épaules de ces braves gens, et voici les paysans de Vendée qui insultent à la mort.

Non vraiment, ces simagrées et ces mensonges ne peuvent prévaloir contre la force et la vérité de la Révolution, et s'il n'y a d'abord que tâtonnements ou débâcles, si Marcé est écrasé à Pont-Charraut et doit se replier en toute hâte, si Quétineau évacue précipitamment Bressuire, livre Thouars et se livre lui-même avec son armée, c'est parce que l'ombre de la trahison, après avoir couvert les vastes plaines uniformes de la Belgique, couvre les champs vallonnés et morcelés de l'Ouest. Quétineau ne fut-il pas l'ami, le lieutenant de Dumouriez ?

En vérité, les généraux ne trahissaient pas. Mais eux-mêmes ils étaient troublés, déconcertés par cette guerre toute nouvelle et qui ne ressemblait à rien de ce qu'ils avaient vu jusque-là. Ils s'attendaient à dissiper sans effort des bandes errantes de paysans armés de bâtons et de fourches, et voici que les haies se hérissaient de fusils meurtriers, qui visaient lentement et sûrement, voici que les paysans, le plus souvent dispersés, se rassemblaient soudain par grandes masses et se précipitaient sur les troupes républicaines d'un tel élan et d'une telle force qu'ils parvenaient à enlever des canons, et qu'ils s'outillaient peu à peu aux dépens de la Révolution elle-même. Et sur les canons qu'ils avaient pris, sur *Marie-Jeanne*, sur le *Missionnaire*, ils clouaient des crucifix comme pour ajouter à la trompeuse efficacité des forces naturelles je ne sais quelle puissance de chrétienne sorcellerie. Or les premiers généraux envoyés là-bas, soldats de carrière qui servaient la Révolution, honnêtement, comme ils auraient continué à servir la monarchie, n'avaient pas le sens des grandes forces élémentaires, pas plus de la force catholique que de la force révolutionnaire. Pour mener à ces combats pleins de hasard des recrues encore incertaines, il aurait fallu les passionner, les exalter, et les chefs n'étaient guère que de bons tacticiens d'ancien régime.

Quand on signala à Marcé l'approche des bandes paysannes, il hésita, se demandant si ce n'étaient point des forces patriotes qui s'avançaient ; il immobilisa sa troupe et bientôt, surpris par des forces supérieures, se retira en désordre. Si Quétineau évacua Bressuire et, le 5 mai, livra Thouars presque sans combat, ce n'est ni par félonie ni par lâcheté, mais enveloppé et menacé soudain par toute une armée là où il croyait n'avoir affaire qu'à quelques bandes, il crut qu'il n'avait pas le droit de risquer sa troupe, et peut-être dans une guerre ordinaire aurait-il eu raison. Mais dans le combat terrible qui était engagé, et d'où dépendait l'avenir du monde, toute défaillance, même honnête, était un crime. Plutôt que d'accepter que les autorités locales de Thouars arborent le drapeau blanc, Quétineau aurait dû lutter jusqu'au dernier souffle, jusqu'au dernier homme. Mais il ne comprenait pas, et au loin, à Paris, là où les cœurs brûlaient au centre même du foyer, ces faiblesses étaient interprétées comme des

trahisons. Traîtres aussi ceux qui, dans la Convention même, en dissimulant d'abord le péril, en attiédissant la flamme révolutionnaire, en criant à l'anarchie, à la tyrannie et au scandale dès que la Commune de Paris prenait une décision un peu vigoureuse, avaient livré à l'ennemi la Révolution incohérente et incertaine.

Ainsi, dans les sections tumultueuses où se heurtaient les sans-culottes et les culottes dorées, le parti du mouvement, de l'action, de la lutte forcenée et fanatique transformait tous les soirs en arguments d'une force croissante les défaites répétées de la Révolution en Vendée.

À Lyon, habitué à vivre sous la discipline de sa grande industrie, et qui ne recevait pas d'emblée, en plein cœur, comme Paris, toutes les commotions de la patrie en péril, les nouvelles de Vendée encourageaient au contraire vaguement les modérés ; ils y voyaient une première leçon infligée à l'outrance révolutionnaire. Mais à Paris le péril aigu de la liberté et de la patrie entraînait dans les âmes comme une pointe de feu, et sous cet aiguillon ardent la Révolution se soulevait.

Qui allait vaincre dans Paris, dans les sections ? Un moment on put croire que les modérés, les bourgeois, les propriétaires, les rentiers, les commis, toute la clientèle sociale de la Gironde allaient l'emporter, tant ils arrivaient nombreux, confiants, agressifs. Ils ne reculaient pas devant la lutte violente, et tous les jeunes gens bien nourris du haut négoce se flattaient, avec leurs gourdins, d'avoir raison du prolétariat misérable. La loi du recrutement avait produit un effet inattendu. Comme elle abandonnait aux citoyens réunis dans les sections le soin d'en fixer le mode, tous s'y pressaient afin de faire prévaloir, s'il était possible, le système qui leur serait le plus favorable. Serait-ce le tirage au sort, ou la réquisition ? Le remplacement, autorisé par la loi, serait-il pratiqué en fait, et dans quelles conditions ?

Lorsque le département de l'Hérault, dont les vues furent communiquées à la Convention le 27 avril, et converties en décret général le 5 mai, proclama que les nouveaux soldats devaient être désignés par les citoyens, il ne cacha pas que son but était surtout d'obliger les riches à marcher. Le mémoire adressé de Montpellier à la Convention par les autorités administratives disait :

« Le département de l'Hérault vient de faire un recrutement considérable. On ne doit pas dissimuler quelle en est la composition... La plupart des recrues sont des hommes de remplacement qui, par l'appât d'un salaire considérable, se sont déterminés à quitter leurs foyers... On propose que les nouvelles levées soient formées par voie de *l'indication*, c'est-à-dire en adressant des réquisitions directes et personnelles aux citoyens reconnus pour les plus patriotes et les plus propres par leur courage, leur

caractère et leurs moyens physiques à servir utilement la République dans ce moment de danger. La liste des citoyens requis sera affichée dans toutes les sociétés populaires. »

Le rapport de Barère, du 5 mars, précisa bien qu'il s'agissait d'étendre aux citoyens riches la charge que jusque-là les citoyens pauvres supportaient presque seuls. Barère rappelle que « jusqu'à ce jour la classe la moins aisée, les habitants des campagnes, les artisans des villes, ont supporté le poids des fatigues et des dangers ; que tous les citoyens doivent aujourd'hui les partager ; que les propriétaires et les citoyens qui ont des professions qui peuvent être suspendues avec le moins d'inconvénients, doivent s'empresse d'augmenter la force de l'armée et de porter, dans les départements où la rébellion a éclaté, l'exemple du courage et de l'amour de la patrie. »

Et le Comité de salut public, dans une circulaire, disait :

« Les représentants du peuple rappelleront au peuple français que très longtemps, même depuis la Révolution, la richesse oisive a su se soustraire à la fatigue et aux dangers, et en a laissé tout le poids à la classe la moins fortunée ; qu'aucun citoyen ne doit se soustraire au service personnel ».

C'était très net ; mais, du coup, les riches étaient stimulés à se précipiter dans les sections. Peut-être ils maintiendraient encore pour une large part le système du remplacement. Et puisque aussi bien ils étaient exposés à être envoyés à la frontière, à la fatigue, au péril, pourquoi ne pas agir tout de suite ? Ils quittaient donc « leurs alcôves tapissées », pour aller s'emparer des sections. Ce n'est pas Hébert seul qui constate que souvent ils y réussirent. Le policier Dutard qui, avec son emphase, ses prétentions et son système de modérantisme, ne manque pas d'esprit d'observation, marque souvent, dans ses notes secrètes au ministre de l'intérieur, Garat, ce renouveau des forces bourgeoises.

Du 1^{er} mai : « Je vais au palais de l'Égalité et aux Tuileries ; il n'y avait presque que des aristocrates ou des brissotins. — Le Conseil général de la Commune avait pris un arrêté qui invitait les sections à envoyer des commissaires pour y prendre des notes et répandre dans les sections les opérations du Conseil général. Chaumette qui avait fait prendre cet arrêté, a entièrement manqué son objet, car il n'y vient que des aristocrates ou des brissotins, et je ne doute nullement qu'il ne soit intimidé par le sang-froid que gardent certains vieillards, lorsqu'il fait des motions incendiaires... »

Et le zélé Dutard (trop zélé pour l'expectant Garat qu'il importune de ses plans) sonne le ralliement de toutes les forces conservatrices :

« Que dès aujourd'hui, que dès cet instant la trompette de la réunion sonne chez tous les propriétaires, au plus grand nombre possible, qu'ils consolent le peuple, qu'ils relèvent au courage ; que les plus

grands sacrifices soient faits ; que l'or, l'argent, les bons traitements de toute espèce, que rien, en un mot, ne soit épargné. Que l'on fasse bien entendre à l'aristocratie combien elle a intérêt de se réunir à la partie saine du peuple ; qu'on lui explique bien clairement que s'il arrive la moindre insurrection, elle sera moulue, et qu'il ne s'en sauvera pas un seul... »

Dans le rapport du 3 mai :

« Pourquoi, me dira-t-on, les Jacobins n'ont-ils pas fait une attaque à Paris depuis la fuite de Dumouriez ? C'est que la classe des mécontents est trop nombreuse, c'est que cette classe, qui à la vérité est vaincue par la timidité, est presque la seule qui ait des armes (*car presque tous les marchands sont armés*) ; c'est que les commis de l'administration ont tous la réputation d'être des aristocrates, et qu'il pouvait arriver qu'en un instant tous les gens armés et réunis à la classe proscrite fissent une vive résistance. Hébert dit le mot dernièrement à l'égard de la fête qui devait avoir lieu au Champ de Mars : « Vingt mille contre-révolutionnaires seraient bientôt rassemblés, et pourraient s'emparer des postes intérieurs et des armes et des arsenaux ».

Dans le rapport du 5 mai :

« Je vous donne comme une certitude que le moment présent n'est pas celui que vous devez redouter, que vous avez au moins trois ou quatre jours pendant lesquels vous n'avez rien à craindre. Je pourrais en donner mille raisons, mais la principale est que la faction (la Commune et la Montagne) ne se croit pas en force, et qu'au milieu d'une énorme population, entourée d'écueils et de dangers, elle n'a ni assez d'habiles politiques, ni des observateurs assez adroits pour oser tenter la moindre entreprise.

« Plusieurs sections ont éprouvé des dissensions, et il paraît que partout les aboyeurs ont été battus ; Saint-Jacques est l'une des sections que je dois joindre à celles dont je vous ai parlé ce matin.

« Mais je crains surtout pour le moment où le recrutement sera terminé, pour le moment où chaque marchand, chaque propriétaire, chaque manufacturier sera rentré dans sa boutique, dans sa maison, dans son atelier, avec ses commis et employés. »

C'était bien en effet la question du recrutement qui faisait affluer aux sections toutes les forces modérées, bourgeoises et boutiquières de Paris.

Dans un rapport du 6 mai :

« Ce matin on m'a appris que la section Mauconseil en est venue aux mains hier soir : celle de Saint-Eustache a brisé les chaises et s'est retirée sans rien délibérer. »

Le 7 mai :

« Hier soir j'allai faire un tour aux Champs-Élysées, aux Tuileries, et je trouvai partout le peuple assez tranquille. Je lis une remarque essentielle et qui me fit plaisir : c'est que je trouvai sur les promenades moins de modérés qu'à l'ordinaire. Plus le danger approche, *et plus ils sentent le besoin de se réunir*. Dieu veuille que ce sentiment qui, en dépit de la faction, a fait des progrès assez rapides, puisse en faire de plus en plus et de tels *que la classe propriétaire ne fasse plus qu'un*.

« ... J'allai à ma section et j'y trouvai une assemblée nombreuse ; je fus témoin d'une discussion sur un arrêté de la section Poissonnière qui portait deux dispositions principales ; *l'une avait pour objet de demander l'élargissement des jeunes gens arrêtés aux Champs-Élysées*, et par l'autre disposition la section disposait que Santerre avait perdu sa confiance. L'assemblée a passé à l'ordre du jour sur cette dernière proposition mais il s'est engagé une vive discussion sur la première. Et ce qui est remarquable, c'est que presque tous les opinants étaient d'avis de demander la liberté des révoltés, et l'Assemblée a encore passé à l'ordre du jour ; une première épreuve n'ayant rien produit, on a choisi deux censeurs dans la Montagne pour juger la seconde ; et ils ont eu l'impudence, malgré que le parti des modérés surpassât l'autre de plus de 40 membres, de décider le ballottage pour les Enragés ; c'était un confrère d'Hébert qui présidait : on m'a dit qu'il s'appelle Guiraut.

« Dans l'assemblée et à la sortie, j'ai remarqué la plus grande satisfaction parmi les modérés ; *tous, en sortant, s'invitaient réciproquement à être assidus*. Ils sentent bien que tant qu'ils seront à la section on ne les égorgera pas. »

Dutard croit respirer une sorte de printemps du modérantisme :

« Hier soir, écrit-il le 10 mai, je vais me placer au milieu de l'aile droite des Champs-Élysées. Je la vois toute tapissée, de qui ? Le croiriez-vous, de modérés, d'aristocrates, de propriétaires ; de fort jolies petites femmes bien ajustées s'y faisaient caresser par le zéphir printanier. Ce coup d'œil était charmant. Cette occurrence simultanée du retour de la saison *et d'un nouvel ordre de choses dans notre politique*, avait déridé jusqu'aux vieilles : tout le monde riait, il n'y avait que moi qui ne riais pas. »

Notez que Dutard n'est pas un optimiste, qu'il ne cherche nullement à rassurer Garat, qu'il lui signale au contraire tous les symptômes qui annoncent le prochain mouvement du 31 mai. Ce qu'il dit du réveil des modérés prend par là plus de valeur. Et il ne se dissimule ni leurs efforts d'un moment ni leurs faiblesses.

« ... Hier soir, à ma section, l'Assemblée était nombreuse. *Les modérés qui étaient beaucoup plus nombreux*

que les autres, ont demandé l'élargissement du citoyen Boucharet, condamné par le Comité de surveillance de la section à être renfermé pendant un mois et demi à l'Abbaye, *pour avoir brisé quelques chaises sur le dos des Enragés*. Quoique les modérés fussent en très grande majorité, l'assemblée a passé à l'ordre du jour. Guiraut présidait. Les modérés ont crié à l'injustice, le nombre des votants surpassait visiblement de 30 membres au moins celui des Enragés.

« Qu'ont fait les modérés ? ils se sont levés comme en sursaut, et se sont retirés en foule, en jurant, pestant, maugréant. On a voulu les retenir, mais inutilement. Arrivés sur la rue, ils se sont concertés, quelques-uns ont donné des marques de repentir ; ils voulaient rentrer, mais plusieurs s'étant retirés, ils n'étaient plus en nombre, et s'en sont allés.

« Il est remarquable que dans cette assemblée ils sont presque tous propriétaires, et qu'une partie, qui sont modérés, sont forcés de se placer au milieu des Enragés, parce qu'il y a à peu près autant de place d'un côté que de l'autre... »

Comment les sans-culottes résistèrent-ils, en cette première quinzaine de mai, à la soudaine et menaçante mobilisation de toutes les forces modérées et bourgeoises ? Comment restèrent-ils ou redevinrent-ils les maîtres des sections ? D'abord, en ce mouvement brusque et presque tumultueux de la bourgeoisie et de sa clientèle, il n'y avait ni une suffisante unité ni une grande constance. Ce n'est que par la coalition étroite des modérés et des aristocrates que les forces révolutionnaires auraient pu être un moment arrêtées et neutralisées. Si les royalistes avaient eu l'art de marcher derrière la bourgeoisie modérée et de la pousser en avant, peut-être ce bloc de réaction et de conservation aurait pesé lourdement sur le parti des sans-culottes. Mais les royalistes n'étaient pas encore résignés à s'abriter derrière un des groupes de la Révolution ; et même pour les plus assagis, pour les plus attiédés des révolutionnaires d'hier, ils gardaient une incurable défiance ou même une implacable haine.

La coalition qui s'ébauchait à Lyon n'était pas possible à Paris où les événements avaient laissé partout des traces toutes chaudes. Et les aristocrates n'avaient point encore renoncé à la tactique du désespoir, à la pensée de tout sauver en portant tout aux extrêmes.

Dutard note, le 1^{er} mai :

« Le difficile, suivant moi, pour obtenir un retour d'opinions, n'est pas du côté du peuple ; c'est toujours l'aristocratie qui fomenté les dissensions, qui excite des désordres. L'aristocratie me dira peut-être : « Mais nous ne faisons rien, nous ne nous mêlons de rien, nous restons chez nous. » Tant pis ! le peuple se sent insulté de cette retraite ; le peuple veut confraterniser avec vous, pourquoi ne vous

rapprochez-vous pas de nous au lieu de vous en éloigner ? Le peuple, en général, est sain ; il respecte les mœurs, il voit avec plaisir l'homme éduqué, pour peu qu'il ait l'accès facile. »

Ainsi, là où elle n'intriguait pas dans le sens des partis extrêmes, l'aristocratie restait boudeuse et inactive. À vrai dire, le policier en parle à son aise. Les nobles, les royalistes notoires, ne pouvaient guère se montrer dans les sections. Tout au plus, pouvaient-ils se mêler, dans les rassemblements, aux « culottes dorées », aux beaux fils de la bourgeoisie modérée.

Dutard insiste dans son rapport du 3 mai :

« Le peuple est tout entier à son objet, celui de terrasser l'administration actuelle (le pouvoir girondin). La respectable aristocratie se joint au peuple, lui applique par des développements curieux ce que le peuple ne voit presque qu'en effigie. Je l'avouerai sincèrement, je suis tellement courroucé contre l'aristocratie, par son inconduite dont je suis le témoin chaque jour, que s'il n'y avait pour chefs que Guadet, Marat et moi, je me déciderais peut-être à dire à Guadet : Mon ami, faisons tomber toutes ces têtes-là ; elles vous veulent du mal, elles veulent vous perdre, ces têtes nous sont à charge, et plus dangereuses pour nous que celles des sans-culottes les plus enragés.

« Je me livre à une prédiction qui a pour base une observation bien suivie de quatre années. Je suppose que l'on rétablît un roi, que l'aristocratie fût replacée dans ses châteaux avec toutes ses prérogatives, j'admets les Parlements, le clergé, etc. ; eh bien ! dans ce cas, l'aristocratie même ne pardonnerait à aucun de ceux qui auraient figuré dans la Révolution ; *elle trouverait les plus grands torts, la plus grande inconduite même dans ceux qui l'auraient servie. Il n'y a pas d'infamies possibles que les aristocrates ne débitent contre la partie de la Convention qui paraît pouvoir les épargner ; ils n'osent pas parler contre la Montagne ; mais ils se revanchent bien sur les Girondins.* »

C'était une grande faiblesse pour les modérés d'être comme adossés à ces frénétiques d'ancien régime qui espéraient et qui voulaient le rétablissement complet de leurs privilèges. Même constatation mélancolique de Dutard et même pressentiment lugubre dans le rapport du 10 mai :

« Il est remarquable encore que les Enragés habitués de la section ne vont qu'à 12 ou 15, et que si les deux partis ne se réunissent pas, cela ne tient qu'à l'opiniâtreté et au peu de tête de l'aristocratie qui ne veut pas céder. Par ce trait vous pouvez juger combien vous devez compter sur les propriétaires de Paris ; *il faudrait les enchaîner tous l'un contre l'autre, pour pouvoir en tirer quelque chose.* »

Les forces du modérantisme manquaient donc d'unité et elles étaient incapables d'une action d'ensemble : la manœuvre inquiétante et équivoque des hommes de l'ancien régime faussait et paralysait

la résistance. Et de plus, les bourgeois, les modérés n'avaient pas l'esprit de suite, la ténacité. Ils venaient en grand nombre aux sections sous la menace d'une révolution nouvelle qui porterait atteinte aux propriétés ; ils y venaient surtout sous le fouet de la loi du recrutement ; mais ils ne pouvaient sortir longtemps de leurs habitudes. Ayant peu fréquenté les sections jusque-là, ils y étaient novices ; ils se décourageaient au premier échec ou ils ne savaient pas profiter de leurs victoires. Là même où ils étaient en majorité, ils se laissaient, comme nous l'avons vu, faire la loi par une minorité organisée, qui avait été jusque-là maîtresse des sections et qui en connaissait le maniement. À la manœuvre improvisée et incohérente de la bourgeoisie, à l'élan vite amorti des modérés, les sans-culottes opposaient, au contraire, une force étonnante de passion, d'organisation et de persévérance. L'instinct révolutionnaire était surexcité en eux au plus haut degré. C'en était fait de la liberté, c'en était fait de toutes les conquêtes de quatre ans de révolution si, à cette minute décisive, Paris faiblissait. Mais en même temps qu'ils sentaient s'exalter en eux toute la force de la Révolution menacée, les sans-culottes comprenaient que cette fois ils jouaient une partie bien à eux. Dans la cause générale de la Révolution c'était leur cause qu'ils servaient. L'énergie de la conscience populaire n'est point diminuée, et son élan n'est pas abaissé ; mais à l'idéaliste ferveur qui soulevait le peuple en juillet 1789, en août 1792, avait succédé une sorte de positivisme révolutionnaire, précis, véhément et âpre. Le peuple ne se jetait plus au danger d'un premier mouvement, il ne s'en remettait plus à l'obscur avenir du soin de justifier et de récompenser son héroïsme. Il commençait à avoir des intérêts à lui.

Les sans-culottes, les démocrates avaient déjà envahi un assez grand nombre d'administrations. Avec Pache ils avaient occupé les bureaux du ministère de la guerre ; et sous son second successeur Bouchotte ils en étaient restés les maîtres. Ils commençaient à goûter aux fonctions rémunérées, à l'orgueil et aux profits de la bureaucratie dominatrice et appointée. Dans les cadres de l'armée envoyée dans l'Ouest ils pouvaient se promettre, avec Santerre, avec Ronsin, des emplois et des grades. L'idée leur venait que toutes les fonctions jusque-là gratuites, qu'ils avaient exercées dans les sections, dans les comités multiples, comités civils, comités de surveillance, qui avaient absorbé jusque-là une si large part de leur temps, pourraient bien, un jour prochain, être payées. Et si les artisans, les prolétaires sacrifiaient des journées d'atelier pour veiller sur la Révolution, pour assurer l'administration révolutionnaire d'un peuple immense et agité, s'ils s'exposaient, pour aller aux frontières et en Vendée, à perdre leur gagne-pain et celui de leur famille, n'était-il pas juste qu'ils fussent

largement soldés, et aux frais des riches, dont l'égoïsme imposait au peuple toutes ces charges et tous

ces périls ? Taxer les riches non seulement pour nourrir les pauvres, mais pour les indemniser enfin de tous les sacrifices faits par eux à la Révolution et à la patrie, c'était justice, et il fallait bien y venir. Robespierre, qui n'était point un idéologue, et qui avait le sens merveilleusement aigu de toutes les évolutions de la conscience populaire, avait bien répondu à ce travail des esprits lorsque, le 8 mai, dans le discours aux Jacobins, que j'ai cité, il proposait toute une organisation soldée des prolétaires.

Il l'avait dit aussi, très nettement, le même jour à la Convention :

« L'aristocratie a osé lever la tête dans ces derniers temps, je demande que tous les gens suspects soient gardés en otage et mis en état d'arrestation ; que pendant les jours de crise, les intrigants qui affluent dans les sections en soient sévèrement chassés par les patriotes, *que la classe, estimable et industrielle puisse y assister journellement et qu'à cet effet, chaque fois qu'un artisan emploiera un jour de son travail à porter les armes ou à assister à une assemblée politique, il reçoive une indemnité.* »

Ainsi le bienfait matériel de la Révolution, qui s'était traduit pour le paysan par la conquête de la terre, allait descendre maintenant, par l'institution d'une sorte de service public révolutionnaire largement doté, dans les couches profondes des villes. Oui, mais tout cela n'était possible, toutes ces espérances ne restaient ouvertes, toute cette immense carrière de fonctionnarisme militant et salarié ne se déroulait devant le peuple qu'à la condition qu'il gardât en mains et qu'il prît de plus en plus la direction du mouvement révolutionnaire. Et c'est à ce moment que les modérés, comme des intrus, se précipitaient dans les sections pour arracher la Révolution au peuple, pour le déposséder des innombrables fonctions où son orgueil se complaisait et qui commençaient à éveiller sa convoitise ! Il y eut une prodigieuse révolte, la tension extrême de tous les ressorts, la résistance vigoureuse et désespérée d'une classe qui ne s'est pas encore laissée énerver par la jouissance du pouvoir, mais qui a senti déjà, aux premières satisfactions positives obtenues par elle, se préciser son désir.

Ce n'est point égoïsme calculateur et paresseux. Le peuple ne veut pas être dupe, il est prêt encore à combattre, à mourir. Mais la bourgeoisie propriétaire, acheteuse de biens nationaux, marchande et agioteuse, a tiré de la Révolution de tels profits qu'elle a enseigné au peuple la politique des résultats immédiats. Et l'héroïsme populaire, aussi ardent, mais plus averti, fait ses conditions. De même que bientôt les soldats des grandes armées révolutionnaires confondront en un même enthousiasme l'amour de la patrie et l'espérance d'un avancement illimité, de même aujourd'hui la Révolution apparaît aux sans-culottes comme un idéal tout ensemble et comme une carrière. Et comme ils se jeteront aux grades militaires de la Révolution armée, ils se jettent maintenant aux grades civils de la Révolution militante. C'est par là, c'est par cette puissante et véhémence administration révolutionnaire, dont le

premier il formule nettement l'idée, que Robespierre sera puissant. C'est elle qui s'offrira à le soutenir au 9 thermidor ; et il aurait pu, en recourant aux gradés de la Révolution, tenter un coup d'État civil, qui eût été comme une anticipation révolutionnaire de Brumaire.

C'est en mai 1793 que cette tendance positive et réaliste de la démocratie parisienne commença à s'affirmer, et c'est avec la double force de l'idéal et de l'âpre appétit immédiat que les sans-culottes luttent pour balayer des sections les influences envahissantes du modérantisme. Ils étaient admirablement outillés pour cela. Ils avaient mis dès longtemps la main sur le mécanisme des sections : ils avaient occupé tous les postes d'influence, et si, un moment, ils les perdaient, il leur était aussi beaucoup plus aisé de les conquérir. Dans son rapport du 14 mars, Dutard dit à Garat :

« Dans presque toutes les sections ce sont les sans-culottes qui occupent les comités de surveillance ; ce sont eux aussi qui occupent le fauteuil, qui ordonnent l'intérieur de la salle, qui disposent les sentinelles, qui établissent les censeurs et réviseurs. Cinq ou six espions, habitués de la section, soldés à 40 sous, y sont depuis le commencement jusqu'à la fin de la séance, ce sont des hommes à tout entreprendre. »

Ainsi, il fallait que les modérés, quand ils se portaient aux sections, ou subissent ces cadres formés avant eux, ou perdissent une partie de leur temps et de leur énergie à les briser. Comme ils connaissaient mal le personnel dirigeant des sections, ils hésitaient à exclure des hommes qu'ils n'avaient pas encore vus à l'œuvre, et le plus souvent, ils étaient comme pris dans un réseau administratif révolutionnaire qu'ils ne pouvaient rompre.

Mais, de plus, les sans-culottes des sections imaginèrent, là où ils étaient en minorité trop évidente, un expédient très subtil : celui du groupement des sections. Les modérés n'avaient-ils pas répété à satiété que chaque section n'était, en effet, qu'une section, c'est-à-dire une parcelle de la souveraineté ? Si donc on groupait pour délibérer plusieurs sections, on se rapprochait de la souveraineté complète, on faisait apparaître plus largement la volonté du peuple. Dès lors, quand les sans-culottes d'une section étaient débordés, ils appelaient à leur aide, sous prétexte de « réunion », les sans culottes des sections voisines. De même qu'en 1789 les communes formèrent des fédérations pour résister aux hommes d'ancien régime, de même il y a aujourd'hui, contre le modérantisme, des « fédérations de sections ». Dutard écrit le 6 mai :

La section des Halles a arrêté que lorsque les sans-culottes n'y seraient pas en force, ils l'abandonneraient et iraient se joindre aux sans-culottes d'une autre section. Il est remarquable que

cette section a été l'une des plus enragées pendant toute la Révolution. »

Le 13 mai : « Il s'est élevé une grande querelle au Contrat-Social ; les modérés s'y sont trouvés en force, et ont demandé que le comité de surveillance fût tenu de faire à l'assemblée générale, deux fois la semaine, le rapport de ses opérations. Qu'ont fait les sans-culottes, que dis-je, les enragés ? Se voyant en minorité, ils se sont portés à la section Mauconseil pour y demander du secours. La section Mauconseil a levé sa séance, et ils se sont tous portés en masse au Contrat-Social. Là ils ont fait la loi, ils ont cassé un commissaire de police nommé à la très grande majorité. Ils ont fait prendre tous les arrêtés révolutionnaires qu'il leur a plu ; enfin ils ont fait arrêter que le Contrat-Social serait tenu d'adopter le mode définitif de recrutement qui lui serait présenté, ou sinon... Ce brave cortège s'est retiré à minuit. »

Les fonctionnaires sans-culottes des sections couraient de l'une à l'autre pour porter le mot d'ordre, pour s'informer des points faibles où il convenait d'envoyer du renfort :

« Ces mêmes hommes (ceux que Dutard appelle les espions à 40 sous par jour) sont destinés encore à porter les ordres d'un comité de surveillance à l'autre, de proche en proche, de manière que s'il arrive quelque chose dans une section, la section voisine en est bientôt instruite, et si les sans-culottes d'une section ne sont pas assez forts, ils appellent ceux de la section voisine. C'est ce qu'a fait ma section avant-hier soir, et ce qu'elle a arrêté solennellement hier soir comme de sûreté générale (14 mai). »

Ce sont les sections des Lombards et de Mauconseil qui avaient donné l'exemple, dès le 15 avril, pour « un procès-verbal de réunion » où elles s'étaient promis « et juré union, fraternité et assistance dans tous les cas où l'aristocratie voudrait anéantir la liberté ». La section des Amis de la Patrie avait, une des premières, adhéré à ce pacte, et toutes les sections avaient été sollicitées de conclure la même fraternité, de donner l'accolade de paix au président de chaque section et de jurer assistance et secours pour écraser les « perturbateurs de l'ordre public ». Dutard constate l'effet de terreur produit sur les modérés par cette coalition des sans-culottes.

« Ce qui a pu aussi, écrit-il le 15 mai, dérouter les propriétaires de ma section, c'est l'espèce de fédéralisme établi entre les enragés qu'elle contient et ceux de la section Mauconseil. Avant-hier les modérés prévalaient dans cette dernière, les enragés ont demandé secours à ceux du Contrat-Social, et ceux-ci ont volé à leur secours. »

Le journal girondin, *le Patriote français*, sent bien le péril de cette manœuvre et il la dénonce violemment, le 19 mai :

« Les anarchistes emploient tous les moyens pour regagner le terrain qu'ils ont perdu dans les sections. À la faveur de deux ou trois qui leur sont restés fidèles, ils envoient dans les autres des députations, qui ont soin d'arriver lorsque les séances sont sur le point de finir, et par conséquent peu nombreuses ; et ils escamotent souvent, arrachent plus souvent encore des adhésions. Il y a quelques jours, Varlet, l'agitateur des boues de Paris, accompagné d'une députation de la section des Sans-Culottes, arriva, à onze heures et demie du soir, dans la section du Panthéon-Français et prêcha longuement les douceurs d'une nouvelle insurrection et les jouissances d'un massacre général. Quoiqu'il y eût peu de monde à la séance, Varlet échoua complètement et fut obligé de se retirer, couvert de honte. Le lendemain, la section arrêta que ses séances seraient levées de droit à dix heures du soir, et qu'on ne pourrait délibérer qu'au nombre de deux cents citoyens. Il est temps que toutes les sections imitent ce sage arrêté.

« Un moyen plus infâme encore est employé par les anarchistes. Ils rassemblent les brigands de plusieurs sections, les promènent de section en section et y écrasent la majorité républicaine. C'est ainsi qu'ils ont fini par triompher de nouveau dans la section Bonconseil ; c'est ainsi que dans celle du Contrat-Social ils ont cassé et remplacé tout de suite tous les fonctionnaires publics ; c'est ainsi que dans celle des Lombards ils ont mis en état d'arrestation un citoyen qui s'opposait à de pareilles horreurs. Le brigandage s'appelle assemblée des sections réunies. Ce qui fait frémir, c'est que le montagnard Levasseur a assisté à celle du Contrat-Social et applaudi à ces violations de toutes les lois et de tous les droits. »

Dans un discours du 18 avril, Vergniaud a tracé le tableau, sans doute un peu forcé, de faction des sans-culottes dans les sections. Quand il s'agit de faire adopter une pétition « les rédacteurs et leurs amis se répandent au même instant dans les sections de Paris ; chaque émissaire dit à la section où il se présente : « Voici une pétition qu'il faut signer. — Lisez-la. — Inutile, « elle est déjà adoptée par la majorité des sections. » Ce mensonge réussit auprès de quelques-unes d'entre elles, où plusieurs signent de bonne foi sans lire. Dans plusieurs on lit et on se contente de passer à l'ordre du jour. Qu'arrive-t-il ? Les intrigants et les meneurs demeurent jusqu'à ce que les bons citoyens se soient retirés. Alors, maîtres de la délibération, ils décident qu'il faut signer la pétition et la signent. Le lendemain, quand les citoyens arrivent à la section, on leur présente la pétition à signer, et on se prévaut contre eux de la décision prise la veille. S'ils veulent faire quelques observations, on leur répond par ces mots terribles : « Signez ou pas de certificat « de civisme ». Et comme sanction à cette menace, plusieurs sections, où règnent en maîtres les rédacteurs des listes de proscription, décident que l'on changera les cartes civiques, et refusent d'en accorder de nouvelles à ceux qui ne veulent pas signer la pétition. On ne s'en tient pas à ces manœuvres, on aposte dans la rue des hommes armés de piques pour forcer les passants

à signer. »

C'est un témoignage malveillant, mais décisif, de l'énergie, de la persévérance des révolutionnaires luttant contre les influences modérées. Ils trouvaient un instrument admirable dans les comités de surveillance. Dès l'origine de la Révolution, les sections avaient eu des organes d'exécution. Quoique tous les citoyens fussent représentés, par voie de délégation, dans le Conseil général de la Commune, la Révolution avait tenu à multiplier les foyers d'action autonome. Il lui avait paru que le seul moyen d'entraîner, de contrôler, de pénétrer de son esprit cette masse énorme de vingt-cinq millions d'hommes libérés de l'administration de l'ancien régime, mais appesantis encore de bien des préjugés, c'était d'exciter le zèle et l'initiative de tous en mettant à la portée de tous des instruments d'action. C'est ainsi que, pour Paris notamment, la loi municipale du 21 mai 1790 avait institué, en chaque section, un comité civil nommé par elle, et qui était comme un intermédiaire entre la section et la municipalité. Il avait des attributions multiples et une action efficace. Les douze membres qui le composaient avaient, réunis en comité, des pouvoirs de police. Ils secondaient, ils surveillaient les commissaires de police élus par la section. Ils informaient le Conseil général de la Commune, le maire, le procureur-syndic de tout ce qui pouvait intéresser la marche de la Révolution, des germes de conspiration entrevus, des difficultés relatives aux subsistances.

C'était une institution tout à fait régulière et d'un fonctionnement vigoureux. Le comité devait se réunir au moins tous les huit jours, et dans les périodes de crise il se réunissait tous les jours. Il avait des registres de procès-verbaux tenus par le secrétaire-greffier du commissaire de police. Et chaque membre du Comité à tour de rôle se tenait à la disposition des citoyens pour tous renseignements et démarches nécessaires. Ce sont les comités civils qui font la répartition des premiers assignats, pour en prévenir l'accaparement. Ce sont eux qui délivrent des certificats de résidence. Ce sont eux qui, sur l'ordre de la Commune, apposent où lèvent des scellés, opèrent des saisies et recensent la population. (Voir Mellié.)

Un moment suspendus par la révolution du Dix-Août, ils sont reconstitués par une décision de la Commune révolutionnaire, et ils en reçoivent des attributions plus étendues et un élan nouveau. Mais la Révolution ne tarda pas à craindre qu'ils ne fussent trop absorbés par leurs diverses fonctions administratives, par l'inspection de la voirie, par le contrôle ou l'organisation des ateliers publics de bienfaisance, par la vulgaire police des rues, etc., etc., pour pouvoir surveiller avec une activité suffisante tous les suspects, tous les royalistes déguisés, tous les émigrés de retour, tous les nobles qui de leurs châteaux de l'Ouest affluaient à Paris, dans l'été de 1792, afin de prêter main forte au roi.

Pétion, dès le mois de juillet, demandait l'institution d'un Comité de surveillance chargé de rechercher tous les délits relatifs à la sûreté intérieure et extérieure de l'État. Et quand la Législative, après le Dix-Août, eut brisé tous les juges de paix qui avaient été envahis de l'esprit feuillant, quand elle eut résolu de transférer aux départements et aux municipalités les fonctions de sûreté générale, un Comité de surveillance fut constitué pour tout Paris.

Mais comment ce Comité aurait-il pu fonctionner s'il n'avait été secondé par des comités de section, plus capables de suivre, dans une fraction déterminée de la grande ville, le mouvement, les intrigues, presque les pensées des individus ? De là ces comités de section qui, au lendemain du Dix-Août, se forment presque spontanément un peu partout, tantôt de 14, tantôt de 12 membres, mais toujours pénétrés d'un esprit révolutionnaire ardent ; seuls étaient éligibles ceux qui faisaient la preuve qu'ils n'avaient jamais appartenu à un club feuillant, ou signé les pétitions des huit mille et des vingt mille. Nés de la Révolution, c'étaient des organes de Révolution. Et à mesure que la Révolution s'exaltait, passait des influences girondines aux influences de la Montagne, les comités de surveillance s'exaltaient et se passionnaient avec elle. Ni le cordonnier révolutionnaire Lhuillier n'aurait été élu procureur syndic du département, ni Pache n'aurait été élu maire de Paris, ni Hébert et Chaumette n'auraient occupé les postes de procureur et de substitut de la Commune si les comités de surveillance, qui exprimaient tout ensemble et dirigeaient les sections, n'avaient abondé dans le sens d'une politique de vigueur et d'action.

Ainsi s'élaborait et se constituait toute une forte administration révolutionnaire. Ainsi les patriotes les plus véhéments s'habituèrent à commander, à surveiller, à agir. Ainsi ils acquéraient, dans les limites assez étroites de la section, la connaissance des hommes et des choses, cette sûre information de détail qui permet aux heures de crise les décisions rapides. Et l'ambition, l'action de ces comités de surveillance s'élargissaient avec les événements, se passionnaient avec la Révolution.

Quand, dans les premiers jours de mai, le péril s'aggrave, quand le vent de défaite se lève de nouveau, quand d'inquiétants symptômes de trahison annoncent les catastrophes prochaines, les sections les plus ardentes décident spontanément de donner à leur comité de surveillance un caractère plus nettement révolutionnaire et un pouvoir plus direct. Il ne suffit pas de dresser des listes de suspects qui seront transmises à la Commune. Qu'advient-il, en un jour de crise où les événements se précipitent, où les heures et les minutes comptent, si des suspects, continuant à intriguer en liberté, donnent le signal du massacre des patriotes, livrent un quartier de la ville à des rassemblements d'émigrés jetant soudain le masque, et arborant les insignes de la trahison ?

Il faut qu'à l'action rapide du tribunal révolutionnaire créé le 9 et le 10 mars réponde la rapidité d'action des sections pourvoyeuses. Dans la section de la Croix-Rouge, l'assemblée générale décrète le 13 mars 1793 :

« Considérant que la Convention nationale a trouvé nécessaire de créer, dans ces circonstances difficiles, un tribunal révolutionnaire pour juger les ennemis de la patrie, que ce tribunal pourrait n'être que d'un effet peu sensible si la majeure partie de ses ennemis lui échappait, qu'il faut que tous les bons citoyens se mettent en état de les attendre, et qu'un des moyens pour réussir est d'exercer la plus exacte surveillance, la section a créé dans son sein un *Comité révolutionnaire*. »

Ce comité, composé de sept membres, et se renouvelant chaque mois par moitié, se réunira tous les jours et il recevra « toutes les dénonciations signées et tenues secrètes de tout citoyen de la section contre les émigrés et les prêtres déportés rentrés dans la République », et en général contre tous les ennemis de la République une et indivisible.

Il pourra nommer deux de ses membres qui seront autorisés à requérir la force armée, afin d'aller faire des visites domiciliaires avec l'assistance du juge de paix et du commissaire de police.

Devant ce mouvement confus et spontané des sections qui élargissaient révolutionnairement leurs droits, la Convention intervint. Elle régla, en les étendant, les attributions des comités de surveillance devenus, de fait et de nom, des comités révolutionnaires.

C'est le décret du 21 mars 1793 :

« Il sera formé dans chaque commune de la République et dans chaque section des communes divisées en sections, à l'heure qui sera indiquée à l'avance par le Conseil général, un comité composé de douze citoyens.

« Art. 2. — Les membres de ce comité, qui ne pourront être choisis ni parmi les ecclésiastiques, ni parmi les ci-devant nobles, ni parmi les ci-devant seigneurs de l'endroit et les agents de ces ci-devant seigneurs, seront nommés au scrutin et à la pluralité des suffrages.

« Art. 3. (rédaction nouvelle du 30 mars). — Sur mille citoyens ayant droit de voter dans la section, il faudra les suffrages de cent pour l'élection des membres qui doivent composer le comité de surveillance.

« Art. 4. — Le Comité de la Commune ou chacun des Comités de sections de la Commune sera chargé de recevoir pour son arrondissement les déclarations de tous les étrangers, actuellement résidant

dans la commune, ou qui pourraient y arriver, etc. »

Ainsi, c'est seulement sur les étrangers que devait porter la surveillance des nouveaux comités. Mais ceux-ci, élus le 28 mars, ne tardèrent pas à étendre leurs attributions ; et ils soumirent à leur contrôle tous les citoyens. Il fallait être agréé par eux pour obtenir de la Commune un certificat de civisme, et cela donnait à ces comités, devenus révolutionnaires de fait comme de nom, un pouvoir immense.

Dutard signalait à Garat, le 13 mai, leur action croissante :

« Si vous laissez prendre aux comités révolutionnaires leur ancien empire, qu'en résultera-t-il ? C'est que vous ferez tomber entièrement l'esprit public ; c'est que le parti propriétaire lui-même vous abandonnera et se livrera à la merci de tous les hasards. »

Il insiste le 14 :

« Une partie de son mal, c'est la Convention qui l'a fait elle-même en établissant les comités révolutionnaires ; j'aurais désiré au moins, qu'elle les eût subordonnés à d'autres autorités ; qu'elle n'en eût confié l'administration qu'à des pères de familles, des hommes de 40 ans et domiciliés depuis 30 ans dans la section. Ce sont, au contraire, presque tous des jeunes gens qui cherchent à devenir quelque chose, et des étrangers qui emplissent ces places.

« Les Enragés de ma section ont cassé un commissaire de police (et un secrétaire greffier), légalement nommé quelques jours auparavant, par cela seul qu'il avait la figure d'un honnête homme. Ils ont allégué que l'Assemblée avait arrêté auparavant que les commissaires de police ne seraient nommés qu'après que les cartes seraient changées, et qu'ici la nomination est l'effet d'une cabale.

« Il est étonnant combien la loi mise à exécution a d'empire sur le peuple. Si la Convention laisse substituer à son autorité celle des comités de surveillance, elle est perdue, et je ne lui en donne pas pour huit jours. »

Je laisse, bien entendu, la responsabilité de sa philosophie feuillantine à l'observateur Dutard, qui ne cesse de répéter que Lafayette était son dieu. Mais ses notes nous permettent de voir en action les comités de surveillance. Un de leurs premiers actes fut de déclarer que les cartes d'identité de chaque citoyen devaient être établies de nouveau pour que la sincérité des opérations électorales fût entière ; et on devine combien d'occasions s'offrirent à eux, dans cette réfection des cartes, pour inquiéter, décourager et détourner des sections les citoyens hostiles à la Montagne et à la Commune.

Dans presque toutes les sections, les commissaires de police, soit qu'ils aient été élus avant que les forces bourgeoises se portent dans les sections, soit qu'ils aient été choisis sous l'influence des comités révolutionnaires, marchaient d'accord avec ceux-ci : c'était encore une grande force pour la Révolution nouvelle qui se préparait.

Mais c'est surtout leur union avec les autorités constituées du département et de la Commune qui donnait aux comités une grande puissance, c'était un faisceau presque indestructible des forces révolutionnaires se complétant les unes les autres. Le procureur de la Commune, Chaumette, comme s'il eût voulu racheter la modération forcée dont il fit preuve le 25 février et le 10 mars, se répandait en motions véhémentes, en réquisitoires ardents. Il semble agité par une sorte de fièvre patriotique et révolutionnaire.

Le 28 avril, la section des Droits de l'Homme, celle qui avait été compromise devant la Convention par le drapeau fleurdelysé qu'elle y avait porté par mégarde, tient à prouver la pureté de son zèle révolutionnaire :

« Le commandant de la section armée des Droits de l'Homme fait part du désir qu'ont les citoyens de cette section de présenter au Conseil général le drapeau qu'ils ont substitué à celui qui offusquait les regards des républicains, étant souillé des signes du royalisme. Le Conseil, ayant le maire à sa tête, descend sur la place de la Maison Commune, y faire l'inauguration du nouveau drapeau. Le Conseil remonte ensuite, accompagné de la force armée de ladite section qui défile dans la salle au son de la musique militaire et au milieu de nombreux applaudissements. »

C'était dissiper l'ombre qui pesait encore sur les récentes journées insurrectionnelles. C'était proclamer le civisme de ceux qui avaient porté d'audacieuses paroles à la Convention. De même, le 24 avril, le Conseil de la Commune déploie un grand zèle pour les obsèques de Lazowsky, qui avait été l'homme du Dix-Août :

« Le Conseil arrête que le maire et une députation du Conseil général assisteront au convoi de Lazowsky, capitaine de canonnières de la section du Finistère, et qu'il sera fait invitation au Conseil général du Dix-Août d'y assister avec sa bannière et le tableau des morts et blessés à cette mémorable journée, et que le drapeau *martial* sera brûlé sur la tombe de ce citoyen. »

Ainsi, pour le noter en passant, le drapeau rouge, quoiqu'il eût, par une sorte d'usurpation populaire et d'ironique défi, conduit, le jour du Dix-Août, une partie des assaillants, est resté encore en 1793 un emblème de la loi martiale et de la contre-révolution. Mais avec quel soin la Commune de 1793

évoquait le souvenir et le décor même de la Commune révolutionnaire du Dix-Août ! On sentait la fièvre grandir.

Pourtant, dans la question des subsistances, la politique de la Commune de Paris est encore incertaine. Je vois bien que le 18 avril la Commune prend part à la délibération provoquée par le Conseil général du département de Paris au sujet des subsistances, et qui aboutit à la motion sur le maximum des grains.

« Le procureur de la Commune, dit le compte rendu du *Moniteur*, annonce au conseil qu'en conséquence de la convocation faite par le département de Paris de toutes les communes de son arrondissement, le maire, les officiers municipaux et lui, se sont transportés au lieu du rassemblement indiqué dans la salle des Jacobins ; que là des commissaires ont été nommés pour la rédaction d'une adresse à la Convention nationale, relativement aux subsistances ; que la principale disposition de cette adresse portait l'invitation à la Convention de fixer annuellement le prix des grains, en prenant le quintal pour mesure. »

Comme on voit, ce n'est pas de la Commune même, pourtant si agissante, si abondante en démonstrations, que vient l'initiative. Il semble que le département ait été plus près que la Commune des Enragés, qui avaient pour programme la taxation.

De même que c'est le département qui avait proposé aux autorités constituées de Paris le maximum, c'est le président du département qui formula la pétition devant la Convention :

« Nous venons, au nom des citoyens de tout le département de Paris, vous instruire de nos maux et vous présenter les moyens d'y remédier. Depuis quatre ans, il n'est pas de sacrifices que le peuple n'ait faits à la patrie ; pour prix il vous demande du pain. Les mesures que nous vous offrons ont déjà force de loi dans l'opinion publique. Il s'agit de la classe indigente pour laquelle le législateur n'a rien fait quand il n'a pas tout fait. *Qu'on n'objecte pas le droit de propriété. Le droit de propriété ne peut être le droit d'affamer ses concitoyens. Les fruits de la terre, comme l'air, appartiennent à tous les hommes.* Nous avons consulté les cultivateurs ; tous ont assuré que la France a dans son sein plus de grains qu'il ne lui en faut pour sa consommation. Nous venons demander : 1° la fixation du *maximum* du prix du blé dans toute la République, il pourrait être, pour l'année prochaine, de 25 à 30 livres le setier ; 2° l'anéantissement du commerce des grains ; 3° la suppression de tout intermédiaire entre le cultivateur et le consommateur ; 4° et un recensement général de tout le blé après chaque récolte. »

Était-ce réalisable ? et, si on n'allait pas jusqu'à une organisation communiste de l'approvisionnement,

si on ne chargeait pas la nation elle-même d'acheter le blé aux cultivateurs et de le revendre, était-il possible de supprimer tout intermédiaire ? Je ne le recherche pas en ce moment. Je constate seulement que ce programme, malgré l'apparente et officielle adhésion de toutes les autorités constituées de Paris, était celui du département plutôt que celui de la Commune. Aucun des représentants directs de la Commune, ni le maire, ni le procureur, ne prit la parole devant la Convention pour appuyer l'orateur du département.

Dans la séance de la veille, 17 avril, à la Commune, il semble bien (autant qu'on peut en juger par les comptes rendus du *Moniteur* et de *la Chronique de Paris*), que la question des subsistances y fut traitée avec réserve, et que des conseils de prudence et de modération furent, à ce sujet, donnés au peuple :

« La discussion, dit le *Moniteur*, s'ouvre sur les subsistances. Quelques membres proposent comme moyen de parer aux difficultés actuelles d'exposer sur le carreau de la Halle la plus grande quantité possible de farines tirées des magasins de la municipalité ; mais le substitut du procureur de la Commune pense que cette mesure ne peut que produire de grands maux, en empêchant les boulangers de s'approvisionner au dehors ; que lorsque les magasins seront une fois épuisés, la municipalité et les boulangers seront obligés d'acheter la farine au dehors, et qu'alors cela ne sera peut-être plus possible.

« Garin, l'un des administrateurs des subsistances, est sommé de déclarer s'il est vrai, comme il l'a avancé, que Paris soit approvisionné suffisamment, et qu'enfin il dise pour combien de temps l'on a des subsistances. *Il répond qu'il voit avec douleur que des inquiétudes déplacées dérangent tous les projets de l'administration.* Il affirme à plusieurs reprises que les subsistances ne manqueront pas, et propose à ce sujet une proclamation dont la rédaction est adoptée.

« *Les commissaires des sections présents à la séance sont invités à se retirer dans leurs sections respectives, pour leur faire part de ce qu'ils viennent d'entendre sur les subsistances.* »

Ainsi la Commune s'applique plutôt à rassurer, à calmer. La proclamation suggérée par Garin, et dont *la Chronique de Paris* nous donne le texte, est presque agressive contre ceux qui fomentent l'inquiétude :

« Des hommes perfides veulent jeter le trouble parmi vous, en vous donnant de l'inquiétude sur vos subsistances ; ces hommes sont ceux qui visent au bouleversement de la république, au rétablissement de la royauté ; gardez-vous de les écouter. Les subsistances de Paris sont assurées, *les boulangers cuisent même plus* qu'il n'est nécessaire pour la nourriture des habitants de notre ville. Si le pain a paru manquer, ne l'attribuez qu'à la crainte qu'ont de prétendus patriotes qui, en se précipitant chez les boulangers,

vous ont entraînés avec eux ; ne l'attribuez qu'à l'exportation considérable hors de nos murs, que ces mêmes soi-disant bons citoyens ont faite ou ont favorisée, du pain cuit dans Paris. L'administration municipale vient de mettre des bornes à cet enlèvement en ordonnant la visite des voitures sortant de Paris, et la saisie des pains qu'elles contiendraient, mesure juste et naturelle ; car si le peuple de Paris fait des sacrifices pour maintenir chez lui le pain à un bas prix, ce même peuple doit retirer le fruit de ses sacrifices. La farine ne manquant pas dans Paris, les boulangers cuisant suffisamment, il n'y a plus de crainte, plus d'inquiétude à avoir ; nous n'avons plus de raison pour nous jeter en force chez les boulangers ; ce n'est qu'avec le calme et la tranquillité que vous pouvez mettre le sceau aux mesures sages qu'ont prises vos magistrats pour assurer vos subsistances et déjouer les infâmes complots des agitateurs. »

Évidemment, le Conseil général de la Commune qui avait, le 17 au soir, adopté cette proclamation et décidé qu'elle serait imprimée et affichée, notamment aux portes des boulangers, et envoyée aux 48 sections, n'avait pas grand goût pour la démarche à laquelle, le lendemain, l'entraîna le département. Il ne semble pas qu'aucun des membres de la Commune ait songé à se dire : Si l'on exporte du pain de Paris, c'est parce qu'il est plus cher au dehors, et s'il est plus cher, c'est parce que le maximum du prix du pain n'est pas fixé ; il faut donc adopter une taxation générale pour empêcher cette exportation de pain qui pouvait épuiser Paris. Non, il n'y a pas trace, dans les comptes rendus qui nous sont parvenus d'un raisonnement de cet ordre. En fait, même après la taxation générale des grains, il y aurait eu encore, entre le prix du pain à Paris et le prix du pain hors de Paris, un écart, puisque Paris faisait des sacrifices pour maintenir le pain même au-dessous du cours normal. Garin, en qui le conseil de la Commune a toute confiance, puisqu'il en adopte toutes les propositions, semble même contraire à tout système de réglementation. Le 29 avril, Garin et Cousin, administrateurs, soumettent au conseil, qui l'approuve, la proclamation suivante :

« Citoyens, c'est avec un vrai plaisir que les administrateurs des subsistances et approvisionnements s'adressent aux sections pour leur faire part de l'état des subsistances de Paris. *La farine de commerce, quoique toujours à des prix élevés, abonde à la halle*, et l'administration espère que les mesures qu'elle a adoptées et qui ont réussi jusqu'à présent, auront toujours le même succès et amèneront peu à peu la baisse du prix de cette denrée ; mais, nous vous le répétons, ces mesures ne peuvent pas et ne doivent pas être publiques, et pourquoi le seraient-elles s'il ne peut résulter de leur publicité aucun bien, s'il en peut résulter du mal et surtout un mal irréparable ? À quoi servirait-il d'ouvrir aux yeux des curieux les magasins de la municipalité, les registres du département des subsistances ? Serait-ce pour connaître la

conduite des administrateurs ? Mais ils en rendent tous les jours un compte exact au maire et au bureau municipal. Avec une pareille surveillance, peut-on avoir la moindre inquiétude sur sa gestion ? Serait-ce pour connaître seulement l'état des magasins et celui des marchés à livrer ? Mais il importe que ces marchés soient tenus secrets, car il se pourrait que la moindre indiscretion empêchât la livraison des farines attendues. Il importe que la situation des magasins ne soit pas connue de tout le monde ; peut-être tous les magasins de la municipalité ne sont pas à Paris, et ne doivent-ils pas y être tous pour mieux assurer le succès de l'approvisionnement ; contentons-nous pour le moment de retirer l'avantage qui résulte de ces mesures ; un jour viendra où les administrateurs pourront vous faire le détail, non des peines, des soucis qu'elles leur auront occasionnés, mais de ces mesures elles-mêmes. *Elles auraient sans doute été inutiles si, conformément à l'arrêté du corps municipal, du 3 février, on avait laissé à Paris le pain suivre le prix de la farine, comme on a fait dans toute la France.* L'approvisionnement de Paris est assuré, les boulangers sont garnis, les magasins de la municipalité aussi, et ils le seront en dépit des faux patriotes et des intrigants, car ce sont eux, n'en doutez pas, chers concitoyens, qui vous sonnent l'alarme ; mais ces moyens aristocratiques sont usés, vous sentirez qu'il est plus nécessaire que jamais que tous les citoyens se rallient autour d'un maire qui a leur confiance et des officiers municipaux qui la partagent et méritent de la partager par leur dévouement sincère à la chose publique, dont les subsistances sont la base. »

Il est très vrai que le corps municipal, comme en témoigne, à la date du 1^{er} février 1793, le registre de ses délibérations, avait recommandé au peuple de laisser le prix du pain s'élever en proportion du prix variable des farines et avait plaidé pour le principe de la liberté du commerce :

« Plusieurs sections se plaignent du renchérissement du pain, annoncent des rassemblements qui menacent les boulangers et demandent que le corps municipal prenne des mesures propres à ramener le calme. Une discussion s'élève sur la question de savoir s'il convient de porter le pain de quatre livres au prix de treize sols ou de le maintenir au prix actuel.

« Après de vifs débats, le corps municipal arrête : 1° de renvoyer cette question aux sections elles-mêmes ; 2° de leur adresser l'*Avis au peuple*, rédigé par le citoyen Garin, afin de les mettre en état de délibérer, avec une connaissance exacte, des motifs qui plaident pour et contre l'augmentation. »

Ainsi Garin se rappelait d'autant mieux la décision du corps municipal au commencement de février que c'est lui qui l'avait inspirée et formulée. Et l'*Avis au peuple*, rédigé par lui, et destiné à présenter aux sections les raisons pour et contre, était en réalité un plaidoyer à fond pour la liberté du commerce, pour la libre variation des prix suivant l'état du marché :

« Les magistrats du peuple lui doivent toujours la vérité, car un peuple courageux qui a conquis la liberté est toujours prêt à l'entendre.

« Jusqu'à présent, citoyens, le pain a été, dans cette grande ville, à un prix plus bas que dans aucune ville de la république ; il y a longtemps que les habitants des départements, même les plus fertiles en grains, mangent le pain à 4 sous et à 5 sous la livre ; il en est où on le paye 7 sous. Le prix de 12 sous les 4 livres, dont vous jouissez, n'a pas pu avoir lieu sans des sacrifices énormes de la part de la municipalité, sacrifices qu'il est impossible de continuer sans ruiner complètement la Commune de Paris, *et qui mettent un obstacle invincible à notre approvisionnement* ; car le boulanger ne vendant son pain que 12 sous les quatre livres, ne peut payer la farine plus de 60 livres le sac de 325 pesant, et il lui est impossible de s'en procurer à ce prix, puisque nos frères des départements les plus éloignés viennent l'acheter 66 livres, 67 livres dans la Beauce, la Brie, le Soissonnais et le Vexin. Il n'est qu'un moyen pour amener l'abondance dans Paris, c'est de payer la farine ce qu'elle vaut, ce que vos frères des départements la payent ! Nous avons lieu de croire qu'une légère augmentation sur le prix du pain, mettant le boulanger à même de payer les farines un prix plus élevé, lui fera avoir la préférence dans les marchés, et rétablira auprès du marchand et du laboureur la confiance qu'il avait perdue par le bas prix du pain, comparé au prix des farines.

« Nous espérons, citoyens, que vous entrerez dans les vues de vos magistrats et que nul d'entre les habitants de cette grande ville ne se refusera à supporter cette augmentation, qui ne peut être moindre d'un sol sur le pain de quatre livres.

« Ressouvenez-vous que le prix raisonnable amène l'abondance, et que l'abondance ramène le bon marché.

« La municipalité, toujours jalouse de donner à ses commettants tous les renseignements possibles, fera afficher dans Paris, deux fois la semaine, le prix des farines à la halle, et sur les ports, et, le taux auquel le boulanger ne peut pas, sans perte, livrer son pain au consommateur, d'après le prix de la farine.

Du 2 février 1793, l'an second de la République française.

« Prix du pain de quatre livres, à raison des prix des farines, sans y comprendre les frais de manutention du boulanger.

« La farine à 10 livres le sac ne ramène le prix du pain à 10 sous.

—	(	—	—	—	2	—
	0					
—	(	—	—	—	3	—
	5					
—	.	—	—	—	4	—
	0					
—	.	—	—	—	5	—
	5					
—	{	—	—	—	6	—
	0					

Observation.

« La farine se vend dans le moment 65 livres. Les blés sont récoltés dans une saison pluvieuse, et par ce fait, ils n'offrent aucune espérance en spéculation pour le boulanger et le meunier, les farines prenant moins d'eau, rendant moins de livres de pain, nous privent d'une abondance que donnent les blés récoltés dans une saison sèche, et, augmentés par l'art du boulanger, nous ôtent, par sac de 325 livres pesant, vingt-cinq livres de pain, qu'on a en plus dans les années ordinaires.

« Les municipalités qui nous avoisinent ont mis le pain à 13 sols. Celle de Paris le laissant à 12 sols, vous vous trouverez privés du pain que le boulanger fabrique pour vous par la facilité qu'auraient les citoyens des campagnes de le venir prendre à meilleur prix que chez eux, ce qui rendrait illusoires les soins de vos magistrats qui veillent à ce qu'il ne vous manque pas. »

C'est le pur langage de l'économie libérale, et il est tout à fait curieux de voir que la Commune de Paris, dans son adresse du 29 avril, se réfère à ces déclarations du commencement de février. C'est en contradiction absolue avec tout le système de réglementation qui commençait à s'imposer et que la Commune elle-même avait paru recommander à la Convention dans la séance du 18 avril. Ce qui est plus curieux encore, c'est que le Conseil général de la Commune, en regrettant avec Garin que l'arrêté du corps municipal du 3 février n'ait pas été observé, se désavoue lui-même. Car c'est le Conseil général de la Commune qui avait passé outre aux décisions du corps municipal et qui avait, comme je l'ai déjà noté, maintenu le prix du pain de 4 livres à 12 sous, dans sa séance du 4 février. Le corps municipal avait protesté en vain. Dans le compte rendu que *la Chronique de Paris* donne de la séance de la

Commune du 5 février, je lis ceci :

« Le corps municipal renvoie au Conseil général la pétition que les boulangers lui avaient adressée ce matin. Ils représentent que l'arrêté, pris hier par le Conseil général, les met dans un embarras qui peut faire beaucoup de mal à leurs concitoyens. « En attendant, disent-ils, que vous examiniez s'il n'y a pas lieu à indemnité, ne devons-nous pas craindre que le pain manque ?... »

« Le Conseil général arrête que l'arrêté qui fixe à 12 sous le pain de quatre livres sera exécuté, et réitère aux boulangers la certitude d'une indemnité. »

Évidemment, le corps municipal en transmettant la pétition des boulangers l'approuvait. Aussi, quand le Conseil général de la Commune, le 29 avril,

regrette que le prix du pain n'ait pas suivi celui des farines comme le voulait le corps municipal, il se blâme lui-même, et il subit complètement l'influence des idées économiques de Garin. Si donc, le 18 avril, le Conseil général de la Commune s'était associé à la démarche du département, c'était sans conviction bien ardente, et sans doute sous la poussée de quelques sections.

Dans la séance du 17 avril, quand des délégués des sections viennent proposer une fête civique au champ de la Fédération, les tribunes crient : « *À bas la fête ! il nous faut du pain.* » Le Conseil général n'osa pas aller contre ces sommations et il se donna l'air de faire quelque chose. Mais sa politique économique était autre. Au fond, avec les larges subventions qu'il avait reçues de la Convention et qui lui permettaient de maintenir le pain à 3 sous la livre, Paris n'avait aucun intérêt à la taxation des grains. Il pouvait même craindre que cette taxation fournît un prétexte décisif de ne plus continuer les subventions nationales à la Commune de Paris. Et suffirait-il de taxer le grain pour maintenir le pain à 3 sous la livre ? C'était fort douteux ; le Girondin Ducos, dans la séance du 18 à la Convention, apprenait aux pétitionnaires que le pain se vendait à Bordeaux sept sous la livre, au prix du commerce. Le maximum du prix des grains permettrait-il de réduire de moitié le prix du pain ? Ce n'était pas probable. Aussi, ce sont plutôt les communes voisines de Paris que la Commune de Paris même, qui décidèrent sans doute le département à demander la taxation des grains.

Ce n'est pas là le point vif de l'agitation de la Commune parisienne. Et lorsque les femmes de Versailles, au commencement de mars, viennent à Paris pour peser sur la Convention et obtenir d'elle le vote du maximum, la Commune de Paris, tout en leur ménageant un fraternel accueil, semble surtout préoccupée de les surveiller, de les mettre en garde contre toute démarche téméraire.

(Séance du 1^{er} mai). « Le citoyen maire annonce que les citoyens de Versailles se disposent à passer la nuit dans la salle de la Convention en attendant que ses membres se réunissent. Le Conseil invite le citoyen maire à aller leur représenter que la salle de la Convention est une propriété nationale qui doit être respectée, et nomme des commissaires pour l'accompagner. »

Chaumette était plus préoccupé d'organiser ce qu'on pourrait appeler dans notre langage présent « l'assistance et l'assurance sociales » que de régler le cours des denrées, et c'est dans ce sens qu'il orientait la Commune. Elle décide à sa demande, le 4 mai, « qu'il sera fait une pétition à la Convention pour lui demander la prompte organisation de l'instruction publique, des établissements pour les pauvres valides et infirmes, enfin qu'elle charge les comités d'agriculture et de commerce de leur faire à une époque fixe un rapport sur les moyens les plus prompts et les plus sûrs, *non pas de soulager les misérables, mais d'extirper la misère en procurant à la jeunesse une ressource pour la vieillesse, et à ceux qui n'ont que des bras, du courage et de la santé, le moyen de les employer de manière à pouvoir devenir un jour propriétaires.* »

C'était plus vaste, mais à échéance plus lointaine que la taxation des blés. Jacques Roux devait sourire de ces incohérences de la Commune de Paris, qui tantôt était entraînée par le mouvement du peuple à souscrire à la politique sociale des Enragés, et tantôt, répudiant ou oubliant le maximum, s'échappait en vagues espérances d'universel bien-être. C'est une grande surprise de voir tout à coup, dans une séance du 19 avril, Jacques Roux paraître au Conseil général de la Commune. Voici comment débute, pour cette séance, le compte rendu du *Moniteur* :

« L'appel pour le service du Temple (la surveillance de Marie-Antoinette) ayant été fait comme de coutume, Jacques Roux a été indiqué pour y être de service ; il a déclaré être malade, et que si on le forçait d'aller au Temple, il ne paraîtrait plus au Conseil.

« Cette assertion donne lieu à diverses propositions tendant à blâmer fortement Jacques Roux et même à le dénoncer à sa section. Après une assez longue discussion, le Conseil arrête que la réponse de Jacques Roux sera envoyée à sa section, celle des Gravilliers, et passe à l'ordre du jour sur toute explication ultérieure. »

D'où surgit-il et comment est-il là ? Nous avons vu, dans le compte rendu de la séance du 2 mars, que donne le *Moniteur*, que Jacques Roux était parmi les délégués au Conseil général de la Commune que la majorité des sections avait exclus. Ce compte rendu (non officiel, il est vrai) le mentionne expressément. Il n'y a pas d'erreur possible. D'abord les événements du 25 février avaient appelé l'attention sur Jacques Roux, et si le *Moniteur* avait commis à son sujet une erreur aussi grave, elle aurait

été rectifiée. D'ailleurs, comme je l'ai noté, le *Moniteur* indique, à propos de la séance du 19 mars, que les Gravilliers n'ont pas envoyé encore le procès-verbal de la nouvelle élection à laquelle ils ont été invités.

La Chronique de Paris, qui avait mentionné au commencement de mars le rejet d'un certain nombre de commissaires par la majorité des sections, donne, pour la séance du 19 mars, des indications à peu près identiques à celles du *Moniteur*.

« Les sections du Mont-Blanc et du Panthéon-Français ont refusé de nommer d'autres membres, malgré le rejet fait par la majorité des sections. Les sections des Champs-Élysées, Gardes-Françaises, Popincourt, Quinze-Vingts, Fédérés et Observatoire ont procédé à un renouvellement dont le résultat a présenté les mêmes sujets rejetés par la majorité des sections. *Les sections des Gravilliers et du Temple n'ont pas envoyé leurs procès-verbaux.* »

Ainsi il n'y a pas de doute possible, les délégués de la section des Gravilliers, parmi lesquels Jacques Roux, ont bien été rejetés par la majorité des sections. Mais j'avais conclu hâtivement du compte rendu de la séance de la Commune du 10 avril que la section des Gravilliers, après avoir d'abord négligé d'envoyer ses procès-verbaux, après avoir marqué par une assez longue abstention son mécontentement ou son dédain, s'était enfin décidée, entre le 19 mars et le 10 avril, à remplacer ses délégués au Conseil de la Commune. Voici le compte rendu de la séance du 10 avril dans le *Moniteur* :

« L'adresse présentée à la Convention pour en obtenir un décret qui fixe le terme fatal des élections ayant été renvoyée au Comité de législation, le Conseil a arrêté que la Convention serait invitée à fixer l'époque précise du remplacement des citoyens qui ont été rejetés par la majorité des sections, et que faute de se conformer à ce décret, les sections seront convoquées pour procéder à ce remplacement dans les sections des Gardes-Françaises, de Popincourt, du Panthéon-Français et de l'Observatoire, *qui seules n'ont pas voulu remplacer les citoyens nommés par elles et rejetés par la majorité.* »

Il semble bien résulter de ce texte que la section des Gravilliers s'était mise en règle. *La Chronique de Paris* nous donne le texte même de l'arrêté pris le 10 avril par le Conseil général de la Commune :

« Le Conseil général considérant que les difficultés interminables qui se sont élevées pour l'élection des notables dans quelques sections portent le plus grand préjudice à la chose publique, qu'aucune loi ne prononce de dispositions pénales contre les sections qui refusent de remplacer les membres qui ont été rejetés par la majorité des sections ; que la réorganisation municipale doit être immédiate, et qu'aucune autorité intermédiaire ne peut suppléer le peuple dans les nominations qui lui sont réservées

par la loi, arrête que la Convention sera priée de fixer l'époque précise du remplacement des citoyens qui ont été rejetés par les sections, et que faute de se conformer à ce décret, les sections seront convoquées pour procéder audit remplacement dans les sections des Gardes-Françaises, de Popincourt, du Panthéon-Français et de l'Observatoire, *qui seules n'ont pas voulu remplacer les citoyens nommés par elles, et rejetés par la majorité* ; arrête en outre qu'une députation se transportera à l'instant même au Comité de législation, pour lui faire part du présent arrêté. »

Encore une fois, si la section des Gravilliers ne s'est pas conformée à la loi, si elle n'a pas remplacé Jacques Roux et les autres, rejetés par le scrutin épuratoire des sections, comment se fait-il qu'elle ne soit pas mentionnée avec les quatre sections qui doivent être convoquées à cet effet ? Comment se fait-il que le Conseil général précise que ces quatre sont *les seules* qui ne se sont pas conformées à la loi ? Et si Jacques Roux a été remplacé avant le 10 avril, comment prend-il part, le 19 avril, comme délégué des Gravilliers, à la délibération du Conseil général de la Commune ? J'avoue qu'avec les éléments dont nous disposons, je ne parviens pas à résoudre la difficulté. Peut-être Jacques Roux et les Gravilliers, qui, comme nous l'avons vu, n'avaient pas envoyé le 19 mars leurs procès-verbaux, ont-ils adopté comme tactique de gagner du temps, de ne pas heurter de front la Commune. Ainsi s'expliquerait que la section des Gravilliers ne fût pas comprise dans la liste des sections qui avaient délibérément résisté à la loi.

Devant la force d'inertie que lui opposaient certaines sections, et en l'absence de toute sanction légale, que pouvait la Commune ? Elle avait le respect de la souveraineté populaire, et sans doute les délégués provisoires des sections continuaient à siéger au Conseil général de la Commune tant que le litige n'était pas définitivement réglé. Il ne l'était pas encore à la fin de mai. Je lis en effet dans le *Moniteur*, pour la séance de la Commune du 23 mai :

« Le Conseil arrête que pour parer aux inconvénients qui résultent de ce que la municipalité définitive n'est pas encore organisée, la liste imprimée des membres définitivement adoptés, les noms des trois qui n'ont pas encore passé au scrutin épuratoire, seront envoyés aux sections avec une circulaire pour leur déclarer que si, dans trois jours, elles n'ont pas encore envoyé leur vœu pour le rejet ou l'admission des membres qui doivent compléter la municipalité définitive, il procédera à son organisation avec le département et d'après l'avis de la majorité des sections, sans égard pour celles qui auraient gardé le silence. »

D'ailleurs, en cette période, l'effervescence était telle, il y avait dans toutes les sections des luttes si vives entre la bourgeoisie modérée et la démocratie révolutionnaire, que la Commune ne pouvait guère

espérer qu'il serait procédé à un vote régulier sur les délégués au Conseil général. La question était donc comme suspendue, et Jacques Roux profitait sans doute de cet état incertain pour exercer au Conseil général un mandat provisoire. Aussi bien il est visible que ses rapports avec le Conseil général sont difficiles. Pourquoi Jacques Roux refuse-t-il d'aller, à son tour, remplir au Temple la fonction de surveillance que la Commune avait assumée ? Était-il, comme il le dit, réellement malade ? Craignait-il que les nombreux ennemis qu'il avait à la Commune cherchassent à le compromettre à un moment où la dénonciation du gardien Tison contre deux commissaires de la Commune, coupables de complaisance envers Marie-Antoinette, mettait la Commune en émoi ? Ou bien boudait-il à un Conseil général qui l'avait souvent désavoué et maltraité ? On dirait qu'il veut s'engager le moins possible avec la Commune, et qu'il assiste à ses séances en surveillant morose ou ironique plutôt qu'en collaborateur. Il la menace aigrement de ne plus paraître à ses séances si elle veut lui imposer la discipline commune, et le Conseil général, tout en déférant à la section des Gravilliers le refus de Jacques Roux, décide que l'incident est clos. Il était évidemment fatigué de ses conflits incessants avec le prêtre tenace et audacieux, et il ne voulait pas se brouiller, en ces jours de crise, avec la puissante et révolutionnaire section des Gravilliers.

Jacques Roux voyait le Conseil de la Commune ballotté, dans l'ordre économique, du laissez-faire laissez-passer de Garin à l'interventionnisme de Lhuillier et du département. Il constatait, à travers toutes ces incohérences et ces contradictions, les progrès de sa politique, et il attendait son heure, avec un mélange de rancune et de dédain.

Mais si, dans la question des subsistances, la Commune était incertaine, elle secondait et elle organisait avec beaucoup de vigueur le mouvement politique révolutionnaire qui, depuis la trahison de Dumouriez, se développait contre la Gironde. Elle vit avec colère le parti que très habilement les Girondins avaient tiré de la pétition des sections, le 15 avril : Puisque les sections de Paris demandent que les députés soient jugés par le peuple, qu'il en soit ainsi, mais pour tous les députés et pour tout le peuple, et l'appel au peuple semblait suggéré à la Gironde par les révolutionnaires de Paris. Il fallait sortir en toute hâte du piège que l'on s'était tendu à soi-même.

« Le Conseil général (séance du 15 avril, dans le *Moniteur*), informé que la pétition de la majorité des sections, présentée aujourd'hui à la Convention nationale, a été mal interprétée et a donné lieu à de violents débats, *considérant que le vœu des sections n'a point été de demander la convocation des assemblées primaires, mais bien la punition des lâches mandataires qui ont trahi la cause du peuple*, a arrêté qu'une députation se présenterait demain à la Convention à l'effet de rétablir le sens de cette pétition et de désavouer toute

interprétation contraire à son véritable esprit. »

C'était proclamer très haut que la solution de la crise était réservée à l'initiative et à l'action révolutionnaire de Paris. Cette action, la Commune la seconde de tout son pouvoir, d'abord en intervenant dans les sections au profit des démocrates les plus ardents. Presque à chaque séance, les sections où les « patriotes » sont mis en minorité par les bourgeois, par les « culottés », envoient des délégués à la Commune. Et la Commune envoie immédiatement des commissaires pour surveiller les menées des « contre-révolutionnaires » ; elle les effraie : s'ils ont réussi à s'emparer des registres, à mettre sous scellés les papiers d'un comité de surveillance, la Commune fait lever les scellés. Ainsi le 2 mai (mais ceci n'est qu'un exemple entre bien d'autres) « la section de l'Unité demande que le Conseil nomme un ou plusieurs membres pour assister à ses délibérations et faire cesser les scènes scandaleuses qui ont été occasionnées dans son sein par les ennemis du recrutement, les clerks de notaires et les banquiers. Le Conseil nomme des commissaires à cet effet, arrête qu'il déclarera mauvais citoyens ceux qui s'opposeront au recrutement, et que la loi qui porte la peine de mort contre les ennemis du bien public et de la liberté sera envoyée demain aux 48 sections. »

On voit les prises terribles qu'avait la Commune et comment elle pouvait intervenir dans les sections. Comme les ennemis de la Gironde étaient en effet ceux qui poussaient le plus activement le recrutement pour la Vendée, comme ils voulaient appliquer avec vigueur l'impôt progressif pour créer des ressources en vue de la guerre, et comme, au contraire, les bourgeois modérés hésitaient, se refusaient à demi, il était facile à la Commune d'intervenir au nom de la patrie et de la liberté, et d'épouvanter ses adversaires.

Le 7 mai, les députés de la section de l'Unité reviennent à la Commune.

« Ils annoncent au Conseil général qu'ils ont fait brûler une diatribe dirigée contre le procureur de la Commune et déclarent que ce citoyen et le commandant général n'ont jamais perdu la confiance des bons citoyens de cette section.

« Le Conseil nomme des commissaires pour faire lever les scellés apposés sur le comité de surveillance de cette section, en rétablir les membres dans leurs fonctions et faire arrêter les contre-révolutionnaires.

« Un membre fait part au Conseil de ses réflexions sur l'établissement des comités révolutionnaires, qu'il regarde comme prématurés et ayant des pouvoirs trop étendus. Il désirerait qu'il fût fait une pétition à la Convention nationale pour qu'elle sanctionnât la création desdits comités.

« Un autre membre s'oppose à cette mesure. Il pense que la suprême loi, *le salut du peuple*, exige le

maintien de ces comités qui sont les foyers du patriotisme, composés en général des citoyens les plus purs et qui se sont distingués davantage dans le cours de la Révolution. Il demande qu'il soit pris les mesures les plus rigoureuses contre ceux qui voudraient porter atteinte aux comités révolutionnaires, et même que l'on mette en état d'arrestation tous ceux qui ont osé ou qui oseraient apposer les scellés sur lesdits comités. Le Conseil adopte les propositions faites par les autres membres, et arrête qu'il sera nommé des commissaires pour la rédaction de l'arrêté. Ces commissaires sont Lubin, Millier et Louvet... (*Moniteur.*) »

Le 5 mai, la lutte était engagée dans la section de Bon-Conseil. « On y envoie deux commissaires pour rétablir l'union : on nomme de plus des commissaires à l'effet de se transporter aux Jacobins, à la Société fraternelle et aux Cordeliers, pour inviter les membres à se rendre dans leur section, *et qu'il sera délivré des cartes de citoyen sans qu'il soit besoin de montrer une quittance d'imposition.* »

Le 6 mai, Chaumette requiert « que tant que le patriotisme ne dominera pas dans les assemblées de sections, le Conseil général ne tiendra pas de séance le dimanche soir et jours d'élection dans lesdites sections ; que tous les autres corps administratifs seront invités d'agir de même afin d'augmenter dans les assemblées de section le nombre des véritables amis de la république. (*Chronique de Paris.*) »

La Commune concourait ainsi à assurer dans les sections la prédominance des éléments révolutionnaires, et l'observateur de police concluait qu'il n'était que temps de lui enlever « cette importante partie de la juridiction municipale ». En arrêtant que tous les habitants de Paris seraient tenus d'inscrire leur nom sur la porte de leur maison, elle rendait plus facile le contrôle des comités de surveillance. Et elle s'ingénie à trouver des mesures pour que dans Paris les révolutionnaires seuls soient armés.

« Le Conseil, sur le rapport de la commission des armes (séance du 20 mai), arrête : 1° que tous les fusils égarés à l'Arsenal et aux comités de surveillance des sections, trouvés chez les armuriers lors de la visite faite chez eux, en vertu d'une lettre du maire, seront remis à chaque section pour être distribués, savoir : les fusils de calibre aux citoyens qui partent pour la Vendée, et les fusils de chasse à ceux qui donneront leurs fusils de calibre aux volontaires enrôlés pour la Vendée ; lesquels fusils seront estimés et payés aux armuriers, après qu'ils auront justifié, par l'exhibition de leur requête, qu'ils en sont véritablement propriétaires ; 2° *qu'à l'avenir aucun citoyen ne pourra acheter de fusils sans au préalable s'être muni d'un certificat du comité révolutionnaire de sa section, sous les peines portées par la loi.* »

L'observateur Dutard signale à Garat, dans son rapport du 14 mai, qu'avec ce système la Commune

aura bientôt désarmé tous ses adversaires :

« Les comités de surveillance vont désarmer une à une toutes les personnes qui leur paraîtront suspectes, c'est-à-dire la moitié de Paris. Là, vous perdez l'équilibre. Ils emprisonneront le premier individu qui, avant de parler, ne crierait pas : *Vive Marat !* À mesure qu'il arrivera des hommes dans Paris, ils seront bien visités, bien examinés, et, s'ils ont des armes, il faudra qu'ils les donnent à la faction. »

Enfin, comme les employés et commis de beaucoup de ministères, longtemps gouvernés par les Girondins, et ceux des grandes administrations, la poste, par exemple, inclinaient au modérantisme, la Commune fait procéder à une vigoureuse épuration des fonctionnaires. Le 29 avril, « le substitut du procureur de la Commune se plaint de ce que les préposés dans les divers bureaux des ministres sont en partie très peu patriotes, qu'un arrêté déjà pris à ce sujet par le Conseil est resté sans exécution. Il propose qu'il soit nommé une députation pour rappeler aux ministres l'arrêté déjà pris et leur enjoindre, au nom du Conseil général, d'expulser de leurs bureaux tous les employés qui ne pourront exhiber les preuves de leur patriotisme. »

Et naturellement, ce sont les comités révolutionnaires qui auront seuls qualité pour délivrer aux fonctionnaires les certificats de civisme.

« Lorsqu'un fonctionnaire public demandera un certificat de civisme, sa demande sera envoyée au comité révolutionnaire de sa section et aux sociétés populaires, et, pour ne pas ralentir la marche des administrations, la commission fera toujours passer les premiers à la censure du Conseil les certificats des agents payés des deniers de la République. »

En outre « sur la réquisitoire du procureur de la Commune, le Conseil a arrêté que tous les employés de la municipalité seront tenus de représenter, dans le délai de deux jours, leurs certificats de civisme. »

Ainsi s'étendait jusque sur les administrations nationales le contrôle révolutionnaire de la Commune. Le 2 mai, la Commune insiste, tant il lui paraît important d'avoir sous son regard et dans sa main tous les agents de la République :

« Les commissaires nommés pour se transporter chez les ministres et vérifier les certificats de civisme des employés dans leurs bureaux, rendent compte de leurs premières démarches. Le Conseil, ajoutant à son premier arrêté, ordonne que la liste des employés dans les bureaux sera envoyée aux 48 sections. »

Comment auraient-ils pu dès lors se mêler au mouvement de la bourgeoisie girondine ou

feillantine ? Ils se sentaient étroitement surveillés. Le 4 mai, le ministre de l'intérieur, Garat, « se présente et donne ses observations sur l'opinion que le Conseil aurait pu se former d'après la lettre qu'il lui a écrite hier. *Il assure qu'il met la plus scrupuleuse attention à se faire représenter les certificats de civisme des employés dans ses bureaux, et que, s'il s'en trouvait quelqu'un d'entre eux qui n'en eût pas, il ne resterait pas vingt-quatre heures en place.* »

Le Conseil applaudit aux explications données par le ministre de l'intérieur. Cette démarche de Garat ne pouvait, en effet, qu'ajouter à la puissance et au prestige de la Commune, qui recevait, en quelque sorte, mandat officiel de veiller à la pureté civique de toutes les administrations.

Mais à côté de cette « autorité constituée » de la Commune, à côté de cette force révolutionnaire organisée surgissaient, en l'effervescence de ces jours d'orages, d'autres combinaisons, d'autres groupements de révolution.

Les sections, les comités révolutionnaires se rapprochaient, se fédéraient, tantôt pour des objets momentanés, tantôt pour une action durable. Parfois, ce n'étaient que des fédérations partielles, comme quand des sections voisines se prêtaient un mutuel appui pour l'écrasement des « contre-révolutionnaires », des modérés. Mais toutes les forces révolutionnaires de Paris tendaient le plus souvent, sous des formes variées et changeantes, à former une fédération totale. La Commune était un centre, un groupement légal ; mais précisément la Commune pouvait être gênée par les liens de la légalité. Elle avait été incertaine et timide en février, en mars : il fallait constituer des organismes révolutionnaires plus libres et plus souples, et les tentatives abondaient. Ce fut d'abord, quand la trahison de Dumouriez se précisa, l'initiative de la section des Droits de l'Homme, de celle-là même qui s'était audacieusement engagée en mars, et qui, désavouée par Marat, compromise par un malencontreux étendard fleurdelisé, aspirait à prendre sa revanche, à déployer le zèle de révolution un moment refoulé.

La Chronique de Paris, sous la rubrique : *Commune de Paris*, 1^{er} avril, note cette première formation :

« Sur l'arrêté du 27 mars de la section des Droits de l'Homme, relatif aux moyens de sauver la patrie, l'assemblée des commissaires des sections réunis en majorité dans une des salles de l'Évêché, après avoir procédé à la vérification des pouvoirs, a arrêté qu'elle se constituait *en assemblée centrale de salut public et de correspondance avec tous les départements de la République pour la sauvegarde du peuple* ; qu'une députation de quatre de ses membres seront envoyés à l'assemblée électorale, pour inviter les assemblées de canton du département de Paris à nommer chacune 4 commissaires pour se réunir à

ceux des 48 sections ; que les cantons faisant partie du département de Paris, seront convoqués pour nommer des commissaires qui feront partie de l'assemblée, et que copie de l'arrêté de la section des Droits de l'Homme et de celui de l'assemblée leur sera envoyée. »

C'était un plan d'organisation très vaste ; tous les rouages composant le mécanisme du pouvoir légal étaient comme transposés en un mécanisme révolutionnaire. Les 48 sections de Paris, avec leurs commissaires, représentaient le suffrage universel parisien, la force vive et spontanée du peuple, la source multiple et une d'où émanaient tous les pouvoirs. L'assemblée électorale, c'était l'ensemble des électeurs du second degré, qui avaient nommé les députés à la Convention et qui se continuaient en une sorte d'assemblée permanente. Enfin, les assemblées cantonales avaient procédé à l'élection des membres du directoire du département. Ainsi toutes les autorités de la Révolution, la Convention, le département et la Commune même, étaient comme enveloppées et subordonnées par une organisation révolutionnaire qui remontait à la source naturelle de tout pouvoir, le peuple, et qui s'appropriait même ces délégations immédiates du pouvoir populaire d'où étaient sorties les autorités constituées. C'est dans la salle de l'Évêché, toute voisine de l'Hôtel-de-Ville et où siégeait l'assemblée électorale, devenue, en se continuant, le club électoral, que la nouvelle organisation prenait séance ; elle se distinguait ainsi de la Commune légale, mais s'installait à côté d'elle pour la dominer, l'entraîner, et, s'il devenait utile, la dépasser.

La Commune ne put, en effet, refuser une sorte d'investiture :

Durant la séance du 1^{er} avril, « une députation de la majorité des sections, réunis à l'évêché (bureau n° 6) pour délibérer sur les moyens de salut public, donne avis au Conseil de sa réunion, et *demande qu'il soit pourvu à ses frais de bureau. Chaumette fait observer que les commissaires de la majorité des sections ne se réunissent à l'Évêché que faute d'un local suffisant dans la Maison commune, et qu'en conséquence le Conseil doit sanctionner cette réunion. Le Conseil arrête qu'il pourvoira aux frais de bureau de cette assemblée.* »

Ainsi la Commune adoptait ce terrible et remuant voisin. Mortimer Terneaux imagine (car ce qu'il dit pour les derniers jours de mai s'applique évidemment dans sa pensée à toute cette période) que c'est par une sorte de machiavélisme révolutionnaire que fut instituée cette dualité de pouvoir : le pouvoir apparemment légal de la Commune qui servirait d'autant mieux l'insurrection préparée qu'il garderait, en effet, jusqu'au bout les formes légales, et un pouvoir ouvertement insurrectionnel, prêt à tous les coups de main et aux irrégularités les plus hardies. C'est ce qu'il appelle « deux machines de guerre qui, faites pour agir séparément, mais pouvant s'unir au besoin, doivent triompher de tous les obstacles, vaincre toutes les résistances. La mise en mouvement de ces deux machines est confiée à des agitateurs

différents. Les uns doivent être censés recevoir leurs pouvoirs directement des sections parisiennes, les autres, des autorités constituées du département. Les premiers doivent montrer dès l'abord une attitude essentiellement révolutionnaire, les seconds une attitude soi-disant modératrice. »

Il se peut, en effet, que cette dualité réponde au profond et habile instinct qui guide les révolutions. Elle était d'ailleurs conforme à la tactique révolutionnaire du Dix-Août. Et sans aucun doute, ceux qui se réunissaient ainsi à l'Évêché se disaient qu'il faudrait peut-être un jour faire doucement violence à Pache comme au 10 août on fit doucement violence à Pétion. Mais je crois que, du côté de la Commune, le calcul fut différent. Pache, avec sa manière simple, avec sa ténacité discrète, s'il n'était pas plus brave que Pétion, avait moins que lui la peur des responsabilités. Il ne lui convenait pas de fermer les yeux sur un mouvement qui pouvait s'achever en révolution. Il tenait à lier à la Commune les organisations révolutionnaires qui commençaient à surgir, afin de les contrôler, de les contenir, de prévenir les démarches inconsidérées, mais afin de prendre aussi, aux heures critiques, sa part des responsabilités décisives. Il avait conscience de la grandeur du rôle que pouvait jouer la Commune, et il entendait qu'elle ne lui ni débordée par des téméraires, ni écartée par eux du premier plan de l'action et du péril. Il savait qu'en période révolutionnaire il fallait être présent à tous les événements pour n'être pas entraîné à l'aveugle ou compromis.

Plus tard, quand dans un mémoire justificatif, à la fois modeste et fier, il résumera son œuvre au ministère de la guerre et à la mairie de Paris, il écrira :

« Si mon administration est singulièrement remarquable parce que, dans le choc le plus terrible des factions les plus puissantes, les plus astucieuses, les plus aigries, presque au moment de la naissance de la République, et cependant de sa probable destruction, les rives de la Seine n'ont point été ensanglantées, et si je marche avec une écharpe sans tache, entre les terribles massacres du Champ-de-Mars, *les funèbres événements du 2 septembre* et les malheureuses répressions des égarements du 10 thermidor et du 11 vendémiaire *qu'un maire bien intentionné eût prévenues* ; enfin, si me servant ouvertement de tous les partis lorsqu'ils présentaient des vues et des tendances utiles à la marche de la Révolution et à l'établissement de la République, et les contrariant tous aussi nettement lorsqu'ils se livraient aux projets de leurs intérêts particuliers, la victoire a plané sur les armées françaises durant tout mon ministère, *et l'esprit démocratique sur la grande Commune* et, par influence, sur la France entière, durant toute ma mairie ; ce n'est point l'effet d'aucun don, d'aucun moyen extraordinaire, c'est uniquement par celui de mes attributions politiques, d'une détermination ferme de remplir, dans toute leur étendue, les devoirs qu'elles m'imposaient, et le secours ou de mes collègues ou des citoyens que j'avais engagés à

se réunir autour de moi et qui ont bien voulu me seconder dans mes pénibles fonctions. »

L'homme qui avait une si haute idée de « la grande Commune » dont il était le chef n'aurait point consenti à la mettre à la suite d'une organisation révolutionnaire, et à jouer, par prudence, à cache-cache avec la Révolution. Il était aussi trop démocrate pour boudier à ces dévouements spontanés qui s'offraient ; et sa tactique fut de rester en communication cordiale avec tous les groupements révolutionnaires que faisait surgir la chaleur des événements, non pour limiter jalousement leur influence, mais pour réduire le plus possible les chances de conflit aveugle et pour maintenir à la Commune, discrètement et fermement, son grand rôle central et sa responsabilité. Il laissait Chaumette se répandre en propos passionnés, et parfois un peu fébriles. Lui, restait calme, vigilant et agissant.

L'organisation révolutionnaire des forces parisiennes subit d'abord un temps d'arrêt ; l'initiative de ceux qui convoquaient les sections à l'Évêché, inquiéta ou irrita beaucoup de patriotes.

Et l'assemblée électorale de Paris protesta en termes très vifs, dans sa réunion du 2 avril :

« L'assemblée électorale de Paris témoigne au Conseil (de la Commune l'indignation qu'elle vient d'éprouver, à la vue d'un rassemblement d'individus qui méconnaissent hautement la souveraineté du peuple : ils ont l'audace de se qualifier, sans pouvoir de la majorité des sections, *Comité de salut public correspondant avec les départements sous la sauvegarde du peuple* ; elle invite le Conseil, au nom du salut public, de dénoncer aux 48 sections l'existence de ce prétendu comité dont quelques-uns des membres actuellement rassemblés ont perdu la confiance publique, ou ne l'ont point encore méritée, entre autres le nommé *Truchon*, secrétaire de cette assemblée ; *Grenier*, clerk de procureur, mis hier en état d'arrestation aux Jacobins ; *Naudrin*, de la section du Panthéon-Français, *accusé de soulever contre les patriotes de cette section nombre d'ouvriers qu'il égare* ; cet homme a dit aux bons citoyens : « *Vous êtes des patriotes de 89, mais nous nous arrangerons* ; » enfin, le nommé Varlet, de la section des Droits de l'Homme, auteur de la pétition qui a provoqué toutes ces mesures fausses et perfides ; l'assemblée électorale dénonce aussi qu'à l'instant le nommé *Naudrin* vient de proposer à ce Comité de délibérer à *buis clos*, ajoutant que si, après l'invitation faite de sortir de l'assemblée, il s'y trouvait *des étrangers*, on saurait qu'en faire. Ces prétendus étrangers étaient des électeurs. »

Visiblement, ce sont les Enragés, menés par Varlet, de la section des Droits de l'Homme, qui avaient donné le branle. Ce sont eux qui tentaient de mettre la main sur la révolution parisienne. Et contre eux se reformait, comme en mars, la coalition des défiances. Les Jacobins surtout prenaient ombrage de cette organisation qui prétendait les déposséder de leur primauté révolutionnaire.

Marat si terrible aux Enragés, en février et en mars, ne désarmait pas. À la séance du lundi 1^{er} avril, aux Jacobins. « le citoyen Grenier annonce que ce matin des délégués des 48 sections, parmi lesquels il se trouvait, se sont réunis à l'Évêché, et se sont constitués en assemblée centrale de salut public et de correspondance avec les départements. La Commune va leur donner un local. C... déclare qu'un club central hors de la société doit être suspect. Ce qui doit sauver la chose publique, ce sont les comités de surveillance *concertés avec les Jacobins*. Marat déclare que Grenier a des projets anticiviques et demande qu'on le fasse conduire au Comité de sûreté générale par quatre citoyens. La proposition est adoptée et Grenier est emmené malgré ses protestations. »

Le mouvement a encore une allure sectaire. La jeunesse excitée et vaniteuse de Varlet, l'affectation des Enragés à se considérer comme une génération révolutionnaire toute nouvelle et indépendante de ses aînés, leur dédain pour « les patriotes de 1789 », leurs appels aux prolétaires, aux ouvriers, tout inquiétait ou offusquait les révolutionnaires établis. Les protestations durent être très vives, puisque la section même des Gravilliers crut prudent de retirer son adhésion.

Jacques Roux, sans doute, jugeait téméraires et précipitées les démarches de Varlet. Le Conseil de la Commune se demanda, un moment, s'il ne s'était pas trop avancé en sanctionnant ce Comité central. Il constata, dans sa séance du 2 avril, que les quatre sections des Gravilliers, des Arcis, de l'Arsenal et du Marais ayant retiré leurs commissaires du Comité central, celui-ci ne représentait plus la majorité des sections.

Et il décida de surseoir à statuer sur la question des frais de bureau. Mais dans la même séance, la section des Droits de l'Homme insista :

« Elle expose au Conseil qu'on l'a calomniée en donnant de fausses interprétations à son arrêté (celui qui a provoqué la réunion du Comité central à l'Évêché). Elle atteste la pureté de ses intentions, et donne ensuite lecture de son arrêté. *Le Conseil ordonne la mention civique et l'envoi aux 48 sections.* »

Ainsi, les forces d'action, même téméraires, ne se repliaient pas, ne se dispersaient pas. L'avant-garde de la Révolution parisienne ne se laissait plus couper du gros de l'armée, et malgré les Jacobins, malgré Marat lui-même, il fallait, dès lors, compter avec les Enragés.

Mais le mouvement allait tout naturellement s'élargir ; par l'effet même des attributions légales des comités de surveillance, il était impossible qu'ils restassent isolés. Pour arrêter les mesures de surveillance civique et révolutionnaire, pour décider du meilleur mode de recrutement et d'établissement de l'emprunt forcé, ils devaient chercher à s'entendre. Et de ces réunions multipliées à

une organisation permanente, à la création d'un comité central révolutionnaire il n'y avait pas loin. Les autorités légales, la Convention, la Commune stimulèrent les sections à se grouper. La section des Gravilliers, conseillée, sans doute, par Jacques Roux, avait compris le parti qu'elle pouvait tirer, pour le groupement des forces parisiennes, des ressources de la loi.

Le 2 avril, c'est-à-dire le jour même où elle paraissait désavouer la tentative prématurée et aventureuse de Varlet et du Comité de salut public de l'Évêché, elle suggérait d'autres moyens, d'autres prétextes de groupement. Elle proposait, comme en témoignent les procès-verbaux de son comité révolutionnaire consultés aux Archives nationales par M. Mellié, une réunion générale des délégués des comités de surveillance. Et n'ayant point obtenu du département ou de la Commune le local qu'elle demandait, elle s'adressa hardiment au Comité de sûreté générale de la Convention où dominaient les influences montagnardes. Celui-ci, heureux de tenir en ses mains (du moins il le croyait) toutes les forces vives de la démocratie parisienne, fit bon accueil à la demande des Gravilliers ; et il alla même sans doute au delà de ce qu'elle désirait en convoquant lui-même les délégués des comités de surveillance par une lettre du 4 avril, signée au nom du Comité de sûreté générale, par Garnier, Duheme, Osselin.

« Citoyens, le salut public exige que tous les bons citoyens redoubtent leurs efforts pour sauver la patrie ; vous êtes établis pour nous seconder dans la découverte des conspirations, et comme il faut *de l'ensemble et de l'union dans les moyens*, nous vous invitons à nommer un de vos membres pour venir se concerter avec nous demain, 5 avril, dans le lieu ordinaire de nos séances. »

Il faut de l'ensemble : ce qui est maintenant la formule de l'action révolutionnaire légale va devenir la formule de l'action révolutionnaire insurrectionnelle. Le Comité de sûreté générale ne se borna pas à réunir autour de lui les délégués des comités. C'est lui qui les invita à former un Comité central permanent.

« Le 13 avril 1793, le président de la section des Piques fait part au Comité d'une lettre qu'il a reçue du Comité de sûreté générale, invitant les commissaires des sections à désigner un d'entre eux pour se réunir aux autres délégués des sections et former un Comité central. Le Comité central ne s'assemblera que deux fois par semaine, et le même délégué ne pourra y être admis plus de deux fois de suite. Les frais en seront supportés par la Commune. On demandera au Comité de sûreté générale si les membres des comités recevront une indemnité. Ils seront munis de pouvoirs uniformes et imprimés, visés par le Comité de sûreté générale, et s'appelleront commissaires révolutionnaires. »

(Mellié, d'après les procès-verbaux du Comité révolutionnaire de la section des Piques).

Cette sorte de comité central officiel ne fonctionna guère. D'abord, il se peut que la création du grand Comité de salut public, décrété par la Convention le 6 avril, ait réduit, un moment, l'importance du Comité de sûreté générale et mis un terme à cette sorte de prise de possession des pouvoirs révolutionnaires de Paris à laquelle il procédait. Surtout, les délégués des sections ne voulaient pas d'un comité central soumis à la tutelle de la Convention. Ils commençaient à se réunir à une des sections les plus agissantes, celle du Contrat social. Ils s'y rencontraient une fois par semaine, et le 27 avril, ils s'adressaient au Comité de salut public de la Convention pour lui demander des indemnités pour les membres des comités révolutionnaires de Paris, composés en grande partie d'ouvriers. Pendant que s'ébauchait, tantôt avec le concours et sous le contrôle de la Convention, tantôt par l'action spontanée et indépendante des sections, le Comité central révolutionnaire, la Commune essayait, elle aussi, d'organiser un vaste groupement des forces démocratiques et populaires.

Dans la séance du 4 mai, Chaumette, en un grand réquisitoire, demande :

« Que le Conseil général de la Commune arrête que, jusqu'à ce que les dangers de la patrie soient passés, tous les corps administratifs, toutes les autorités constituées de Paris, le département, la Commune, les présidents des sections, ceux des comités révolutionnaires et des comités civils soient invités à se réunir en présence des citoyens, deux fois par semaine, les jeudi et dimanche matin, dans un lieu assez vaste pour y délibérer sur les mesures à prendre en commun pour le maintien de l'ordre, le salut de la République et le bonheur des citoyens. »

C'était compliqué, théâtral et vaste comme tout ce que créait l'imagination excitée de Chaumette. Et ce n'était guère pratique. Car les résolutions fermes et nettes supposent des délibérations plus concentrées. Mais c'est encore un indice de l'universel effort de groupement qui travaillait les sections parisiennes.

Les flammes de Révolution disséminées en 48 foyers tourbillonnaient et se mêlaient sous le vent d'orage tous les jours plus violent. Aux grands projets un peu vains de Chaumette les délégués des Comités de surveillance répondirent par une organisation plus limitée et plus efficace : puisque l'énergie révolutionnaire de Paris était distribuée dans les sections, puisque chaque section avait un comité révolutionnaire, ne suffirait-il pas de rapprocher par des délégués tous ces comités révolutionnaires de section pour réaliser l'unité totale de la Révolution parisienne ?

C'est en ce sens que les délégués du Contrat social, le président Guiraut, et le secrétaire Chéry

écrivirent aux quarante-huit comités, à la date du 5 mai :

« Frères et amis, vous êtes priés d'envoyer demain un de vos membres, à 6 heures précises du soir, au Comité central révolutionnaire établi dans une de nos salles, afin de prendre communication de toutes les mesures de surveillance et de salut public et agir d'une manière uniforme. Les circonstances urgentes exigent que vous n'y manquiez point. »

Mais, ici encore, ce n'est pas une organisation permanente et fixe qui s'installe, ce n'est pas une sorte de bureaucratie révolutionnaire, avec des cadres fixes. C'est l'idée vivante d'une action centrale et unique, qui se manifeste tantôt sous une forme, tantôt sous une autre. Et par la diversité même de ces tentatives, le peuple révolutionnaire de Paris s'essaie et s'entraîne à un mouvement total.

Jusqu'ici, ceux qui préparent l'action générale de Paris invoquent, pour se grouper, des prétextes variés et vagues. On y sent bien la menace ; mais aucun but précis n'est encore assigné aux organisations révolutionnaires en formation. Mais depuis que les sections parisiennes avaient demandé à la Convention l'arrestation ou l'élimination de vingt-deux Girondins, c'était là le dessein profond de tous ceux qui voulaient grouper les forces du peuple. Et bientôt, ce qu'ils demandent à l'organisation révolutionnaire, c'est le moyen de peser sur la Convention, de lui arracher un vote d'exclusion contre la Gironde.

Vers la fin de la première quinzaine de mai, le mouvement se précise et se précipite : et deux grands jets de flamme annoncent l'embrasement prochain. À la Commune, la séance du 15 mai, dont le compte rendu de la *Chronique de Paris* nous a transmis un reflet ardent, est comme enflammée de passion patriotique et de révolution. Les volontaires des sections défilent : ils vont en Vendée combattre les émigrés, les fanatiques et les prêtres ; mais laisseront-ils derrière eux Paris incertain, toujours menacé de la contre-révolution girondine ?

« Les volontaires des sections de la République et des Tuileries se présentent au Conseil, et demandent des armes et divers objets d'équipement, afin de pouvoir marcher promptement contre les rebelles de la Vendée ; ces réclamations sont renvoyées aux différentes commissions pour leur faire obtenir ce dont ils peuvent avoir besoin.

« La section du Temple demande que le Conseil prenne des mesures vigoureuses contre les sections qui n'ont pas encore fourni leur contingent. Elle a 40 hommes d'excédent qu'elle destine à la formation de l'armée révolutionnaire soldée.

« Cinq compagnies de la section de l'Évêché formant le contingent de cette section, traversent la salle

en criant : *Vive la nation ! Vive la République !* Elles demandent des armes pour terrasser les tyrans et les fanatiques de la Vendée. Le Conseil prendra des mesures pour leur en procurer ; elles sortent en chantant l'hymne des Marseillais, et sur le réquisitoire de Chaumette, *le lilas qu'elles portaient restera déposé à la maison commune et servira à faire des couronnes qui seront distribuées aux vainqueurs de cette section à leur retour de Vendée.* On nomme des commissaires pour presser, au Comité de salut public, la prompte délivrance des armes...

« L'administration de police rend compte de la situation de Paris, et soumet au Conseil des mesures liées à la tranquillité publique :

« Animées, disent les administrateurs, par l'enthousiasme de la liberté, de nombreuses cohortes républicaines vont se mettre en marche pour réduire les rebelles de la Vendée ; mais elles sont tourmentées par une inquiétude bien pardonnable. On ne peut se dissimuler que, dans ce moment, Paris renferme un nombre immense de gens suspects et vraisemblablement mal intentionnés ; les dissensions qui ont eu lieu dans différentes sections, les rassemblements effectués dans plusieurs endroits de la ville, l'audace avec laquelle se sont montrés les aristocrates, tout doit nous faire craindre qu'après le départ de nos braves frères, dont la présence n'a pas peu contribué à les contenir, ils ne troublent encore la tranquillité publique de Paris et ne parviennent, par leurs manœuvres perfides, à mettre la République dans les dangers les plus imminents.

« Nos frères qui partent et ceux qui ont déjà combattu laissent des familles peu fortunées ; il faut venir à leur secours ; le sybarite voluptueux, le riche égoïste doit surtout payer le repos dont il jouit et la défense de sa propriété. Il est donc instant de terminer le mode de répartition de l'impôt forcé. La Révolution, en nivelant les fortunes, prive nécessairement la classe intéressante des ouvriers, du travail qui les nourrissait. Le devoir des magistrats du peuple est de venir au secours des indigents. Nous croyons utile de chercher à établir à Paris une armée révolutionnaire soldée, composée seulement de patriotes peu fortunés, de véritables sans-culottes que l'impérieuse nécessité a pu seule retenir dans nos murs. Nous pensons qu'une mesure indispensable jusqu'à la fin des troubles qui désolent le département de la Vendée, c'est l'arrestation et le désarmement de tous les gens suspects qui abondent à Paris, et qui n'aspirent qu'à allumer la guerre civile.

« Le Conseil arrête : 1° qu'après le recrutement, il sera organisée une armée révolutionnaire soldée, qui sera de service à Paris, et qui sera toujours en état de réquisition ; 2° que le désarmement et l'arrestation des gens suspects soient dévolus au maire et à l'administration de la police, et que le mode en sera discuté dans le secret. »

Ce rapport de police tendant à armer et subventionner le prolétariat révolutionnaire n'est pas banal ; et sans doute depuis un siècle, les spécimens de ce genre de littérature n'abondent pas. C'est la mise en œuvre, par la Commune, de la politique conseillée aux Jacobins par Robespierre dans son discours du 8 mai. Mais qui ne sent que, tandis que Robespierre voulait surtout prendre des mesures de précaution, et ne se prêtait pas encore à l'emploi de la violence contre une partie de la Convention, la Commune sera entraînée à tourner contre la Gironde la pointe de cette armée révolutionnaire de sans-culottes ? On devine dans les esprits l'exaltation sombre qui précéda les journées de septembre. De même qu'alors les patriotes ne voulaient point partir pour la frontière du Nord sans s'être débarrassés de l'ennemi intérieur, de même aujourd'hui ils ne veulent pas partir pour la Vendée sans s'être débarrassés de la faction ennemie qui paralyse l'élan révolutionnaire.

Avant le 2 septembre, ce n'était pas aux pouvoirs publics que le peuple pouvait s'en prendre, il procédait précisément à l'élection de la Convention. C'est par le massacre des conspirateurs ou des suspects accumulés dans les prisons qu'il soulagea sa colère et son inquiétude. Maintenant, il ne s'agit plus de tuer ; mais il faut retrancher de la Convention les hommes qui, par leur égoïsme et leur esprit de coterie, par leur modérantisme et leur défiance du peuple, font le jeu de la contre-révolution.

C'est, en ce sens, que l'observateur Dutard avait raison de dire à son ministre Garat, le 12 mai, à 7 heures du soir :

« Ce moment est terrible et ressemble beaucoup à ceux qui ont précédé le 2 septembre. »

Chose curieuse ! Nous saisissons là police contre police.

C'est à la minute même où le policier ministériel Dutard signalait à Garat le péril et lui suggérait des moyens de résistance que les policiers révolutionnaires, élus des sections, délibéraient sur la mesure décisive que le lendemain 15 ils proposèrent à la Commune. Dans l'anathème un peu banal que les socialistes révolutionnaires jettent parfois aujourd'hui à la police, à toute police, il y a un peu d'ingratitude. La police de la Commune de Paris a beaucoup aidé au salut de la Révolution.

Mais ce n'est pas seulement à la Commune que se précisaient les résolutions et que s'enflévaient les esprits. Des réunions révolutionnaires se tenaient de nouveau à l'Évêché. On se souvient que c'est à l'Évêché qu'avait eu lieu, le 1^{er} avril, sur l'initiative de la section des Droits de l'Homme, une première réunion « de la majorité des sections ». Elle était sous l'influence des plus ardents parmi les Enragés, de Varlet et de ses amis. Un moment, devant la défiance ou l'hostilité de plusieurs sections, devant la réprobation des Jacobins et les menaces de Marat, elle avait dû s'ajourner, suspendre ou dissimuler ses

opérations. Maintenant le choix fait à nouveau du local de l'Évêché marque bien que ce sont les Enragés qui rentrent en scène. Les réunions plus timides du Comité central révolutionnaire avaient eu lieu tantôt dans une section, tantôt dans une autre, de préférence au Contrat-Social. Elles ne se distinguaient pas ainsi nettement de la vie même des sections. Au contraire, en s'installant de nouveau à l'Évêché, tout près de la Commune, et à portée du pouvoir, les délégués révolutionnaires des sections témoignaient qu'ils voulaient devenir une force distincte, permanente, organisée, capable de plus d'unité que les sections, de plus de vigueur que la Commune.

C'est aux environs du 12 ou du 13 mai que les réunions de l'Évêché commencèrent à devenir animées, à éveiller l'inquiétude de ceux qui redoutaient des commotions nouvelles. Barère dit à la Convention, dans son discours du 18 mai, qu'on lui a dénoncé, *il y a six jours*, un rassemblement de 80 électeurs délibérant dans une des salles de l'Évêché, « sur les moyens de purger la Convention ». Cela reporte à peu près au 12. Terrasson écrit à son ministre le 13 mai (ses rapports, calculés pour troubler le moins possible l'optimisme systématique de Garat, sont toujours plus rassurants que ceux de son collègue Dutard) :

« Les groupes diminuent et sont plus tranquilles ; cependant les agitateurs redoublent de fureur ; les sections sont travaillées par les riches et redeviennent apathiques. *Néanmoins leurs commissaires à l'archevêché s'occupent sérieusement de la chose publique et doivent prendre des mesures de sûreté générale ; ils paraissent déterminés à presser la Convention de se déclarer pour l'unité de la République et pour l'arrestation des personnes suspectes.* »

Ce que Terrasson dit là, en termes discrets, c'est bien ce que dit à son tour Barère, c'est de l'élimination violente qu'il s'agit. Dutard écrit à Garat, le 14 mai :

« La faction s'entend beaucoup en révolution et se concerte beaucoup mieux que la Convention... *La faction vient de former un comité central des commissaires des 48 sections qui doivent se tenir à l'Évêché.* »

Au début, au commencement d'avril, c'était « une assemblée centrale de salut public ». Il a fallu renoncer à ce nom parce que la Convention avait créé, le 6 avril, son Comité de salut public et qu'il eût été imprudent de paraître la délier par l'usurpation révolutionnaire du mot. D'ailleurs les organisateurs des réunions de l'Évêché avaient tout intérêt à paraître faire suite à l'action du Comité central révolutionnaire d'avril et des premiers jours de mai. Ils le continuaient en l'agrandissant, en l'enhardissant.

La Commune ne pouvait s'associer ouvertement aux projets d'agression préparés dans les réunions

de l'Évêché contre une partie de la Convention. Et sans doute, tant que Robespierre et Marat ne s'étaient pas prononcés, elle hésitait encore. Mais elle ne négligeait aucune des occasions que lui offrait l'exercice de son pouvoir légal pour entrer en communication avec toutes les forces vives, avec tous les groupements agissants de Paris. C'est ainsi que le 16 mai, alors que les réunions du Comité central se tenaient depuis quelques jours à l'Évêché, la Commune convoque les sections en ce même local de l'Évêché, à la salle des électeurs.

« Le Conseil général arrête : Les sections seront invitées à nommer chacune trois membres, à l'effet de se trouver à l'assemblée générale indiquée en la salle des électeurs, à l'Évêché.

« Ces trois membres seront choisis, l'un par l'assemblée générale de chaque section, l'autre par le Comité révolutionnaire, et le troisième par le Comité civil, et pris parmi les membres qui composent lesdits comités.

« Cette assemblée est convoquée à l'effet de discuter sur les moyens les plus prompts, les plus sûrs et les plus uniformes à prendre pour la levée de l'emprunt forcé, sur le lieu du dépôt des sommes qui en proviendraient ; *enfin de prendre des mesures pour que cet emprunt ne porte que sur les riches, et des moyens pour ménager le plus possible la classe simplement aisée qui a fait des sacrifices pour la Révolution.* »

Ainsi la Commune, plus prudente peut-être que quelques-uns des amis de Varlet, marque son souci de ménager, jusque dans l'application des mesures révolutionnaires, la classe moyenne, la bourgeoisie d'industrie et de modeste négoce. Il n'y avait pas de confusion possible entre cette assemblée convoquée par la Commune pour l'exécution des lois, et les réunions révolutionnaires tenues à l'Évêché. Et pourtant la déférence de la Commune pour les comités révolutionnaires, le souci qu'elle a de ne rien décider sans eux, tout témoigne que le centre de la force et du pouvoir se déplace peu à peu vers ces comités. La Commune n'est point dépossédée ni humiliée, mais elle est toujours plus étroitement obligée d'harmoniser son action à celle des groupements révolutionnaires. Et l'Évêché semble devenir le siège d'une puissance un peu ambiguë, mais d'autant plus redoutable, parce qu'elle a une face légale et une face insurrectionnelle.

Les administrateurs de police, qui étaient plus directement aux prises avec tous les éléments contre-révolutionnaires qui abondaient dans la grande et confuse cité, et qui étaient ainsi, par leur fonction même, des hommes d'action et de coup de main, servaient en quelque sorte d'intermédiaires entre la force légale de la Commune et la force effervescente des sections les plus agitées. Ce sont eux qui ont suggéré à la Commune, le 15 mai, la formation de l'armée révolutionnaire soldée et l'arrestation des suspects. Ce sont eux qui ont reçu de la Commune le mandat de préparer ou d'assurer l'exécution de

ces mesures. Ce sont eux qui, dès le 14 mai, par une lettre signée Lechenal et Saclès, invitèrent les comités révolutionnaires des sections à former une *assemblée à la mairie*, à l'effet de prendre des mesures de police dans l'intérêt du salut public et de dresser les listes des suspects. Mais qui ne pressent que, sous le couvert du secret dont la Commune a décidé de couvrir ces délibérations, les motions les plus audacieuses vont se produire ? Qui ne pressent que parmi les suspects à arrêter vont être signalés d'abord les suspects par excellence, les chefs de la Gironde ? Ainsi l'heure du corps à corps approchait.

La Gironde était avertie. Elle savait que, depuis le commencement de mai, la Révolution parisienne ne s'en tenait plus à la menace ou à d'incertaines velléités, qu'elle s'organisait pour frapper. Si la Gironde était étourdie, elle était brave. Elle gémissait ou déclamait depuis des mois sur les massacres dont elle était menacée ; mais ce n'était pas par peur, c'était par politique. Elle voulait surtout discréditer auprès des départements et dénoncer ses adversaires de la Montagne. Même quand elle avait des pressentiments sinistres, comme ceux que laissa apparaître Vergniaud dans une lettre à ses amis de Bordeaux, elle ne blâmait pas, et elle gardait je ne sais quelle confiance vaniteuse et noble en l'avenir. Dans son numéro du dimanche 5 mai, *le Patriote français*, analysant l'état de Paris, signale tout ensemble et brave le péril.

« La fermentation redouble et les agitateurs mettent en jeu tous leurs ressorts. On crie dans toutes les rues un infâme libelle contre une partie de la Convention, avec ces mots pour titre et pour refrain : *« Rendez-nous nos dix-huit francs, foutez-nous le camp, et gare le tribunal révolutionnaire et l'aimable guillotine. On parle de tocsin, on annonce de nouvelles pétitions ; on dit qu'on ne marchera pas contre les rebelles si la Convention n'est pas purgée, si elle ne livre pas tels et tels membres. On profite surtout de l'agitation qu'excite le nouveau recrutement, et des divisions qui s'élèvent sur le choix du mode, et ceux qui ne veulent pas partir sont ceux qui crient le plus haut. Il est aisé de voir qu'on prépare un nouveau mouvement. Les patriotes doivent-ils le redouter ? Non, ils doivent même le désirer bien plus que ses auteurs. Depuis trop longtemps le républicanisme et l'anarchie sont en présence et n'ont fait, pour ainsi dire, qu'une escarmouche ; cet état pénible ne peut plus se prolonger ; on nous présente un combat à mort, eh bien ! acceptons-le ; si nous sommes vainqueurs, la république est sauvée ; si nous succombons, les départements sont là : nous aurons des vengeurs ; la République aura des sauveurs. Est-ce que la République peut périr ?*

« *Mais nous vaincrons. Républicains, sentez votre force.* Quels sont vos ennemis ? Une bande de forcenés déclamateurs, Achilles à la tribune, Thersites au combat ; une poignée de conspirateurs de caves, qui tremblent même à la vue de leurs propres poignards ; un ramas de brigands sans courage, intrépides massacreurs dans les prisons, mais dont les yeux n'osent rencontrer ceux d'un homme de cœur ; enfin

un vil troupeau de misérables, que la soif du pillage réunit, que la pluie dissipe. Quels sont vos amis ? La grande majorité de la Convention, la grande, l'immense majorité des habitants de Paris, fatigués de l'odieuse et ridicule tyrannie de ces Mazaniels en miniature. Républicains, soyez prêts. »

On dirait que la Gironde désire la lutte et à fond. Louvet, dans une brochure publiée chez Gorsas, dénonce toute politique de conciliation et de transaction :

« Nous savons que des hommes, dont nous respectons les intentions, dont l'erreur même est respectable, ont dit : « Au nom de la patrie, unissez-vous. » Eh ! comment ? Assurément il faut immoler ses passions, mais peut-on sacrifier ses devoirs ?... Nos commettants nous ont-ils envoyés pour autoriser le brigandage, ou pour l'arrêter ? Pour disséminer l'anarchie ou pour la réprimer ? Pour ordonner les massacres ou pour les punir ?... Cette haine vigoureuse que les gens de bien doivent aux méchants, elle est, au moment où nous sommes, et dans le poste que nous occupons, plus que jamais indispensable, plus que jamais respectable et sainte.

« Et d'ailleurs, où le trouverez-vous ce lien assez fort pour retenir ensemble unis des législateurs et des anarchistes, des citoyens et des conspirateurs, des assassins et leurs victimes ?... Nous les accusons d'avoir voulu, comme en septembre, s'emparer de tous les pouvoirs, de toutes les armées, de tous les trésors de la république. Nous les accusons d'avoir voulu se gorger de dépouilles, boire le sang du peuple, par la masse de Paris et pour son intérêt apparent opprimer Paris même, écraser les départements, et, pour prix de quatre années de révolution, remettre aux fers le souverain. Nous les accusons d'avoir toujours voulu depuis sept mois, et de vouloir encore désorganiser, piller, proscrire, massacrer et, sous un roi mannequin, régner.

« *Et nous composerions avec eux, nous ! Jamais ! Jamais ! nulle trêve possible entre de fiers républicains dévoués à la liberté et des perfides royalistes résolus à la tyrannie ! Entre la vertu et le crime, guerre implacable, guerre éternelle !* On ne vit point, il était impossible qu'on vît aux derniers beaux jours du Sénat de Rome, Caton négocier avec Catilina, ni Brutus embrasser César. »

Oui, ô Louvet ! ce sera la guerre implacable demandée par toi ! C'est le 10 mai, que *le Patriote français* reproduisait cet appel au combat. Et dans le numéro du 10, le journal girondin, comme excédé de la lenteur de l'adversaire, l'invite à la lutte suprême :

« *Ils veulent toujours en finir, et n'en finissent jamais.* Maintenant le grand projet à l'ordre du jour est d'exterminer les hommes d'État, les Girondins, les modérés, les etc., à l'aide des citoyens enrôlés pour marcher contre les rebelles. Misérables ! vous croyez que des républicains qui quittent leurs foyers et

leurs familles pour faire triompher la liberté, se rendront les exécrables instruments de l'anarchie, du pillage, du meurtre, et en définitif de la contre-révolution ! Si vous comptez sur eux, vous n'en finirez pas encore. Ils ont découvert un autre moyen, un grand moyen ! Ils veulent organiser une armée révolutionnaire de femmes. Ces femmes commencent par s'assembler dans une salle des Jacobins. Lâches, vous avez raison ; ces femmes ont plus de courage que vous ; mais, malgré leur secours, vous n'en finirez pas encore. Vous n'aurez même pas l'horrible honneur de quelques massacres : *vous savez que nous sommes prêts.* »

C'étaient surtout les nouvelles des départements, les manifestations de quelques grandes cités qui donnaient aux Girondins cette confiance agressive.

À vrai dire, l'état des esprits en province, vu d'ensemble, paraissait incertain. Les Girondins commençaient à s'apercevoir de la faute qu'ils avaient commise en laissant la Montagne presque seule envoyer des représentants en mission. *Le Patriote français* dit le 16 mai :

« On nous marque que Chabot fait rage dans l'Aveyron, fait rouler les lettres de cachet, la guillotine, et toujours au milieu des plaisirs. Cependant deux lettres de Chabot, écrites dans le meilleur esprit, semblent attester le contraire. Chabot s'y proclame hautement *ami de l'ordre et de l'humanité*. Dans le doute, nous aimons mieux croire le dénoncé que le dénonciateur, et inviter Chabot à persister dans cette glorieuse profession de foi ; nous oublierions avec bien du plaisir que la sévérité de notre ministère nous a souvent fait un devoir de poursuivre ce député.

« On nous marque de Bayonne que Choudieu, Rousseau, Projean, distribuent aussi des lettres de cachet contre ceux qui ne fléchissent pas le genou devant le maratisme, tiennent en état d'arrestation de bons citoyens, même après avoir visité les papiers et n'avoir rien trouvé de suspect, etc.

« La visite de tous ces commissaires, dont la plupart sont anarchistes, doit avoir appris aux départements à bien connaître leur doctrine et leur conduite. C'est le plus violent despotisme sous le nom de liberté, et ils ne veulent point de constitution, parce qu'ils veulent prolonger ce despotisme si doux à leur cœur. »

En fait, les commissaires de la Convention se heurtaient partout à des difficultés immenses. L'élan patriotique était vif ; mais ils avaient à lutter contre la baisse des assignats qui bouleversait toutes les transactions, et ils constataient partout l'inquiétude répandue au loin par les luttes des partis dans la Convention. Qui sait si la Convention même n'allait pas être dissoute ? De Chambéry, les commissaires

Hérault, Simond dénoncent « l'infébral agiotage des Genevois », qui spéculaient sur les variations de prix de l'assignat et du métal. De Strasbourg, les Conventionnels signalent que les assignats perdent 70 pour 100. De Saint-Jean-de-Luz, Ysabeau et Mazade écrivent le 22 avril au Comité de salut public :

« Bayonne est le centre de l'agiotage, de l'avidité et de la cupidité mercantiles. L'argent y est toujours vendu publiquement. Un petit nombre de gens à coffrefort, qui tiennent toute la ville sous leur domination, ont avili jusqu'ici le cours et la valeur des assignats. Le mal s'est propagé au loin et y a jeté de profondes racines... »

Et comme les conventionnels avaient pris des mesures vigoureuses contre l'agiotage, comme ils avaient défendu qu'on achetât des assignats au rabais :

« Vous pouvez vous figurer, disent-ils, le déchaînement des riches contre nous. Leur rage est au comble et ils nous poursuivent, suivant leur usage, par les armes de la calomnie... Nous donnons cours partout aux assignats... les pauvres et les soldats nous bénissent. »

De la Seine-Inférieure, les commissaires écrivent « que le pain y est cher et que le peuple n'est pas toujours assuré d'en avoir. »

Évidemment, ou la Révolution fléchira et elle sera envahie par le royalisme, ou pour faire face à des dangers toujours plus graves, elle tendra tous les ressorts et ira jusqu'à organiser partout la Terreur. Déjà, dans la Nièvre, Laplanche, Collot d'Herbois (qui avait, il est vrai, le goût de la déclamation et du théâtre) commencent à étaler la guillotine. Ils écrivent au Comité de salut public, le 22 avril :

« Les motions qui ont été faites à la Convention tendant à convoquer les assemblées primaires font aussi le plus mauvais effet. S'il passe un courrier extraordinaire, les malintentionnés crient qu'il a apporté le décret pour convoquer ces assemblées. Cette incertitude retarde toutes les mesures. Beaucoup de citoyens en état de s'équiper eux-mêmes marcheraient volontiers aux armées, mais ils croient le salut de la patrie plus compromis que jamais, si l'on convoquait les assemblées pendant l'absence de tous les patriotes. Enfin tous les mouvements ambitieux qui circulent aux approches des élections se préparent sourdement, les fonctionnaires marquants ont la perspective d'une nouvelle Convention dont ils se croient déjà membres ; ils donnent à leurs espérances, à leurs passions beaucoup de temps qui tournerait au profit de la république. »

Collot d'Herbois et Laplanche annoncent que « la guillotine est sortie du fourreau... L'exécuteur a fait son apprentissage sur cinq mannequins représentant Dumouriez, Valence, Chartres-Égalité et deux autres officiers de l'état-major de Dumouriez. »

À Castres, les représentants Bô et Chabot combattent le modérantisme.

« Dans la crise révolutionnaire où nous nous trouvons, s'écrie Chabot le 24 mars, il ne doit plus exister d'*égoïstes* et de *modérés* ; que tout ce qui n'est pas dans le sens de la Révolution sorte de la République ; qu'ils aillent à Coblenz, les biens des transfuges seront le partage de ceux qui versent leur sang pour la défense de la patrie. Si l'administration (municipale) eût été mal composée, nous l'aurions destituée. Au péril de notre vie, nous procurerons le bonheur du peuple. Il lui faut du pain, nous lui en procurerons. Il lui faut de l'or pour secourir les sans-culottes qui prodiguent leur sang pour la liberté, pour leurs femmes et leurs enfants, nous lui en procurerons. Nous venons enfin donner l'émétique au corps politique, le faire suer et le purger du venin aristocratique qui le ronge depuis longtemps. »

Et le 26 mars, Bô et Chabot soumettaient toutes les personnes suspectes à une taxe de guerre ; le 28, sur leur réquisition, l'administration du département demandait aux sociétés populaires la liste des *fonctionnaires publics suspects* ou qui n'auraient donné aucune preuve de civisme. (Voir Rossignol, *Histoire de l'arrondissement de Gaillac*.) Le 9 avril, Bô et Chabot arrêtaient que les directoires des départements de l'Aveyron et du Tarn feraient procéder au désarmement des citoyens suspects d'incivisme ; les aubergistes devaient donner à la municipalité la liste des étrangers logés par eux, et ceux-ci devaient montrer leur passeport à toute réquisition ; la garde nationale serait réorganisée, et un *comité de surveillance* serait établi dans chaque district. Sous l'impulsion des Conventionnels, un vif mouvement populaire se développait. Un délégué du conseil du département, Farjanel, constatait avec joie l'énergie des villes de Gaillac, Lisle, Rabastens. Les municipalités traquaient jusque dans les emblèmes les derniers restes de la féodalité ; elles faisaient abattre les écussons, fleurs de lys et armoiries dont étaient marqués les tableaux d'église et les portes des nobles. Elles allaient jusqu'à faire effacer les écriteaux portant le *noble* jeu du billard ; elles exigeaient que les ci-devant nobles remettent tous leurs vieux parchemins, et le 23 mars, dans une fête patriotique à Puycelly, on jetait aux flammes ces titres « qui de suite infectaient l'air » ; on dansait la farandole, on se donnait le baiser fraternel et on faisait un grand repas « à la sans-culotte ».

Mais sans doute toute cette action révolutionnaire se développait surtout en surface, car bientôt le Tarn sera un des foyers du fédéralisme. Évidemment il y avait dans le pays, à des profondeurs diverses, bien des courants et des contre-courants.

De Vienne, Amar et Merlin, représentants dans l'Ain et dans l'Isère, écrivent, le 9 mai, à la Convention :

« Nous achevons aujourd'hui notre tournée dans le département de l'Isère, dans lequel, comme dans celui de l'Ain, nous nous sommes occupés sans relâche du soin de revivifier l'esprit public aigri par la présence d'une foule de gens ouvertement déclarés ennemis de la Révolution.

« À Grenoble, comme dans toutes les villes où les privilèges nourrissaient et propageaient les abus, l'insolente aristocratie promenait son front audacieux sous la protection tacite, mais bien prononcée, des autorités constituées. À les entendre, il n'y avait à Grenoble et dans le département de l'Isère que des patriotes, ou ce que le directoire appelle des gens très tranquilles.

« Vous croiriez peut-être, chers collègues, que dans un pays qui paraît être le sol de la philosophie, du talent et de la raison, le dévouement à la chose publique, l'intérêt que sa position inspire, le zèle de la fraternité ont devancé nos démarches ! Vous seriez dans l'erreur. *Nous n'avons trouvé que de la morgue parlementaire, et des esprits irrités de la mort du tyran.*

« Le citoyen Royer (c'est Royer-Deloche, député suppléant à la Convention où il ne siégea pas), membre du directoire du département, est connu par les propos révoltants qu'il a tenus publiquement contre la Convention. Sa conduite à notre égard, devant les autorités constituées, a été plus qu'indécente. Rappelé sérieusement à l'ordre et au respect qu'il devait à la Convention et à ses commissaires, nous reçûmes les excuses que l'administration nous fit pour lui et qu'il nous répéta ; mais nous n'avons pas cru devoir nous dispenser de vous en instruire pour que vous preniez à cet égard les mesures que vous jugerez convenables. Voilà l'homme qui passe pour avoir une grande influence dans le directoire du département de l'Isère... Quoi qu'il en soit, nous nous sommes réunis en famille, en y adjoignant les autres autorités constituées. Cela nous devenait d'autant plus intéressant que nous pouvions compter sur la pureté du patriotisme et des intentions du district, de la majeure partie de la municipalité et du maire, qui réunit les suffrages de tous les bons patriotes. Après avoir fait lecture de nos pouvoirs, nous nous sommes fait rendre compte du recrutement et de tout ce qui en dépend. Tout était à cet égard consommé. Il y avait même un excédent et quelques volontaires étaient partis pour se rendre à leur destination. Nous n'avons point oublié les chevaux de luxe, de la quantité desquels nous attendons un état du directoire.

« Venant ensuite aux mesures de sûreté générale, nous avons interpellé les autorités constituées, formées en comité, de nous déclarer et faire connaître toutes les personnes connues pour exciter, fomenter ou être le sujet de troubles ou de divisions dans le département. Comme nous l'avons déjà dit, il n'y a rien de si tranquille que le département de l'Isère. Tous les aristocrates, tous les dévots modernes, tous les saints de la Vendée et des Deux-Sèvres sont des gens résignés aux circonstances.

Nous leur avons fait part d'une liste nombreuse de gens désignés par l'opinion publique comme étant les plus mortels ennemis de la Révolution et comme véhémentement soupçonnés d'avoir des intelligences secrètes avec les ennemis du dehors. La discussion a été ouverte sur cette liste, et continuée pendant deux jours et une partie des nuits. Elle a été définitivement arrêtée ainsi que nous vous l'envoyons.

« La destitution de plusieurs fonctionnaires, d'officiers et de colonels plus qu'aristocrates, la connaissance de nos mesures à peine parvenue dans le public, l'esprit des patriotes s'est ranimé. Quelques membres du directoire du département que leurs bons principes et leur modestie nous empêcheront de nommer, ont repris tout leur courage et se sont trouvés dédommagés du chagrin qu'avait pu leur causer une majorité plus que feuillantine.

« Mais c'est trop vous parler d'elle. Sortez avec nous du directoire du département. Venez dans les campagnes respirer l'air pur de la loyauté, de la franchise, de la fraternité et du républicanisme le plus décidé. Traversez Moirans, Tullins, Saint-Marcellin, la Sône, Vinay, etc. Arrêtez-vous un instant à Voiron, commune d'une population de 6000 âmes, et dans laquelle vous cherchiez inutilement un seul aristocrate... Embrassez, avec tout le peuple de ces contrées, l'arbre de la liberté. Écoutez les femmes, les vieillards chanter avec allégresse l'hymne des Marseillais, nous accompagner, aller au-devant de nous et finir leur journée aux clubs patriotiques, en écoutant avec le plus vif intérêt les principes conservateurs de la liberté civile et politique et de l'égalité des droits que nous n'avons cessé de leur prêcher. Recevez dans votre sein le serment qu'ils nous ont confié d'exterminer tous les tyrans et de mourir plutôt que de souffrir qu'on porte atteinte à l'unité, à l'indivisibilité de la République et à la Convention nationale.

« Vienne, ville feuillantine, nous a cependant offert un bon directoire du district, une municipalité passable et une excellente Société populaire. Le recrutement n'est pas achevé, il s'en fallait de trente-neuf hommes. On peut en attribuer la cause aux aristocrates déguisés en patriotes, aux dévots modernes dont nous avons déjà parlé, et qui vont disant que *vous allez à la boucherie*. Leur séquestration a fait merveille. Nous avons eu la satisfaction de voir s'achever le recrutement dans le jour. Il a été précédé d'une fête civique et achevé par les cris de : *Vivent la République et la Convention nationale !*

« Nous vous demanderons un décret interprétatif, ou plutôt formel et précis, de l'abolition des costumes religieux hors le temps du culte et la confession des malades, une expression équivoque de la loi servant de prétexte à la plupart des prêtres pour s'abstenir de l'obéissance qu'ils doivent à vos décrets. Le compte général que nous vous rendrons à notre prochain retour auprès de vous vous fera

aisément connaître combien il est important que les prêtres constitutionnels ne se permettent plus de porter aucune des marques qui les faisaient distinguer autrefois des simples citoyens. »

Il est visible qu'il y a bien des forces contraires en présence. En bien des régions, c'est l'impulsion de Paris, c'est le choix fait par la capitale entre la Montagne et la Gironde qui décidera des événements et de la marche des esprits. De Montauban, Jean-Bon Saint-André envoie au Comité de salut public, le 15 mai, des nouvelles assez mêlées.

« Depuis que nous sommes dans les départements, citoyens collègues on n'a cessé d'entraver notre marche par toutes sortes de moyens, et d'essayer de nous susciter des ennemis par les plus infâmes calomnies. Je vous remets ci-joint des pièces qui constatent cette vérité et qui montrent quelle est la source et le but de toutes ces manœuvres. Je vous prie de les mettre sous les yeux de la Convention nationale, *car il importe peut-être qu'on sache qu'il y a aussi des provocateurs parmi ceux qui déclament sans cesse contre ce qu'ils appellent l'anarchie*. Notre prudence et notre fermeté nous ont sauvés des pièges qu'on nous a tendus, et, en dépit des calomniateurs, nous avons peut-être fait quelque bien dans nos départements, sans porter, comme on nous en accuse, atteinte aux propriétés, et nous avons respecté jusqu'à l'idole la plus chère à la cupidité, la bienheureuse cassette. »

Et après avoir rendu compte des mesures qu'il prend pour organiser la défense nationale contre les Espagnols, et pour créer à Montauban une fonderie de canons et un atelier de charronnage, après avoir indiqué que « les foulons et les machines à ratisser les étoffes offrent des moyens préparés d'avance et qu'on peut adapter très promptement et à très peu de frais pour forer les canons », après avoir loué le patriotisme de la ville de Figeac, qui offre à la patrie un bataillon au delà du contingent, Jean-Bon Saint-André témoigne du civisme du département du Lot :

« L'esprit qui règne dans le département du Lot, le civisme et la fermeté de l'administration du département, l'ardeur des citoyens, *et surtout de la classe laborieuse*, mettent ce département au niveau de ceux qui ont le mieux mérité de la patrie. »

Garrau au nom des représentants dans la Gironde et le Lot-et-Garonne, donne sur l'état d'esprit du Midi des renseignements assez inquiétants au Comité de salut public.

Agen, le 16 mai :

« Citoyens nos collègues, dans les circonstances critiques où nous nous trouvons, les vrais amis du peuple redoutent moins les efforts des despotes coalisés au dehors et des brigands réunis dans l'intérieur, que les manœuvres secrètes des intrigants et des fédéralistes. Les pièces que nous vous

envoyons (ce sont des lettres de Vergniaud à ses amis de Bordeaux) sont bien propres à ouvrir les yeux de la Convention nationale sur cette espèce d'hommes d'autant plus dangereux qu'ils ont eu l'art de conquérir une sorte de popularité en pervertissant l'opinion publique. Le nombre de leurs sectaires est assez considérable dans quelques-uns des départements méridionaux et surtout dans les villes maritimes. Ils comptent pour eux *une partie du peuple qu'ils ont égarée*, et la classe entière des modérés, des feuillants, des égoïstes, des agioteurs, des fripons et des ambitieux ; *de sorte qu'il n'est pas rare d'entendre dire, même publiquement, que puisque Paris veut dominer, il faut s'en séparer et former des États particuliers*. De là, la difficulté de procurer des armes aux recrues qui se rendent aux frontières. Personne ne veut s'en dessaisir ; les délégués de la Convention nationale, qui les réclament au nom de la loi, sont outragés, menacés, traités de *maratistes* et de désorganiseurs. De là les défiances et les soupçons, les violences et les voies de fait, cet esprit de crainte et d'incertitude qui ralentit le courage, attédie le zèle et comprime l'élan du patriotisme vers la liberté. De là, les débats les plus scandaleux, les divisions les plus affligeantes, les injures les plus vives contre les sociétés populaires, les sections d'une même ville, d'un même département. Chacun tient à tel ou tel parti, *et la guerre civile n'est pas loin d'éclater avec fureur, si la Convention nationale, qui doit enfin étouffer toutes ces haines, ne prend les mesures les plus promptes pour les prévenir*.

« Mais, citoyens, ce qui rend ce nouveau danger plus réel, plus imminent, c'est cette foule de libelles qui circulent chaque jour dans toutes les parties de la République. Des folliculaires sans pudeur, à qui l'or de la nation a été traîtreusement prodigué pendant six mois, continuent à vomir leur poison. Ce n'est pas tant contre vous, *membres du Comité de salut public*, dont ils ne cessent cependant de calomnier les intentions parce que vous faites aller la *machine*, que contre les commissaires de la Convention nationale, envoyés dans les départements et auprès des armées, que ces stipendiés de Pitt lancent les bruits les plus envenimés. Les scélérats ! ils parlent de respect pour la représentation nationale ; ils crient contre les Parisiens, et ils sont les premiers à l'avilir, à l'attaquer dans vous qui avez besoin de la confiance entière du peuple pour remplir avec succès la mission importante dont nous sommes chargés. »

Jean-Bon Saint-André, le 17 mai, dans une lettre de Montauban, ajoute des couleurs sombres au tableau dressé par Garrau :

« Le peuple est dans les meilleures dispositions, mais partout on travaille à l'égarer. *La plus dangereuse des aristocraties, celle qu'enfante l'égoïsme, lutte contre la liberté et fait désormais cause commune avec l'aristocratie sacerdotale et nobiliaire. C'est à cette alliance qu'on peut rapporter peut-être le développement de la guerre civile dans la Vendée*, et le ferment qui peut la développer dans tous les départements existe plus ou moins dans tous.

Celui que j'ai été plus particulièrement à même de visiter est peut-être un des meilleurs de la République, et néanmoins, les aristocrates de toutes les couleurs n'y perdent pas l'espoir de susciter des troubles et de faire rétrograder la Révolution. »

Il termine cependant sur une parole d'espérance :

« Toutes les cloches du département ont été descendues. On en a laissé une à chaque église. Le reste attend la main de l'artiste pour lui donner une forme redoutable aux ennemis de la patrie. Éclairez le peuple et la Révolution s'achèvera. »

D'Artigoyte et Ichon, dans une lettre du 23 mai, datée de Lectoure, se plaignent des autorités départementales qui, sans cesse, contrarient leur action. De Metz, le 26 mai, Le Vasseur, Maignet, Maribon, Monstant et Sonbrany dénoncent la tiédeur des citoyens :

« Nous comptons, citoyens nos collègues, profiter du jour de repos pour nous entourer d'une manière plus efficace des lumières du peuple. Nous nous étions rendus hier à la Société dans l'espoir d'y commencer cette opération ; mais, nous vous le disons avec douleur, deux fois nous avons visité la Société dans les trois jours que nous avons passés ici, et deux fois nous l'avons trouvée déserte. *Tout ce que nous avons vu dans ces trois jours, tout ce que l'on nous a rapporté nous prouve que la malveillance travaille ici comme ailleurs le peuple, que l'esprit public est loin d'être à la hauteur des circonstances.*

« Il nous a paru que les corps administratifs sont bien éloignés de faire cesser cette insouciance. Dans un temps où il faut être tout feu, ils ne feront qu'augmenter leur tiédeur, en dégoûtant les patriotes par l'impunité qu'ils assurent au crime. »

Que fera la France ? Ira-t-elle en une convulsion suprême de l'instinct de conservation jusqu'à la terreur révolutionnaire ? Ou bien glissera-t-elle de lassitude à un modérantisme qui sera d'abord pénétré et bientôt submergé par la contre-révolution ? À cette date, il est visible qu'elle hésite encore et

qu'elle oscille. Mais on dirait que les grandes cités provinciales, les grandes villes marchandes inclinent à un girondisme feuillant. À Lyon, comme nous l'avons vu, le mouvement sectionnaire menace la municipalité jacobine.

Dans leur adresse du 8 mai à la Convention « les républicains bordelais » ne se bornent pas à défendre leurs représentants. Ils dénoncent si violemment le despotisme exercé sur la Convention par les hommes de la Montagne et de la Commune, qu'il est visible qu'ils sont tout près à entrer en lutte, s'il le faut, contre une Convention tombée en esclavage.

« Oui, nous le pensons avec la majorité de la Convention, depuis longtemps on forme autour d'elle des projets de désorganisation et d'anarchie. On veut *l'anarchie*, pour usurper les places et voler de l'argent ; on veut *l'anarchie*, pour essayer si, avec l'audace de l'orgueil et du crime, on ne pourrait pas s'emparer, ne fût-ce que quelques jours, d'un pouvoir régulier...

« ... Oui, nous le pensons avec la majorité de l'assemblée nationale, dès qu'elle ne peut pas punir une seule autorité constituée qui la brave, dès qu'elle ne peut livrer au glaive des lois ceux qui prêchent le meurtre et se nourrissent de sang, dès qu'elle ne peut chasser des tribunes ceux qui la dominent et l'outragent, la Convention nationale a vu sa force défaillir, l'autorité souveraine lui échappe, le gouvernement se dissout... et *l'anarchie commence*.

« Il est dans la Convention des hommes de génie et de courage qui présagèrent dès longtemps les maux que nous venons de décrire ; ils ont vu l'orage se former, croître, s'étendre, obscurcir tout l'atmosphère ; ils ont voulu le conjurer ; mais aussitôt ces êtres perfides qui ne se montrent que dans les ténèbres et ne vivent que de ravage et de mort, ont quitté tous à la fois leurs repaires, ils sont descendus du Caucase sanglant, ils sont sortis des boursiers d'Augias, et se sont élevés comme des furies contre les vrais appuis de la République et de la liberté, ils ont hurlé contre l'ordre comme le loup et l'hyène hurlent contre le rayon de la lumière... Oui, nous sommes tous girondins, nous le serons jusqu'au tombeau. »

C'est le défi, c'est déjà le langage déclamatoire et sanglant de la guerre civile. Mais ce qui atténuait l'effet de ces déclarations véhémentes, ce qui rassurait la Montagne, c'est que l'adresse des Bordelais n'était pas spontanée. Il avait fallu, pour la provoquer, des lettres émouvantes de Vergniaud, de pathétiques appels adressés par lui, le 4 et le 5 mai, à la Société des Amis de la liberté et l'égalité, séante aux Récollets, à Bordeaux. Il se plaignait, dans une première lettre, du silence des Jacobins de Bordeaux, à l'heure où les députés de la Gironde étaient menacés de mort. À l'inévitable angoisse du péril faudrait-il joindre l'amertume de l'abandon ? Dans la seconde, il disait à ses électeurs :

« Si on m'y force, je vous appelle de la tribune pour venir nous défendre, s'il en est temps, pour venger la liberté, en exterminer les tyrans... Hommes de la Gironde, levez-vous ! La Convention n'a été faible que parce qu'elle a été abandonnée ; soutenez-la contre les furieux qui la menacent ; frappez de terreur nos Marius, et je vous préviens que rien n'égale leur lâcheté, si ce n'est leur scélératesse. »

Le bruit courait que le texte de l'adresse adoptée par la section en réponse à cet appel désespéré avait été envoyé par Lasource. Et il y eut bien des résistances. Garrau écrivait, dans le post-scriptum de la

lettre du 15 mai que j'ai citée :

« L'adresse des citoyens de Bordeaux à la Convention nationale, ouvrage de quelques intrigants, n'a pas eu dans le département beaucoup d'approbateurs.

« Plusieurs sociétés populaires ne se sont pas contentées de la rejeter : elles en ont improuvé les motifs et le style. »

À Marseille, qui semblait avoir échappé depuis des mois à l'influence girondine, il y eut un revirement inouï. En décembre, janvier, février, c'étaient les Montagnards les plus ardents, les plus véhéments, qui, dominaient. Les hésitations des députés de la Gironde à frapper le roi avaient excité l'indignation des révolutionnaires. Ils avaient délégué, à Paris, pour hâter le jugement et la mort de Louis XVI, Alexandre Ricord qui, le 21 janvier, écrivait au Club marseillais :

« Aujourd'hui vingt-un janvier 1793, à dix heures et vingt minutes avant midi, et sur la place de la Révolution, Louis Capet, dernier roi de France, a été fait pic, repic et capot. »

Marseille illuminait pour fêter la mort du roi.

Les bataillons marseillais rentraient avec des drapeaux dont les cravates étaient teintes du sang de Louis, et les fédérés portaient au bout de leurs baïonnettes des mouchoirs trempés dans le sang du tyran. La fermentation était extraordinaire. Paris, faisant écho à la propagande des Enragés, annonçait que la mort du roi était le symbole de la chute des anciennes puissances, le signe d'un ordre nouveau où les pauvres ne seraient plus pressurés par les riches. Tous les députés des Bouches-du-Rhône qui avaient voté l'appel au peuple étaient dénoncés et flétris. La Société populaire écrivait à Barbaroux : « Nous te vouons, toi et tes adhérents, au mépris, à l'infamie et à l'exécration nationale. C'est ainsi que pense la sainte Montagne de Marseille. » Rébecqui, outragé, débordé, donnait sa démission de la Convention, et s'établissait à Avignon, pour surveiller sans doute de plus près les événements. Barbaroux restait à son poste, mais il écrivait à ses anciens mandants qu'ils avaient flétri son cœur. Tous les citoyens suspects de modérantisme étaient désarmés, même de leur couteau, et il semblait que Marseille était le foyer toujours plus ardent d'une révolution toujours plus exaspérée.

Le maire Mouraille, le procureur de la Commune Seytre paraissaient suivre le mouvement, se prêter à toutes les demandes des clubs, seconder toutes les mesures énergiques pour le recrutement, pour la levée des taxes révolutionnaires. Quand, en mars, les commissaires de la Convention, les Montagnards Boisset et Moïse Bayle arrivèrent à Marseille, il semblait bien que la Gironde y était écrasée, et que la prédication révolutionnaire des Conventionnels allant de section en section était superflue. Mais voici

que brusquement, à la fin de mars et en avril, les choses et les esprits sont comme renversés. Les sections marseillaises sont envahies par la bourgeoisie modérée et par les royalistes, et un mouvement violent de réaction s'annonce. Faut-il croire, comme le dit Michelet, que c'est parce que Marseille, ayant envoyé par milliers à la frontière ses patriotes les plus généreux, était restée à la merci des éléments contre-révolutionnaires ? Mais il n'y avait pas eu en mars un grand exode, et le vent se met à souffler soudain en sens contraire.

Était-ce l'effet de l'arrêt des transactions commerciales causé par la guerre maritime ? Certes Marseille commençait à souffrir. La marine militaire, en pleine désorganisation, ne suffisait pas à protéger les convois menacés par la course. Le 1^{er} avril, Boisset et Bayle écrivent au Comité de salut public :

« Les commerçants de Marseille à qui, faute de convois, on enlève tous les jours des vaisseaux, font les mêmes vœux (contre le pouvoir exécutif)... Nos affaires périclitent au Levant. »

Sans doute cette crise économique commençait à inquiéter les esprits, à alarmer les intérêts, elle fournissait à la contre-révolution un thème d'attaques dangereuses. Mais les souffrances n'étaient pas encore assez aiguës pour qu'on puisse expliquer par là ce changement violent dans la politique marseillaise. Il y a, je crois, deux causes directes de ce mouvement. D'abord, les deux commissaires, Bayle et Boisset, furent d'une maladresse inouïe. Il y a dans leur conduite une contradiction funeste. D'une part, ils s'associèrent aux mesures révolutionnaires les plus énergiques, à l'institution d'un tribunal révolutionnaire, à la formation d'une armée révolutionnaire chargée d'aller dans tout le Midi traquer les contre-révolutionnaires. Et d'autre part, ils ne comprirent pas que pour mener à bien cette politique audacieuse et violente il fallait maintenir l'union de toutes les forces révolutionnaires. Or, dans l'ardente cité marseillaise, les luttes de clans, les rivalités personnelles abondaient. Dans la Société populaire même quelques révolutionnaires détestaient le maire Mouraille et le procureur Seytre, accusés par eux d'exercer un pouvoir excessif et presque dictatorial. Visiblement ces dissidents furent excités par les manœuvres sounoises des contre-révolutionnaires, et aussitôt qu'ils se furent prononcés contre le maire et le procureur, leur protestation trouva un formidable écho dans les sections envahies de modérantisme et de royalisme.

Si Boisset et Bayle avaient été clairvoyants et fermes, ils auraient signalé aux patriotes le péril mortel qu'allaient créer leurs divisions. Ils auraient démêlé que la campagne contre Mouraille et Seytre, si elle était en apparence menée par quelques révolutionnaires mécontents, était conduite au fond par la contre-révolution. Comment purent-ils s'y tromper, quand ils virent s'élever contre ces deux hommes une tempête de griefs contre-révolutionnaires ?

Déjà, dans la Société populaire, quand Mouraille, aux premiers jours d'avril, fut dénoncé « comme exerçant sur ses concitoyens un empire despotique, comme disposant à son gré de leur liberté, de leur vie et de la fortune publique, comme un autre Pygmalion qui, croyant voir à chaque instant la main vengeresse qui va le punir de ses forfaits, se fait escorter par des gens armés, etc. » ; quand la Société populaire dénonce « les menaces qui ont été faites dans presque toutes les sections à ceux qui ne voteraient pas pour le citoyen Mouraille, lors de l'élection du maire, ce qui prouve que le citoyen Mouraille doit sa réélection, non à l'amour ni à la confiance des citoyens, mais à la crainte des lanternes », c'est le langage habituel de la contre-révolution.

À coup sûr, par une manœuvre savante, les royalistes et les feuillants avaient égaré ou divisé la Société populaire, et Boisset et Moïse Bayle se conduisirent en étourdis en aidant à ce commencement de réaction. Le Comité de salut public, qui ne comprenait rien à leur attitude, leur envoya, en avril, un billet sévère où il blâmait tout ensemble leur imprudence révolutionnaire à organiser des armées chargées de parcourir le Midi, et l'explicable faiblesse qui les avait fait consentir à la révocation de Mouraille et de Seytre.

« L'arrêté pris sur votre réquisition, le 10 de ce mois, par le département des Bouches-du-Rhône concernant la levée d'un corps de 6 000 hommes destiné à maintenir la tranquillité publique dans le département ou à se porter en cas de réquisition dans les départements voisins pour y rétablir l'ordre et réprimer les contre-révolutionnaires, l'arrestation du maire et du procureur de la Commune de Marseille ont occasionné de vives réclamations de la part de plusieurs de vos collègues. Ils se sont réunis et ont tous été entendus au Comité. Vous concevez que nous n'avons rien négligé pour n'être pas influencés par les préjugés et les préventions d'aucun genre. Nous avons inutilement consulté votre correspondance ; nous n'y avons trouvé ni les motifs, ni les dispositions de l'arrêté ou des réquisitions qui excitent tant de réclamations, et que vous auriez dû, aux termes du décret, adresser à la Convention nationale dans les vingt-quatre heures.

« Nous vous prions instamment de diriger l'action des citoyens... Les dissensions, les discordes civiles sont les plus grands fléaux qui affligent la République. Il ne serait pas en notre pouvoir de répondre à la nation de sa liberté et de son indépendance si les départements méridionaux commençaient une guerre civile et si leurs mouvements prenaient le caractère des agitations et des troubles qui bouleversent encore plusieurs départements de l'Ouest. »

Une Vendée provençale, venant s'ajouter à l'autre, quel souci pour le Comité de salut public ! Boisset et Moïse Bayle s'excusent, dans une lettre du 28 avril, en alléguant qu'ils ont cédé au vœu des sections

quand ils ont révoqué le maire et le procureur et qu'il est impossible d'agir contre le sentiment unanime du peuple. Comme s'il leur avait échappé que les sections étaient soudain envahies par un flot de contre-révolution ! Au reste, impuissants, méprisés, honnis de tous, ils annoncent tristement, le 28, qu'ils abandonnent Marseille.

« Les ennemis de la chose publique s'agitent. Les Marseillais se raidissent contre les autorités constituées et contre nous-mêmes : nous ne pouvons plus rien faire ici pour la chose publique ; nous allons nous porter sur le Centre. » Ils essayent en vain de se défendre dans leur lettre à la Convention du 15 mai, écrite de Montélimar. Il en ressort jusqu'à l'évidence qu'ils n'ont su rallier à eux aucune force, qu'ils ont irrité tour à tour tous les partis, qu'après avoir dénoncé avec violence les modérés, les égoïstes, après avoir exaspéré les Girondins et encouru les anathèmes de Barbaroux : « Ils se sont présentés dans les Bouches-du-Rhône comme des torrents dévastateurs ; ils s'y sont présentés comme des rochers détachés de la Montagne, écrasant les troupeaux et les plaines. », ils ont été misérablement dupes du sophisme de la souveraineté populaire allégué par les sections royalistes. Il a suffi que l'une d'elles, la septième, leur adressât une sommation : « Dites-nous une bonne fois, si vous croyez que le peuple soit souverain ou non ; c'est notre dernier mot » pour qu'ils prissent peur et battissent en retraite, livrant Mouraille et Seytre, déjà arrêtés par leur ordre, à toutes les menaces, à toutes les fureurs de la réaction.

Leur plaidoyer est incohérent et pitoyable :

« Barbaroux a dit à la tribune que nous, vos commissaires dans les départements de la Drôme et des Bouches-du-Rhône, nous nous étions présentés dans ce dernier département comme des torrents dévastateurs. Voyons si cet homme a raison. Qu'avons-nous fait ? Nous avons contribué à accélérer le recrutement, qui est fini et rendu aux armées. Nous avons donné ordre d'armer les côtes, qui ne l'étaient point, et cela s'est effectué sous nos yeux. Nous avons ordonné une levée de 6 000 hommes pour se rendre dans les divers lieux du département et y arrêter les mouvements contre-révolutionnaires qui commençaient à s'y manifester et à se propager dans un département voisin. Le succès jusqu'à présent a rempli en partie nos vœux. Nous avons formé un corps de 600 hommes à Montredon, plage non loin de Marseille où il était facile aux ennemis d'effectuer une descente.

« Nous avons requis des escortes pour les divers convois des armées des Pyrénées et d'Italie qui pourrissaient dans le port de Marseille, et les convois sont arrivés à leur destination. Nous avons fait de même conduire une flotte marchande richement chargée pour le Levant. Nous avons fait arrêter, *d'après la demande de toutes les sections de Marseille*, le maire, le procureur de la Commune et les frères Savon.

Nous avons intimidé les méchants, encouragé les bons, *blâmé les sections qui sortaient des bornes que leur prescrivait les lois*, et cassé un tribunal qui ne pouvait être créé que par un ordre de la Convention. Des dépêches arrêtées par ordre des commissaires de ces mêmes sections, ont été ouvertes hier et ne nous ont pas été renvoyées. Nous avons fait mettre en liberté des patriotes arrêtés en vertu d'ordres arbitraires. Nous avons tout entrepris pour conserver aux autorités constituées leur énergie et leur activité, que les sections n'ont cessé d'entraver. »

C'était avouer tout ensemble que Marseille, par ses sections, s'érigait en Commune contre-révolutionnaire et qu'on avait abattu, pour complaire à ces sections rétrogrades et factieuses, les autorités constituées de la Révolution, le maire et le procureur de la Commune. La lettre de Boisset et de Moyse Bayle est terrible pour eux-mêmes.

De Toulon, le 17 mai, les représentants à l'armée d'Italie, Beauvais et Pierre Bayle signalent au Comité de salut public la gravité des fautes commises et du mouvement contre-révolutionnaire, dont Marseille devient le foyer ;

« Vous n'ignorez pas que depuis les premiers jours de ce mois, il circulait un bruit sourd à Paris, qu'il y avait à Marseille de la fermentation, que l'aristocratie semblait y prendre le dessus, que le patriotisme y était écrasé. Eh bien ! ces bruits ne sont que trop fondés.

« Nous ne nous permettrons pas d'analyser ici la conduite de nos collègues Moyse Bayle et Boisset, qui nous ont précédés dans ce département. Nous ne cherchons ni à les blâmer, ni à les approuver. Peut-être sont-ils déjà jugés à vos yeux. Peut-être déjà les avez-vous entendus et apprécié les pièces dont ils sont porteurs. Quoi qu'il en soit, voici les faits tels qu'ils nous ont été racontés :

« Accueillis d'abord par l'opinion publique à Marseille, nos collègues s'y livraient avec empressement et avec succès à l'exécution de la mission qui leur avait été confiée. Le patriotisme se soutenait dans toute son énergie dans cette ville, que depuis longtemps on est accoutumé à regarder comme son foyer, et les malintentionnés étaient réduits au silence. L'arrivée de la famille des Bourbons dans ces murs changea la face des affaires. On assure que les commissaires s'expliquèrent sur cet événement d'une manière contradictoire vis-à-vis des sections qu'ils avaient cru devoir en prévenir, et que cette contradiction, sans doute involontaire, ou du moins dictée par de bonnes intentions, jeta de la défiance sur leurs opérations et altéra cette confiance qu'ils avaient obtenue et qu'il eût été si important de conserver. À dater de cette époque, les commissaires furent suspects, on les accabla de demandes de divers genres. *Leur condescendance à se prêter aux vues des sections relativement à l'arrestation de quelques individus,*

acheva d'enhardir les meneurs des sections dans l'exécution des projets qu'ils méditaient depuis longtemps. Déjà, celles-ci s'étaient déclarées permanentes, et cette permanence est telle qu'elles n'interrompent leurs séances ni le jour ni la nuit. Une foule de gens suspects ou malveillants, que la contenance ferme des bons citoyens qui les fréquentaient avaient écartés, y reparut. Plusieurs des ci-devant privilégiés, de ceux qui avaient été désarmés, y occupent aujourd'hui la tribune. Les membres de la Société populaire y sont mal accueillis, ou en sont chassés ignominieusement. Elles se sont déclarées souveraines, et c'est le titre qu'elles prennent publiquement et dans les actes qui émanent d'elles. Nous vous envoyons copie de l'un d'eux. Elles commandent aux autorités constituées qu'elles tiennent asservies. Elles obsédaient continuellement et le jour et la nuit nos prédécesseurs, qui vous en justifieront, par nombre de pétitions dont ils sont porteurs. Elles ont même poussé l'égarement vis-à-vis d'eux jusqu'à user de violence pour avoir communication de leur correspondance. Le secret de leurs lettres et de celles qui arrivaient à leur adresse a été violé. On a lu publiquement quelques-unes de ces dernières qui n'ont point été remises à nos collègues. Plusieurs personnes dignes de foi nous ont assuré qu'au moment où ils ont cru devoir quitter la ville, leur sûreté était compromise et leur vie menacée.

« Un tribunal populaire a été formé par la seule autorité des sections, et, quoique cassé par les commissaires de la Convention et ayant en conséquence cru devoir cesser ses fonctions, il a été réinstallé par la municipalité en écharpe, et avec le concours des sections. Il est maintenant en plein exercice, et rend journellement des jugements, dont trois à mort ont été exécutés hier jeudi avec appareil.

« Les sections ont envoyé 30 commissaires à la Convention. Nous les avons rencontrés en route. Nous ne connaissons pas précisément l'objet de leur mission. Elles en font voyager dans toute l'étendue du département et même dans les départements voisins pour former, avec les communes environnantes, une association qui n'a pas été vue du même œil partout. À Aix, la députation a été accueillie avec enthousiasme, et le même esprit, qui dirige aujourd'hui Marseille, gouverne l'ancienne capitale de la ci-devant Provence. On nous assura hier en route qu'elles avaient le dessein de nous mettre en état d'arrestation nous-mêmes, si nous passions par Marseille. On nous a également assuré que notre collègue Grégoire y avait été insulté à son passage.

« Nous avons été témoins par nous-mêmes, à Aix, de cet esprit des sections, y étant arrivés mercredi sur les trois heures de l'après-midi. L'un de nous, Pierre Bayle, rencontra, comme nous parcourions la ville, quelques personnes qu'il assure avoir toujours connues pour bons patriotes. L'un est officier municipal, et l'autre procureur syndic du district. Nous nous arrêtons quelques instants à causer avec eux publiquement. Il n'en fallut pas davantage pour mettre les sections en mouvement. Sur le soir, une députation très nombreuse, envoyée par elles, vint à notre auberge nous témoigner son

mécontentement de notre communication avec des personnes qu'elles nous dirent être connues pour très suspects. Les pétitionnaires se plaignaient amèrement de la conduite de nos prédécesseurs. Ils nous assurèrent que leurs sections députaient à Paris, comme Marseille.

« Au reste, les arrestations se multiplient dans ces deux villes et les sociétés populaires y sont vues de mauvais œil, et à la veille d'être détruites ou désorganisées. Le maire de la petite ville de Roquevaire, où nous nous arrê tâmes hier pour dîner, nous a fait part d'un fait qui vous éclairera, sans doute, sur les sentiments qui animent les sections de Marseille. Il nous assura qu'ayant été, il y a peu de jours, dans cette ville pour y acheter des grains dont la commune de Roquevaire manque absolument, il eut des peines infinies à en trouver ; que partout on lui disait qu'il n'y en avait point, que cependant on lui en promit, *pourvu qu'il s'engageât formellement, au nom de sa commune, à adhérer à toutes les opérations de celle de Marseille.* Il nous a promis de faire constater ce fait par acte authentique, qu'il doit nous faire tenir incessamment. *Nous ne devons pas vous laisser ignorer que les sociétés populaires qui sont très multipliées dans le département des Bouches-du-Rhône, et qui semblent menacées par la coalition des sections d'Aix et de Marseille, ont résolu, pour la plupart, de se réunir pour s'opposer à leur destruction que l'on prépare, qu'elles ont formé un comité central à Salon, et qu'elles ont adopté la mesure d'envoyer des commissaires dans toutes les communes pour grossir ce comité. Nous nous sommes assurés par nous-mêmes que le peuple flotte incertain entre les uns et les autres, et que tout tend à un déchirement qui doit amener la division et détruire entièrement l'esprit public qui s'affaiblit journellement par le défaut de confiance. »*

Il est clair qu'il ne suffit pas, pour expliquer ce mouvement redoutable de contre-révolution, d'alléguer les maladresses des deux représentants. Il ne suffit pas de dire qu'ils ont donné des explications contradictoires sur l'arrestation du duc d'Orléans : l'un déclarait, sans doute, que la Convention avait eu raison de frapper un conspirateur, complice de Dumouriez ; l'autre, qu'elle avait eu tort de sacrifier un homme que les haines de la Gironde désignaient à la confiance des patriotes. La vérité est qu'un fond de royalisme, à demi caché jusque-là, se soulevait soudain.

Jamais la contre-révolution n'avait désarmé ; et dans le Midi surtout, il y avait toujours eu comme une conspiration latente. Pourquoi ce fond de contre-révolution émergeait-il soudain ? Parce que la Gironde, en dénonçant avec une âpreté inouïe la Commune, la Montagne, Paris, avait fourni aux réacteurs les prétextes dont ils avaient besoin.

Dans les villes du Midi, à Marseille notamment, une partie du peuple avait gardé des attaches

monarchistes. C'est sous le pavillon de la royauté que des milliers de marins avaient tenté les grandes aventures, et par leurs communications incessantes avec les pays latins, avec l'Italie et l'Espagne, ils étaient tout pénétrés de superstition catholique.

J'ai noté aux Archives, dans les documents relatifs aux subsistances, le nom des navires qui voyageaient entre Marseille et Gênes en 1792 : ils ont tous gardé leur nom chrétien ou même monarchique : le *Roi Henri*, le *Saint-Joseph*, le *Saint-Jean*, la *Très-Pure-Conception*, l'*Immaculée-Conception*, le *Saint-Constant*, le *Saint-Nicolas*.

L'historien de Marseille, Fabre, écrivant en 1829, quand la tradition était encore toute vive, note avec colère ce caractère royaliste du mouvement marseillais ; et son témoignage est d'autant plus remarquable qu'il déteste la Montagne, qu'il n'aime pas la Convention. Il aurait voulu une insurrection marseillaise, mais sous l'inspiration et la conduite de la Gironde.

« Les sections, en se levant, ne suivirent que l'impulsion secrète des royalistes ; pourtant, elles crurent prudent de ne pas jeter le masque, et toujours elles agirent au nom de la République une et indivisible. Au fond, leurs meneurs, sans consistance, sans vues administratives, et sans bonne foi politique, détestaient autant la Gironde que la Montagne, autant Barbaroux que Granet. Ils ne pouvaient rien produire de grand et de généreux dans cette fausse situation, et ils avaient tout ce qu'il fallait pour tout gâter : misérables, qui, au lieu de prêter franchement une utile assistance à la Gironde opprimée, ne s'armèrent que pour une cause privée de chaleur et de fécondité. »

Puérile est la colère de Fabre ; pourquoi s'irriter contre les royalistes de Marseille ? Ils jouent leur jeu en affectant d'abord de reprendre simplement les griefs de la Gironde, pour écraser ensuite la Gironde elle-même. Les vrais coupables, ce sont ceux des révolutionnaires qui consentent à être dupes, qui fournissent eux-mêmes à la contre-révolution le masque dont elle a besoin. La Convention, dans sa séance du 6 mai, entendit lecture d'une communication des sections de Marseille, datée du 1^{er} mai :

« Citoyen président, toutes les sections de Marseille ne formant qu'un peuple de frères, s'occupent, en ce moment, de rédiger une adresse à la Convention nationale et de lui envoyer des commissaires pour la présenter. Ils feront à la Convention le tableau fidèle de la situation de cette grande cité : elle y verra quels sont ses principes, ses sentiments, ses vœux. Jusqu'alors la Convention trouvera équitable, sans doute, de se prémunir contre toutes les déclamations que la calomnie pourrait vomir contre nous ; nos vertus républicaines sauront la confondre, et nos détracteurs n'obtiendront que la honte qui leur est si bien due.

« Tous les Marseillais ont juré de soutenir la République une et indivisible, fondée sur la liberté, l'égalité, et l'observation rigoureuse des lois. Ils en renouvellent le serment entre les mains des représentants de la nation. »

C'était bien, en effet, le masque républicain et révolutionnaire. Comme gage de leurs sentiments, les fourbes reproduisaient une circulaire de la municipalité de Marseille aux municipalités de la République :

« Le bruit se répand dans cette ville, citoyens collègues, que des émissaires parcourent ce département et même les départements voisins pour accréditer la fausse nouvelle que Marseille est dans un état de contre-révolution, que les vrais patriotes y sont vexés, et par une suite de leur méchanceté ils ajoutent que le sang y a coulé. Ils insinuent aux habitants des lieux qu'ils parcourent qu'il faut marcher sur Marseille, tomber sur les sections assemblées en permanence et délivrer les patriotes opprimés. Comme les habitants de votre commune pourraient être induits en erreur par ces suggestions perfides et calomnieuses et se porter à des démarches illégales et inconsidérées, nous avons cru de notre devoir d'en prévenir les effets parce qu'ils tourneraient au détriment de la chose publique. Le vœu constant et bien prononcé des Marseillais est de soutenir la liberté et l'égalité, de protéger les personnes et les propriétés, et de maintenir de toutes leurs forces l'unité et l'indivisibilité de la République. Défiez-vous donc, citoyens collègues, de tous ceux qui, sous le voile du patriotisme et le caractère de commissaires marseillais qu'ils usurpent, chercheraient à insinuer dans l'esprit de nos concitoyens des avis contraires. »

Il s'agissait, avant tout, d'endormir les patriotes du Midi et la Convention elle-même. Pourtant, rien qu'à la façon dont la municipalité marseillaise glorifiait les sections comme le vrai pouvoir souverain, il était visible qu'elle était prête à entrer en lutte, avec le concours de ces sections royalistes, contre la Convention elle-même.

« Les complots de nos ennemis intérieurs sont déjoués, les intrigants et les agitateurs sont connus ! Le peuple marseillais s'est levé tout entier. Les sections sont en permanence, et la voix du souverain s'est fait entendre. Citoyens, vos magistrats ont juré de mourir à leur poste pour maintenir votre souveraineté et faire respecter les propriétés ; mais tandis que les sections s'occupent avec énergie du bien public, la calomnie répand au dehors qu'elles sont en pleine contre-révolution. Citoyens, vous sentez toute l'horreur d'un tel mensonge ; vos magistrats les regardent, au contraire, comme des boulevards terribles contre lesquels viendront se briser tous les efforts des malveillants ; c'est sur les bases de ces colonnes inébranlables que reposera la République une et indivisible. »

C'était signé des officiers municipaux et du substitut du procureur de la Commune de Marseille, c'est-à-dire de cette municipalité qui avait consenti à livrer aux sections Mouraille, le maire, et Seytre procureur.

La Convention fit bon accueil à cette adresse, et quand Limon demanda qu'elle fût insérée au procès-verbal, nul ne se leva pour protester. Les Montagnards craignaient, s'ils dénonçaient un mouvement contre-révolutionnaire à Marseille, de décourager Paris. Nous avons vu Robespierre rassurer à cet égard les Jacobins. Et les Girondins, qui comptaient s'appuyer sur ce mouvement, se gardaient bien de signaler le mélange royaliste qui le faussait ; c'était, selon eux, la protestation pure de la liberté et de l'ordre contre l'oppression et l'anarchie. Ils commentaient favorablement dans leurs journaux les nouvelles de Marseille. *Le Patriote français* du 6 mai écrit :

« Le peu de lettres arrivées de Marseille (car là, comme ailleurs, on décachète et on intercepte), le peu de lettres confirme la nouvelle de la révolution arrivée dans cette ville ; mais ce qui ne se confirme pas, heureusement, c'est l'effusion du sang dont nous avons parlé. Il paraît que l'arrivée de la famille d'Orléans et la découverte du complot de ce parti ont ouvert les yeux des Marseillais, et fait voir quels étaient les vrais républicains. Aussi les meneurs du club de Marseille se plaignent-ils de la gaucherie de la Montagne, de leur avoir envoyé la famille d'Orléans. »

Donc, si Marseille se soulève, c'est, contre la Montagne dont elle commence à apercevoir les attaches royalistes au duc d'Orléans, et si les royalistes des sections se proclament souverains, c'est pour mieux défendre la République. Le 7 mai, *le Patriote français* triomphe de l'adresse lue la veille :

« Une lettre officielle de Marseille vient enfin de tirer les esprits de la cruelle incertitude où ils étaient sur cette ville. L'anarchie y est complètement abattue, l'ordre et les lois y triomphent ; tel est le texte d'une lettre écrite par le procureur de la Commune au nom de toutes les sections. C'est à partir de ce jour, assurent-elles, que Marseille est réellement acquies à la République une et indivisible... Puissent le petit nombre de villes où domine encore le maratisme imiter cet exemple, et l'on pourrait espérer le retour de l'ordre et de la prospérité.

« Cette nouvelle, que la Montagne a entendue avec abattement, l'aura bien plus consternée quand elle apprendra que plusieurs des fauteurs de l'anarchie sont maintenant arrêtés, et qu'on espère tirer la révélation d'un complot tramé ailleurs et dont la ramification s'étendait jusqu'à Marseille. »

Vraiment, les Girondins ne soupçonnent-ils à aucun degré que ce zèle révolutionnaire des sections de Marseille n'est qu'un masque ? Les 12 et 13 mai, ils s'engagent à fond, à la tribune et dans leurs

journaux, pour le mouvement marseillais.

« Moyse Bayle et Boisset, dit *le Patriote français*, dans son compte rendu de la séance du 12, furieux d'avoir vu leurs projets anarchiques déjoués par le courage et le patriotisme des véritables Marseillais, ont fulminé contre eux un arrêté terrible qu'ils envoient à la Convention, avec les plus viles calomnies contre une ville qu'ils flagornaient si indignement peu de jours auparavant. Cet arrêté prononçait : 1° la cassation d'un tribunal populaire établi à Marseille, tribunal qui n'a jamais jugé à mort, et que Bayle lui-même avait beaucoup vanté ; 2° la suppression du comité central des sections, comité qui a sauvé le midi de la France en le délivrant du despotisme funeste du club de Marseille ; 3° la poursuite des commissaires marseillais qui n'ont jamais prêché que le retour de l'ordre et des lois, tandis que d'autres commissaires prêchaient impunément le pillage et le meurtre.

« Cet arrêté était si calomnieux, si difficile à justifier que les anarchistes eux-mêmes n'ont osé en demander l'application ; ils voulaient qu'on le renvoyât au Comité de salut public. Mais Barbaroux a fait percer la vérité au milieu des cris et du tumulte ; il a accusé les commissaires d'avoir voulu plonger Marseille dans l'anarchie et y exciter une insurrection. *Il pose en fait que c'est la classe peu fortunée elle-même qui s'est jointe aux propriétaires pour déjouer la conspiration. À Marseille, c'est un garçon menuisier qui a rappelé les commissaires au respect des propriétés. À Aix, un ouvrier employé à la réparation des chemins leur a tenu le même langage.* Barbaroux conclut au rappel des commissaires et à la suspension de leur arrêté.

« Guadel a caractérisé, avec une ironie déchirante, l'espèce de *contre-révolution* dont les commissaires accusent Marseille. C'est la contre-révolution de l'égalité contre le despotisme de quelques brigands, des lois contre la violence arbitraire, de l'ordre contre l'anarchie. « Oh ! l'heureuse *contre-révolution* s'est écrié Guadet, c'est la même qui en 1789 fit sortir la philosophie et les lumières des ténèbres et de la barbarie où le despotisme les avait plongées ; c'est la même qui a fait triompher la liberté des efforts de la tyrannie. » Guadet a appuyé les conclusions de Barbaroux. »

Quel triste aveuglement ! ou plutôt, puisque la Gironde se proposait surtout d'accabler le parti de la Montagne, quelle triste nécessité ! Elle acceptait de couvrir de beaux mots républicains un mouvement profond de réaction royaliste et de contre-révolution. Sans doute elle réussissait à se tromper elle-même. Elle ne voulait pas s'avouer que ses alliés étaient des ennemis de la République et de la Révolution. Le réveil sera terrible quand la Gironde sera obligée de se prononcer pour le royalisme brusquement déclaré, ou de reconnaître qu'elle avait encouragé à son insu la contre-révolution.

Chose frappante ! Le souci qu'ont les Girondins de se réclamer du peuple pauvre, de montrer, que

dans le mouvement marseillais, les ouvriers, menuisiers, casseurs de pierre, sont au premier rang, répond à la tactique de la contre-révolution vendéenne qui, elle aussi, prétendait être d'origine populaire. Et par quelle étrange et coupable complaisance ces « hommes d'ordre » font ici l'apologie d'un tribunal populaire marseillais qui était l'instrument tout préparé des violences sanglantes contre les premiers et plus fervents amis de la Révolution ! Il est vrai que *le Patriote français* manifeste en ce point un peu d'embarras :

« Marseille, rendue à la liberté et à l'ordre, doit renoncer à ce tribunal, elle ne doit pas emprunter à l'anarchie ses moyens odieux ; elle ne doit reconnaître de tribunaux que ceux que la loi avoue. Marseillais, la loi, la loi, c'est là, le but de nos efforts, c'est là notre point de ralliement. »

Ici, une secrète inquiétude se fait jour tout de même. Ducos, dans *la Chronique de Paris* du 15 mars, élude les difficultés par de vagues déclarations conciliantes. Il dit, résumant et commentant la lettre des commissaires :

« Tout à coup les sections ont exercé la souveraineté ; elles ont créé un tribunal populaire, et, chose étrange, les autorités constituées ne se sont pas opposées à ces actes de fédéralisme.

« Mais si les autorités constituées et les citoyens sont ainsi d'accord, quel que soit l'objet de leur union, son effet nécessaire du moins est le maintien de l'ordre ; comment se fait-il donc que l'ordre soit troublé ?

« Les commissaires expliqueront cette apparente contradiction...

« *Cette affaire, quelle qu'en soit l'issue, ne présente que des espérances et des motifs de sécurité ; c'est le retour de l'ordre légal que réclament les commissaires ; c'est pour le retour de l'ordre légal que les sections et les corps constitués de Marseille se sont agités. Avec un tel concert d'intentions, tous ces amis des lois finiront par s'entendre.* »

Est-ce désinvolture et ironie ou candeur ? Ducos n'oublie qu'une chose, c'est que les autorités constituées et les sections n'ont été d'accord qu'après la mutilation des autorités constituées ; il oublie que les sections ont commencé à marquer leur force contre-révolutionnaire en frappant Mouraille et Seytre, et pendant qu'il concilie ou qu'il raille, le feu de la guerre civile et de la contre-révolution éclate dans tout le Midi.

De Nantes, où il semblait que tous les cœurs révolutionnaires auraient dû être unis contre le péril immédiat, contre le fanatisme rétrograde de l'Ouest soulevé, montait comme un tocsin de guerre contre la Montagne.

« Les républicains formant le conseil général de la Commune et la Société populaire de Nantes » envoyaient à la Convention, dans les premiers jours de mai, une adresse si violente, ils dénonçaient l'action de la Montagne, de la Commune et des sections de Paris en termes si offensants, si flétrissants, que ce manifeste aurait pu servir d'apologie aux révoltés de l'Ouest. Tout n'était-il pas permis pour se libérer d'une Révolution qui, selon ses partisans déclarés, était toute dégouttante de sang et de crimes, toute chargée de rapines, souillée de vice et de boue ?

« Citoyens législateurs, on ose nous présenter, au nom de quelques sections de la Commune de Paris, une adresse séditieuse (l'adresse contre les vingt-deux). À la lecture de cet insolent manifeste, rédigé peut-être dans le camp de Cobourg ou de Dumouriez, nous n'avons pu contenir les mouvements de notre indignation ; nous avons mesuré toute l'étendue des dangers que courent *ici* la sûreté personnelle de nos mandataires et la souveraineté nationale. Nous venons vous offrir des défenseurs ; nous venons réclamer pour la Commune de Nantes toute entière l'initiative de la vengeance ; parce qu'instruits à l'école du malheur, *éclairés sur la source des dévastations qui nous environnent, nous ne pouvons plus douter que la guerre civile allumée dans nos campagnes ne nous vienne de ceux-là mêmes qui ont provoqué l'adresse, de ceux-là mêmes qui en achètent ou en extorquent les signatures dans les carrefours et les tréteaux de Paris.*

« Des hommes perdus de mœurs et de débauches, des scélérats couverts de sang et de crimes, usurpent ici les droits du peuple français, attentent à sa souveraineté, insultent à sa représentation, proscrivent au gré de leurs fureurs ses plus incorruptibles députés, travaillent sans relâche à dissoudre la Convention nationale, et, sous la forme insidieuse d'une pétition, viennent proclamer à votre barre le plus noir projet qui jamais ait menacé le salut de la République...

Vous l'avez vu, citoyens législateurs, vos ennemis et les nôtres ne sont pas intimidés par un décret de censure, leur audace s'accroît avec votre longanimité, vous êtes encore sous les poignards d'une faction implacable, et les conjurés marquent ici leurs victimes comme si vous aviez légalisé leurs complots.

« C'est cependant sur vous que reposent en ce moment les dernières espérances de notre malheureuse patrie ; un jour encore, une heure peut-être, et les monstres auront consommé leur attentat ! Que tardez-vous ? n'est-il pas temps de conjurer l'orage et de faire rentrer dans la poussière les lâches complices de Catilina ? Le glaive de la loi n'est-il plus dans vos mains ? La souveraineté nationale réside-t-elle dans les conventicules de la Commune de Paris, et ses délirantes sections sont-elles des puissances dont la ligue ait de quoi vous effrayer ?

« Ah ! s'il le faut, citoyens législateurs, si cette immense cité ne renferme plus que des factieux qui vous outragent, ou des citoyens timides incapables de vous défendre ; si vous ne pouvez enfin qu'à ce prix nous donner un gouvernement protecteur, sortez avec nous, sortez de cette enceinte où l'on n'a pas respecté nos représentants ; sortez de cette ville rebelle où la vertu n'a trouvé que des persécuteurs ; abandonnez à son opprobre et à ses remords une municipalité coupable où la licence et l'anarchie semblent avoir établi leur abominable conclave.

« Et nous aussi, nous sommes armés de l'opinion publique de tous les départements de l'Empire ; et nous aussi, nous ferons répéter à la France entière le cri de notre indignation ; et nous aussi, nous indiquerons les attentats et les noms de leurs coupables auteurs.

« Les crimes de ces hommes sont connus, nous en portons, hélas ! dans nos biens et dans nos personnes les témoignages irréfragables. Depuis qu'ils ont dilapidé le revenu public, ils n'ont élevé que leurs parents et leurs créatures à toutes les places lucratives ; depuis que vous leur avez demandé des comptes, ils n'ont répondu que par des calomnies ; depuis que vous avez proclamé la République, ils n'ont encensé que des dictateurs ; depuis que nous avons un code pénal et des jurés, ils n'ont cessé de provoquer l'assassinat et le pillage. Marat, leur chef et leur idole, a recueilli les débris d'un trône abattu pour y placer d'Orléans, et l'usurpateur, plus heureux que son parent, a trouvé des ministres dociles dans une société qui depuis longtemps a prostitué sa tribune au panégyrique de tous les hommes corrompus.

« Ils ont massacré dans les prisons des milliers de victimes ; ils ont volé des millions au garde-meuble ; ils ont stipendié des bourreaux pour venir nous égorger dans nos villes ; ils ont député vers nous des apôtres de révolte et de brigandage ; ils ont inondé nos provinces de leurs insolents proconsuls ; ils ont enrôlé leurs émissaires dans nos phalanges républicaines pour y semer le découragement et l'indiscipline... ils ont présenté à l'Europe comme une divinité nouvelle le calomniateur éternel de tous les talents et de toutes les vertus ; ils ont préconisé Danton et Lacroix, l'un ministre prévaricateur qui n'a rendu aucun compte, tous deux modernes *Verrès*, engraisés du sang et des trésors des Belges.

« Aujourd'hui même encore nous les voyons élever Léonard Bourdon à côté de Lepelletier (Bourdon avait été l'objet, à Orléans, d'une agression assez insignifiante en effet et dont il avait fait grand tapage) et demandent effrontément les honneurs de l'apothéose pour un crapuleux qui se blesse en tombant sur son fumier. »

C'est d'une violence et d'une grossièreté inouïes. Certes, si les républicains nantais avaient été tous

pénétrés de cette haine contre la Montagne et contre Paris, comment auraient-ils pu résister aux Vendéens ? À en croire ce manifeste, ce n'est pas contre l'Ouest, c'est contre Paris qu'ils veulent marcher. Mais ce manifeste même ne fait-il point les affaires des insurgés de l'Ouest ? Ne suffirait-il point de le répandre pour justifier et étendre l'insurrection ? S'il est vrai que la Révolution a été confisquée par des scélérats, des assassins, des voleurs, des crapuleux, dégouttants de sang et de fumier, il faut balayer la Révolution pour balayer cette ordure.

Aussi les révolutionnaires clairvoyants et fermes s'indignaient-ils partout contre ce *factum*. La municipalité de Bordeaux l'ayant fait réimprimer, il y eut jusque dans le département de la Gironde un mouvement de dégoût. Garrau le constate dans une lettre d'Agen du 16 mai :

« Il en a été de même de la pétition des Nantais dont la municipalité de Bordeaux a ordonné très sagement la réimpression. On n'a pu voir sans indignation cette phrase, dégoûtante (et il cite la phrase sur Léonard Bourdon). Il semble, citoyens nos collègues, que celui qui a rédigé cette pétition de la Commune de Nantes est le même qui, l'année dernière, après la journée du 20 juin, rédigea cette fameuse adresse de la même ville en faveur du roi ; même style, mêmes déclamations contre Paris, contre la Montagne ; mêmes menaces. Les royalistes d'alors seraient-ils les républicains d'aujourd'hui ? »

Ce qui est grave, ce qui montre bien qu'il était temps d'en finir avec la Gironde, c'est que même des hommes comme Mercier du Rocher, démocrates véhéments et qui avaient marqué jusque-là peu de sympathie aux hésitations girondines, commençaient à s'abandonner à leur tour à l'esprit de dénigrement et de critique. À cette heure décisive et tragique, qu'importaient les fautes de détail de la Révolution ? Qu'importaient les choix hasardeux faits par le nouveau ministre de la guerre, Bouchotte ? Il y avait à coup sûr des éléments troubles dans le flot révolutionnaire que Paris poussait vers l'Ouest ; mais avait-on le temps d'étudier les hommes et d'épurer tous les choix ?

C'étaient des hommes nouveaux, souvent généreux et sincères, quelquefois tarés, qui surgissaient. C'était l'ancien soldat et ouvrier orfèvre Rossignol, un des « vainqueurs de la Bastille », brave homme et assez modeste, mais peu préparé à des commandements difficiles, et qui débutait en Vendée comme lieutenant-colonel. C'était Momoro, nommé « commissaire du pouvoir exécutif en Vendée », et qui revenait investi de la puissance révolutionnaire dans cet Ouest où ses prédications agraires avaient, quelques mois auparavant, jeté l'épouvante. C'était le dramaturge Ronsin, qui avait fait jouer en 1791, sur le théâtre Molière, rue Saint-Martin, une pièce assez correcte et plate, intitulée *la Ligne des fanatiques et des tyrans*, et qui maintenant, adjoint à la guerre de Bouchotte, était chargé, par une commission

extraordinaire du 9 mai, « à Tours et partout où sa présence serait nécessaire, de s'occuper sans relâche de fournir à l'armée des côtes de la Rochelle l'équipement, les subsistances, les charrois, tout le matériel de guerre dont le besoin était urgent. »

Il était désigné pour ce rôle par la campagne vigoureuse qu'il avait menée au ministère de la guerre contre les grands fournisseurs et spéculateurs. Malus et d'Espagnac. Ronsin avait pour principal auxiliaire son confrère en art dramatique, le général Parein, un des « Enragés », un des trente commissaires envoyés après le 10 août dans les seize départements autour de Paris. Les agents les plus importants de Ronsin et de Parein étaient deux acteurs : Guillaume-Antoine Nourry, dit Roselli, puis Grammont, sociétaire de la Comédie-Française où il avait débuté en 1779, dans le rôle de Tancrède, et Louis-Armand Robert. Celui-ci était originaire de Tours et il y revenait avec un éclat triomphal. C'était un peu comme une invasion de théâtre.

Certes, il y avait en tous ces hommes bien des forces saines. Ils avaient, ou au 14 juillet, ou au 10 août, risqué leur vie pour la liberté. Ils avaient travaillé dans les bureaux, en ce pêle-mêle un peu étrange, mais vivant et ardent, du ministère de Pache. Et plus tard, les hommes de guerre les plus sérieux, les plus estimés, comme les Mayençais, Vimeux et Beaupuy, certifieront que Parein était « un brave et loyal républicain, dans les principes révolutionnaires, et qu'il connaissait parfaitement son état, l'ayant rempli avec justice et équité. » Mais ils avaient tous ou presque tous des habitudes tapageuses et une sorte de faste théâtral. Ils avaient une liberté d'allures et une facilité de mœurs qui contrastaient un peu fortement, pour la province, avec l'austérité de leurs maximes, et tout d'abord ils scandalisèrent Mercier du Rocher, qui naguère, dans ses entrevues avec le Comité de défense générale, ne se louait guère que de Marat, et qui se laisse aller maintenant à tenir, contre tous ces délégués, commissaires et aides de camp tumultueux et hasardeux, un langage presque aussi âpre que celui de l'adresse des Nantais :

« À Saumur, dit-il, les rues étaient presque couvertes d'aides de camp qui traînaient de grands sabres et portaient de longues moustaches, des commissaires du pouvoir exécutif *qui prêchaient l'anarchie et la loi agraire, le meurtre et l'assassinat* : Saint-Félix, Momoro, Ronsin, Hazard, qui avaient été chassés de la Société des Jacobins en 1790, étaient de ce nombre. *Il semblait que tous les roués de Paris se fussent donné rendez-vous dans ces malheureuses provinces pour y attiser la guerre civile et en dépouiller les habitants.*

« Ce spectacle m'effraya ; mais je n'avais encore vu qu'un coin de ce hideux tableau. Tuncq, que j'avais connu pour la première fois à Tours et auprès du général Menou, à Angers, dans les premiers jours d'avril, Tuncq qui, dans la première entrevue que j'avais eue avec lui, s'était nommé « le Santerre du 10 août », en déprimant tous les généraux, cherchait à avoir du service dans cette armée. Il faisait la

cour à tout le monde. Il n'y avait que Carra qu'il n'abordait pas. Ce dernier prétendait qu'il lui avait escroqué 20 000 livres. Tuncq pouvait bien être un escroc ; je sais qu'il acheta de très beaux chevaux, qu'il n'a jamais payés, ce qui, dans la langue des pillards, *était prendre les choses au maximum dans la Vendée*.

« Tuncq avait été aide de camp de Voyer d'Argenson ; plat valet de ce seigneur, c'est par son aide qu'il avait obtenu la croix de Saint-Louis. Il s'était ensuite jeté dans les tripots du Palais-Royal, qualifié de baron de Tunk. Il avait abandonné sa baronnie depuis la suppression des titres de noblesse, et avoua dans la suite qu'il était fils d'un pauvre tisserand de la basse Bretagne. Il était à la fois, bas, flatteur, lâche et insolent. Il aimait extrêmement le vice et les femmes...

« J'étais avec Carra lorsqu'il reçut la lettre de Sandoz qui annonçait la bonne nouvelle (de la défaite des brigands à Fontenay, le 16 mai). Il m'invita à souper avec lui, il était logé dans une très belle maison près le Pont-Neuf ; il avait deux sentinelles à sa porte. Julien (de Toulouse), Dandenac et Bourbotte, le beau-frère de Carra, le poète Roussel, étaient de ce souper. Je m'étais aperçu plus d'une fois, à Paris, à Tours et ailleurs, qu'il régnait une extrême division entre les représentants du peuple. J'avais été témoin, deux jours avant, d'une querelle qui s'éleva entre Goupilleau et Carra au sujet de la nomination d'un apothicaire de l'armée. Je les avais entendus se traiter mutuellement de roué, d'intrigant ; j'avais entendu Goupilleau nommer Carra « vieille machine détraquée ». Je savais que les représentants du peuple se qualifiaient les uns et les autres du titre de « scélérat » et sans beaucoup de façons. Je gardai le silence pendant une grande partie du souper. Je le rompis lorsque j'entendis Bourbotte dire qu'il réduirait bien ceux qui contrariaient leurs opérations à la Convention nationale, et qu'il avait juré la mort de tous ces gens-là.

« — Il vaudrait bien mieux, lui dis-je, que la paix régnât parmi nos représentants ; elle serait le présage du bonheur des Français.

« Julien appuya fortement l'opinion de son collègue et renchérit sur ce qu'il avait dit. Je lui répondis qu'il n'y avait rien de plus respectable qu'une assemblée d'hommes libres, destinés à donner des lois à leur patrie. J'ajoutai que des législateurs devaient avoir le cœur brûlant et la tête froide.

« — Cela est impossible, répondit Bourbotte, quand on discute d'aussi grands intérêts.

« — Et tous les décrets de la Convention nationale n'ont-ils pas pour objet le bonheur du peuple ? reprit fièrement Julien. L'Assemblée Constituante n'a-t-elle pas donné l'exemple des débats les plus orageux, des scènes les plus révoltantes ?

« — Cela est vrai, répondis-je, mais ces scènes n'étaient que passagères, et elle savait se faire respecter

des tribunes. Je crois bien que la Convention nationale n'a en vue que la liberté et le bonheur des Français ; mais je voudrais vous demander pourquoi, après avoir reconnu ce principe avoué de tous les publicistes, qu'il n'y a point de Constitution sans la sanction du peuple, elle a porté la peine de mort contre quiconque proposerait un autre gouvernement que le républicain. Il ne fallait pas reconnaître ce principe, ou ne pas rendre le décret du 4 décembre.

« — C'est-à-dire que vous voudriez voter pour un roi, me dit Julien.

« — Moi, voter pour un roi ! J'aimerais mieux mourir que devenir l'esclave de qui que ce soit. J'étais républicain avant toi, Julien.

« — Toi, dit-il, tu n'étais qu'un marmot, que j'étais républicain.

« — Non, non, répondis-je fièrement, j'ai passé ma vie dans les forêts, je songeais à la République quand Julien ne s'occupait que de ses intérêts. Les républicains ne voyagent pas dans de superbes berlines à six chevaux.

« — Tu es un aristocrate, il n'y a qu'un aristocrate qui puisse parler ainsi. »

« L'événement a prouvé qui de Julien ou de moi avait raison.

« Quant à Bourbotte, il rendit plus de justice à mon opinion. Il reconnut que je parlais en publiciste plutôt qu'en mauvais citoyen. Il prit des informations sur mon civisme, et il apprit que j'étais un chaud patriote. Pendant cette discussion. Carra cherchait à concilier les opinions, il avait été frappé d'entendre Julien s'écrier que la minorité devrait faire la loi partout. Quant à Dandenac, il ne disait rien...

« À Tours... je m'adressai à Tallien, je ne fus pas plus satisfait. Je logeais au même hôtel que lui ; nous mangions quelquefois ensemble. Nous parlions des affaires publiques. *La conduite de Pétion et de Brissot était souvent l'objet de nos conversations. Je m'étonnais qu'ils eussent changé de principes et je disais : leurs idées politiques ont changé, et ils sont devenus aristocrates*, et Tallien me dit, à cette occasion, qu'une femme de Paris lui avait prédit qu'un jour il serait aussi aristocrate, que sa réputation de patriotisme l'abandonnerait, comme elle avait abandonné Pétion, Brissot, Gensonné et autres. « Je ne crois point à cette prédiction », ajouta-t-il... Il avait une grande prépondérance dans ce pays ; son père en était sorti, il avait été cuisinier dans une maison de financier des environs qui était devenu noble en échangeant une partie de ses rapines contre des parchemins. Il était sans cesse entouré de belles dames, qui réclamaient, les unes la liberté de leurs pères, les autres, celle de leurs maris. Le représentant était sévère et doux tout ensemble. Il se conduisait de manière à satisfaire tout le monde et à entretenir la paix. Il parlait au peuple avec beaucoup d'énergie, il allait aux messes constitutionnelles des environs, montait en chaire et prêchait

les principes de la Révolution et de la religion. Ces bons Tourangeaux étaient si enchantés de son éloquence, qu'ils confondaient dans leurs délicieuses exclamations, la Constitution, la religion et le représentant Tallien. Dans d'autres contrées, d'autres représentants prêchaient l'athéisme, et le renversement des autels et des temples. Chacun d'eux agissait comme il était affecté, en vertu du pouvoir illimité dont il était revêtu...

« ... J'avais été indigné de voir les rues de Saumur couvertes d'aides de camp, de généraux escrocs et autres gens de cette espèce. Le nombre de ces hommes corrompus, de ces suppôts de mauvais lieux, était bien plus considérable, à Tours ; il augmentait tous les jours, à mesure que les bataillons de Paris débarquaient. Je voyais des bistrions transformés en généraux, des joueurs de gobelets, des escamoteurs traînant après eux les catins les plus dégoûtantes occuper des grades dans l'armée, ou des emplois dans les vivres, les fourrages ou les charrois, et ces insectes corrupteurs avaient encore l'insolence de se dire républicains. Je voyais des troupes légères à cheval, composées de lâches déserteurs prussiens et autrichiens, qui avaient profité du décret bien impolitique de la Convention nationale, qui accordait cent livres de pension à ces coquins, et la facilité de s'enrôler avec les Français. Les traîtres se vendent toujours à celui qui les paye le plus cher ; ils n'aimaient pas notre papier monnaie ; ils passèrent parmi les rebelles qui leur faisaient des offres en numéraire, ou se livrèrent, en restant au milieu de nous, au brigandage le plus affreux. C'est ainsi, me disais-je douloureusement, qu'on environne la statue de la liberté ! On veut défendre la République avec des hommes choisis comme ceux qu'avait ramassés Catilina pour la destruction de sa patrie ! »

Ainsi, Mercier du Rocher était tout ensemble opposé à la politique girondine et dégoûté de ce qu'on appellera bientôt « l'hébertisme ». Par là, ses idées sont voisines de celles de Robespierre, sauf qu'il est plus sévère que ne le sera Robespierre pour les officiers ultra-patriotes et hébertistes de l'armée de l'Ouest.

Mais qui ne voit que pour arriver à réprimer ou à contrôler efficacement ces éléments un peu troubles, il fallait agir à plein dans le sens de la Révolution ? La destruction de la Gironde était donc, à tous les points de vue, une nécessité préalable. Dans l'état des esprits en province, la France aurait bien vite glissé au royalisme et à la contre-révolution, si Paris n'avait pas brisé toutes les forces incertaines et malveillantes.

Supposez que, à Paris même, la Gironde l'emporte sur la Commune. Supposez que les sections parisiennes adoptent la politique des sections lyonnaises, des sections marseillaises et de la municipalité nantaise. La Révolution eût engagé partout la lutte contre ses énergies les plus véhémentes. Elle eût désavoué et flétri les conséquences extrêmes des vastes mouvements populaires, et par là refoulé l'élan

du peuple. Elle eût été obligée, pour justifier les mesures violentes contre les Montagnards, contre les révolutionnaires exaltés, de reproduire contre eux et de consacrer, en quelque sorte officiellement, les calomnies des libelles girondins contre les hommes les plus agissants de la Révolution. Elle eût servi par là la propagande royaliste et contre-révolutionnaire. Et bientôt, toute flamme éteinte, tout ressort brisé, elle eût été livrée à l'ennemi. À ce moment, c'est bien Paris, cœur de la nation, qui « portait la destinée ».

Les Girondins annoncent, dès les premiers jours de mai, que leur plan d'attaque est tout prêt. C'est sans doute celui que Guadet va découvrir à la Convention : briser les autorités constituées de Paris, mater les sections et, si Paris se soulève, écraser l'insurrection au moyen des forces bourgeoises mobilisées ou se retirer à Bourges et faire appel à la France. À la Montagne et à la Commune, les plus ardents voulaient prendre l'offensive et devancer la Gironde. Le jeune Lyonnais Leclerc, qui était revenu des Îles aux premiers jours de la Révolution et qui avait une ardeur extrême, se plaignait des lenteurs et des hésitations des révolutionnaires.

Le procès-verbal de la Commune de Paris, du 16 mai, dit : « Le Clerc, député de Lyon, qui s'est présenté à une précédente séance pour faire part de la demande formée par ce département d'un tribunal révolutionnaire, se présente de nouveau à la tribune, et se plaint de la manière dont l'ont traité les journalistes. Il donne des explications sur ce qu'il a déjà dit au Conseil.

« Il annonce que, malgré les commissaires que lui avait donnés le Conseil, il n'a pas cru, en la disposition des esprits, de voir se présenter à la Convention. Il ajoute qu'on a le projet d'égorger les patriotes, *et se plaint de la faiblesse* de quelques Montagnards. Il se résume en disant qu'il n'y a qu'un moyen de sauver la République : *il faut que le peuple se fasse justice*, pour que la justice habite toujours au milieu du peuple et qu'il ne se trompe jamais. »

Cette allusion à « la faiblesse de quelques Montagnards » visait Robespierre. Celui-ci, toujours fidèle à son plan, qui était de discréditer à fond la Gironde sans entamer la Convention, commençait à être débordé. De son discours du 15 mai, le peuple avait retenu et approuvé les propositions les plus hardies et les plus nettes, notamment la création d'une armée révolutionnaire de sans-culottes soldés ; mais il désapprouvait sa tactique temporisatrice. Robespierre commençait à être débordé. Dans la séance du 17 mai aux Jacobins, dont le pâle procès-verbal recueilli par M. Aulard ne peut donner qu'une idée bien effacée, les deux courants se heurtèrent : l'action légale et l'action insurrectionnelle. L'observateur Aulard a fort bien traduit les sentiments variés des Jacobins à cette date, la force croissante de la politique de violence.

« J'assistai hier soir, dit-il dans son rapport du 18 mai, à la séance des Jacobins, et j'y trouvai, comme partout, à l'ordre du jour, *l'insurrection instantanée, les moyens de diminuer les forces de la Convention, et d'accroître celles de la faction, la coalition.*

« Comme je n'avais pour le moment ni écriteau, ni crayon, je n'ai pas pu retenir tout ce que j'ai remarqué voici néanmoins quelques traits de ceux qui m'ont le plus frappé.

« J'arrive à 6 heures. Une population considérable remplissait les tribunes. Assis au milieu de l'une des tribunes qui sont aux extrémités les plus éloignées de la salle, je me tourne à droite et à gauche ; partout j'entends des motions. Elles portent toutes sur des inculpations contre les *noirs* de la Convention, contre les ministres, etc. : Ils ont manigancé la perte de la France ; ils font tout ce qui est contraire au peuple ; il faut que le peuple se lève encore, qu'il fasse comme le 10 août ; pourquoi ne sonne-t-on pas le tocsin, et ne fait-on pas tirer le canon d'alarme ? Robespierre a, l'un des premiers, mis le doigt dessus ; il a dit que lorsque le peuple était dans l'oppression, c'était à lui à se faire justice, et que son ressentiment devait lui dicter sa conduite. *Que n'a-t-il achevé le mot ? nous étions tous prêts à courir.* Encore aujourd'hui ils ont délibéré pendant quatre heures sur une affaire particulière. Les *noirs* veulent sauver un contre-révolutionnaire. Le président a été obligé de se couvrir quatre fois. Est-ce ainsi qu'ils consomment le temps ? qu'ils entendent manger l'argent de la nation ? L'un de ces scélérats a dit qu'heureusement les troupes de la Vendée (les révoltés) avançaient contre Paris pour le mettre à la raison. Sont-ce là des propos à tenir ? Ils sont donc d'accord avec les révoltés ?

« Un autre, qui était assis à mon côté, dit : « Ils ont beau faire ; le peuple se sauvera lui-même ; *hier soir l'affaire était décidée dans un autre endroit (les Cordeliers), et j'ai vu le moment où nous nous levions tous, mais ça n'ira pas loin. Ici on parle de sagesse, de mesures à prendre comme si dans des circonstances aussi menaçantes il y avait d'autres mesures à garder que de nous lever tous ensemble, d'exterminer les ennemis que nous avons parmi nous.* » Celui-là était un malheureux mal couvert, la barbe rouge et longue, qui recueillait des notes.

« On vient nous annoncer que Varlet, que l'excès de son civisme a fait expulser des Jacobins, vient de recevoir un soufflet dans la rue, et qu'un garde national lui a dit : « Vous êtes donc bien lâche, lorsque, ayant un sabre à votre côté, vous ne vengez pas à l'instant l'affront qui vient de vous être fait » — Oh ! répond Varlet, je suis bon patriote, et un bon patriote doit savoir supporter une injure. »

« ...Thuriot monte à la tribune et dit que les moyens qui sont réservés au peuple de se faire justice sont grands, sont puissants, mais que pour s'en servir utilement, on ne saurait avoir assez de circonspection, de prudence... (À ces mots, toutes les tribunes sont émues d'indignation. « Et

Robespierre commence aussi à nous parler de prudence ! Voilà encore du Robespierre !... Quelques voix crient : « Le canon d'alarme !... Nous ne devons pas nous dissimuler les dangers qui nous menacent... » Thuriot continue ainsi, avec esprit, à développer son opinion. *L'assemblée l'a écouté avec attention et les tribunes avec impatience.*

« ...Legendre vole à la tribune pour combattre Thuriot :

« Oh ! pour celui-là, il ne nous donnera pas du Robespierre » ont dit les tribunes. Il s'est démené comme à l'ordinaire, a déployé de grands coups de bras, et il a surtout obtenu beaucoup d'applaudissements lorsqu'il a dit ces paroles : « Si la chose dure plus longtemps, si la Montagne est plus longtemps impuissante, *j'appelle le peuple et je dis aux tribunes : descendez, et délibérez avec nous.* »

« Les propositions faites par Thuriot sont écartées par la question préalable : « Oh ! c'est celui-là (Legendre) qui est un homme ! *Ce n'est pas un Robespierre* ». Je voudrais que dans l'assemblée on en vînt aux coups, et cela ne tardera pas à arriver, et que la Montagne fût la plus faible, ah ! comme nous volerions à son secours ! »

Au fond, entre les motions de Thuriot et celles de Legendre, il ne semble pas, d'après le procès-verbal, qu'il y eût autant de différence que l'imaginaient les tribunes surexcitées. Ni l'un ni l'autre ne fit nettement appel aux moyens insurrectionnels. C'est une adresse des sans-culottes de Metz, lue et commentée par Thirion, qui marque le mieux l'exaltation des esprits :

« Si d'odieux agitateurs, tels que les Brissot, Guadet, Vergniaud et consorts, persistent à entraver la marche de vos opérations, *ayez le courage de les dénoncer au tribunal révolutionnaire* ; le peuple sera vengé de leur perfidies. Son salut, il l'attend de vous, *ou il se sauvera lui-même.* »

Ces paroles violentes soulèvent un long tumulte. Thirion intervient et dit :

« Vous voyez que les citoyens de Metz sont dans l'erreur, ils croient que la Montagne forme la majorité ; il faut leur apprendre que nous sommes dans l'oppression, *et alors ils sauront ce qu'ils doivent faire.* »

À ces mots, qui semblaient encourager la révolte annoncée, l'agitation fut vive. Les Jacobins ne voulaient pas se risquer encore à l'insurrection. Ils flottaient de projets en projets, de motions en motions, sans se décider encore à l'offensive. Thuriot demanda que la séance des Jacobins fût permanente, et il combattit l'idée de former, aux Jacobins mêmes, un comité de salut public qui

paraîtrait empiéter sur celui de la Convention. Legendre s'éleva surtout contre tout projet de comité secret :

« Je déclare, moi, que je commencerais à suspecter cette société, s'il y avait un comité secret. Il faut tout dire à cette tribune. »

Oui, mais ce qu'il disait était à la fois véhément et vague. Pourtant l'influence des « Enragés » grandissait aux Jacobins mêmes.

« Je me livre, disait sentencieusement Dutard à propos de la séance du 17, à mon ostéologie. Il me paraît qu'il y a deux factions, que je vais appeler la chambre haute et la chambre basse. Les Jacobins sont donc divisés en deux partis bien distincts et séparés : les gens instruits, propriétaires, qui pensent un peu à eux comme malgré eux, — de ce nombre sont Santerre, Robespierre et une grande partie des membres de la Montagne ; et les anarchistes qui reposent en partie aux Jacobins et principalement aux Cordeliers, dont Marat est le chef.

« Il paraît que les gens instruits ont vu la chambre obscure, et que les prophéties qu'ils y ont lues ont fait d'eux, malgré leur répugnance, des modérés presque parfaits. Ils tiennent à peu de devenir aristocrates.

« Il paraît que le peuple anarchiste s'attachera toujours, sans aucun respect pour ses anciens patrons, à celui qui paraîtra le suivre davantage dans ses dérèglements, qu'ils n'aiment Marat, Robespierre qu'autant que ceux-ci leur diront : « Tuons, dépouillons, assassinons », et que n'en restât-il qu'un seul de toute la société (Chaumette, par exemple) il en serait assez pour conduire cette horde de bandits. »

Non, Robespierre et les Jacobins « instruits, propriétaires » ne devenaient ni aristocrates, ni modérés, mais ils craignaient de compromettre la Révolution en mutilant la Convention nationale. Ils se bornaient à lancer un pamphlet de Camille Desmoulins comme un brûlot. Le 19 mai, la Société approuvait son *Histoire des Brissotins* ou fragment de l'*Histoire secrète de la Révolution*. Desmoulins, qui poussait toujours jusqu'au bout ses hypothèses agressives avec la frivolité la plus redoutable, n'hésite pas pour accabler la Gironde, pour la convaincre de conspiration, à réduire à un complot anglais la Révolution elle-même. C'est Pitt qui l'a voulue, c'est Pitt qui l'a conduite. Écoutez, et dites si jamais l'esprit de parti aboutît à un plus étrange reniement de soi-même. Calomnier les plus grands événements, et où soi-même on fut mêlé, pour envelopper de calomnie des adversaires, quelle polémique désespérée !

« D'abord une observation préliminaire indispensable : c'est qu'il y a peu de bonne foi de nous

demander des faits démonstratifs de la conspiration. Le seul souvenir qui reste du fameux discours de Brissot et de Gensonné pour démontrer l'existence du comité autrichien, c'est qu'ils soutenaient, avec grande raison, qu'en matière de conspiration il est absurde de demander des faits démonstratifs, et des preuves judiciaires qu'on n'a jamais eues, pas même dans la conjuration de Catilina, les conspirateurs n'ayant pas coutume de se mettre si à découvert. Il suffit d'indices violents. Or je veux établir contre Brissot et Gensonné l'existence d'un comité anglo-prussien par un ensemble d'indices cent fois plus forts que ceux par lesquels, eux, Brissot et Gensonné, prouvaient l'existence du comité autrichien.

« Je mets en fait que le côté droit de la Convention, et principalement les meneurs, sont presque tous partisans de la royauté, complices des trahisons de Dumouriez et de Beurnonville, *dirigés par les agents de Pitt, de d'Orléans et de la Prusse*, et ayant voulu diviser la France en vingt ou trente républiques fédératives, ou plutôt la bouleverser, pour qu'il n'y eût point de république. Je soutiens qu'il n'y eut jamais dans l'histoire une conspiration mieux prouvée, et par une multitude de présomptions plus violentes, que celle de ce que j'appelle les brissotins, parce que Brissot en était l'âme, contre la République française.

« Pour remonter aux éléments de la conjuration, on ne peut nier aujourd'hui que Pitt, dans la révolution de 1789, n'ait voulu acquitter sur Louis XVI la lettre de change tirée en 1641 par Richelieu sur Charles I^{er}. On sait la part qu'eut ce cardinal aux troubles du Long Parlement, où il pensionnait les plus zélés républicains, et bien des événements depuis m'ont fait resouvenir de la colère que montra Brissot, il y a trois ans, quand un journaliste aristocrate, ayant déterré le Livre rouge de Richelieu et de Mazarin, y trouva à livres, sous et deniers, les sommes que ces ministres avaient envoyées à Fiennes et Hampden pour leur zèle à demander la république. Ceux qui lisaient le Patriote français peuvent se souvenir avec quelle chaleur Brissot, craignant l'application, se fit le champion du désintéressement des républicains anglais. Pitt avait encore à prendre sa revanche des secours donnés par Vergennes aux insurgés anglo-américains ; mais, depuis le 10 août, il s'est trouvé, au grand désespoir de Pitt et de Brissot, qu'ils avaient mené la liberté plus loin qu'il ne convenait à l'Angleterre, et Pitt et Brissot se sont efforcés d'enrayer. Quand le général Dillon affirmait, il y a quatre ans, à la tribune du corps constituant, qu'il savait, de science certaine, que Brissot était l'émissaire de Pitt et sonnait du cor pour le compte du ministère anglais, on n'y fit pas beaucoup d'attention, parce que Dillon était du côté droit, mais ceux qui ont suivi les marches et contre-marches de Brissot, depuis ses écrits sur la traite des noirs et les colonies jusqu'à l'évacuation de la Hollande et de la Belgique, peuvent-ils nier qu'on ne trouverait pas peut-être une seule page dans cette masse de volumes qui ne soit dirigée au profit de l'Angleterre et de son commerce et à la ruine de la France ?

« Est-ce qu'on peut nier ce que j'ai prouvé dans un discours dont la société des Jacobins se souvient encore, celui que je prononçai *sur la situation politique de la nation à l'ouverture de l'assemblée législative*, que

notre révolution de 1789 avait été une affaire arrangée entre le ministère britannique et une partie de la minorité de la noblesse, préparée par les uns pour amener un déménagement de l'aristocratie de Versailles dans quelques châteaux, quelques hôtels, quelques comptoirs ; par les autres, pour amener un changement de maître ; par tous, pour nous donner les deux Chambres et une Constitution à l'instar de la Constitution anglaise ? Lorsque je commençai ce discours à la Société, le 21 octobre 1791, où je montrais que les racines de la Révolution étaient aristocratiques, je vois encore la colère et les soubressauts de Sillery et de Voidel, quand je parlai des *machinistes* de la Révolution. Je glissai légèrement là-dessus parce qu'il n'était pas temps encore, et qu'il fallait achever la Révolution avant d'en donner l'histoire...

« Me fera-t-on croire que lorsque je montai sur une table, le 12 juillet, et que j'appelai le peuple à la liberté, ce fut mon éloquence qui produisit ce grand mouvement une demi-heure après, et qui fit sortir de dessous terre les deux bustes d'Orléans et de Necker ? »

Il n'est pas jusqu'aux paroles d'estime prononcées au sujet de Brissot, par l'opposition anglaise, par les amis de Fox, qui ne soient dénoncées par Desmoulins comme une machination de Pitt.

Quand on désespéra que Mirabeau et ensuite Barnave, qui commençaient à s'user, pussent se soutenir longtemps, on fit à la hâte un immense trousseau de réputation patriotique à Brissot et à Pétion pour qu'ils pussent les remplacer ; et depuis, nous avons vu les papiers publics anglais, devenus les échos des hymnes de chez Talma, représenter Dumouriez comme un Turenne et Roland comme un Cicéron...

« C'est ainsi que Pitt, voyant baisser en France les actions de Brissot, mettait tous ses papiers ministériels en l'air pour le faire remonter aux nues comme un cerf-volant, engageant des membres connus de l'opposition à louer le sage, le vertueux Brissot dans le Parlement, afin que cela retentît jusqu'à nos oreilles, et renvoyant ainsi à son féal, par le paquebot, des renforts de réputation patriotique pour soutenir son crédit, dont Pitt avait besoin. »

Vraiment, quand les partis en sont à se dénoncer et à se soupçonner ainsi, ils n'ont plus qu'à se décimer au plus vite et se tuer les uns les autres. Et Camille Desmoulins avait raison lorsqu'il disait de son pamphlet, au témoignage de Dutard :

« Celui qui l'aura entendu, demandera à l'instant : Où est l'échafaud ? »

Ainsi les amis même de Robespierre poussaient enfin aux solutions violentes et les préparaient. C'est bien en vue d'une révolution prochaine, où la Commune et le peuple pauvre de Paris feraient triompher la Montagne que Desmoulins tente de rassurer les riches, les marchands et artisans, les délicats. Non,

ce ne sera pas une révolution de barbarie et de pauvreté. Non, la splendeur et la puissance de Paris n'en seront pas diminuées. Non, la majesté et la force de la Convention ne seront point entamées par l'élimination des conspirateurs et des traîtres.

« Les talents si nécessaires aux fondateurs de la République française ne manqueront pas à l'assemblée des représentants de la nation. Il est impossible que les têtes fermentent pendant quatre années de révolution et de discordes civiles, dans un pays tel que la France, sans qu'il ne s'y forme un peuple de citoyens, de politiques et de héros. Il est dans la Convention une foule de citoyens dont on n'a remarqué encore que le caractère, mais dont on reconnaîtrait bientôt le mérite si l'organisation de nos assemblées nationales n'était plus favorable au développement du babil que du talent, et si la méditation, avec la faiblesse de l'entendement humain, pouvait se faire à cette continuité de séances, sans aucune solution, et à cette législature en poste et sans relais. Ces talents ont déjà percé dans les grandes questions qu'on n'a pas fait décréter sans désespérer, telles que celle de l'appel au peuple du jugement de Louis XVI.

« ...Le vice était dans le sang. L'éruption du venin, au dehors, par l'émigration de Dumouriez et de ses lieutenants, a déjà sauvé plus qu'à moitié le corps politique ; et les amputations du tribunal révolutionnaire, non pas celle de la tête d'une servante qu'il fallait envoyer à l'hôpital, mais celle des généraux et des ministres traîtres, *le vomissement des brissotins hors du sein de la Convention*, achèveront de lui donner une saine Constitution. Déjà trois cent soixante-cinq membres ont effigé tous les rois dans la personne de Louis XVI, et près de deux cent cinquante membres s'honorent d'être de la Montagne. Qu'on me cite une nation au monde qui ait jamais eu autant de représentants dévoués. Depuis près de six cents ans que les Anglais ont leur Parlement, il ne leur est arrivé qu'une seule fois d'avoir, dans ce long parlement, une masse de véritables patriotes et une Montagne, et cette masse qui fit de si grandes choses ne s'éleva pas à plus de deux cents membres. »

C'était avertir le pays qu'une nouvelle couche d'hommes de mérite et de vertu était prête à remplacer la superficielle Gironde. C'était lui signifier que, même réduite aux trois cent soixante-cinq régicides, la Convention serait encore une des assemblées les plus puissantes de l'univers, les plus riches en talent et en courage.

Emporté par sa verve, Desmoulins allait bien au delà de la prudente politique de Robespierre ; il allait même au delà de la pétition des sections qui n'éliminaient que les vingt-deux ; il semblait tout préparé à une scission complète qui ne laisserait subsister à l'Assemblée que le parti de la Montagne. Mais à ce parti il proposait un large programme d'éducation nationale et de grands travaux publics, de science, de gloire et de joie, capable de réconcilier à la Montagne toutes les forces de civilisation :

« *Hâtons-nous d'ouvrir des écoles primaires* : c'est un des crimes de la Convention qu'elles ne soient pas encore établies. S'il y avait eu, dans les campagnes, sur le fauteuil du curé, un instituteur national qui commentât les Droits de l'Homme et l'almanach du Père Gérard, déjà serait tombée de la tête des bas Bretons la croûte de la superstition, cette gale de l'esprit humain, et nous n'aurions pas au milieu des lumières du siècle et de la nation, ce phénomène de ténèbres dans la Vendée, le Quimper-Corentin et le pays de Lanjuinais, où des paysans disent à nos commissaires : « Faites-moi donc vite guillotiner afin que je ressuscite dans trois jours. » De tels hommes déshonorent la guillotine : comme autrefois la potence était déshonorée par ces chiens qu'on avait pris en contrebande, et qui étaient pendus avec leurs maîtres. Je ne conçois pas comment on peut condamner à mort sérieusement ces animaux à face humaine ; on ne peut que leur courir sus, non pas comme dans une guerre, mais comme dans une chasse ; et quant à ceux qui sont faits prisonniers, dans la disette de vivres dont nous souffrons, ce qu'il y aurait de mieux à faire serait de les échanger contre leurs bœufs du Poitou.

« À la place de collèges de grec et de latin, qu'il y ait dans tous les cantons des collèges gratuits d'arts et métiers.

« *Amenons la mer à Paris, afin de montrer avant peu aux peuples et rois que le gouvernement républicain, loin de ruiner les cités, est favorable au commerce*, qui ne fleurit jamais que dans les républiques et en proportion de la liberté d'une nation et de l'asservissement de ses voisins : témoins, Tyr, Carthage, Athènes, Rhodes, Syracuse, Londres et Amsterdam.

« Nous avons invité tous les philosophes de l'Europe à concourir à notre législation par leurs lumières, il en est un dont nous devrions emprunter la sagesse : c'est Solon, le législateur d'Athènes dont une foule d'institutions surtout semblent propres à s'acclimater parmi nous, et qui semble avoir pris la mesure de ses lois sur des Français. Montesquieu se récriait d'admiration sur les lois fiscales d'Athènes. Là, celui qui n'avait que le nécessaire ne payait à l'État que de sa personne, dans les sections et les armées ; mais tout citoyen dont la fortune était de dix talents devait fournir à l'État une galère ; deux, s'il avait vingt talents ; trois, s'il en avait trente. *Cependant, pour encourager le commerce, eût-on acquis d'immenses richesses, la loi ne pouvait exiger d'un Laborde que trois galères et une chaloupe. En dédommagement les riches jouissaient d'une considération proportionnée dans leur tribu, et étaient élevés aux emplois de la municipalité et comblés d'honneurs* ; celui qui se prétendait surtaxé par le département avait le droit d'échanger sa fortune contre celui qui était moins haut en cote d'imposition.

« Là, il y avait une caisse des théâtres et de l'extraordinaire des fêtes, qui servait à payer aux comédiens de la nation les places des citoyens pauvres. C'étaient là leurs écoles primaires qui ne valaient pas nos

collèges d'arts et métiers quand la Convention les aura établis.

« Là il n'y avait d'exempt de la guerre que quiconque équipait un cavalier d'armes et d'un cheval et l'entretenait, ce qui délivrait le camp d'une multitude de boutiquiers et de riches bourgeois qui ne pouvaient que lui nuire, et les remplaçait par une excellente cavalerie.

« ...Je conviens que nous n'avons pas encore transporté parmi nous toutes ces belles institutions, je conviens que l'état des choses en ce moment n'est pas encore exempt de désordres, de pillage et d'anarchie. Mais pouvait-on balayer un si grand empire qu'il ne se fit un peu de poussière et d'ordures ? La nation a souffert ; mais pouvait-on s'empêcher de l'amaigrir en la guérissant ? Elle a payé tout excessivement cher ; mais c'est sa rançon qu'elle paie, et elle ne sera pas toujours trahie. Déjà nous avons eu le bonheur de remplir le serment le plus cher au cœur d'un citoyen, le serment que faisait le jeune homme à Athènes, dans la chapelle d'Agraulès, lorsqu'il avait atteint l'âge de dix-huit ans, « *de laisser sa patrie plus florissante et plus heureuse qu'il ne l'avait trouvée* ». Nous avons trouvé la France monarchie, nous la laissons république.

« Laissons donc les sots, qui répètent tous les jours ces vieux propos de nos grand'mères, que la République ne convient pas à la France. Les talons rouges et les robes rouges, les courtisans de l'Œil de bœuf et les courtisanes du Palais-Royal, la chicane et le biribi, le maquereillage et la prostitution, les agioteurs, les financiers, les mouchards, les escrocs, les fripons, les infâmes de toutes les conditions, et enfin les prêtres, qui vous donnaient l'absolution de tous les crimes, moyennant la dîme et le casuel : voilà les professions, voilà les hommes à qui il faut la monarchie. Mais, quand même il serait vrai que la république et la démocratie n'auraient jamais pu prendre racine dans un État aussi étendu que la France, le dix-huitième siècle est, par ses lumières, hors de toute comparaison avec les siècles passés, et si un peintre offrait à vos yeux une femme dont la beauté surpassât toutes vos idées, lui objecteriez-vous, disait Platon, qu'il n'en a jamais existé de si parfaite ? Pour moi, je soutiens qu'il suffit du simple bon sens pour voir qu'il n'y a que la République qui puisse tenir à la France la promesse que la monarchie lui avait faite en vain depuis deux cents ans : *la poule au pot pour tout le monde*. »

C'est l'idéal d'une démocratie athénienne, à la fois raffinée et populaire, épurée des vices des cours mais éclatante du génie des arts et de la richesse du commerce, délicate et plantureuse, que Desmoulins et les Jacobins proposaient à Paris pour l'entraîner à fond dans la lutte contre la Gironde. C'est dans la même pensée que Léonard Bourdon, commentant, le 20 mai, aux Jacobins le vote de l'emprunt forcé, disait : « *La mesure de l'emprunt forcé est d'autant plus avantageuse qu'elle attache les riches à la Révolution, et qu'elle devient une raison puissante pour eux de désirer et d'accélérer la paix.* »

Pendant ce temps les partis étaient violemment aux prises dans la Convention. C'est à propos d'un abus de pouvoir de la section des révolutionnaires de l'Unité que se noua la bataille. Le juge de paix Roux avait été arrêté illégalement, comme le reconnaît Chaumette lui-même, non par les autorités constituées, mais par le Comité révolutionnaire. Quelques citoyens protestèrent, et la Gironde en prit texte pour accabler « les anarchistes ». Le débat fut orageux. La Convention siégeait, depuis le 10 mai, dans la nouvelle salle aux Tuileries. La Gironde croyait que là elle serait mieux défendue contre l'intervention des tribunes qui étaient assez reculées ; mais elles étaient pleines d'un peuple toujours plus ardent, dont les huées parvenaient, par dessus toute l'assemblée, jusqu'à l'orateur. Le 18 mai, Guadet s'éleva avec force contre cette « tyrannie », et il développa soudain tout un plan de résistance évidemment préparé et arrêté dans les réunions qui se tenaient chez Valazé. « Jusques à quand, citoyens, s'écria-t-il, dormirez-vous sur le bord de l'abîme ? Jusques à quand remettrez-vous au hasard le sort de la liberté ? Il en est temps encore, prenez de grandes mesures, vous sauverez la République et votre gloire compromises. Les autorités de Paris ont souvent dépassé les limites que leur imposaient les lois. Elles se sont permis d'en interpréter le sens. *Je demande qu'elles soient cassées.* Elles peuvent être remplacées par les présidents des sections. Je demande, en même temps, que nos suppléants se réunissent à Bourges dans le plus bref délai, mais qu'ils ne puissent entrer en fonction que sur la nouvelle certaine de la dissolution de la Convention. Je demande, enfin, que ce décret soit porté par des courriers extraordinaires dans les départements. Quand ces mesures auront été adoptées, nous travaillerons avec une complète tranquillité d'esprit et comme des hommes qui ont mis en sûreté le dépôt sacré à eux confié. »

C'était un plan détestable. D'abord, il témoigne que Guadet se faisait d'étranges illusions sur l'état d'esprit des sections parisiennes. Sans doute, la bourgeoisie y était puissante encore, et à la Commune même, plusieurs orateurs marquèrent plusieurs fois leur crainte de voir les Girondins nommer les présidents des sections. Pourtant, dès ce moment, la résistance et l'ardeur des sans-culottes étaient telles, qu'il y avait la plus grande imprudence pour Guadet à faire fond sur l'esprit modéré des sections. Il est probable que dans l'anarchie qui aurait suivi la dissolution des autorités constituées de la Commune et des départements, ce sont les Comités révolutionnaires, même interdits par la Convention, qui seraient devenus « l'autorité constituée » Mais surtout il était insensé de provoquer tout ensemble et de fuir Paris.

C'était chose grave de prévoir une lutte mortelle entre Paris et la Convention. Mais du moins fallait-

il annoncer que la Convention resterait jusqu'au bout à Paris pour soutenir cette lutte. Quel prestige aurait eu l'assemblée des suppléants à Bourges le lendemain du jour où la Convention aurait été écrasée à Paris ? Ce n'eût été qu'un fantôme d'assemblée fédérative. Ou il fallait que la Convention elle-même quittât Paris avant cette suprême bataille et se transportât à Bourges, ou il fallait qu'elle manifestât la résolution désespérée de garder Paris, de le maîtriser. Ce regard de fuite vers Bourges, c'était déjà la défaite.

Barère, avec un grand sens politique, s'opposa aux motions de Guadet. Sans doute, dit-il, il y avait des préparatifs insurrectionnels sur lesquels il était nécessaire de veiller ; mais la dissolution des autorités constituées serait le signal de l'anarchie. Et il proposa la nomination d'une commission de douze membres, chargés d'examiner la situation politique, de rechercher tous les complots qui menaçaient la liberté et la loi. La Gironde n'ayant pu faire aboutir la motion de Guadet, s'empressa de tourner à son usage la Commission des Douze. Elle la composa, en grande majorité, d'hommes qui lui étaient dévoués. Sept des commissaires : Boyer-Fonfrède, Rabaut-Saint-Etienne, Kervélégan, Boileau, Mollevaut, Henri Larivière, Bergoling, étaient des Girondins passionnés. Quatre, Saint-Martin-Valogne, Gomaire, Bertrand (de l'Orne) et Gardien, étaient de nuance moins marquée, mais peu favorables à la Montagne. Le douzième, Viger, siégeait depuis quelques jours seulement à la Convention. Ainsi, la proposition un peu ambiguë de Barère, qui avait visé toutes les agitations de tous les partis, recevait, en fait, une application nettement girondine et prenait d'emblée un caractère offensif. La Commission des Douze apparaissait comme une commission de combat. Comment la Montagne, les Jacobins, la Commune, le Comité révolutionnaire, répondirent-ils à ce coup ? Le 19, les Jacobins hésitent encore. Dès l'ouverture de la séance, un d'eux monte à la tribune et dit : « Ou j'ai mal entendu, ou le procès-verbal que l'on vient de lire fait mention de la proposition faite par un membre de faire descendre le peuple des tribunes de la Convention et de l'inviter à siéger avec les Montagnards, pour rendre leur parti dominant. Pour moi, je ne croirai jamais que les Jacobins, *qui sont les amis des lois et qui rendent hommage au principe de la souveraineté nationale qui réside dans la Convention, aient pu adopter une pareille mesure qui compromet la société.* »

C'était le désaveu de la phrase véhémence de Legendre, de celui qui n'avait pas servi aux tribunes « du Robespierre ». Il fut entendu que l'appel du robuste et compromettant boucher disparaîtrait du procès-verbal. Mais quoi ! toutes les prudences de la société jacobine ne peuvent arrêter l'inéluctable crise : voici que les Jacobins mêmes sont comme envahis par des délégués du club des Cordeliers et de la Société révolutionnaire des femmes. Et, ces citoyens et citoyennes somment presque la société jacobine

d'agir enfin de marcher. D'abord interrompus par des murmures, ils s'imposent bientôt par la force de la logique révolutionnaire.

« Mandataires du peuple, la patrie est dans le danger le plus imminent. Si vous voulez la sauver, il faut employer les mesures les plus rigoureuses. (*Bruit.*)

« Je réclame, s'écrie l'orateur, la plus grande attention. »

Le calme renaît.

Il continue : « Sinon le peuple va se sauver lui-même ; vous n'ignorez pas que les conspirateurs n'attendent que le départ des volontaires, qui vont combattre nos ennemis de la Vendée, pour immoler les patriotes et tout ce qu'ils ont de plus cher. Pour prévenir l'exécution de ces horribles projets, hâtez-vous de déclarer que les hommes suspects seront mis sur-le-champ en état d'arrestation, qu'il sera établi des tribunaux révolutionnaires dans tous les départements et dans les sections de Paris.

« Depuis longtemps, les Brissot, les Guadet, les Vergniaud, les Gensonné, les Buzot, les Barbaroux, etc., sont désignés pour être l'état-major de l'armée contre-révolutionnaire. *Que tardez-vous de les décréter d'accusation ? Les criminels ne sont sacrés nulle part.*

« Législateurs, vous ne pouvez refuser au peuple français ce grand acte de justice. Ce serait vous déclarer leurs complices ; ce serait prouver que plusieurs d'entre vous craignent la lumière que ferait jaillir l'instruction du procès de ces membres suspects. Nous demandons que vous établissiez, dans chaque ville des armées révolutionnaires de sans-culottes, en proportion de leur population ; que l'armée de Paris soit portée à quarante mille hommes payés aux dépens des riches, à raison de quarante sous par jour. Nous demandons que sur toutes les places publiques s'élèvent des ateliers où le fer se convertisse en armes de toutes espèces.

« Législateurs, frappez les agioteurs, les accapareurs et les égoïstes marchands. Il existe un complot affreux de faire mourir de faim le peuple, en portant les denrées à un prix énorme. À la tête de ce complot est l'aristocratie mercantile d'une caste insolente, qui veut s'assimiler à la royauté et accaparer toutes les richesses, en faisant hausser les denrées de première nécessité, au gré de sa cupidité. Exterminez tous ces scélérats ; la patrie sera assez opulente, s'il lui reste les sans-culottes et leurs vertus. Législateurs ! au secours de tous les infortunés ; c'est le cri de la nation, c'est le vœu des vrais patriotes ! Notre cœur est déchiré par le spectacle de la misère publique. *Notre intention est de relever l'homme ; nous voulons qu'il n'y ait pas un malheureux dans la République.* Épurez le Conseil exécutif ; chassez un Gohier, un Garat, un Le Brun, etc., renouvelez le directoire des postes et toutes les administrations corrompues.

« Il est nécessaire, s'écrie l'orateur, qu'une masse importante du peuple porte cette adresse à la Convention. Quoi ! les patriotes dorment encore et s'occupent de discussions insignifiantes, tandis que les journaux perfides provoquent ouvertement le peuple ! Nous verrons si nos ennemis oseront s'opposer à des mesures dont dépend la félicité d'une république. »

Bentabole, qui présidait, s'associa aux paroles du délégué de l'autre club :

« La Société entend, avec la plus vive satisfaction, les accents du patriotisme le plus pur, le plus ardent ; elle secondera vos efforts de tout son courage ; car elle a les mêmes principes et elle a manifesté les mêmes opinions. Quels que soient les moyens et les efforts de nos ennemis, la liberté ne périra pas, *car il restera toujours dans le cœur des Français ce sentiment que l'insurrection est la dernière raison du peuple.* »

Bentabole fut applaudi. Le large flot des Cordeliers, mêlé de colères politiques et sociales, débordait sur les Jacobins et submergeait un moment les hésitations, les scrupules de légalité des « Amis de la Constitution ».

C'est le même jour, 19 mai, qu'eut lieu à la mairie une réunion des délégués de 36 ou 37 comités révolutionnaires. Deux administrateurs de police, Marino et Michel, y firent une motion romanesque et meurtrière. Ils proposaient d'enlever secrètement les vingt-deux Girondins désignés par la pétition de Paris, de les égorger, et de répandre ensuite le bruit qu'ils avaient émigré.

C'était insensé, et seule la fièvre de la Révolution dans un cerveau de police pouvait suggérer des combinaisons aussi puériles tout ensemble et aussi atroces. Cela ne répondait pas du tout aux vues de la Commune. Quelques jours auparavant, le 14 mai, le Conseil de la Commune avait arrêté, sur la proposition de Chaumette, qu'il serait « écrit aux autorités constituées, aux sociétés populaires et aux sections de Bordeaux pour leur représenter l'erreur dans laquelle les ont jetés les malveillants qui leur font croire *que Paris veut assassiner les députés de la Gironde, tandis qu'il ne veut assassiner que leurs opinions.* »

Mais l'assassinat des opinions ne suffisait pas à Marino et à Michel, et, avec une logique toute policière, ils voulaient le compléter par l'assassinat des personnes. Pache, présent à la réunion, protesta avec force contre cette sorte de projets. Mais les délégués de la section de la Fraternité, inspirés sans doute par Royer-Collard, en avisèrent la Convention ; et ce fut pour la Commission des Douze une occasion admirable d'accentuer l'offensive.

C'est par cette « conspiration » de l'assemblée de la mairie, que Viger, le 24 mai, au nom de la Commission des Douze, justifie un décret très vif contre ce que Dutard appelait le fédéralisme des sections :

« Je déclare, sous la responsabilité des membres de la Commission, que si nous ne démontrons pas à la France qu'il a existé une Conspiration tendant à faire égorger plusieurs d'entre vous et à établir sur les ruines de la République le despotisme le plus horrible et le plus avilissant ; oui, si nous n'apportons pas les preuves de l'existence de ces conspirations, nous sommes prêts à porter nos têtes sur l'échafaud. Nous sommes dégagés de tout esprit de parti, nous n'avons pas regardé si les conspirateurs siègent là ou là ; nous avons cherché la vérité. Nous tenons déjà plusieurs fils de la conspiration, nous espérons les tenir tous bientôt. Nous aurons de grandes mesures à vous proposer ; mais nous vous soumettons, comme mesure préliminaire, le projet de décret suivant :

« Article Premier. — La Convention nationale met sous la sauvegarde des bons citoyens la fortune publique, la représentation nationale et la ville de Paris.

« Art. 2. — Chaque citoyen de Paris sera tenu de se rendre sur-le-champ au lieu ordinaire du rassemblement de sa compagnie.

« Art. 3. — Les capitaines feront l'appel de tous les hommes armés de leur compagnie, et ils prendront note des absents.

« Art. 4. — Le poste de la Convention nationale sera composé seulement de deux hommes de chaque compagnie. Aucun citoyen ne pourra se faire remplacer, ni dans ce service, ni dans tout autre, s'il n'est fonctionnaire public, employé dans les bureaux d'administration, malade ou retenu par quelque autre cause légitime dont il sera tenu de justifier.

« Art. 5. — Tous les citoyens se tiendront prêts à se rendre au premier signal au poste qui leur sera indiqué par le commandant de chaque section.

« Art. 6. — Jusqu'à ce qu'il ait été légalement nommé un commandant général de la force armée de Paris, le plus ancien commandant de section en remplira les fonctions.

« Art. 7. — Les assemblées générales des sections seront levées tous les soirs à dix heures et il en sera fait mention sur le procès-verbal de la séance. Les présidents des sections seront personnellement responsables de l'exécution du présent article.

« Art. 8. — Aucun individu étranger à la section ne sera admis à prendre part à ses délibérations.

« Art. 9. — Dans le cas où les différentes sections auraient des communications à se faire, leurs commissaires respectifs ne seront admis qu'après avoir justifié des pouvoirs qui leur auront été donnés par l'assemblée générale de leur section.

« Art. 10. — La Convention nationale charge sa commission extraordinaire des Douze de lui présenter incessamment les mesures qui doivent assurer la liberté et la tranquillité publique.

« Art. 11. — Le présent décret sera envoyé sur-le-champ aux quarante-huit sections de Paris pour y être tout de suite solennellement proclamé. »

C'est l'organisation de la force publique sous la discipline de la Convention. Santerre s'était démis de ses fonctions de commandant général de la force armée de Paris. Il avait annoncé qu'il partait pour la Vendée, et, peut-être, désirait-il se dérober aux terribles responsabilités des journées prochaines.

Le Conseil de la Commune avait désigné provisoirement Boulanger pour le remplacer ; mais quelques sections avaient protesté contre cette désignation irrégulière ; Boulanger avait renoncé à ces fonctions provisoires un moment acceptées par lui, et la force armée de Paris se trouvait sans chef. Par là l'autorité impersonnelle de la Convention était accrue : quel était le chef de section, désigné par l'âge pour le commandement, qui aurait refusé de transmettre et d'exécuter ses ordres ? Du moins, la Commission des Douze l'espérait. Elle espérait aussi que les sections, isolées les unes des autres, et ne pouvant plus prolonger leurs séances au delà de l'heure où les « hommes d'ordre » rentraient d'habitude chez eux, seraient dominées de nouveau par les influences bourgeoises et modérées.

Le même jour, la Convention félicitait la section de la Fraternité, pour avoir dénoncé le complot de l'assemblée de la mairie. La Commune, sentant la gravité du coup qui était porté et voulant réduire à sa juste mesure la prétendue « conspiration », adresse un ultimatum à la section de la Fraternité :

« Le Conseil général instruit qu'une députation de la section de la Fraternité a dénoncé à la Convention nationale un complot affreux, tendant à faire égorger des représentants du peuple et à faire dire ensuite qu'ils étaient émigrés ;

« Considérant qu'il est instant de faire arrêter sur-le-champ les auteurs de complots aussi abominables, invite les rédacteurs et porteurs de cette adresse à lui donner les renseignements nécessaires pour qu'il puisse découvrir les traîtres et les livrer ce soir aux tribunaux. »

C'était habile, car la section de la Fraternité serait obligée ou de s'en tenir à des déclarations vagues ou de réduire l'incident en précisant les propos de Marino et de Michel. De plus, la Commune se donnait l'air d'être empressée à réprimer le complot, si seulement on daignait le lui faire connaître.

La section de la Fraternité éluda la difficulté par une réponse savamment ironique, où se révèle déjà la manière mesurée et hautaine de Royer-Collard :

« L'assemblée arrête à l'unanimité qu'il sera répondu au Conseil général que l'administrateur de police qui a présidé dimanche, à la mairie, l'assemblée des membres du comité révolutionnaire, et le maire, qui a présidé la même assemblée lundi, peuvent lui donner tous les renseignements nécessaires.

« L'assemblée s'empresse également d'instruire le Conseil que la Convention nationale a décidé ce matin que la section de la Fraternité a bien mérité de la patrie. »

Mais, s'il y a eu, dans une assemblée de délégués révolutionnaires, une provocation directe au meurtre de quelques Girondins, toutes les violences des journalistes et des orateurs, tolérées jusque-là, ne sont-elles point une partie du complot ? Qu'on arrête donc ces fauteurs d'assassinat et qu'on les juge. La Commission des Douze n'osait pas frapper Chaumette. Celui-ci, assailli depuis quelques jours par les calomnies les plus violentes, obligé de se défendre par des affiches contre les libelles et les placards qui l'accusaient d'avoir été moine et de gaspiller maintenant dans un luxe d'aristocrate les fonds de la municipalité, ne fournissait guère de prétexte à des poursuites légales. Il avait des accès de violence sentimentale, des effusions de colère lyrique sur les misères du peuple. Mais il s'abstenait le plus souvent, et peut-être toujours, de toute provocation brutale à l'insurrection.

Au contraire, les excès de langage d'Hébert, ses provocations tous les jours plus audacieuses à l'action révolutionnaire donnaient prise à la Gironde. Déjà, dans son numéro du 4 mai, *le Patriote français* avait cité quelques phrases meurtrières d'Hébert :

« On prendra une idée des horreurs que se permettent ici les anarchistes par l'article suivant du *Père Duchesne* publié hier (c'est-à-dire le 2 mai). Observez qu'il a été publié à un moment où l'on annonçait que plusieurs sections étaient en état d'insurrection, et que des faubourgs se portaient sur l'Assemblée pour la forcer de taxer les grains. Et ce sont des magistrats du peuple qui se permettent de pareilles scélératesses ! Et ils ne sont pas dénoncés, poursuivis ni punis ! Que les départements méditent ces faits et voient s'il est possible d'établir jamais l'ordre ici, lorsque les magistrats du peuple le renversent, impunément chaque jour :

« Le feu couve sous la cendre (écrit Hébert) et la bombe est prête à éclater. Brissotins, rolandins, *le tocsin de la liberté va bientôt se faire entendre, l'heure de votre mort va sonner ;* ceux qui ont exterminé la royauté sauront anéantir les intrigants et les traîtres ; avant qu'il soit l'âge d'un petit chien, *tous les avocats de Capet iront le rejoindre ; la poire est mûre, il faut qu'elle tombe, foutez.* — Signé : Hébert, substitut du procureur de la Commune. *Extrait de la grande colère du Père Duchesne contre Jérôme Pétion.* »

Hébert, ayant continué pendant tous les jours de mai ses appels violents, était tout désigné aux

rigueurs de la Commission des Douze.

Le numéro 239 du Père Duchesne, pour le 24 mai, était très agressif. Le titre suffit à en marquer le ton : « La grande dénonciation du Père Duchesne à tous les sans-culottes des départements, au sujet des complots formés par les Brissotins, les Girondins, les Rolandins, les Buzotins, les Pétionistes, et toute la foutue séquelle des complices de Capet et de Dumouriez, pour faire massacrer les braves Montagnards, les Jacobins, la Commune de Paris, afin de donner le coup de grâce à la liberté et de rétablir la royauté ; Ses bons avis aux braves lurons des faubourgs pour désarmer tous les viédazes qui pissent le verglas dans la canicule et qui, au lieu de défendre la République, cherchent à allumer la guerre civile entre Paris et les départements. »

La Commission des Douze se décida à frapper. Le soir du 24, elle lance deux arrêtés. Par le premier, elle soumettait toutes les sections de Paris à son contrôle :

« Citoyens, leur dit-elle, la Commission extraordinaire des Douze, établie par la Convention nationale le 18 courant, a été chargée en particulier *d'examiner tous les arrêtés pris depuis un mois par le Conseil général de la Commune et les sections de Paris*. En conséquence, la Convention vous invite à lui renvoyer les registres contenant les arrêtés pris depuis un mois dans votre section, afin qu'elle puisse les examiner. La Commission tient ses séances permanentes, et vous recevra à toute heure. Du reste, durant tout le temps que les registres seront chez elle, ils vous seront ouverts tout le temps pour les consulter. *Signé : Mollevault, président ; Henri Larivière, secrétaire.* »

C'était un commencement d'information judiciaire contre tous les révolutionnaires des sections. En même temps, et pour bien marquer qu'elle était décidée à passer aux actes, la Commission des Douze lançait un mandat d'amener contre Hébert et contre Varlet. C'était confondre adroitement et solidariser la Commune et les Enragés. Marino et Michel étaient arrêtés en même temps ; Varlet et le Père Duchesne étaient donc enveloppés dans l'accusation générale de provocation au meurtre dont les propos des policiers révolutionnaires avaient fourni le thème.

Sous tous ces éclats de bombe les sections révolutionnaires ne prennent pas peur. C'est la Commune qui fut le centre d'émotion et d'action. En complétant l'un par l'autre le compte rendu donné par *le Moniteur* et celui de *la Chronique de Paris*, et en insérant des fragments du procès-verbal plus étendu qu'a consulté Schmidt, pour ses *Tableaux de la Révolution française*, on peut restituer la nuit du 24 au 25 mai, si ardente et agitée, où abondèrent les incidents dramatiques, les protestations pressées et véhémentes, toutes voisines de l'action.

« Un membre fait part au Conseil que la section des Champs-Élysées a fait placarder à tous les coins des rues de Paris une affiche où la municipalité est insultée ; il ajoute que ce matin on a proposé d'établir à Paris 48 municipalités. Un autre annonce que la Convention nationale a décrété que la section de la Butte-des-Moulins (section modérée) avait bien mérité de la patrie. Lubin remarque que bientôt toutes les sections auront bien mérité de la patrie et que la municipalité de Paris sera honnie de tous les départements (Lubin avait déjà donné, le 23 mai, une note pessimiste.) Garin assure que bientôt les présidents de section seront honnis à leur tour par les sans-culottes.

« Le Conseil arrête qu'aucun citoyen ne pourra entrer dans la Maison commune sans être muni d'une carte civique ou de membre du Conseil, et que les passeports ni les certificats de civisme ne pourront en tenir lieu. Il adopte l'arrêté du corps municipal, concernant les certificats de civisme et autorise les commissaires à percevoir la somme de 15 sols sur les avis des sections, et 25 sols sur les certificats de civisme pour les frais de bureau.

« Le Conseil adopte la rédaction de l'adresse qu'il doit présenter à la Convention, relativement à celle de la section de la Fraternité, et nomme des commissaires pour la porter demain à la Convention.

« La Société patriotique du Luxembourg, considérant que par plusieurs propositions qui ont été mises en avant à la Convention nationale, on cherche à nous plonger dans l'esclavage, qu'on a armé les départements contre Paris, et fédéralisé la République, et que l'on est sur le point de dresser des échafauds pour y faire périr les plus chauds amis de la liberté et de l'égalité ; qu'on fait une guerre perpétuelle aux autorités constituées et notamment à la Commune de Paris, arrête, entre autres dispositions, qu'elle reconnaît irréprochables, envers toute la nation, les membres qui siègent à la Montagne et félicite la Commune des mesures civiques et révolutionnaires qu'elle a prises dans des circonstances critiques. Le Conseil applaudit au civisme de la section du Luxembourg, et il invite ses députés à assister à la séance. »

C'est donc devant une assemblée déjà très excitée qu'éclate la nouvelle de l'ordre d'arrestation d'Hébert.

« À neuf heures, Hébert, second substitut du procureur de la Commune, instruit le Conseil que pour prix des services qu'il a rendus à la patrie il vient de recevoir un mandat d'amener, de la part de la Commission des Douze ; il dit qu'on l'arrache à ses fonctions, mais *qu'il va obéir à la loi*. Il rappelle au Conseil le serment qu'il a fait de défendre tous les opprimés et de se regarder comme frappé lorsque

l'on frapperait l'un de ses membres. Il invoque ce serment, non pas pour lui, car il est prêt, dit-il, à porter la tête sur l'échafaud, si le sacrifice de sa vie était utile à sa patrie, mais pour ses concitoyens sur le point de retomber dans l'esclavage. Il sort, il rentre, il embrasse Chaumette, qui lui donne l'accolade en lui disant : « *Va, mon ami, j'espère bientôt te rejoindre.* » Chaumette annonce que des mandats d'amener ont été lancés contre Marino et Michel, administrateurs de police, et contre un citoyen de la section du Contrat Social ; *il invite tous les membres du Conseil à porter secours aux femmes et aux enfants de leurs collègues qui pourraient être détenus.*

« Le Conseil général décrète qu'il restera en permanence jusqu'à ce qu'il ait des nouvelles de son collègue et ami Hébert.

« Des volontaires de la section du Muséum viennent jurer au sein du Conseil de verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour le maintien de la liberté et de l'égalité, et la prospérité de la République.

« Un grand nombre de citoyens de la section de l'Arsenal se présentent. L'orateur informe le Conseil qu'ils ont abandonné les aristocrates et ceux qui veulent faire rétrograder la Révolution ; il se plaint d'avoir été rappelé à l'ordre (dans sa section) pour avoir demandé les preuves du complot dénoncé par la section de la Fraternité ; il demande des renseignements sur les faits dénoncés par cette section. Le maire entre dans les plus grands détails sur ce qui s'est passé dans les assemblées tenues à la mairie par les membres des comités révolutionnaires ; il assure qu'il n'y a vu aucun plan de conspiration, et que la malveillance seule a pu dénaturer des faits très simples en eux-mêmes, et qui n'avaient rien d'alarmant, et donne lecture de la lettre (de lui) qui a été lue aujourd'hui (à ce sujet) à la Convention nationale. Le rapport, la lettre et les déclarations faites par le maire, ainsi que la partie de la séance qui concerne la prétendue conjuration seront imprimés, affichés et envoyés aux sections et aux Sociétés populaires. »

Sous le coup même des mesures provocatrices de la Commission des Douze, le Conseil de la Commune ne se décidait pas encore à la résistance insurrectionnelle. Il décidait de remettre à la Commission les registres de ses délibérations. Hébert déclarait formellement qu'il allait se soumettre à la loi (le texte est identique en ce point dans *le Moniteur* et dans *la Chronique de Paris*), et il s'y soumettait en effet, sans que nul des membres de la Commune tentât de s'y opposer, ou émit un avis contraire. Sans doute, ils hésitaient encore à frapper la Convention en qui, malgré les fautes et les déchirements des partis, la majesté de la nation apparaissait : même les députés coupables en étaient comme enveloppés. Et puis, les propos sanglants tenus par les administrateurs de police et qui, sans doute,

étaient connus de tous les comités révolutionnaires dont les délégués assistaient à l'assemblée de la mairie, avaient troublé les cœurs. Si l'on portait la main sur la Gironde, des forcenés n'iraient-ils pas jusqu'à l'assassinat ? C'est cette crainte qui pesait sur le cœur de Paris et qui arrêtait l'élan révolutionnaire. C'est pour la dissiper qu'au début de leur séance de ce jour 24, les membres de la Commune avaient adopté une adresse pressante à la Convention :

« Citoyens, la dénonciation d'un affreux complot a été faite dans votre sein. Déjà, au nom de deux sections, elle a été affirmée. On n'a pas nommé les conspirateurs ; ce silence cruel laisse tomber le soupçon sur tous les citoyens de Paris. *Il y a sans doute des coupables à Paris. Pitt et les tyrans coalisés les alimentent ; il faut les démasquer.* L'adresse qui vous a été présentée est, sans doute, signée ; les signataires connaissent les coupables ; s'ils sont vraiment patriotes, ils les désigneront et ils doivent être punis. S'il en était autrement, si les dénonciateurs ne désignaient pas ou désignaient vaguement, vous nous en feriez justice. Magistrats du peuple de Paris, investis de sa confiance, notre devoir est de venir vous demander pour lui justice.

« Citoyens représentants, c'est de vous que nous devons l'attendre. Nous venons demander à la Convention, que vous décrétiez la remise de la pétition qui vous a été présentée à l'accusateur public du tribunal révolutionnaire ; que les coupables de Paris, s'il y en a, soient promptement punis ; s'il n'y en a pas, que le fer vengeur tombe, au moins une fois, sur la tête des calomniateurs d'une ville qui a fait et voulu la Révolution laquelle peut nous rendre heureux, si la Convention reste à la hauteur où le peuple français l'a placée. »

À tout prix, la Commune veut que Paris soit délivré de ce cauchemar. Elle espère acculer la section de la Fraternité, démontrer ou le néant du prétendu complot, ou qu'il a été ridiculement enflé. Mais elle se tient prête, si l'enquête démontre en effet qu'il y a des coupables, à les désavouer, à les dénoncer elle-même comme des agents de Pitt, stipendiés par lui pour compromettre la Révolution par des motions outrées et sanguinaires. C'est de cette obsession que les délégués de l'Arsenal, venus ce soir même en grand nombre à la séance de la Commune, demandent à être libérés. C'est avec angoisse qu'ils pressent le maire de s'expliquer, de donner des détails. C'est pour les rassurer encore, qu'après le maire, le vice-président de la Commune, Destournelles, insiste à son tour sur l'inanité de la conspiration, sur la nécessité d'une action révolutionnaire à la fois ferme et sage.

« Oui, citoyens, vous êtes ici au sein de vos magistrats, qui sont aussi vos amis. Quand vous nous avez honorés de votre confiance, nous vous en avons parus dignes, nous le sommes encore, nous ne cesserons jamais de l'être. Voici des moments difficiles ! *Une grande crise s'annonce, elle est près de se déclarer.*

Que dis-je ! elle l'est déjà. C'est le cas d'être fermes, d'être républicains, mais sans manquer à la prudence et surtout sans s'écarter de la loi. Il ne faut pas que la Révolution démocratique rétrograde d'un pas ; il ne faut pas même qu'elle s'arrête. Gardons-nous toutefois, citoyens, de sortir des bornes, hors le seul cas où une tyrannie nouvelle, portée à un point intolérable, nécessiterait la sainte insurrection qui, aux termes de la Déclaration des Droits de l'Homme, est le plus saint des devoirs.

« Citoyens, vous êtes aussi éclairés que sages ; nous nous en rapportons à vous sur la conduite à tenir dans ces tristes circonstances.

« À l'égard de la demande que vous nous faites sur le prétendu complot dont la dénonciation serait le comble du ridicule, si elle n'était le comble de l'absurde, le citoyen maire a donné l'explication la plus simple. Vous avez dû trouver dans son récit franchise, candeur, avec la clarté qui caractérise tout ce qui sort de la bouche de ce magistrat vertueux. Il ne me laisse rien à ajouter. »

Ces explications transmises par les délégués à la section, ne suffirent point à dissiper les appréhensions des patriotes, ou à déjouer les manœuvres des contre-révolutionnaires et des modérés, car un délégué annonçait à onze heures à la Commune, que la section de l'Arsenal venait de destituer de leurs fonctions tous les sans-culottes.

« À onze heures, un délégué de la section de l'Arsenal informe le Conseil que l'assemblée de cette section a cassé le président et le secrétaire-greffier, et a déclaré tous les membres présents au Conseil incapables de remplir aucune fonction (c'est-à-dire ne réalisant pas les conditions de domicile, comme la suite l'indique). Le Conseil invite les membres de cette section qui sont dans son sein, à se retirer dans la salle de l'Égalité et à vérifier leurs cartes de citoyens, afin qu'on ne puisse dire que ce sont des individus sans aveu et sans domicile. Il nomme deux commissaires pour les accompagner à leur section, y rétablir fraternellement le calme et prouver à tous les citoyens qui seraient égarés, que les faits avancés par la section de la Fraternité sont absolument faux. »

Dans cet ébranlement et cette inquiétude des esprits, même de quelques révolutionnaires, il était impossible à la Commune de prendre une offensive immédiate. Elle ne pouvait qu'adopter une tactique expectante et ferme, surveiller les événements et attendre de nouvelles provocations de l'ennemi qui, enfin, mettraient debout le Paris de la Révolution.

« À minuit, le Conseil nomme Ménessier et Simon pour se transporter au Comité des Douze, afin d'avoir des renseignements sur Hébert, substitut du procureur de la Commune, sur Marino et Michel, adjoint à l'administration de police, contre lesquels la Commission des Douze a aussi décrété des

mandats d'arrêt.

« La section de l'Unité (une de celles qui étaient le plus dévouées à la Commune), instruite des menaces faites contre la municipalité, proteste de son dévouement aux magistrats du peuple qui eurent toujours sa confiance. Elle fait part au Conseil qu'*attendu les troubles qui sont sur le point d'éclater, elle a arrêté que les volontaires ne partiraient pas pour la Vendée, et s'occuperaient à combattre les ennemis qui s'agitent en tous sens dans Paris.* »

Destournelles répond aux délégués en un discours mesuré, mais confiant.

« Le système formé de calomnie, d'arrêter, de perdre la municipalité, ce système odieux est poursuivi avec une ardeur digne des sentiments qui l'ont fait concevoir. On ne peut nous corrompre, on ne peut nous rendre aristocrates, ni nous entacher de modérantisme ; on nous présente comme des factieux, des anarchistes, des assassins. C'est ainsi que nous peignent les méchants, mais les gens de bien nous justifient ; vous êtes de ce nombre. Avec des amis tels que vous et une bonne conscience, les magistrats du peuple ne redoutent aucune espèce d'ennemis, et ils marchent dans le sentier de la loi, de leur devoir et du salut public qui est leur suprême loi.

« À l'égard des volontaires dont vous proposez, citoyens, de retarder le départ, le Conseil général vous observe fraternellement que cette mesure, suggérée sans doute par le zèle, n'a pas été assez réfléchie. Laissez partir ces braves guerriers ; secondez même leur ardeur ! Qu'ils aillent dans la Vendée faire mordre la poussière aux révoltés ! C'est là que sont les ennemis les plus redoutables de la France, c'est là que s'agitent les destins de la République. Quant aux ennemis que renferme cette grande ville, vos magistrats aidés de vrais patriotes sauront les contenir, et pas un contre-révolutionnaire, quel qu'il soit, ne pourra être impuni.

« Les volontaires se sont retirés en promettant de marcher avec courage, puisqu'ils laissaient une municipalité aussi patriote. »

Ainsi, le grand cœur du Paris révolutionnaire suffisait à tous les dangers ; il s'élargissait à l'immense péril de la patrie, et même à l'heure où il semblait qu'il dût se contracter désespérément sur lui-même, il envoyait sa générosité et sa force à tous les points de la Révolution menacée.

« À une heure et demie du matin, le Conseil nomme trois nouveaux commissaires pour se transporter au Comité des Douze, et avoir des renseignements sur les citoyens Hébert, Marino et Michel, et arrête que d'heure en heure il en enverra de nouveaux, jusqu'à ce qu'il ait une réponse. À deux heures et demie, on annonce qu'Hébert subit un interrogatoire, que Varlet, apôtre de la liberté et dont nous avons annoncé le départ pour la Vendée, a été interrogé et ensuite mis en état d'arrestation.

« À quatre heures du matin, les commissaires de retour annoncent qu'Hébert vient d'être mis en état d'arrestation à l'Abbaye, par ordre du Comité des Douze. Au contraire, Marino et Michel auraient été relâchés. Le Conseil décrète que tous ses membres soient invités à se rendre à leur poste ce matin, à neuf heures précises, afin de délibérer sur les mesures à prendre sur des événements aussi douloureux pour les bons citoyens. »

Le samedi 23 mai, à onze heures (la Commune, exténuée, n'avait pu se réunir à neuf), la séance reprend.

« Chaumette annonce au Conseil que, s'étant rendu ce matin à l'Abbaye pour voir Hébert, il n'a pu lui parler parce qu'il reposait. C'est une preuve, ajoute-t-il, qu'Hébert est innocent, car le crime ne sommeille pas. (Voilà bien une de ces inepties sentimentales, dont le bon Chaumette attendrissait parfois ses discours.) Il annonce que le seul objet sur lequel on inculpe Hébert, c'est la feuille du père Duchesne.

« Un membre observe que, dans les circonstances actuelles, le Conseil général ne peut rester indifférent sur les malheurs qui accablent les bons citoyens et sur l'attentat commis contre la liberté de la presse. Sur sa proposition le Conseil décrète qu'il dénoncera à la Convention l'atteinte portée aux Droits de l'Homme sur la liberté de la presse. Ce dernier objet sera joint à l'adresse adoptée hier et qui doit être portée ce matin à la Convention.

« L'on demande qu'il soit fait une circulaire aux 48 sections pour les prévenir de l'arrestation du citoyen Hébert, qui a été arraché à ses fonctions de magistrat du peuple. Un membre pense qu'il serait plus utile qu'un membre du Conseil se rendît dans chaque section pour leur faire le rapport de ce qui s'est passé dans la journée d'hier. Le Conseil général arrête que l'on enverra aux 48 sections expédition de l'adresse à la Convention sur l'arrestation d'Hébert ; que cette adresse sera portée par des cavaliers qui seront tenus de se rendre à 7 heures dans les assemblées générales, et chargés de demander au nom du Conseil que lecture en soit faite sur-le-champ. »

Mais le Conseil de la Commune craint, sans doute, que ces messages véhéments n'excitent des mouvements téméraires. Il veut encore rester dans le chemin de la loi, et « il arrête, selon *le Moniteur*, que le commandant général sera invité à faire garnir les postes importants et la garde des canons, afin de les prémunir contre les attaques perfides des malveillants et contre le bruit qui se répand qu'il se trame un complot contre la liberté. »

C'est un texte assez obscur. Celui de *la Chronique de Paris* diffère en quelques points, sans être plus

clair :

« Le commandant général est invité de faire garnir les postes et la garde de la Convention afin de les prémunir contre les attaques des malveillants relativement au bruit qui se répand qu'il se trame un complot contre la liberté. »

Cela veut dire, sans doute, que le peuple, excité par quelques perfides, pourrait se porter tumultueusement contre la Convention afin de venger la liberté en péril, et que cette démarche téméraire fournirait le prétexte souhaité à ceux qui veulent écraser, par la force, la Révolution. C'est toujours la même tactique de fermeté légale, la même crainte des hasards de l'insurrection. Cependant, voici, après les volontaires de la section révolutionnaire de l'Unité, ceux de la section révolutionnaire des Gravilliers :

« Leur bataillon se présente pour recevoir un drapeau, étant au moment de partir pour la Vendée ; une députation de la Commune va au-devant de lui, et le vice-président lui remet le drapeau. Ensuite, il donne, au nom du Conseil, l'accolade fraternelle au commandant de ce bataillon. Une députation descend sur la place de la Maison commune pour y recevoir le serment des volontaires, qui a été prêté avec le plus vif enthousiasme, au milieu des applaudissements des citoyens et des cris de : Vive la République ! »

Ainsi la Commune ne croit pas devoir retenir à Paris les forces d'action révolutionnaire. Elle songe à la Vendée menacée, au fanatisme de l'Ouest qui s'étend ; et c'est là-bas qu'elle envoie les volontaires des quartiers les plus ardents : les fils, les frères des Enragés de la section des Gravilliers sont soulevés par l'enthousiasme de la liberté et de la patrie.

Enfin, comme pour attester de nouveau sa déférence aux décisions légales de la Convention, le Conseil de la Commune, sur le réquisitoire de son procureur, ordonne la transcription sur ses registres et l'exécution du décret qui mettait Paris sous la sauvegarde des citoyens et qui ligottait les sections révolutionnaires.

Marino et Michel ayant été relâchés sous la réserve qu'ils seraient toujours à la disposition de la Commission des Douze, Hébert et Varlet demeuraient seuls en état d'arrestation. L'émoi du peuple fut-il vif ? Au sujet de Varlet, les impressions étaient très mêlées et très défiantes. Son action, dans les journées de février et de mars, était suspecte à beaucoup de patriotes. De plus, son agitation presque maladive (et qui bientôt s'aggrava jusqu'à la folie), son goût de la réclame, sa vanité inquiète laissaient au cœur du peuple je ne sais quel malaise. Il s'arrêtait un moment autour des tribunes mobiles

qu'installait en plein vent le fiévreux agitateur, mais il reprenait vite son chemin, et ne se livrait pas. Désavoué par Marat, exclu par les Jacobins, Varlet était réduit à chercher une sorte de réhabilitation révolutionnaire dans la guerre de Vendée quand les Douze mirent la main sur lui.

Dutard écrit le 25 mai à Marat (à dix heures du matin et avant de connaître l'arrestation de Varlet qui fut faite dans la nuit du 24 au 25) :

« J'ai entendu, hier soir, M. Varlé (Varlet) pérorer pendant une heure sur la terrasse du château devant la grande porte. Il y a débité sous une forme plus raffinée et plus précise les rêveries que je vous ai transmises sur ce que je ferais si j'étais Jacobin. Il n'a pas obtenu beaucoup d'applaudissements. » C'est sans doute cette prédication insurrectionnelle, installée à quelques pas des Tuileries, qui décida la Commission des Douze à l'arrêter. Elle n'était pas fâchée d'ailleurs de lier à la cause d'Hébert celle de Varlet, à demi suspect au peuple lui-même.

Dutard ajoute, en parlant de Varlet :

« On vient de m'apprendre que lui et six autres sont en état d'arrestation. Or, voulez-vous savoir ce que le peuple dit à l'égard de ces *aboyeurs subalternes* ? Eh bien ! tant mieux, ils nous embêtent ; on fait fort bien de les foutre dedans ; si on les y foutait tous, peut-être qu'ils nous laisseraient tranquilles et que les affaires en iraient mieux. »

Notez que Dutard ne cherche nullement à endormir Garat, il s'applique, au contraire, à l'effrayer, à le tenir en haleine. Qu'on rabatte donc ce qu'on voudra du propos du policier : il reste que l'arrestation de Varlet ne causait guère d'émoi ou même qu'elle était approuvée de plus d'un.

Je lis, dans le compte rendu de la séance de la Commune du 25 mai (*Chronique de Paris*), ce passage suggestif :

« Après qu'on s'est occupé d'Hébert, quelques sections réclament en faveur du citoyen Varlet ; on observe qu'il ne faut pas mettre en parallèle ces deux citoyens. »

Et lorsque, le 28, Hébert relâché reviendra à la Commune, il sera obligé, en présentant lui-même Varlet, de dire avec insistance, que lui aussi a droit à être protégé. Visiblement, la Commune et la plupart des comités révolutionnaires ne demandaient qu'à faire, autour de son nom, le moins de bruit possible. On le jugeait au moins compromettant. Pour Hébert, le mouvement de protestation est beaucoup plus vif ; et si la Commission des Douze avait voulu faire tomber sa tête, il y aurait eu, sans doute, un soulèvement violent.

Dutard écrit dans la journée du 25 mai :

« L'esprit du peuple est des meilleurs ; frappez vos coups avec mesure, évitez le sang. *Le parti d'Hébert pourrait soulever le peuple.* Je crois cependant qu'il ne s'y déciderait qu'aux extrêmes. De l'indulgence ! Mais si on pouvait le retenir quelques jours, cela ferait un grand bien. Il est bon que vous sachiez ce que, dans une circonstance telle que celle où nous sommes, il se passera, lorsque Hébert sortira de prison ou des arrêts : c'est qu'il sera tout honteux, il voudrait inutilement simuler l'enragé, le peuple ne l'en croirait pas. Il est une espèce de marque d'infamie gravée sur le front de quiconque est frappé par la loi, et qui, après avoir déployé une jactance outrée, finit par échouer et se montrer le plus faible. Le peuple hait la faiblesse autant que la poltronnerie. Lorsqu'un arbre est abattu, tout le monde court aux branches. Je ne sais si je me fais entendre. »

Il me paraît certain qu'Hébert n'inspirait pas au peuple la même passion profonde que Marat. Dans l'affection du peuple pour Marat il entraînait une sorte de respect. Non seulement, il avait vu juste plus d'une fois, quand les ténèbres semblaient épaissies sur tous. Mais il y avait dans toutes ses paroles un sérieux extraordinaire, une sincérité douloureuse et tragique.

Surtout, et le peuple lui en savait un gré infini, il avait été souvent, sous son apparence violente, l'homme du bon sens, de la mesure, je dirai presque de la modération. Cela, Dutard l'a vu admirablement, et j'avoue que je n'ai trouvé nulle part un portrait de Marat et une analyse de sa popularité qui soit aussi conforme à l'impression toute vive que m'a donnée l'étude des textes et des actes. Le policier philosophe a très bien vu qu'à ce moment ce n'est pas seulement dans la partie excitée et exaspérée du peuple que Marat est populaire ; il est entré à fond dans le cœur de la classe ouvrière et artisanne, du bon peuple travailleur et généreux, qui veut se dévouer, mais ne veut pas être dupe. Dutard note, dans son rapport à Garat, du 21 mai :

« Comme tout est cher ! (disent les pauvres gens) Qu'on nous laisse donc tranquilles une bonne fois ! On se dispute, on se bat à cette assemblée : à quoi sert tout cela ? Cependant, on nous annonce de bonnes nouvelles, 12 000 hommes des ennemis tués dans la dernière affaire, dites-nous si cela est vrai. Ce monsieur de Custine est-il des bons, nous tromperait-il comme les autres ?

« En parlant de Marat : « *Ce pauvre cher homme*, il nous a bien prédit tout ce qui nous est arrivé, et encore personne ne peut le souffrir ! Par trois fois depuis quinze jours, il a manqué de perdre la vie ! Sans le secours de patriotes qui l'ont arraché des mains des aristocrates... »

Ainsi la partie du peuple lassée des contentions et des querelles se rallie à Marat, en qui elle démêle

un sens de la chose publique plus profond que l'esprit de parti.

« Un fabricant de petits souliers d'enfant, avec qui j'ai conféré souvent, bon ouvrier, grand travailleur, bon père, bon époux, honnête homme en un mot, mais aussi grand électeur, grand raisonneur et surtout bonne voix, me dit d'un air de pitié : « La section des Tuileries nous a envoyé l'un de ces jours (section de Montreuil) son fameux arrêté relativement à la sûreté de la Convention... Nous avons répondu aux commissaires : « Nous voyons bien que vous êtes envoyés par les grosses perruques de la Convention... Ils ont peur ; eh bien ! mes camarades, dites-leur que c'est une calomnie de leur part contre le peuple des faubourgs que la méfiance qu'ils manifestent à son égard ; dites-leur que le peuple des faubourgs est incapable de se prêter à l'attentat qu'ils ont redouté de sa part ; dites-leur qu'ils fassent mieux leur devoir que par le passé, et que nous n'entendions plus parler de leurs divisions. » Ah ! il faut qu'ils aillent. Nous sommes ici tous *gueux*, mais tous de braves gens, nous ne connaissons point de voleurs parmi nous ; nous ne connaissons que la droiture et la raison, point de bassesse. »

Et comme pour faire écho au jugement que ces hommes sensés, mesurés et probes portaient sur Marat, Dutard ajoute :

« *J'insiste sur Marat*, parce que je présume que tous ceux qui vous approchent vous disent que le peuple même le regarde comme un gueux, qu'il n'y a que les brigands qui aient des égards pour lui. Eh bien ! moi, j'ose les contredire, et vous assurer que je connais beaucoup de braves gens qui tiennent beaucoup à la cause de Marat. D'abord le peuple généralement tient pour acquitté Marat sur tous les meurtres qu'il a occasionnés, et vous avez prévu la raison ; pourquoi ? C'est que le peuple qui a partagé les sentiments de Marat sur l'affaire de septembre, de Versailles, etc. ne pourrait pas condamner Marat sans s'accuser lui-même. Le véritable esprit à l'égard de Marat dans toute la classe du petit peuple est celui-ci : c'est que le peuple ne l'estime pas, il le regarde même comme un peu fou ; mais, soit ses prédictions qui ont été suivies de quelques réalités, soit sa résistance continuelle aux divers partis que le peuple haïssait, soit enfin l'idée que le peuple s'est faite de son intégrité (et l'intégrité est le dieu du peuple), lui a fait des partisans et lui a obtenu l'amour et la protection du petit peuple.

« Et moi aussi, je vous l'avoue, je me suis dit plus d'une fois, en lisant les feuilles de Marat : « Cet homme a raison. » Très souvent même, je l'ai trouvé plus conséquent que nos grands raisonneurs qui, semblables à l'aigle qui, au moyen de fortes ailes, plane au haut des cieux, oublie la terre qui lui fournit l'aliment, et sur laquelle il doit reposer, ont oublié essentiellement la cause du peuple, ont voulu travestir tous ses goûts, ses penchants, ses habitudes, pour l'entraîner dans les espaces métaphysiques. Marat, lui, est resté avec le peuple, et toujours avec le peuple. Il disait dans une de ses feuilles, il y a quelques

mois : « On parle de supprimer le traitement des prêtres constitutionnels. Je conviens que ce serait épargner bien des millions à la nation française. » (Tout Paris, la Commune, etc., retentissaient de cette suppression projetée.) « Mais, ajoutait Marat, ne serait-ce pas le comble de l'infamie ? Alors on ne ferait donc plus aucune différence entre le réfractaire et le constitutionnel, entre le vice et le crime, puisque le traitement serait le même. » Si Marat avait toujours parlé de même, je vous avoue qu'il n'y aurait point à Paris de maratiste qui me ressemble, parce que j'aime beaucoup aussi, moi, l'esprit de justice. »

Ce sens pratique et cette possession de soi-même, Marat en avait fait preuve plus récemment encore lorsque, sous le coup des premiers désastres de Belgique, il avait ajourné les représailles contre Dumouriez, déconseillé l'insurrection. Qu'est-ce à dire ? c'est que, malgré le vif émoi causé par l'arrestation d'Hébert, le peuple ne s'engagera à fond que si Marat et Robespierre donnent le signal. Or, dans la journée du 25, la Gironde déchaînait à la Convention toutes les colères. Excitée par l'adresse trompeuse et fourbe des sections contre-révolutionnaires de Marseille, elle entendit avec impatience les délégués de la Commune de Paris demandant une enquête sur la dénonciation de la section de la Fraternité et l'élargissement d'Hébert.

« Un autre objet nous amène devant vous. Les magistrats du peuple, qui ont juré d'être libres ou de mourir, ne peuvent voir sans indignation la violation la plus manifeste des droits les plus sacrés. Nous vous dénonçons l'attentat commis par la Commission des Douze sur la personne d'Hébert, substitut du procureur de la Commune : il a été arraché du siège du Conseil général et conduit dans la prison de l'Abbaye. Le Conseil général défendra l'innocence jusqu'à la mort. Il demande que vous rendiez à ses fonctions un magistrat estimable par ses vertus civiques et ses lumières. Du reste, les arrestations arbitraires sont pour les hommes de bien des couronnes civiques. »

C'est Isnard qui présidait. Il répondit avec une violence inouïe. Je ne crois pas qu'il ait été entraîné par une colère subite et comme grisé par l'improvisation. Il savait à coup sûr dès la veille, ou tout au moins dès le matin, que la Commune devait envoyer des délégués à la Convention pour réclamer Hébert, et il avait préparé sa réponse. Il se plaisait aux images grandioses et terribles, à une sorte de prophétisme biblique gonflé d'emphase provençale :

« La Convention qui a fait une Déclaration des Droits de l'homme, ne souffrira pas qu'un citoyen reste dans les fers s'il n'est pas coupable. Croyez que vous obtiendrez une prompte justice. Mais écoutez les vérités que je vais vous dire : La France a mis dans Paris le dépôt de la représentation nationale, il faut que Paris le respecte. Si jamais la Convention était avilie, si jamais, par une de ces insurrections qui, depuis le 10 mars, ne cessent d'environner la Convention nationale et dont les

magistrats ne nous ont jamais avertis que les derniers,... si, dis-je, par ces insurrections toujours renaissantes, il arrivait qu'on portât atteinte à la représentation nationale, je vous le déclare au nom de la France...

« — Non, non, s'écrie l'extrême-gauche. — Oui, oui, répliquent les hommes de la Gironde et de la Plaine, tous debout, surexcités par l'ardente parole.

« Je vous le déclare, au nom de la France entière, *Paris serait anéanti ; bientôt on chercherait sur les rives de la Seine si cette ville a existé.* »

C'était comme une réédition insensée du manifeste de Brunswick. Lui, il menaçait Paris de destruction s'il touchait au roi. Isnard le menace de destruction s'il touche à la Gironde. Danton demande violemment la parole, mais Isnard resserrait et précisait sa menace :

« Non seulement la vengeance nationale tombera sur les assassins des représentants du peuple, mais aussi sur les magistrats qui n'auraient pas empêché ce crime. Le glaive de la loi, qui dégoutte encore du sang du tyran, est prêt à frapper la tête de quiconque oserait s'élever au-dessus de la représentation nationale. »

Danton répondit en un discours assez puissant, mais ambigu ; il proposait encore, sous les éclairs multipliés de la guerre civile, la conciliation et la paix. Et sa harangue avait parfois un ton étrange de plaidoyer ou d'homélie :

« Pourquoi supposer qu'un jour on cherchera vainement sur les rives de la Seine si Paris a existé ? Loin d'un président de pareils sentiments ! Il ne lui appartient que de présenter des idées consolantes.

« Je ne sais point dissimuler ma pensée. *Parmi les meilleurs citoyens, il en est de trop impétueux ;* mais ne condamnez pas ce qui a fait la Révolution, car s'il n'y eût pas eu d'hommes à grandes passions, si le peuple n'eût pas été violent, jamais il n'aurait brisé ses fers. Et moi aussi, je fus au timon de l'État dans le temps d'orage. Je défie ceux qui me supposent une fortune immense de m'accuser. On m'a demandé des comptes, je les ai rendus, je demande à les rendre encore de nouveau devant un tribunal révolutionnaire.

« Je reviens à mon premier objet. Je dis que ce qui peut doubler la force nationale, c'est d'unir Paris aux départements ; il faut bien se garder de les aigrir contre Paris. Quoi ! cette cité immense qui se renouvelle chaque jour, ce centre politique où tous les rayons aboutissent, porterait atteinte à la représentation nationale ? Paris, qui a brisé le premier le sceptre de la tyrannie, violerait l'arche sainte qui lui est confiée ? Non, Paris aime la Révolution ; Paris, par les sacrifices qu'il a faits à la liberté,

mérite les embrassements de tous les Français. Ces sentiments sont les vôtres ? Eh bien ! manifestez-les ; déclarez que Paris n'a jamais cessé de bien mériter de la patrie. *Rallions-nous*, que nos ennemis apprennent à leurs dépens que la chaleur de nos débats tient à l'énergie nationale ; qu'ils sachent que vous serez toujours prêts à vous unir pour les terrasser ; qu'ils sachent que si nous étions assez stupides pour exposer la liberté, le peuple est trop grand pour la laisser périr. »

Oui, mais quel était à cette minute le plan de Danton ? Et pouvait-il espérer encore le rapprochement des partis et l'apaisement ?

Cependant, l'agitation croissait dans les sections, mais rien de décisif encore ne s'annonçait. À en croire Dutard, la séance du Conseil de la Commune, le 25 au soir, fut morne, et Chaumette se dépensa en vain pour échauffer un peu les enthousiasmes.

« Avant-hier soir (il écrit le 27) M. Chaumet s'est débattu comme un petit diable, il nous a accusés, nous autres journalistes, d'être les mouchards de la faction Brissotine ; il s'est déchaîné contre nous d'une terrible manière, il a pleuré, il a fait éclore des éjaculations qui semblaient partir de son âme toute entière, il s'est débattu, a donné des pieds et les mains. *Le peuple était froid et le Conseil abattu.*

« Le malheureux, depuis qu'il est devenu sénateur, politique publiciste et presque en même temps, *a cessé d'être révolutionnaire* ; il ne s'est pas aperçu que plus il faisait d'efforts pour témoigner la peine que lui causait l'embastillement d'Hébert, et plus il prouvait au peuple son impuissance, son infériorité et sa faiblesse : « *Si tu es Dieu, comme tu nous le dis, délivre-toi toi-même* ».

« Monsieur Chaumet a eu la sottise d'afficher qu'il avait été mousse et non moine ; et pour prouver qu'il n'est pas un fripon et qu'il n'a pas prévariqué dans la place qu'il occupe, il a ajouté que, depuis qu'il était en place, il s'était borné « à payer des dettes qu'une honorable indigence lui avait fait contracter. »

« Enfin, le soir de l'embastillement, il a exposé qu'Hébert n'était pas fortuné, qu'il avait une femme et un enfant. S'il l'avait osé, j'ose le croire, il aurait demandé, en même temps, des secours provisoires après un jour d'emprisonnement, pour un homme qui occupe une place importante et qui gagne au moins 12 000 livres.

« Il semble que Monsieur Chaumet ait aussi abandonné le peuple, qu'il ne connaisse plus le peuple et que les deux partis se disputent aux yeux du peuple même à qui fera le plus de sottises. »

Il paraît, en effet, d'après le compte rendu de *la Chronique de Paris*, plus complet en ce point que celui du *Moniteur*, que Chaumette ne parla guère ce soir-là en homme d'action. Il se perdit en divagations

sentimentales ou enfantines, plaida pour la Commune d'un ton pénétré et larmoyant, et s'offrit lui-même à partager les fers d'Hébert ou bien de chercher le moyen de les briser.

« Chaumette a été voir Hébert dans sa prison et rend compte de sa visite. Hébert est tranquille et prie le Conseil de l'être sur son compte ; mais, dit-il, on attaque la liberté de la presse en attaquant Hébert comme journaliste ; et il demande que la chambre où est Hébert soit appelée *chambre de la liberté de la presse*. (Vraiment il s'agit bien de cela, et ces enfantillages en une heure de crise ont quelque chose d'irritant.) Car il y avait à la Bastille la tour de la Liberté. Dumouriez, dit-il, comptait si bien sur un mouvement dans Paris qu'il l'annonçait dans une lettre ; pendant que Dumouriez calomniait Pache, Pache exposait sa vie pour le peuple dans la rue des Lombards où il a failli être terrassé. (Notez que c'est en luttant contre ceux qui enlevaient les denrées dans les boutiques, et que Chaumette insiste assez platement sur l'esprit de légalité de la Commune.)

« Notre grand crime est d'avoir maintenu le pain à 3 sols la livre. Vous connaîtrez à la fin vos ennemis et vos amis et vous rendrez justice à vos magistrats. On nous reproche, je le répète, d'avoir maintenu le pain à 12 sols les 4 livres ; les indemnités ont été prises sur les riches, sur les impositions des riches, et ils ne nous le pardonnent pas. Celui qui est propriétaire paie le pain 16 sols la livre, il n'y a que le pauvre qui y gagne ; *nous avons tout fait pour le pauvre et voilà notre crime aux yeux des riches qui sont nos plus grands ennemis. Un autre crime est d'être unis, notre union nous rend redoutables aux malveillants*, et pour nous renverser on voudrait nous désunir.

« Chaumette fait ensuite une digression sur le cardinal de Richelieu. Ce cardinal, dit-il, dit un jour à une dame de la cour : « Donnez-moi quatre lignes d'un homme et je le ferai pendre. » (C'est sans doute pour défendre Hébert, inculpé à cause de quelques articles, que Chaumette conte cette douteuse anecdote.) Rienzi voulait rendre son pays libre et eut le malheur de dire : « *Je veux l'autorité* » et en abusa. Il se fit chevalier, dictateur et fut assassiné parce qu'il trahit le peuple sous prétexte de le servir. Si nous avons des Rienzi, il faut les démasquer et les punir. Je vois les Français contre les Français, les citoyens contre les citoyens, quel spectacle !... Nos ennemis s'unissent pour nous opprimer et nous ne pouvons les vaincre quoique ralliés sous l'étendard de la liberté ! Nous les vaincrons. Je vois Paris dans les mêmes circonstances qu'au printemps dernier, un nouveau comité autrichien ressuscité, et de nouvelles persécutions contre les patriotes. Mais qui règle donc la destinée de la France ? Hélas ! je pourrais dire avec Voltaire : « *Voilà donc les soutiens de ma triste patrie !* » Je vous annonce une force départementale, dit-il en se résumant, mais ce sont des frères que je vous annonce et nous planterons ensemble un grand arbre de la Fraternité, un nouvel arbre de l'Union. »

Certes, il serait téméraire et injuste de juger le discours d'un homme sur un compte rendu aussi sommaire. On croit bien démêler pourtant que, dans ce chaos historique, apologétique et gémissant, il n'y a pas une parole vigoureuse et nette, pas un conseil décidé et précis. Pourtant Chaumette reprend l'avantage quand il est averti par son instinct social, assez profond et tendre : « Nous avons tout fait pour les pauvres ». Il groupe ainsi les prolétaires de Paris. Il est vrai aussi qu'en face de la Convention, divisée, déchirée, la Commune était cordialement et fraternellement unie. On ne surprend, à cette date, malgré bien des différences de caractères, aucune rivalité, aucun dissentiment entre Chaumette, Hébert, Destournelle : le Conseil est presque toujours unanime.

Des sections, les nouvelles arrivaient assez mêlées ; à la section de l'Arsenal la lutte continuait.

« Un délégué de la section, couvert du bonnet rouge, annonce au Conseil que le trouble existe de nouveau dans l'assemblée. « Vos commissaires, dit-il, ont été insultés, nos moyens sont insuffisants ; cette section est dans un état déplorable ; il y a une foule de jeunes gens à culottes étroites qui y font un brouhaha épouvantable. Je vous invite de ramener des commissaires qui aient de bons poumons pour se faire entendre. » Il observe que la cause du trouble vient de ce que les aristocrates ont nommé un signataire (des fameuses pétitions) pour président. On y envoie huit commissaires. « Mais seize sections se prononçaient avec force dans le sens de la Commune et de la Montagne.

« Les sections des Droits de l'Homme, du Temple, des Fédérés, des Lombards, de Popincourt, des Gravilliers, du Panthéon, de Marseille, du Bon-Conseil, des Arcis, des Marchés, du Muséum, du Faubourg-Montmartre, de l'Unité, de Bonne-Nouvelle, de la Montagne, adhèrent, les unes, à l'adresse présentée par la municipalité à la Convention, relativement à la détention du citoyen Hébert, les autres, à l'arrêté de la section du Temple, tendant à faire nommer, par les 47 autres sections, des commissaires qui se réuniront ce soir à la maison commune pour rédiger une adresse à la Convention, à l'effet de découvrir les motifs qui ont donné lieu à l'arrestation du second substitut du procureur de la Commune. »

Le mouvement n'était pas encore bien étendu, puisqu'il ne comprenait que 16 sections sur 48. Pourtant il se dessinait déjà assez net et assez fort pour que Dutard avertît Garat, ce même soir 25, que la Convention devrait relâcher Hébert. Il lui écrit, le 27 :

« J'ai consigné que la Convention, après le changement qui s'était opéré depuis près de deux mois, ne pouvait user de trop de circonspection, qu'elle devait épargner les chefs des factions, qu'elle devait se contenter pour le moment de leur rogner les griffes ou les ailes, et qu'attaquer l'un de ces hommes,

ce serait réveiller l'attention du peuple qui, quoiqu'il ne les estime pas beaucoup, leur donnerait toujours la préférence sur ceux qu'il a toujours eus en horreur.

« *Je vous ai dit avant-hier soir (c'est-à-dire le 23), que la Convention devait s'attendre à être obligée de relâcher Hébert, qu'elle devait s'y préparer et aviser d'avance aux moyens par lesquels elle pourrait, sans se déshonorer, le remettre en liberté ; qu'elle ne pouvait dans ces circonstances sévir essentiellement sur lui ; que, faire cette tentative, ce serait risquer d'allumer la guerre civile pour se défaire d'un homme qui est presque mis hors d'état de nuire. »*

Le lendemain, dimanche 26 mai, la séance de la Convention fut assez languissante. Les délégués des seize sections demandèrent la mise en liberté d'Hébert. Marat, Billaud-Varennes, Legendre protestèrent, en quelques mots véhéments, contre les Douze, contre les *duodecemvirs*, et demandèrent que la Commission fût blâmée ou brisée. Mais la pétition fut renvoyée et la séance levée, sans que la Montagne ait obtenu le moindre avantage. Mais, ce qui caractérise la journée du 26, ce qui annonce l'accélération prochaine du mouvement, c'est d'abord que la lutte entre la Convention et les sections devient plus directe, plus brutale, c'est ensuite que les Jacobins entrent en ligne. D'abord, dans les sections, les patriotes, les sans-culottes, plus nombreux le dimanche, l'emportent presque partout :

« Les ouvriers de ma section qui travaillent à Chaillot, dit un des observateurs, viennent en foule à l'assemblée générale : ils se font rendre compte ; on casse tout ce qui a été fait dans la semaine ; mais le lundi on prend d'autres arrêtés. »

Cette fois, l'impulsion donnée aux sections par les ouvriers révolutionnaires, restitués par le dimanche à l'action politique, devait être définitive et durable. Ce dimanche 26, « la section de la Réunion prend Hébert et Varlet sous sa protection ; *les ouvriers de cette section ont remporté aujourd'hui une victoire sur les aristocrates.* »

Pendant que le Conseil de la Commune est réuni, il reçoit des sections des bulletins de combat qui sont, en effet, le plus souvent, des bulletins de victoire. « La section des Sans-Culottes informe le Conseil qu'elle demandera demain à la Convention la liberté d'Hébert...

« La section du Panthéon avait pris un arrêté conforme à celui de la section de la Fraternité : *aujourd'hui le vent a changé* ; il y a eu quelques coups de donnés, les patriotes l'ont emporté ; la section du Faubourg-Montmartre a donné le soir lecture de son arrêté, et il a été adopté. »

Même à la section de l'Arsenal, la bataille, si disputée depuis plusieurs jours, tourne enfin à l'avantage des sans-culottes. Dutard note les incidents de la soirée du 20 : « Je vole à la section de l'Arsenal ; j'y

trouve tout le monde en gâité, des coups de chaises donnés, plusieurs personnes blessées, un capitaine qu'on avait emporté dans un fauteuil, ici, encore, les saute-ruisseaux, les courtauds de boutique avaient fui ; et les sans-culottes étaient restés les maîtres : « C'est bien beau, disaient quelques personnes, ils veulent donc se faire assommer ; nous ne leur voulons rien, nous ne leur demandons rien ; qu'ils nous laissent donc tranquilles. »

Il semble, à lire Dutard, que l'intervention des sections voisines a été légale : « Plusieurs sections, dit-il, étaient accourues, c'est-à-dire les patrouilles ; elles ont fait respecter la loi, conserver l'ordre et la paix. Nous nous sommes quittés, après mille adieux, à minuit précis, c'est-à-dire après que les commissaires de la Commune se sont retirés eux-mêmes. »

Mais comment Dutard peut-il assurer que dans la bagarre les délégués des autres sections n'ont pas prêté main-forte aux patriotes ? C'est ce qui ressort du compte rendu de *la Chronique de Paris*. « Bodson fait son rapport au Conseil ; il dit qu'à l'arrivée des commissaires à la section de l'Arsenal, les patriotes avaient déjà eu quelques avantages ; que des députations des sections de Montreuil, des Quinze-Vingts, des Droits de l'Homme, de Marseille, des Arcis, sont venues au secours des patriotes de l'Arsenal ; que l'on a ouvert les portes de l'assemblée avec permission à tout le monde d'entrer en montrant sa carte ; les aristocrates ont pris la fuite en abandonnant leurs chapeaux ; on a adhéré à l'arrêté de la section de Montmartre. »

Animées par l'afflux des forces ouvrières, encouragées par le soutien qu'elles se donnaient les unes aux autres, les sections étaient encore excitées par la prédication véhémement du club des Cordeliers.

« J'arrive à ma section à 9 heures 3/4, écrit Garat. Elle délibérait sur l'admission d'une députation des Cordeliers. Deux d'entre les Enragés étaient à la tribune et voulaient être entendus. « A bas ! à bas ! de la part du côté droit, l'ordre du jour ! » Plus de dix modérés étaient en l'air et semblaient dire, quelques-uns mêmes disaient : « Il n'y a plus que dix minutes, bientôt six, bientôt quatre. »

Emportées par la passion, les sections ne tenaient plus aucun compte du fameux arrêté de la Convention qui interdisait aux sections de se porter les unes chez les autres et qui ordonnait que la séance fût levée à dix heures. Les plus exaltés demeuraient, et l'arrêté de la Convention, comme on le devine par le récit de Dutard, avait un effet paradoxal, tout à fait contraire à l'intention de l'assemblée ; les modérés seuls s'y soumettaient et ainsi, à partir de dix heures, les sections étaient livrées aux sans-culottes. Ceux-ci pensaient, d'ailleurs non sans raison, que la majorité de la Convention avait marqué le terme de dix heures afin que les ouvriers qui n'étaient libres que fort tard après leur très longue

journée de travail, fussent écartés des délibérations. C'est ce que l'observateur Perrière écrit, le 28 mai, à Garat : « Dans cette loi de la clôture des assemblées à dix heures, qui pouvait avoir pour objet le repos de l'ouvrier fatigué, ils ne veulent voir qu'un moyen de l'écarter des délibérations. »

En vérité, les ouvriers révolutionnaires étaient bien ingrats, de méconnaître à ce point le tendre soin qu'on avait eu de leur repos. Ils avaient trouvé, pour tourner cette loi trop bienveillante, un procédé habile. Est-ce la section des Lombards qui en avait eu l'initiative ? « Des députés de la section des Lombards font savoir au Conseil de la Commune (en sa séance du 27 mai) *que les citoyens qui la composent s'assemblent en club après dix heures du soir.* » L'assemblée de section est légalement finie, le club commence.

Dutard écrit à Garat le 28 mai, et l'on démêle en ce passage que même une partie de la petite bourgeoisie artisanale commençait à hésiter un peu, à redouter l'action grandissante des prolétaires :

« Hier, j'étais à la Montagne Sainte-Genève, chez un relieur, un honnête homme fort rangé et très laborieux. Il a presque la mine de l'un de nos chanoines d'autrefois. Il était jadis du parti jacobin, c'est-à-dire qu'il aimait souverainement la liberté et la révolution. J'ai eu avec lui très souvent des conférences, mais je ne l'ai jamais trouvé aussi raisonnable qu'hier.

« Je vous observe que l'ouvrage commence à lui manquer ; il a été frappé du bruit qui a couru et par ce qu'il a lu dans les journaux que la faction voulait mêler toutes les fortunes. Cet honnête homme n'est pas riche, mais il a un petit ameublement, passablement bien logé, une boutique de travail et une avant-boutique qui contient de la marchandise. Il a deux petits enfants et, pour épargner les frais des domestiques, il fait sa cuisine lui-même parce que son épouse est morte. Il a aussi des assignats, et peut-être quelques louis. Il m'a parlé à peu près dans les termes suivants : « Monsieur Didot est plus riche que moi, mais on me voudrait donner sa fortune que je ne la voudrais pas ; si, au contraire, on proposait de la lui enlever pour la donner à un autre qui n'a rien, je m'y opposerais encore, parce que je sens que monsieur Didot doit sa fortune à son travail, à son industrie, à son économie, etc. En tous cas, il l'a gagnée. Que celui qui n'en a pas fasse comme monsieur Didot, comme je fais moi-même, quoique je n'aie rien : qu'il travaille pour la gagner. Et n'est-ce pas scandaleux que l'on veuille substituer aux bourgeois, avocats, etc., tous les ouvriers de l'Église Sainte-Genève ? (c'est-à-dire qui travaillent à la construire). Est-ce par ces gens-là que l'on entend que nous soyons conduits ? Ils ont fait la loi pendant ce temps dans notre section, *et depuis la loi qui fixe à dix heures la levée des séances, tous ces ouvriers se sont érigés en clubs dont l'assemblée se tient après celle de la section, dans un autre endroit.* Il m'a pris envie d'en écrire à la Commission des Douze. Je désirerais que la force armée les empêchât de s'assembler, parce que c'est un rassemblement dangereux. »

Libre à ce bon petit bourgeois de glisser doucement vers le modérantisme et la contre-révolution ; je ne retiens de ses propos que le témoignage sur l'organisation des clubs de dix heures.

Mais les sections ne se bornaient pas à éluder et à tourner la loi. Quelques-unes d'entre elles (en minorité il est vrai) bravaient ouvertement l'arrêté de la Convention. Le Faubourg-Montmartre aux décisions duquel, comme nous l'avons vu, plusieurs sections avaient adhéré, refusait à la Commission des Douze la communication de ses registres et procès-verbaux. Il déclarait nettement que les registres des délibérations des sections étant « le recueil sacré des vœux et de la volonté du souverain dans ses différentes fonctions, elle ne les porterait, ni ne les communiquerait à aucune commission quelconque, et que si la Convention nationale, comme représentant la souveraineté générale de la nation, en exigeait la communication par un décret, la section entière les lui porterait et ne les abandonnerait jamais. »

La section de l'Unité est plus brutale :

« Sur la communication donnée à l'assemblée d'un décret de la Convention qui défend, sous la responsabilité du président, de tenir ses assemblées passé dix heures, et qui exigerait de porter les registres et les arrêtés à la Commission des Douze, *l'assemblée passe à l'ordre du jour motivé sur ce qu'il est permis de résister à l'oppression.* »

Le section de la Cité ayant suivi l'exemple de la section de l'Unité, c'est sur elle que tombe la sévérité de la commission des Douze. À la fin de la séance de la Commune, « un citoyen prévient le Conseil que Dobsent, président, et le secrétaire greffier de la section de la Cité, ont été arrêtés pour avoir signé, à ce qu'on présume, une délibération prise par cette section, relativement à la Communication de ses registres à la Commission des Douze ». C'est le 26, dans la nuit, que Dobsent fut écroué à l'Abbaye.

L'agitation n'était pas concentrée dans les sections : elle avait, dès la matinée du dimanche, gagné la rue. Les femmes commençaient à se montrer, sans doute celles qui formaient la Société des Citoyennes révolutionnaires ou que cette Société pouvait mobiliser.

« On m'a dit, écrit Perrière à Garat, le lendemain 27 mai, qu'il y avait eu hier des rassemblements un peu considérables aux Tuileries, aux Jacobins et au faubourg Saint-Antoine. Celui des Tuileries consistait surtout de femmes politiquement mises en avant par les mâles qui n'osent eux-mêmes proposer ou tenter le coup. »

Ainsi juge le policier Perrière qui ajoute lourdement :

« Elles avaient soif, et c'était surtout dans les crânes de Buzot et de Brissot et de leurs partisans qu'elles voulaient boire. »

C'est sur un ton d'ironie âpre, mais moins pesante, que *le Patriote Français* parle le lendemain de cette manifestation des femmes :

« Hier, *ces dames* se sont levées tout entières ; elles ont promené une belle bannière et un beau bonnet rouge ; elles ont chanté les litanies de Marat, en attendant le *requiem* des Brissotins. Elles voulaient produire une insurrection générale des hommes ; mais aucun ne s'est levé ; et ces dames ont été se coucher. La partie est remise à aujourd'hui. »

Dutard, malgré ses prétentions à la philosophie, est moins pédant et moins sot que Perrière.

Le Conseil de la Commune fut averti sur l'heure, dans sa séance du 26 : « Des citoyennes portant une bannière font des proclamations dans les rues, et invitent les passants à se porter à l'Abbaye (pour délivrer Hébert). »

Le Conseil de la Commune si prudent jusqu'ici, si soucieux d'éviter les irréparables démarches insurrectionnelles, n'allait pas se commettre dans cette aventure. « Le président déclare qu'il prendra toutes les précautions pour prévenir les troubles et les rassemblements. »

Visiblement, ce n'est pas de la Commune paralysée par la légalité, c'est des sections les plus révolutionnaires et les plus ardentes, délibérant hors du contrôle des autorités constituées, que partira le signal décisif. Aux Jacobins, Marat et Robespierre commencèrent, ce soir-là, à hausser le ton.

Je ne sais pourquoi M. Aulard a donné de cette séance un compte rendu beaucoup plus sommaire et beaucoup plus faible que celui que donne *l'Histoire parlementaire* de Buchez et Roux (en partie d'après le journal de Gorsas). Marat rabroue ceux qui s'attardant à ce que fut naguère la méthode robespierriste, dénoncent les intrigues girondines. La lumière est faite dès longtemps ; il faut agir maintenant, il faut combattre :

« Entreprendre de démasquer la faction des hommes d'État, ce serait perdre du temps. Elle est suffisamment connue ; mais il importe de dévoiler ses complots criminels. C'est en abusant des mots, c'est en leur donnant une fausse application, que les hommes d'État sont arrivés à faire illusion et à arrêter l'indignation des bons citoyens ; c'est en appelant républicains purs les fantômes du despotisme et les suppôts de la tyrannie, qu'ils ont soulevé contre les patriotes tous les aristocrates des sections. L'autre jour, ils appelèrent à la barre les aristocrates de trois sections ; aujourd'hui, ils ont appelé les agitateurs de la section du Mail pour donner quelque consistance à leur calomnie contre les prétendus auteurs d'un complot ourdi contre la représentation nationale, complot qui n'existe que dans leur tête. *Il est important de se réunir demain pour barrer leurs projets. Il est important de faire anéantir la Commission*

extraordinaire des Douze, dont le projet est de livrer au glaive de la loi les amis énergiques du peuple ; il faut que toute la Montagne se soulève contre cette indigne Commission, qu'elle soit vouée à l'exécration publique et anéantie sans retour. »

Voilà le mot d'ordre clair, précis et vigoureux : l'anéantissement des Douze. Mais on dirait que Marat compte encore plus, pour écraser la Commission, sur une sorte d'éruption volcanique de la Montagne, sur l'irrésistible colère des patriotes de la Convention que sur un mouvement extérieur du peuple. Simon fait appel, à son tour, à des sanctions sanglantes mais légales. C'est évidemment sur le tribunal révolutionnaire qu'il compte pour débarrasser la Convention et le pays de la Gironde. Mais il mêle parfois à cette Terreur légale la vision des grands mouvements populaires :

« Il se passe actuellement, en France, le même système de contre-révolution qui a été pratiqué avant la chute du tyran... Les hommes d'État ne veulent pas faire la révolution de la royauté ; mais ils veulent faire une Constitution aristocratique. Ils ont dit aux généraux et aux fonctionnaires publics : vous pouvez trahir la patrie, vous êtes sûrs de trouver un parti à la Convention. Mais que le passé leur serve de leçon. *On a noyé les aristocrates dans leur sang, et s'il faut noyer les intrigants dans leur sang, on en répandra davantage. (Applaudi.)*

« Il faudrait qu'on pût voir dans une carte ou dans un tableau les ennemis cernant toutes nos frontières, et si l'on réfléchit que dans ce moment les hommes d'État veulent diviser et enchaîner les patriotes...

« Les intrigants ne seront pas immolés. *Ils périront, leur compte est clair, mais ce sera l'entassement de leurs crimes qui les fera périr* (dans un jugement du tribunal révolutionnaire).

« ... Il faut que le peuple soit juste et observateur de la loi, *jusqu'à ce que l'arbitraire et la journée du 10 août soient venus. »*

Dans la pensée jacobine, le glaive de la Révolution promène sur la tête de la Gironde une menace équivoque. Ces têtes tomberont ; mais est-ce « sous le glaive des lois » ? est-ce sous le glaive du peuple soulevé ?

À cet égard, le discours de Robespierre est d'une ambiguïté savante. Je le reconstitue en combinant certaines parties du texte donné par M. Aulard, et d'autres très importantes données par l'Histoire parlementaire. À défaut de texte authentique et officiel, c'est la méthode la plus sûre, celle qui permet de recueillir avec le plus haut degré de vraisemblance toute la pensée de l'orateur.

Longuement, et comme pour appliquer une fois encore la tactique de destruction morale de la Gironde, qu'il conseille depuis deux mois, Robespierre s'emploie à déconsidérer Vergniaud. C'est la

lettre alarmée de celui-ci aux Bordelais qui fournit à Robespierre son thème :

« Je demande que l'attention publique se porte sur cette lettre qui nous donne le secret des trames criminelles de nos ennemis. Il faut rappeler au peuple que Vergniaud est le même homme qui, par Thierry et Roze, offrait au roi de le maintenir sur le trône, s'il voulait rappeler auprès de lui les trois intrigants qui ont fait le malheur de la France, et s'il voulait nommer un gouverneur au prince royal, de manière que si cette proposition eût été acceptée, le peuple était pour jamais rattaché à la tyrannie. Il faut savoir que cet homme hypocrite est celui qui s'opposa à la déchéance du roi lorsqu'elle était demandée par les plus chauds patriotes. D'après cela, vous devez juger la faction dont il est l'âme. Partout, elle rappelle la royauté du tombeau ; partout, elle aiguise les poignards contre les patriotes. »

Mais Robespierre comprend, quelque goût qu'il ait pour cette politique des réquisitoires, qu'il n'est plus possible de s'attarder ou de se borner à ces récriminations. Il faut montrer une issue. Il rassure le peuple, il ranime son courage et son espoir. Il lui fait entrevoir la possibilité, la nécessité peut-être d'une insurrection prochaine et directe ; puis il atténue peu à peu cette insurrection du peuple en une sorte d'insurrection de ses représentants à la Convention elle-même. Il me semble que jusque dans le résumé un peu grossier, sans doute, qui nous est parvenu, ces habiletés subtiles, ces dégradations de teintes, cet évanouissement de l'insurrection en légalité se révèlent encore à l'esprit attentif.

« Ne vous effrayez pas de cette foule d'adresses qui vous sont envoyées par les marchands contre-révolutionnaires, par les négociants royalistes. Quand le peuple se lève, tous ces gens-là disparaissent. Que le triomphe momentané de l'aristocratie ne vous effraie pas davantage que le succès des intrigants dans quelques sections corrompues. Le faubourg Saint-Antoine écrasera la section du Mail, comme les sans-culottes de Bordeaux écraseront les aristocrates. Songez que le peuple de Paris existe encore, que les aristocrates sont innombrables. Vous devez vous prémunir contre les tours du brissotisme. Les brissotins sont adroits ; mais le peuple est encore plus adroit qu'eux. Je vous disais que le peuple doit se reposer sur sa force ; mais, *quand le peuple est opprimé, quand il ne lui reste plus que lui-même, celui-là serait un lâche qui ne lui dirait pas de se lever. C'est quand toutes les lois sont violées, c'est quand le despotisme est à son comble, c'est quand on foule aux pieds la bonne foi et la pudeur, que le peuple doit s'insurger.* Ce moment est arrivé. Nos ennemis oppriment ouvertement les patriotes ; ils veulent, au nom de la loi, replonger le peuple dans la misère et l'esclavage. Je ne serai jamais l'ami de ces hommes corrompus, quelques trésors qu'ils m'offrent, j'aime mieux mourir avec les républicains que de triompher avec ces scélérats. (*Applaudi.*)

« Je ne connais pour un peuple que deux manières d'exister : ou bien qu'il se gouverne lui-même, ou bien qu'il confie ce soin à des mandataires. Nous, députés républicains, nous voulons établir le

gouvernement du peuple par ses mandataires, avec la responsabilité ; c'est à ces principes que nous rapportons nos opinions ; mais le plus souvent, on ne veut pas nous entendre. Un signal rapide, donné par le président, nous dépouille du droit de suffrage. Je crois que la souveraineté du peuple est violée, lorsque ses mandataires donnent à leurs créatures les places qui appartiennent au peuple.

« J'exhorte chaque citoyen à conserver le sentiment de sa force ; je l'invite à compter sur sa force et sur celle de toute la nation ; *j'invite le peuple à se mettre, dans la Convention nationale, en insurrection contre tous les députés corrompus. (Applaudi).* Je déclare qu'ayant reçu du peuple le droit de défendre ses droits, je regarde comme mon oppresseur celui qui m'interrompt, ou qui me refuse la parole, et je déclare que, moi seul, je me mets en insurrection contre le président et contre tous les membres qui siègent dans la Convention. *(Applaudi.)* Lorsqu'on affectera un mépris coupable pour les sans-culottes, je déclare que je me mets en insurrection contre les députés corrompus. J'invite tous les députés montagnards à se rallier et à combattre l'aristocratie, et je dis qu'il n'y a pour eux qu'une alternative, ou de résister de toutes leurs forces, de tout leur pouvoir, aux efforts de l'intrigue, ou de donner leur démission.

« Il faut, en même temps, que le peuple français connaisse ses droits, car les députés fidèles ne peuvent rien sans le peuple.

« Si la trahison appelle les ennemis étrangers dans le sein de la France, si, lorsque nos canonniers tiennent dans leurs mains la poudre qui doit exterminer les tyrans et leurs satellites, nous voyons l'ennemi s'approcher de nos murs, alors je déclare que je punirai moi-même les traîtres, et je promets de regarder tout conspirateur comme mon ennemi et de le traiter comme tel. »

Toute la Société applaudit Robespierre, se lève et se *déclare en insurrection contre les députés corrompus*. Mais qu'est-ce à dire ? et ne semble-t-il pas qu'il s'agisse seulement de ce qu'on appellerait aujourd'hui une insurrection « parlementaire » ? On dirait que Robespierre s'émeut surtout des allures dictatoriales du président girondin Isnard qui refusait la parole à la Montagne. On dirait qu'il invite surtout la Montagne à s'insurger contre l'application injuste et violente du règlement de la Convention ; et il espère que si les Montagnards, soutenus par les tribunes, peut-être par les députations incessantes du peuple, brisent, *à l'intérieur de la Convention*, la tyrannie girondine, le grand ressort de la Gironde sera cassé. Il ne sera même plus besoin d'aller jusqu'au tribunal révolutionnaire et d'entamer la Convention. Ainsi Robespierre, en sa pensée subtile et profonde, ne rompait pas avec la tactique proposée par lui jusque-là ; mais, en prononçant le mot d'insurrection, en rappelant au peuple qu'il devait se reposer sur sa force et se lever contre l'extrême tyrannie, il faisait un pas dans le sens des événements.

Comment la Gironde aurait-elle pu faire face à l'orage qui grondait et qu'elle-même avait imprudemment provoqué ? Elle n'avait en main aucune force sérieuse. Elle n'avait pu grouper autour d'elle des forces départementales, et les commissaires Montagnards, partout disséminés en province, auraient réussi tout au moins à empêcher une mobilisation générale contre Paris. Elle n'avait pas non plus la force armée parisienne.

La plupart des sections avaient été reconquises par les sans-culottes, et les menaçantes paroles d'Isnard avaient jeté le trouble et la crainte jusque dans cette bourgeoisie amie de la Gironde, mais qu'épouvantait l'annonce des effroyables cataclysmes où Paris serait englouti par la vengeance girondine. Quant aux ministres, incertains, tiraillés, sans autorité réelle, ils étaient des instruments tout prêts pour le parti victorieux, ils ne pouvaient être aux mains de la Gironde un moyen de lutte efficace contre la révolution parisienne.

Le ministre de la justice, Gohier, semblait s'appliquer à compromettre la Commission des Douze, tout en affectant d'exécuter ses ordres. Garat cherchait, par des conversations particulières avec les chefs girondins, à bien prouver qu'il avait pour eux amitié et estime ; il prétendait professer l'horreur la plus vive pour les excès du maratisme. Mais il sentait bien que la force était de plus en plus du côté de la Commune et de la Montagne, et il voulait éviter, avant tout, un choc violent où il eût été obligé de prendre parti. Dès lors il était hostile à la politique agressive de la Gironde et de la Commission des Douze. Celle-ci d'ailleurs avait-elle un plan net et vaste ? Arrêter Hébert n'était qu'un dangereux enfantillage si on ne brisait pas toute la Commune, et comment la briser ? Bien mieux, il aurait fallu briser la Montagne elle-même. Or, comment toucher à Robespierre et à Marat sans soulever Paris qui venait d'acclamer, en avril, à sa sortie du tribunal révolutionnaire, l'Ami du Peuple acquitté et triomphant ? Garat suggérait à la Gironde tous ces doutes, et il agissait sur elle comme une force dissolvante et paralysante.

« Le 26 mai, à une heure et demie de la nuit, écrit Garat dans ses *Mémoires*, on vient me dire, à l'Intérieur, qu'un grand mouvement se prépare à la porte Saint-Bernard ; que des femmes sont à la tête, mais que des hommes armés les accompagnent. Je fais partir à l'instant deux gendarmes pour m'assurer du fait, et je me rends moi-même à la Commission des Douze. Je n'y trouve que Rabaut Pommier, qui va chercher son frère. Rabaut de Saint-Étienne vient me joindre vers deux heures après au Comité de salut public. J'étais sûr, dès lors, par le rapport des gendarmes, que le mouvement de la porte Saint-Bernard n'était rien ; mais j'étais trop sûr aussi que des mouvements plus réels allaient suivre cette

menace. J'étais lié avec Rabaut de Saint-Étienne ; j'aimais sa personne, j'estimais sa philosophie ; je savais qu'une imagination fertile et brillante le disposait à voir entre les faits plus de liaisons et de rapports qu'il n'y en avait quelquefois ; mais je savais aussi qu'il aimait la vérité, qu'il avait exercé sa raison à la discerner et à la reconnaître.

« Là j'eus avec Rabaut de Saint-Étienne une conversation très longue et très intime. Je ne lui dissimulai point que je trouvais beaucoup d'imprudences et de dangers à laisser à la Commune la disposition de toutes les forces de Paris, et à faire arrêter l'un des officiers municipaux presque dans son sein.

« Oubliez-vous, lui disais-je, que nous sommes dans des temps où l'on ose tout ce qu'on *peut*, et où l'on a de beaux noms pour honorer tout ce qu'on ose ? On a montré à la Commission un passage affreux d'une feuille d'Hébert que je n'ai jamais lu ; mais ce passage, qui est affreux, ne l'est pas plus que cent passages de ce Marat qu'un tribunal vient de renvoyer, la tête couronnée de lauriers, au rang des législateurs. Sans doute, si nous étions sous le règne des lois, Marat devrait être, au moins où vous avez mis Hébert ; *mais croyez qu'il est trop dangereux de mettre Hébert à l'Abbaye quand Marat est à la Convention.* La multitude, quand elle couronne l'un de lauriers, ne pourra souffrir que l'autre soit dans les chaînes. *Il y a quelques jours, les gens raisonnables, les sages et bons amis de la liberté, prenaient le dessus dans les sections ; depuis ces arrestations les hommes violents, les furieux ont repris leurs emportements et leur ascendant.* Je trouve, autant que personne, nécessaire que *force reste à la loi* ; mais pour que force reste à la loi, il faut que la loi commence par avoir la force. Vous l'avez donnée à la Commune ; retirez-la lui donc si vous ne voulez pas que force, au lieu de rester à la loi, reste à la Commune. Nous avons accoutumé les esprits à l'idée d'une liberté illimitée de la presse ; nous avons ri à l'Assemblée constituante quand le peuple a été invité par *son ami* à pendre huit cents d'entre nous aux arbres des Tuileries, et tout à coup, lorsque nous n'avons aucune bonne loi sur cet objet, sur lequel nous avons débité cent folies, vous arrêtez un homme, parce que cet homme a imprimé une feuille qui n'est pas plus atroce que cent autres dont les atrocités nous ont fait plus rire qu'elles ne nous ont fait horreur. Avant de faire de grands actes de gouvernement, il faut avoir un gouvernement, et ce moment, où vous êtes en majorité, serait mieux employé, ce me semble, à organiser en silence, et sans jeter l'alarme dans le camp ennemi, la puissance exécutrice avec laquelle vous mettrez au pied de la loi ou sous ses pieds tous les brouillons et tous les scélérats. »

Au fond, le plan suggéré à Rabaut de Saint-Étienne par Garat était aussi vain, aussi dangereux que la politique même de la Gironde. C'est l'écho des rapports de Dutard dont il est curieux de retrouver toutes les idées, et presque les expressions dans les propos du ministre de l'Intérieur. C'est Dutard qui

démontrait l'impossibilité pour la Gironde de procéder par un coup de force. C'est lui qui signalait le péril de laisser à la Commune toute la force armée. C'est lui qui conseillait de lui retirer peu à peu le pouvoir, « de lui rogner les griffes » sans coup d'éclat, sans violence. Mais tous, le policier philosophe, le ministre hésitant et faible, tous ils oublient, comme la Gironde elle-même, que la Révolution est en plein combat contre l'ennemi du dehors et contre l'ennemi du dedans, contre la coalition de l'Europe et contre le fanatisme de l'Ouest. Or, pour qu'elle soit victorieuse, il ne suffit point qu'il n'y ait pas conflit violent entre les divers partis révolutionnaires, il faut que le gouvernement de la Révolution, tel que les événements l'ont fait, avec sa Convention, sa Commune, ses sections, puisse donner de tout son effort contre le danger. Et s'il est miné sourdement, si en pleine crise, en pleine guerre extérieure et intérieure, on s'applique subtilement à désarmer peu à peu les autorités constituées, à créer une sorte de gouvernement d'abord latent, qui s'opposera ensuite au gouvernement soi-disant anarchique que l'on redoute, ce sera l'atonie, la contrariété profonde des énergies, et je ne sais quelle paralysie universelle. Moins dangereuse encore était la tentative de la Gironde pour ressaisir tout le pouvoir que les combinaisons occultes et affaiblissantes, où l'esprit débile de Garat cherchait un repos équivoque.

« Rabaut de Saint-Étienne, ajoute-t-il, me proteste qu'il s'était opposé de toutes ses forces à l'arrestation d'Hébert, que comme moi il l'avait jugée dangereuse. Depuis, Fonfrède et Vigier m'assurèrent qu'Hébert avait été également arrêté contre leur avis. Je laissai Rabaut Saint-Étienne très persuadé que, lorsqu'on n'a point la force, il faut déployer l'autorité avec beaucoup de circonspection, pour la déployer avec succès et avec majesté. Le lendemain matin, je tins le même langage à Fonfrède qui, quoique beaucoup plus jeune et beaucoup plus impétueux, me parut également pénétré de ces intentions. »

La Gironde était divisée contre elle-même, et Garat lui inoculait secrètement le doute.

Mais le lundi 27, toutes les forces de colère qui, la veille, avaient bouillonné dans les sections remplies d'ouvriers, grondent et commencent à déborder sur la Convention. Marat reprend contre la Gironde le cri de guerre qu'il avait, le dimanche soir, lancé à la séance des Jacobins : « Ce n'est pas seulement à la Commission des Douze que je fais la guerre, c'est à la faction des hommes d'État. » Les délégués de la section de la Cité viennent demander, avec force, avec menace la mise en liberté de leur président Dobsent et de leur secrétaire, arrêtés par la Commission des Douze.

« Le temps de la plainte est passé, nous venons vous avertir de sauver la République, ou la nécessité de nous sauver nous-mêmes nous forcera à le faire... Il en est temps encore, punissez une Commission infidèle qui viole les lois de l'homme et du citoyen. Nous demandons la traduction au tribunal révolutionnaire des membres

de la Commission des Douze ; songez qu'il s'agit de venger la liberté presque au tombeau. Le peuple vous accorde la priorité. La section de l'Unité demande à défiler dans votre sein. »

Le président Isnard n'était pas homme à éteindre ou à amortir ces flammes. Levasseur l'accuse d'avoir été le boute-feu de ces jours difficiles.

« Isnard, fougueux girondin, qui devait au sol de la Provence une tête exaltée et un tempérament de feu... Dès que cet homme fut au fauteuil, nos débats changèrent de couleur ; à chaque instant sa fureur mal contenue rallumait des brandons mal éteints. Il parvint en peu de jours à mettre tout en feu, et peut-être doit-on, plus qu'on ne pense, attribuer à sa fougue malheureuse une partie des orages qui ne tardèrent pas à gronder sur nos têtes. »

Il répondit aux pétitionnaires en un discours hautain, coupé par les interruptions passionnées de l'extrême-gauche :

« Citoyens, la Convention pardonne à votre jeunesse. Les représentants du peuple veulent bien vous donner des conseils. Vous voulez être libres ? Eh bien ! sachez que la liberté ne consiste pas dans des mots et dans des signes ; sachez que la tyrannie, *soit qu'elle se cache dans une cave* ou qu'elle se montre dans les places publiques, qu'elle soit sur le trône ou à la tribune d'un club, qu'elle porte un sceptre ou un poignard, qu'elle se montre toute brillante de dorure ou qu'elle se déguise en sans-culotte, qu'elle porte une couronne ou un bonnet, n'en est point moins la tyrannie. Le peuple français a juré de n'en souffrir aucune. La Convention, organe de la volonté nationale, ne se laissera influencer par aucune violence ; elle prêchera toujours obéissance aux lois, sûreté des personnes et des propriétés, guerre aux aristocrates et aux anarchistes. »

Robespierre demande la parole ; la majorité la lui refuse en alléguant que la Constitution est à l'ordre du jour. Robespierre « s'insurge », comme il l'avait annoncé la veille aux Jacobins. Mais la Montagne, résolue à engager la lutte à fond *à l'intérieur de la Convention* (selon la formule robespierriste), demande la parole pour lui avec instance. Un décret formel de la Convention, dont la majorité girondine est comme fanatisée par les accents d'Isnard, la lui refuse. La Montagne demande l'appel nominal. « Oui, s'écrie Vergniaud, l'appel nominal pour savoir si les assemblées primaires seront convoquées ». C'était l'aveu par la Gironde qu'elle ne pouvait plus gouverner avec la Convention. C'était la dissolution funeste de toute la force révolutionnaire. Danton, debout sur son banc, dressé enfin pour le combat, menace la droite :

« Tant d'impudence commence à nous lasser. Je déclare à la Convention et à tout le peuple français

que si l'on persiste à retenir dans les fers des citoyens dont tout le crime est un excès de patriotisme, si l'on refuse constamment la parole à ceux qui veulent les défendre, je déclare que s'il y a ici cent bons citoyens, nous vous résisterons. La Commission des Douze détient à l'Abbaye des magistrats du peuple sans vouloir faire aucun rapport. »

Des tribunes surexcitées portaient de terribles clameurs, et le peuple commençait à affluer aux abords de la Convention ; peu à peu il rompait ou éludait la consigne, envahissait les couloirs, occupait les avenues mêmes de la salle. C'est, pour la Gironde, comme un prélude d'investissement. Vers sept heures. Garat, averti par Dutard de l'agitation croissante dans l'Assemblée et hors de l'Assemblée, arrive à la Convention.

« En sortant du Conseil exécutif, dit-il dans ses *Mémoires*, entre quatre et cinq heures de l'après-midi, je n'avais rien vu autour de la Convention qui annonçât du mouvement et qui fit craindre un attentat ; à six heures et demie, à peu près, je dînais, j'étais seul avec mon neveu ; l'un des citoyens dont les observations me rendaient compte de l'état de Paris à cette époque, et l'un de ceux dont la correspondance était constamment favorable à tout ce qui était en faveur du côté droit, vient me dire tout en alarme que la Convention est dans le plus grand danger, qu'elle est assiégée par une foule immense et par une force armée, qu'on a crié autour des canons : *Aux armes !* qu'on parle d'égorger les appelants au peuple, et que tout annonce un combat et un carnage. Je n'étais point appelé par la Convention, mais lorsqu'on me parle d'un grand danger qu'elle court, je crois que c'est dans son sein qu'est mon poste, et je m'y rends.

« En traversant les Tuileries, j'aperçois des groupes, mais ni en très grand nombre ni très nombreux, ni très tumultueux.

« Au grand escalier et à la porte du salon de la Liberté, je vois une foule très grande et très agitée, qui se presse autour de la porte, mais sans aucune arme, au moins visible.

« En entrant dans les cours du Palais National, je vois au-dessus des canons les mèches allumées, et une force armée assez considérable qui longeait et se promenait le long de la façade du Palais, en face du Carrousel. À cette vue, je ne doutai point que la Convention ne fût assiégée en effet, et tant de régularité dans ce mouvement si criminel (Garat rachète, par la violence des adjectifs, l'indécision des actes) me fit croire que ce mouvement avait des chefs.

« Je rencontre Lidon qui me dit qu'il a eu beaucoup de peine à se faire un passage, et qu'il a été menacé. Lidon allait à la Commission des Douze ; j'y monte avec lui, et en même temps arrivent et

montent avec nous Pache, qui était mandé, Destournelles et quelques membres de la Commune. Là il y eut entre quelques officiers municipaux et un ou deux membres des *Douze* de ces paroles qui enflamment plus les passions qu'elles n'expliquent les choses. Il y en avait une que je voulais principalement savoir, et savoir sans aucun doute, c'était par les ordres de *qui* avait été appelée la *force armée* que j'avais vue le long du palais, et à la disposition de *qui* elle était. Lidon me protesta qu'il n'en savait rien ; Pache me fit entendre qu'il avait signé la réquisition, mais qu'il n'avait pas été libre de la refuser. Rabaut de Saint-Étienne, qui avait l'air épuisé de fatigue et qui prenait un bouillon, ne répondit rien à ma question, parce qu'il avait à répondre à d'autres interrogations qui lui étaient faites en même temps. »

Or, c'était la Commission des Douze qui avait donné au commandant du bataillon de la section modérée de la Bulle-des-Moulins l'ordre d'amener plusieurs compagnies en armes ; Pache avait en effet signé la réquisition, mais par ordre. Telle était l'incohérence d'action de la Gironde, qu'au moment où elle procédait à une première mobilisation de la force armée, et où elle donnait ainsi le premier signal de la guerre civile, elle négligeait de prévenir le ministre de l'Intérieur qui, sans lui être courageusement dévoué, avait des sympathies pour elle. La Révolution n'avait plus décidément ni gouvernement ni direction, et c'est seulement par un coup de force du peuple brisant une des deux factions en lutte qu'elle pouvait échapper à la mortelle anarchie.

« Cependant, continue Garat, on venait nous rapporter que la fermentation croissait à chaque instant au dedans de la Convention et au dehors. Pache se rend à la barre et je me détermine à entrer dans la Convention pour mieux juger de son état dans son intérieur.

« En traversant la cour, nous passions le long de la tête de la force armée, j'entendis plusieurs de ceux qui étaient sous les armes dire en riant : *Ab ! ab ! voilà ces vilaines écharpes !* (c'étaient des quolibets des modérés de la Butte-des-Moulins à Pache et aux officiers municipaux.) Un peu plus loin, j'entends ces propres paroles : « *Comment Garat peut-il aller avec ces coquins ?* » À l'extrémité de la force armée, il y avait quelques hommes qui n'étaient pas sous les armes et un plus grand nombre de femmes. Là, les officiers municipaux ne reçoivent plus d'injures, mais ils reçoivent des bénédictions, là on disait : « *Voilà nos bons pères qui passent.* »

« À peine j'entre dans la Convention, qui avait l'air d'un champ de bataille où deux armées sont en présence, qu'on demande pour moi la parole que je ne demandais point.

« Qu'est-ce qu'on voulait savoir de moi, et que devais-je dire ? *Je n'en savais rien.* »

Non, Garat n'en savait rien. S'il avait eu un peu de hauteur d'esprit politique et un peu de courage, il n'aurait eu qu'un souci : empêcher que la Convention subisse l'atteinte de la violence, dénouer la crise sans l'intervention brutale de la force insurrectionnelle. Mais pour cela il fallait prendre un parti. Ou bien il fallait donner à la Gironde le conseil de marcher à fond, de ne pas s'en tenir à l'arrestation d'Hébert et de Varlet, d'envoyer les chefs de la Montagne devant le tribunal révolutionnaire, de briser la Commune et les sections et d'organiser une dictature modérée refoulant le peuple et traitant avec l'Europe.

C'était une politique impraticable dans Paris grondant ; c'était une politique de contre-révolution qui allait déchaîner toutes les espérances du fanatisme catholique, mais du moins c'était une politique nette et logique, et qui ne livrait pas la Convention au hasard des convulsions anarchiques et du mouvement de la rue.

Ou bien il fallait, par un langage vigoureux et menaçant, signifier à la Gironde que son rôle politique était, sinon fini, au moins suspendu, qu'elle avait commis trop de fautes irréparables, qu'elle avait mis en défiance contre elle les forces vives de la Révolution, qu'elle avait perdu tout contact d'esprit et de cœur avec le peuple sans lequel rien ne pouvait être fait, que ses provocations maladroitement et débiles ne feraient qu'exaspérer les haines sans les désarmer, et qu'elle devait, pour épargner à la Révolution un grand attentat sur la personne des représentants, renoncer à la direction des événements, relâcher Hébert, dissoudre la Commission des Douze, abandonner le gouvernement des comités à la Montagne et le gouvernement de Paris à la Commune. Dans ces conditions, l'unité de pouvoir et d'action serait rétablie sans effusion de sang, et l'ordre se rétablirait peu à peu, car la Montagne ne menaçait ni les existences ni les propriétés.

Qui sait ce qui serait advenu si Garat, ministre de l'Intérieur, avait eu assez de clairvoyance et assez de fermeté pour tenir ce langage honnête et clair ? Mais il tergiversa, il manœuvra, et il acheva de dissoudre ce qui restait de force de résistance à la Gironde sans la décider toutefois à un grand acte politique d'abdication. Il essaie dans ses *Mémoires* d'excuser l'incertitude de son langage. Il dit :

« Ce n'était pas à un ministre à dire, sans aucun voile, qu'il fallait réformer l'organisation de la Commune ; on eût cru qu'il attentait aux droits du peuple et de l'homme, et pour paraître un agent de la tyrannie il n'aurait pas même eu besoin du nom de ministre.

« Ce n'était pas à un ministre de dire sans aucun ménagement à la Convention : *Ce sont vos propres décrets qui ont élevé auprès de vous ce colosse qui vous menace.* »

On n'avoue pas plus naïvement la peur des responsabilités. C'était au contraire à un ministre à tenir un langage net, dans un sens ou dans l'autre ; à cette heure tragique et trouble où l'air de la cité était, en quelque sorte, dans l'attente du tocsin, il fallait parler haut et clair. Ou contre la Commune et à fond. Ou pour la Commune et à fond. Tout valait mieux que le fatal équilibre de deux partis qui ne parvenaient ni à s'unir ni à se vaincre. Or, pour décider les esprits à un choix décisif, à une résolution vigoureuse, il fallait les mettre en face du danger. Il rassure au contraire les partis par de trompeuses douceurs, par des interprétations atténuées.

« J'ai instruit le Comité de salut public et la Commission extraordinaire de ce qui est parvenu à ma connaissance. Aujourd'hui, à six heures, on est venu m'avertir qu'il y avait un grand rassemblement autour de la Convention, j'ai voulu voir les choses de mes propres yeux. La force armée était plus considérable que l'attroupement. Je n'ai pas pu, il est vrai, entrer à l'Assemblée par la porte à laquelle je me suis d'abord présenté, et la force armée a été impuissante à m'ouvrir un passage. *Mais dans tout cela il n'y a rien de grave ; la Convention n'a rien à craindre.* »

Les tribunes qui comprennent avec un merveilleux instinct révolutionnaire combien l'optimisme du ministre désagrège la Gironde et sert le mouvement, applaudissent Garat. Il prend acte de ces applaudissements avec une sorte de candeur, qui si elle n'est point l'extrême sottise est l'extrême fourberie, à moins qu'elle ne soit un mélange de l'une et de l'autre. « Croyez-vous que ces sans-culottes qui applaudissent aux assurances que je donne de leurs sentiments, y applaudiraient s'ils avaient dans leurs cœurs des intentions criminelles ! »

Par toutes ses paroles Garat irrita et blessa le côté droit, et en effet, par le désaveu de l'arrestation d'Hébert, par le jugement sévère porté sur la Commission des Douze, il désarmait et livrait la Gironde. Ce qu'il y a de grave, ce qui rend Garat presque méprisable, c'est qu'il la livrait d'un air bénin ; c'est que, pas une minute, il ne s'adresse noblement à elle, pour faire appel à ce qui pouvait rester en elle de généreux et de grand, à l'esprit de sacrifice.

Il ne dit pas à ces hommes : « Vous vous êtes trompés, disparaissez ! Laissez à d'autres la conduite de la Révolution ! » Il les discrédite simplement, il note leurs inconséquences et leurs incohérences, et, ainsi diminués, les jette en proie avec un geste de pacificateur :

« L'une des causes de toutes les fermentations actuelles, c'est l'opinion qui s'accrédite que la Commune de Paris veut marcher rivale d'autorité et de puissance avec la Convention nationale ; et on

regarde, et on cite comme des preuves les troupes et les contributions qu'elle lève comme elle juge convenable ; et, en effet, lever des contributions, lever des troupes, ce sont là de véritables actes de souveraineté. Mais j'ai peur, citoyen président, que la Convention nationale n'ait oublié elle-même la succession de ses décrets et leurs résultats. C'est elle, c'est la Convention nationale qui a donné en exemple et en modèle à tous les corps administratifs de la France le fameux arrêté du département de l'Hérault. Eh bien, cet arrêté, c'est un véritable acte de souveraineté. Par cet arrêté, le département de l'Hérault a levé six mille hommes, a levé six millions. La Commune de Paris, en exerçant les actes souverains qui n'appartiennent essentiellement qu'à la Convention, n'a point usurpé de pouvoirs : elle n'a fait qu'exercer ceux qu'elle a reçus de la Convention elle-même. »

Mais vraiment Garat a-t-il la prétention de prouver par ces paroles qu'il s'est tenu à égale distance des partis en lutte, et qu'il a même incliné vers la Gironde en signalant comme elle le danger croissant que faisait courir à la Convention le pouvoir de la Commune ? Il y a quelque hypocrisie à le tenter ; car ces paroles de Garat, au moment où il les disait, ne pouvaient qu'accabler la Gironde en démontrant son inconséquence. Elle a été exaspérée contre Garat, et elle en avait le droit, car mieux vaut une hostilité directe et déclarée que cette fausse impartialité qui, avec une symétrie menteuse, et en ayant l'air de faire la part des uns et des autres, précipite la chute de ceux mêmes qu'elle prétend ménager. Garat, avec une douce lâcheté, acheva la Gironde par ce qu'il dit de la Commission des Douze :

« En conférant avec tous ensemble, et avec chacun d'eux en particulier, avec cette confiance, avec cette intimité qui ouvre les âmes et en laisse échapper les secrets, j'ai cru voir en eux un mélange extraordinaire de soupçon contre les hommes qu'ils n'aiment pas, de terreur dont leur imagination est frappée pour la chose publique, de désir de se montrer avec un grand courage, de paraître rendre à la république un grand service, et que c'est tout cela qui les a jetés dans des erreurs qui me sont incompréhensibles. Ce sont des hommes de bien, mais la vertu même a ses erreurs, et ce ne sont pas les moins dangereuses. Vous savez, citoyen président, vous qui êtes aussi un membre de cette Commission des Douze, vous savez que c'est ainsi que je vous ai parlé à vous-même. Le langage que je tiens ici ne doit pas vous paraître nouveau et l'estime que je vous témoigne ici n'est pas une estime simulée avec un but honnête et pour calmer des ressentiments qu'on cherche à étouffer, non, c'est un sentiment vrai et sincère de mon cœur. »

Mais admirez les contradictions vraiment méprisables du philosophe débile. Au moment même où il accuse la Commission des Douze d'avoir l'esprit hanté de soupçons injustes, il allègue lui-même contre la Montagne la plus monstrueuse hypothèse :

« Quand la calomnie a perdu contre moi toute pudeur, ajoute-t-il dans ses *Mémoires* d'un ton de victime, il ne m'est pas ordonné seulement de dire tout ce qui me justifie ; il doit m'être permis encore de dire ce qui m'honore. J'ajouterai donc qu'au moment où j'entraï dans la Convention, *on vint me dire que le côté gauche allait faire feu sur le côté droit, et tomber sur lui le sabre à la main...* Je ne le crus point du tout ; mais il était possible de ne pas le croire et de le craindre et, dans cette crainte, ce fut au côté droit que j'allai me placer, et non pas au côté gauche. Les membres du côté droit étaient loin de soupçonner alors qu'un homme qui partageait si peu leurs passions voulait pourtant partager leur sort. »

Quel analyste subtil et quel magnifique héros !

Danton, comme s'il avait été gagné par cette médiocrité d'âme, se perdit en propos gémissants et plats, sans habileté et sans dignité. Comme s'il ne pouvait soutenir le poids d'un récent libelle de Brissot qui reproduisait contre lui toutes les calomnies contre-révolutionnaires, il attesta humblement sa vertu et sollicita de Garat je ne sais quel certificat de modération :

« Je demande que le ministre me réponde ; je me flatte que de cette grande lutte sortira la vérité, comme des éclats de la foudre la sérénité de l'air. Il faut que la Nation sache quels sont ceux qui veulent la tranquillité. Je ne connaissais pas le ministre de l'Intérieur. Je le somme de déclarer — et cette déclaration m'importe dans les circonstances où nous nous trouvons, dans un moment où un député, c'est Brissot, a fait contre moi une sanglante diatribe, dans un moment où le produit d'une charge que j'avais est converti en une fortune immense... — j'interpelle le ministre de dire si je n'ai pas été plusieurs fois chez lui pour l'engager à calmer les troubles, à unir les départements, à faire cesser les préventions qu'on leur avait inspirées contre Paris... J'interpelle le ministre de dire si, depuis la révolution, je ne l'ai pas invité à apaiser toutes les haines, si je ne lui ai pas dit : Je ne veux pas que vous flattiez un parti plutôt que tel autre, mais que vous prêchiez l'union. »

Mais que signifie tout cela en pleine bataille ? On dirait que Danton s'excuse d'avance du coup qu'avec ses collègues de la Montagne il va frapper. Il n'a plus cette belle et pleine confiance en soi qui faisait sa force. Il commence à plaider les circonstances atténuantes : il est pris de doute sur son œuvre et sur l'avenir. Il est comme déconcerté par la crise terrible qui s'annonce et où il ne sera plus possible de couvrir sous la violence des paroles la modération des actes. Les actes aussi seront violents, et Danton s'étonne : on démêle en lui un embarras profond, et presque le commencement de ce dégoût qui le perdra.

Cependant la Montagne a compris que les paroles de Garat ont désagrégé la Gironde, dissous toute

énergie de résistance, et elle est décidée, en prolongeant la séance, à pousser son avantage jusqu'au bout, à arracher à la Convention un vote qui brise la Commission des Douze. Isnard, qui avait plus de rhétorique que de vigueur, quitte le fauteuil de la présidence comme si, à cette heure de crise, dans cette soirée tragique où le peuple envahissait peu à peu l'Assemblée et où l'ombre de la proscription et de la mort semblait descendre avec la nuit sur la Gironde désemparée et submergée, il n'aurait pas dû faire l'effort physique de présider jusqu'au bout, dût-il défaillir à son poste. Aussi funeste à son parti et à ses amis par sa faiblesse dans l'action que par l'imprudence provocatrice de ses mots à effet, il appelle pour le remplacer le Girondin Boyer-Fonfrède. Celui-ci, étant de la Commission des Douze, est vivement interpellé ; l'état-major girondin sentant que la bataille fléchit, veut lever la séance. Boyer-Fonfrède abandonne le fauteuil, mais la Montagne impose la continuation du combat, et c'est un des siens, Hérault de Séchelles, qui prend possession du fauteuil. Désormais, sous les flots des délégations hostiles, la Gironde va être noyée. Les sections de Paris qui attendaient depuis trois heures entrent enfin ; elles demandent Hébert « leur ami, leur frère » et le président leur répond : « Citoyens, *la force de la raison et la force du peuple se confondent* ; vous venez en ce moment réclamer la justice, c'est le plus sacré de nos devoirs de vous la rendre. » C'était comme la consécration officielle de l'insurrection. Les Gravilliers, la Croix-Rouge insistent :

« Citoyens représentants, dit l'orateur des Gravilliers, en 1789 le peuple de Paris gémissait dans l'oppression, il prit la Bastille. En 1792, un roi parjure fit massacrer les citoyens sous les fenêtres de son palais : les assassins périrent. En 1793, un nouveau despotisme plus terrible que les deux autres, une Commission inquisitoriale s'élève sur les débris de la monarchie. Les patriotes sont incarcérés, les scènes sanglantes du 17 juillet (la fusillade du Champ de Mars en 91) se préparent.

« La République est sur le point d'être anéantie. La section des Gravilliers vient vous déclarer, par ses commissaires, qu'elle n'a pas fait en vain le serment de vivre libre ou de mourir. Vous avez reconnu le principe sacré de la résistance à l'oppression. Malheur aux traîtres qui, gorgés d'or et affamés de puissance, nous préparent des fers ! »

Ces accusations véhémentes perçaient les murmures de la Gironde, la rumeur grandissante du peuple qui des couloirs pénétrait peu à peu dans la salle même, et elles étaient comme répercutées par la Montagne en un violent écho d'acclamations enthousiastes. C'était comme le pacte d'une troisième insurrection qui se nouait, en pleine Assemblée, entre le peuple de Paris et les Montagnards.

La section des Gravilliers, comme si déjà la Convention était réduite à la Montagne, ne s'adresse, en finissant, qu'à celle-ci :

« Députés de la Montagne, vous avez écrasé de votre chute la tête du tyran ; nous vous conjurons de sauver la patrie.

« — Oui, oui, nous la sauverons.

« Si vous le pouvez et que vous ne le vouliez pas, vous êtes des lâches et des traîtres. Si vous le voulez et que vous ne le puissiez pas, déclarez-le, c'est l'objet de notre mission ; cent mille bras sont armés pour vous défendre. Nous demandons l'élargissement des patriotes incarcérés, la suppression de la Commission des Douze, et le procès de l'infâme Roland. »

Hérault de Séchelles répond : « Quand les droits de l'homme sont violés, il faut dire : la République ou la mort. »

C'était une fois de plus le consentement légal à l'insurrection du peuple ; du haut de la tribune présidentielle sonnait, contre une partie de la Convention, le tocsin insurrectionnel. Chaque délégation nouvelle amenait avec elle un flot de peuple ; les délégués et les citoyens qui leur faisaient cortège débordaient peu à peu des bancs réservés aux pétitionnaires jusque sur les bancs des députés : le peuple et la Convention se mêlaient, comme, selon la maxime du président Hérault, se pénétraient « la force de la raison et la force du peuple ».

Lorsque, vers minuit, le président mit aux voix la suppression de la Commission des Douze, fut-elle régulièrement votée par les députés seuls, comme l'assure Levasseur, qui dit que les pétitionnaires, au moment du vote, se retirèrent dans le couloir de gauche ? Fut-elle votée, au contraire, par un mélange insurrectionnel de députés montagnards et des délégués des sections ? Il n'importe guère ; dans la Convention, comme dans un navire disloqué, l'eau amère et sombre était entrée, et il fallait ou que le navire s'enfonçât sous la vague et la nuit, ou qu'il se sauvât en jetant la Gironde aux abîmes.

Les journaux girondins ne donnèrent pas des commentaires identiques. Chez les uns la tristesse domine ; chez les autres, le désespoir exaspéré. *La Chronique de Paris*, très modérée de ton avec Ducos et Rabaut Saint-Étienne, gémit plus qu'elle n'accuse, et même, à la façon bienveillante dont elle parle de Garat, il est aisé de voir que la conversation du ministre avec Rabaut Saint-Étienne avait fait impression sur celui-ci :

« On a fait, sur le rapport de Garat, une remarque digne d'être conservée ; c'est qu'il est encore le seul homme qui ait osé louer les deux partis qui divisent la Convention, en leur présence et sans éprouver de la part d'aucun de fortes marques d'improbation. Ce privilège est celui d'un homme de bien, dont les intentions doivent être respectées par ceux qui ne partagent pas ses opinions, et dont les

erreurs mêmes seraient estimables parce qu'elles prendraient leur source dans le sentiment d'une bienveillance universelle qui, mûe par une heureuse imagination, embellit tout ce qui l'environne des couleurs de la vertu. »

Sur quelques-uns des Girondins, la vertu stupéfiante d'une philosophie optimiste et perfide avait opéré. Au demeurant, c'est d'un ton douloureux et pénétrant, mais sans colère, que *la Chronique* raconte la fin de la séance :

« Cependant la Commission des Douze sollicitait, comme une faveur, la justice d'être entendue ; on lui répondait en demandant la cassation. Quelques personnes ont voulu élever la voix pour elle, mais comment espérer de se faire entendre, lorsque les délibérations étaient des cris, et tout délibérait, depuis les tribunes les plus élevées, jusqu'au centre de la salle ? En vain on a réclamé plusieurs fois la levée d'une séance qui ne conservait plus aucun caractère de dignité, de liberté nécessaire pour rendre un décret ; en vain la partie droite de l'assemblée, *en employant contre ses adversaires des armes que devraient s'interdire les deux partis*, a arrêté longtemps toute délibération par un tumulte prolongé, la cassation de la Commission des Douze a été mise aux voix et décrétée, aux cris de joie des tribunes et d'un grand nombre d'assistants introduits dans la salle. La séance s'est levée à une heure du matin.

« On a fait quelques reproches à la Commission des Douze. *Peut-être avait-elle usé avec trop peu de ménagement d'un pouvoir qu'il fallait modérer pour le rendre utile.* Si ces reproches sont fondés, nous la félicitons d'avoir été cassée sans avoir pu se faire entendre ; mais nous en sommes affligés pour la Convention nationale. Ce n'est pas un grand malheur que de perdre son pouvoir, il passe en d'autres mains, et le gouvernement subsiste ; mais voir avilir son autorité en conservant des fonctions dédaignées, voilà le comble des maux dans un État libre. »

Ainsi gémissaient, sans désespérer encore, ceux des Girondins qu'avait débilités Garat. Au *Patriote français* c'est un autre accent. L'exaspération est d'autant plus violente, que la faction girondine, grisée par l'apparente énergie de la Commission des Douze, croyait, la veille encore, tenir la victoire. Dans son numéro du 27, *le Patriote* avait triomphé sans réserve :

« Le septembriseur Hébert n'est pas le seul qui soit arrêté. Le prédicant Varlet a éprouvé le même sort ainsi que plusieurs autres. D'autres sont en fuite. *L'anarchie succombe.* »

Et soudain, c'est la Commission des Douze qui succombait. *Le Patriote* accuse nettement Garat d'avoir machiné avec Pache toute la scène de la Convention. Tandis que la veille, dans le numéro du 27, il dit que « c'est sans doute pour prévenir une insurrection générale que les ministres Garat et

Gohier se sont rendus cette nuit chez le maire Pache, « maintenant il dit que Garat fait à la Convention « un discours étudié », et il ajoute : « *C'était sans doute pour préparer ce rapport que Garat avait été chez Pache la nuit précédente.* » Puis, il reproche à Garat son ignorance affectée et son indulgence à l'égard des paroles terribles d'Hébert qui écrivait, il y a deux jours à peine : « C'est dans la Convention qu'est le foyer de la contre-révolution. La dernière heure des serpents de la plaine et des crapauds du marais va sonner ; le sang impur va se verser. » Et il conclut en l'accusant d'une inexcusable faiblesse : « et Garat parle de son amour pour la morale sociale, y en a-t-il donc sans ces principes ? Il rappelle le journal qu'il a fait, et où il en donnait des leçons ; journal qui, comme sa conduite ministérielle, sera dans beaucoup d'endroits un monument de sa faiblesse *et de ses capitulations éternelles avec le parti dominant.* »

De la séance même, le journal girondin trace un tableau lugubre, et il termine enfin par des imprécations contre Garat, par un anathème à la Convention impuissante, par un appel désespéré à une Assemblée nouvelle :

« Il était près de neuf heures ; une partie des députés avait quitté la salle, une foule d'étrangers et de pétitionnaires remplissaient les bancs. On demande à grands cris que la séance soit levée ; on demande que les étrangers sortent. Le tumulte était affreux, l'Assemblée ne présentait plus que le spectacle d'une arène où, dans presque tous les partis on se menaçait, où des anarchistes avaient été se mêler parmi leurs adversaires, et les provocations et les insultes avaient lieu à chaque mot. Certes, à une pareille heure, après douze heures de séance, au milieu d'un tumulte aussi violent et dans l'impossibilité où l'on était de vérifier si les étrangers n'opinaient pas, il eût été du devoir du président de lever la séance. Mais les anarchistes qui avaient monté leur coup, s'y opposaient. Ils voulaient qu'on consultât l'Assemblée, ce qui était absurde, car il n'y avait plus d'Assemblée, cependant on la consulte et une infiniment petite majorité décide que la séance sera continuée.

« Fonfrède, qui avait remplacé Isnard, quitte le fauteuil et le cède à Hérault. Hérault ! jadis ouvertement aristocrate, puis feuillant, puis patriote, puis ambitieux, enfin anarchiste par peur, c'était une nouvelle machine sur laquelle *le coin* avait compté pour réussir.

« ... Ces députations, préparées d'avance, débitent au milieu du tumulte leurs diatribes contre la Commission des Douze, et parlent de troisième révolution, de justice du peuple, de canons. Hérault leur répond par des lieux communs entremêlés de flagorneries pour le *peuple des tribunes*, et violant ensuite le règlement qui veut qu'on ne délibère que dans le calme, la justice qui voulait qu'on entendît la Commission avant de la condamner, il met aux voix, au milieu du vacarme le plus effroyable, cette cassation de la Commission, et prononce qu'elle a été décrétée, lorsque l'assemblée n'a ni délibéré, ni

pu délibérer ! Il était alors plus de minuit !

« Hérault, tu répondras un jour à la France de l'opprobre qu'une pareille séance, qu'un pareil décret jettent sur la Convention ! Garat, tu répondras un jour à la France des malheurs inévitables où va nous plonger ce succès de l'anarchie, de cette anarchie à laquelle lu prêtas ton appui par faiblesse... *Mais que les départements jugent par le récit fidèle de cette séance dans quel état est maintenant la Convention et s'il ne faut pas enfin convoquer ces assemblées primaires, invoquées dix fois encore aujourd'hui. C'est le seul remède à nos maux. La Convention actuelle ne peut nous en guérir. Il n'y a plus, il ne peut plus y avoir de discussion, cette séance l'a prouvé.* »

Le peuple qui enveloppait et pénétrait la Convention, aurait pu sans doute pousser plus loin ce soir-là ses avantages et exiger non seulement la cassation des Douze, mais l'élimination de la Gironde, le procès des vingt-deux. C'est l'opinion de Dutard, intéressante parce qu'elle fut exprimée dès le lendemain, qu'il aurait suffi de la plus légère impulsion pour mener les choses jusqu'au bout :

« *La Convention a couru hier de plus grands dangers qu'on ne pense ; car, si une ou deux sections s'étaient portées en masse à la Convention, il n'en fallait pas davantage pour l'anéantir, parce qu'elles auraient attiré toute la populace, et la faction au moins subalterne n'aurait pas manqué de se montrer.* »

Mais il n'y avait pas ce soir-là de mot d'ordre décisif : la force du peuple n'avait pas été organisée pour l'insurrection et c'est encore *à l'intérieur de la Convention* que les Montagnards voulaient résoudre la crise.

Les Jacobins réunis ce soir-là écoutent un moment des propos vagues et inefficaces ; mais ils évitent tout ce qui pourrait ressembler à un signal d'action. Quand un membre propose « de nommer des commissaires pour prêcher le patriotisme dans les sections », Hassenfratz s'écrie : « Nous sommes tous commissaires, nous prêchons tous le patriotisme » et la Société passe à l'ordre du jour, éludant ainsi une mesure qui lui aurait donné la responsabilité du mouvement ; après avoir entendu une déclaration véhémement de la citoyenne Lecointre qui affirme au nom des républicaines révolutionnaires que « ses compagnes ne sont pas des femmes serviles, des animaux domestiques et qu'elles se formeront en phalange pour écraser les aristocrates », les Jacobins se hâtent de lever leur séance à neuf heures et demie, sans attendre le résultat de la grande lutte engagée à la Convention et comme pour marquer qu'elle seule doit décider dans sa liberté souveraine.

Au contraire, la Commune veilla très avant dans la nuit, recevant sans cesse des délégations des sections qui se déclaraient en permanence, et attendant d'heure en heure des nouvelles de la Convention. À minuit un quart la nouvelle de la cassation de la Commission des Douze est accueillie

par les applaudissements enthousiastes du Conseil et des tribunes. C'était bien en effet la défaite de la Gironde. Qu'importe que le lendemain les Girondins essaient de se ressaisir ? Qu'importe que sur la motion de Lanjuinais et après de longs débats, ils décident la Convention à revenir sur le décret voté la veille et à rétablir la Commission des Douze ? Celle-ci, qui n'avait pas su se défendre dans la Convention et qui, après avoir provoqué le peuple de Paris par l'arrestation d'Hébert n'avait même pas su prendre les précautions nécessaires contre le moindre soulèvement, n'était plus qu'un fantôme. La Convention d'ailleurs, au moment même où elle paraît restituer la Commission des Douze, la désavoue en décrétant, sur la motion du conciliant Boyer-Fonfrède, l'élargissement des prisonniers.

Ce retour impuissant vers la Gironde ne signifiait qu'une chose, c'est que la Convention ne pourrait se débarrasser elle-même de la faction girondine. La parole était au peuple. Mais ce n'est pas de la Commune non plus où Chaumette pérerait vraiment trop, que partira le signal. Dans la séance du 28, il se répand en interminables homélies ; et il donne au retour d'Hébert un air de fête pastorale et une fadeur idyllique.

« Le rapport de la Commission des passe-ports est interrompu par un long discours prononcé par Chaumette sur les dangers de la patrie, sur la défense et la proclamation des principes, sur la violation des droits de l'homme... Il entre dans des détails sur le complot qui se trame contre la liberté, il dénonce Lebrun et Clavière... Il finit en disant que malheureusement pour la République, les passions dominent encore ; mais quelles que soient leurs influences, dit-il, tenons-nous fermes ; qu'Hébert sorte ou non de la prison, restons à notre poste. Le peuple saura venger ses droits violés ; mais surtout point d'armes, point de sang (*Vifs applaudissements*). Je n'aime pas le sang : les applaudissements qui éclatent ici de toutes parts prouvent que personne ici n'aime le sang. Où est notre force ? Elle est dans notre union... Je vais vous expliquer ce mouvement : c'est que Hébert arrive.

« À neuf heures moins un quart, Hébert entre dans la salle, de nombreux applaudissements se font entendre. Ses collègues l'embrassent ; on lui met le bonnet rouge sur la tête, il est quelque temps sans parler.

« Chaumette continue et dit : « Vous le savez, citoyens, je défendais les principes, je ne défendais pas Hébert ; il faut faire triompher les principes, en faisant punir ceux qui les attaquent... » Sur son réquisitoire le Conseil arrête : 1° que des commissaires rédigeront une pétition à la Convention, dans laquelle ils demanderont que la conduite inquisitoriale du Comité des Douze soit sévèrement examinée

et qu'extrait en sera envoyé aux départements ; 2° qu'après cet examen les membres dudit Comité seront dénoncés aux tribunaux, et que leur procès leur soit fait comme à des oppresseurs de la liberté ; 3° que le Conseil ne fera aucune poursuite contre les sections égarées qui l'ont dénoncé, mais seulement contre la Commission inquisitoriale.

« Hébert prend la parole ; il dit que son premier devoir était de se rendre à son poste, qu'il lui reste à s'acquitter d'un devoir difficile, celui d'exprimer au Conseil ses sentiments de reconnaissance ; il demande que l'on fasse l'historique de l'inquisition des Douze ; qu'il soit porté par des courriers dans les départements ; que le peuple soit invité à se tenir toujours debout et à chasser des assemblées des sections tous les intrigants ; que l'on désarme les gens suspects et que leurs armes soient distribuées aux sans-culottes. On ne donne aucune suite à ces propositions...

« Chaumette annonce qu'il a reçu une députation bien enguenillée, qui lui apportait une couronne pour Hébert : « Rousseau, dit-il, fut condamné par le Sénat de son pays, il défendit et le Sénat et son pays » ; il remet cette couronne entre les mains d'Hébert ; celui-ci monte à la tribune, en descend le buste de Jean-Jacques. Hébert la pose sur la tête de Rousseau, en disant que l'on ne doit aux hommes vivants que de l'encouragement et que les couronnes ne doivent être décernées qu'après la mort.

« Une citoyenne des tribunes apporte une autre couronne, elle est posée sur la tête de Brutus. »

Pendant que la Commune couronnait et Jean-Jacques et Brutus, les révolutionnaires les plus agissants des sections comprenaient que l'heure de la lutte suprême était venue. Déjà, dans la journée du 28, les bataillons des sections modérées s'étaient mobilisés, et avaient promis leur concours à la Convention, c'est-à-dire à la Gironde.

Était-ce simplement par des paroles, ou même par la vigoureuse résistance montagnarde à l'intérieur de la Convention, que ce retour offensif du modérantisme pourrait être brisé ? Donnerait-on à la Commission des Douze le temps de se remettre de la chaude alerte du 27 et de préparer sa vengeance ? La section de la Cité, celle qui avait résisté à l'ordre de la Convention de livrer les procès-verbaux et dont le président Dobsent avait été arrêté, lança des convocations à toutes les sections pour le lendemain 29, afin d'organiser l'action insurrectionnelle.

Cependant à la Convention, dans cette même journée du 29, le Comité de salut public, sous l'inspiration de Barère et de Danton, faisait une suprême tentative de conciliation et de temporisation.

Déjà la veille, comme s'il voulait atténuer les funestes déchirements qui allaient s'étendre à toute la France, il avait adressé, par la main de Robert Lindet, une circulaire d'apaisement et de sagesse aux

représentants en mission :

« Nous ne devons pas ressembler aux généraux et aux ministres de la monarchie qui, dans les revers, s'imputent réciproquement les fautes des particuliers et les malheurs communs...

« ... C'est dans les grandes circonstances, citoyens, que nous devons nous tenir unis et serrés. Que les événements n'altèrent jamais notre union. »

Barère qui avait cru apaiser ou ajourner les difficultés en proposant la Commission des Douze, et dont l'invention avait mal tourné, lut un large rapport, très équilibré et tout à fait vain, où il faisait la part de chaque faction, mesurant les services et les fautes de l'une et de l'autre, les invitant à la mutuelle tolérance et à la concorde. À quoi bon, quand la guerre tonnait de toute part ?

Danton qui, la veille, avait éclaté en paroles de colère contre le retour offensif de la Gironde rétablissant la Commission des Douze, Danton qui s'était écrié : « Si la Commission conserve le pouvoir tyrannique qu'elle a exercé et qu'elle voulait, je le sais, étendre sur les membres de cette assemblée, alors, après avoir prouvé que nous surpassons nos ennemis en prudence, en sagesse, nous les surpasserons en audace et en vigueur révolutionnaire », s'attarde encore à cette entreprise désespérée de rapprochement.

M. Bonnarel a noté (et cette remarque est une sorte de découverte), que lui qui n'écrivait presque jamais, il avait, cette fois, collaboré au rapport de Barère, qu'il y avait inséré les appels les plus pressants, les plus éloquents, à l'union, à la paix. Le témoignage du « *Républicain, journal des hommes libres de tous les pays* », en son numéro du 30 mai 1793, est décisif à cet égard :

« Barère présenta ensuite le rapport général du Comité de salut public sur notre situation intérieure et extérieure. Il est trop étendu pour qu'une analyse rapide puisse satisfaire nos lecteurs ; nous voulons qu'ils en jouissent pleinement ; mais nous annoncerons cependant aujourd'hui que c'est à ce Danton si calomnié, si souvent dépeint sous les couleurs les plus atroces, que l'on doit le paragraphe où le Comité fait sentir la nécessité d'une constitution républicaine, de l'établissement des écoles primaires, du raffermissement des propriétés, du retour de l'ordre, du règne des lois et de la morale, et surtout de l'étouffement de ces passions qui divisent les représentants d'un même peuple et ne font du palais de l'unité que le temple de la discorde. »

Le témoignage de Cambon, comme le remarque M. Bonnarel, confirme celui du *Républicain*. C'est Ducos qui, dans *la Chronique de Paris* du 31 mai, le signale en ces termes :

« Des applaudissements avaient accueilli un passage lu par Barère : « Ce morceau que vous venez

d'entendre, s'écria Cambon, a cependant été écrit par un homme calomnié, par Danton. »

Barère, dans ses *Mémoires* où il accable Danton, s'est bien gardé de rappeler cette collaboration. Elle n'en est pas moins certaine. Donc Danton disait, avec cette sorte de faste qui se mêlait parfois à la vigueur de son éloquence :

« En entrant dans cette enceinte du local où siège l'Assemblée, l'étranger comme le citoyen sont frappés par cette inscription sublime qui seule est une Constitution, qui comprend tous nos devoirs, qui ranime l'espoir qui doit nous animer, qui exalte le courage que vous devez apporter dans vos travaux et qui doit faire pâlir les tyrans de l'Europe. Le mot *Unité* qui est inscrit sur la porte du Palais national devrait être aperçu de tous les départements et gravé dans le cœur de leurs députés.

« L'unité de 25 millions d'hommes, l'unité de tant de volontés doit vous rendre invincibles.

« Mais cette inscription sera-t-elle donc toujours mensongère ? Verra-t-on sans cesse dans le palais de l'Unité, les fureurs de la discorde et 40 000 petites républiques y agitant leurs dissensions par des représentants ?

« Faites donc disparaître les images de ces Lycurgue, de ces Solon, de ces Brutus, l'honneur et l'appui de leur patrie ; substituez à des images vénérées les hideuses peintures de la jalousie, de l'ambition et de l'anarchie ; effacez, sur la porte du Palais national, le mot d'unité qui semble attendre des législateurs plus sages et des patriotes plus dévoués.

« ... Si vous perdez cette occasion d'établir la République, vous êtes tous également flétris et pas un de vous n'échappera aux tyrans victorieux, vous aurez perdu les droits du peuple, vous aurez fait périr 300 000 hommes et l'on dira de vous : La Convention pouvait donner la liberté à l'Europe, mais par ses dissensions, elle riva les fers du peuple, et servit le despotisme par ses haines.

« Combien, au contraire, il sera beau de se dire Français, et d'appartenir à une nation qui, attaquée par les tyrans, aura montré le spectacle imposant d'un grand peuple sans esclaves et sans maîtres, sans vassaux et sans nobles, qui, sans cesse trahi par ses législateurs, par ses rois, par ses généraux, par ses ministres, par ses castes privilégiées, par ses propres enfants, se débattant contre la corruption que lui a léguée le despotisme en expirant, crée tour à tour, et contre les brigands qui l'infestent, des armées sur toutes les frontières et prépare la paix du monde contre les rois coalisés. »

Toute cette rhétorique d'union sonne douloureusement. Il était trop tard ; et le déchirement était accompli. Aucune parole ne pouvait désormais guérir les cœurs ulcérés. Danton sentait venir sur lui la défaite ; car il était vaincu de n'avoir pu maintenir, en effet, l'unité. C'était sa large conception

révolutionnaire qui était brisée, mutilée par la brutalité des passions et des événements. Pendant qu'il allait ainsi, dans un chimérique effort de conciliation, jusqu'à se confondre avec la Plaine et à collaborer avec son chef, il gardait contact cependant avec les énergies révolutionnaires.

Il est malaisé de savoir au juste ce que furent ces conciliabules de Charenton où pendant toute cette période, Robespierre, Danton, Marat, échangèrent leurs vues.

Le girondin Dulaure dans ses *Esquisses historiques des événements de la Révolution française*, en donne une idée fantastique.

« Danton, Robespierre, Pache, etc., tenaient à Charenton des conciliabules secrets et y arrêtèrent le plan d'une attaque contre la majorité de la Convention. *On y discuta, dit-on, la proposition de relever le trône des Bourbons et d'y placer le fils de Louis XVI ; mais il paraît qu'elle n'eut pas de suite.* Là se trouvait un homme aspirant au pouvoir suprême, et peu disposé à s'en dessaisir lorsqu'il l'aurait obtenu. Les conjurés mirent dans leurs secrets quelques militaires supérieurs et les chargèrent de l'exécution. »

C'est dans ces conciliabules que fut arrêté, selon Dulaure, tout le plan qui se développa en mai, et notamment la réunion des délégués des sections à l'Évêché le 15 mai. Mais comment accorder le moindre crédit à un historien qui rapporte sérieusement que Pache, Robespierre, Danton, Marat délibérèrent sur la restauration des Bourbons ?

Garat parle aussi, mais de la façon la plus vague, de ces réunions de Charenton :

« Dans ce même jour (c'est-à-dire le 30 mai), dans l'un des jours précédents ou suivants (je ne puis fixer la date avec certitude), le chef de la première division de l'intérieur, Champagneux, me porte un très grand nombre d'exemplaires d'un placard dans lequel Robespierre, Marat, Danton, Chaumette et Pache, qu'on y appelait l'*Escobar politique*, sont accusés de tenir à Charenton des conciliabules nocturnes où, protégés par une force armée imposante, ils délibèrent sur les moyens d'organiser de nouveaux massacres de septembre. Je porte à l'instant le placard au Comité de salut public, et pour le lui communiquer, je saisis le moment où ni Danton, ni Lacroix n'étaient au Comité. Le Comité arrête, sur un registre secret, je crois, que tous les exemplaires du placard seraient retirés, que le secret serait exigé de celui qui me l'avait fait remettre, et que je prendrais des renseignements à Charenton même. Je n'y connaissais personne, il y avait très peu de personnes à qui on pût confier de pareilles recherches. Champagneux y connaissait un citoyen dont il me garantissait l'honnêteté et la prudence ; il lui écrivit, et la réponse fut infiniment plus propre à dissiper qu'à confirmer les horribles accusations du placard. »

À coup sûr, si Pache, Robespierre, Danton délibéraient, c'était, au contraire, pour trouver le moyen

de résoudre la crise sans verser le sang et même sans entamer la Convention. Même le 29 mai, Danton n'avait pas encore renoncé tout à fait à cette espérance, et Robespierre n'y renonça que le 29 mai, quand la Convention eut commis la faute de rétablir la Commission des Douze, et quand la section de la Cité commença à mettre en branle les forces révolutionnaires. C'est le soir du 29 mai, aux Jacobins, que Robespierre avoue publiquement l'impuissance de la méthode légale à laquelle il s'était attaché jusque-là. Il invite à la résistance la Commune de Paris inquiétée de nouveau par le retour offensif de la Gironde et des Douze :

« Si la Commune de Paris, en particulier, à qui est confié spécialement le soin de défendre les intérêts de cette grande cité, n'en appelle point à l'univers entier de la persécution dirigée contre la liberté par les plus vils conspirateurs ; si la Commune de Paris ne s'unit au peuple, ne forme pas avec lui une étroite alliance, elle viole le premier de ses devoirs ; elle ne mérite plus la réputation de popularité dont elle a été investie jusqu'à ce jour. Dans ces derniers moments de crise, la municipalité devrait résister à l'oppression et réclamer les droits de la justice contre la persécution des patriotes.

« Lorsqu'il est évident que la patrie est menacée du plus pressant danger, le devoir des représentants du peuple est de mourir pour la liberté et de le faire triompher. »

Robespierre se solidarise d'avance avec l'action révolutionnaire de la Commune. Et il la somme presque de prendre la direction du mouvement. Qui sait s'il ne s'effrayait pas du débordement anarchique qui pourrait résulter de l'initiative désordonnée des sections et des Enragés ? Puis, il ajoute, avec une mélancolie pleine de menace :

« Je suis incapable de prescrire au peuple les moyens de se sauver. Cela n'est pas donné à un seul homme ; cela n'est pas donné à moi, qui suis épuisé par quatre ans de révolution et par le spectacle déchirant du triomphe de la tyrannie, et de tout ce qu'il y a de plus vil et de plus corrompu. Ce n'est pas à moi d'indiquer ces mesures, à moi qui suis consumé par une fièvre lente, et surtout par la fièvre du patriotisme. J'ai dit, il ne me reste plus d'autre devoir à remplir en ce moment. »

À ceux qui, avec une sorte de confiance superstitieuse, attendaient de Robespierre qu'il dénouât le nœud, Robespierre répondait : Je ne puis résoudre le problème, cela est au-dessus des forces d'un homme. La crise ne peut être terminée que par l'action collective du peuple.

C'était enfin, dans cette assemblée des Jacobins si longtemps liée de légalité, l'appel déclaré ou tout au moins le consentement officiel à l'insurrection. Les paroles de Robespierre furent comprises dans tout leur sens, car l'émotion des Jacobins fut vive, et un grand tumulte s'éleva, prélude passionné du

mouvement de la rue.

Billaud-Varennes, comme pour préciser et pousser jusqu'au bout la pensée de Robespierre, rappela les malheurs tous les jours plus terribles qui fondaient sur la patrie et la liberté, les défaites de Custine, les progrès de la rébellion en Vendée, et il conclut en dénonçant la politique vaine du Comité de salut public :

« Dans le rapport de Barère on a parlé d'union, comme s'il était possible à la vertu de s'associer au crime. Ce sont trente meneurs qui forment le plan de conjuration. »

Et il proposa des mesures de salut public.

Déjà, avant même que Robespierre parlât et, avec sa prudence de forme accoutumée, s'engageât à fond, le courant maratiste s'était révélé aux Jacobins mêmes plus fort que le courant dantoniste. Legendre, l'ami de Danton, ayant proposé l'envoi, assez anodin en effet, d'une circulaire au peuple français, fut traité d'« endormeur ». Bantable lui avait répliqué en attaquant à fond le rapport de Barère auquel les Jacobins savaient bien que Danton avait collaboré. « Il s'en faut de beaucoup, avait-il dit, que les Jacobins doivent s'en rapporter au rapport de Barère. Il a dit de bonnes choses ; ce député a rendu beaucoup de services, mais il a un esprit de modérantisme. »

Bantable avait été très applaudi, et Robespierre, avec son sens aigu des crises morales qui bouleversaient les esprits, avait compris que la société égalitaire des Jacobins allait se jeter sans lui dans les voies insurrectionnelles. Il adhéra à cette politique nouvelle pour ne pas rompre avec la force centrale de la Révolution, pour fortifier et pour régler tout ensemble le mouvement.

Mais les mesures de salut public proposées par Billaud-Varennes, ce sont les délégués des sections révolutionnaires qui vont les prendre. La section de la Cité les avait convoqués d'abord pour le 29, à quatre heures, à Notre-Dame. Mais elle pensa qu'il valait mieux, pour délibérer plus secrètement, un local plus retiré, et c'est à l'Évêché, où depuis le 28 mai siégeait déjà un comité révolutionnaire occulte nommé le Comité des Six, que les délégués se réunirent. Il y eut deux séances dans cette journée du 29, l'une à quatre heures, l'autre dans la soirée : et les délégués de l'insurrection délibéraient juste à l'heure où, aux Jacobins, Robespierre consentait à l'insurrection.

Dans ces séances insurrectionnelles de l'Évêché, le 29 mai, il y a, pour ainsi dire, deux plans de délibération. Au premier plan, il y a une réunion relativement publique, où délégués des sections et électeurs du Dix Août s'entretiennent sur un ton assez modéré des événements du jour et des décisions à prendre. Mais, au second plan, et dans l'obscurité propice à la préparation d'un coup de main, un

petit nombre de commissaires des sections investis tacitement d'une sorte de mandat exécutif, déterminent les moyens d'action. Il semble bien que la Commission des Douze, au moins à en juger par les notes qu'a laissées un de ses membres, le girondin Bergoeing, n'a été avertie par sa police que de la délibération la moins décisive. Elle paraît avoir ignoré la constitution du Comité exécutif. La note remise à la Commission des Douze sur la séance de l'après-midi, laisse apparaître à peine un plan d'action :

« Il a été délibéré dans cette séance de faire une adresse à douze sections pour les engager à unir des commissaires à ceux que les autres sections ont déjà nommés pour présenter des demandes à la Convention. On a objecté que les sections, avant qu'elles puissent avoir délibéré sur cette adresse, c'est-à-dire ce soir, *auraient à délibérer sur des objets bien plus importants de salut public*, et, néanmoins, on a arrêté la mesure parce que personne n'a pu disconvenir qu'elle n'était point fausse, mais bien révolutionnaire.

« On a mandé à tous les cantons des départements pour les engager à coïncider avec les mesures que Paris va prendre. Des commissaires qui doivent se rendre à Versailles auront des instructions particulières.

« Une espèce de bannière assez grande, *fond rouge*, était sur les bancs de la salle ; elle portait ces mots : « *L'instruction et les bonnes mœurs peuvent seuls rendre les hommes égaux* ». Elle n'était point attachée à un bâton, et on ne comprend pas quel rapport cette bannière, qu'on ne vit pas *hier*, pouvait avoir avec les projets médités. »

Était-ce déjà le souci de rassurer la petite bourgeoisie de Paris et les artisans eux-mêmes contre toute crainte d'expropriation et de nivellement ?

« Le président a dit, environ à une heure, que, puisqu'il ne paraissait pas que l'assemblée eût d'autres mesures à prendre, il fallait s'ajourner à demain matin, ajoutant que la section (celle de la Cité où se trouvait l'Évêché) devait aujourd'hui occuper la salle où l'on délibérait. »

Cependant, il y eut une nouvelle séance le soir même, et les moyens d'action s'y précisent.

« On n'entrait au club électoral, appelé central, qu'en justifiant d'une carte de société patriotique. L'assemblée était composée d'environ *cinq cents* personnes délibérantes, parmi lesquelles il y avait cent femmes. Les tribunes étaient occupées par environ cent personnes.

« Dufourny, *au nom d'une Commission dite des Six, formée depuis hier*, proposait de nommer six

commissaires pour aller demander à la municipalité qu'elle avisât, sans délai, à la nomination provisoire d'un commandant de la garde nationale parisienne : *sans cela point d'ensemble dans les mesures à prendre*. Une femme a parlé sur cet objet et a généralisé ses vues. Elle a dit qu'il ne fallait, désormais, espérer de salut que par des mesures promptes et vigoureuses, et qu'en portant des coups tels que les ennemis que l'on avait en vue ne puissent jamais s'en relever. Elle s'est beaucoup attachée à prouver que la Convention était mauvaise... Elle a appuyé la proposition du Comité, elle a entraîné tout le monde. On a délibéré conformément à la proposition du Comité, et elle a été la première désignée pour cette Commission.

« On a demandé, *au nom du Comité des Six*, une confiance sans borne, et la promesse de mettre à exécution toutes les délibérations qu'il prendrait, sans autre examen. On a paru accéder à ces propositions.

« Dufourny a, par deux ou trois fois, imposé silence à des orateurs qu'il a taxés d'imprudence parce qu'ils semblaient toucher la question des moyens à prendre. Il a interrompu un autre orateur pour dire ces mots : « Je crains bien que si vous perdez autant de temps à délibérer, vous ne soyez pas de la fête ».

« L'objet dont généralement tous les orateurs se sont occupés a été une insurrection prompte, générale et à grandes mesures dans Paris.

« Un des moyens proposés par un membre, qui s'est dit de la section du Théâtre-Français, est de désarmer tous les riches, les aristocrates, les feuillants, les modérés, comme il a annoncé que cela avait été pratiqué dans cette section et dans une autre, aujourd'hui, par un procédé très simple : « Nous avons, dit-il, réuni quelques canonniers, nous leur avons représenté que la Convention avait promis de les armer, qu'elle n'en faisait rien, qu'ils n'avaient qu'à faire une visite fraternelle chez ceux ci-dessus désignés, et leur prendre, aujourd'hui, leurs fusils jusqu'à ce que demain on pût leur prendre leurs assignats et leurs écus. » (Ce propos individuel et qui a un certain air d'authenticité, n'exprimait certainement pas l'esprit général des délégués.)

« Une autre mesure générale proposée par Dufourny, *au nom, toujours, de la Commission des Six*, a été d'engager toutes les sections à faire une adresse à la Convention, pour lui demander la punition du crime d'Isnard envers Paris : « *Afin*, dit-il, *qu'ayant une fois donné une impulsion commune à tous les Parisiens, on pût les entraîner vers un même but* ».

« Au reste, il a été parlé de frapper de très grands coups, et jamais on n'a manqué de compter le côté droit de la Convention et la Commission des Douze, parmi les ennemis les plus dangereux de la patrie. Du reste, tout se résume à ceci : « *Insurrection* semblable à celle du 14 juillet et du 10 août, *précipitation*,

dans cette mesure et *pour cela*, l'assemblée s'est ajournée à *demain, neuf heures du matin*, à compter de quelle heure elle sera *permanente* ».

De cette communication très importante faite à la Commission des Douze, il ressort que, dès le 29, l'insurrection était, si je puis dire, constituée. Elle avait son plan, puisque Dufourny ramène au silence les imprudents qui risquaient de le divulguer. Elle avait son organe exécutif, car cette Commission des Six parle en souveraine aux délégués eux-mêmes. Dufourny les avertit que s'ils délibèrent trop longtemps ils ne seront pas de la fête : c'est donc que la Commission exécutive est assurée d'être suivie directement par les sections, aussitôt qu'elle aura donné le signal du mouvement, et qu'elle est, dès lors, résolue à ne pas s'arrêter aux difficultés et objections que même les délégués des sections, préoccupés peut-être de leur responsabilité, pourraient lui opposer. En même temps que la Commission des Six est décidée à mettre les événements en branle par l'initiative énergique d'une toute petite minorité, elle se préoccupe d'élargir le mouvement aussitôt créé, d'y entraîner et d'y compromettre tout Paris. À cet effet, le discours d'Isnard, qui avait blessé et alarmé tous les Parisiens, aussi bien les possédants que les sans-culottes, était infiniment précieux. Contre Isnard, il serait facile de soulever d'abord tout Paris, et une fois soulevé, Paris serait *entraîné* à marcher contre toute la Gironde. Lorsque Blanqui, qui avait étudié si passionnément tous les ressorts révolutionnaires de 1793, disait : « On ne crée pas un mouvement, on le dérive », il formulait la tactique d'entraînement et de substitution révolutionnaire que Dufourny indiquait à la réunion de l'Évêché.

Mais, précisément pour entraîner tout Paris, pour confondre dans un même mouvement les prolétaires et les bourgeois, les sans-culottes et les marchands, il fallait rassurer Paris au sujet des propriétés, et voilà pourquoi je notais tout à l'heure que le vif propos sur les riches auxquels on prendrait d'abord leurs armes, en attendant de leur prendre « leurs écus et leurs assignats », n'était, à l'Évêché, qu'une boutade individuelle. Rassurer les propriétaires fut, dès le 29, un des plus grands et des plus pressants soucis des révolutionnaires de l'Évêché, comme en témoigne ce que dira le lendemain Hasenfratz aux Jacobins :

« La section de la Cité a invité les quarante-sept autres sections à se réunir à elle par des commissaires, pour délibérer sur les moyens de salut public. Hier, la réunion s'est effectuée.

« La première délibération a eu pour objet de calmer les inquiétudes des propriétaires. Pour cet effet, la section a arrêté que toutes les propriétés sont sous la sauvegarde des sans-culottes, qui s'engageront tous de livrer au glaive de la justice quiconque exécutera la plus légère atteinte aux propriétés et tous les membres de cette section ont juré de mourir pour faire observer cette loi. »

Évidemment, la pensée de la section de la Cité la plus ardente de toutes, et qui avait pris l'initiative de la convocation, était commune à toutes les sections.

Il est très probable que, dans cette nuit du 29 au 30, les pouvoirs de la Commission des Six, qui s'était si hardiment jetée à l'avant-garde dès le 28, furent confirmés et sanctionnés. Il est possible aussi qu'elle ait été complétée et un peu étendue, pour mieux répondre à l'ampleur croissante du mouvement. Buchez et Roux d'abord, Schmidt ensuite, disent que ce soir du 29 mai, la réunion de l'Évêché nomma une commission de neuf membres.

Je ne puis décider, à regarder de près les textes, si c'est le 29 ou le 30. *La Chronique de Paris*, dans le numéro du 2 juin, où elle résume les événements du 31 mai, dit : « On a lu aux articles *Convention* et *Commune* comment s'est formée l'assemblée de l'Évêché : neuf commissaires y ont été élus et se sont transportés à la Commune qu'ils ont cassée et rétablie ». Mais on ne peut inférer de là que c'est dans la nuit du 29, et en remplacement de la Commission des Six, que cette Commission des Neuf a été nommée. Il semble même, d'après le texte de la Chronique, que ce soit une commission formée à la dernière heure, le 31 au matin, quand le tocsin sonne déjà dans Paris, et quand il faut aller à la Commune. Pache, mandé le 1^{er} juin devant le Comité de salut public, y dit (d'après le procès-verbal) : « *Depuis deux jours* il s'était formé un comité révolutionnaire composé de neuf citoyens, il y fut adjoint un dixième membre ». Il y a deux jours, Est-ce le 30 ou le 29 ? Garat semble, il est vrai, plus explicite :

« Le lendemain (29 mai) entre onze heures et minuit, on vient me dire qu'une assemblée s'est formée à l'Évêché, qu'elle s'est occupée de mesures qu'elle appelait de salut public, et qu'elle venait de nommer dix commissaires. Je cours au Comité de salut public lui donner cet avertissement, et chez le maire pour l'interroger sur la nature et sur l'objet de cette assemblée. Le maire était au lit ; je le fis réveiller pour me recevoir. Par quels hommes cette assemblée de l'Évêché était-elle composée ? Quelle était leur mission ? De qui l'avaient-ils reçue ? Que pouvaient être ces hommes qui, à côté de la Convention nationale et de ses comités, à côté du Conseil exécutif du département, de la Commune et des sections, s'enquéraient des moyens de salut public ? Tout ce que le maire put répondre à ces questions, c'est que l'assemblée de l'Évêché était un composé de membres du corps électoral, de membres de sociétés populaires et de commissaires de plusieurs sections ; mais il m'assura, et du ton d'un homme qui le savait avec certitude, que cette assemblée, qui lui donnait aussi des inquiétudes, s'était elle-même reconnue et déclarée incompétente pour prendre aucune mesure d'exécution, qu'elle ne se considérait que comme une réunion de citoyens occupés ensemble de la chose publique. Je représentai au maire qu'une pareille assemblée exigeait toute la surveillance des premiers magistrats de la police, et qu'il

devait instruire le ministre de l'intérieur de tout ce qui s'y passerait jour par jour, heure par heure ; le maire m'en donna l'assurance et je retournai au Comité de salut public lui rendre compte de cette conversation. »

Délicieux interrogatoire ! Comme si Garat ne savait pas depuis des semaines que les sections préparaient un mouvement révolutionnaire ! Quand la faiblesse d'esprit et de volonté prend ainsi des airs méditatifs et des allures analytiques, elle est d'un comique lamentable. Pache, réveillé par le pauvre philosophe questionneur et affairé, le trouva sans doute pleinement ridicule. Il lui répondit en termes évasifs. Le trompa-t-il délibérément en lui disant que l'assemblée s'était reconnue incompétente, alors que les sections, selon l'invitation de celle de la Cité, avaient donné à leurs délégués un mandat illimité ? Ou bien lui-même ignorait-il encore jusqu'où allait l'audace insurrectionnelle de l'Évêché ?

Des paroles de Garat il n'est guère possible de conclure avec certitude qu'une commission nouvelle (de dix membres ou de neuf) fut substituée à la Commission des Six. L'informateur qui renseigna Garat ce soir-là avait très bien pu prendre pour une commission nouvellement nommée la Commission des Six, qui parlait d'un ton d'autorité si impérieux. Il me paraît surprenant que la note si minutieuse communiquée à la Commission des Douze et citée par Bergoeing, ne fasse pas mention d'un fait aussi important que le serait la nomination expresse d'une commission exécutive nouvelle. Elle parle si souvent de la Commission des Six qu'il est malaisé de supposer qu'elle n'en aurait pas signalé le remplacement.

Schmidt est conduit à une hypothèse bien invraisemblable et bien fragile : c'est qu'il y avait ce soir-là à l'Évêché deux assemblées distinctes ; l'une, des délégués sans mandat formel, qui avaient l'habitude de se réunir depuis plus de quinze jours ; l'autre, des délégués à mandat illimité que venaient de nommer les sections en vue d'organiser l'insurrection. Il n'était pas aussi facile d'établir des cloisons étanches. Et sans doute les délégués des sections ne refusèrent point, après avoir vérifié leurs pouvoirs et confirmé la Commission des Six, de participer à la réunion plus étendue. C'est probablement l'adhésion préalable et l'investiture officielle des délégués mandatés des sections qui donnaient à la Commission des Six l'assurance révolutionnaire dont Dufourny faisait preuve en son nom dans la réunion plénière. Michelet place la nomination de la Commission des Neuf dans la nuit du 30 au 31 mai. Tout cela est bien flottant. Le plus vraisemblable est qu'à la Commission des Six constituée dès le 25, Dobsent, relâché en même temps que Varlet et Hébert, vint s'ajointre le 29. Il avait un grand prestige. C'est lui qui avait donné le signal de la résistance, et il était le président tout désigné d'une commission d'exécution.

La réunion de l'Évêché se préoccupait beaucoup d'être acceptée par les Jacobins et par la Commune. Ou plutôt elle tentait de s'imposer par son audace à toutes les autorités constituées, à toutes les forces organisées de la Révolution. Aux Jacobins, c'est Dufourny, un des hommes les plus ardents du directoire du département, et Boissel, maratiste extrême, et même communiste, qui servaient de lien entre la Société et l'Évêché. Dès la séance du 27, Dufourny disait aux Jacobins :

« J'ai annoncé à la Société qu'il y aurait demain, à l'Évêché, à cinq heures, une assemblée composée des électeurs et des patriotes. »

Il essayait de donner ainsi à la réunion de l'Évêché figure officielle, d'habituer les Jacobins à compter sur elle pour les coups hardis que chacun pressentait. Dans la soirée même du 29, comme Grots de Luzenne obtient la parole pour communiquer une observation qu'il a recueillie, et qui annonce une grande conspiration, Boissel l'interrompt presque violemment :

« Le club de l'Évêché a nommé une commission pour recueillir toutes les mesures de salut public ; si le citoyen qui est à la tribune a des mesures à proposer il peut s'adresser à ce comité. »

Par là l'Évêché était en quelque sorte présent aux Jacobins en cette soirée du 29. Si Hébert, incarcéré et libéré comme Varlet, présentait celui-ci aux patriotes et le recommandait à leur sympathie, ce n'était pas seulement par une sorte de solidarité toute sentimentale avec un compagnon d'épreuve. Hébert, qui ne tenait pas du tout à être arrêté de nouveau, et qui se disait que si la Commission des Douze, un moment matée, reprenait l'offensive, elle irait cette fois jusqu'au bout, Hébert savait que c'est du côté des Enragés qu'étaient les plus grandes ressources d'action et d'audace, et il se liait à eux pour ne pas périr. Voilà pourquoi il dit aux Jacobins, le soir même du 29 mai, comme en témoigne, non le procès-verbal toujours prudent, mais une note publiée par Bergoeing : « Le peuple peut et doit *courir sus* à la Commission des Douze ». C'est ce souffle insurrectionnel que Robespierre sentit passer sur lui. Mais quand il mit en jeu la Commune, quand il lui signifia que c'était à elle à agir et à combattre, n'était-ce pas une réponse indirecte et infiniment prudente aux véhémences d'Hébert ? Pourquoi le substitut de la Commune venait-il jeter des paroles enflammées dans la Société des Jacobins qui n'avait pas mandat de défendre Paris, et pourquoi n'assumait-il pas, avec la Commune même dont il était un des principaux membres, les responsabilités décisives ?

La Commune ne paraissait pas disposée à un rôle actif et de premier plan. Elle aussi, elle attendait l'initiative révolutionnaire des sections ; dès le 29, l'Évêché est le vrai centre d'action révolutionnaire. Lorsque selon la motion votée à l'Évêché, une députation du club électoral se rend, immédiatement,

et dans la séance même du 29, à la Commune, pour inviter le Conseil « à nommer provisoirement un commandant patriote », la Commune sent bien qu'en désignant ainsi le chef de la force armée parisienne, à la demande et sous l'inspiration des sections révolutionnaires, elle accomplirait le premier acte insurrectionnel ; elle se refuse, et le président répond que « la Convention ayant déterminé le mode de nomination du commandant général, il ne reste que des vœux à former à ce sujet ». C'était dire à l'Évêché : La Commune ne peut pas ouvertement violer la loi. C'est à vous à décider : nous suivrons. La Commune se refuse encore, ce même soir, 29 mai, quand la section des Gravilliers veut l'associer, à propos de la Fête-Dieu, aux premiers essais de la politique violemment antireligieuse où bientôt s'épanouira l'hébertisme.

« La section des Gravilliers fait part d'un arrêté par lequel elle invite le curé de Saint-Nicolas à ne point faire de procession dans l'étendue de son arrondissement. *Le Conseil passe à l'ordre du jour, motivé sur ce qu'il ne veut pas se mêler des affaires des prêtres, et que, s'il arrive des troubles, on punira ceux qui les auront occasionnés* (compte rendu du *Moniteur*, la *Chronique* n'en parle pas).

Donc, en cette nuit de printemps où les révolutionnaires s'attardaient à la fois à l'Évêché, aux Jacobins, à la Commune, c'est l'Évêché qui domine. C'est lui qui suggère les actes hardis ; et on dirait qu'il constate l'impuissance et l'irrésolution des « autorités constituées », afin de pouvoir en toute liberté et en toute audace assumer le premier rôle officiellement déserté par les administrateurs.

Robespierre s'effraya-t-il de cette primauté des Enragés qui, le lendemain de la victoire, seraient les maîtres de la Révolution, comme la Commune révolutionnaire fut, le lendemain du 10 août, maîtresse de Paris ? Est-ce lui qui, pour obvier à l'effacement dangereux des « autorités constituées », conseilla au Directoire du département d'entrer en scène pour grouper sous sa discipline toutes les forces organisées de la Révolution, et réduire à des proportions modestes le rôle de l'Évêché où triomphait Varlet ? C'est l'hypothèse de Michelet, dont le regard perce parfois si avant dans les événements et dans les âmes. Elle est, comme on voit, toute contraire au système de Mortimer-Terneaux ; celui-ci croit, en effet, qu'entre les éléments insurrectionnels de l'Évêché et les autorités constituées de la Commune et du département, il y avait une entente absolue, et qu'on s'était partagé les rôles. La vérité me paraît être qu'il y avait tout ensemble rivalité et accord.

Les autorités constituées (surtout celles du département) et l'Évêché se disputèrent, non sans âpreté, la direction du mouvement ; mais elles étaient prêtes, s'il le fallait, à concerter leur action, et en fait, toutes ces forces parfois divergentes se combinèrent. Le département, pour ne pas être débordé par les Enragés, arrêta, dans la journée du 30, que toutes les autorités constituées et les sections seraient

convoquées le 31, à neuf heures du matin, dans la salle des Jacobins.

« Le Conseil général, le procureur général syndic entendu, arrête que *toutes les autorités constituées du département et les sections de Paris* seront convoquées, par commissaires, vendredi 31 du présent mois, à neuf heures précises du matin, dans la salle de la société des Amis de la Liberté et de l'Égalité, séant aux dits Jacobins, rue Saint-Honoré, pour délibérer sur les mesures de salut public qu'il convient de prendre dans les circonstances actuelles, pour maintenir la liberté et l'égalité fortement menacées, et sur les moyens à employer pour repousser toutes les calomnies qui ont été répandues contre les citoyens et les autorités constituées du département de Paris ; dans les autres départements, détromper tous les citoyens qui auraient pu être égarés, afin de détruire le complot évidemment formé de perdre la ville de Paris en aliénant d'elle tous les départements, et de porter ainsi atteinte à l'unanimité et à l'indivisibilité de la République qu'elle a juré de défendre contre tous ses ennemis ;

« Arrête, en conséquence, que les Conseils généraux des districts de Saint-Denis et du bourg de l'Égalité, ceux des communes de ces deux districts et le Conseil général de la commune de Paris sont invités à nommer respectivement dans leur sein et à envoyer à cette assemblée le nombre de commissaires qu'ils jugeront convenable ; que les quarante-huit sections sont également invitées à nommer chacune deux commissaires parmi les membres de chacun des comités de surveillance, attendu que ces comités, par la nature de leurs fonctions et la confiance qui les y a appelés, ont acquis des renseignements et des instructions dont les commissaires réunis profiteront dans la discussion qui aura lieu ;

« Arrête, en outre, que les commissaires qui seront nommés par les autorités constituées et les sections se muniront de pouvoirs, afin qu'ils puissent être admis dans l'assemblée. Signé, Nicoleau, *président* ; Raison, *secrétaire général*. »

Le Conseil général du département voulait donc dériver vers les Jacobins le mouvement révolutionnaire. C'était le mettre, en quelque façon, sous la main de Robespierre. Lhuillier était-il, comme le dit Michelet, un robespierriste ? Et est-ce aux suggestions personnelles de Robespierre qu'il a obéi en convoquant ainsi ce qu'on pouvait appeler les forces révolutionnaires légales ? Ce serait, je crois, s'aventurer beaucoup que de le dire. Lhuillier était un homme d'action : parmi les notes de police remises à la Commission des Douze, il en est une qui signale son rôle presque violent dans les sections :

« Hier, on a vomi des horreurs contre la Convention à la section Bon-Conseil ; elle a arrêté qu'on ne reconnaîtrait pas les lois de la Convention nationale, et qu'on ne reconnaîtrait que les ordres de la

municipalité ; enfin, qu'on n'enverrait pas à la Commission des Douze les procès-verbaux. Celui qui mène tout cela est Lhuillier (procureur général syndic du département). »

Il me semble qu'il était entre les Enragés et Robespierre. Qu'on se souvienne que c'est Lhuillier qui avait entraîné la Commune à demander à la Convention le *maximum* des grains que réclamait Jacques Roux, et que ni la Commune ni Robespierre ne désiraient. Dans quelques mois, c'est dans les affaires de Chabot que sera un moment compromis Lhuillier. Or, Chabot, depuis mars, essayait, comme nous l'avons vu, de servir de lien entre les Jacobins et les Enragés. Lanjuinais, dans la séance du 30 mai, le dénonce comme complice de Varlet dans un projet de conspiration. C'est, sans doute, de cette époque que datent ses relations avec Lhuillier. Je suis donc tenté de croire que celui-ci a cherché une voie intermédiaire entre l'action imprudente, selon lui, et excessive des Enragés réunis à l'Évêché, et le système de temporisation où s'attardaient la Commune et les Jacobins. Et il est vrai que Robespierre semble, lui aussi, avoir cherché cette voie intermédiaire. De là sa rencontre d'un instant avec Lhuillier. L'initiative de celui-ci était agréable, également, à la Commune qui était dispensée par là de prendre des initiatives redoutables, et qui trouvait dans la convocation lancée par le département, pour le 31 mai, un prétexte commode à opposer aux impatiences de l'Évêché qui voulait marcher tout de suite. Il était clair que la force d'élan n'était ni à la Convention, ni à la Commune, ni aux Jacobins. À la Convention, la séance du 30 avait été, si l'on peut dire, inefficace : journée d'attente où les pétitionnaires des sections avaient reproduit leurs demandes habituelles contre les Douze, mais sans amener avec eux la force du peuple, et sans que la Convention lassée et comme indifférente parût s'émouvoir.

Lanjuinais dénonça avec force la « conspiration de l'Évêché » :

« L'un des lieux où l'on conspire en ce moment est l'Évêché : c'est là que se rassemblent les électeurs illégalement nommés du 10 août dernier, les plus audacieux meneurs des Jacobins et des sections, les citoyens les plus capables de favoriser des horreurs, les hommes les plus faciles à induire en erreur. Cette assemblée a formé un comité d'exécution, un comité dictatorial. Écoutez ce qu'a dit dernièrement Hassenfratz, en présence de milliers de citoyens :

« Souvenez-vous du 10 août ; avant cette époque, les opinions étaient partagées sur la République ; mais à peine avez-vous porté un coup décisif, tout a gardé le silence. Le moment de frapper de nouveaux coups est arrivé ; ne craignez rien des départements : je les ai parcourus, je les connais tous ; avec un peu de terreur et des instructions, nous tournerons les esprits à notre gré. Les départements

éloignés suivent l'impulsion que Paris leur donne ; pour ceux qui nous environnent, plusieurs nous sont dévoués. Celui de Versailles, par exemple, est prêt à nous seconder : au premier coup de canon d'alarme, il nous viendra de Versailles une armée formidable, et nous tomberons sur les égoïstes, c'est-à-dire sur les riches. Oui, l'insurrection devient ici un devoir contre la majorité corrompue de la Convention. »

Cette majorité protesta par des murmures contre la violence des propos d'Hassenfratz, reproduits et exagérés peut-être par Lanjuinais. Mais elle n'avait plus la vigueur de l'offensive ; elle attendait.

C'est, sans doute, pour répondre au discours de Lanjuinais et pour rassurer les propriétaires sans lesquels il était impossible d'espérer un vaste mouvement à Paris, que le soir, aux Jacobins, Hassenfratz lui-même insista sur la sauvegarde nécessaire des propriétés. Après avoir rappelé que le premier soin des sections révolutionnaires avait été d'en jurer le respect, il associe les Jacobins à ce serment :

« Il importe que les citoyens s'occupent d'abord du soin de tranquilliser les esprits sur le sort des propriétés. Les scélérats ont imprimé et sont persuadés intimement qu'il y a impossibilité physique qu'il se commette la moindre violation des propriétés ; et, cependant, ils feignent toujours de redouter ce pillage pour avoir occasion de calomnier les patriotes.

« Rabaut a dit : « S'il y a pillage, il doit commencer par les meubles ». Or, il y a cent soixante mille hommes domiciliés qui sont armés et en état de repousser les voleurs. Il est clair qu'il y a impossibilité absolue d'attenter aux propriétés. C'est donc pour désunir les patriotes et opérer la contre-révolution qu'on feint d'éprouver et qu'on cherche à exciter des alarmes. Il faut que toute la République sache que les propriétés sont sous la sauvegarde des sans-culottes, et je demande que tous les membres de cette société prennent ici l'engagement de périr plutôt que de laisser porter atteinte aux propriétés. »

À ce moment, tous les Jacobins se lèvent et prêtent unanimement le serment.

« Je demande, reprend Hassenfratz, que cet élan sublime de patriotisme soit imprimé dans le procès-verbal, inséré dans tous les journaux et publié dans toute la République. »

Et il conclut :

« Je viens de rendre compte des mesures de la majorité des sections de Paris. Elles s'occupent de punir les traîtres. *Je vais à mon poste.* »

Il allait à l'Évêché. C'était avertir les Jacobins qu'à l'Évêché était maintenant la Révolution agissante.

Marat n'avait dit que deux mots ce jour-là à la Convention ; et il ne parut pas aux Jacobins. Avec son

instinct révolutionnaire si direct et si clairvoyant c'est à l'Évêché qu'il alla tout droit. Et, en un discours qu'Esquiros a reconstitué sur des notes que lui a communiquées la sœur de Marat, *l'ami du peuple* résuma, non sans gravité et sans hauteur, ses griefs contre la Gironde. Ce qu'il lui reprochait surtout, c'était d'avoir, par sa complaisance pour les généraux, paralysé ou compromis la défense nationale. Et il demandait au peuple de se lever enfin, d'entourer en armes la Convention et d'exiger qu'elle livrât les Girondins les plus compromis. Ce n'était point le massacre qu'il conseillait. C'est à la justice révolutionnaire qu'il voulait livrer la Gironde. Depuis que le vent commençait à souffler en tempête, il avait constamment pris à partie la Gironde, au moins quand ses forces déjà bien atteintes lui permettaient d'écrire. Il avait accusé Pétion ; il avait violemment dénoncé les aristocrates des sections qui, un jour, l'avaient injurié. Il avait allongé, et de beaucoup, la liste des vingt-deux, et c'est contre près de quatre-vingts députés de la Gironde qu'il demandait des mesures de rigueur. Mais il n'y a pas dans un seul de ses articles de cette époque une parole de sang. Il évite toutes les violences, tous les appels au meurtre qui abondent dans le *Père Duchesne*. Il ne désavoue pas les massacres de septembre, il les appelle « des exécutions populaires », mais quand il polémique contre Pétion qui, volontiers, flétrissait les massacreurs de septembre, ce n'est pas par une apologie des massacres qu'il lui répond. Il constate seulement qu'il aurait pu, comme maire, les empêcher et qu'il n'en a rien fait. Évidemment, il n'en désire pas le renouvellement, il sait qu'à égorger les Girondins on soulèverait toute la France. Un moment on put croire qu'il comptait, comme Robespierre, sur ce que nous appellerions aujourd'hui une action purement parlementaire, et il attache une très grande importance à ce que l'appel nominal soit inscrit au règlement de la Convention.

Il n'avait pas, je crois, grande sympathie pour Hébert qu'il méprisait pour son ignorance et sa grossièreté. Il proteste avec violence contre la Commission des Douze qui veut jeter dans les cachots « les patriotes les plus chauds », mais il ne parle guère d'Hébert qu'incidemment :

« Garat, dit-il, fait voir l'injustice de l'incarcération du substitut du procureur de la Commune, ordonnée comme mesure de sûreté publique, mais uniquement due à la basse vengeance des membres de la Commission, grotesquement travestis par le *Père Duchesne* en inquisiteurs d'État. »

Si j'en crois le témoignage ultérieur du *Diurnal* publié par Dauban, c'est du ministère de la guerre, où dominaient les amis d'Hébert, c'est particulièrement de Vincent qu'il recevait des informations sur les généraux et sur les armées. Mais il n'était pas plus lié à cette coterie qu'à toute autre. Et il commençait à apparaître au loin, à nos armées révolutionnaires, comme le grand redresseur de torts, au besoin contre Bouchotte lui-même et ses agents. C'est à lui que s'adresse Lazare Hoche (dans une lettre du 12

mai, que Marat publie le 16) pour se plaindre que les officiers vraiment républicains et connaissant leur métier soient supplantés par des intrigants :

« Ami du peuple, est-il vrai que les leçons que nous venons de recevoir puissent tourner à notre avantage, et que désormais nous réglerons notre conduite, en songeant au passé ? S'il est vrai, nous ne verrons plus les traîtres, les fripons et les intrigants en place ; nos armées ne seront plus commandées par des hommes lâches, ignares, cupides, ivrognes, et sans aucune aptitude à leur état ; nos chefs connaîtront leurs devoirs, se donneront la peine de voir leurs soldats, et s'entoureront de gens de l'art : alors pouvant être respectée, la patrie va jouir d'une liberté indéfinie et d'un bonheur inappréciable.

« Mais le bonheur, et la liberté même, nous fuiront sans cesse si le Conseil exécutif nomme toujours aux emplois vacants, au hasard, et si l'intrigue obtient continuellement la préférence. Incorruptible défenseur des droits sacrés du peuple, aujourd'hui une foule d'intrigants et de suppôts de l'ancien régime déguisés assiège le cabinet ministériel et, par leur importunité, ces êtres bas et rampants obtiennent des places... Adieu, je vous embrasse fraternellement.

L. Hoche,

rue du Cherche-Midi, n° 294. »

Ce fraternel baiser révolutionnaire du jeune Hoche, si noblement ambitieux, mettait Marat au-dessus des factions. En allant droit à l'Évêché, où les Enragés étaient puissants, il n'abandonnait pas toute défiance envers ceux-ci, il continuait à détester et à mépriser Fournier l'Américain ; mais à l'heure où la Révolution avait besoin de toutes les forces du peuple, il ne voulait être lié par aucune prévention, et il reconnaissait, dans son journal, avoir été mal renseigné sur Landrin, qu'il avait si violemment dénoncé comme aristocrate à propos des journées de mars. Son but était de grouper et d'animer toutes les énergies, et de discipliner le mouvement. Que nul ne lève la main sur la Gironde, mais que les députés coupables soient livrés, par la force du peuple investissant la Convention, au tribunal révolutionnaire. Voilà le mot d'ordre donné, le 30 mai au soir, par Marat aux révolutionnaires de l'Évêché.

Marat fut acclamé et les délégués décidèrent qu'au matin le tocsin sonnerait pour mettre Paris en mouvement. Aucune force organisée ne veillait pour prévenir l'insurrection. Le Comité de salut public était désespéré. Danton, qui y avait une grande influence, avait certainement, dès le 30, pris son parti de l'insurrection prévue pour le lendemain. Il avait compris qu'il fallait en finir et retrouvant dès lors toute sa vigueur et sa promptitude de décision, il s'employa à empêcher un choc entre le Comité de

salut public et le peuple révolutionnaire.

Le Comité de salut public ne pouvait protéger officiellement l'insurrection. Il ne pouvait non plus lutter contre elle, car c'eût été faire le jeu de la Gironde, en compromettant à son service les hommes mêmes dont elle avait outrageusement rejeté les conseils et refusé le concours. Dès lors, il ne restait qu'une tactique au Comité de salut public : faire semblant de ne pas savoir. Barère dit, dans ses *Mémoires* :

« J'ai appris postérieurement au 31 mai, mais trop tard, que Danton et Lacroix, quoique membres du Comité de salut public, s'étaient placés à la tête de ce mouvement, mis sur le compte de la Commune de Paris. Ils avaient écrit sur le bureau même du Comité, la veille de l'émeute communale, la pétition qu'ils firent passer au procureur de la Commune, lequel osa venir en faire lecture, le 31 mai, à la barre de la Convention, pendant que le commandant Henriot était à la tête de la force armée et des quarante-huit pièces de canon des sections de Paris. Dans cette séance, les députés paraissaient médusés, leurs langues étaient paralysées. *Tout le parti du côté gauche était dans le secret. Le Comité de salut public seul ne savait où l'on voulait nous conduire.* »

Le rôle précis assigné par Barère à Danton est-il exact ? Danton a-t-il de sa main rédigé, sur la table du Comité de salut public, la pétition que le lendemain devait lire la Commune ? S'il l'a fait, c'est sans doute pour que cette pétition ne dépassât pas la mesure convenue entre la Commune et lui. Mais comment être assuré même de ce détail sur le seul témoignage de Barère qui embrouille étrangement dans cette partie de ses *Mémoires* le 31 mai et le 2 juin ? Ce qui est certain, c'est que Danton était informé du mouvement qui se préparait, et qu'il manœuvra pour que ni la Convention ni le Comité de salut public ne prolongeassent leur séance dans la nuit du 30 au 31 mai. Il voulait laisser l'espace de cette nuit aux préparatifs d'insurrection. Le récit de Garat ne laisse pas de doute à cet égard :

« Le jeudi 30 mai, un citoyen m'écrivit qu'il a été dit à la tribune de sa section qu'on venait d'arrêter définitivement à l'assemblée de l'Évêché que cette nuit même on fermerait les barrières, on sonnerait le tocsin, on tirerait le canon d'alarme. À peine j'eus lu le billet, je vais le lire au Comité de salut public, et j'annonce que je vais en faire lecture à la Convention nationale, qui était assemblée. *Lacroix de l'Eure, qui dans cette soirée ne quitta pas un instant le Comité de salut public, où d'ordinaire il n'était pas si assidu, prend la parole ; il représente que sur un billet qui rapporte ce qu'on a débité à la tribune d'une section, il ne faut pas aller jeter l'alarme au milieu de la Convention nationale ; qu'il faut avant tout se bien assurer des faits, et appeler au Comité de salut public les autorités constituées responsables de la sûreté publique, le département et le maire. Le Comité se range à cet avis.* (Barère se garde bien, dans ses *Mémoires*, de rappeler cette

communication de Garat ; il se garde bien de dire qu'il n'insista pas au Comité de salut public pour que la Convention fût immédiatement avertie et qu'elle pût ainsi se déclarer en permanence) ; lui-même mande par un billet le procureur général syndic, et je vais chercher le maire à la Commune.

« Il y arrivait en ce moment ; il montait le grand escalier suivi de dix ou douze hommes, dont les gilets montraient autant de pistolets qu'ils avaient de poches.

« Le maire se penche vers mon oreille, et me dit à voix basse ces paroles, qu'on ne sera pas étonné que j'aie retenues : *« J'ai eu beau m'y opposer, je n'ai pas pu les empêcher ; ils viennent de déclarer, par un arrêté, que la Commune de Paris et le département qu'ils représentent, sont en état d'insurrection. »* Je lui répondis : *« Le Comité de salut public vous mande dans son sein, et je vous attends. »* Il entre au Conseil général. Là il publie ce qu'il venait de m'apprendre, et il y déclare plus formellement encore que l'insurrection n'avait été déclarée que contre son avis et malgré tout ce qu'il avait fait pour s'y opposer. J'entends des applaudissements qui ébranlaient la salle, des cris et des frémissements de joie ; je me crus dans la Tauride.

« À l'instant où il avait cessé de parler, le maire monte, et seul, dans ma voiture.

« Dans la route, je ne cesse de lui retracer les tableaux affreux des malheurs que cette nouvelle me fait présager, de lui faire considérer surtout que dans le moment où nous sommes en guerre avec toute l'Europe, une grande convulsion dans la ville où sont tous les établissements nationaux peut arrêter tout ce qui fournit aux besoins des flottes et des armées. Au milieu de tant d'autres présages sinistres, c'était celui qui me frappait le plus, parce que c'était le plan qu'on devait supposer à la ligue des tyrans et des esclaves de l'Europe. En exprimant les mêmes craintes et la même douleur, le maire déplorait, et je déplorais avec lui les horribles querelles des passions, qui seules avaient rendu de si grands attentats possibles...

(Oh ! comme Garat *déplorait* bien, en cette course nocturne de sa voiture ministérielle à travers Paris dormant !)

« ... Et nous arrivons au Comité de salut public.

« Le procureur général-syndic du département, Lhuillier, et deux membres du directoire y étaient déjà. Des aveux ou plutôt des déclarations qu'ils faisaient tous, un résultat sortait sans aucune ambiguïté : c'est que le département de Paris était déjà, par son approbation et ses engagements, dans ce qu'il appelait l'insurrection.

« Pache était loin de parler comme Lhuillier : *Il rendait compte des faits sans approbation et sans blâme, sans abatement et sans emportement, avec tristesse et gravité.*

« Comme on délibérait, je me lève et je déclare que je vais rendre compte de tout à la Convention : *« Vous n'êtes point du Comité de salut public, me dit Lacroix, c'est à lui, dans de telles circonstances, à porter la parole par l'organe d'un de ses membres. »* On le charge de la porter, et il vient dire, une demi-heure après, qu'il n'avait pas pu parler, que la séance était levée quand il s'était présenté.

« Les membres du département et le maire réitèrent souvent au Comité de salut public l'assurance que, tant qu'ils seront à leur poste, aucune violence ne sera commise dans cette insurrection ; c'est là que pour la première fois, j'entendis sortir de la bouche de Lhuillier ce mot d'*insurrection morale*, qu'ils écrivirent le lendemain sur quelques-unes de leurs banderolles. Et c'est Lhuillier qui s'insurgeait moralement contre Vergniaud et contre Condorcet ! »

Le Comité de salut public était donc bien averti. Mais il préféra ne pas insister. Le procès-verbal de cette séance dit, non sans une pointe de comique : *« Le Conseil ne s'est séparé que le matin après s'être assuré de la tranquillité de Paris. »*

L'insurrection ne s'étant pas levée encore, le Comité de salut public fit comme la Convention : il alla se coucher, Danton ayant soufflé la chandelle.

La Commune, elle, ne dormait pas. Elle attendait les décisions de l'Évêché. On peut, en complétant le compte rendu du *Moniteur* par celui de la Chronique, reconstituer la nuit du 30 au 31. Quand le Conseil de la Commune, à l'ouverture de la séance, vers les huit ou neuf heures, a nommé les commissaires chargés de le représenter le lendemain matin à la réunion des autorités, convoquée par Lhuillier, Chaumette l'informe « qu'il existe à l'Évêché une assemblée, dans laquelle il y a beaucoup d'agitation et qui pourrait inquiéter les citoyens. Le Conseil général, pour ôter aux malveillants tout sujet de la calomnier, arrête qu'une députation de quatre de ses membres se rendra sur-le-champ au lieu de cette assemblée pour prendre des renseignements sur ces opérations et en rendre compte séance tenante. »

Mais, sans doute, des renseignements nouveaux, et plus inquiétants encore, parvinrent au Conseil ; car le maire se décida à aller lui-même, accompagné de six commissaires, à la réunion de l'Évêché. Le Conseil de la Commune avait espéré un moment que l'arrêté du département suffirait aux délégués révolutionnaires, et il le leur avait envoyé dans la pensée « qu'il satisferait tout le monde ».

Il ne paraissait pas que cette communication eût suffi à ramener sous la conduite des autorités constituées les forces d'insurrection. Pache allait donc s'informer de l'état des esprits et tenter un dernier effort en faveur de ce qu'on pourrait appeler la légalité insurrectionnelle.

Pendant son absence, « un membre demande que le Conseil général jure d'être fidèle aux principes de la République et de défendre les propriétés. » Était-ce pour revêtir d'un manteau légal l'insurrection qui se préparait ? Était-ce pour donner, au contraire, aux révolutionnaires de l'Évêché un avertissement ? Il est difficile de le démêler ; mais ce qui est sûr, c'est que le Conseil de la Commune était hors d'état de prendre des décisions nettes, il était comme dominé par la pensée de l'assemblée voisine, et il attendait : « La discussion s'ouvre et le Conseil ne statue rien. »

Pache se heurta, à l'Évêché, à des résolutions irrévocables, et il ne put que les constater. Il reconnut vite que toute insistance serait vaine, car, avant dix heures, il revenait à la Commune. C'est à ce moment que Garat l'attendait pour l'emmener au Comité de salut public. Pache, laissant Garat dans l'antichambre, et entrant au Conseil, « expose qu'il s'est fait donner lecture des arrêtés pris dans cette assemblée. Le premier consiste à *renouveler le serment de respecter les propriétés*. Par le second, elle se déclare en insurrection ; elle regarde, comme mesure indispensable, la fermeture des barrières. Le maire et ses collègues ont fait sentir à cette assemblée le danger et même l'insuffisance de cette fermeture, et leur a démontré qu'une insurrection n'était légale que lorsqu'elle était nécessaire ; qu'elle n'était pas nécessaire, que les mesures partielles sont dangereuses ; il l'a invitée à ne pas tenir à ces deux parties de son second arrêté, et lui a proposé de *suspendre, au moins jusqu'à la conférence qui doit avoir lieu demain, aux Jacobins*, l'exécution de mesures extrêmes qui doivent être longtemps mûries, vu leur importance ; l'assemblée, a-t-il ajouté, persiste dans ses arrêtés et j'ai cru devoir me rendre à mon poste. »

C'était net : dès dix heures du soir, l'Évêché avait assumé l'insurrection du lendemain. Le pauvre Garat fait effort pour nous persuader qu'il y avait une harmonie presque complète entre Pache et lui. Si la Commune elle-même désapprouvait l'insurrection et se trouvait cependant hors d'état de l'empêcher, qui pourra blâmer le ministre, beaucoup moins riche que la Commune en moyens d'action, de n'avoir pas pu maîtriser les événements !

« Pache déplorait, et je déplorais avec lui » !

C'était, semble-t-il, une déploration générale, une symphonie triste où le gémissement ministériel répondait au gémissement municipal. Il y a pourtant une nuance. Pache ne parlait guère, et Garat bavardait infiniment. Pache savait ce qu'il voulait, et Garat ne le savait point. Pache avait pris son parti sur la question essentielle : sur l'élimination nécessaire de la Gironde. Il différait avec l'Évêché sur le choix des moyens et de l'heure. Il aurait préféré, sans doute, que l'entraînement du peuple fût plus

général et plus vaste. Il aurait souhaité que les autorités constituées de Paris eussent la conduite des opérations. Il craignait que la petite minorité exaltée de l'Évêché ne suppléât par des coups de violence, peut-être par des entreprises sanglantes, à la grande force populaire qui ne paraissait pas s'émouvoir encore suffisamment. Et c'est cette crainte qui lui donnait cette gravité silencieuse et un peu triste où Garat a cru voir un reflet de sa propre douleur bavarde et impuissante.

Mais si Pache avait des inquiétudes, du moins, il était décidé à marcher, même avec l'Évêché, s'il le fallait ; et devant le Comité de salut public, il s'abstenait de toute parole de blâme.

Il se réservait ainsi d'entrer dans le mouvement, quand l'heure décisive serait venue, et il se rassurait en se disant que si la journée du lendemain pouvait receler bien des secrets douloureux et des surprises sanglantes, du moins l'intention des meneurs, leur plan était de s'abstenir de toute violence contre les personnes. À coup sûr, Robespierre, Danton, Marat lui-même, avant de consentir au mouvement en avaient obtenu l'assurance, et le mot « d'insurrection morale » employé cette nuit même par Lhuillier devant le Comité de salut public exprimait la pensée non seulement des autorités constituées et du procureur syndic, mais aussi de la réunion de l'Évêché. Les Enragés, du moins quelques-uns d'entre eux, auraient voulu l'exécution immédiate, « l'exécution populaire » des Girondins. Quand, le 1^{er} juin, à la Commune, Varlet se plaint que Pache n'ait pas été consigné pendant vingt-quatre heures (comme le fut Pétion au 10 août), quand il dit « qu'étant revêtu d'une autorité légale il peut être nuisible à la Révolution », il veut ouvrir libre carrière à toutes les violences des Enragés. Mais il n'ose pas proposer ouvertement le meurtre des Girondins. Et il est certain qu'un accord préalable s'était fait pour qu'il n'y eût pas, en ces journées révolutionnaires, effusion de sang. Plus tard, aux Cordeliers, dans la séance du 27 juin, le Lyonnais Leclerc accusait Danton et les dantonistes de s'être opposés, le 31 mai, aux mesures vigoureuses :

« Je demande que Legendre soit rayé du tableau des Cordeliers. *N'a-t-il pas fait échouer les sages mesures que nous avons prises tant de fois pour exterminer nos ennemis ? C'est lui avec Danton qui, par leur coupable résistance, nous ont réduits au modérantisme dans les journées du 31 mai ; c'est Legendre et Danton qui se sont opposés aux moyens révolutionnaires que nous avons pris dans ces grands jours pour écraser tous les aristocrates de Paris ; c'est Legendre qui a paralysé nos bras ; c'est Legendre aujourd'hui qui dément nos principes.* Je demande que, sans discussion, la société le chasse de son sein. »

On peut être assuré que Danton qui avait su, par la proposition des administrateurs de police Marino et Michel, jusqu'où pouvaient aller certains esprits, n'avait promis son concours si utile, qu'à condition que l'Évêché éliminât toute politique de massacre. Et les Enragés, qui auraient voulu en finir par un

renouvellement des journées de septembre, rongeaient leur frein. Je trouve dans un rapport de police sur la séance des Cordeliers du 12 mars 1794 (publiée par Schmidt), une allusion très nette aux démarches faites par Chabot à la fin de mai et au commencement de juin pour empêcher le massacre des Girondins :

« Magnin ou Monin a demandé la parole sur l'existence d'une faction dans le sein de la Convention nationale. Il a dit que cette faction existait bien avant le 31 mai. Il en a cité pour preuve une démarche que Chabot et Léonard Bourdon firent auprès du Comité central qui venait de se saisir du pouvoir et qui dirigeait l'insurrection. L'orateur a pris à témoin un membre de ce Comité qui était présent à l'assemblée. Ce membre a dit que Chabot et Léonard Bourdon étaient effectivement venus trouver le Comité ; qu'ils avaient voulu se rendre compte des motifs qui faisaient agir le Comité ; qu'ils avaient menacé Paris de toute la vengeance des départements, si l'on portait la main sur un seul député ; qu'ils avaient dit que les chefs des députés, qu'on regardait comme ennemis de l'État, avaient donné leur démission ; que, par conséquent, ils ne seraient plus dangereux, et que l'insurrection devenait inutile...

« Hébert, qui avait vu venir Chabot et Léonard Bourdon au Comité central, a attesté la vérité de ce qu'on venait de dire. Il a dit qu'il fallait enfin déchirer le voile, que l'on voulait faire le procès aux patriotes qui avaient alors sauvé la République, qu'il fallait se reporter à cette époque. »

Certes, il est impossible de se fier pleinement à un rapport de police. Surtout en ces journées de mars 1794, où les hébertistes, attaqués par les dantonistes, cherchaient à prouver que seuls ils avaient combattu vigoureusement pour la Révolution, il se peut qu'Hébert et ses amis aient exagéré les sentiments de modération de Chabot au 31 mai. Je crois pourtant que celui-ci, qui, depuis les réunions du café Corazza, aspirait, comme nous l'avons vu, à servir d'intermédiaire entre les Jacobins et les Enragés, s'est employé à détourner ceux-ci de toute entreprise sanglante. Et je ne serais point surpris que Chabot eût agi en ce sens pour le compte de Danton. Aussi bien Hébert lui-même à cette date était pour « l'insurrection morale ». C'est lui qui, à la Commune, le 1^{er} juin, réfutera Varlet. Le maire de Paris avait le droit d'espérer, à la veille de la grande crise, que le mouvement ne dépasserait pas les limites tracées par Robespierre, et qu'il ne serait pas compromis par des violences qui auraient, tout ensemble, affligé l'humanité et soulevé contre la Révolution parisienne l'implacable colère des départements. Il était donc décidé à suivre l'Évêché ou, tout au moins, à le laisser faire. La municipalité n'attendait plus qu'un prétexte d'abdiquer, en quelque sorte légalement, aux mains du Comité révolutionnaire. Si la majorité des sections se prononçait pour celui-ci, ne devenait-il pas, en vertu de la souveraineté populaire, le pouvoir légal ? Tout d'abord le mouvement des sections fut trop limité,

trop partiel pour que la Commune pût s'effacer devant elles.

« La section du Luxembourg (sans doute vers minuit) informe le Conseil qu'elle a fait fermer les barrières de son arrondissement, et que l'assemblée générale s'est déclarée en sainte insurrection permanente. Le président répond que cette insurrection, n'étant que partielle, ne peut être sainte, ni approuvée par le Conseil. »

Une députation de citoyens de l'Évêché arrive à la Commune « et ils font part de l'arrêté par lequel se disant munis des pouvoirs illimités des sections ils déclarent la ville de Paris en insurrection contre les factions aristocratiques et oppressives de la liberté, et arrêtent pour première mesure de fermer les barrières. »

La Commune hésitait encore : car, qui sait si ces délégués des sections avaient vraiment les sections derrière eux ? Qui sait s'ils seraient soutenus et si des paroles l'Évêché passerait aux actes ? Aussi, « le Conseil passe à l'ordre du jour *en attendant le vœu des sections* ». Sans abdiquer encore, la Commune ne se considérait plus elle-même que comme un pouvoir provisoire sur lequel le peuple allait sans doute se prononcer.

Mais voici qu'à trois heures du matin, avant les premières lueurs de l'aube, le tocsin de Notre-Dame, sonné par la Révolution, éveille et ébranle Paris. Est-ce Marat qui a le premier tiré la corde, comme le conte Alphonse Esquiros en un récit plus romantique que certain ?

« Marat était à l'Hôtel de Ville ; impatient et inquiet, il promenait ses regards sur les quais endormis, le sang bouillonnait dans ses veines, son pied frappait la terre, la rage et le désespoir de l'attente l'agitaient avec des transports inouïs, quand l'idée lui vient de monter à l'horloge. Il y avait alors, à l'horloge de l'Hôtel de Ville, une cloche sur laquelle le marteau frappait les heures. La cloche était lourde, Marat était faible, mais la fureur lui donne des forces surnaturelles ; il saisit la chaîne qui servait à sonner le tocsin, il s'y attache, il s'y cramponne, il la serre entre ses genoux, il la mord avec ses dents, il se balance écumant de fureur au bout de cette chaîne. À voir ce petit homme grotesque acharné au beffroi, on dirait un de ces gnomes que le moyen âge croyait suspendus de nuit aux cloches des vieilles églises. Enfin la sonnerie, sous les secousses désespérées de Marat, s'agite ; ce démon de la révolte redouble d'efforts ; alors le marteau, soulevé à grand peine, retombe ; le beffroi s'ébranle ; il sonne. »

C'est un Marat d'invention, assez puérilement poussé par Esquiros au diabolique et au fantastique. Il était plus politique et plus rassis que cela ; et il ne se dépensait pas en efforts furieux et en grimaces écumantes. Ce n'est pas dans les notes de sa sœur qu'Esquiros a trouvé les éléments de ce récit. Est-

ce dans ses souvenirs ? Est-ce ainsi que Marat s'était plu à représenter son action au matin du 31 mai ? Ou bien était-ce une tradition de la famille de Marat ? Lui-même, dans son journal, n'y fait aucune allusion. Il est vrai qu'il ne parle même pas de sa visite du 30 au soir à l'Évêché, et que, dans ces jours d'action fiévreuse, Marat, n'ayant pas le temps de tenir la plume, suspendit *le Publiciste de la République française*, du 31 mai au 4 juin.

Le Conseil général de la Commune ne se laissa pas convaincre par les premiers coups du tocsin. Espérait-il encore arrêter le mouvement et réserver toute l'initiative des autorités constituées ? Ou bien couvrait-il sa responsabilité devant la Convention par des protestations légales ? Il lance, par ses cavaliers, une proclamation aux sections :

« Citoyens, la tranquillité est plus que jamais nécessaire à Paris. Le département a convoqué les autorités constituées et les quarante-huit sections pour ce matin, pour les objets de salut public.

« Toute mesure qui devancerait celles qui doivent être prises dans cette assemblée pourrait devenir funeste.

« Le salut de la patrie exige que vous restiez calmes, et que vous attendiez le résultat de la délibération. »

Au tocsin se mêle la générale. Vers cinq heures, le Conseil de la Commune mande le commandant général pour savoir par quel ordre battent les cloches et les tambours. Mais le commandant général est absent ; le commandant de poste ignore où il est actuellement. Le Conseil décide qu'il sera battu un rappel pour inviter tous les bons citoyens à se rendre à leurs postes pour maintenir la tranquillité publique et faire cesser la générale et le tocsin. Confusion extrême ! car le rappel incertain et hésitant de la loi se mêlait au rappel de l'insurrection et, en grossissant l'émoi de tous, donnait au jour naissant une vibration révolutionnaire.

L'Évêché se décide à mettre de l'ordre dans ce chaos. Entre six heures et demie et sept heures, sous la pleine clarté du soleil déjà haut à l'horizon et qui entrait par les larges fenêtres de l'Hôtel de Ville, les commissaires des sections pénètrent à la Commune. Dobsent, président de l'assemblée révolutionnaire, s'assied au bureau comme s'il était déjà le maître, et il dit d'une parole brève : « Le peuple de Paris, blessé dans ses droits, vient de prendre les mesures nécessaires pour conserver sa liberté. Il retire les pouvoirs de toutes les autorités constituées. »

La Commune n'avait plus qu'à céder ; et elle cédait volontiers, un peu pour dégager sa responsabilité en ces heures redoutables et aussi parce qu'elle était entraînée par l'élan révolutionnaire des sections.

Le vice-président du Conseil général s'appliqua à donner un air de légalité et de liberté à la soumission forcée de la Commune. Ce n'était pas devant la sommation de la force, c'était devant la souveraineté populaire, devant le vœu manifeste de la majorité des sections, qu'elle s'inclinerait :

« Citoyens, nous n'avons de fonctions que dans Paris. Les seuls citoyens de cette ville sont nos commettants ; c'est leur confiance qui nous a faits magistrats ; si leur confiance vient à cesser, notre magistrature cesse à l'instant même, car nous n'avons plus ni autorité, ni force, ni moyens quelconques, pour défendre les intérêts de la Commune, pour opérer aucun bien.

« Il n'est aujourd'hui personne qui ose révoquer en doute que du peuple vienne la toute-puissance, et que c'est pour lui seul et en son nom qu'elle doit être exercée ; de là cette conséquence universellement avouée que si le peuple a le droit d'instituer, il a aussi celui de destituer. Mais ce droit, qui est incontestable pour tous, ne l'est pas pour quelques-uns seulement ; son usage partiel ne peut avoir lieu ; il exige une majorité réelle, évidente, et légalement obtenue.

« Si vous avez cette majorité, citoyens, si vous en justifiez, nous vous remettrons aussitôt nos pouvoirs qui n'ont plus d'existence. Vouloir les retenir ne serait, de notre part, ni courage ni vertu, ce serait témérité et crime.

« Mais, à défaut de cette majorité telle qu'il ne puisse y avoir aucune incertitude sous aucun rapport, n'attendez pas de nous une complaisance qui ne serait que pusillanimité. Prêts à céder, comme c'est notre devoir, à la volonté de tous, nous saurons par devoir aussi résister au caprice du petit nombre. Il serait une tyrannie, et nous avons juré de n'en souffrir aucune.

« Citoyens, vous auriez beau prononcer sans droit notre destitution, vous ne nous la feriez point accepter. La menace et la violence même seraient vaines ; on pourra nous arracher de nos sièges, on ne pourra jamais nous en faire descendre. Je lis dans les yeux et dans les cœurs de tous mes collègues qu'il n'est pas un seul d'entre eux qui ne soit résolu à mourir, s'il le faut, sur son banc, comme je recevrais la mort sur ce fauteuil. »

Était-ce, comme le dit Mortimer-Terneaux, vaine affectation de courage dans une comédie réglée d'avance et tartufferie de légalité ? Je ne le crois pas. La Commune se rendait compte qu'elle serait inhabile à l'action révolutionnaire dont la nécessité éclatait. Mais elle savait aussi qu'elle était restée populaire jusque dans les sections, qu'elle représentait encore une grande force. Et elle voulait bien se plier à de nouveaux cadres de révolution, elle ne voulait point être humiliée. Sur un réquisitoire de Chaumette, Dobsent produisit les titres et mandats des délégués. Il résulta du dépouillement « que 33

sections avaient donné des pouvoirs illimités à leurs commissaires pour sauver la chose publique ». C'étaient les sections des Arcis, Bondy, Tuileries, Faubourg-du-Nord, Panthéon, Fontaine-de-Grenelle, Unité, Gravilliers. Quinze-Vingts, Popincourt, Marseille, Réunion, Faubourg-Montmartre, Quatre-Vingt-Douze, la République, Montrouge, Marchés, Halle-au-Blé, Montreuil, Piques, Amis-de-la-Patrie, Contrat-Social, Marais, Bonne-Nouvelle, Luxembourg, Pont-Neuf, Sans-Culottes, Temple, Arsenal, Bon-Conseil, Lombards, Droits-de-l'Homme, Cité.

Après cette vérification des pouvoirs, Chaumette proclame que le vœu de la majorité des sections est évident, et il demande que le Conseil général remette ses pouvoirs au peuple souverain. Dobsent prend le fauteuil. C'est, par lui, l'assemblée révolutionnaire qui s'installe, avec une sorte de légalité, à l'Hôtel de Ville :

« Citoyen président, leur dit Destournelles, et vous, citoyens membres de la Commission révolutionnaire agissant au nom du peuple, vos pouvoirs sont évidents ; ils sont légitimes. C'est maintenant que, sans faiblesse et sans honte, nous allons cesser nos fonctions. Puisque le peuple l'ordonne, nous le devons ; qu'il nous soit seulement permis, au moment où nous descendons de nos sièges, de vous demander, non une faveur, mais une justice.

« Rendez-nous le témoignage que nous trouvons dans nos consciences, que depuis que nous sommes en place nous avons montré constamment l'assiduité au travail, le zèle, le courage et même la dignité que nous ont commandée les circonstances difficiles où nous nous sommes trouvés.

« Que d'autres, avec plus de lumière et plus de talent, remplissent mieux ce que le peuple a droit d'exiger dans l'état présent des choses, c'est l'objet de nos vœux les plus ardents ; mais déclarez que nous n'avons pas démerité de nos concitoyens, et il n'est rien dont ne nous console et ne nous dédommage cette récompense, digne salaire de tous bons magistrats du peuple. »

Dobsent proclame « au nom du peuple » que les pouvoirs de la municipalité sont annulés. Les membres de l'ancien Conseil général de la Commune et ceux du Conseil révolutionnaire provisoire se lèvent dans un même élan d'enthousiasme ; tous, municipaux dont le mandat vient d'être brisé, délégués des sections, s'embrassent fraternellement pour attester qu'il n'y a ni dépit d'amour-propre chez les uns, ni orgueil de domination chez les autres, tous ensemble ils prêtent un serment civique fort, modéré et grave, destiné à calmer les appréhensions des timides, à rassurer et à entraîner tout le pays :

« Je jure d'être fidèle à la République une et indivisible, de maintenir de tout mon pouvoir et de toutes mes forces la

sainte liberté, la sainte égalité, la sûreté des personnes et le respect des propriétés, ou de mourir à mon poste en défendant, les droits sacrés de l'homme. Je jure, de plus, de vivre avec mes frères dans l'union républicaine ; enfin je jure de remplir avec fidélité et courage les missions particulières dont je pourrai être chargé. »

C'est aux cris unanimes de : *Vive la République !* que le Conseil annulé se retire. Et le nouveau Conseil, Conseil général provisoire, se constitue un moment sous la présidence de Dobsent, continuant dans leurs fonctions le secrétaire greffier et les deux secrétaires greffiers adjoints.

Mais le plan des révolutionnaires de l'Évêché n'était pas de se substituer à la Commune : il était de l'investir à nouveau, au nom du peuple soulevé ; par là, il la déliait de toutes les entraves de légalité, et il lui donnait un caractère ouvertement révolutionnaire, sans perdre le bénéfice de l'autorité acquise par elle, de sa vaste et solide popularité.

Aussi le Conseil provisoire « arrête qu'il sera envoyé, à l'instant, une députation au maire, au procureur de la Commune, au corps municipal et à tous les membres composant la municipalité, pour les inviter à se rendre dans son sein : ce qui est effectué à l'instant.

« Le président déclare, au nom du peuple souverain, que le maire, le vice-président, le procureur de la Commune et ses substituts, et le Conseil général de la Commune sont réintégrés dans leurs fonctions par le peuple souverain qui leur témoigne sa satisfaction de leur sollicitude constante et vraiment patriotique pour la chose publique.

« Le Conseil réintégré prête le serment civique aux acclamations de tous les citoyens des comités révolutionnaires des quarante-huit sections et des citoyens des tribunes. À partir de ce moment, le Conseil général de la Commune porte le titre de *Conseil général révolutionnaire*. »

En même temps, et par une opération analogue, l'Évêché cassait et réinvestissait les autorités du département. Il avait envoyé au département un délégué portant les trois arrêtés suivants :

« Paris, le 31 mai 1793 : L'an II de la République française (on continuait encore à compter à partir du 1^{er} janvier, et les derniers mois de l'année 1792 formaient l'an I de la République), au nom du peuple souverain, au Directoire et au Conseil général du département de Paris.

« Les membres composant le Directoire et le Conseil général du département sont suspendus.

« Varlet, président provisoire ; *Fournerot*, secrétaire. »

« Paris, le 31 mai 1793, l'an II de la République.

« Le Comité, délibérant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par les commissaires des

sections réunis à l'Évêché, a arrêté que le citoyen Wendling sera chargé de se rendre au département, à l'effet de suspendre le Conseil du département et le Directoire.

« Fait et arrêté au Comité,

« Varlet, président provisoire ; *Fournerot*, secrétaire

Et enfin : « Paris, le 31 mai 1793 :

« L'an II de la République française, au nom du peuple souverain, au Directoire et au Conseil général du département de Paris.

« Les membres composant le Directoire et le Conseil général du département de Paris sont réintégrés provisoirement dans leurs fonctions ; ils prêteront le serment entre les mains des commissaires, de remplir exactement les fonctions qui leur sont confiées et de communiquer avec le Comité révolutionnaire des Neuf, séant à l'Évêché.

« Varlet, président provisoire ; *Fournerot*, secrétaire. »

C'est en l'absence de Dobsent, retenu à la Commune, que Varlet présidait le comité exécutif de l'Évêché, et cela seul suffit à marquer l'importance des Enragés dans l'assemblée révolutionnaire des sections.

Au reste, pour le département comme pour la Commune, la réintégration n'est que provisoire.

Varlet, qui avait la frénésie du changement et qui aurait voulu exercer une influence exclusive sur la Révolution, tendait, sans doute, au renouvellement intégral des pouvoirs. Il était certainement hostile à cette investiture nouvelle. Mais il dut subir la discipline de l'espèce de contrat intervenu entre l'Évêché et Robespierre et Danton. Ainsi toutes les autorités constituées de la Commune et du département furent non pas éliminées, mais transformées. C'était vraiment une combinaison géniale, et qui eut les conséquences les plus heureuses. Tandis qu'au Dix-Août la Commune révolutionnaire s'était substituée à la Commune de Pétion, faisant surgir ainsi un pouvoir nouveau qui excita bien des rivalités et bien des ombrages, les délégués des sections, au 31 mai, se bornent à envelopper et à pénétrer de leur influence les pouvoirs déjà constitués.

Dès lors, jusque dans la Révolution, il n'y a pas rupture de continuité. La Commune allait prendre une allure nouvelle, plus vigoureuse et plus nette ; mais ce n'était pas la victoire d'une secte. Si l'Évêché avait triomphé seul, s'il avait balayé les autorités constituées, il aurait bientôt prétendu, comme fit un moment la Commune du Dix-Août, à une sorte de dictature. Entre cette dictature sectaire et la

Convention, même épurée, il y aurait eu méfiance et bientôt choc.

Au contraire, la force de révolution créée par l'union de l'Évêché, du département et de la Commune était vaste ; elle n'obéissait pas aux mouvements excités de quelques patriotes fiévreux ; elle pouvait évoluer largement, en associant à son rythme toutes les énergies et toutes les popularités. Le service décisif rendu alors par le maire Pache à la France révolutionnaire fut précisément d'accepter, sans vain amour-propre, cet arrangement. S'il avait eu la vanité ombrageuse de Pétion, qui ne pardonna jamais à la Commune du Dix-Août le rôle secondaire où un moment elle l'avait réduit, il se serait offensé de cette cérémonie de l'annulation et de la réinvestiture qui paraissait faire de lui la créature et le délégué de l'Évêché. Silencieusement, et avec dignité, il accepta ce rôle, il maintint ainsi une large base à l'action révolutionnaire. Et grâce à lui, la Révolution put éliminer la funeste Gironde sans se réduire elle-même à l'étroitesse d'une secte. Par lui, l'Évêché s'incorpora à la Révolution, au lieu de se superposer ou même de se substituer à elle.

Pache, malgré sa modestie, avait la conscience du grand rôle qu'il avait joué alors, et plus tard, il le caractérisait en quelques lignes qui n'ont tout leur sens que pour ceux qui comprennent bien cette sorte d'adaptation révolutionnaire à laquelle il se prêta au matin du 31 mai :

« Si le huitième jour de ma mairie, j'ai empêché l'effusion du sang dans le pillage de la rue des Lombards, qu'avait préparé la faction royaliste par accommodement, pour donner occasion à Dumouriez de marcher sur Paris avec son armée, ineffusion de sang qui rendit sa lettre, dictée à l'avance, ridicule par l'authenticité de son mensonge, et vaine par la manifestation de l'intrigue ; si j'ai dissipé, sans coup férir, le rassemblement du 10 mars, à l'occasion duquel des patriotes égarés m'ont diffamé et me diffament encore tous les jours ; si, lors de la trahison enfin déclarée de Dumouriez, d'où suivit comme un torrent la rentrée des Autrichiens dans la Belgique, l'occupation de plusieurs de nos places frontières, la position de leurs avant-gardes à quarante-cinq lieues de la Convention, la perte de nos conquêtes sur le Rhin, l'invasion du département du Bas-Rhin, l'accroissement simultané de la Vendée qui s'approchait aussi de la Convention, j'ai *maintenu le calme dans Paris et empêché que des députés traîtres, protecteurs du général traître, ne fussent victimes de la juste indignation des républicains exaspérés de tant de trahisons ; si, dans le mouvement, à l'occasion du renversement de la Commission des Douze, modèle des tyrannies depuis instituées pour parvenir au rétablissement de la royauté par la destruction des patriotes, j'ai maintenu, durant les journées du 31 mai, 1 et 2 juin, un ordre tel que Paris n'en a pas été bouleversé et démoli à n'y plus laisser pierre sur pierre, comme s'en flattaient les deux factions royalistes qui ne celaient, pas plus l'une que l'autre, leur haine pour cette ville, un ordre tel qu'il n'y a pas eu dans ce grand acte de la justice du peuple, qui a sauvé la République à cette époque, une seule*

égratignure, qu'il n'y a pas eu une vitre cassée ; si, dans les premiers moments, après ces journées mémorables, qui ne convinrent à aucune faction, à aucun parti, à aucune coterie, parce qu'elles ne convenaient qu'à la nation, les membres des comités, incertains, sans concordance, divisés, épars, laissant flotter les rênes, tandis que les agitateurs les plus puissants parcouraient avec les plus grands moyens les départements qu'ils tentaient d'égarer, redoublaient d'efforts dans la Vendée, organisaient la chouannerie, j'ai calmé les cœurs, éclairé les esprits, j'en ai imposé à l'un, j'ai adouci l'autre et soutenant presque seul le mouvement des rouages dans cette divagation des moteurs, empêché la dissolution de l'État désirée par la plupart, ce n'est pas, conclut Pache modestement, par l'effet d'aucun don personnel, mais par la nature même des attributions politiques dont le maire était revêtu. »

Oui, mais si Pache, par bouderie et mauvais orgueil, par susceptibilité à la Pétion, ou vanité déclamatoire à la Roland, n'avait pas accepté, dans la matinée du 31 mai, la collaboration un peu dominatrice de l'Évêché, il n'aurait pas maintenu la Commune comme la grande force à la fois motrice et régulatrice, révolutionnaire et prudente, qui sauva dans la crise l'unité de la Révolution, qui lui maintint son ampleur, et la préserva de la passagère dictature de sectes enfiévrées qui auraient répandu le sang, soulevé la France entière contre Paris : Pache a très bien noté que la révolution du 31 mai ne donna satisfaction à aucune des coteries qui se disputaient la prééminence. Elle ne fut ni robespierriste, ni dantoniste, ni hébertiste, ni enragée, elle fut largement révolutionnaire et populaire.

Mais qui pouvait, aux premiers coups du tocsin, savoir avec certitude que les colères et les passions des hommes seraient contenues dans de sages limites ? Les Girondins avaient, depuis plusieurs jours, le droit de craindre pour leur vie. Longtemps, ils avaient déclamé contre des périls imaginaires. Longtemps, ils avaient, en une rhétorique d'héroïsme ostentatoire, dénoncé les poignards levés sur eux, bien avant qu'aucun poignard fût levé.

Depuis quelques semaines, depuis que les sections avaient demandé que les vingt-deux fussent livrés au tribunal révolutionnaire, depuis que des motions forcenées se produisaient dans certains conciliabules, le danger se précisait. Le mélancolique appel de Vergniaud à ses mandants est le signe d'une croissante détresse morale. Brusquement, la Gironde, qui avait si souvent et si fastidieusement évoqué le fantôme de l'assassinat, voyait le péril prendre corps.

Dès le 8 mai, Lasource en une lettre à la Société populaire de Castres (republiée en 1889 par M. Camille Rabaud), parlait à ses commettants comme s'il était déjà dans l'ombre tragique de la mort :

« J'apprends avec indignation que quelques agents des scélérats qui veulent me faire égorger ici ne cessent de me calomnier au milieu de vous, pour me ravir votre estime ; ils veulent vous empêcher d'accorder

quelques regrets à ma mémoire et de venger ma mort, qu'ils préparent par leurs machinations ténébreuses, qu'ils appellent par leurs sanguinaires dénonciations, qu'ils précipitent par le mouvement meurtrier que leurs manœuvres impriment à une masse d'ignorants dont ils trompent la bonne foi, et à une tourbe d'assassins dont ils dirigent les poignards... Voilà le sommaire de ce que j'ai fait. Est-ce là trahir ma patrie ? Ah ! si ce sont de telles trahisons qu'on m'impute, j'en ai commis, j'en commettrai encore ; car je travaillerai jusqu'à la mort au bonheur de mon pays. Les ambitieux, les traîtres, les hommes altérés de domination et de sang, peuvent bien me proscrire, mais non m'intimider ; ils peuvent m'arracher la vie, mais ils ne me feront jamais composer avec ma conscience... Que ceux qui veulent régner m'assassinent vite ; ils ont raison puisqu'ils ne peuvent régner tranquilles que quand je ne serai plus. Que ma tête leur soit livrée, puisqu'il la leur faut ; j'y consens, mais que ma mémoire reste pure. Je leur pardonnerai le crime de ma mort ; mais je ne leur pardonnerai point celui d'avoir voulu me ravir l'honneur avant de me ravir la vie... »

Les grandes épreuves qui approchent donnent quelque dignité à ce qui ne fut guère, bien souvent, qu'une déclamation frivole et funeste. La plupart des Girondins, dans la nuit du 30 au 31 mai, passèrent la nuit hors de chez eux. Ils craignaient d'être arrêtés dans leur lit. Pétion, en des pages d'une inspiration médiocre, où il ramène la marche terrible de la Révolution menacée aux proportions d'une intrigue menée contre lui, nous révèle le désarroi de la Gironde, surprise par des événements qu'elle-même avait déchaînés, et n'ayant même pas songé à un plan quelconque de résistance.

« Je suis un des exemples les plus frappants de l'inconstance populaire... Longtemps avant le 31 mai, les intrigants et les factieux qui désolent ma malheureuse patrie et la conduisent à l'esclavage, mettaient tout en œuvre pour détruire ma réputation et m'enlever la confiance dont je jouissais. Convaincu que je ne partageais pas leurs principes désorganiseurs et leurs maximes de sang, ils sentaient combien je pouvais leur nuire, combien mon ascendant sur le peuple nuisait à leurs desseins, combien dès lors il importait de me perdre.

« Il serait difficile d'énumérer tous les moyens qu'ils employèrent. Il suffit de dire qu'il n'en omirent aucun, et qu'un homme juste ne peut pas se faire une idée de toutes les ressources que les méchants ont pour faire le mal. Je vois d'ici avec quelle progression habile et astucieusement ménagée ils arrivèrent jusqu'à ce point de pouvoir dire au peuple qu'un des hommes qu'il avait le plus estimé et le plus chéri était un scélérat et un traître.

« J'ai vu bien des personnes ne pas revenir de leur surprise en comparant le passé avec le présent, se demander comment il était possible que le peuple eût ainsi changé à mon égard ; c'est qu'elles ne

connaissent pas tout l'art de la calomnie ; c'est qu'elles ne savent pas jusqu'à quel degré la perversité a su le perfectionner de nos jours, c'est qu'elles n'ont pas suivi ni été à portée de suivre le fil des trames ourdies contre moi.

« Je m'étais dit depuis longtemps, je l'avais dit à mes amis : « Le peuple me haïra d'autant plus qu'il m'a plus aimé. » Aussi, je ne pouvais plus entrer dans le lieu de nos séances, ni en sortir, sans être exposé aux insultes les plus grossières et aux menaces les plus violentes. Combien de fois me suis-je entendu dire en passant : « Scélérat, nous aurons ta tête ! » et je ne puis pas douter que plusieurs fois on n'eût eu le projet de m'assassiner.

« Il faut avouer qu'il était cruel pour celui qui avait été si comblé des marques de la confiance du peuple, d'être ainsi l'objet de sa haine et de sa malédiction.

« Que lui ai-je fait ? me disais-je souvent ; ne suis-je plus le même ? Certes, il n'a pas de meilleur ami que moi, de plus sincère défenseur. J'étais tenté de le mépriser, je finissais par le plaindre et par déplorer son égarement. Je le jure, en recevant de lui la mort, je ne l'aurais pas haï. J'ai été et je serai toujours convaincu qu'il est bon, qu'il veut le bien, mais qu'on peut le porter également à tous les excès du crime, comme à l'amour et à la pratique de la vertu.

« Les nuages s'amoncelaient sur nos têtes, et l'orage était sur le point de fondre. Le 31 mai était le jour où la conspiration devait éclater, où la Convention devait être dissoute, où des victimes devaient tomber sous le fer des assassins. Le son lugubre du tocsin, les tambours battant la générale, les barrières fermées, les courriers des postes arrêtés, les lettres interceptées, les motions sanguinaires faites dans les tribunes des sociétés populaires, répétées dans des groupes nombreux, tout annonçait une grande catastrophe ; ce qui ne laisse aucun doute que le 31 mai était le jour fatal fixé par les conspirateurs, c'est que, à l'avance, ils avaient fait graver des cachets avec cette légende : *Révolution du 31 mai*, et ils ont eu l'audace de timbrer et de cacheter les lettres qu'ils ouvraient, qu'ils lisaient et qu'ils faisaient passer ensuite aux citoyens à qui elles étaient adressées.

« Ces misérables qualifiaient de révolution la plus misérable des révoltes, l'acte infâme qui renversait la liberté, et il s'est trouvé des hommes assez lâches, des autorités constituées assez viles pour applaudir à des excès aussi coupables.

« ... Jusqu'à ce jour je n'avais pas voulu coucher ailleurs que chez moi, malgré les vives instances de ma femme et de mes amis. Je cédai enfin à leurs sollicitations, et je passai la nuit du 30 au 31 dans une maison de la Chaussée d'Antin.

« J'étais chez des vieillards tous respectables, mais il est impossible de peindre la frayeur qu'ils avaient. Ils croyaient à chaque instant voir la garde entrer chez eux, faire des perquisitions de la cave au grenier, le peuple entourer leur maison et l'incendier.

« Le matin, de très bonne heure, le mari et la femme entrèrent dans ma chambre tout éplorés, en me disant qu'ils étaient restés éveillés toute la nuit, que la générale battait. Je crois que j'eusse été sûr d'être pris en sortant que je n'aurais pas balancé à m'en aller, tant la situation de ces braves gens me faisait peine et tant je craignais qu'il leur arrivât quelque chose par rapport à moi.

« Je pris congé de mes hôtes, qui me virent partir avec regret. Je traversai tout le boulevard qui conduit jusqu'à la rue Royale. Je rencontrai de fortes patrouilles, qui ne me dirent mot, et je me réfugiai chez le citoyen...

J'y fus bien reçu ; j'y trouvai Brissot ; nous y passâmes une partie de la matinée, croyant à chaque pas qu'ayant été vus par le portier et par plusieurs personnes de la maison, nous allions être vendus et que le peuple se porterait à l'appartement où nous étions. Nous avions déjà bien examiné le local et préparé notre retraite. Un accident pensa nous déceler et amener tout naturellement le peuple autour de l'endroit où nous étions ; un petit morceau de papier jeté dans la cheminée y mit le feu avec la plus grande rapidité, la fumée sortait par gros flocons ; déjà les locataires et les voisins s'assemblaient ; nous fermâmes les portes et nous parvînmes à éteindre le feu avec la même promptitude qu'il avait pris.

« Je me rendis ensuite à l'Assemblée, en traversant les groupes les plus menaçants. »

Le premier acte du conseil général révolutionnaire avait été de désigner comme commandant général de la garde nationale (et en violation du décret de la Convention) le commandant du bataillon de la section des Sans-Culottes, Henriot. Il voulait donner une impulsion centrale et une direction unique au mouvement. Mais l'insurrection n'avait pas, si l'on peut dire, un courant très énergique et très net. Sous les coups répétés du tocsin, les citoyens prenaient leurs fusils, sortaient de leurs demeures, se réunissaient à l'entrée de la rue ou au poste de la section. Lentement, et par petits groupes, ils se dirigeaient vers la Convention, mais aucun mot d'ordre vigoureux et clair ne se dessinait, et nul n'aurait pu dire si tous ces hommes étaient des insurgés allant attaquer la Gironde jusque dans l'Assemblée nationale, ou des gardes nationaux veillant au maintien de l'ordre, ou des curieux flânant au soleil et allant aux nouvelles. C'était comme une mer sombre parfois, mais où se jouait la lumière et dont les vagues incertaines semblaient ne menacer aucun rivage.

En s'associant à la Commune pour élargir le mouvement, l'Évêché avait amorti sa fougue. Il me

semble pourtant que Michelet exagère l'atonie et la passivité de Paris, il exagère aussi la résistance de la Commune aux mesures vigoureuses que prépare le Comité révolutionnaire séant à l'Évêché.

« Ce qui frappe et qui surprend, dit-il, dans les actes de l'époque, c'est l'éclipse à peu près complète de la population de Paris. Le nombre des votants aux élections de section est vraiment imperceptible. Sauf trois (des plus riches, la Butte-des-Moulins, le Muséum et les Tuileries) qui, dans ces jours de crise, apparaissent assez nombreux, les autres n'ont guère plus de cent votants, et presque toujours le nombre est bien au-dessous. Celle du Temple, pour une élection importante, n'en a que 38. On peut affirmer hardiment, en forçant même les chiffres et comptant cent hommes pour chacune des 48 sections, que toute la population active politiquement (dans cette ville de 800 000 âmes) *ne faisait pas cinq mille hommes*... Paris, en réalité, avait donné sa démission des affaires publiques. »

Pourtant, en mai, l'animation des sections fut parfois extrême. Ce qui est vrai, c'est qu'il y avait incertitude et division plus qu'indifférence. Quand Michelet insiste sur le petit nombre des votants, par exemple sur le petit nombre de voix qu'en novembre 1792 Lhuillier eut au scrutin, il oublie que même en septembre, même aux élections générales pour la Convention, le nombre des votants fut extrêmement faible. Paris votait peu alors, même aux jours où l'esprit public était le plus surexcité et le plus agissant, comme au lendemain du Dix-Août.

Mais, au 31 mai, la masse du peuple était sollicitée par des forces contraires. Au Dix-Août (quoique le nombre des combattants qui investirent les Tuileries fût assez faible) l'élan de Paris était unanime ; tous les révolutionnaires se jetaient dans le même sens. Tous ils voulaient ou briser la résistance de la royauté ou la royauté elle-même.

Au 31 mai, le peuple désirait en finir avec la tyrannie des Douze, avec l'esprit de coterie de la Gironde, avec ces divisions et ces querelles qui, en paralysant la Convention, paralysaient la Révolution elle-même. Mais un scrupule et une sorte de remords se mêlaient à cette pensée. N'était-il pas criminel, n'était-il pas dangereux d'attenter à la Convention, d'entamer la représentation nationale ? Et une inquiétude aussi se propageait parmi les artisans : qui sait si la propriété même des travailleurs, ne serait pas mise en question et en péril ? Le courant révolutionnaire, contrarié par toutes ces résistances, se développait avec lenteur comme un cours d'eau obstrué qui se meut difficilement sur une pente incertaine. Mais est-ce là une démission politique collective de Paris ?

L'animation, au 31 mai, quoique un peu ambiguë, était cependant immense. Je sais bien qu'il ne faut pas accorder grand crédit à ce que raconte Prudhomme dans ses *Révolutions de Paris* : c'est un mercanti,

un lâche et un fourbe. Le même homme qui avait si traîtreusement calomnié, il y a quelques semaines, les patriotes des sections, les révolutionnaires des Comités, se met soudain, sous l'impression des événements de la fin de mai, à aduler Hébert, à glorifier platement « ces feuilles du *Père Duchesne*, cadre heureux, et plus propre peut-être à l'instruction du peuple que tous ces beaux plans d'éducation qu'on nous a tracés jusqu'ici. » Les jurons du *Père Duchesne*, ses violences sans sincérité et sans âme, tout cela vaut mieux que le plan de Condorcet ! Le pleutre, tenant à magnifier Paris après l'avoir dénigré, donnait à la journée du 31 mai l'aspect le plus grandiose, et, encore une fois, il faut se méfier de lui. Il est difficile cependant qu'il ait imaginé tous les traits du tableau :

« Quel imposant spectacle offrait Paris ! *Près de 300 000 citoyens sous les armes*, car toutes les municipalités du département et même au delà (5 000 hommes accourent de Versailles) s'empressèrent de donner leur contingent à cette paisible insurrection, *300 000 citoyens, disons-nous, rassemblés au premier son du tocsin.* »

Beaulieu, qui prenait des notes au jour le jour, et qui a publié : *Les souvenirs de l'histoire ou le Diurnal pour l'an de grâce 1793*, écrit à propos du 31 mai :

« Cependant toute la ville de Paris était sous les armes, sans savoir à quelle fin... Ici, pendant tout le jour, la Convention fut entourée de vingt à trente mille hommes, ignorant la plupart pourquoi on les tenait assemblés. »

Les Révolutions de Paris notent que, vers la fin de la journée, le faubourg Saint-Antoine à lui tout seul mobilisa 12 000 hommes. C'est plus qu'il n'avait mis en mouvement aux plus grandes journées. Dulaure dit :

« Dès les cinq heures du matin, on entend dans toutes les rues le rappel battre, le tocsin sonner dans tous les clochers de Paris ; *chaque citoyen se porte en armes à sa section* ; les barrières sont fermes. »

Il n'y avait donc pas inertie et indifférence, mais ce peuple immense et actif, qui se débattait dans une crise obscure, ne savait au juste où était le devoir, où était l'intérêt de la liberté et de la patrie. *Les Révolutions de Paris* ont bien marqué cet état d'attente incertaine, de contrariété et de flottement.

« Avant de prendre les armes, les citoyens de Paris ne délibèrent pas s'ils doivent les prendre ; ils courent d'abord à leurs piques, à leurs fusils, à leurs canons comme au plus pressé ; ce n'est qu'après avoir cherché l'ennemi qu'il faut combattre sans le trouver, ce n'est qu'à la fin du jour qu'ils se sont demandé : « Mais depuis vingt-quatre heures que nous sommes sur pied, on ne nous a pas dit encore ce qu'on veut de nous. Pourquoi cette alerte générale, prolongée jusqu'à la nuit ? Où faut-il aller ?

Contre qui faut-il diriger nos baïonnettes et pointer nos pièces ? »

« Il leur a été répondu d'une part : « C'est un grand coup que nous voulons porter à des contre-révolutionnaires qui entravent la marche rapide des travaux de la Convention, et qui sans doute ont une faction toute prête à se déclarer en leur faveur, si on ne leur en impose avec un appareil redoutable et une contenance aguerrie. »

« D'une autre part, on leur a dit : « Restez immobiles à vos postes ; prenez garde, ne devenez pas les instruments d'une faction contre une autre ; à la faveur du canon d'alarme et du tocsin, des autorités monstrueuses, des pouvoirs antirévolutionnaires vont vouloir s'élever ; ils vous proposeront, pourvu qu'ils vous trouvent dociles, des proscriptions sanglantes. Soyez sourds, et que les auteurs de tout ce bruit en redoutent pour eux-mêmes la catastrophe. »

Autour de la Convention qui ouvre sa séance dès six heures, se presse une force armée très mêlée ; les premiers députés, accourus au son du tocsin, voient, au témoignage de Levasseur, « deux mille sectionnaires girondins remplir la place du Carrousel, où se précipitèrent également une foule d'insurgés ». C'étaient comme de vastes flots remués par des vents contraires. Si la Gironde avait eu un mot d'ordre précis, vivant, actif, vraiment révolutionnaire et national à jeter à ces foules, elle aurait pu l'emporter aussi bien que la Montagne. Mais qui donc, après toutes ses défaillances et toutes ses criailleries vaines, qui donc aurait pu croire en elle, si elle avait dit au peuple : Je suis l'énergie de la Révolution ? Au contraire, la Commune et la Montagne pouvaient crier à Paris : Qu'on nous débarrasse des disputeurs de la Gironde, et nous écrasons l'ennemi, nous balayons l'étranger.

Mais la Commune, effrayée de sa responsabilité, ne parlait à Paris que d'une voix un peu basse et sourde. Peut-être si, dès le début de la journée, elle s'était engagée à fond, si elle avait fait tirer d'emblée le canon d'alarme, si elle avait signifié au peuple de Paris, par proclamation et affiches, qu'il ne devait pas déposer les armes avant que la Convention, investie par lui, eût cassé la Commission des Douze et rejeté les vingt-deux, si elle avait ajouté que les magistrats municipaux allaient prendre la tête du mouvement et affronter les premiers le péril, peut-être ce mot d'ordre violent et précis aurait-il hâté l'insurrection incertaine et languissante. Mais la Commune avait peur d'être débordée par les Enragés si elle-même déchaînait et précipitait le mouvement. Elle avait l'espoir que de la vaste manifestation, un peu diffuse et pacifique, se dégagerait cependant pour la Convention une sommation assez nette. Pache voulait garder contact avec la Convention comme avec le comité révolutionnaire de l'Évêché, et il surveillait les événements plutôt qu'il ne les passionnait. Michelet va au delà de ce qu'il est permis d'affirmer quand il dit que dès le début de la journée il y eut conflit de tactique entre le comité

révolutionnaire de l'Évêché et la Commune reconstituée :

« La Convention mande le maire ; que fera-t-on ? Varlet et les plus violents *ne voulaient pas qu'on obéît* ; ils prétendaient que le maire fût consigné comme le fut Pétion pendant le combat du 10 août. D'autres plus sages (Dobsent en tête, d'accord avec la Commune) pensèrent que rien n'était organisé encore, qu'on ne savait pas seulement si le nouveau commandant serait reconnu de la garde nationale ; ils décidèrent *qu'on obéirait* et que Pache irait rendre compte à la Convention. Tel fut le premier dissentiment. »

Mais il n'y en a pas trace dans les comptes rendus que nous avons. Je vois bien que le lendemain, 1^{er} juin, à la Commune, Varlet se plaint que le maire n'ait pas été consigné pendant vingt-quatre heures, parce que « étant revêtu d'une autorité légale, il peut être nuisible à la révolution ». Je vois bien aussi qu'il se plaint que Dobsent ait contrarié les opérations du comité révolutionnaire. Mais tout cela, c'est un jugement porté après coup sur la journée du 31 mai. Et rien ne démontre que Varlet ait proposé le 31 mai au matin ce qu'il regrette le 1^{er} juin qui n'ait pas été fait. Qui sait même si Varlet, qui était président provisoire du comité révolutionnaire, et qui devait se complaire en ce premier rôle, assistait à la séance du Conseil général de la Commune ?

Si, le 31 mai au matin, à propos de la lettre de la Convention qui mandait Pache, un incident de cette gravité s'était produit, si plusieurs délégués révolutionnaires avaient proposé de braver la Convention, le compte rendu l'aurait sans doute noté, car il s'arrête assez longuement aux discussions provoquées par la démarche de Pache :

« On donne lecture d'une lettre par laquelle le président de la Convention nationale invite le citoyen maire à se rendre dans son sein pour lui rendre compte de l'état actuel de Paris.

« Des membres proposent que le citoyen maire soit accompagné d'une garde imposante, prise dans la force armée des quarante-huit sections.

« Le maire observe que, satisfait de se trouver au milieu de ses collègues, il désire seulement qu'une députation du Conseil l'accompagne à la barre de la Convention nationale.

« D'après ces observations le Conseil nomme une députation pour l'accompagner.

« Sur le réquisitoire du substitut du procureur de la Commune, le Conseil déclare, au nom des quarante-huit sections, qu'il met sous sa sauvegarde le citoyen maire de Paris. »

Je ne crois pas que la question de savoir si le maire obéirait ait été posée.

De même, Michelet ne force-t-il point beaucoup les choses quand, à propos du canon d'alarme, il oppose catégoriquement la tactique de l'Évêché à celle de la Commune ?

« Le second (dissentiment) fut la question de savoir si l'on tirerait le canon d'alarme. Depuis les jours de septembre, ce canon était resté l'horreur de la population parisienne ; une panique terrible pouvait avoir lieu dans Paris, des scènes incalculables de peur et de peur furieuse. Il y avait peine de mort pour quiconque le tirerait. Les violents de l'Évêché, Henriot, en donnaient l'ordre. Ici encore, la Commune décida contre eux qu'on *obéirait* à la loi, et qu'il ne fût point tiré. Chaumette donna même l'ordre qu'on fit taire le beffroi de l'Hôtel de Ville que les autres s'étaient mis à sonner sans permission. »

Ce n'est point exactement cela que je vois dans les témoignages qui nous sont restés.

« Les citoyens chargés de faire tirer le canon d'alarme rendent compte de leur mission. Ils annoncent qu'on n'a pas voulu reconnaître l'ordre dont ils étaient porteurs, attendu que cet ordre n'était point revêtu des formalités requises ; qu'en vain ils ont représenté que, dans les moments de révolution, on ne s'attachait pas aux formes ordinaires ; qu'enfin l'ordre n'a pu être mis à exécution.

« Le Conseil charge de l'exécution de cet ordre le comité révolutionnaire séant à la Maison commune... »

« Un membre du Comité révolutionnaire annonce qu'on va tirer le canon d'alarme. Le Conseil arrête qu'on sonnera sur-le-champ le tocsin de la Maison commune ; qu'il sera donné des ordres au commandant général pour préserver les établissements publics, les différentes caisses et dépôts, et mettre une garde nombreuse auprès des prisons, et notamment à l'Abbaye, où se trouvent des otages précieux que nos ennemis auraient grand intérêt de nous enlever. »

Enfin, assez tard, entre midi et une heure « on annonce que l'on n'a encore pu parvenir à faire tirer le canon d'alarme, et qu'il y a eu un contre-ordre de la part du maire.

« Le vice-président répond que lorsque le maire a donné cet ordre, *la puissance révolutionnaire n'était pas encore établie*, et que le maire a fait son devoir en cette circonstance.

« La séance est toujours permanente, il est une heure après-midi. »

C'est à ce moment, entre une heure et deux, que le canon tonne enfin. Il me semble qu'on peut dégager de ce compte rendu la vérité exacte. Évidemment, le maire redoutait que le canon d'alarme déchaînât des paniques meurtrières. Quand il avait su, dans la nuit du 30 au 31, que l'Évêché préparait un mouvement, il avait deviné sans peine que le premier acte du Comité insurrectionnel serait d'éveiller Paris par la sonnerie du tocsin et par la sonnerie du canon, celle-ci plus redoutable. Et c'est alors, c'est

avant que les délégués des sections eussent, au nom du peuple, brisé et réinvesti la Commune, c'est avant « que la puissance révolutionnaire fût établie », qu'il avait fait parvenir aux canonniers l'ordre de ne livrer à personne la voix dormante du canon.

Pache l'indique lui-même avec beaucoup de précision à la Convention :

« J'ai donné ordre, ce matin, au commandant provisoire de rassembler le plus de réserves possible, de doubler les gardes de poste aux établissements publics, tels que la Trésorerie, *ainsi que le poste du Pont-Neuf*, afin d'empêcher qu'on ne tirât le canon d'alarme.

« J'ai rendu compte au Comité de salut public de la situation de Paris ; de retour au Conseil général, j'y ai trouvé les commissaires de la majorité des sections, qui nous ont déclaré être chargés de suspendre la municipalité. »

Il est donc bien clair que l'ordre de Pache relatif au canon d'alarme avait précédé, en effet, la crise révolutionnaire de la Commune.

C'est contre cet ordre que se heurtent les premiers délégués révolutionnaires, et Henriot lui-même. Et les hésitations, le malentendu se prolongent jusqu'à midi.

Certes, ni le Conseil de la Commune, ni le maire n'ont mis un grand empressement à forcer ces résistances et à éclaircir ce malentendu. Cependant, il n'est pas vrai de dire qu'ils se soient opposés, par scrupule de légalité, aux entreprises de l'Évêché. Au contraire, le Conseil général de la Commune donne au Comité révolutionnaire séant à l'Évêché mandat formel et régulier de tirer le canon d'alarme. Et pour que Paris se rendît bien compte que ce n'était point là la fantaisie téméraire d'un comité insurrectionnel, mais un acte révolutionnaire concerté, la Commune ordonne que le tocsin sonne en même temps à l'Hôtel de Ville. C'était associer la responsabilité de la Commune, par le tocsin municipal, au grondement d'alarme qui allait ébranler Paris. Et sagement, la Commune se préoccupe d'éviter le renouvellement des massacres de septembre : elle met une forte garde aux prisons. Il est vrai qu'elle n'ose pas dire que c'est par humanité : c'est pour conserver des otages. Il est donc vrai que la fougue insurrectionnelle de l'Évêché est ralentie et amortie par sa collaboration avec la Commune. Il est vrai que le Conseil général révolutionnaire ne se jette pas aux mesures extrêmes comme le Comité révolutionnaire. Mais il ne faut pas oublier que la Commune a été réinvestie révolutionnairement, que les délégués révolutionnaires des sections présidés par Dobsent sont mêlés à elle, et qu'il n'y a entre elle et l'Évêché aucune opposition fondamentale. La Commune, en ce jour, fait, au contraire, du Comité révolutionnaire son organe exécutif. Elle applaudit aux décisions les plus vigoureuses des

sections : par exemple à celle de la section du Bon-Conseil qui s'oppose au départ de tous les courriers de la poste, et qui met en état d'arrestation, à leur poste, tous les administrateurs et même les chefs de bureau. Elle adopte surtout une grande mesure révolutionnaire qui avait pour objet de prolonger l'insurrection, de tenir le peuple en armes tant que la Gironde ne serait pas vaincue. Elle décide, sur une motion du Comité révolutionnaire, « *qu'il sera accordé 40 sous par jour aux citoyens peu fortunés tant qu'ils resteront sous les armes.* » Il y a donc contrariété sourde entre les prudents, ceux qui représentent plus particulièrement la tradition de la Commune, et les violents qui veulent précipiter la bataille. Et cette contrariété s'exprime par un mouvement lent. Mais il n'y a pas, à proprement parler, conflit ; et il est certain que, dès que la tactique à demi temporisatrice se sera révélée insuffisante, c'est avec ensemble que toutes les forces de la Commune et de l'Évêché se rallieront à une tactique plus décisive et plus brutale.

À la Convention aussi, la Montagne, surtout la Montagne robespierriste, était résolue à aboutir. Son salut, non moins que le salut de la Révolution, lui en faisait une loi. Elle était condamnée à vaincre ou à périr. Si, après ces journées de crise, la Gironde l'emportait, elle exercerait à coup sûr des représailles décisives.

Levasseur dit très nettement, dans ses *Mémoires*, que les Montagnards étaient obligés de frapper s'ils ne voulaient pas succomber eux-mêmes.

« La mêlée une fois engagée, il ne s'agissait plus que de triompher et de prouver, suivant la menace de Danton, que nous pouvions égaler nos adversaires en prudence et en vigueur révolutionnaire. Dès l'instant où nous avions dit : *nous résisterons*, dès l'instant où la Commission des Douze avait annoncé le dessein de poursuivre les traîtres jusque *sur la Montagne*, les discussions de collègue à collègue *avaient fait place à une guerre à mort*, et certes ce n'est pas nous qu'on peut accuser d'avoir caché nos projets. Qu'on ne dise donc plus que nous avons agi avec perfidie en appelant l'insurrection à notre aide ; cette insurrection, nous en avons donné le signal au milieu de nos ennemis en force ; d'ailleurs, eux aussi voulaient notre expulsion, notre accusation, notre mort ; s'ils n'ont pas réussi à lancer contre nous les gardes nationales, c'est la force qui leur a manqué, et non la bonne volonté... L'épée était tirée, et le fourreau jeté loin de nous ; il ne restait plus qu'à combattre. »

Les Montagnards, en cette séance du 31 mai, étaient dans une situation très difficile. L'insurrection qui devait les débarrasser de leurs adversaires était assez déclarée pour compromettre la Montagne ; elle n'était pas assez vigoureuse pour perdre la Gironde.

La force sectionnaire qui commençait à s'accumuler au Carrousel était divisée et hésitante. Seules les tribunes étaient passionnément dévouées à la Montagne, et qu'auraient-elles pu contre une attitude résolument violente de la Convention ? Celle-ci ne s'émut pas outre mesure quand Pache lui annonça d'un ton tranquille l'annulation et le rétablissement révolutionnaire de la municipalité. Il ne désavouait pas l'Évêché : « Nous avons, dit-il, accepté avec reconnaissance ». Ainsi il légalisait la Révolution ; il communiquait avec la Convention nationale, non pas en vertu des pouvoirs qu'il tenait de la loi, mais en vertu du mandat qu'il tenait de la souveraineté insurrectionnelle du peuple, exprimée par les délégués des sections. Il fut admis aux honneurs de la séance. Sans doute la Gironde voyait-elle une suprême sauvegarde en cet homme qu'elle avait tant calomnié, et qui semblait appelé à jouer un rôle d'apaisement.

C'est la nouvelle qu'Henriot avait voulu faire tirer le canon d'alarme qui souleva l'orage. Le commandant de la force armée de la section du Pont-Neuf avertissait la Convention « que Henriot, commandant provisoire de la garde nationale de Paris, ayant donné l'ordre de tirer le canon d'alarme, la garde de poste au Pont-Neuf s'y étant refusée, il en avait référé au département, lequel avait passé à l'ordre du jour, motivé sur la loi qui défend de tirer le canon d'alarme sans un décret de la Convention ». Il attendait les ordres de la Convention et demandait à être admis à la barre.

Aussitôt les Girondins s'indignent. Que veut cet Henriot ? Que prépare cet impertinent, ce factieux ? Qu'on le somme de venir et de s'expliquer. Matthieu, Valazé s'emportent en paroles violentes ; ils sont soutenus par des pétitionnaires du Pont-Neuf qui répètent que le département a rappelé à tous que la loi défend de tirer le canon d'alarme. Vergniaud semble préoccupé surtout d'empêcher que le conflit s'aggrave : « S'il y a un combat, s'écrie-t-il, quel qu'en soit le succès, il sera la perte de la République, » mais lui aussi, il veut qu'on sache qui a fait sonner le tocsin, qui a ordonné de tirer le canon d'alarme. Justement il vient de tonner, et la Montagne se demande avec inquiétude comment elle manœuvrera. Si elle désavoue Henriot, si elle le mande, si elle le livre, elle désorganise le mouvement populaire dont elle a besoin, elle jette la confusion et le doute dans les rangs des patriotes, elle donne à la Gironde un premier avantage que celle-ci poussera aisément à travers Paris désarmé et déconcerté. Si au contraire elle avoue Henriot, si elle prend parti pour l'homme qui a fait tirer le canon d'alarme, malgré l'ordre contraire donné le matin par la Commune, malgré l'avis défavorable du département, elle risque d'être entraînée au delà de Pache, d'Hébert, de Chaumette, de Lhuillier, elle se confond avec les Enragés, elle tombe aux mains de Varlet et des violents, et, pour ne pas perdre la Révolution par faiblesse, elle s'expose à la perdre par exagération et témérité, elle risque de déclencher la panique et d'ameuter contre

elle les départements.

Un seul homme pouvait tirer la Montagne d'embarras. Un seul homme pouvait, de sa tonnante parole, faire écho au canon d'alarme, avouer devant la Convention l'insurrection toute entière, la Révolution toute entière, et ôter en même temps au mouvement qui se dessinait la signification ultra-révolutionnaire que l'Évêché voulait lui donner. C'était Danton. Lui, qui depuis quelques semaines hésitait, faiblissait, il retrouva en pleine crise son audace impétueuse et subtile, et sur la Convention ou réconfortée ou subjuguée, il prolongea, en l'apaisant, la voix révolutionnaire du canon d'alarme. Tout d'abord qu'on se débarrasse de la Commission des Douze :

« Il faut que Paris ait justice de la Commission ; elle n'existe pas comme la Convention. Vous avez créé une Commission impolitique.

« — *Plusieurs voix* : Nous ne savons pas cela.

« Vous ne le savez pas ? il faut donc vous le rappeler. Oui, votre Commission a mérité l'indignation populaire. Rappelez-vous mon discours sur cette Commission, ce discours trop modéré. Elle a jeté dans les fers des magistrats du peuple par cela seul qu'ils avaient combattu, dans leurs feuilles, cet esprit de modérantisme que la France veut tuer pour sauver la République. Pourquoi avez-vous ordonné l'élargissement des citoyens arrêtés par elle ? Vous l'avez fait ou par faiblesse ou par justice. Vous y avez été déterminés par le rapport d'un homme que la nature a créé sans passion, sans fiel, sans amertume, et pour être l'organe de la vérité. Le ministre de l'intérieur, dont il vous est plus aisé d'empoisonner les intentions que de réfuter les raisonnements (comme Danton joue de Garat !) s'est expliqué clairement sur la conduite d'Hébert, et a déterminé votre justice à prononcer son élargissement. La Commission avait donc été injuste en faisant arrêter ce magistrat. Eh ! pourriez-vous donc hésiter à la supprimer à l'instant ? Vous examinerez ensuite la conduite des individus qui la composent, et alors, s'il y a lieu, vous ferez un exemple terrible contre ceux qui ne respectent pas le peuple même dans son exagération révolutionnaire.

« Le canon d'alarme tonne et quelques personnes paraissent le craindre. Celui que la nature a créé capable de naviguer sur l'océan orageux n'est point effrayé lorsque la foudre atteint son vaisseau. Sans contredit vous devez faire en sorte que les mauvais citoyens ne mettent pas à profit cette grande secousse ; mais si Paris n'a voulu donner qu'un grand signal pour vous apporter ses représentations (les citoyens des tribunes applaudissent avec une grande partie de l'Assemblée), si Paris, par une convocation trop solennelle, trop retentissante, n'a voulu qu'avertir tous les citoyens de vous demander

une justice éclatante, Paris a encore bien mérité de la patrie. Je dis donc que si vous êtes législateurs politiques, loin de blâmer cette explosion, vous la tournerez au profit de la chose publique d'abord, en réformant vos erreurs, en supprimant votre Commission. (*On murmure.*)

« Ce n'est qu'à ceux qui ont reçu quelques talents politiques que je m'adresse, et non à ces hommes stupides qui ne savent faire parler que leur passion. Je leur dis : considérez la grandeur de votre but, c'est de sauver le peuple de ses ennemis, des aristocrates, de le sauver de sa propre colère... Je demande la suppression de la Commission et le jugement de la conduite particulière de ses membres. Vous les croyez irréprochables ? moi, je crois qu'ils ont servi leurs ressentiments. Il faut que la chose s'éclaircisse ; mais il faut donner justice au peuple.

« — *Quelques voix* : Quel peuple ?

« Quel peuple, dites-vous ? Ce peuple est immense, ce peuple est la sentinelle avancée de la république. Tous les départements haïssent fortement la tyrannie.

« — *Un grand nombre de membres* : Oui, oui.

« Tous les départements exècrent ce lâche modérantisme qui ramène la tyrannie. Tous les départements, en un jour de gloire pour Paris, avoueront ce grand mouvement qui exterminera tous les ennemis de la liberté. Tous les départements applaudiront à votre sagesse quand vous aurez fait disparaître une commission impolitique. *Je serai le premier à rendre une justice éclatante à ces hommes courageux qui ont fait retentir les airs.* (*Les tribunes applaudissent.*)

« Je vous engage, vous, représentants du peuple, à vous montrer impassibles ; faites tourner au profit de la patrie cette énergie que de mauvais citoyens seuls pourraient présenter comme funeste, *et si quelques hommes, vraiment dangereux, n'importe à quel parti ils appartiennent, veulent prolonger un mouvement devenu inutile quand vous aurez fait justice, Paris lui-même les fera rentrer dans le néant.* »

Et il conclut en demandant que la suppression de la Commission des Douze soit mise aux voix par appel nominal. C'est un chef-d'œuvre de puissance et de sens politique. Ainsi interprété le canon d'alarme ne fournissait plus à la Gironde le prétexte de mander Henriot, d'engager un conflit avec la Commune révolutionnaire. C'était comme la force tranquille et légale du peuple qui empruntait une voix tonnante pour être entendue du législateur. *Le Patriote français* dit (et ces quelques mots, pour le

dire en passant, confirment encore la remarque de M. Bonarel sur la collaboration de Danton avec Barère) :

« Danton, cet homme *tant calomnié*, qui avait fait un si touchant paragraphe sur l'union dans le rapport de Barère, Danton a parlé avec la fureur d'un homme qui tient la corde du tocsin. »

Non, ce n'était pas de la fureur : c'était la noble colère de l'homme qui a tout tenté pour prévenir la crise terrible, qui s'est heurté à l'égoïsme aveugle des factions, et qui s'y heurte encore quand il essaie de modérer des événements qu'il n'a pu empêcher de naître. Par quel triste malentendu un homme d'un caractère généreux et fier comme le jeune Girey-Dupré, rédacteur du *Patriote*, méconnaissait-il à ce point le grand révolutionnaire ? Girey-Dupré, rendant compte de la séance, écrivait avec une dignité calme et un tranquille courage :

« Gloire immortelle soit aux représentants du peuple qui n'ont pas désespéré de la république et qui, prêts à mourir, se sont rendus à leur poste, au son funèbre du tocsin, au lugubre bruit du tambour d'alarme ! Je veux imiter leur courage : je veux en tout partager leur sort ; puisse-je aussi partager leur gloire ! Je dois au peuple français, je dois à ma conscience et à mon caractère, à mon caractère dont le tocsin, dont la générale, dont le canon n'altéreront pas l'indépendance, je dois à la postérité, dont le tribunal plus auguste, plus redoutable que tous les tribunaux révolutionnaires, jugera et moi et mes ennemis, je dois aux hommes libres de toute la terre de dire la vérité sans ménagement comme sans passion. Dans les grands dangers l'âme républicaine plane au-dessus des petites haines comme au-dessus des craintes vulgaires. »

Hélas ! par quelle méprise cette âme républicaine, probe et jeune, enthousiaste et bonne, qui avait en effet pris son essor au-dessus des petites haines, par quel aveuglement n'a-t-elle pas reconnu dans la grande âme de Danton la même générosité native et le même détachement des passions étroites ? Danton ne sonnait pas sur les Girondins menacés un tocsin de meurtre. Il limitait, autant que possible, les effets de la colère du peuple. D'abord, qu'on le remarque bien, ce ne sont pas les vingt-deux dénoncés par les sections, qu'il voulait faire juger, ce sont seulement les membres de la Commission des Douze. Par là (et on n'y a pas assez pris garde) il mettait hors du débat les têtes mêmes de la Gironde, ses chefs les plus illustres : Brissot, Vergniaud, Guadet. Bien mieux, il pouvait espérer qu'après la suppression politique des Douze le peuple, désarmé de sa haine, ne se livrerait plus à des vengeances particulières. Enfin, ce n'était pas un procès de parti, un procès de tendance qui était intenté à la Gironde. C'était à raison d'actes précis, imputables à la Commission des Douze, que les membres de celle-ci seraient interrogés, jugés, et s'il y avait lieu, condamnés. Or il se trouvait précisément que

les seuls hommes éminents de la Commission des Douze, Boyer-Fonfrède et Rabaut Saint-Etienne, gagnés par l'influence de Garat, avaient pris parti contre les mesures violentes, contre l'arrestation d'Hébert. S'acharnerait-on ensuite contre des comparses obscurs ?

Mais c'était une chimère. Comment espérer que le peuple laissera hors de la crise les chefs éclatants et responsables, ceux qu'il a appris à détester le plus, ceux qui ont d'ailleurs la part la plus lourde dans les événements ? Que deviendrait la Révolution, si la faction girondine, survivant à la Commission des Douze, continuait son œuvre de dénigrement et de paralysie ? La répugnance de Danton à frapper la Gironde était presque invincible, et il y a dans cette main qui « tire la corde du tocsin » comme un insensible tremblement. Et que de précautions il prend contre les violences possibles des Enragés ! Comme il annonce qu'aussitôt la Commission des Douze dissoute, l'Évêché devra « rentrer dans le néant ! »

La Gironde, contre laquelle se déchaînaient les tribunes, mais que Paris soulevé enveloppait d'un vaste flot incertain, sans grande colère et sans menaces, crut qu'il lui suffirait de manœuvrer avec quelque adresse pour sortir de cette journée, non seulement sauve, mais victorieuse. Quel triomphe pour elle si, moyennant quelques concessions de forme, elle achevait de réduire à l'impuissance le mouvement languissant péniblement ébauché contre elle, et si elle pouvait dire que le peuple de Paris, tout entier debout et armé, mais secrètement respectueux de la loi, avait déjoué les espérances des « anarchistes » !

Rabaut Saint-Étienne justifie la Commission des Douze, il affirme que les complots dénoncés par elle ont été réels, il tente de lire, pour le prouver, une lettre d'Orléans signalant les propos menaçants de Santerre, qui disait vouloir marcher sur Paris avec les bataillons destinés à la Vendée ; il demande qu'on ne prononce pas sur la Commission des Douze avant de l'avoir entendue. Mais il propose, « pour qu'il y ait un centre unique », que cette Commission disparaisse et que le Comité de salut public soit investi de la confiance de tous pour rechercher tous les conspirateurs. C'était dissoudre la responsabilité de la Gironde et y substituer habilement celle de la Montagne et de la Plaine, de Danton et de Barère. À cette minute, il semble qu'entre Danton et Rabaut Saint-Étienne il n'y a qu'une très faible nuance. Le rapprochement que Danton a essayé en vain va-t-il se réaliser sous le coup du péril ?

La section armée de l'Observatoire, admise à la barre, tient un langage menaçant. Elle annonce que les délégués des 48 sections ont découvert les fils d'un complot contre la liberté, « qu'ils en arrêteront les auteurs et les mettront sous le glaive de la loi ». C'était parler en maîtres et comme si l'insurrection était victorieuse. Mais où était la force populaire pour soutenir ces paroles ? Elle s'étalait dans les rues

ensoleillées, mais sans mouvement d'ensemble, sans action de masse, comme un étang immobile sous la lumière.

Guadet répondit aux pétitionnaires avec sa véhémence aigre : « Le complot, c'est vous ». Et Couthon, sentant que la journée se perdait, n'aboutissait pas, vint dénoncer « la faction infernale qui retenait dans l'erreur une partie de la Convention ». Mais de quelles formes prudentes Couthon s'enveloppait ! Il désavouait les violents des tribunes et leurs interpellations. Il disait : « Je ne suis ni de Marat ni de Brissot », proposait aussi à la Convention un centre de ralliement et d'équilibre, où même les Girondins, dégagés des liens de l'esprit de secte, pouvaient se rattacher, et sa conclusion était simplement que la Convention passât au vote sur la suppression de la Commission des Douze.

Il était environ trois heures de l'après-midi. Vergniaud crut que le moment était venu de constater que Paris ne s'était point insurgé. Il y avait là une part d'illusion et une part de tactique. Déjà Salle, l'halluciné Salle, qui, voyait partout machination et artifice, avait dit, pendant que Danton parlait et invitait la Convention à ne pas se laisser effrayer par les dangers : « Nous savons bien que ce n'est qu'un simulacre, les citoyens crient sans savoir pourquoi ». Non, tout ce grand peuple n'était pas levé contre les Girondins. Au contraire, en maintenant l'ordre, en respectant la Convention, il avait désavoué les factieux : ainsi Vergniaud, en une manœuvre à la fois confiante et habile, revendiqua pour lui, pour ses idées, pour sa cause, ce vaste Paris animé, mais pacifique, qui attendait les événements.

« Citoyens, s'écria-t-il comme pour confirmer les paroles de Couthon, on vient de vous dire que tous les bons citoyens devaient se rallier ; certes lorsque j'ai proposé aux membres de la Convention de jurer qu'ils mourraient tous à leur poste, mon intention était certainement d'inviter tous les membres à se réunir pour sauver la république. Je suis loin d'accuser la majorité ou la minorité des habitants de Paris ; *ce jour suffira pour faire voir combien Paris aime la liberté. Il suffit de parcourir les rues, de voir l'ordre qui y règne, les nombreuses patrouilles qui y circulent, pour décréter que Paris a bien mérité de la patrie.*

« — Oui, oui, s'écrie-t-on de tous les côtés de la salle.

« Oui, je demande que vous décrétiez que les sections ont bien mérité de la patrie en maintenant la tranquillité dans ce jour de crise, et que vous les invitiez à continuer la même surveillance jusqu'à ce que tous les complots soient déjoués. »

Aux acclamations de l'Assemblée toute entière, la motion de Vergniaud est adoptée. Il semble que la Gironde ait reconquis le droit de parler au nom de Paris, et que la journée où elle devait succomber va être pour elle une journée de relèvement. Barère, au nom du Comité de salut public, apporte un projet de transaction. La Commission des Douze sera cassée, et la force armée de Paris sera à la réquisition

de la Convention. C'était tout ensemble briser l'instrument dictatorial mis aux mains de la Gironde et l'instrument insurrectionnel de l'Évêché et de la Commune. C'était la Convention retrouvant toute sa souveraineté et sa primauté éclatante. Libérée à la fois de la coterie girondine et de la tutelle de la Commune, elle était la nation révolutionnaire et armée. Peut-être si tout le côté droit avait eu la sagesse de se rallier d'emblée à cette proposition du Comité de salut public, il pouvait s'assurer une large part d'influence au lendemain de la crise. Mais quoi ! n'était-ce point renoncer à l'esprit de domination exclusive et de faction ? N'était-ce pas s'effacer devant ce Comité de salut public où semblait parfois dominer Danton ? Le côté droit murmure et marque sa résistance, avouant ainsi que ses félicitations à Paris ne sont qu'une tactique et une intrigue ; car si Paris est debout vraiment pour défendre la liberté et la loi, à quoi bon une Commission inquisitoriale chargée de désarmer et de poursuivre des complots imaginaires ou inefficaces ?

Et pendant que la Convention hésite, pendant que l'intransigeance girondine reparaît, voici qu'un coup de théâtre se produit. Le département qui avait convoqué le matin, aux Jacobins, toutes les autorités constituées et les délégués des sections, entre en scène. C'était bien tard, semble-t-il. Qu'avait fait Lhuillier depuis le matin ? Sa pensée et celle des révolutionnaires jacobins groupés autour de lui paraît avoir traversé trois moments : d'abord hostile aux initiatives de l'Évêché, puis s'y ralliant quand le son du canon d'alarme semble annoncer un effort décisif de l'insurrection, il se décide enfin à prendre le mouvement à son compte quand l'impuissance de l'Évêché apparaît. Si je ne me trompe, l'arrêté communiqué à la Commune par le département, assez avant dans l'après-midi, porte la marque de deux délibérations successives :

« On donne lecture d'un arrêté pris dans l'assemblée des commissaires, des autorités constituées du département et des quarante-huit sections réunies en la salle de la Société des amis de la liberté et de l'égalité, séante aux ci-devant Jacobins.

« Cet arrêté, en date de ce jour, porte qu'il sera nommé une commission de onze membres, que cette commission sera autorisée à prendre toutes les mesures de salut public qu'elle jugera nécessaires, et à les mettre directement à exécution, que les municipalités des deux districts ruraux et les comités révolutionnaires des quarante-huit sections seront tenus d'exécuter les arrêtés qu'elle aura pris, et les mesures qu'elle aura adoptées, que les arrêtés de cette commission ne seront exécutés qu'autant qu'ils auront été pris à la majorité absolue des suffrages. »

Voilà, à mon sens, un premier arrêté ; c'est la période où la réunion des jacobins s'organise comme si elle était la seule force régulière de la Révolution, où elle affecte d'ignorer les décisions de l'Évêché,

et où elle oppose à la commission des onze nommée par celui-ci une commission des onze qui seule a mandat. J'observe que, tandis que la Commune a accepté l'annulation prononcée par le comité révolutionnaire, l'arrêté du département ne contient aucune allusion aux décrets de dissolution et de réinvestiture signés de Varlet ; c'est bien comme puissance autonome qu'agit le département.

Mais quand le département apprend que la Commune et les sections révolutionnaires se sont en quelque sorte fondues en un pouvoir révolutionnaire unique, quand le tocsin, propagé de clocher en clocher, éveille enfin le canon d'alarme, Lhuillier se rattache au mouvement :

« Par ce même arrêté (et cette formule même révèle bien que c'est une addition) l'assemblée déclare qu'elle approuve, et donne son adhésion la plus entière à la conduite et aux mesures de salut public adoptées par le Conseil général et les commissaires des sections de Paris, et que la même commission qu'elle vient de nommer ira porter à l'instant au Conseil général de la Commune ses sentiments d'union et de fraternité, qu'elle y tiendra sa séance et qu'elle travaillera en commun au salut public et à l'affermissement de la liberté et de l'égalité. »

Mais quoi ! de ce mouvement de la Commune et de l'Évêché rien ne sort ! Le maire a courageusement avoué l'acte révolutionnaire qui transformait la Commune, mais il n'a formulé aucune conclusion, donné aucune impulsion. L'Évêché n'a pas su lancer contre la faction girondine siégeant à la Convention l'essaim bourdonnant des sections, et celui-ci tourbillonne dans l'air splendide, comme s'il se jouait à la beauté de la lumière et oubliait son aiguillon ! La journée est perdue, elle est un triomphe pour l'ennemi si Lhuillier, avec la force légale qu'il tient de son mandat, avec la force révolutionnaire que lui communiquent les délégués des sections dont il est entouré, ne rétablit pas le combat. Il va à la Convention d'une allure décidée et presque agressive, et une partie du peuple, qui n'attend qu'un signal de force et de résolution, se joint à lui, entre sur ses pas dans la salle des séances.

Que fait Lhuillier ? En un discours véhément et habile, il essaie tout ensemble de ranimer les colères de Paris contre Isnard et la Gironde, et de rassurer tous ceux qui pouvaient redouter pour la propriété, pour le charme et la joie de la vie, les violences ou les austérités de la Commune et de la Montagne. Et il frappe la Gironde de coups vigoureux et directs :

« Législateurs, depuis trop longtemps la ville et le département de Paris sont calomniés aux yeux de l'univers ; depuis trop longtemps on cherche par les moyens les plus atrocement coupables, à fomenter le trouble et la division dans la République. Les mêmes hommes qui ont voulu perdre Paris dans l'opinion publique, sont les auteurs des massacres de Vendée ; ce sont eux qui flattent et soutiennent

les espérances de nos ennemis ; ce sont eux qui avilissent les autorités constituées, qui cherchent à égarer le peuple pour acquérir le droit de s'en plaindre ; ce sont eux qui vous dénoncent des complots imaginaires pour en créer de réels ; ce sont eux qui vous ont demandé le Comité des Douze pour opprimer la liberté du peuple ; ce sont eux enfin qui par une fermentation criminelle, par des adresses combatives, entretiennent les haines et les divisions dans votre sein, et privent la patrie du plus grand des bienfaits, d'une bonne Constitution qu'il a achetée par tant de sacrifices.

« Législateurs, ces hommes en veulent à la liberté du peuple, ils veulent l'asservir pour eux-mêmes ou le livrer à un nouveau despote. (*On applaudit.*) Mais pour y parvenir, ils cherchent à le diviser, et c'est pour atteindre ce comble des forfaits qu'ils tentent d'anéantir Paris. Ils savent parfaitement qu'en détruisant ce centre de lumières et de correspondance ils anéantiraient la force et l'harmonie de la République, et qu'ensuite, faute de communications, ils détruiraient facilement un département par un autre, et vendraient ainsi au premier tyran les lambeaux sanglants de la patrie.

« Il est temps de terminer cette lutte des patriotes contre les forcenés qui les assiègent continuellement ; la raison du peuple s'irrite de tant de résistance ; que ses ennemis tremblent, sa colère majestueuse est près d'éclater ! Qu'ils tremblent ! l'univers frémira de sa vengeance.

« Législateurs, nous venons démasquer l'impudence et confondre l'imposture ; nous venons, au nom du département, vous exposer sa profession de foi.

« Nous venons vous déclarer que, fidèle aux principes, soumis aux lois, le département de Paris soutiendra les dignes représentants du peuple au prix de tout son sang. (*On applaudit.*)

« Nous vous déclarons, ainsi qu'à l'univers, que nous ne sommes animés que de l'instinct de fusion dans le grand tout ; que nous ne connaissons de division de départements que celle que nécessite l'administration ; que la République est une et indivisible ; que nous exécrons toute espèce de fédéralisme ; que nous ne voulons qu'une Constitution pleinement populaire, dont l'égalité sera la base.

« Nous déclarons que nous sommes enorgueillis de ce que Paris, qui n'est rien par lui-même, est cependant l'extrait de tous les départements, dont l'éclat consiste à être le miroir de l'opinion et le point de réunion des hommes libres.

« Nous déclarons qu'après avoir combattu et terrassé le despotisme dans l'immortelle journée du 10 août, nous combattons jusqu'au dernier soupir tous les tyrans qui voudraient tenter de le rétablir, de quelque espèce qu'ils puissent être.

« Voilà notre profession de foi.

« Maintenant, législateurs, nous vous demandons justice d'une insulte atroce faite à la nation ; que dis-je ? d'une insulte, d'un forfait commis contre la volonté du peuple. Nous vous parlons du sacrilège proféré par Isnard dans le temple sacré des lois. (*Applaudissements.*) Isnard a tout à la fois provoqué la guerre civile et l'anéantissement de cette grande cité.

« Il a tout à la fois flétri la ville de Paris, en supposant qu'elle pût jamais se rendre digne d'un sort aussi affreux ; il a flétri les départements en leur prêtant la férocité de son âme (*Murmures de quelques membres ; vifs applaudissements dans la partie opposée*) et en pensant que, fidèles à sa voix impure, toutes les colonnes de la République viendraient l'anéantir.

« Il est des hommes non moins cruels, contre lesquels nous demandons le décret d'accusation.

« On distingue particulièrement parmi les ennemis de la patrie les membres du Comité des Douze, les *Brissot*, les *Guadet*, les *Vergniaud*, les *Gensonné*, les *Buzot*, les *Barbaroux*, les *Roland*, les *Lebrun*, les *Clavière*, et tous les fauteurs du royalisme, proscrits par l'opinion, et dont un grand nombre vous ont été dénoncés par la Commune de Paris.

« Législateurs, le projet de détruire Paris serait-il bien formé ? Voudrait-on à la fois engloutir tant de richesses amassées par la plus laborieuse industrie et détruire les arts et les sciences, pour conduire plus tôt nos concitoyens à l'anarchie et à l'esclavage ?

« Non, vous respecterez, vous défendrez vous-mêmes le dépôt sacré des connaissances humaines ; vous vous souviendrez que Paris a bien mérité de la patrie ; vous vous souviendrez qu'il fut le berceau et qu'il est encore l'école de la liberté ; qu'il est le point central de la République, qu'il peut toujours fournir cent mille combattants pour défendre la patrie, qu'il en a la volonté ; vous vous souviendrez qu'il a fait de grands sacrifices à la révolution, qu'il n'en regrette aucun ; qu'il fera, sans murmurer, tous ceux qu'exigeront les circonstances ; et enfin, qu'il est mû de l'amour le plus sincère et le plus fraternel avec les autres départements.

« Vous nous ; vengerez donc d'Isnard et de Roland, et de tous ces hommes impies contre lesquels l'opinion publique s'élève d'un façon éclatante.

« Législateurs, donnez, ce grand exemple, rendez-vous aux vœux d'une nation généreuse qui vous honore de son estime ; vous ramènerez le calme, vous éteindrez le feu de la guerre civile ; et par l'union sainte de tous les citoyens, nous triompherons bientôt de cette horde de tyrans qui nous assiègent. Alors la Constitution marchera d'un pas rapide ; vous ferez le bonheur d'un peuple magnanime et

généreux qui, dans les accès fréquents de sa loyauté, confondant le bienfaiteur et le bienfait, portera vos noms chéris à l'immortalité (*Applaudissements vifs et prolongés*). »

Lhuillier rendait un service immense à la Montagne : il lui restituait Paris. Depuis le matin, la langueur du mouvement, l'incertitude des sections, la manœuvre habile de Vergniaud semblaient avoir rendu la capitale à la Gironde. Voici que le Paris révolutionnaire reparait, affirmant ses griefs et les griefs de la patrie contre la Gironde, confondant en un même ressentiment l'injure qui lui avait été faite et l'intrigue contre la liberté. Lhuillier abusait-il un peu lourdement des déclamations d'Isnard ? C'est possible, et les Girondins ne voulaient certes pas éteindre le magnifique foyer du génie de la France. Mais la Révolution était en plein combat, et elle retournait leurs imprudences contre ces rhétoriciens fougueux dont l'éloquence paralysait la patrie.

Pourquoi donc Michelet marque-t-il à Lhuillier une méprisante colère ?

« Pour sauver les sciences et les arts, il fallait mettre en accusation Vergniaud, Isnard, les Girondins, champions du royalisme et fauteurs de la Vendée !

« Le cordonnier-homme de loi, à l'appui de son aigre plaidoirie pour la civilisation, laissait voir à ses côtés une masse de sauvages armés de bâtons de piques. »

Mais par quelle contradiction Michelet qui dénonce lui-même le crime de la Gironde, « le crime d'avoir disputé trois mois en présence de l'ennemi », Michelet qui ose à peine sonder des yeux le profond néant « où elle laissait le pays », Michelet qui l'accuse « de n'avoir rien fait elle-même et rien laissé faire », Est-il si sévère à ceux qui, le 31 mai, firent un grand et courageux effort pour en libérer la Révolution ? et si Lhuillier était entouré de sectionnaires armés pénétrant avec lui à la Convention, par quelle délicatesse imprévue lui en faire grief ?

Vouloir la Révolution et ne pas vouloir les moyens de la Révolution, c'est tomber dans l'impuissance girondine au moment même où on la dénonce, c'est supprimer toute action et frapper d'impuissance toute volonté. Aussi bien « les sauvages armés de piques » avaient-ils plus de tenue que Michelet ne l'imagine : ils ne violentèrent pas la Convention, ils ne l'outragèrent pas. Ils « se mêlèrent fraternellement », selon le mot du *Moniteur*, au côté gauche de l'assemblée : ils allèrent, en quelque sorte, siéger à la Montagne parmi ceux qui comprenaient le péril de la patrie. La droite protesta, déclarant que la Convention, ainsi envahie de pétitionnaires, n'était pas libre.

« Citoyens, s'écria alors Levasseur parlant aux Montagnards, faisons cesser ces clameurs ; passons de ce côté (montrant le côté droit) pour éviter toute confusion ; nos places seront bien gardées par les

pétitionnaires. « Ma motion, raconte Levasseur, accueillie avec une sorte d'enthousiasme par mes collègues, fut aussitôt exécutée, et nous allâmes nous asseoir sur les bancs jusqu'alors occupés par les Girondins, aux acclamations réitérées des pétitionnaires et des tribunes. »

Cependant, Robespierre avait la parole. La Convention était comme secouée par une grande houle. Les Girondins, qui naguère, croyaient tenir la journée, pressentaient qu'elle allait leur échapper. N'allaient-ils pas sombrer comme au soir du 27 mai, dans le chaos effervescent où députés et pétitionnaires se mêlaient ? même le mouvement qui avait précipité les Montagnards sur les bancs de la Gironde inquiétait celle-ci : c'était comme un torrent qui venait noyer la Plaine. Vergniaud tenta un effort presque désespéré. Il tenta d'appeler de la Convention à moitié envahie au peuple lui-même, au grand peuple expectant et bénin qui couvrait les rues et les places de son immobilité.

« Sortons, s'écria-t-il, et allons nous mettre sous la protection de la force armée. »

C'était continuer la tactique qui, tout à l'heure, lui faisait proclamer que les sections avaient bien mérité de la patrie : la tactique ou l'illusion. C'était se réfugier au sein de Paris contre ceux qui prétendaient parler en son nom. C'était rétablir la communication longtemps interrompue de la Gironde et du peuple. Quelques députés seulement le suivirent. La Montagne affecta de dédaigner la manœuvre : elle restait avec la Convention. Au besoin si les éléments incertains s'en allaient comme à la dérive, elle resterait, elle seule, la Convention, à la fois assise de roc et sommet. Quant à la Gironde, elle fut surprise plus qu'entraînée par la démarche de Vergniaud. Au fond, elle sentait bien qu'elle ne saurait que dire au peuple, qu'elle avait perdu l'habitude de se confier à lui ; et comment l'improvisation hasardeuse d'un noble orateur qui tente de convertir en une démarche réelle un pur mouvement d'éloquence, pourrait-elle suppléer à la confiance interrompue ? Si Vergniaud eût été accueilli par la force armée des sections, qu'en eût-il fait ? Serait-il rentré avec elle à la Convention pour balayer les pétitionnaires mêlés à la Montagne ? C'était le coup d'État de Lafayette et de Dumouriez ; tout cela, les Girondins en eurent l'impression confuse et rapide ; et ils ne bougèrent pas. D'ailleurs, enveloppés comme ils l'étaient de leurs collègues de la Montagne accumulés maintenant au côté droit, mêlés et confondus en eux, comment auraient-ils pu se dégager d'un geste brusque et accompagner Vergniaud ? Peut-être aussi une vague inquiétude pénétrait en eux. Sortir, c'était se désigner. Déjà, Chabot demandait l'appel nominal pour dresser la liste des absents. Et Vergniaud lui-même, lorsqu'il avait fait jurer à tous les députés de mourir à leur poste, n'avait-il pas fourni d'avance un prétexte héroïque à l'immobile prudence de ceux qui, maintenant, se refusaient à le suivre ?

C'est donc devant une assemblée agitée, mais à peu près entière que Robespierre prenait acte des

propositions de Lhuillier et signifiait à son tour qu'il fallait aller jusqu'au bout. Non, la cassation de la Commission des Douze ne suffit pas : il faut frapper les conspirateurs. Non, la transaction offerte par le Comité de salut public, qui brise la Commission des Douze, mais qui, en remettant à la Convention la réquisition de la force armée, réduit à l'impuissance les autorités constituées, le pouvoir révolutionnaire de Paris, n'est pas acceptable. Par quelle fausse impartialité prétend-on désarmer à la fois ceux qui trahissent la Révolution et ceux qui la sauvent ?

Robespierre allait ainsi bien au delà de Danton qui, sans doute, n'était pas étranger à la combinaison d'équilibre proposée par Barère au nom du Comité.

« Citoyens, ne perdons pas ce jour en vaines clameurs et en mesures insignifiantes. Ce jour est peut-être le dernier où le patriotisme combattra la Gironde. Que les fidèles représentants du peuple se réunissent pour assurer son bonheur. »

À ce moment, Vergniaud rentrait, isolé, meurtri, après une tentative d'appel au peuple qu'il n'avait même pu ébaucher et que le désaveu de ses amis rendait presque ridicule. Robespierre, dédaigneusement, triompha du désastre :

« Je n'occuperai point l'Assemblée de la fuite ou du retour de ceux qui ont déserté ses séances. »

C'était comme un coup de couteau au cœur du vaincu.

« Je vous ai déjà dit que ce n'était pas par des mesures insignifiantes qu'on sauvait la patrie. Votre Comité de salut public vous a fait plusieurs propositions. Il en est une que j'adopte : c'est celle de la suppression de la Commission des Douze.

« Mais croyez-vous que cette mesure ait assez d'importance pour contenter les amis inquiets de la patrie ? Non, déjà cette Commission a été supprimée, et le cours des trahisons n'a pas été interrompu, car le lendemain on a osé faire rapporter ce décret salutaire, et l'oppression a pesé sur la tête des patriotes. Supprimez donc cette Commission, mais prenez des mesures vigoureuses contre les membres qui la composent ; et, à cet égard, les pétitionnaires qui viennent d'être entendus vous ont indiqué la marche que vous devez suivre.

« Quant à la force armée qu'on propose de mettre à la disposition de l'assemblée, en rendant justice aux motifs patriotiques qui ont dicté cette mesure au Comité de salut public, je dois la combattre. En effet, qu'est-ce que la force armée qu'on veut mettre à la disposition de la Convention ? Ce sont des citoyens armés pour défendre leur liberté contre les scélérats qui les trahissent, *et il y en a dans l'assemblée. De quoi se composent les délibérations de la Convention ? n'est-ce pas des individus dénoncés par Paris ? et nous avons*

trop d'exemples que nos délibérations ont été dirigées par ces mêmes hommes, mais n'ai-je pas aujourd'hui même entendu faire la proposition de poursuivre les meneurs de l'insurrection qui vient d'éclater ? Il est donc ici des hommes qui voudraient punir cette insurrection ? Ce serait donc une absurdité de remettre entre leurs mains la force armée. Mais les mesures proposées par le Comité sont-elles les seules que vous devez adopter ? Les pétitionnaires ne vous en ont-ils pas proposé de capables de sauver la chose publique ? Les propositions que j'ai combattues peuvent-elles empêcher l'armée d'être trahie ? Non, il faut purger l'armée ; il faut...

« — Concluez donc », crie Vergniaud énérvé, impatient sans doute de remonter à la tribune et de chercher, dans l'éclat possible d'un triomphe oratoire, la revanche du mortifiant échec sous lequel il était accablé.

« Oui, je vais conclure, *et contre vous* ; contre vous qui, après la révolution du 10 août, avez voulu conduire à l'échafaud ceux qui l'ont faite ; contre vous qui n'avez cessé de provoquer la destruction de Paris ; contre vous qui avez voulu sauver le tyran ; contre vous qui avez conspiré avec Dumouriez ; contre vous qui avez poursuivi avec acharnement les mêmes patriotes dont Dumouriez demandait la tête ; contre vous dont les vengeances criminelles ont provoqué ces mêmes cris d'indignation dont vous voulez faire un crime à ceux qui sont vos victimes. Hé ! bien ! ma conclusion c'est le décret d'accusation contre tous les complices de Dumouriez et contre ceux qui ont été désignés par les pétitionnaires. »

Vergniaud qui, dès les premiers mots de Robespierre, avait demandé la parole, ne répondit pas. Encore humilié de sa fausse tentative, fut-il abandonné de cette inspiration qui suppose la confiance en soi ? Désespéra-t-il d'égaler en vigueur les dernières paroles de Robespierre, aiguës soudain et coupantes ? Était-ce lassitude en cette fin de journée émouvante et épuisante ? Peut-être aussi la réserve gardée par la Convention à l'égard des dernières propositions claires et brutales de Robespierre, avertit Vergniaud qu'il valait mieux ne pas engager le combat à fond. Visiblement, la Convention ne voulait ni couvrir la Gironde ni la livrer, et la motion transactionnelle du Comité de salut public ralliait les esprits. Le décret proposé par Barère fut adopté à une très grande majorité, et il fut décidé qu'il serait publié immédiatement dans Paris. Sur la motion de Lacroix, la Convention approuve l'arrêté qui donnait quarante sous par jour aux ouvriers qui resteront sous les armes jusqu'au rétablissement de la tranquillité publique. Elle décide aussi que les tribunes de la Convention seront ouvertes au peuple sans billets. Ces motions dantonistes inclinaient vers la gauche la journée en apparence indécise.

Comme la séance allait être levée, un grand flot de peuple entre dans la salle : allégresse, effusion, paroles fraternelles. Que s'était-il donc passé ? Pendant la journée, le bruit avait couru dans Paris et

notamment dans les faubourgs, que les sectionnaires de la bourgeoise section de la Butte-des-Moulins avaient arboré la cocarde blanche, et que retranchée au Palais-Égalité (ancien Palais-Royal) elle se préparait à faire de là des sorties sur les patriotes. Était-ce une manœuvre de la Commune ou de l'Évêché pour exciter les esprits et hâter le mouvement insurrectionnel qui se faisait attendre ? *La Chronique de Paris* dit que ce sont des « malveillants », des « hommes pervers » qui ont propagé ce bruit. Plus précis, *le Diurnal* raconte que « des scélérats, revêtus d'écharpes municipales parcouraient les faubourgs, et les invitaient à marcher contre les sections de la Butte-des-Moulins, du Mail et de 92, assurant qu'elles avaient pris la cocarde blanche. » Peut-être aussi c'était une de ces rumeurs qui naissent spontanément dans les jours d'orage. Le conflit qui depuis plus d'un mois mettait aux prises les sections girondines et les sections montagnardes suffisait à expliquer ces bruits. Le commandant provisoire de la garde nationale ayant fait passer aux bataillons de la Butte-des-Moulins l'ordre de poser les armes, ceux-ci crurent qu'on voulait les désarmer pour les égorger tout à l'aise : ainsi, des deux côtés le malentendu s'aggravait. Il faillit tourner au tragique.

Une forte colonne du faubourg Saint-Antoine arrive pour bloquer le Palais-Égalité, devenue la forteresse présumée de la contre-révolution. Pourtant, des deux côtés de la grille fermée, quelques hommes sages ont l'idée qu'il conviendrait peut-être de parlementer. Des délégués sont nommés, on s'explique. Non, la Butte-des-Moulins n'a pas arboré la cocarde blanche. Non, le faubourg Saint-Antoine ne veut pas massacrer des patriotes, des frères. On s'embrasse en jurant de combattre à mort (assure *la Chronique de Paris*) « les aristocrates et les anarchistes ». C'était la formule juste milieu de la Gironde. Mais je crois que dans l'émotion fraternelle qui succédait brusquement à l'angoisse de la guerre civile, on n'y regardait pas de très près.

Tous ces bataillons réconciliés roulent pêle-mêle vers la Convention ; et au moment même où l'assemblée, lassée, incertaine sur le sens de la journée qu'elle venait de vivre et de l'œuvre qu'elle venait d'accomplir, allait se séparer, ce flot de fraternité tiède entre dans la salle. Civisme ! fraternité ! concorde ! Les Conventionnels sont entraînés, tous ensemble, à travers la foule, elle les enveloppe d'un grand cri de : « Vive la Convention ! » qui semblait ignorer ou abolir les querelles.

Il était dix heures du soir ; les molles étoiles brillaient sur cette scène confuse ; et la nuit mêlait sa sérénité équivoque, toute pleine d'inconnu, à l'équivoque réconciliation des hommes. Quand ils eurent échappé à cette étrange étreinte, les combattants s'acheminèrent ou vers leur club, ou vers la maison familiale, ou vers la mystérieuse retraite qui abritait leur inquiétude, s'interrogeant tout bas : ils faisaient silencieusement le bilan de cette journée indécise, et sondaient la profondeur des blessures sur

lesquelles la foule avait versé un moment je ne sais quel baume trompeur de paix et d'oubli.

Le pleutre Prudhomme, habile à couvrir d'une fausse sentimentalité les combinaisons mercantiles ou les calculs de la peur, passe le mot d'ordre à son journal de donner à toute la journée une couleur d'idylle. Il ne tiendrait qu'à lui que le 31 mai ne figurât pas au calendrier des révolutions, mais dans la douce série des fêtes printanières ; est-ce que par hasard on n'aurait pas célébré ce jour-là les charmes de Flore ? Et comme le cœur de Paris se fondait de bonté ingénue dans cette lumière attendrissante !

« Quelle leçon pour 200 législateurs, toujours, divisés, que l'harmonie, la fraternité qui régnaient au milieu de 300 000 citoyens ! et toute une journée s'est passée dans l'attitude la plus fière, mais la plus calme, la plus sage ! On demandait une fédération ; en est-il une plus parfaite ? et celle-ci n'a point été préméditée, mendrée ; tous les patriotes se sont levés à la fois et ont semblé dire aux calomniateurs : « Vile espèce, écris aux départements, va leur dire que Paris est une ville de meurtre et de pillage, va leur répéter que la représentation nationale court journellement des risques au sein de cette ville, et que tôt ou tard nous nous serons teints du sang des législateurs de la République. »

Ô doucereux Prudhomme, Prudhomme béat, Prudhomme paternel, relisez donc, avant de parler de « la vile espèce des calomniateurs », votre perfide article contre les comités révolutionnaires, votre article empoisonné.

L'idylle fleurie se déroule encore :

« Ah ! plutôt que tous les départements, n'ont-ils pu être les témoins de la *solemnité* du 31 mai ? car c'était une espèce de fête nationale. Que ne peuvent-ils voir le peuple de Paris en masse, ils sauraient que s'il est sensible aux outrages, il est grand, il est généreux ! Il sait immoler ses ressentiments à ses droits et au salut de la patrie. Qu'on l'abandonne à lui-même, et il se respectera et fera respecter le dépôt précieux qu'il a en garde.

« La journée du 31 mai est véritablement son ouvrage ; et la sublimité de l'ensemble de ce spectacle n'était due ni à la Convention ni aux autorités constituées. Il n'a fallu ni décret ni arrêté pour maintenir l'ordre. Les choses ne se seraient pas si bien passées si la Convention et les autres pouvoirs ne s'étaient pas contentés d'être les spectateurs de ce mouvement, qui produira son effet. Quand il ne ferait qu'imposer silence à la calomnie, c'est déjà beaucoup. »

Tocsin des cloches ; grondement du canon d'alarme ; qu'était-ce que cela, sinon l'accompagnement de la fête ? Mais en cet effort de placidité il y a encore une perfidie. Prudhomme veut noyer les révolutionnaires dans un océan de sérénité.

« On dit que la journée du 31 mai avait été préparée dans toute autre vue. On parle d'anarchistes, de séditeux ; mais cette journée leur prouvera que leur règne est passé. Les citoyens de Paris sont trop éclairés aujourd'hui pour être d'humeur à s'entr'égorger pour le bon plaisir de telle ou telle faction ; une guerre civile devient de jour en jour plus impraticable. »

La Chronique de Paris donne une note apaisante :

« La journée était superbe, et comme vers midi il n'y avait eu aucun événement sinistre, chacun se promenait riant librement, toutes les femmes étaient assises tranquillement sur leurs portes pour voir passer l'insurrection ; aucun désordre n'a été commis ; il n'y a eu qu'un cul de fouetté dans les tribunes de la Convention. »

Pauvre Théroigne ! comme on fait bon marché de son humiliation !

« ... Toutes les sections se sont retirées tranquillement avec le jour. Paris a été illuminé, mais très tranquille : hier (c'est-à-dire le 1^{er} juin) tous les ateliers ont recommencé leurs travaux et rien n'annonce que le calme doive être troublé. »

Le Patriote français affecte d'abord l'optimisme et bientôt il laisse percer de l'inquiétude :

« On a décrété que toutes les sections de Paris avaient bien mérité de la patrie. En effet, elles ont été constamment rassemblées en armes, pendant toute la journée, et par leur ardeur, par leur vigilance continue, elles ont prévenu de grands malheurs. Elles ont été en insurrection contre la sédition. On avait prévenu les sections du faubourg Saint-Antoine contre celles de la Butte-des-Moulins, de 1792, du Mail, etc. ; on avait dit aux premières que celles-ci étaient en état de contre-révolution. Mais on s'est expliqué, on s'est éclairé, on s'est embrassé, et il n'est resté aux amateurs de guerre civile que la honte et la rage. »

Voilà ce que dit le numéro du 1^{er} juin, mais, dès le numéro suivant, le jugement porté sur la journée du 31 mai est plus sombre. *Le Patriote* montre la Convention dominée par la Commune et par le département de Paris, par « cette administration nulle dont les convulsions sont les seules marques d'existence... » Et il n'accepte qu'avec bien des réserves les décrets rendus.

« Alors les décrets se succèdent avec rapidité ; il ne pouvait, il ne devait plus y avoir de résistance ; nous sommes loin cependant d'improver toutes les dispositions qui ont été arrêtées, mais les bonnes se perdent dans la foule des mauvaises. »

Au fond, les Girondins comprenaient bien que la journée était mauvaise pour eux. Ils avaient été,

malgré tout, à la merci de l'insurrection. Ils n'avaient même pas osé demander (sauf par un discours de Guadet qui ne conclut pas et qui n'eut pas de suite) que l'on traduisît à la barre ceux qui avaient fait sonner le tocsin et tirer le canon d'alarme.

Les décrets rendus ne se bornaient pas à casser la Commission des Douze. Le Comité de salut public était chargé d'inventorier tous les papiers de la Commission et d'en faire un rapport dans un délai de trois jours. Ainsi, la Commission avait, dès lors, la posture d'un coupable ou tout au moins d'un suspect. Qui sait, d'ailleurs, si les révolutionnaires de l'Évêché, si les sectionnaires les plus ardents, mal contenus par une Commune plus qu'à demi complice, assurés maintenant de l'impunité ne vont pas reprendre leur tentative et la pousser plus loin ?

Les Girondins se sentaient si menacés que même, les plus courageux d'entre eux ne couchèrent point chez eux cette nuit-là. Pétion, qui avait un sang-froid admirable, mais qui cédait à l'évidence du péril, raconte tristement :

« Lorsque je sortis de l'assemblée, je m'aperçus que, loin d'avoir renoncé à leurs projets, les groupes menaçants (qu'il avait traversés le matin) les suivaient avec la plus grande activité. Je fus prendre un gîte dans un hôtel garni rue Jean-Jacques-Rousseau. Le mari, bon patriote et capitaine de la garde nationale, était persécuté par les maratistes. Il était même, dans ce moment, à subir un interrogatoire, et sa femme craignait beaucoup qu'on ne le mît en état d'arrestation. »

Chez les révolutionnaires les plus véhéments de l'Évêché et de la Commune il y avait un mélange de déception et d'ardeur. Non, le coup décisif n'avait pas été porté, mais on recommencera, et cette fois on n'écouterà pas les conseils des timides. Dans la séance de la Commune, avant même que la Convention se sépare, et quand il commence à apparaître que le mouvement n'aboutit qu'à peine, des récriminations s'élèvent. Pourquoi la municipalité a-t-elle été aussi hésitante et aussi faible ?

« Un citoyen monte à la tribune et propose de prendre les mesures les plus promptes et les plus sûres, de ne pas consumer en longs discours (cela était dit pour Chaumette) un temps qui ne doit être employé qu'en action. Le procureur de la Commune, en applaudissant au zèle et au patriotisme de l'orateur, observe qu'il faut joindre la prudence à la grandeur des mesures ; que les aristocrates ne demanderaient pas mieux de voir les citoyens de Paris dirigés en sens contraire, s'agiter tumultueusement sans savoir où ils vont ni où ils tendent.

« Le préopinant insiste sur les mesures qu'il a proposées, *accuse de faiblesse le procureur de la Commune et*

s'offre pour présider le Conseil et diriger les opérations révolutionnaires. »

Quelle que fût l'audace, audace d'action ou audace de vanité, de l'orateur inconnu, il fallait que le crédit révolutionnaire des dirigeants officiels de la Commune fût largement atteint par l'insuccès à peu près constaté de la journée pour qu'une proposition pareille pût se produire.

« Le substitut du procureur de la Commune (Hébert, sans doute) prend la parole, et parlant dans le même sens que le citoyen Chaumette, il invite les citoyens à se rendre dans leurs sections *et à y exposer ingénument les raisons qui ont fait manquer cette grande journée. Il accuse l'impétuosité des personnes qui en ont médité le plan ; il pense qu'il serait temps d'exécuter demain ce que l'on se proposait d'exécuter aujourd'hui.* »

La Commune, assez fortement assaillie, dégageait sa responsabilité. Elle accusait l'Évêché d'avoir agi avec trop de hâte, c'est-à-dire sans doute d'avoir sonné le tocsin et le canon d'alarme avant d'être assuré que le vaste écho des sections répondrait. Au demeurant, Hébert s'engageait, et engageait la Commune, pour le lendemain. « Non, tout de suite, » s'écrient des impatients, qui ne s'aperçoivent pas qu'il est aussi impossible de ramener au plus haut niveau révolutionnaire cette journée qui décline que de ramener au zénith le soleil qui s'abaisse.

« Un citoyen à qui ces mesures paraissent pusillanimes, offre de se mettre à la tête des bataillons de Paris et de se porter à la Convention. »

Devant la brutalité du plan, la Commune eut une révolte :

« Le Conseil général témoigne toute son indignation, toute son horreur pour une telle proposition. Le citoyen qui en est l'auteur est invité à se rendre au bureau pour y déclarer son nom, sa qualité et sa profession. Il répond aux diverses interpellations qui lui sont faites, et demande à être entendu jusqu'à la fin de sa motion. Il assure qu'il n'avait d'autre intention que de faire mettre en arrestation les membres soupçonnés de la Convention, pour les livrer ensuite à leurs départements qui en feraient justice. Le Conseil attribuant à l'ignorance et au défaut d'expérience le discours du préopinant, croit ne devoir donner aucune suite à cette affaire. »

Mais quelle suite eût-il pu lui donner ? Et comment aurait-il pu châtier un homme qui ne faisait que préciser le but réel de l'insurrection ?

« Le maire prend la parole à cette occasion. Il fait connaître que le peuple de Paris sait distinguer ses vrais amis des énergumènes et des imbéciles qui cherchent à l'égarer, et qui veulent l'engager dans de fausses démarches. Il prouve surtout que les mesures que vient de proposer le préopinant détacheraient à jamais Paris des départements et amèneraient la guerre civile. »

Quel jeu jouait donc la Commune ? et d'où venait cette sévérité subite pour un plan que déjà le maire, au nom des sections, avait soumis en avril à la Convention ? Croyait-elle la partie perdue pour le moment, et jugeait-elle prudent de se taire ? Ou bien voulait-elle, si le peuple se portait à la Convention et imposait l'arrestation des Girondins déjà dénoncés, que le mouvement fût spontané et qu'il émanât directement du peuple même ? L'expérience pourtant venait de démontrer que sans une impulsion vigoureuse et une direction certaine et centralisée le peuple ne marcherait pas, et la Révolution, comme un chariot grinçant et discordant, s'attarderait dans l'ornière.

Mais plus le Conseil de la Commune se dérobe, plus les hommes d'action le pressent. Il essaie en vain de les apaiser en rééditant des mesures révolutionnaires vagues et dilatoires, qui ne répondent pas aux nécessités immédiates de la crise. Qu'importe qu'il arrête que le lendemain « dans le jour, tous les citoyens suspects seront désarmés, et leurs armes remises aux patriotes qui n'en ont pas », si ces patriotes ne sont pas admis à s'en servir, s'ils ne peuvent arracher à la Convention, par la menace, la mise en jugement des traîtres ? Qu'importe encore que le Conseil décide « que l'emprunt forcé sera requis conformément au mode précédemment indiqué par la Commune ; que le produit de cet emprunt sera employé en secours pour les veuves, pères, mères, épouses et enfants des soldats citoyens qui servent la patrie dans nos armées, ainsi qu'à la fabrication d'armes et à la paie des citoyens qui formeront la garde soldée révolutionnaire de Paris » ?

Oui, qu'importe tout cela ? C'est le mensonge d'une philanthropie dilatoire qui ruse avec le devoir présent, le devoir révolutionnaire. La Commune, en s'agitant ainsi dans le vide, ne donne le change à personne et va se déconsidérer. C'est cette minute que choisit Jacques Roux pour reparaître avec le projet d'une nouvelle adresse à la Convention ; sans aucun doute une adresse politico-sociale, où la question du droit à la vie était posée de nouveau.

Le prêtre têtue savourait sans doute l'humiliation de la Commune impuissante et son embarras, il éprouvait une joie orgueilleuse et âpre à répéter ses formules devant son adversaire d'hier affaibli et abaissé, comme il eût récité auprès d'un agonisant des litanies amères, toutes pleines de la saveur de la mort. Et l'assaut contre la Commune officielle redoublait.

« Un jeune citoyen monte à la tribune et propose les mesures les plus violentes. Le Conseil invite ce jeune imprudent à se retirer. Il s'obstine à vouloir parler ; mais enfin, cédant aux observations du ci-devant président Dobsent, et repoussé par l'indignation que lui manifeste le Conseil, il se retire de la tribune. »

Cependant, les délégués des communes voisines de Bercy, de Sèvres, de Drency, du Bourget viennent promettre de s'associer au mouvement de Paris. Lequel, si Paris reste couché ? Aussi les motions décisives se renouvellent. « Un membre demande que les membres de la Convention, dénoncés à l'opinion publique, soient mis en arrestation. » Si ce n'était pas le programme de la journée, quel sens avait-elle donc ? Et comment le Conseil de la Commune pourra-t-il désavouer ce que tout à l'heure, au nom de toutes les autorités constituées de Paris et du département, demandait Lhuillier, ce que demandait aussi Robespierre ? Mais Chaumette a perdu pied.

« Le procureur de la Commune s'élève avec indignation contre cette proposition représentée pour la troisième fois. Il dit que si quelqu'un ose encore la renouveler, il le dénoncera à ce même peuple qui applaudit sans savoir qu'il applaudit à sa ruine. »

La Commune va-t-elle donc se jeter entre la Révolution et la Gironde ? Va-t-elle couvrir celle-ci ? Un moment on put le croire, tant elle paraissait fléchir sous le poids de cette journée, dont le vide était accablant.

« Un membre propose d'afficher à la porte de la salle l'improbation formelle de toute proposition tendant à violer la représentation nationale. »

Oui, voilà les vingt-deux sous la protection officielle de la Commune. Celle-ci pourtant s'effraya de son glissement, et elle éluda la motion décisive :

« L'on observe que cette improbation est dans les cœurs, que les citoyens et les autorités constituées de Paris sont trop pénétrés de leur devoir pour avoir besoin d'en être avertis. »

Ce n'est pas pour la Commune une heure glorieuse : elle est toute de défaillance, de fausse agitation, d'impuissance systématique et d'hypocrisie. Mais qui ne sent qu'elle va être débordée, soulevée ?

La manœuvre de Vergniaud félicitant les sections avait d'abord surpris : les commissaires de la Commune, chargés de correspondre avec la Convention nationale, quand ils écrivirent au Conseil dans l'après-midi lui dirent : « C'est sur la proposition de Vergniaud, *ce qui vous étonnera peut-être* ». Et qui sait si elle n'avait pas contribué un peu à cette détente, à ce fléchissement du Conseil général de la Commune ? Mais, à la réflexion, les révolutionnaires d'action comprirent le parti qu'ils en pouvaient tirer. Les sections glorifiées, la force populaire félicitée : c'était, sous des formes suspectes, une capitulation essentielle de la Gironde. L'ennemi avait donc peur : il fallait le pousser à fond. Levasseur, dont les impressions sont si nettes, assure que pour la Montagne ce fut un triomphe. « Le Marais abandonnait la Gironde, ou plutôt les Girondins s'abandonnaient eux-mêmes : car en présence des

bataillons armés contre eux, au son du tocsin, du canon d'alarme et de la générale, Vergniaud proposa de déclarer que les sections de Paris avaient bien mérité de la patrie. On pense bien que cette motion inexplicable de sa part fut accueillie de notre côté avec joie ; la Commune elle-même en triompha : il lui était prouvé par ce seul fait que ses adversaires n'avaient ni la volonté ni le front de combattre. »

Aux Jacobins, le soir, la journée fut jugée d'une vue plus nette et d'un cœur plus ferme qu'à la Commune. Les députés qui se rendaient parmi eux au sortir de la Convention avaient vu la bataille de son centre même : ils dominaient l'horizon de plus haut que la Commune qui était restée en quelque sorte tout le jour dans un pli de terrain, attendant des nouvelles et n'agissant pas. Pourtant les Jacobins non plus ne conclurent point. Ils virent bien ce qu'il y avait de dangereux et de captieux dans la manœuvre de Vergniaud : c'était l'appel au peuple vaste et diffus, appesanti encore par bien des instincts de servitude et des préjugés conservateurs, contre les comités révolutionnaires, contre les groupes agissants et résolus. Guadet n'avait-il pas déjà exprimé sa confiance dans les présidents des sections ? Boissel signala le péril :

« Il faut que les sections se constituent en sociétés populaires : elles ne doivent pas se mêler des affaires publiques ; autrement elles rendraient tout à fait inutiles toutes les mesures révolutionnaires que les représentants décrèteraient. Il ne faut pas que ces mesures soient entravées par les ennemis de la chose publique. Les sections, en un mot, ne doivent que surveiller, et s'occuper uniquement du discernement des personnes suspectes. »

Qu'est-ce à dire ? C'est que les plus ardents de la Montagne redoutent l'intervention contre-révolutionnaire d'un peuple encore mal éduqué. Si les sections restent souveraines ou le deviennent, elles pourront briser ou amortir le mouvement. Les correspondances de Marseille (*Journal de la Montagne* du 1^{er} juin) ne font-elles pas connaître que là « on a profité de l'absence de nos braves sans-culottes qui sont allés exposer leur vie contre les ennemis de la République, pour établir à Marseille un système qui tend à les opprimer » et que « tous les riches, tous les gros capitalistes, trop lâches pour prendre les armes et même pour parler expressément des sans-culottes, se sont emparés des sections et y dominent avec insolence » ? Ne sait-on pas que « dans ces *fausses sections*, où la voix du peuple est étouffée, on vomit des horreurs contre la Montagne, contre les Jacobins de Paris, contre toutes les sociétés qui professent les principes du pur républicanisme » ?

De même les « fausses sections » de Paris, stipendiées par les aristocrates, pouvaient devenir dangereuses : elles répondraient, si on n'y prenait garde, à l'appel insidieux de la Gironde. L'implicite conclusion révolutionnaire de Boissel, c'est qu'il faut moins compter sur la force diffuse et incertaine

du peuple que sur des comités d'action vigoureux et reliés les uns aux autres. Au fond, il proclame la faillite de la tactique confiante et abandonnée du 31 mai, et propose, pour un jour prochain, une tactique plus concentrée et plus efficace.

C'est dans le même sens qu'insiste un autre citoyen :

« Le citoyen Mittié vous a dit que la peur avait fait faire une bonne action à Vergniaud ; *moi je le regarde comme un remerciement aux aristocrates d'avoir empêché les patriotes de donner à leur insurrection le caractère qu'elle devait avoir.* »

Qu'attendre de net et de vigoureux, à moins qu'on ne l'organise et qu'on ne l'entraîne, d'un peuple asservi encore à toutes les superstitions du passé ? Un militaire s'indigne de l'attitude de Paris à la Fête-Dieu. La veille, 30 mai, dans son bulletin de police, Dutard avait écrit à Garat :

« J'arrive dans la rue Saint-Martin, près de la rue Saint-Merri, j'entends un tambour et j'aperçois une bannière. Déjà, dans toute cette rue, on savait que Saint-Leu allait sortir en procession. J'accours au-devant. Tout y était modeste. Une douzaine de prêtres, à la tête desquels était un vieillard respectable, le doyen, qui portait le rayon sous le dais. Un suisse de bonne mine précédait le cortège ; une force armée de douze volontaires à peu près sur deux rangs, devant et derrière ; une populace assez nombreuse suivait dévotement. Tout le long de la rue, tout le monde s'est prosterné ; je n'ai pas vu un seul homme qui n'ait ôté son chapeau. En passant devant le corps de garde de la section Bon-Conseil, toute la force armée s'est mise sous les armes.

« J'étais chez un marchand au milieu des Halles juste un moment après. Le tambour qui précédait et ceux qui suivaient ont annoncé la procession. Ah ! quel a été l'embarras de toutes nos citoyennes de la Halle ! Elles se sont concertées à l'instant pour examiner s'il n'y aurait pas de moyen de tapisser avant que la procession ne passe. Quand on ne mettrait qu'un drap, chacune aurait volontiers mis son tablier ; une partie se sont prosternées d'avance à genoux, et enfin, lorsque le Dieu a passé, toutes à peu près se sont prosternées à genoux ; les hommes en ont fait de même. Des marchands se sont mis à rôder devant. Chez eux, d'autres ont tiré des coups de fusil : plus de cent coups ont été tirés. Tout le monde approuvait la cérémonie, et aucun que j'aie entendu ne l'a désapprouvée. C'est un tableau bien frappant que celui-là. La présence d'un Dieu de paix, de notre ancien maître qui n'a pas cessé de l'être, a porté la consternation dans tous les esprits.

« C'est là que l'observateur a pu dessiner les physionomies, images parlantes des impressions qui se sont faites si vivement sentir au fond de l'âme de chacun des assistants.

« J'y ai vu le repentir, j'y ai vu le parallèle que chacun fait forcément de l'état actuel des choses avec celui d'autrefois ; j'y ai vu la privation qu'éprouvait le peuple par l'abolition d'une cérémonie qui fut jadis la plus belle de l'Église. J'y ai vu les regrets sur la perte des profits que cette fête et autres valaient à des milliers d'ouvriers. Le peuple de tous les rangs, de tous les âges, est resté honteux, silencieux, abattu... quelques personnes avaient les larmes aux yeux. Les prêtres et le cortège m'ont paru fort contents de l'accueil qu'on leur fit. »

C'est précisément de cet accueil que s'inquiète et s'indigne aux Jacobins un militaire véhément :

« Il y a trente-six heures que je devais partir, et j'ai retardé mon voyage parce que le canon d'alarme devait tirer il y a huit jours. *J'ai vu avec indignation que hier la garde nationale escortait encore le Saint-Sacrement.* »

Voilà le germe révolutionnaire de l'hébertisme. Ne faudra-t-il pas lutter contre cette réaction sentimentale qui alanguit la force du peuple ? Voilà aussi le signal de l'action ramassée et dictatoriale qui va se substituer, le 2 juin, à la molle entreprise du 31 mai. Car les Jacobins sont résolus à aller jusqu'au bout. La Commission des Douze est cassée :

« Mais fallait-il donc attendre jusqu'à ce jour pour détruire le monument le plus caractéristique du despotisme ? Vous n'avez pu arracher que ce soir ce décret salutaire. *Ne nous reposons pas. Lâches ennemis, renoncez à votre espoir*, il est chimérique et la constance de la liberté est telle qu'elle triomphera de tous vos efforts.

« ... Hébert vous a dit que les membres du Comité dictatorial étaient hors la loi et qu'on pouvait courir sus. Je dis que tous les citoyens doivent poursuivre et ces dictateurs et les vingt-deux députés indignes de la confiance du peuple, et je pense que le peuple ne doit pas cesser d'être debout tant que les vingt-deux n'auront pas porté la peine due à leurs crimes. »

Mais voici le dur et soupçonneux Billaud-Varennès. Il dit âprement son mécompte ; il accuse presque de faiblesse ou tout au moins d'illusion la Montagne qui n'a pas poussé sa victoire, et comme si son esprit inquiet cherchait de tous côtés des périls et des ombrages, en même temps qu'il appelle au combat contre la Gironde, il dénonce aux Jacobins un mot imprudent de Marat :

« J'arrive de la Convention ; la séance vient de se lever. On a décrété le projet qui avait été proposé par le Comité de salut public ; la Montagne, qui a lutté toute la journée, s'est contentée de ce triomphe (la cassation des Douze). Moi je pense, d'après l'audace des conspirateurs, que la patrie n'est pas sauvée. Certes, il y avait de grandes mesures de salut public à prendre, et c'est aujourd'hui qu'il fallait porter les derniers coups à la faction. Je ne conçois pas comment les patriotes ont pu quitter leur poste sans

avoir décrété d'accusation les ministres Lebrun et Clavière. C'est contre les contre-révolutionnaires du côté droit qu'est dirigée l'insurrection ; elle ne doit conséquemment cesser que quand ils seront tous anéantis. »

À s'arrêter à mi-chemin, on n'aura que la charge des événements sans le bénéfice. Les Girondins calomnieront tant qu'ils ne seront pas détruits, et la journée qui les menaça sans les frapper, va grossir leurs litanies calomnieuses.

« Ne nous dissimulons pas que le mouvement qui vient d'avoir lieu à Paris va tourner contre nous dans les départements. On a envoyé dans les départements des courriers extraordinaires pour annoncer qu'on égorgeait les députés. »

Et il ajoute soudain, comme pour accumuler les nuées sombres sur l'horizon et défier toutes les menaces de tyrannie en quelque point qu'elles se forment :

« Je déclare ici que j'ai entendu dire à un membre de la Montagne que le temps était venu où la nation devait se choisir un chef. Je déclare aux Jacobins, je déclare à l'univers que je ne veux courber ma tête sous aucun chef, et je demande que tout homme qui osera faire cette proposition soit puni dans les vingt-quatre heures. »

Billaud-Varennès craignait-il vraiment que Marat prétendît à la dictature ? Visiblement, c'est l'impuissance de cette journée anarchique et chaotique où la force du peuple avait flotté à l'aventure qui avait arraché à Marat, une fois de plus, son éternel refrain sur la nécessaire unité d'action.

Mais Billaud-Varennès revenait à l'objet immédiat de la lutte :

« J'ai entendu dire, conclut-il, à des hommes faibles que c'était une trop forte mesure d'arrêter trente-deux députés. Je déclare que nous ne devons point transiger avec la tyrannie. Paris doit rester debout. Il faut, comme Brutus poignarder quand la liberté est perdue ou s'ensevelir sous ses ruines. »

Chabot insiste, mais il note en même temps que Danton manque de vigueur :

« Le peuple restera debout jusqu'à ce que les égoïstes aient baisé la poussière du sans-culottisme. Cependant j'ai une inquiétude : *Danton a perdu de son énergie depuis qu'on a cassé la Commission des Douze*. Cette Commission était un instrument dans la main des intrigants. Elle n'agissait pas par elle-même : c'est la faction qui la dirigeait. Le peuple s'est insurgé contre cette faction, et il ne s'arrêtera pas que cette faction ne soit terrassée. »

Que d'étranges pressentiments s'éveillent au cœur ! La lutte contre la Gironde n'est pas terminée, et

déjà les sombres soupçons de Billaud-Varennès, les réserves de Chabot présagent d'autres déchirements et d'autres combats. La méfiance de Billaud-Varennès contre quiconque veut être chef aboutira un jour à frapper, non Marat, mais Robespierre. Les factions de Chabot et de Danton se dévoreront l'une l'autre. Appelez les sorcières de Shakespeare, de celui que Brissot appelait « l'Eschyle anglais », près de la chaudière où la fatalité remue tant d'éléments humains, tant de passions, de générosités et de haines : penchées sur cette confusion ardente et sombre, elles verront s'élever une vapeur de sang.

Mais les Jacobins, même quand ils étaient le plus résolus, discutaient, préparaient, formulaient : ils n'agissaient pas. Le commandant provisoire Henriot les avait invités à communiquer avec lui, ils avaient nommé des commissaires à cet effet ; mais ils n'avaient pas donné le mot d'ordre que Henriot attendait sans doute pour le lendemain. Et après s'être déclarés en permanence, ils avaient levé la séance.

Pourtant une grande confiance était en eux, et une certitude de l'avenir. L'indice le plus décisif peut-être, c'est que les Jacobins inaugurent, le 1^{er} juin même, leur organe officiel, *le Journal de la Montagne*. Pour la première fois, la Montagne avait un organe ; par le titre seul, elle s'annonçait à la France dans son unité et dans sa force. L'épigraphe était faite du mot d'Hérault de Séchelles, président la Convention : « La force de la raison et la force du peuple ne font qu'un. » Ce n'était pas la révolte de misère qui éclate dans l'épigraphe du journal de Marat. C'était l'affirmation doctrinaire et solennelle que la Révolution ne pouvait aboutir que par la grande énergie populaire soumise à la discipline des principes. C'est par ce mot qu'Hérault avait consacré et légitimé la sommation du peuple à la Convention contre les Girondins. Ainsi cette seule épigraphe était tout un programme d'action révolutionnaire un peu formaliste et guindée, mais vigoureuse et décisive.

Ni Robespierre ni Marat n'avaient paru ce soir-là aux Jacobins. Marat y allait peu : il trouvait qu'on y parlait trop, et d'ailleurs, épuisé par la maladie, il suffisait à peine à la Convention et à son journal. Robespierre fut-il, ce soir-là, écrasé de fatigue ? Après une séance de douze heures, et où il avait lutté, c'est possible. J'imagine pourtant qu'il n'était point fâché de n'avoir pas à donner, à cette minute, des conseils trop précis. C'est seulement dans le numéro du 5 juin que Marat donne ses impressions sur la journée du 31 mai :

« Le Comité de salut public, quoique composé d'hommes instruits et bien intentionnés, avait très mal jugé des mouvements populaires qui avaient lieu le 31 mai. La journée s'était passée sans orage, malgré que le tocsin eût sonné toute la nuit, et que le peuple eût été tout le jour sous les armes.

« La Convention avait été plus agitée que la ville. La faction des hommes d'État, tremblotante, cherchait à se rassurer et à donner le change sur les causes de l'insurrection, et la séance entière avait été employée à entendre les autorités constituées appelées à la barre. Le ministre de l'intérieur avait démontré jusqu'à conviction la fausseté du prétendu complot tramé contre les appelants ; le maire avait fait voir que les auteurs du rassemblement de la force armée autour du Sénat étaient ces mêmes hommes d'État qui s'étaient si fort récriés contre cette mesure audacieuse, car elle était composée des bataillons de ces mêmes sections aristocratiques qui avaient dénoncé ce prétendu complot. (Marat, dont la tête lassée par un travail constant s'obscurcissait parfois, confond ici, pour le ministre de l'intérieur et pour le maire, la journée du 27 mai et celle du 31 ; de même quand Guadet proposait que la Convention se réunît à Bourges, il avait entendu Tours, alors menacé par les Vendéens, et il avait bâti là-dessus tout un système.) Enfin le département avait prouvé que les mouvements populaires de la journée n'avaient d'autre cause que l'indignation excitée par les arrestations arbitraires de la Commission des Douze, les calomnies atroces répandues depuis si longtemps contre Paris, les vues horribles que laissait entrevoir le discours d'Isnard, les nouvelles trahisons de quelques généraux, et la poursuite des desseins sinistres des meneurs de la faction.

« Ces meneurs qui voulaient consommer leur trahison dans les ténèbres, et qui ne redoutent rien tant au monde que l'insurrection du peuple, demandaient, par l'organe de Valazé, que le commandant provisoire de l'armée parisienne fût traduit à la barre et puni de mort pour avoir ordonné de tirer le canon d'alarme, proposition qui fut couverte de huées. Plusieurs membres avançaient divers avis. Thuriot, Jean-Bon-Saint-André, Drouet et plusieurs autres renouvelaient la demande que j'avais faite dans la matinée de supprimer la Commission des Douze, de casser tous les ordres émanés d'elle, et de mettre en liberté les citoyens qu'elle avait incarcérés. Ces propositions sont décrétées. *Ainsi s'en alla en fumée l'insurrection d'une ville immense ; mais le feu couvait sous la cendre.* »

C'est le comité révolutionnaire de l'Évêché qui l'attisa. Tout de suite, à l'heure même où la Commune se perdait en vagues propos, il avait formé son plan. Devant le Conseil général de la Commune, renforcé de dix membres du directoire du département, un délégué de la commission révolutionnaire fait son rapport (vers dix heures du soir) sur les mesures qu'elle a prises :

« Il divise ces mesures en deux espèces : les mesures cachées et les mesures qui peuvent être rendues publiques. Il entre dans le détail de ces dernières, parmi lesquelles se trouve la mesure d'arrestation de toutes les personnes qui ont donné lieu au mouvement contre-révolutionnaire de ces derniers temps. »

Comme pour ouvrir la voie à la Convention et l'entraîner par la force du fait accompli, le comité

révolutionnaire ordonne dans la nuit qu'on arrête Roland ; il n'était point à son domicile. Mais le matin, vers sept heures, M^{me} Roland est arrêtée et conduite à l'Abbaye. C'était signifier à la Convention que, si elle ne procédait pas en bloc à l'arrestation des Girondins dénoncés, la révolution parisienne saurait mettre la main sur eux. Le comité préparait, dès le matin du 1^{er} juin, un appel aux quarante-huit sections, appel encourageant et habile, qui prenait acte de tous les résultats obtenus la veille et affirmait la volonté d'aller jusqu'au bout :

« Citoyens, vous étiez sur les bords de l'abîme, entourés d'ennemis puissants au dehors et de conspirateurs audacieux au dedans. C'en était fait de la liberté si vous ne vous fussiez levés. Une conjuration ourdie au sein de la Convention menaçait les plus fermes patriotes et les magistrats les plus chéris du peuple. Dans ce danger, les commissaires que vous avez investis de vos pouvoirs et de votre confiance, voulant sauver la patrie, se sont hâtés de prendre les mesures extraordinaires que commandait l'intérêt de la liberté. Ils ont assuré la fidélité de la correspondance publique. Ils ont porté à vos délégués vos justes plaintes, vos réclamations pressantes, et demandé la punition des traîtres que la Convention recèle dans son sein. Ils ont ordonné l'arrestation de tous les gens suspects qui se cachent dans les sections de Paris. Cette arrestation s'effectue en ce moment de toutes parts.

« Vos commissaires ont en outre concerté le projet de formation d'une armée révolutionnaire de vingt mille hommes pour garder et défendre Paris. Cette armée sera entretenue par une contribution prise sur les riches, et principalement sur ceux reconnus pour leur incivisme.

« *Déjà nous avons obtenu un premier succès* : la Convention a cassé la Commission inquisitoriale des Douze, et renvoyé à l'examen d'un comité l'examen de la conduite coupable de ses membres. Un autre décret confirme l'arrêté de la Commune qui accorde quarante sous par jour aux ouvriers qui seront requis de prendre les armes dans ces jours de crise... Enfin, la Convention a déclaré que les sections ont bien mérité de la patrie. Par ce qu'elle a fait hier, nous attendons ce qu'elle va faire aujourd'hui. Citoyens, restez debout, les dangers de la patrie vous en font une loi. »

Cet appel fut jugé trop modéré, et ajourné. C'est une action immédiate et forte que voulait l'Évêché.

Le plan du comité révolutionnaire était de revenir à la charge le jour même, de peser de nouveau sur la Convention ; les autorités constituées lui soumettraient une pétition énergique demandant l'arrestation et la mise en jugement des chefs girondins, et la Convention, lassée, vaincue par cette insistance du peuple, céderait, sans qu'il y eût une goutte de sang versé. Aussi bien, pour agir plus fortement sur elle, le commandant Henriot saurait l'envelopper de bataillons dévoués à la Révolution ;

on ne permettrait pas aux sectionnaires modérés d'approcher de la Convention ; c'est là sans doute « la mesure secrète » que les délégués de l'Évêché ne voulaient pas communiquer publiquement à la Commune. Et c'est par là aussi que tout bas Hébert et Dobsent répondaient aux récriminations de Varlet dénonçant la mollesse de la Commune.

Cependant la Convention entendait un optimiste rapport de Barère, expliquant aux départements que la journée du 31 mai n'avait été que douceur fraternelle. Il fallait qu'en tombant la Gironde fît le moins de bruit possible, et Barère ouatait la chute. La Convention adopta l'adresse, malgré les réclamations de Lasource et de Vergniaud, qui craignaient que la Gironde fût engloutie silencieusement et sans que personne s'en doutât. L'Assemblée, épuisée sans doute des émotions de la veille, ne prolongea pas sa séance : elle se sépara vers cinq heures, c'est-à-dire au moment même où la Commune venait de décider qu'une adresse menaçante lui serait portée. Est-ce que la Convention se jouait du peuple ? Faudrait-il que les sections révolutionnaires se portent au domicile des députés coupables, au lieu d'obtenir de la Convention justice légale ?

Le Comité de salut public, sans doute sous l'influence de Danton, décida que la Convention serait convoquée d'urgence le soir même. C'était proclamer officiellement la force de l'insurrection, qui ne consentait pas à attendre, et qui assignait elle-même un rendez-vous impérieux à ceux qu'elle voulait contraindre. Pache et Marat, sortant ensemble du Comité de salut public, coururent à la Commune pour lui expliquer l'état des choses et prévenir un mouvement convulsif.

« Je sors, dit le maire, du Comité de salut public, où j'ai été invité à me rendre. Je l'ai trouvé dans les meilleures dispositions. Il témoigne d'une manière non équivoque le désir du bon ordre et de l'ensemble qui doit présider à toutes les démarches du peuple souverain auprès de ses représentants. Marat, qui en a été témoin, vous attestera le même fait.

« En effet, quelle est la situation des choses ? Nous voulons présenter aujourd'hui à la Convention une adresse dont le succès intéresse la République entière. Le peuple de Paris, attentif, apprend que la Convention a levé la séance. *Il était à craindre que ce contre-temps ne donnât lieu à quelques excès de la part de ceux qui se voyaient frustrés* ; mais le Comité de salut public a convoqué pour ce soir tous les membres de la Convention pour mesures urgentes. Nous pouvons donc présenter aujourd'hui notre adresse, et Marat, qui s'est rendu avec moi dans votre sein, se propose de vous donner un conseil dans cette circonstance. »

C'était bien la politique de Pache qui triomphait : assurer le succès de la Révolution en évitant les

chocs trop violents ; éliminer la Gironde sans brutalité, sans effusion de sang, avec une sorte de régularité apparente qui ménage la susceptibilité des départements, et épargner à la France menacée au dedans et au dehors les convulsions funestes de la guerre civile. Marat abondait dans cette politique de vigueur et de sagesse, et il était pour Pache, en ces heures difficiles, un allié tout à fait sûr. Lui-même a conté comment il avait, au 1^{er} juin, tracé le plan politique, désavouant à la fois la tiède rhétorique de Barère qui ne pouvait qu'endormir les esprits, et l'impatience meurtrière des Enragés. Il fut, en cette journée du 1^{er} juin, le vrai chef du peuple. Il a dit, sans forfanterie, ce que fut son rôle à la Convention, dans la rue, au Comité de salut public, à la Commune.

« La proclamation de Barère, adoptée avec quelques légères modifications, porte l'éloge de l'attitude fière et calme qu'ont déployée les Parisiens, la déclaration qu'ils ont bien mérité de la patrie, et la proposition d'une nouvelle fédération le 14 juillet prochain. (Non, le 10 août. Marat, très énervé, n'avait plus une grande sûreté de mémoire.)

« Je m'approche de Barère pour lui dire que ces mesures sont insuffisantes, *que le calme dont il loue les Parisiens n'est qu'un assoupissement momentané*, que le seul moyen de rétablir la tranquillité à Paris est la justice éclatante faite des traîtres de la Convention. Il repoussa mes observations avec un sourire moqueur ; on connaît ses principes de modérantisme et ses petits expédients : le moyen d'en être surpris !

« Je sors pour porter diverses affaires importantes au Comité de sûreté générale, prévoyant trop qu'on ne prendrait aucune grande mesure à la Convention. De là je me rends chez un citoyen pour avoir des renseignements sur plusieurs meneurs aristocratiques de la section de la Butte-des-Moulins. À mon retour, je trouve grand rassemblement dans la rue Saint-Nicaise ; *je suis reconnu et suivi par la foule. De toutes parts retentissaient des réclamations contre le défaut d'énergie de la Montagne ; de toutes parts on demandait l'arrestation des députés traîtres et machinateurs ; de toutes parts on criait : Marat, sauvez-nous ! Arrivé à la place du Carrousel, j'y trouve une multitude de citoyens en armes ; la foule augmente et répète les mêmes cris. Je supplie, la multitude de ne pas me suivre, j'entre dans le château des Tuileries, puis dans l'hôtel du Comité de sûreté générale pour me dérober à ces instances. Peine perdue, il fallut la traverser de nouveau pour me rendre au Comité de salut public, qui était assemblé avec les ministres, le maire et quelques membres du département. Je rendis compte de ce qui venait de m'arriver, je représentai au Comité l'insuffisance des mesures présentées par Barère, j'observai que les seules efficaces étaient l'arrestation des membres dénoncés et de la Commission des Douze.*

« Le Comité était à délibérer sur ces mêmes mesures ; *il m'invita à me rendre à la municipalité avec le maire,*

à l'effet de prévenir tout mouvement désordonné. »

Mais quand le Comité de salut public chargeait Marat de maintenir la tranquillité publique, il s'engageait par là même à y mettre le prix marqué par Marat, c'est-à-dire à en finir avec la Gironde.

« Le maire annonce l'objet de ma mission ; je prends la parole en ces mots (je rapporte fidèlement mon discours, parce que la plupart des journalistes soudoyés l'ont malignement tronqué et défiguré) : « Citoyens, le Comité de salut public est occupé de grandes mesures pour punir et réprimer les traîtres, restez levés, déployez vos forces, et ne posez les armes qu'après avoir obtenu une justice éclatante, après avoir pourvu à votre sûreté. »

« Le président, que je sais modéré (c'est Destournelles), voulant m'engager à sanctionner ses conseils, me demande s'il est vrai qu'un peuple trahi et soulevé contre les traîtres doit s'en rapporter uniquement à ses magistrats et n'employer que les moyens prescrits par la loi pour se rendre justice. Je sentis le piège, et je répondis à son apostrophe en ces termes : « Lorsqu'un peuple libre a confié l'exercice de son pouvoir, le maintien de ses droits et de ses intérêts à des mandataires choisis par lui, tandis qu'ils sont fidèles à leurs devoirs, il doit, sans contredit, s'en rapporter à eux, respecter leurs décrets, et les maintenir dans le paisible exercice de leurs fonctions. Mais lorsque ces mandataires abusent continuellement de sa confiance, lorsqu'ils trafiquent de ses droits, trahissent ses intérêts, qu'ils le dépouillent, le ruinent, l'oppriment, et qu'ils machinent sa perte, alors le peuple doit leur retirer ses pouvoirs, déployer sa force pour les faire rentrer dans le devoir, punir les traîtres et se sauver lui-même. Citoyens, vous n'avez plus de ressource que dans votre énergie, présentez à la Convention une adresse pour demander la punition des députés infidèles de la nation ; restez levés, et ne posez les armes qu'après l'avoir obtenue. »

« Plusieurs membres de la Commune m'invitèrent à passer au comité révolutionnaire ; je leur représentai que mon poste était à la Convention, et j'allai au Comité de salut public rendre compte de ma mission.

« Il s'agissait de convoquer l'Assemblée, et il était impossible d'en charger le président ; la plupart des membres étaient dispersés, et on ne savait où les trouver. Maison battait la générale dans différents quartiers ; le tocsin sonnait et le canon d'alarme allait tirer. Il était donc tout simple d'attendre que les députés se rendissent à leur poste. »

Heure étrange, où c'était en somme le tocsin et le canon d'alarme qui étaient chargés de convoquer la Convention pour qu'elle reçût l'adresse des sections. Le tocsin disait aux députés : Venez ! et le

canon d'alarme disait aux délégués révolutionnaires : Vous avez la parole. Marat avait un moment secoué et enfiévré la Commune. Lui parti, elle retombe à son indécision, et le procureur s'oppose à ce que l'on fasse tirer le canon et sonner le tocsin « pour ne pas fatiguer les citoyens ». Mais ni les cloches ni le canon n'attendaient le signal de l'hésitante Commune, et la ville s'emplissait de vibrations révolutionnaires.

Cependant était-il possible d'espérer que la Convention cèderait le soir même ? Un moment les plus exaltés le crurent. Le Lyonnais Leclerc s'écria aux Jacobins dans une sorte de transport révolutionnaire :

« Je serai court : l'agonie des aristocrates commence ; le tocsin sonne, le canon d'alarme a été tiré ; la Commune est debout ; le peuple se porte à la Convention ; vous êtes peuple, vous devez vous y rendre. »

Cette faible tête se grisait des sonneries violentes, et croyait tout possible quand les cloches avaient parlé.

« Restons ici, dit un militaire, nous sommes à notre poste pour sauver la chose publique. — Non, dit un autre citoyen : le poste des patriotes est au Conseil général de la Commune et dans les comités révolutionnaires » ; et les Jacobins, vers dix heures, se dispersèrent, emportant au vent tiède de la nuit leur fièvre incertaine.

Henriot n'avait probablement pas eu le temps de rassembler ses bataillons fidèles, de les grouper à part et de les porter tout autour de la Convention, ainsi isolée des sections modérées. En tout cas, il n'avait pu leur communiquer encore le mot d'ordre.

« Les sections rassemblées (c'est le récit de *la Chronique de Paris*) se sont portées sur la Convention avec leurs canons, la force armée en a investi toutes les approches ; le Pont-National, les quais, les Tuileries, et toutes les rues adjacentes ont été occupées par divers bataillons. On a bientôt connu la cause de ces rassemblements... les citoyens armés sont demeurés sur la place jusqu'à une heure du matin ; on leur a fait porter du pain.

« Ces rassemblements, en réunissant quelques sections, ont produit quelques scènes touchantes ; la section de 1792, celle de la Fraternité, calomniées comme celle de la Butte-des-Moulins l'avait été, ont offert le spectacle de la réunion, de la concorde et de l'amitié. »

Non, l'action décisive ne serait point pour cette nuit-là ; les sections mal averties encore retombaient dans les tâtonnements vagues du 31 mai. Et c'est peut-être pour les organiser en vue de l'opération du lendemain que la Commune et le comité révolutionnaire rappelèrent, sous prétexte déménager leurs

forces, les patriotes armés.

Pourtant l'effet de cette soirée ne fut pas perdu. Les douze délégués de la Commune et les six délégués du comité révolutionnaire purent lire leur adresse impérieuse à la Convention.

C'était Hassenfratz qui parlait en leur nom. Avait-il été choisi pour protester contre la calomnie de Lanjuinais, auquel il venait d'adresser une véhémence lettre de rectification ?

« Le peuple est levé, il est debout. Nous demandons le décret d'accusation contre Pétion, Guadet, Gensonné, Vergniaud, Buzot, Brissot, Barbaroux, Chambon, Biroteau, Rabaut, Gorsas, Fonfrède, Lanthenas, Grangeneuve, Lehardi, Lesage, contre vingt-sept députés. »

La Convention décréta que le Comité de salut public ferait un rapport sous trois jours sur l'adresse des pétitionnaires. Trois jours, c'était bien long. Mais le délai pouvait être abrégé, et c'était déjà une victoire d'avoir amené la Convention à délibérer en effet sur l'arrestation des Girondins. Marat s'étonna que le vieux Dussault fût sur la liste. Cette impartialité même était pour les autres un sinistre avertissement. Elle signifiait que cette fois la motion était grave, puisque Marat se préoccupait d'en exempter un homme qu'il jugeait innocent. Au fond, c'est le lendemain que la question devait être réglée : comment Paris aurait-il pu supporter longtemps encore cette tension des nerfs, cet appel des cloches, ce frisson terrible et vain ? La Commune avait beau décider, vers une heure du matin, pour ne pas trop fatiguer la force armée, qu'elle serait rappelée. La Révolution, cette fois, ne voulait pas se coucher. Le lendemain devait être un dimanche, le peuple savait qu'il ne serait point pris par l'atelier, et déjà on se demandait de quels grands événements serait comblé le vide de cette longue journée.

Le comité révolutionnaire, lui, considérait si bien le prolongement de l'insurrection comme une chose nécessaire et normale qu'il demandait que la liste des ouvriers sans-culottes soit dressée dans chaque section et que chacun d'eux reçoive *6 livres*... Six livres, à quarante sous par jour, c'était le salaire de trois jours. Or, le 31 mai, le 1^{er} juin, cela faisait deux. Le troisième devait être le jour décisif, et il s'agissait de le payer d'avance. Chaumette, un peu ahuri, demande où sont les fonds. Mais telle était alors la confusion paradoxale de l'insurrection morale et de la légalité que le rapporteur du comité répond « qu'on les demandera à la Convention ». C'est la Convention qui devait fournir les subsides à la force armée chargée de peser sur elle ! On n'eut pas besoin de recourir à elle, et le lendemain, 2 juin, le comité révolutionnaire annonça qu'il avait les sommes nécessaires. Comment ne les eût-il pas eues, puisque depuis des semaines, il avait, par les comités révolutionnaires des sections qu'il centralisait, le droit de réquisition chez les riches ? Donc, dans la comptabilité de l'insurrection, elle devait être

terminée en un jour, au soir du 2 juin, en comptant ce dimanche 2 juin comme jour ouvrable.

C'était bien, en effet, l'agonie de la Gironde qui commençait, elle n'avait plus à vivre (politiquement) que quelques heures de détresse et d'angoisse. Les journalistes du *Patriote français* rédigeaient en hâte le numéro qui allait paraître le 2 juin et qui devait être le dernier. Ils y calomniaient encore la Commune en paroles savamment empoisonnées. Elle voulait emprunter des millions pour Paris, mais ces millions, qu'en ferait-elle ? Elle les volerait.

« Elle les *pacherait*, elle les *chaumettiserait*, et chacun de la bande en aurait sa part ; le surplus serait employé à soudoyer des brigands pour opprimer la liberté publique, peut-être même, et je le crains tous les jours, s'empareraient-ils de la trésorerie et de la caisse de l'extraordinaire. »

Et cela finit par un cri de folie et de contre-révolution impuissante :

« La majorité de la Convention a beau faire : *elle sera subjuguée par la Commune*, si elle ne terrasse et si elle ne ferme les clubs des Jacobins et des *Cordeliers*. »

Quand je dis que c'est la fin du *Patriote*, non, je me trompe : les toutes dernières lignes sont l'annonce d'un cours de chimie du grand savant Vauquelin :

« Le citoyen Vauquelin commencera lundi 3 juin, à quatre heures après-midi, un cours de chimie appliquée aux arts, qu'il continuera les mercredis et vendredis à la même heure. S'adresser au laboratoire du citoyen Fourcroy, rue des Bourdonnais, à la *Couronne d'or*. »

Girondins ! pourquoi n'avez-vous pas emprunté un peu de sa sérénité impersonnelle et de sa patience à la science éternelle et lente ? Quel malheur que sous son rayon, aimé de vous pourtant, ne se soient pas un peu apaisées vos agitations misérables !

Dès le 1^{er} juin, les plus clairvoyants d'entre eux se sentirent perdus. Ils essayèrent de délibérer chez l'un d'eux, mais ils ne purent se réunir en assez grand nombre ni arrêter un plan commun.

C'est dans une vaste maison appartenant à Meillac, assez écartée et discrète, que les Girondins se réunirent.

« Nous arrê tâmes, raconte mélancoliquement Pétion, d'y passer toute la nuit étendus sur des chaises et de ne pas nous quitter. Nous convînmes de réunir le lendemain, dès le matin, les trente-deux proscrits et les douze membres de la Commission extraordinaire afin de prendre une mesure commune.

« La générale battit, le tocsin sonna une partie de la nuit. Malgré toutes nos démarches, nous ne pûmes réunir qu'une vingtaine de membres. Les principaux étaient Brissot, Vergniaud, Gensonné,

Guadet, Buzot. »

Solitude précaire et menacée, détresse et désarroi, c'était déjà comme un campement en désordre sur les routes de la proscription, de la souffrance et de la mort. La dispersion des volontés préluait à la dispersion de l'exil. Ceux mêmes qui se trouvaient rassemblés chez Meillac ne purent s'entendre pour une action commune. Iraient-ils en cette journée du 2 juin à la Convention ? La plupart renoncèrent à braver inutilement un péril que désormais nul ne pouvait conjurer. Mais Barbaroux s'évada presque de force pour aller affronter la tempête. Resteraient-ils tous à Paris pour ne pas exaspérer la Révolution victorieuse par la menace d'une guerre civile des départements et de la capitale ? Ou bien iraient-ils tous faire appel aux départements pour que l'étendue même de leur protestation avertît la conscience publique ? Louvet insista avec force pour que tous quittassent Paris ; mais il ne put entraîner toute la Gironde.

« Désormais, disait-il, nous ne ferions plus rien à la Convention, où la Montagne et les tribunes ne nous permettraient plus de dire un mot, rien qu'animer les espérances des conjurés, charmés d'y pouvoir saisir d'un seul coup toute leur proie. Il n'y aurait non plus rien à faire à Paris, dominé par la terreur qu'inspiraient les conjurés, maîtres de la force armée et des autorités constituées ; ce n'était plus que *l'insurrection départementale qui pouvait sauver la France*. Nous devions chercher quelque asile sûr pour cette soirée, et demain et les jours suivants partir les uns après les autres, usant de nos différents moyens, et nous réunir soit à Bordeaux, soit dans le Calvados, si les insurgés, qui déjà s'y montraient, prenaient une attitude imposante. *Surtout il fallait éviter de demeurer en otage entre les mains de la Montagne, il fallait ne pas retourner à l'Assemblée.*

« Que ne m'avez-vous cru. Brissot, Vergniaud, Gensonné, Mainvielle, Valazé, Ducos, Duprat. Fonfrède, vous tous, honorables victimes que la postérité vengera ! Peut-être tous ensemble n'aurions-nous pas réussi davantage à réveiller dans les cœurs l'ardent amour de la patrie, la haine vigoureuse due à l'oppression, mais du moins je n'aurais point à gémir aujourd'hui sur votre chute prématurée. »

Pendant que les Girondins se perdaient ainsi dans l'incertitude de leurs pensées, l'adversaire frappait les coups décisifs. Précisément Paris venait d'apprendre qu'à Lyon, dans la journée du 29 mai, les sections modérées et bourgeoises avaient livré bataille à la municipalité jacobine, et celle-ci était vaincue. Châlier était dans un cachot. Or quelques-uns de ceux qui transmettaient ces redoutables nouvelles avaient beau en atténuer le caractère, ils avaient beau dire que les sections s'étaient levées au cris de : *Vive la République !* même l'ambiguïté des correspondances de Gauthier et de Nioche, qui n'osaient pas approfondir tout le danger, ne parvenait pas à donner le change aux révolutionnaires de

la Commune et de l'Évêché. Ils comprenaient très bien qu'à Lyon la contre-révolution était victorieuse, et qu'eux-mêmes allaient être enveloppés dans la contagion de ce mouvement, s'ils ne frappaient pas ce jour même le coup suprême sur l'ennemi. Jean-Bon Saint-André signala le péril à la Convention en quelques paroles décisives que Marat a notées.

« Vous venez d'apprendre des nouvelles fâcheuses du département de la Lozère. L'aristocratie, dans cette contrée, ose lever un front menaçant ; des mouvements contre-révolutionnaires se manifestent dans plusieurs parties des départements méridionaux. *À Lyon, les contre-révolutionnaires triomphent*, les patriotes ont été massacrés. Les troubles de la Lozère doivent d'autant plus fixer votre sollicitude que par le département du Cantal, les rebelles de la Lozère peuvent se réunir à ceux du département de Rhône-et-Loire. »

C'était comme un bloc énorme de contre-révolution, où le dur fanatisme cévenol avait pour noyau ardent la fervente réaction lyonnaise. Oui, il fallait en finir. Encore quelques jours, et les sections bourgeoises de Paris, animées par cet exemple, pouvaient tenter d'accabler la Commune et la Montagne.

Henriot, cette fois, avait pris ses dispositions mieux qu'au 31 mai. Il ne se fiait plus à la spontanéité incertaine et contradictoire du peuple. Il avait massé autour de la Convention des bataillons soigneusement choisis par lui, cinq à six mille révolutionnaires décidés. Au delà, le reste du peuple n'était plus qu'une foule, qui ne serait rattachée aux événements que par une chaîne de rumeurs flottantes. Aussi, quand les pétitionnaires de la Commune vinrent demander l'arrestation des vingt-deux, on chercha bien à amortir le coup, mais presque personne ne songea à l'éluder. Des cris menaçants portaient des tribunes. L'appel aux armes retentissait.

« Sauvez le peuple de lui-même, s'écria Richou ; sauvez vos collègues, *décrétez leur arrestation provisoire.* »

Provisoire ? C'était avouer qu'on ne cédait qu'à la force brutale du peuple. C'était proclamer que sans doute l'innocence des députés dénoncés serait reconnue quand les menaces de la foule se seraient dissipées. La Montagne s'indigna de cette combinaison. Levasseur protesta avec véhémence contre « le lâche tempérament proposé par le Marais ».

« J'ai toujours été partisan des mesures énergiques, sans approuver les violences inutiles et j'ai toujours eu horreur du sang inutilement répandu, aussi me trouvai-je en cette journée décisive dans une triste alternative. Prononcer le décret d'accusation contre mes collègues, c'était les envoyer à la mort ; les déclarer innocents, c'était à la fois mentir à ma conscience et perdre le succès d'une journée

qui pouvait nous sauver. Le lâche terme moyen du Marais était la plus mauvaise mesure possible, car, en déclarant implicitement les accusés innocents, elle rendait nulle une insurrection qui devait porter ses fruits, et en même temps elle livrait à la fureur populaire des hommes dont nous étions loin de désirer la mort ; d'ailleurs elle déshonorerait la Convention, en constatant en quelque sorte que nous avions cédé à la peur et à l'oppression. »

Et Levasseur demande l'arrestation immédiate des vingt-deux et de la Commission des Douze. Dans la Convention muette deux protestations seulement s'élèvent, celles de Barbaroux et de Lanjuinais. Eux, ils ne veulent pas plier. Lanjuinais, comme s'il pouvait encore être accusateur, dénonce l'autorité usurpatrice de la Commune. Barbaroux défend contre le rapport de Moïse Bayle et de Boisset les sections marseillaises. Mais voici que, par Barère, le Comité de salut public vient proposer une solution équivoque, précisément celle du Marais.

« Le Comité n'a pas cru devoir accepter la mesure de l'arrestation ; il a pensé qu'il devait s'adresser au patriotisme, à la générosité et à l'amour de leur patrie des membres accusés et leur demander la suspension de leurs pouvoirs, en leur représentant que c'est la seule mesure qui puisse faire cesser les divisions qui assiègent la République et y ramener la paix. »

C'est seulement pour un temps déterminé qu'ils devaient se suspendre.

Quelques-uns des Girondins, Dussault, Fauchet, Isnard acceptèrent ce compromis étrange ; Isnard avec solennité. Mais Barbaroux, Lanjuinais protestèrent :

« J'ai, je crois, s'écria Lanjuinais, montré jusqu'à ce moment quelque courage et quelque énergie. N'attendez donc de moi ni démission, ni suspension. »

Et comme il était interrompu par quelques murmures :

« Sachez, dit-il, que la victime qu'on traîne à l'autel n'est pas insultée par le prêtre qui l'immole : les anciens la couronnaient de fleurs. »

« — Non, ajouta Barbaroux, n'attendez de moi aucune démission. J'ai juré de mourir à mon poste, je tiendrai mon serment. »

Marat était très irrité contre la combinaison équivoque imaginée par le Comité de salut public et la Gironde, et qui grandissait celle-ci :

« Je désapprouve, dit-il à la Convention, la mesure proposée par le Comité, en ce qu'elle donne à des accusés de conspiration les honneurs du dévouement. Il faut être pur pour offrir des sacrifices à la

patrie ; c'est à moi, vrai martyr de la liberté, à me dévouer. J'offre donc ma suspension du moment où vous aurez ordonné la détention des contre-révolutionnaires ; en ajoutant à la liste Fermont et Valazé qui n'y sont pas, et rayant Ducos, Lanthenas et Dussault qui n'y doivent pas être. »

Il parlait comme s'il était le maître, avec une sorte de désintéressement dictatorial. Il insiste dans son journal :

« L'énergie qu'avait montrée la veille le Comité de salut public s'était évanouie... il ne fut point question dans le rapport de sévir contre les députés infidèles. Au lieu d'un décret d'accusation à proposer, ce fut une invitation adressée indistinctement aux membres de la Convention qui ont été une pomme de discorde de donner leur démission ou simplement de suspendre l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce que la paix fût rétablie. Une mesure aussi fausse ne pouvait qu'aigrir les esprits et révolter le peuple en lui faisant pressentir qu'il n'avait aucune satisfaction à attendre ; elle tournait même en faveur des traîtres dénoncés par les autorités constituées ; on eût dit qu'elle avait été concertée par eux, aussi la saisirent-ils avec empressement.

« Isnard s'élance à la tribune pour faire l'éloge de son civisme, et afficher les marques de son dévouement à la patrie en donnant sa démission.

« Lanthenas veut l'imiter : on lui crie qu'il peut s'en dispenser... Voyant très bien où allait cette farce sentimentale, je m'empresse de tourner les choses à leur vrai point de vue en faisant sentir que ce n'est pas à des accusés de trahison de se dévouer pour la patrie, mais aux députés intacts, victimes de leurs vertus et de la calomnie. J'offre ma démission et je demande l'arrestation de tous les membres dénoncés. Ma demande est appuyée par tous les vrais Montagnards ; elle était prête à passer lorsque plusieurs hommes d'État s'écrient qu'ils ne sont pas libres, que la salle est entourée de citoyens qui ne veulent pas les laisser sortir. »

L'investissement de la Convention était, en effet, plus étroit à chaque minute. Des femmes encombraient les couloirs, et des soldats apostés par Henriot gardaient les issues de la salle.

Barère, presque toujours élevé au-dessus de son propre courage quand la majesté et l'intégrité de la Convention étaient brutalement menacées, s'empporte contre ces mesures avilissantes.

« Ce n'est pas à des esclaves à faire la loi : la France désavouerait celles émanées d'une assemblée asservie. Comment ces lois seraient-elles respectées si vous ne les faites qu'entourés de baïonnettes ? Nous sommes en danger, car des tyrans nouveaux veillent sur nous ; leur consigne nous entoure ; cette tyrannie est dans le Comité révolutionnaire de la Commune ; et le Conseil général, s'il ne prend de

promptes mesures pour prévenir ces violences, mériterait de graves reproches. Il se trouve dans son sein des membres, du moral de qui je ne voudrais pas répondre.

« Le mouvement dont nous sommes menacés appartient à Londres, à Madrid, à Berlin, un des membres du Comité révolutionnaire, nommé Gusman, m'était connu pour être espagnol... Peuple, on vous trahit. »

Mais à quoi servait tout cela ? Que signifiait cette demi-résistance ? Et pourquoi Barère, qui consentait, sous la pression de la force populaire, à demander leur démission aux Girondins, affectait-il soudain ces scrupules d'indépendance ? Sur quelle force armée aurait-il pu compter ? et comment pouvait-il espérer, à ce moment, mettre en contradiction le Comité révolutionnaire de l'Évêché et le Conseil général de la Commune tout pénétré d'influences révolutionnaires ?

La gauche de la Convention était dans un embarras terrible. Elle voulait frapper la Gironde. Mais s'il était déjà dangereux d'amputer la représentation nationale, combien cette mutilation était-elle plus périlleuse encore quand elle paraissait s'accomplir sous la menace de la rue soulevée ? Que resterait-il demain du privilège de la Convention, c'est-à-dire de l'autorité morale de la Révolution elle-même ? Levasseur a bien marqué dans ses *Mémoires* cette douleur inerte.

« Une sorte de stupeur régnait dans l'Assemblée ; nous-mêmes, membres de la Montagne ; qui désirions mettre un terme à la domination de quelques collègues incapables de remplir leurs fonctions, nous-mêmes nous ne pouvions pas voir sans douleur les efforts de l'insurrection populaire contre le seul corps constitué qui pût sauver la patrie. Nul ne demandait la parole ; aucune délibération ne s'engageait... Hors cinq ou six hommes d'action, parmi lesquels ne se trouvait aucun ami de Danton, la Montagne partageait la consternation du côté droit. Le président Mallarmé avait quitté le fauteuil de lassitude et Hérault de Séchelles présidait silencieusement sur une assemblée muette. »

Cependant Danton, préoccupé d'éviter tout excès de la force populaire et de sauvegarder, jusque dans l'acte d'amputation nécessaire, la dignité de la Convention, demande que le Comité de salut public recherche par quel ordre des soldats barrent les portes de la salle.

« Vous pouvez compter, dit-il, sur le zèle du Comité de salut public pour venger vigoureusement la majesté nationale outragée en ce moment. »

L'officier Lesain, capitaine de la force armée de la section du Bon-Conseil, qui avait donné la consigne, est mandé à la barre, et soudain Barère conseille à la Convention de sortir de la salle, et d'aller délibérer au milieu de la force armée, comme pour prendre conscience de sa propre liberté et pour

l'attester au monde.

C'était, avec de grands airs de fierté, la démarche la plus frivole et la plus vaine. La force révolutionnaire armée qui enveloppait la Convention voulait que les Girondins fussent frappés. Pour prouver qu'elle était libre au milieu des baïonnettes, la Convention aurait du couvrir la Gironde ; ou ce que proposait Barère n'était qu'une parade, ou c'était le conflit violent, direct de la Convention avec les sections révolutionnaires armées.

Quelle revanche pour Vergniaud qui avait tenté vainement, le 31 mai, d'organiser cette sortie en masse de la Convention ! Il est malaisé de démêler, dans les *Mémoires* mêmes de Barère, le plan exact qu'il avait formé, ni même s'il avait un dessein très précis.

« Je monte à la tribune, bien résolu à périr ou à faire punir le commandant Henriot, qui appuyait de la force armée une telle violation de la représentation. Je m'élève contre cette violence publique, j'engage l'assemblée à sortir et à aller se placer au-devant de cette artillerie sacrilège conduite par des scélérats. L'Assemblée s'émeut, s'indigne, elle est au moment de sortir. Alors Robespierre monte à la tribune et me dit à voix basse : « — Que faites-vous là ? Vous faites *un beau gâchis*. » Cette expression me dévoile la part que cet hypocrite prenait à tout cela, sans oser se montrer. « — Eh bien ! lui dis-je tout haut, le gâchis n'est point à la tribune, il est au Carrousel, il est là. » J'indiquai la place où étaient nos assassins ; et reprenant la parole, je tâchai d'exciter de nouveau la Convention à aller, par sa courageuse présence, neutraliser elle-même les efforts des factieux et les accuser en face. C'est alors que je tins le propos qui me fut si souvent reproché : « Je demande la punition exemplaire et instantanée de ce soldat insolent qui ose outrager et violer la représentation nationale. »

« Malheureusement, Héroult de Séchelles, dénué de caractère et obéissant à l'influence de Danton, était président à cette époque. (Non, mais comme ex-président il remplaçait Mallarmé épuisé).

« Il est cependant forcé de sortir et de se mettre à la tête des députés qui se précipitent pour affronter au Carrousel les batteries des canons de la Commune.

« Notre présence arrête le bras des canonnières qui avaient la mèche allumée. À ce moment, Héroult de Séchelles s'approche *poliment* de Henriot, et lui demande, de la part de la Convention, le sujet de ce mouvement militaire. Henriot lui répond qu'il vient au nom du peuple de Paris demander l'arrestation et l'éloignement de trente-deux députés qui mettent un obstacle journalier aux délibérations de l'assemblée et qui s'opposent au bien public. Pendant cette réponse, un aide de camp de Henriot, que j'ai vu s'approcher de Danton, lui parle à l'oreille ainsi qu'à Lacroix. J'ai entendu (ainsi qu'un de mes

cousins, Hector B..., que le bruit des dangers avait fait accourir à côté de moi sur la place du Carrousel) : » — C'est bien cela, cela va bien », et Danton serre la main à l'aide de camp. Alors Hérault dit que l'assemblée voulait se séparer et que l'attroupement devait se dissiper. Marat survint, Marat cet atroce aide de camp de Danton ; il dit que l'assemblée, pour prouver que sa liberté n'était pas violée, n'avait qu'à se promener dans les Tuileries. Les députés allèrent en masse vers les différentes grilles ou issues ; ils les trouvèrent garnies des troupes de Henriot, ayant défense de laisser sortir personne. Marat était triomphant et souriait comme le tigre qui va tomber sur sa proie. Il força, par ses cris, les députés à rentrer dans la salle ; et, dès lors, la liberté publique fut perdue. »

Je ne relève point tous les traits contre-révolutionnaires par lesquels Barère, en ses *Mémoires*, cherchait à désarmer les haines de la réaction. Je ne discute pas non plus les jugements si sévères portés sur le rôle et le caractère de Robespierre, de Danton, de Marat. Il avait double raison pour les calomnier. Il cherchait à se dégager de leurs « excès » et il se justifiait en même temps d'avoir sacrifié ou laissé sacrifier les grands révolutionnaires. Mais, en vérité, que se proposait-il par cette sortie ? et qu'en attendait-il ? Voulait-il simplement que la Convention fit preuve de sa liberté ? Mais il fallait alors périr plutôt que de rentrer aux Tuileries et de se laisser clore dans un cercle de fer. Pensait-il que la Convention pourrait dissiper l'attroupement et ajourner ensuite le débat au lendemain pour délibérer hors de toute menace ? C'était exaspérer la Révolution en l'ajournant. C'était aggraver et sans doute ensanglanter la crise en la prolongeant.

Il semble, à quelques traits d'un récit de Marat, que Barère aurait voulu entraîner la Convention assez loin, jusqu'au Champ-de-Mars ; et de là peut-être elle se fût dispersée après avoir juré de ne pas permettre à la force insurrectionnelle de faire violence à ses décisions. Mais alors la Convention devenait, sans le vouloir, un centre de modérantisme contre-révolutionnaire. Marat avait eu bien plus de sens politique en refusant d'abord de s'associer à cette sortie ou inutile, ou funeste, et en ramenant ensuite la Convention.

« On demande le général à la barre ; il ne se trouve pas ; plusieurs officiers paraissent et déclarent que ce ne sont pas eux qui ont donné les consignes. Le trouble augmente : on va, on vient, on court de tous côtés, on dit que tout est perdu, qu'une garde étrangère tient captive la Convention jusqu'à ce que le moment de l'égorger soit arrivé. Que les prétendus sages sont petits ! Ils s'étaient effrayés d'une poignée de sentinelles, armés de piques, qui gardaient les portes, qui ne permettaient à personne ni d'entrer, ni de sortir : mesure de prudence qu'avaient prise les meilleurs citoyens, pour empêcher que quelques députés de la faction ne fussent maltraités par des scélérats apostés. Au milieu du désordre

on propose au président de sortir à la tête de la Convention ; il descend du fauteuil, presque tous les membres le suivent, il se présente à la porte de bronze ; à l'instant la garde ouvre le passage. Au lieu de revenir sur ses pas et de constater la fausseté des clameurs, il conduit la Convention en promenade dans les cours et dans le jardin. J'étais resté à mon poste avec une trentaine de Montagnards. Les tribunes, impatientes de ne pas voir revenir l'assemblée, murmuraient hautement ; je les apaise ; je vole après la Convention ; je la trouve au pont tournant, d'où Barère proposait, dit-on, de la mener au Champ-de-Mars ; je la presse de revenir à son poste ; elle s'y rend et reprend ses fonctions. »

Le Marais avait pu voir que les sections révolutionnaires étaient résolues à en finir. Sur le passage de la Convention, le peuple avait crié : « Vive la République ! Sauvez-nous ! À bas les vingt-deux ! »

Ce n'était pas seulement contre les canons d'Henriot, c'est contre la Révolution elle-même qu'il aurait fallu lutter pour disputer plus longtemps la Gironde au destin. Couthon demanda que les députés dénoncés fussent mis en état d'arrestation chez eux, ainsi que les ministres Clavière et Lebrun. Il fut acclamé, et le décret immédiatement rendu frappa Vergniaud, Brissot, Guadet, Gorsas, Pétion, Salles, Chambon, Barbaroux, Buzot, Birotteau, Rabaut Saint-Étienne, Lasource, Lanjuinais, Grangeneuve, Lesage (d'Eure-et-Loir), Louvet (du Loiret), Valazé, Doulcet, Lidon, Lehardi (du Morbihan), et tous les membres de la Commission des Douze, sauf Fonfrède et Saint-Martin, et les ministres Clavière et Lebrun.

Aussitôt le département de Paris, après avoir remercié l'Assemblée d'un vote qui est le salut de la patrie, s'offre à constituer des otages pris dans son sein, en nombre égal à celui des députés arrêtés, et pour répondre à leurs départements de leur sûreté.

Non, ce n'était pas à la vie des Girondins que les révolutionnaires en voulaient. Vergniaud, en un de ces jours tragiques, s'était écrié : « Donnez donc à boire à Couthon un verre de sang ; il a soif ». Vergniaud se trompait, Couthon n'avait pas soif de sang. Mais la Gironde était devenue un péril mortel pour la France révolutionnaire. Elle devait disparaître. Au 2 juin, sa puissance politique s'effondre.

Pourquoi fut-elle vaincue ? Pourquoi fut-elle éliminée ? Est-ce que, comme le dit Sybel, elle était devenue à ce point un parti de classe, le parti exclusif de la bourgeoisie, qu'elle ne pouvait plus exercer une action commune avec les prolétaires ? Mais entre les conceptions sociales de la Gironde et celles de la Montagne il n'y avait pas antagonisme profond. Les Montagnards, dans l'ensemble, n'étaient ni des communistes ni des niveleurs. C'est par tactique politique que la Gironde affectait d'être contre eux la gardienne de la propriété. Gorsas, dans son mémoire sur le 31 mai et le 2 juin, insiste sur la

manœuvre : c'est pour sauver la France de la loi agraire que la Gironde luttait.

Mais tout cela n'est que trompe-l'œil et habileté de polémique. Les Montagnards et la Commune même voulaient assurer aussi nettement que la Gironde le respect des propriétés et la forme essentielle de la propriété. Les luttes politiques de la Gironde et de la Montagne conduisirent les deux partis à s'appuyer l'un sur les intérêts bourgeois, l'autre sur la force du peuple. Mais c'étaient en effet des luttes de partis plutôt que d'essentiels luttes de classes. Si la Gironde avait cru pouvoir assurer par là sa domination, elle se serait prêtée et à l'emprunt forcé et progressif, et au maximum. Elle n'avait pas un dogmatisme économique inflexible. Mais, comme elle s'était laissée dépasser par l'élan politique du peuple, elle était naturellement amenée à ménager ce qui lui restait de clientèle révolutionnaire, la bourgeoisie de négoce et d'industrie.

La Gironde fut-elle compromise aux yeux des prolétaires par la dissipation et le luxe de sa vie ? Mais il n'est point démontré que les mœurs des Girondins fussent plus libres que celles des Montagnards. Les dîners ministériels donnés par Roland étaient surtout exploités contre la Gironde à cause de leur caractère politique. Les Roland étaient probes, et leurs ennemis mêmes le savaient. Au demeurant, si plusieurs des Girondins avaient, comme avant eux Barnave, cédé à l'attrait de la vie mondaine, s'ils avaient fréquenté salons, théâtres et boudoirs, le fond de modestie de leur vie n'en avait pas été entamé. D'ailleurs tous leurs adversaires étaient-ils donc des ascètes ? Quand on l'accusait de jouir trop largement de la vie, Danton ne se défendait pas, il haussait les épaules, ou même se vantait avec quelque brutalité de la vertu de son tempérament.

Robespierre était sobre et chaste, mais, en somme, il vivait dans un large bien-être et dans une sorte de sécurité raffinée. Les Duplay, qui l'avaient appelé dans leur intimité, étaient des bourgeois très aisés. « Le menuisier Duplay », assez gros patron en menuiserie, avait, en loyer de maisons, dix à douze mille livres de rente, sans compter les bénéfices de son industrie. Dans la maison confortable et paisible de la rue Saint-Honoré, Robespierre n'était pas seulement adulé : il était soigné par toute cette famille de jacobins zélés comme un curé par des dévotes. Il avait en quelque mesure les douceurs de la vie de famille sans en avoir les charges. Aucun souci d'argent ou de ménage, liberté complète, bien-être délicat, affections dévouées, n'était ce pas l'idéal de la vie pour cet homme dont le tempérament un peu pauvre était comme dévoré par la fièvre de la pensée et de la lutte ? Baudot, dans ses notes magistrales, a très bien marqué cela.

« La famille Duplay rendait une espèce de culte à Robespierre. On a prétendu que ce nouveau Jupiter n'avait pas eu besoin de prendre les métamorphoses du dieu de l'Olympe pour s'humaniser avec la fille

ainée de son hôte, Éléonore. Cela est de toute fausseté. Comme toute sa famille, cette jeune fille était fanatique du dieu Robespierre, elle était même plus exaltée à raison de son âge. Mais Robespierre n'aimait point les femmes, il était absorbé dans son illumination politique : ses rêves abstraits, ses discours métaphysiques, ses gardes, sa sûreté personnelle, toutes choses incompatibles avec l'amour, ne donnaient chez lui aucune prise à cette passion. Il n'aimait ni les femmes ni l'argent, *et ne s'occupait pas plus de ses intérêts privés que si tous les marchands eussent dû être pour lui des fournisseurs gratuits, obligés, et les maisons des auberges payées d'avance pour son usage. Et en effet, il agissait ainsi avec ses hôtes.* »

Le trait est vif, mais juste. C'était en somme une existence commode. La vie de Brissot, qui avait une famille à soutenir, et qui était accablé de travaux et d'affaires, était bien plus dure et plus difficile. Et est-ce Desmoulins, heureux de vivre, marié à une femme riche qu'il adorait, toujours papillonnant aux joies du monde, aux lustres des salons éclatants, est-ce Desmoulins qui pouvait accabler la Gironde pour son manque d'austérité ?

Non, ce n'était pas là le grief profond du peuple.

Les Girondins s'étaient-ils mis par un esprit de douceur et de faible humanité en dehors des nécessités révolutionnaires ? Pas davantage. Ils savaient, quand il le fallait pour leur cause, être implacables. La lettre publiée de Roland à Louis XVI était un coup de couteau. Contre les massacres de septembre leur révolte fut tardive et calculée. Ils essayèrent d'assassiner moralement Danton par des insinuations atroces et des libelles infâmes ; ils tentèrent de livrer Marat au bourreau. Mais qu'on lise la correspondance de M^{me} Roland publiée par M. Perroud. Dans toute l'année 1791, elle pousse aux mesures violentes. Elle fait l'apologie de Marat et du « vigoureux Danton » ; elle annonce qu'on ne pourra arriver à la liberté « qu'à travers une mer de sang ». Ah ! non, la clémence, la pitié étaient pour les Girondins manœuvre et tactique, et ce ne fut pas la sensibilité humaine de leurs fibres qui les livra sans défense à la brutalité des événements.

Furent-ils égarés par une idée fausse, par un système abstrait ? Baudot a écrit :

« Les Montagnards pensaient que pour défendre le sol et maintenir l'existence de la Révolution, il fallait continuer les mesures violentes ; les Girondins, au contraire, voulaient faire tout de suite l'application de leurs vues organiques. »

Mais ici il ne faut pas renverser les causes et les effets. Ce n'est point parce qu'ils avaient l'esprit systématique et constructif qu'ils s'opposaient à la Montagne, toute action et combat. C'est parce qu'ils avaient perdu contact avec l'action, avec le combat révolutionnaire qu'ils paraissaient abonder en

systèmes et en théories. Si Danton disait d'eux : « Ce sont des avocats et des hommes à procédure, mais ils ne connaissent que leur plume d'huissier » ; si Baudot ajoutait : « Ce sont des théologiens aigris à la dispute », ni l'un ni l'autre ne caractérisaient ainsi une infirmité originelle et professionnelle ; ils constataient plutôt ce qu'était devenue la Gironde quand elle ne marchait plus dans le sens de la Révolution, quand il n'y avait plus dans ses paroles la plénitude des événements. Le plus doctrinaire des Girondins, le plus vraiment systématique était Condorcet, or il était à peine du parti de la Gironde, et ce n'est point un doctrinarisme philosophique et abstrait qui perdit celle-ci.

Étaient-ils hantés par le système du fédéralisme ? et le parti pris théorique de disséminer l'action nationale les égara-t-il hors de la Révolution juste à l'heure où celle-ci essayait la concentration suprême des énergies ? Mais ici encore il ne faut pas se laisser tromper par un renversement des perspectives. La lutte politique qu'ils entreprirent contre Paris, parce qu'ils n'y dominaient plus, leur suggéra l'appel à la vie diffuse des départements et à une sorte de fédéralisme bien plus qu'une conception fédéraliste ne les détournait *a priori* de la Révolution parisienne.

Je sais bien que Laréveillère-Lepeaux qui, s'il ne fut pas précisément girondin, eut beaucoup de haine contre les ennemis de la Gironde, parle avec complaisance, dans ses *Mémoires*, du fédéralisme. Il rappelle qu'au Comité de salut public il s'opposa toujours à ce qu'on anéantît les constitutions fédéralistes de la Hollande et de la Suisse. Mais ce n'étaient point ces vues qui déterminaient l'action de la Gironde. Je sais encore que Buzot, dans ses *Mémoires* exaspérés, s'il proteste contre l'accusation de fédéralisme, ne désavoue pas nettement la théorie fédéraliste.

« Il n'est pas un département, pas une ville, pas un misérable club qui ne nous traite de royalistes et de fédéralistes. Assurément ces deux mots sont bien étonnés de se trouver ensemble... Cependant Barère, dans un rapport que je viens de lire, a trouvé bon de donner à cette calomnie une autre tournure ; écoutez cet habile homme, après que vingt-trois des nôtres ont péri sur l'échafaud pour double crime de fédéralisme et de royalisme. Ce n'est plus cela, il faut dire que nous voulions *établir la royauté sous la forme du fédéralisme*. Misérable coquin, tu as donc perdu toute honte, le crime ne te coûte plus rien ! Pourquoi as-tu recours à de nouvelles équivoques, à des explications plus obscures que les mots que tu veux expliquer ? Tu as bien senti que si nous étions des fédéralistes, nous devions être des républicains et non pas des royalistes. Mais ton peuple ne le sent pas... Vil sophiste, que veux-tu dire avec tes formes, ton imbroglio de fédéralisme et de royauté ?... »

« Le reproche qu'on nous fait d'être fédéralistes doit bien étonner les Américains, dont nos adversaires mêmes recherchent en ce moment l'utile alliance. Le fédéralisme est-il donc un monstre

qui doit révolter ? Est-ce donc un crime que de chérir un gouvernement sous lequel l'Amérique est heureuse et libre ? Pauvres gens, ils ne savent pas ce que c'est, et vont toujours leur train, comme s'ils savaient quelque chose. Le fédéralisme est peut-être, pour les vastes pays où l'on veut réunir les avantages d'une liberté bien ordonnée dans l'intérieur avec ceux d'une réunion puissante de toutes les forces de l'État à l'extérieur, le mode de gouvernement qui convient le mieux à un grand peuple... Le reproche de fédéralisme qu'on a fait aux proscrits serait peut-être un nouveau titre à la reconnaissance publique, s'ils l'eussent mérité ; mais il n'est pas mieux fondé que tous les autres. Ce n'est pas assurément dans les discussions de la Convention nationale qu'on a pu s'apercevoir du projet qu'on leur suppose d'établir parmi nous cette forme de gouvernement républicain, laquelle, au surplus, n'excluait pas l'unité et l'indivisibilité de la République ; mais leurs nombreux écrits attestent leur invincible attachement à ce principe pour ceux qui veulent les lire et qui peuvent les entendre. Le principal ouvrage qu'ils aient rédigé en commun, c'est la Constitution dont Condorcet a développé le principe dans un fort bon discours... Pourquoi ne trouve-t-on ni dans le discours de Condorcet ni dans la Constitution à laquelle il sert de préambule, aucune trace de fédéralisme, aucun éloge, aucune indication de cette forme de gouvernement ?

« Fédéralistes ! Et pourquoi ? Pour avoir proposé une force départementale ? Proposition juste dans son principe, salubre dans son objet ; moyen propre à arrêter les excès coupables des meneurs de la capitale, à modérer l'ambition dévorante de Danton, de Robespierre, et de la Commune de Paris, à former enfin de toutes les parties de l'empire un faisceau de volonté, de confiance, d'union et de concorde, qui conservât entre elles sans altération les principes d'égalité et de liberté, l'unité d'action et de puissance. Si cette mesure eût été prise à temps, les maux de la république ne seraient pas aujourd'hui à leur comble.

« Fédéralistes ! et pourquoi ? pour avoir voté l'appel au peuple dans l'affaire du roi. Cet appel n'était qu'un juste hommage que les représentants du peuple français devaient s'empressement de lui rendre en cette circonstance ; c'était une grande et utile mesure contre les prétendants à la tyrannie, qui n'auraient pas pu se prévaloir de la mort de Louis XVI pour s'environner de toutes les forces, de toutes les puissances de l'État, et subjuguer les citoyens les uns par les autres. Nos départements n'auraient pas été asservis à la Commune de Paris...

« Fédéralistes ! Et pourquoi ? pour avoir voulu qu'on punisse les massacreurs de septembre, dont Robespierre et Danton étaient les conducteurs et les chefs...

« Fédéralistes ! Et pourquoi ?... »

Ah ! certes, la preuve est surabondante ; tous les propos de Buzot proscrirent exhalent la violence douloureuse des haines ; ils n'expriment pas un système. Et ce n'est pas un plan préconçu de fédéralisme, c'est la logique folle de la lutte contre la cité centrale, dont ils n'étaient plus les maîtres, qui a tourné l'esprit des Girondins vers la grande vie dispersée et morcelée des départements.

Peut-être n'a-t-on pas assez remarqué (si même on y a pris garde) que Marat absout les Girondins du reproche de fédéralisme ; il est vrai que c'est pour les accuser d'avoir voulu mettre une action centralisée et unitaire au service de la contre-révolution et de la royauté. Buzot pose le dilemme : ou nous sommes fédéralistes, et alors nous sommes républicains ; ou nous sommes royalistes, et alors nous ne sommes pas fédéralistes. Et Marat dit : « Non, les Girondins ne sont pas fédéralistes, car, au fond, ils sont royalistes. » Je lis dans le « *Publiciste de la République française*, par Marat, l'Ami du peuple » (numéro du 24 mai 1793) :

« Tant que le tyran avait la tête sur les épaules, la faction des hommes d'État a tout fait pour l'arracher au supplice et conserver la royauté dans sa personne, quoique la République ait été proclamée d'après le vote formel de tous les bons Français. *On a longtemps accusé de fédéralisme les meneurs de cette infernale faction ; j'avoue que je n'ai jamais partagé ce sentiment, quoiqu'il me soit arrivé quelquefois de reproduire cette inculpation. Je me fonde particulièrement sur ce que les meneurs sont trop instruits pour imaginer qu'une République fédérative chez les Français pût produire un ordre durable ; car au milieu d'une nation vaine, frivole, irréfléchie, possédée de l'amour de la domination, et toujours prête à devenir la dupe du premier fripon assez adroit pour capter sa confiance, le fédéralisme aurait bientôt allumé des dissensions intestines dans tous les départements, renouvelé les guerres désastreuses des barons et ramené le gouvernement féodal.*

« Quoiqu'il en soit, les intelligences des principaux meneurs avec la cour avant le 10 août, les relations intestines de leurs acolytes avec Dumouriez pour rétablir la Constitution de 1789, et la déclaration de ce général conspirateur depuis son expédition de la Hollande, ne laissent aucun doute sur leurs véritables projets.

« Ces projets criminels n'ont point changé depuis la chute du généralissime, c'est en relevant les suppôts de l'ancien régime, et en faisant triompher les ennemis de la Révolution qu'ils travaillent à rétablir la royauté. Ils ont trop bien senti qu'avant tout ils doivent se rendre maîtres absolus dans la Convention, pour pouvoir faire ensuite impunément les arrêtés les plus liberticides, et décréter la contre-révolution. Mais comment y parvenir sous les yeux d'un public éclairé et au milieu d'une ville immense telle que Paris ? L'entreprise leur paraissait aussi vaine que dangereuse, ils se sont enfermés dans l'alternative ou de composer les tribunes à leur gré, ou de transporter dans quelque ville

aristocratique le siège de la Convention. Or telle est la ténacité de leurs vues à ce sujet que depuis ils n'ont laissé échapper une seule occasion de favoriser ce projet. »

Ai-je besoin de dire que les Girondins n'étaient pas royalistes, qu'ils ne travaillaient pas consciemment et délibérément au rétablissement de la monarchie ? Ici comme en bien d'autres points, l'erreur de Marat est de transformer en volonté consciente ce qui n'est que l'extrême conséquence logique et la conclusion ou nécessaire ou possible d'actes déterminés. Mais Marat voit juste quand il note que les Girondins, à force de chercher des points d'appui contre Paris, contre les forces révolutionnaires de la Montagne, de la Commune et des sections, réveillent ou fomentent les espérances royalistes et contre-révolutionnaires. Où il voit juste encore et profond, c'est lorsqu'il proclame, avec une remarquable netteté et liberté d'esprit, que les Girondins ne sont pas dominés par le système fédéraliste. Au fond, leur plan est ou de conserver ou de reconquérir le pouvoir central. Quelques mois plus tard, quand Buzot, fugitif et proscrit, expliquera la tactique de la Gironde, il confirmera en ce point les vues de Marat.

« Si j'ai vu avec plaisir le mouvement sublime des départements au mois de juin dernier, *c'est que tous se portaient au centre*, tous ils marchaient sur Paris pour briser les fers de la Convention, emprisonnée dans ses murs ; tous ils voulaient l'unité de la République, que l'attentat du 2 juin tendait à rompre. Auraient-ils tenu le même langage, leur marche eût-elle été la même si ces départements avaient projeté de se séparer, de s'isoler ? Non. En imputant tous leurs maux à la Commune de Paris, et certes ils auraient eu raison de le faire, ces départements se seraient déclarés indépendants de la Convention, dont les membres factieux s'étaient attachés à cette ville comme au foyer de leur ambition et de leurs crimes ; ils auraient levé des troupes chacun dans son territoire, s'y seraient cantonnés pour s'y défendre en cas d'attaque, et du reste leur résistance eût plutôt consisté dans un plan de désobéissance passive bien concerté entre eux, que dans des mesures actives dont le succès eût été bien moins sûr et beaucoup plus difficile à obtenir ; *enfin ils auraient fait une déclaration solennelle au peuple français, qu'ils entendaient cesser toutes communications, tous rapports politiques, civils et commerciaux avec une ville qui, dans tous les temps, a été le fléau de la France, et qui sera infailliblement le tombeau de la liberté.* »

Quand Buzot, dans sa haine exaspérée, semble confondre le fédéralisme avec une sorte d'excommunication de Paris et regretter que les Girondins et les départements n'aient pas été assez fédéralistes, il défend par là même son parti de l'avoir été. Mais il me semble que et Buzot et Marat commettent ici une confusion. Non, les Girondins n'étaient point fédéralistes, en ce sens qu'ils

n'acceptaient pas un fédéralisme systématique et définitif. Ce n'était pas à leurs yeux l'organisation normale et durable de la société française. Mais il n'est pas démontré que dans leurs hypothèses de combat, dans leur tactique immédiate, ils n'aient pas entrevu une sorte de fédéralisme provisoire. Leur appel aux départements contre Paris pouvait prendre deux formes : ou bien ils créeraient, à Bourges ou ailleurs, un autre centre de gouvernement, une autre capitale, celle du girondisme, la capitale de l'ordre, qui entrerait en lutte avec la capitale de l'anarchie jusqu'à ce que tout le pays fût ramené sous la discipline d'une même politique et d'une même loi. C'eût été en réalité le centralisme girondin et départemental s'opposant au centralisme montagnard et parisien. C'était là le plan de plusieurs Girondins, notamment de Guadet, à une heure où les chefs de la Gironde pouvaient se flatter encore d'établir entre eux quelque unité d'action.

Ou bien encore les Girondins pouvaient compter sur l'explosion diverse et spontanée des forces multiples de mécontentement et d'opposition qui, selon les régions, avaient des formes différentes. L'avenir ferait surgir de cette dissociation momentanée une association nouvelle, la France retrouverait son unité, mais sans l'action de Paris, contre l'action de Paris, c'est-à-dire une unité plus libre et plus souple. C'était là, si l'on peut dire, un fédéralisme de transition et aussi un fédéralisme de désespoir. Oui, mais comme une nation habituée à l'organisation et à l'unité ne peut tomber ainsi en dissociation, même provisoire, sans avoir l'angoisse de l'agonie et le pressentiment de la mort irrévocable, il était certain que cette anarchie départementale chercherait soudain à s'organiser autour d'un centre de forces et d'idées, et quel autre centre que la tradition monarchique et l'idée contre-révolutionnaire ?

C'est en ce sens profond que Barère avait raison de dire, d'un mot que Buzot trouve sophistique, et qui est vrai d'une vérité ample, que les Girondins, par leur schisme avec Paris, préparaient la royauté sous la forme fédérative. Oui, cela était vrai, même si l'étranger, défenseur armé de la contre-révolution, ne mettait pas à profit cette anarchie pour imposer à la nation sa loi contre-révolutionnaire.

Baudot a très finement marqué, dans ses notes, les nuances exactes du fédéralisme girondin. Il dit très bien que l'organisation fédérative des départements n'était, dans leur plan, qu'une manœuvre pour écraser leurs adversaires à Paris et reprendre le pouvoir :

« Le 31 mai ne fut qu'une contre-partie. Les députés de la Bretagne s'étaient assemblés plusieurs fois sous prétexte de repas civiques, et dans ces réunions, en apparence gastronomiques, on avait élevé plusieurs fois la question de se débarrasser de la Commune de Paris, *enfin de se constituer en départements fédératifs*, de décimer la Montagne, de la détruire même en entier au besoin, ce qui eut son effet plus tard, tant pour sa décimation que pour son renversement total. On avait eu soin d'éloigner Charles

Duval, député d'Ille-et-Vilaine, et Fouché, député de la Loire-Inférieure, tous les deux comme trop opposés au système qu'on voulait faire prévaloir. Beaujard et Méaulle furent toujours opposés à l'objet de ces réunions. N'ayant pu vaincre leur résistance, les assemblées ne se renouvelèrent plus, et les délibérations eurent lieu chez Dufriche-Valazé. Il en fut de même des députations du Poitou, convoquées de la même manière et sous le même prétexte, qui après les réunions des repas, se réunirent chez Creuzé la Touche. Un certain Bion et Dutrou-Bornier étaient les députés actifs de ces assemblées ; il y eut aussi une forte opposition dans le principe, ce qui détermina les réunions chez Creuzé la Touche, où il n'y eut que les affidés d'admis. Il était toujours question d'éloigner les plus chauds partisans de la Montagne, de les proscrire et de gouverner dans le sens de la Gironde. Les événements tournèrent contre ces manœuvres, et les proscripteurs furent proscrits. »

Sans doute, quand ils se groupaient ainsi par anciennes provinces, Bretagne, Poitou, les députés girondins songeaient bien à organiser des faisceaux fédératifs, à unir par régions les forces départementales, et c'est là évidemment ce que Baudot entend par « se constituer en départements fédératifs ». Mais d'abord, à l'intérieur même de chaque province, les esprits étaient trop divisés pour que ces groupements pussent réaliser un équilibre stable, et il est évident que c'était pour dominer au centre, pour « gouverner dans le sens de la Gironde » que toutes ces combinaisons étaient ébauchées. Il n'y avait là aucune doctrine. Baudot le déclare expressément :

« On a beaucoup parlé de fédéralisme en France, dans les premiers temps de la Convention nationale. *Je ne crois pas que ce système ait jamais reposé sur un plan fixe.* Les ennemis de la Révolution, qui s'emparaient de toutes les idées qui pouvaient leur servir de germes de division, saisirent cette occasion comme tant d'autres. J'ai eu connaissance que plusieurs d'entre eux s'adressèrent au député Rouyer pour lui faire des propositions dans ce système. Ce député, sous une forme rude, cachait un grand fond d'intrigue, et le choix de leur part n'était pas mauvais. Il n'avait pas une grande réputation, et cependant il était assez répandu. Au besoin on pouvait l'employer comme un ballon perdu ou comme un moyen d'ascension. Soit que les événements se soient alors succédé avec trop de précipitation, soit que les plans fussent mal conçus ou aient été désapprouvés, on n'en parla plus.

« *Je sais pertinemment qu'il fut plus d'une fois question au Comité de salut public de faire un rapport sur le fédéralisme et que ce projet fut toujours ajourné faute de preuves. Cependant on n'était pas difficile à cette époque en fait de pièces justificatives.* »

Cependant, tant que la Gironde subsista, tous les départements où son action dominait semblaient former comme une sorte de fédération de résistance, dont on pouvait se dire qu'elle deviendrait une

fédération de gouvernement :

« Le fédéralisme politique, remarque Baudot, s'étendait depuis Nantes jusqu'à Toulon, en suivant la ligne par la Rochelle, Bordeaux, Toulouse, Nîmes, Montpellier, Marseille et Toulon, il comprenait les villes et leurs territoires. Outre ce fédéralisme géographique et politique, il existait dans plusieurs villes un fédéralisme civil entretenu par la correspondance des députés attachés à ce parti, en sorte que les administrations agissaient dans un sens opposé à celui de la Convention. Il y avait souvent isolement de ville à ville, suivant que les autorités tenaient pour la Gironde ou pour la Montagne. Il en résultait un déchirement dans le gouvernement, qui aurait fini par la guerre civile. Il avait été reconnu plusieurs fois, au Comité de salut public, qu'il était impossible de faire marcher le gouvernement avec ce tiraillement ; la disjonction était évidente et prochaine. Il fallait donc prendre un parti ; la Commune de Paris se crut en droit de dicter des conditions, à tort, sans doute, mais si la Convention eût agi dans son sein, il n'y eût point eu violence au dehors. »

Or, à peine la Gironde fut-elle vaincue, il apparut que le fédéralisme de résistance dont elle était le lien apparent n'avait aucune force interne d'organisation et d'unité. Ce fut la dispersion des pensées et des efforts. Quand les Girondins frappés par la Convention se jetèrent aux départements, ils tombèrent dans un abîme aux tourbillons distincts et incohérents : ils ne purent créer aucun courant énergétique.

« Il n'y eut point, dit Baudot, uniformité de vues dans les différents pays et dans les villes qui se soulevèrent contre la Convention après le 31 mai. À Caen, devenue la capitale de la Gironde, les gens riches de la ville et ceux des campagnes ne voulurent point entendre parler des théories gouvernementales des Girondins. Les jeunes gens, sans doute par le conseil de leurs familles, entendaient se soulever tout simplement pour rentrer dans le système de l'ancien régime, ils voulaient des droits féodaux, des privilèges, de la noblesse et toute la hiérarchie de la royauté. Le général Wimpfen entendait coordonner l'insurrection du Calvados avec les projets des armées d'outre Rhin.

« Le député Biroteau, envoyé à Lyon par le Comité central de la Gironde, n'eut aucun succès dans cette ville ; les insurgés s'associèrent presque tous à Précý, qui voulait un roi héréditaire de l'ancienne dynastie.

« Toulon consentit à se livrer aux étrangers, sans conseil et même sans correspondance avec les Girondins.

« Marseille combattait pour être la capitale du Midi.

« Bordeaux même ne voulait pas reconnaître la Convention, mais ne fit aucune démonstration pour

organiser un mouvement en faveur de ses députés.

« La Vendée continua ses levées en faveur des nobles et des prêtres, et ne s'occupa nullement de la Gironde.

« En sorte que les soulèvements après le 31 mai furent un prétexte, *et que nulle part les Girondins ne trouvèrent d'appui à leur système.*

« Au fond, ils avaient eu une doctrine disséminée, sans aucun plan arrêté. »

Voilà le mot décisif. Donc si les Girondins devinrent un obstacle au développement révolutionnaire et un péril pour la Révolution, ce n'est pas plus par attachement théorique et systématique au fédéralisme que par inféodation préalable à des intérêts de classe, à un étroit égoïsme bourgeois. Ce qui les perdit, ce qui fit d'eux une force critique et paralysante, mortelle à l'action nationale et révolutionnaire, c'est tout simplement l'esprit de parti rétréci en esprit de faction et de coterie. Je sais que pour ceux qui croient que les événements politiques, jusque dans leurs détails, sont le reflet immédiat des phénomènes économiques, cette explication est bien superficielle et bien frivole. Si l'on appliquait rigoureusement la méthode dont Marx, dans son *Histoire du Dix-Huit Brumaire*, a donné une application tout ensemble géniale et enfantine, il faudrait chercher dans le conflit terrible de la Gironde et de la Montagne l'expression de profonds conflits de classes. Mais il n'y a pas seulement dans l'histoire des luttes de classes, il y a aussi des luttes de partis. J'entends qu'en dehors des affinités ou des antagonismes économiques, il se forme des groupements de passions, des intérêts d'orgueil, de domination qui se disputent la surface de l'histoire et qui déterminent de très vastes ébranlements.

Il n'y avait rien dans les conceptions premières des Girondins, rien dans leurs attaches sociales qui rendit absolument impossible leur accord avec Danton et avec la Montagne. Même la Commune de Paris ne menaçait pas essentiellement la propriété bourgeoise. Mais les Girondins, survenus après la disparition de la grande Constituante, ne connaissaient aucune discipline politique. La grande force collective qui se dégageait des cahiers des États Généraux, et qui s'était manifestée d'une façon imposante dans l'œuvre organique de la première Assemblée, s'était ou affaiblie ou dissoute. Dans la Constituante à son déclin les factions et les coterie pullulaient, et elle ne put léguer à l'esprit de la Révolution aucune impulsion vaste et ferme, aucune forme précise.

D'autre part, les prolétaires naissaient à peine à la vie politique. Ils n'avaient pas encore la puissance politique que leur donnera leur effort du Dix-Août et leur participation véhémente à la guerre sacrée pour la liberté. Il n'y avait donc, quand la Gironde surgit, aucune coordination des forces françaises,

aucune organisation définie et stable des énergies. Même les clubs, comme celui des Jacobins, semblaient, à la fin de 1791, affectés, comme la Révolution elle-même d'un commencement de dissolution. Le schisme des Feuillants, l'incertitude du plan politique (serait-on monarchiste ou républicain ?) avaient brisé ou tout au moins affaibli pour un temps les ressorts de la Société jacobine. Aussi, quand les Girondins apparurent, quand ils se levèrent soudain à l'horizon, c'était un groupe mal lié d'individualités brillantes. Ils étaient comme de jeunes dieux se mouvant sans obstacle dans les intervalles de mondes peu résistants. Il n'y avait, si je puis dire, dans la constitution du monde politique et social ni densité monarchique ni densité populaire, et parmi tous les pouvoirs ou en dissolution ou en formation, la vanité et l'ambition girondines circulaient étourdiment.

Ces hommes ambitieux et légers, qui sentaient que de grandes choses restaient à faire et qui ne voyaient pour les accomplir d'autre force que la leur, crurent un moment qu'ils portaient en eux, dans leur génie facile, dans leur audace un peu inconsistante, dans leur éloquence toujours prête, toute la Révolution. Peut-être, s'ils étaient restés abandonnés à eux-mêmes, si chacune de ces individualités avait suivi sa loi un peu incertaine, se seraient-ils répartis bientôt entre des tendances diverses, et leur caprice ne se serait pas consolidé et alourdi en coterie.

Mais ce fut toujours le rêve de M^{me} Roland de gouverner par un petit groupe d'hommes, elle l'exprime obstinément dans ses lettres de 1791 : il lui paraît que les événements iront à la dérive tant qu'une association d'amis ne les dirigera pas. Funeste tentation ! L'influence que donna à M^{me} Roland son passage au ministère, le lien d'amour douloureux et amer dont elle lia l'orgueilleux Buzot, tout lui permit d'imposer peu à peu une sorte de discipline de coterie à ces hommes qui ne connaissaient pas la grande discipline politique et sociale. Associés très vite, par l'entrée de plusieurs Girondins au ministère, aux responsabilités du pouvoir, obligés ou entraînés à des compromis, à des transactions, ils ne tardèrent pas à être dépassés par le mouvement des forces.

La guerre même qu'ils avaient suscitée déclancha la brutale énergie du peuple. Des forces neuves, dont Paris était le centre, se manifestèrent, et les pouvoirs nouveaux parurent à la Gironde, tout à la fois un reproche et une usurpation. Tout l'espace lumineux cessait d'appartenir à, ces esprits infatués. De là leur révolte, le jour où l'habitude de domination exclusive et irresponsable qu'ils avaient contractée dans la période de dispersion révolutionnaire et d'individualisme éclatant se heurta à des organisations résistantes, aux Jacobins reconstitués, à la démocratie parisienne, à l'influence robespierriste, aux groupes véhéments qui se formaient et circulaient autour de Danton, à la Commune. Voilà le vrai principe des conflits entre la Gironde et la Montagne, il n'est pas dans des antagonismes sociaux : il est

dans la puissance des passions humaines les plus communes, l'ambition, l'orgueil, la vanité, l'égoïsme du pouvoir. Tout naturellement, et par la critique même qu'elle appliquait aux forces nouvelles de démocratie, la Gironde se constitua des thèses politiques et sociales. Mais ces thèses n'étaient pas le fondement originel de la politique girondine. Elles étaient le prétexte, trouvé après coup, d'une opposition dénigrante, orgueilleuse et aigre.

Sans doute, le sourd conflit des classes ne tarda pas à se mêler à la lutte politique des partis. Mais, à cette date, il n'en est pas le fond. La Montagne, préoccupée avant tout de sauver la Révolution et de refouler l'invasion menaçante, avait une complaisance toute naturelle pour le peuple immense et robuste qui se précipitait aux armées. Elle était toute disposée à assurer par des moyens économiques la vie de ce peuple, par la taxation du blé, par l'emprunt forcé progressif sur les riches. Mais elle ne voulait pas engager une lutte systématique contre la bourgeoisie. C'étaient là des mesures de combat révolutionnaire, et elles étaient destinées, au fond, à servir contre le vieux monde menaçant les intérêts de la bourgeoisie elle-même, qui ne pouvait être puissante que par la victoire de la Révolution. Le Montagnard Levasseur déplore que dans leur acharnement à combattre les autorités parisiennes, les Girondins aient tenté d'exciter les ombrages de la classe bourgeoise :

« C'était vouloir lancer l'une contre l'autre deux classes de la société qui avaient été intimement liées à la Révolution. Peut-être se préparait-on ainsi le beau rôle en se mettant à la tête de la partie de la société où toutes les lumières se trouvent concentrées ; nous croyions, nous, mieux servir la chose publique en appuyant cette masse de peuple où se concentrent les bras nerveux et les énergiques dévouements. Peut-être ne devait-il pas en sortir un général illustre ou un éloquent tribun ; mais c'était elle qui composait les nombreux bataillons qui rejetèrent loin de nos frontières les cohortes ennemies ; c'était elle qui sauvait la république, tandis que les passions de nos hommes d'État la précipitaient vers l'abîme. »

Les hommes d'action qui, par leur brusque surgissement et par leur organisation révolutionnaire, avaient refoulé au second plan la Gironde incohérente et parleuse, ayant marqué leur sympathie à la force active du peuple, les Girondins calomnièrent cette force active, et ils rétrogradèrent jusqu'à une sorte de bourgeoisie feuillantine, non par esprit de classe, mais pour avoir une clientèle politique à opposer à une autre. C'est sous cette réserve que j'approuve le jugement de Baudot :

« Les Girondins voulaient arrêter la Révolution sur la bourgeoisie ; mais cette révolution était alors impossible et impolitique dans le temps. La guerre était flagrante au dehors, menaçante au dedans, les hordes étrangères ne pouvaient être repoussées que par les masses ; il fallait donc les soulever et les

intéresser au succès. La bourgeoisie est paisible de sa nature, et d'ailleurs pas assez nombreuse pour de si grands mouvements.

« La Montagne seule comprit donc bien sa mission, qui était d'abord d'empêcher l'invasion étrangère, et elle employa le seul moyen qui pût faire réussir cette haute entreprise. Elle se trouva pressée dans une grande nécessité, elle osa la proclamer ; les Girondins, ou ne la voulurent point, ou ne voulurent pas en subir le destin. »

Sans doute, mais si les Girondins voulurent arrêter la Révolution sur la bourgeoisie, c'est surtout parce qu'ils prétendirent l'arrêter sur la Gironde. C'est cet égoïsme de parti que la Révolution devait éliminer sous peine de mort. Elle l'élimina.

Certes, les Girondins aussi pouvaient se plaindre de bien des injustices. Plus d'une fois leurs intentions furent cruellement calomniées. Plus d'une fois aussi, des hommes atroces, exploitant, pour l'assouvissement de leurs appétits ou de leur haine, leur passagère dictature révolutionnaire, avaient fourni à des âmes généreuses un noble prétexte à se réserver, à se retirer. Et quand les Girondins étaient accusés de royalisme, leur loyauté républicaine se révoltait. Mais ils étaient pour une large part responsables des excès mêmes qu'ils flétrissaient : car s'ils avaient été unis de cœur à toute la force révolutionnaire, ils l'auraient plus sûrement réglée.

Qu'importent les intentions des hommes dans la période aiguë d'action révolutionnaire et de péril ? Qu'importe que les Girondins n'eussent pas le dessein de rétablir la royauté, si par leur inertie dénigrante ils préparaient la défaite de la Révolution ? Aussi, ceux des Montagnards qui ayant survécu aux événements gardèrent la force et la lucidité de la pensée, purent-ils reconnaître la part de prévention et d'erreur qui se mêlait en 1793 à leurs jugements sur la Gironde sans désavouer cependant le coup nécessaire dont ils l'ont frappée.

J'admire la belle et forte sérénité des paroles de Levasseur vieilli, parlant de la pétition des sections de Paris qui demandaient l'arrestation des Girondins :

« Si j'oublie un instant les événements qui se sont passés depuis cette adresse, pour me reporter au milieu des impressions du moment, si je me place dans la même situation qu'alors, si je parviens à rassembler autour de moi et les causes légitimes de défiance et le souvenir des luttes de chaque jour, et le dépit mêlé d'indignation que me faisaient éprouver les fautes nombreuses et les nombreuses calomnies de nos adversaires ; si je retrouve jusqu'aux préjugés mêmes dont il m'était impossible de

me dépouiller entièrement, aujourd'hui comme alors je vois dans la pétition des sections des faits vrais, et des inductions qu'on avait le droit d'en tirer. *Oui, les Girondins entravaient la marche du gouvernement révolutionnaire* ; oui, ils compromettaient la cause de la France en refusant d'unir leurs forces aux nôtres contre l'aristocratie et l'Europe armée ; oui, ils étaient restés les amis de Dumouriez jusqu'au moment où ce chef s'était déclaré en révolte ouverte ; oui, ils avaient sans cesse provoqué la guerre civile en appelant les vengeances des départements contre le peuple de Paris. Aujourd'hui, comme alors, je ne puis révoquer ces faits en doute. Ils résultent des discours mêmes de nos adversaires et pour en constater la vérité, il suffit d'ouvrir *le Moniteur* ; *mais alors la plupart d'entre nous, et moi tout le premier, nous voyions dans cette imprudente conduite des preuves flagrantes d'une trahison avérée*. Comme les sections de Paris, nous voyions dans la communauté de vœux avec Dumouriez une communauté d'action et une entière complicité ; comme la Commune de Paris, nous voyions dans les entraves mises à tous nos mouvements une preuve certaine de conspiration contre la République que les ferments de guerre civile sans cesse répandus venaient corroborer de la manière la plus complète. Aujourd'hui, sans doute, je suis loin de juger de même ; un assez grand nombre de nos adversaires ont souffert pour la liberté, plusieurs d'entre eux ont déployé un trop beau caractère, principalement ce Louvet qui se montrait notre ennemi le plus acharné, pour que je doive voir seulement des fautes là où alors je croyais reconnaître des crimes. Nous étions injustes sans le savoir, et peut-être en était-il de même de beaucoup de membres du côté droit. Dès que nos adversaires s'étaient arrêtés dans la carrière que nous voulions poursuivre jusqu'au bout, ils faisaient à leur insu cause commune avec les aristocrates ; et, recevant seulement l'impression des résistances que nous éprouvions, nous pouvions difficilement distinguer entre les opposants : tout ce qui s'accrochait au char de la Révolution pour le tirer en arrière était égal à nos yeux ; c'était l'aristocratie seule qui devait profiter de leur triomphe. Au reste, cette injustice était si naturelle, que les Girondins étaient tombés dans une erreur semblable à l'égard des Constitutionnels.

« Roland et Louvet avaient confondu La Fayette et Bailly avec Maury et Cazalès ; il n'était pas étonnant, lorsque les premiers s'étaient arrêtés à leur tour, que nous fussions portés à confondre Vergniaud et Pétion avec Ramond et Dumas ; c'est le cours naturel des choses, nous ne voyions que le but et l'entrave qui nous empêchait de l'atteindre ; à quelque titre que nos adversaires aient concouru à l'élever, ils ne devaient pas nous être moins suspects, ils ne nous étaient pas moins odieux. »

Est-il vrai que la Gironde a triomphé, d'une victoire posthume, en quelques-unes de ses thèses ? Certes, elle est associée à la victoire générale de la Révolution, dont elle fut un moment une force, avant de devenir pour elle un péril. Mais, si l'on parle des tendances mêmes par où la Gironde

s'opposait à Paris et à la Montagne, sa victoire n'est qu'apparente.

Baudot a dit que les Montagnards voulaient prolonger les mesures énergiques et « que les Girondins voulaient appliquer tout de suite des vues organiques ». Et maintenant, ce n'est pas par des mesures de circonstance, c'est par l'application « de vues organiques » que la démocratie républicaine, forme de la Révolution, se constitue et se développe. Oui, mais les Montagnards voulaient aussi, dès que la tourmente serait passée, gouverner « par des vues organiques ».

Les Girondins combattaient ce qu'il y a d'outré dans l'influence de Paris, et aujourd'hui toute la France républicaine sait faire équilibre, quand il le faut, aux erreurs de Paris, à ses fantaisies césariennes et à ses entraînements chauvins. Mais cet équilibre des forces ne ressemble en rien à cette haine que la Gironde voulait souffler à la France. Ce n'est pas la destruction ou la diminution de Paris ; c'est, au contraire, l'élargissement, c'est l'extension de la lumière et de la vie qui réduit Paris à n'être qu'un des foyers. Aussi bien, les Montagnards, disciples de Jean-Jacques, n'avaient pas le fanatisme de Paris ; mais Paris était dans leurs mains le seul instrument possible de la défense nationale et de la grande action révolutionnaire.

Oui, la Gironde a protesté contre ce qu'il y avait d'étroit dans la sévérité affectée ou sincère d'une partie de la Montagne : elle a ouvert devant la Révolution de splendides perspectives de richesse ; mais une grande partie des Montagnards répudiait les paradoxes de Jean-Jacques et avait le culte de la civilisation la plus large tout ensemble et la plus fine. N'est-ce pas le Conventionnel Baudot qui, dans un des projets d'épithète qu'il avait faits pour lui-même, se définit : *republicanus Pereclidis more* ? (républicain à la manière de Périclès). Et c'est le socialiste Lassalle qui a le plus vigoureusement rejeté le « sans-culottisme » sordide, grossier et jaloux. Ce serait rabaisser la démocratie que de faire honneur à la seule Gironde de l'ampleur de pensée qui s'est développée peu à peu de la force des démocraties. Je n'oublie pas les magnifiques rayons de richesse et d'art que Vergniaud, dans son discours sur la Constitution, a projetés sur tout l'avenir de la République française. Mais en 1795, le vrai moyen de sauver la civilisation, c'était de sauver la Révolution, et les Girondins la perdaient.